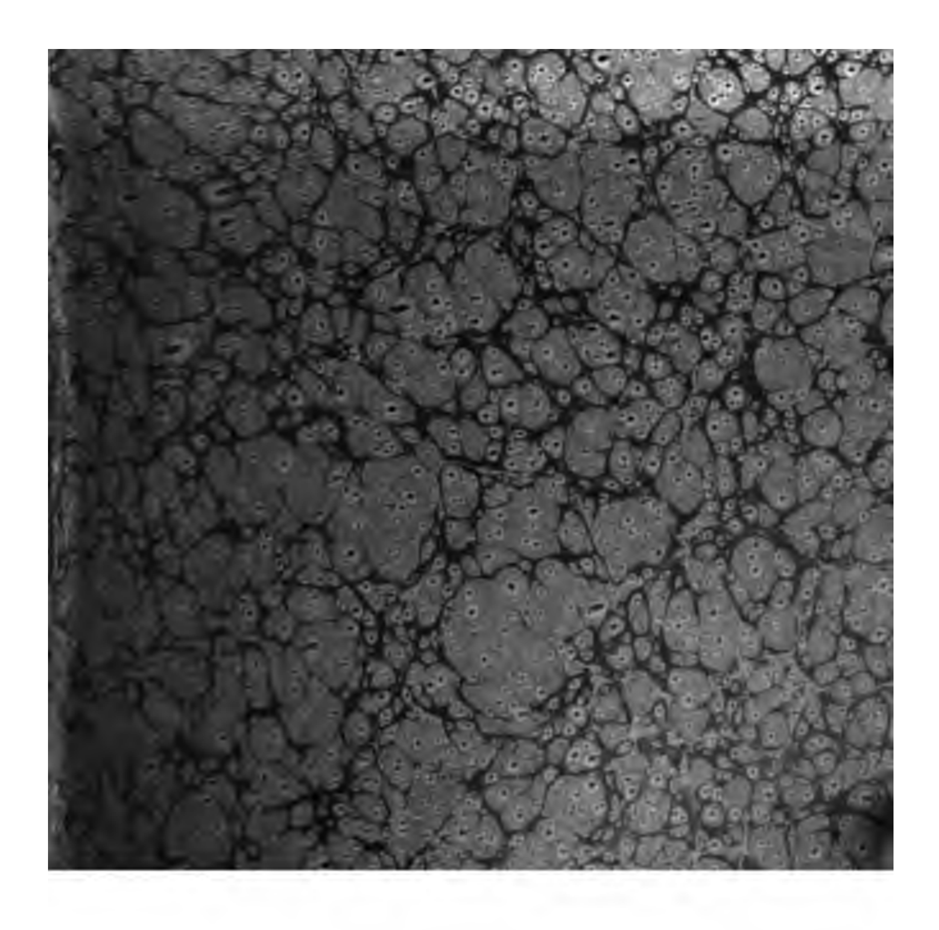


[redacted]

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.



[redacted]

9.

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Procès-verbaux + mémoires.

Séance publique du 28 Janvier 1864.

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.



BESANÇON

DODIVERS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1864


[redacted]

MÉMOIRES
DE
L'ACADÉMIE DES SCIENCES
BELLES-LETTRES ET ARTS
DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1864.

Vice-Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE VICE-PRÉSIDENT.

Messieurs,

Je puis bien dire avec Montaigne (1), lorsque l'insigne honneur de la mairie de Bordeaux lui fut conféré pendant son voyage en Italie : *la fortune voulut part à à ma promotion par cette particulière circonstance qu'elle y mit du sein*. Combien elle m'a pris à l'improviste cette bizarre fortune ! J'aurais dû savoir, il est vrai, comme l'immortel moraliste, *que la plus seure façon est se préparer avant les occasions* (2), mais, depuis si longtemps, j'avais appris *à n'être non plus, avide que je n'étois capable de gloire* (3), depuis si longtemps *je suis ainsi faict que j'ayme autant estre heureux que sage : et devoir mes succez, purement à la grâce de Dieu, qu'à l'entremise de mon opération* (4),

(1, 2, 3, 4) Liv. III, ch. 10, passim.

qu'en vérité, la fortune aurait dû respecter mon paisible bonheur.

Quand vos suffrages m'ont appelé à la vice-présidence, vous n'aviez pensé me donner qu'une simple mais flatteuse distinction, un stimulant peut-être ! Comment autrement auriez-vous pu songer à faire de moi votre président, de moi nouveau venu dont la voix ne s'était point encore fait entendre parmi vous ?

Si, en plaçant aux côtés de M. Dusillet, son compatriote, son collègue, celui à qui il avait tendu une main amie aux débuts de la carrière et qu'il avait toujours honoré d'une bienveillante affection, vous avez voulu confondre dans vos suffrages les deux fils de la même cité, les deux cœurs qui battaient d'un mouvement égal au doux nom de Franche-Comté, merci, Messieurs, de cette excellente pensée.

Mais voilà que la mort a frappé le fort pour laisser tout le poids du fardeau aux épaules du faible ; elle vous a montré, cette cruelle mort, ce qui depuis cer
ans n'était pas arrivé dans votre compagnie, un pré
dent couché dans la tombe après son élection et a
la première séance annuelle.

Lorsque pris à l'improviste, j'ai mesuré la gran
de ma tâche, loin d'être effrayé, je me suis
presqu'audacieux ; j'ai pensé que j'allais me
sous la protection de cette mémoire chérie e
m'écoutant vous retracer la vie de M. Dusill
rappeler ses œuvres si élégantes, si châtiée
cieuses, ses vers qui vous ont tant de fois f
vous penseriez à celui qui n'est plus et

riez la témérité de celui qui ose entreprendre son éloge.

Bientôt vous entendrez M. Dusillet lui-même ; il avait préparé un intéressant travail pour une de vos solennités, sa désolée compagne a désiré qu'on vous le lût comme un suprême hommage ; c'est une voix qui sortira du tombeau pour vous charmer encore, et lorsque ma main inhabile aura essayé de faire revivre celui qui n'est plus, une autre voix que la mienne vous redira ses dernières pensées.

Issu d'une de ces anciennes familles de Franche-Comté où l'honneur est héréditaire, dont le nom glorieux est écrit tour à tour dans les fastes sanglants de la patrie et dans les délibérations des conseils qui consacrent le dévouement à la chose publique, M. Dusillet ne devait pas démériter de ses ancêtres. Par sa mère, il appartenait à une noble famille de magistrats dont les membres ont brillé au parlement et dont un, Ferdinand de Lampinet, en a écrit l'histoire.

Né en l'année 1792, son enfance le préserva des horreurs du drame hideux des fureurs révolutionnaires, mais sa jeunesse fut impressionnée par les gloires et par les revers de la France, aussi son caractère donna-t-il de bonne heure les gages d'une précoce expérience.

Il puisa dans ces grands événements le calme et la modération que doit avoir tout homme pour qui l'amour du pays est une seconde religion. Il garda les convictions de ses pères ; mais quoique élevé au culte des anciennes traditions, il ne s'éloigna pas de la so-

ciété nouvelle, il en comprit les aspirations et il n'en méconnut pas les tendances.

M. de Roujoux, sous-préfet de Dole, attacha le jeune Dusillet à son administration, il était ami de son père. Plus tard, lorsqu'il fut appelé au poste difficile d'administrateur en Catalogne, il l'emmena avec lui comme secrétaire général.

1814 rappela le jeune secrétaire à la vie privée. S'il regretta le poste important qu'il avait occupé, dans lequel il avait fait apprécier par son supérieur sa distinction, l'aménité de son caractère, la diversité et la solidité de ses connaissances, de retour en France il ne craignit pas de rentrer courageusement à l'école et commença son cours de droit.

Le 10 janvier 1825, la carrière de la magistrature s'ouvrit devant lui, il était nommé juge auditeur à Dole. Six mois après, le tribunal de Vesoul le comptait a
nombre des membres de son parquet, et le 17 janvi
1826, il était procureur du roi à Lure. Il était par s
talent et son expérience à la hauteur des fonctions
lui étaient confiées. Aussi on conserve encore à I
les souvenirs de son administration et j'ai été he
de les recueillir, lorsqu'en 1841 je débutai c
substitut dans ce difficile et important arrondis

C'est alors que sa vie solitaire, vouée ?
du droit, aux fatigues de la bureaucratie, c
pour consolation et délassement que d
littéraires se trouva tout à coup transfor
chantée. Le 22 octobre 1828, il recevait la
femme belle, pieuse et accomplie, qui a

pagne fidèle. Ainsi il s'unissait à une famille de magistrature, dont le chef est un de vos doyens vénérés (1), et dans laquelle il devait retrouver, ce qu'il avait appris dans la sienne, l'amour du devoir et la fidélité aux principes.

Hélas ! pour notre débile humanité, le bonheur est presque toujours trempé dans les larmes. A peine avait-il approché ses lèvres des premières joies du mariage que la mort faillit l'atteindre. M. Dusillet visitait la chapelle de Saint-Martin, cette vieille relique de la foi de nos pères, qui protège Faucogney du haut d'une abrupte colline ; il voulut examiner la gothique inscription qui se déroule autour de la cloche du modeste campanille ; le plafond s'ouvrit sous ses pas, sa chute fut terrible et il resta brisé sur les marches du sanctuaire, mais il n'était plus seul ; une main vaillante le disputa pendant de longs jours à la tombe et le rendit aux joies douloureuses de ce monde.

M. le garde des sceaux Courvoisier, cette orgueil de notre Franche-Comté, distingua bientôt le jeune magistrat, et le 26 janvier 1830, la Cour de Besançon l'accueillait comme un collègue attendu. En 1846, la croix de la Légion d'honneur récompensait imparfaitement ses services ; enfin, le 6 avril 1856, la présidence de chambre couronnait les honorables travaux de M. Dusillet. Dans ce poste éminent, le magistrat grandit encore et domina ses fonctions. Il a laissé parmi ses collègues d'impérissables affections ; tous ont apprécié son

(1) M. le président Bourgon.

tact supérieur, le labeur aussi infatigable qu'intelligent qu'il apportait aux affaires, sa loyauté si scrupuleuse; tous ont ressenti les charmes de son inépuisable bienveillance.

Ces qualités n'étaient pas enfermées dans le sein de la compagnie, elles étaient populaires dans le ressort de la Cour. Pendant les nombreuses sessions qu'il présida, M. Dusillet avait montré à quel haut degré il réunissait cet ensemble si difficile à rencontrer de connaissances, de fermeté tempérée de douceur et de haute impartialité que doit posséder un président d'assises pour être à la hauteur de sa redoutable mission; aussi quand il fut honoré de la présidence, les magistrats des tribunaux de chef-lieu ressentirent la joie de son avancement, mais eurent le regret de perdre sa direction et sa présence qui, pour eux, était une fête.

Il savait inspirer aux jurés cette confiance dans le président qui est une garantie de la bonne administration de la justice criminelle. Sa personne n'était pa
une de ses moindres séductions; tous en effet étaie
mpressionnés par cette imposante figure qu'une ch
velure argentée couronnait et embellissait encore, et p
cette gravité souriante qui les pénétrait jusqu'au c

Quand le terme fatal arracha M. Dusillet à ses
lègues, il sentit tout ce qu'ils avaient de sincère
tion pour lui; il emporta dans la retraite la con
conviction qu'il vivrait toujours dans leurs soi
d'ailleurs si les liens qui l'unissaient à eux ét
lâchés, ils n'avaient pas été brisés sans retour
président honoraire.

A propos de la vie nouvelle qui allait commencer pour lui, il souriait en racontant cette prophétie cruelle pour tout magistrat atteint par le décret sur la mise à la retraite : *Il doit mourir dans l'année!* Je ne mourrai pas, moi, disait M. Dusillet, car je ne serai pas oisif et j'ai de quoi m'occuper. Certes, il avait raison, car son imagination avait conservé sa jeunesse et sa fraîcheur.

Les années l'avaient respecté, sa vieillesse commençait à peine. Combien d'œuvres charmantes ne devions-nous pas espérer ! combien d'heures il aurait consacrées à la bienfaisance ! combien ceux qu'il aimait avaient à recueillir d'intimes élans de son cœur ! mais Dieu a trompé toutes ses prévisions, il l'a jugé digne d'une vie meilleure, et le 23 octobre il n'était plus. Avec lui s'est éteint son nom. Immuable loi de la nature ! comme les nations, les familles naissent et disparaissent. Par un heureux privilège, celle des Dusillet qui a commencé par un héros a fini par un homme complet à qui il n'a manqué que du temps et des occasions pour devenir célèbre.

Si M. Dusillet n'était pas né poète, infailliblement il le fut devenu. Il fut bercé par la muse. Son père que vous aviez par acclamation, après une séance publique en 1854, nommé votre président perpétuel honoraire, fut un poète classique de premier ordre. Ses élégies sont délicieuses ; les vers de son poème de Brennus sont dignes de l'épopée, ses odes surtout sont pleines de lyrisme et de grandeur.

Quel est le Franc-Comtois qui a oublié les vers charmants qu'il a placés en tête des chapitres d'Iseult,

ces vers qu'on serait tenté d'attribuer à Voltaire, ce maître par excellence de la poésie légère?

Enfin le style de ses romans, — dans lesquels il s'est plu à dérouler tous les trésors de son imagination brillante, ou il mêle avec une habileté inimitable le plaisant, le sérieux, le gràcieux et le terrible, — est pur, élégant et plein de sages hardiesses.

Quel bel héritage à recueillir! heureuse la main qui pouvait se poser sans crainte sur tant de trésors, le cœur qui se sentait assez large pour contenir le souffle du poète et donner une suite à ses chants inspirés.

M. Dusillet eut encore un autre maître non moins illustre, Charles Nodier. Devenu suspect au chef de l'Etat à cause de *Sa Napoléone*, énergique expression de ses opinions ardentes, Nodier vivait ignoré à Dole, où on lui avait permis de demeurer. Quelques amis s'étaient chargés d'adoucir son exil; l'un, Benjamin Constant, surveillé comme lui, mais de plus près, qui pou oublier la politique composait, d'après Schiller, s tragédie de *Walstein* ; l'autre, M. le baron de Roujou administrateur éclairé et laborieux, écrivain estimal et correct; enfin, M. Léon Dusillet. Pendant les quelo mois qu'il passa à Dole, Nodier, inspiré par l'affe qu'il portait à la jeunesse studieuse, ouvrit pou un cours de littérature. M. Auguste Dusillet re ses précieuses leçons, il les écrivit sous la di professeur, il en a déposé le manuscrit dans l thèque de Dole. Le 28 janvier 1846 il en a fait c des fragments à l'académie; ces fragments fo cier l'étonnante facilité que le ciel avait

Nodier, à cet esprit d'élite. Ces leçons eurent sur M. Dusillet une influence ineffaçable, toujours il eut présents à l'esprit ces préceptes du goût le plus épuré.

Depuis longtemps vous connaissiez le mérite littéraire de M. Dusillet; aussi, au mois d'août 1841, vos suffrages le firent associé résidant de l'académie.

L'usage veut que celui qui a l'honneur de vous présider prenne la parole à l'ouverture de vos séances publiques. Du reste, nous jouissons ici d'une heureuse liberté, vers ou prose, discours familier ou sérieux, histoire ou conte, peu importe, pourvu que le sujet soit de nature à intéresser ou à plaire. A la séance du 27 janvier 1842, M. Dusillet usa de ce précieux privilège; il lut un chapitre VII d'un journal inédit de sa jeunesse, intitulé *les Voleurs*. C'est le piquant récit d'une attaque nocturne dont fut l'objet, entre Toulouse et Bézier, la diligence où il avait pris place; c'était en 1821. Dans une séance suivante, il détacha encore pour vous le XIIe chapitre du même journal. Pourquoi ne l'a-t-il pas publié en entier? je l'ignore et le regrette vivement, car, sans doute, il contenait le récit de ses impressions pendant son séjour en Espagne; de plus, il nous eut fourni d'intéressants détails sur sa jeunesse. Ecrits avec cet art de conter qu'il avait appris du maître, combien d'agréables heures ils nous eussent faits passer!

Pourquoi, s'est-on souvent demandé, M. Dusillet n'a-t-il pas produit des ouvrages de longue haleine? sa vaste érudition, sa prodigieuse mémoire, sa puissance de conception lui en auraient donné le pouvoir. Pourquoi n'avons-nous de lui que des poésies fugitives?

C'est que pour ces travaux légers le temps lui était nécessaire; jamais il n'était content de son œuvre et l'apparente facilité de ses vers cachait un travail opiniâtre. D'ailleurs, au mois d'août 1846, il vous a révélé son secret. « Est-ce le zèle qui m'a manqué? je ne le » crois pas, est-ce le talent? Oh sans doute, mais c'est » aussi le loisir. Voué à de continuelles études que la » raison doit seule diriger; prêtant l'oreille chaque » matin aux discussions sévères du barreau, l'œil fixé » tour à tour sur des textes obscurs et sur d'arides » commentaires, l'esprit tendu vers le point d'où la » lumière semble devoir jaillir et la cherchant avec » cette inquiète ardeur qui survit aux débats de l'au- » dience : comment trouver place dans une telle vie » pour les travaux littéraires?... » Belle peinture des labeurs et des préoccupations du magistrat! Ainsi, vou: le voyez, Messieurs, l'amour du devoir avait fait tair la voix de la muse.

Les fragments d'un *Discours sur la littérature co dérée dans ses rapports avec les mœurs* qui se trou dans votre recueil de 1846, nous font supposer o laissé en portefeuille d'importants ouvrages.

M. Dusillet excellait dans la critique littéraire n'échappait à son œil exercé; il pouvait mettre l'e à côté du précepte et il révélait tout son talent quand il faisait un rapport sur le concours d

En 1836, le sujet inscrit au programme ét *du Saut-du-Doubs*. Deux seuls poèmes envoyés, tous deux indignes de vos faveur

« Vous vous attendiez, Messieurs, vous

» teur, vous aviez le droit de vous attendre avant tout
» une description fidèle de ce site gracieux et sauvag
» de ces trois magnifiques bassins où se réfléchissent l
» murailles de granit et les cîmes couronnées de sapi
» qui les entourent, où dorment les eaux accumulé
» du fleuve avant de se précipiter du haut de la cat
» racte avec une horrible fracas.

» L'imagination du poète saura, disiez-vous, peupl
» cette solitude ; à la voix du poète, Comtois et Suiss
» des hautes vallées vont accourir ; des montagnar
» agiles et robustes, de sveltes et fraîches paysanne
» chamarées de rubans et de fleurs, descendront
» leurs chalets au son du fifre et de la trompe des Alpe
» et, réunis sur le gazon du rivage où bercés da
» d'élégantes nacelles, nous feront admirer leur so
» plesse à la danse, à la lutte, à la course, leur adres
» au maniement des rames, la piquante variété de leu
» costumes, la pureté mélodieuse de leurs chant
» Grâce au magique pouvoir de la lyre, nous assistero
» à leurs jeux, nous partagerons leur innocente joie...
C'est dommage, Messieurs, que le juge qui disait
bien n'ait pas pu descendre dans la lice ; le laurier e
couronné son front.

Poète classique, M. Dusillet a abordé tous les genr
de poésie légère, mais il a laissé à son père la gloi
de l'ode et du poème héroïque. Cependant, s'il l'e
voulu, il nous paraît certain qu'il eut réussi dans
poésie lyrique. On trouve les qualités et l'élévation
l'ode dans l'imitation d'une ancienne hymne bisontin
originairement écrite en latin, qu'il vous a lue en 185

Le genre favori du poète est ce qu'il appelait une *épigramme;* une maxime ou sentence rimée où se glissait par fois l'ironie, mais où le plus souvent il ne cherchait qu'à exprimer, en termes concis et piquants, une pensée inoffensive et très sérieuse. Il montrait autant d'art que de délicatesse de sentiment et d'expression dans ces petits poèmes chéris :

Veux-tu marcher la tête haute?
En tout et partout fais le bien,
Prends garde à la plus humble faute,
Et ne dis pas : c'est moins que rien.
Va, si faible que soit l'importance ou le nombre
De tes erreurs, on les saura;
De tes faux pas, on les verra,
Car un cheveu porte son ombre!

Et celle-ci : *Des académies de Pékin, extrait du livre de paroles mémorables de l'empereur Tchien-Loug :* ur temple académique, disait en vers chinois le grar prince :

Un temple académique est un de ces endroits
Tristes, brumeux et froids
Où s'embaument l'un l'autre avec cérémonie
Des hommes de génie,
Que leur propre mérite au-delà du trépas
Ne conserverait pas :
Et c'est pourquoi, sans doute, on voit tant de m
Dans les académies.

Disons encore celle-ci :

Qu'est-ce l'âme?
C'est un souffle immatériel,
C'est une flamme
Qui brûle en montant vers le ciel!

Vous ne vous lasseriez pas de me voir dérouler toı ces charmantes miniatures si amoureusement achev(mais l'aiguille fatale m'avertit que le temps s'écoul qu'il faut résister à la tentation de vous lire des pi(plus longues ; nous n'aurions que l'embarras du ch(*le Singe qui vend de la mémoire, l'Art de faire s blant* et tant d'autres encore où, sous la forme la] légère, il a renfermé des préceptes si sages.

L'épitre a fourni à M. Dusillet l'occasion de rival avec son père ; relisez celle qu'il a composée sur l'. *bition*, vous admirerez avec quel bonheur il sait (per le vers de dix syllabes, vous applaudirez à la peı philosophique exprimée du ton le plus badin e plus enjoué.

M. Dusillet contait à merveille, il en possédait ou plutôt il en avait le don. *La Messe du Revenan* vous a-t-elle pas tour à tour fait frissonner et sour *Montfaucon,* les derniers vers qu'il vous ait fait enten ne vous a-t-il enchanté ? Pas un vers qui ne soit : fait, pas une image qui ne soit réussie, c'est un] chef-d'œuvre.

Sur ce mont de forme arrondie,
Gigantesque éboulis, du grand mont détaché,
Dont j'admire avec toi l'attitude hardie,
Entre ces deux ravins assis et retranché,
Comme au fond d'un vaste portique
Contemple ce manoir gothique,
Ce superbe nid de vautours,
A l'heure où la nuit tombe, et, sur les alentours
Commence à dérouler son voile fantastique.
Ces deux restes de tours et ce rempart croulant,

[redacted]

Qui gardent la vallée, où d'un fleuve indolent
Les paisibles ondes cheminent,
Et que d'apres rochers à l'orient dominent,
C'est Montfaucon !......

Vous avez vu le vieux manoir, vous croyez le voir ncore, tant la description est magique et fidèle.

Apre travailleur, amant de la lutte poétique, M. Dullet n'a pas craint d'affronter les rudes labeurs de traduction; Horace, Pindare et Virgile ont, tour tour, tenté sa muse. Il n'a pas été moins heureux dans genre si ingrat et si difficile qu'il ne l'a été dans tous eux qu'il a essayés. Il a été fidèle, il est resté original. u mois de janvier 1854, il vous a lu la traduction de sixième satire du deuxième livre d'Horace. Avec quel onheur, quelle verve, quel entrain, et je dirai presque uelle mélancolie, il a rendu les vers si connus du poète tin !

Laissez-moi vous en dire quelques-uns :

Quand donc te reverrai-je, ô campagne chérie ?
Quand pourrai-je en ton sein couler mes heureux jour
Et goûter à mon aise, en partageant leurs cours
Entre l'oisiveté, le sommeil et l'étude,
L'oubli délicieux de tant d'inquiétude ?
Quand me permettra-t-on d'offrir à mes amis
Auprès de mon foyer sans façon réunis...

Hélas comment continuer ? Combien ce evient d'une poignante tristesse quand on se ue c'est à la campagne que la tombe vient d our le poète, à la campagne, dont il compre

tout le charme et où il se promettait de couler encor d'heureux jours.....

M. Dusillet avait conservé les traditions religieuse de ses ancêtres ; il ne craignait pas de montrer se croyances et d'affirmer sa foi. Ses vers en sont u témoignage.

Aussi, la religion étendit la main sur sa couche fu nèbre, elle en éloigna les terreurs de la mort, et s'endormit en causant avec sa compagne chérie.

Après avoir, avec un soin pieux, esquissé, à grand traits, cette vie pleine de nobles travaux, je me sui demandé si j'avais été toujours vrai ; si la respectueus affection du collègue, les souvenirs émus du comp triote n'avaient pas guidé ma plume quand elle n traçait que des louanges. Alors j'ai voulu connaître le fautes, savoir les faiblesses. Pauvre humanité, j' compté sur toi pour les découvrir. J'ai si souvent sond la profondeur de tes misères que j'ai compté sur to L'envie te rend si clairvoyante, ton orgueil, quand il e froissé par la supériorité sociale ou par la hauteur d talent, sait si bien découvrir les endroits vulnérables que j'ai compté sur toi ! Eh bien, je n'ai rien trouv Au nom de l'homme, j'ai recueilli des larmes atten dries, et cependant je n'ai pas pénétré dans ces lieu où, en se cachant, il était allé sécher des pleurs ; a nom du magistrat, les fronts se sont découverts, n'avait inspiré que des respects ; au nom du poète, j' vu sur bien des lèvres se dessiner des sourires, refle du sien, de ce sourire qui avait tant de finesse et d

malicieuse bonhomie, mais bientôt ils s'éteignaient à la pensée que la mort avait brisé sa lyre !

Heureuse, Messieurs, la compagnie dont les suffrages se sont fixés sur un homme comme M. Dusillet. Elle s'illustre par ses travaux et elle grandit par son exemple !

DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. le Docteur SANDERET,

DIRECTEUR DE L'ÉCOLE DE MÉDECINE.

Messieurs,

Je dois ma première pensée à l'expression de :
gratitude pour l'honneur inespéré que j'ai reçu de l
cadémie de Besançon. C'est une haute distinction, d
je sens tout le prix, que d'appartenir à une compag
vouée au culte des choses élevées de l'esprit, aux nob
préoccupations qui l'ont fondée et qui la conserv
toujours vivante, féconde et respectée. Mais elle a
obligations et ses périls, et je cherche avec une certa
crainte qu'elle est la part que mon dévouement p
apporter à une œuvre si fermement poursuivie. Si j'
terroge le passé, je vois l'Académie porter son acti
sur toutes les branches du savoir humain, et les ho
mes distingués qu'elle compte dans ses rangs, abord
avec les plus heureuses fortunes, les côtés supérie
du domaine intellectuel et nous faire applaudir tous
succès et tous les mérites. Mais lorsqu'elle accepte
bonnes volontés, elle ne peut leur demander de dan
reuses ambitions, et si l'effort entrepris représente
utilité réelle et un but légitimement cherché, elle p

met à chacun de rester dans la voie connue où il marc
avec sécurité. Telles est l'idée que je prends de ma
tuation. Au reste, dans ces sphères plus réservées, pl
chères à mes études et à mes gouts, il y a des servi
à rendre, de sérieux enseignements à recueillir, et j'i
cline à penser que si, en parlant de la santé et de s
lois, ignorées autant que méconnues, quoiqu'on
pense, je pouvais appliquer ces connaissances à
conditions rapprochées de nous et de nos besoins,
serait encore obéir à l'esprit de l'institution et serv
dans la mesure de mes forces, cette belle province
garde toujours, dans le sentiment de chacun de no
son nom, sa saveur native et sa glorieuse perso
nalité.

Si ce projet était accepté, protégé par le précieux p
vilège des compagnies savantes et lettrées, de prépar
aux plus humbles de ceux qu'elles appellent quelq
chose de l'attention et de l'intérêt qu'inspirent leu
travaux, je remercierais l'Académie de m'avoir ouv
cette enceinte où je suis assuré de trouver, confond
dans un naturel accord, l'amour des lettres, les trad
tions du goût et du savoir et la plus généreuse bie
veillance.

Mais avant d'entreprendre ces études, d'une applic
tion plus particulière et plus intime, je voudrais pr
senter quelques considérations sur l'état actuel de
science relativement au soin de la santé publique, e
sayer de montrer ce qu'est aujourd'hui l'hygiène da
ses rapports avec la société.

Les généralités qui vont suivre ne sont donc qu'u

introduction à des travaux d'un intérêt plus immédia
et comme le premier trait d'un dessein plus étendu.

Mais cette large et difficile question de l'hygiène q
embrasse toutes les conditions physiques et moral
de l'homme, au service de laquelle viennent se re
contrer toute la série des productions biologique
toutes les données des sciences physiques et naturelle
et qui, dans son application, se mêle étroitement a
lois et aux mœurs des nations, cette science, d'un
grand avenir, m'accordera-t-on, sans réserves, qu'el
est l'objet de la médecine, son but reconnu, son d
maine incontesté? « S'il est possible de perfectionn
l'espèce humaine, a dit Descartes, c'est dans la méd
cine qu'il en faut chercher les moyens. » Or, cette r
cherche du progrès de l'homme dans la libre expa
sion de son développement, la médecine se l'est pl
que jamais appropriée; elle en a fait son œuvre, s
bien, sa persévérante passion. Passant tour à tour
l'étude des lois de la vie à l'observation des faits socia
et appliquant la connaissance de l'homme à l'amélioi
tion des hommes, elle a montré depuis longtemps, da
ses indications les plus pratiques et dans ses conce
tions les plus élevées, que pour elle l'étude de l'homi
individuel n'est que l'introduction à l'étude de l'homi
collectif, et chaque jour l'économie politique et les c
vilisations viennent demander, à son enseignement
à ses livres, le résultat de ses investigations et de s
travaux.

J'aime à la considérer dans ces destinées agrandi
à rappeler ses généreux rapports avec la société. Je

sais aucune profession qui livre avec plus de libéralité son temps et son action aux nécessités publiques. Elle reçoit en plein cœur, si j'ose ainsi dire, les pressantes sollicitations des besoins et des misères ; tout progrès qui se cherche dans cette voie la trouve prête à l'effort, et elle y a marqué si vivement son passage qu'elle est devenue l'expression la plus complète et la plus populaire du travail dans lequel est engagé le problême toujours présent du bonheur des hommes.

C'est que la médecine, fidèle au rôle que lui ont donné le sentiment public et la tradition, suit d'une marche égale et constante, dans ses transformations successives, l'humanité qui lui appartient, et qu'après s'être montrée secourable et consolante pour les douleurs privées, elle s'est faite, quand il l'a fallu, science économique et sociale.

Et sous cette forme nouvelle, étendant son doma
devenu bientôt sans limites, elle étudie, elle interpr
elle change au profit de l'homme les éléments
monde ; elle ne le défend plus seulement contre
maladies qui l'accablent, elle le protège contre les
qui le menacent, et le saisissant, dans une étrei
quiète, au milieu des accidents variés et souven
mis de son existence isolée et collective, elle t
règles, elle dicte des préceptes, elle donne d
ples ; elle édifie enfin la doctrine de la vi
longue, elle institue les lois de l'hygiène soci
giène, dernier terme de la science, couron
toutes ses conquêtes, et dont on mesurerait
d'hui la valeur et les services si elle n'avai

rêter, des résistances contre lesquelles elle est jusqu'i sans pouvoir, l'ignorance, la misère, les vices d hommes et leur triste héritage.

Et ce but suprême de l'amélioration croissante da les destinées de l'espèce humaine, liée au progrès d sciences, elle le poursuit dans toutes les direction dans tous les milieux, sous toutes les latitudes, avec sentiment de la solidarité universelle. Car c'est enco un de ses caractères, celui-là tout moderne, qu'el n'est bornée dans ses aspirations, ni par les inégalit du sol, ni par les préjugés, ni par les rivalités d peuples. Placée sur des hauteurs où les nationalit s'effacent et du sommet desquelles elle n'aperçoit q des hommes confondus dans une seule et sainte préo cupation, elle ne connaît ni barrières, ni idiômes, amis, ni ennemis. Comme la religion qui prodigue s bienfaits sans regarder aux frontières, elle ne deman au blessé ni son origine ni son drapeau. Supérieure l'idée de patrie, elle n'est ni française, ni russe, autrichienne, elle est humaine, et c'est là sa gloire, force et son éternité.

Voilà son droit. C'est ainsi qu'elle comprend la mi sion que lui réserve l'avenir dans la voie de paix et justice où s'engage avec tant d'ardeur et d'espérances civilisation moderne.

L'hygiène, entendue dans une large acception, est recherche et l'application raisonnée de tout ce qui pe améliorer les conditions physiques et morales de l'h manité.

Si c'est au besoin instinctif et providentiel de la co

servation que la médecine a dû son origine, l'hygiène publique trouve la sienne dans le besoin qu'éprouve la société de s'organiser pour la résistance et pour la durée; elle est la condition de ses évolutions et de son développement dans l'avenir; l'hygiène, en un mot, c'est la médecine des collections. Aussi dans toute société prévoyante, elle devient inévitablement une des premières nécessités publiques. Partout où le gouvernement, quelle que soit sa nature, a la conscience de sa mission et de sa responsabilité, elle a sa place dans les institutions. La forme qu'elle reçoit est seulement variable suivant que la civilisation est plus près de son berceau, ou plus avancée et plus régulière dans son développement. Dans les nations nouvelles, ses procédés sont confondus avec les prescriptions religieuses et relèvent de l'action sacerdotale. Plus tard elle entre dans les lois et dans les mœurs, et elle est estimée c que vaut la vie humaine dans la conscience publiq La barbarie, les civilisations déviées ou corromp sont les seules qui n'attachent pas plus d'importa la médecine sociale que de respect à la vie des hom

Lycurgue, qui pense à la patrie, règle par de tous les détails de l'éducation de la jeunesse et vie de la nation qu'il veut publique, ouverte c mune. Il faut, à la défense de la liberté de Sp qualités viriles, la force, le courage, la p sobriété. Ces institutions, ces préceptes et régime fameux du brouet noir, ont-ils été i mâles vertus de ce peuple, si petit par le r grand dans l'histoire?

Moïse, chef inspiré d'un peuple qu'il veut former pour l'entreprise et la conquête, comprend, dans les obligations, dans les cérémonies du culte, ses prescriptions sanitaires L'hygiène trouve ainsi sa sanction dans la religion. Et bientôt, de cette multitude indocile, toujours prête au murmure ou frémissante sous le joug, il fait une nation qu'il conduit jusqu'aux portes de cette terre choisie où se développera, sous la protection de ses règles, l'historique évolution que préparait la prévision toute puissante du législateur.

La Grèce civilisée, lettrée et déjà savante, s'inspire d'un art relativement plus avancé. Elle a tout à la fois des institutions et des mœurs; près d'elle l'éducation physique, le régime, les exercices, les bains, les gymnases, tout ce soin de la vie organique que favorise un climat heureux, donnent ce peuple que rien ne fait oublier, moins remarquable encore par l'éclat de ses conceptions que modèle éternel des qualités suprêmes, le goût, la mesure, les proportions, tout ce qui constitue la beauté souveraine des productions intellectuelles, et l'on ne peut méconnaitre, dans son œuvre, l'expression de cette harmonie parfaite de la forme extérieure et de l'âme, de la terre et du ciel.

Rome emprunte à la Grèce les conditions et les formes de la conduite privée de la vie. Mais personne n'ignore le rang qu'occupait chez elle l'hygiène publique dans ses plus importantes manifestations, et les œuvres de son edilité, marquées au coin d'une si merveilleuse intelligence pratique et d'une incontestable grandenr. Qu'elle est la nation moderne, si fière qu'elle

puisse être, qui peut se glorifier d'avoir dépassé
Romains dans les vastes travaux d'intérêt public où
excellèrent, les acqueducs, les égouts et ces gran
voies qui leur ouvraient la conquête et le commerce
monde?

Ces faits, seulement indiqués, afin d'établir leur
port avec la question qui nous occupe, témoigner
une réalité significative, du souci de la santé pul
au point de vue de l'intérêt national. Mais da
vues qu'aujourd'hui nous devons poursuivre, l
tout remarquable qu'il se présente et même a
taines supériorités qui mériteraient d'être rele
peut être invoqué pour servir d'exemple et d
aux besoins du monde moderne. Entre lui et
existe une profonde séparation, une double

Le passé n'a pu, malgré ses efforts, ren
ses espérances; des élémens essentiels,
portent sur les conditions absolues de l'
faisaient nécessairement défaut.

En effet, si la médecine ancienne ava
par l'analyse de l'homme considéré dan
tations physiologiques et morales, à de
cieux, longtemps inattendus et qu'at
ment les impérissables monuments de
n'avait pu pénétrer la nature des
parce que l'imperfection des sci
naturelles ne lui permettait pas d
que par la voie de l'hypothèse et
moyens qu'elle applique, l'influe
modificateurs infinis de l'homme

de connaissances que la contemplation de l'organisme n'avait pu suffire à lui donner. Pour qu'elle se séparât enfin de ces évolutions successives et toujours incomplètes, il fallait que les sciences fussent instituées, qui créent ou rectifient son savoir, qui révèlent à ses yeux les réalités du monde, et lui transmettent, avec des principes souverains dans la recherche de la vérité, les connaissances positives qui seules peuvent éclairer ses actes et donner à ses préceptes l'autorité de la raison.

Le passé ne pouvait donc instituer l'hygiène vraiment scientifique. Mais il n'a pu davantage lui donner son caractère humain et social, parce qu'autre chose encore lui manquait.

Qui ne sait en effet combien sont insuffisants les procédés de l'ancien monde; quelle grave, quelle immense lacune dans les conditions faites à l'homme collectif? Dans les exemples que nous avons cités, que voyons-nous? Tantôt l'action puissante d'un homme supérieur qui veut organiser des forces pour les besoins de la lutte, tantôt les fruits amassés d'une civilisation brillante qui poursuit la recherche du bien être et les satisfactions matérielles, qui cherche le développement des qualités guerrières, la régularité de la vie physique et la culte de la beauté. Mais l'idée humaine, c'est à dire le respect de l'homme, le souci des petits, des faibles, où les trouver? Sparte, dans son rude fanatisme, rejette les enfants difformes ou d'une chétive constitution. Platon n'accorde les secours de la médecine qu'à ceux qui sont doués d'un beau corps, et selon lui, le soin d'une santé débile rend l'homme à charge à la patrie.

puisse être, qui peut se glorifier d'avoir dépassé les Romains dans les vastes travaux d'intérêt public où ils excellèrent, les acqueducs, les égouts et ces grandes voies qui leur ouvraient la conquête et le commerce du monde?

Ces faits, seulement indiqués, afin d'établir leur rapport avec la question qui nous occupe, témoignent par une réalité significative, du souci de la santé publique au point de vue de l'intérêt national. Mais dans les vues qu'aujourd'hui nous devons poursuivre, le passé tout remarquable qu'il se présente et même avec certaines supériorités qui mériteraient d'être relevées, ne peut être invoqué pour servir d'exemple et de moyen aux besoins du monde moderne. Entre lui et nous, il existe une profonde séparation, une double lacune.

Le passé n'a pu, malgré ses efforts, remplir toutes ses espérances; des élémens essentiels, parce qu'ils portent sur les conditions absolues de l'humanité, lu faisaient nécessairement défaut.

En effet, si la médecine ancienne avait pu arrive par l'analyse de l'homme considéré dans ses manif tations physiologiques et morales, à des résultats p cieux, longtemps inattendus et qu'attestent éloque ment les impérissables monuments de son histoire, n'avait pu pénétrer la nature des choses extérieur parce que l'imperfection des sciences physiques naturelles ne lui permettait pas de le tenter autrem que par la voie de l'hypothèse et de l'imagination. moyens qu'elle applique, l'influence des milieux, modificateurs infinis de l'homme, relèvent d'un o

de connaissances que la contemplation de l'organisme n'avait pu suffire à lui donner. Pour qu'elle se séparât enfin de ces évolutions successives et toujours incomplètes, il fallait que les sciences fussent instituées, qui créent ou rectifient son savoir, qui révèlent à ses yeux les réalités du monde, et lui transmettent, avec des principes souverains dans la recherche de la vérité, les connaissances positives qui seules peuvent éclairer ses actes et donner à ses préceptes l'autorité de la raison.

Le passé ne pouvait donc instituer l'hygiène vraiment scientifique. Mais il n'a pu davantage lui donner son caractère humain et social, parce qu'autre chose encore lui manquait.

Qui ne sait en effet combien sont insuffisants les procédés de l'ancien monde; quelle grave, quelle immense lacune dans les conditions faites à l'homme collectif? Dans les exemples que nous avons cités, que voyons-nous? Tantôt l'action puissante d'un homme supérieur qui veut organiser des forces pour les besoins de la lutte, tantôt les fruits amassés d'une civilisation brillante qui poursuit la recherche du bien être et les satisfactions matérielles, qui cherche le développement des qualités guerrières, la régularité de la vie physique et la culte de la beauté. Mais l'idée humaine, c'est à dire le respect de l'homme, le souci des petits, des faibles, où les trouver? Sparte, dans son rude fanatisme, rejette les enfants difformes ou d'une chétive constitution. Platon n'accorde les secours de la médecine qu'à ceux qui sont doués d'un beau corps, et selon lui, le soin d'une santé débile rend l'homme à charge à la patrie.

Plus humaine, la loi Mosaïque a cependant de singulières rigueurs et de bien cruelles séquestrations. Chez tous, l'étranger, l'ennemi, l'esclave, l'incurable sont repoussés de toute pitié. Les philosophies, discourant éloquemment des souffrances humaines, faisaient quelques heureux parce qu'elles faisaient des sages; mais elles restaient inutiles à ce qui compose l'humanité entière, et partout dominait la longue injustice des inégalités sociales, jusqu'au jour où, dans l'aréopage d'Athènes, Saint-Paul rétablit le droit de tous avec cette simple et grande parole : Dieu a fait naître d'un seul sang tout le genre humain.

C'est le sentiment de la fraternité humaine, sorti du christianisme et devenu la loi morale du monde moderne, qui a donné à la préoccupation des hommes son action étendue et son nouveau caractère. Dans les siècles troublés, la charité commençait l'hygiène. Mais dans sa marche douloureuse et trop souvent interrompue vers le principe de l'union parmi les hommes, la civilisation essayait résolument cette tâche de faire de chaque nation, de l'humanité entière une grande famille reposant sur la liberté du perfectionnement. Bientôt elle embrassait tous les êtres dans une sollicitud[illegible] publique et collective, en laissant à chacun ce qui d[illegible] rester inaltérable, l'initiative des actes, l'indépendan[illegible] et la dignité.

Ainsi, la situation intellectuelle et morale du mo[illegible] présent nous a donné une conception de l'hom[illegible] incontestablement supérieure à celle du passé. [illegible] giène devient exacte, précise, savante; *elle se dé[illegible]*

en se portant des individus aux collections, et c'est là le point qui nous importe. Cette préoccupation générale, ne s'est jamais, à coup sûr, montrée comme aujourd'hui, dominante, universelle; elle est une des tendances les plus évidentes de l'esprit moderne dans le gouvernement et l'administration des états, et l'on a pu dire, avec une parfaite justesse, que l'hygiène est devenue, en politique, une maxime sociale, et dans son exercice public, une science.

Nous devrons ajouter, pour embrasser la vérité complète du moment, qnn les termes longtemps immobiles du problème sont aujourd'hui changés. En effet, au milieu de la constance relative dans laquelle se maintient l'humanité, les grands incidens de la vie publique et privée de nos jours, avec leurs actions plus certaines et leurs besoins plus impérieux, constituent des milieux nouveaux où s'agite, dans des évolutions entièrement modernes, la santé et la maladie. En même temps, les méthodes de recherche ont conduit à des découvertes qui exercent déjà sur les conditions générales de l'existence, une influence sérieuse et rapide, partout ressentie.

Il faudrait de longs développements pour analyser les circonstances multipliées dans lesquelles la science s'applique aux nécessités de la vie physique des hommes; ce n'en est ici ni l'occasion ni le moment. Mais me permettra-t-on de signaler brièvement quelques exemples empruntés aux formes les plus générales et les mieux connues de l'activité humaine?

L'industrie moderne, entraînée par un mouvement

infini, remplit une place immense dans notre société. Avec ses merveilleux produits, ses brillantes perspectives et le fruit élevé de ses salaires, elle absorbe une grande partie des intelligences supérieures, et applique à ses œuvres des populations entières. Le travail industriel est donc devenu un élément capital de la prospérité matérielle des peuples.

Mais l'industrie sera-t-elle abandonnée à ses hasards, à ses audaces? La laissera-t-on épuiser les générations par un travail meurtrier, user l'homme à son service sans prudence et sans scrupule, nous montrer l'exemple de villes entières où l'ouvrier ne peut attiendre l'âge de 40 ans, altérer enfin impunément auprès d'elle pour toute une population, les éléments naturels qui entretiennent la force et la vie?

L'industrie ne doit être libre que sous la condition que son exercice n'apportera aucun dommage à l'intérêt général; quelle que grande que soit sa position dans notre ordre social, il y a quelque chose de plus recommandable encore, c'est la santé des hommes. Aussi la société veille, la science agit, elle cherche, elle a trouvé et bientôt elle renouvelle les procédés, détruit les permicieuses influences, rend innocentes des opération jusques la désastreuses, change en moyen de bien être ce qui était un péril public, fait sortir de produits inutiles et immondes quelquefois, une source fécon de richesses, et ses succès, bénis par le travailleur, sont pas les moins saisissantes parmi les transformat dont nous sommes tous les jours les témoins é veillés.

La solidarité des intérêts, le besoin de rapprochement, l'attrait des grands centres pour les satisfactions du luxe, du plaisir ou de l'ambition, ont groupé les hommes et constitué les agglomérations des villes, accrues, depuis trente ans, par toutes les entreprises d'utilité publique qui ont entrainé, loin des campagnes, une vaste émigration.

Les grandes villes seraient inhabitables si elles n'étaient soumises à une organisation sanitaire. Tous les genres de danger sont accumulés dans leur enceinte et les hommes réunis pour vivre en commun apportent avec eux des causes de maladie et de mort qui se développent quand une hygiène bien entendue ne vient pas les anéantir.

Chaque groupe, chaque collection constitue ainsi une unité vivante qui a sa physiologie personnelle et son hygiène propre, et nous avons sans cesse sous les yeux le spectacle de tout ce qu'entreprennent la science et les administrations vigilantes pour la protection et la prospérité de la vie commune. On jouit de ces efforts en les ignorant; on passe indiférent devant ce qui s'accomplit pour aider l'homme dans le souci et la responsabilité de sa propre conservation. Souvent même tant de sollicitude est mise en défaut par l'incurie et le mauvais vouloir; on va jusqu'à contester à la société le droit d'intervenir. Quand elle prend la tutèle de la santé publique, quand elle veut la défendre partout et toujours contre les aggressions de l'ignorance, de la fraude ou de la cupidité, on lui oppose la liberté, la spontanéité humaine ; il faut, dit-on, laisser à chacun la res-

ponsabilité de ses actes, le droit et le soin de sa propre défense. Sans doute, créer des mœurs, est plus important, est plus élevé que faire des lois. Mais jusqu'au jour où le respect du droit des autres sera devenu, non plus seulement un principe auquel il faut une sanction pénale, mais un sentiment actif, intime et profond, faisant partie de l'humanité, il sera besoin de surveiller et de défendre. En matière de santé publique, tout le monde est mineur. Le droit commun, c'est le droit inviolable de chacun à la jouissance entière et parfaite des conditions de la vie, et quand ces conditions sont altérées, l'œuvre de la société est de couvrir ce qui est en péril ou ce qui souffre de sa vigilante et sévère protection.

Il est encore un point que je voudrais indiquer parce qu'il représente une des faces les plus curieuses et les plus nouvelles de l'hygiène, celle qui est constituée par l'étude des influences du sol et des climats.

Notre époque présente un spectacle qui est assurément sans analogue dans l'histoire du passé. L'homme armé de forces nouvelles, franchit les distances, essaie de toutes les régions et de toutes les latitudes, et c'est dans ces migrations lointaines qu'il apprend à connaître les relations qui existent entre lui et les nouveaux milieux qu'il tente, et les réactions que subit son organisme par l'action de l'air, de la terre et des eaux.

Sans parler des variétés de l'espèce humaine suivan les climats, des nuances surviennent dans l'organisatic physique de l'homme, dans le jeu de ses fonctions (dont certaines maladies spéciales sont l'expression /

plus accusée. La plique ne se voit qu'en Pologne, le choléra fait sa résidence habituelle dans les contrées humides et chaudes du Gange; la peste est endémique à Constantinople, le goître et le crétinisme dans les vallées étroites du Valais et de la Savoie, la fièvre intermittente dans nos plaines marécageuses et en Afrique, sous sa forme la plus meurtrière, l'ophtalmie en Egypte, la phtisie en Angleterre, le scorbut en Hollande, la fièvre jaune sur le littoral de l'Amérique du nord ou dans les terres chaudes du Golfe Mexicain, et l'on pourrait dresser ainsi une carte morbide du globe.

Or, dans le mouvement actuel du monde, avec les migrations qu'inspirent l'esprit d'entreprise et d'aventure, l'amour du lucre ou de plus nobles ambitions, à chaque instant l'humanité va chercher les hasards de nouvelles influences. Le théâtre de la vie humaine se déplacera-t-il? hier l'Asie, aujourd'hui l'Europe et déjà l'Amérique, demain peut-être l'Australie, je ne sais. Mais ce qu'il faut recueillir, ce sont les résultats que nous ont donnés l'observation et l'étude de ces voyageurs volontaires ou armés, les notions précieuses qui ont été rassemblées pour constituer cette hygiène générale dans laquelle l'homme, mis en contact avec tous les modificateurs cosmiques et dans le libre exercice de son intelligence et de sa volonté, nous révèle une double puissance en assouplissant son organisme à de nouveaux besoins, ou en changeant la nature entière et la refaisant à son usage.

Qui pourrait d'ailleurs, au siécle où nous vivons, limiter l'avenir de ces considérations, et mesurer d'ici,

ce que vaudront plus tard, à un point de vue général, ces surprenants déplacements ? Ces émigrations peuvent prendre bientôt l'importance d'une question humanitaire, et la médecine hygiénique, dans ses méditations sur l'homme physique et moral, voit peut être dans ce cosmopolitisme transformant les hommes, fusionnant les races, le moyen de faire disparaitre les endémies locales, les foyers de crétinisme et d'amoindrissement, les dégénérescences des populations usées et vieillies, en un mot le signal de la régénération de l'espèce humaine.

Ces dernières questions, d'un intérêt si neuf et si vrai, ont été parmi nous l'objet des travaux les plus remarquables, et je manquerais à la justice et à mon cœur si je négligeais de signaler à la reconnaissance publique les hommes auxquels nous devons la plus grande partie de ces curieuses et profondes études. Ce sont les médecins de la marine et de l'armée de France, ce sont ces frères que nous honorons et dont nous sommes fiers, qui savent unir aux héroïques qualités du soldat l'ardeur des recherches et la passion du savoir, et je salue en passant ces nobles représentants d la science qui portent dans tous les mondes, avec s dévouements et ses bienfaits, sa chaude lumière, s généreuse influence et sa vertu civilisatrice.

Ces aspects de la vie moderne qu'à regret je n'ai qu'ébaucher, suffisent cependant à nous représe l'hygiène en action ; l'hygiène étudiant tout ce q rapporte aux influences qui peuvent troubler c truire l'ordre physiologique, tous les perfectionn

que les sciences physiques et chimiques ont imaginés pour assurer l'existence et la rendre meilleure ; enfin l'histoire pratique des moyens que l'observation directe et l'expérience des nations considèrent comme propres à protéger la vie des sociétés. Ils attestent cet effort énergique et persévérant dans lequel les sciences naturelles s'associent aux sciences morales et politiques pour améliorer l'humanité et lui préparer des conditions certaines de bien-être, d'expansion et de grandeur.

Un jour viendra où la société, organisée par l'hygiène, luttera en masse contre les agents destructeurs qui l'environnent. Lorsque l'homme, abandonnant enfin les errements des vieux âges, dirigera ses armes et son génie contre les accidents qui constituent le désordre matériel de la nature; lorsque l'industrie, séparée des vues étroites de l'égoisme et de la spéculation, se mettra noblement au service de l'intérêt commun, et qu'elle aidera l'humanité dans ses aspirations vers le bonheur; lorsque les forces merveilleuses dont le siècle dispose seront appliquées à transformer la terre, à la rendre en tous lieux assainie et féconde ; à ouvrir les grandes cités pour y verser l'air et le soleil, ces biens du ciel qui sont à tous ; lorsque les sciences, illuminant tous les esprits d'un éclat égal, auront répandu partout le secret de leurs procédés et la sûreté de leurs lois, alors, possesseur intelligent des bienfaits du monde et véritable roi de la création, l'homme pourra chercher avec confiance le but suprême, le progrès et la prospérité universelle, non par le progrès inépuisable,

la perfectibilité indéfinie, folie que repoussent l'histoire et l'invariabilité physique et morale de l'humanité; doctrine coupable ontrageant l'œuvre de Dieu et corrompant l'homme par l'orgueil et par des espérances inassouvies, mais le progrès légitime, cette grande et belle vocation dans laquelle, sous l'inspiration des sentiments les plus élevés de sa nature et le regard porté vers l'avenir qui l'attend, il marchera, l'âme droite, saine et libre, avec la force et la beauté reconquises de sa divine origine, dans les voies glorieuses de ses providentielles destinées.

RÉPONSE DE M. LE PRÉSIDENT

A M. le Docteur SANDERET.

Monsieur,

Lorsque les suffrages de l'Académie se sont arrêtés sur vous, elle savait depuis longtemps combien vous en étiez digne. Elle connaissait l'habile direction que vous donnez à l'école de médecine, la valeur de votre cours, dans lequel vous avez la rare bonne fortune de dissimuler l'aridité du précepte sous la forme la plus élégante et la plus châtiée.

Elle avait aussi apprécié vos travaux de médecin légiste qui, dans l'enceinte redoutable de la cour d'assises, vous ont valu, de la part d'un éminent magistrat, ce témoignage aussi flatteur qu'il est précieux : les opinions de M. Sanderet sont des arrêts.

Le discours que vous venez de nous lire nous est une nouvelle preuve de la variété de vos connaissances, de votre science médicale et de votre éminent talent d'écrivain. M'est-il possible d'y répondre ? le sanctuaire de la science n'est ouvert qu'aux initiés, mais ce que je puis au moins constater, c'est le charme sous lequel il nous a tous tenus tant que votre voix s'est fait entendre.

[redacted]

Qu'il prenne place à côté de ceux que vous avez prononcés aux rentrées solennelles des facultés, discours dans lesquels vous avez déjà montré non pas seulement votre science et votre habileté littéraire, mais prouvé que vous saviez puiser dans votre cœur la plus haute et la plus louable impartialité.

PIÈCE DE VERS

Par M. Ch. VLANCIN.

MESSIEURS,

Dans son numéro de décembre dernier, le *Musée des Familles* a publié, sur la solennité de Noël et sous le nom de M. l'abbé Gabriel, curé de Saint-Merry, un morceau de prose étincelant de poésie. — Un irrésistible désir d'en revêtir une partie des formes de notre versification s'est emparé de moi. En m'imposant cette difficulté et en ajoutant à mon essai quelque peu de mes propres inspirations, je n'ai fait peut-être qu'affaiblir les grandes idées de mon modèle ; mais s'il est vrai que je n'aie pu échapper au danger d'en altérer le coloris, personne du moins, quant au fond, ne me contestera le mérite de les avoir religieusement respectées.

NOËL.

Voici, voici le jour d'ineffable mystère.
Gloire éternelle à Dieu dans les hauteurs du ciel !
Hommes de bon vouloir, paix à vous sur la terre !
Voici le grand jour de Noël.

Aux cieux il est chanté par tous les chœurs des anges,
Par d'innombrables voix au terrestre séjour.
De tous côtés répond aux divines phalanges
Un cri d'allégresse et d'amour.

Dans le creux des vallons, au sommet des montagnes,
A travers les forêts, les fleuves et les mers,
Des plus riches cités aux plus pauvres campagnes,
Il retentit dans l'univers.

Noël, Noël! — ce mot vient ranimer la flamme
Des vertus que doit l'homme aux préceptes divins;
Il pénètre les cœurs, il vibre d'âme en âme
Comme un accord des séraphins.

Salut, ô Bethléem, ville du Roi-Prophète,
Souveraine des murs du nom le plus altier!
Ton sol doit tressaillir au retour de ta fête :
C'est la fête du monde entier.

Rien n'a pu t'effacer, ô berceau du Messie
Que signale à jamais le doigt du Créateur;
Rien n'a pu t'obscurcir, sereine poésie,
De la crèche du Rédempteur.

Ni les jours désastreux creusant de noirs abîmes,
Ni les ébranlements des révolutions,
Ni les sanglants combats qui jonchent de victimes
Le théâtre des nations,

Rien, rien n'a fait pâlir ta splendide auréole :
Elle étend sa lumière aux bords les plus lointains
Et nous conduit, semblable à l'étoile du pôle,
A nos véritables destins.

Tout passe, tout finit, tout s'éteint dans ce monde
Quel nom, quel souvenir s'éternise ici bas?
C'est toi, divine crèche, en merveilles féconde,
C'est toi qui ne disparais pas.

Le Fils du Roi des rois est né dans une étable,
Et ce lieu tout rempli de sa divinité
Est aussi devenu le berceau mémorable
De la nouvelle humanité.

Noël ! c'est l'avant-goût de la vie éternelle,
C'est l'accent précurseur des saints ravissements ;
Il cause au cœur de l'homme, heureux d'être fidèle,
D'ineffables tressaillements.

*

Noël annonce la naissance
Du triomphateur des enfers,
De l'Enfant-Dieu dont la puissance
Du pécheur brisera les fers.
Dans cette humble et sombre demeure
Où les temps marqués l'ont conduit,
Il arrive au monde à son heure...
Et quelle est cette heure ? — Minuit !

Minuit ! — l'heure des épouvantes,
Où des langues de feu livides et mouvantes
A la surface des tombeaux
S'élèvent quelquefois en sinistres flambeaux,
L'heure où la peur croit voir plus d'un pâle fantôme
Sortir du ténébreux royaume,
Pour se plaindre aux vivants des rigueurs de son sort,
L'heure des noirs complots, du crime et de la mort,
L'heure qui sonne la dernière
De chacun de nos jours dont le nombre incertain
Ne promet à nulle paupière
Un seul rayon de lendemain.
Eh bien !... se peut-il qu'on le croie ?
L'Eternel en a fait, en créant le Sauveur,
L'heure d'espérance, de joie,
De prière, d'amour, de vie et de bonheur.

[redacted]

Le minuit de Noël c'est l'heure de la grâce,
L'heure des anges et de Dieu,
L'heure du saint flambeau que nul astre n'efface
Et qui doit sur le monde, un jour, luire en tout lieu.
Si le minuit de la nature
Marque la fin des jours que le ciel te mesure,
O fugitive humanité,
Le minuit de Noël est l'aube blanchissante
Que suit dans sa splendeur, immense, éblouissante,
Le soleil de l'éternité.

*

Le fils qu'à des époux un Dieu propice envoye
Fait battre deux seuls cœurs d'une indicible joie ;
Mais l'enfant qu'il nous donne à l'heure de Noël
Réjouit à la fois et la terre et le ciel.
Il appartient à tous celui qui vient de naître :
Conçu dans le plus chaste sein,
C'est le fils du souverain être ;
Mais c'est aussi l'enfant de tout le genre humain.

Regardez au berceau de l'infime indigence :
Seule y paraît la pauvreté.
Regardez au berceau d'une illustre opulence,
De la suprême dignité ;
On n'y voit que des grands, flatteurs de la puissance.
Berceau du divin nouveau né,
Le ciel veut que tu sois bien mieux environné ;
Nul des autres n'a rien, non rien qui te ressemble :
A tes pieds viennent à la fois,
A tes pieds humblement se prosternent ensemble
Le pauvre et l'opulent, les bergers et les rois.
Sur toi s'ouvrent les cieux et l'archange s'incline
Vers tes adorateurs confondus à genoux ;
Dans ton asile obscur la nature divine

A la nature humaine a donné rendez-vous.
Par un pacte sacré l'une à l'autre s'attache ;
Au salut des mortels, pour se voir immolé.
Le Verbe s'est fait chair, et le Dieu qui se cache
En celui qui se montre est surtout révélé.

CANTIQUE.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

Aux hymnes du saint ministère,
Peuples, joignez, mêlez vos voix ;
Et vous, puissances de la terre,
Chantez le souverain des rois.
Pour être digne de mémoire,
Vient de lui tout ce qu'il vous faut ;
David mettait surtout sa gloire
A louer celle du Très-Haut.
Célébrons.. , etc.

Chantez, élite bien-aimée,
Membres souffrants de Jésus-Christ,
Misère aux pleurs accoutumée,
Pauvres de corps. pauvres d'esprit.
Plus vous sont amers vos calices
Et des heureux le froid dédain,
Plus vous prendrez part aux délices
Que promet le futur Eden.
Célébrons..., etc.

Chantez jeunesse pure encore
Du venin qui fait les pervers,
Chantez la renaissante aurore
Du jour qu'attendait l'univers.

Chantez, chantez, vierges parées
Du charme des cœurs innocents ;
Du haut des splendeurs éthérées
Marie entendra vos accents.
Célébrons..., etc.

Chantez, enfants, chantez la fête
De votre modèle accompli ;
Vieillards, chantez, vous dont la tête
Penche sur un corps affaibli.
Pour bénir Dieu, lorsque succombe
Au poids des ans votre vigueur,
Retrouvez au bord de la tombe
La jeunesse de votre cœur.

Célébrons notre délivrance,
Répétons, élevons au ciel
Le cri de la reconnaissance :
Noël ! Noël !

DE L'INTRODUCTION

DES CARMÉLITES A BESANÇON

Curieux détails extraits d'un manuscrit conservé dans leur monastère actuel en cette ville (1),

Par M. Aug. DUSILLET.

LECTURE FAITE PAR M. L'ABBÉ BESSON.

MESSIEURS,

Dans les loisirs studieux que sa retraite lui avait faits, M. le président Dusillet lisait, il y a quelque temps, le *Vesuntio de Chiflet.* Il remarqua à l'avant-dernière page du volume qu'en l'année 1616, au mois de septembre, les carmélites furent admises à Besançon par décret du magistrat, et grâce aux sollicitations, aux prières d'Anne

---

(1) Anno 1616, mense septembre, sanctimoniales carmelitæ, ex beatæ matris *Theresiæ* norma vitam agentes, rogatu Augustissimæ imperatricis *Annæ ab Austria* (cujus preces delatæ ab illustrissimo domino Jacobo, Ludovico, comite de Fyrstemberg sanctæ Cæsareæ majestatis ad Bisontinos legato) decreto senatus, civitate donatæ sunt. (J. J. CHIFLETII, *Vesontio civitas*, part. 2ª, pag. 327.)

d'Autriche, prières qu'apporta le comte de Furstemberg envoyé de l'empereur aux Bisontins.

A la lecture de ce passage, le mot *prières* éveilla la curiosité du littérateur. L'affaire ne lui paraissait pas de nature à nécessiter l'intervention si puissante d'une tête couronnée. Il désira savoir ce que l'historien avait voulu dire. Le fruit de ses recherches est un *Mémoire sur l'introduction des carmélites à Besançon*, qu'il a divisé en deux parties, destinées à nos lectures publiques. C'est la première que vous allez entendre. Les piquants détails de mœurs qu'elle renferme sont relevés dans ce récit par un style dont le charme égale le naturel.

§ Ier.

Au commencement du XVIIe siècle, il existait un couvent de carmélites à Dijon et un autre à Chalon-sur-Saône. Dans ces deux maisons se trouvaient plusieurs religieuses originaires du comté de Bourgogne, où l'institut des carmélites n'avait pas encore pénétré, bien que cette province appartînt à l'Espagne, patrie de l'illustre réformatrice de l'ordre du Mont-Carmel. C'est ainsi que Jeanne Bereur, fille d'un conseiller a parlement de Dole, était allée en 1612 (1) prend l'habit de Sainte-Thérèse à Dijon. Quelques tem après, deux de ses cousines, plus âgées qu'elle d'une piété exemplaire, obtinrent de leur père, l

(1) Le 26 mai. Elle était alors dans sa vingtième année, éta le dimanche 15 novembre 1592.

pitaine Bereur, frère du conseiller, qu'il fonderait à Dole un couvent du même ordre. On se mit à l'œuvre, et quand tout fut prêt, la supérieure de Dijon, mère Louise de Jésus, autorisée à changer de résidence, vint à titre de supérieure du nouveau monastère s'installer à Dole, et ramena dans leur pays avec Jeanne Bereur qui avait depuis peu fait profession, sous le nom de Thérèse de Jésus, cinq ou six religieuses franc-comtoises des couvents de Dijon et de Chalon. Ceci se passait au mois d'août 1614 (1). Un établissement semblable se forma en 1627 à Salins, sous la direction de cette même sœur Thérèse-Jeanne Bereur; puis un autre à Gray toujours par son entremise en 1644. Mais celui dont nous allons parler qui émane également de la communauté de Dole, fut le second et devint le plus considérable de la province.

Dès la fin de 1614, plusieurs notables personnes de Besançon résolurent à leur tour d'introduire dans cette ville les filles de Ste-Thérèse. L'entreprise était difficile, les co-gouverneurs ayant plusieurs fois déjà montré une grande répugnance à les recevoir : ils se préoccupaient à tort de la pauvreté de ces recluses qui seraient, disaient-ils, à charge aux bourgeois, comme l'étaient déjà les minimes pour l'admission desquels on avait obtenu du magistrat, peu d'années auparavant (2), une autorisation qu'il était au regret d'avoir accordée.

Parmi ces personnes pieuses figurait au premier

(1) Le 6 août.
(2) En 1607.

rang la demoiselle Catherine Mareschal qui jouissait d'une haute estime à Besançon, où elle s'occupait exclusivement de bonnes œuvres. Fille d'un des plus honorables habitants de la ville, et cousine du co-gouverneur Buzon (1) qui partageait toutes ses idées, elle fit, de concert avec ce dernier, jouer tant de ressorts divers que le succès couronna leurs efforts, après une série de tentatives longtemps infructueuses (2); parlons seulement des principales.

Un envoyé de l'empereur Mathias, le comte de Furstemberg étant venu à Besançon régler quelques affaires avec MM. du magistrat, avait rempli sa mission et se préparait à retourner en Allemagne. Catherine et Buzon imaginèrent de lui faire remettre une pétition destinée à l'impératrice (3) et tendant à obtenir d'elle une lettre de recommandation pour les co-gouverneurs au sujet de l'établissement des carmélites. Buzon dressa la requête qui fut présentée au comte au moment de son départ, « Buzon, rare esprit et grand travailleur, dont » les écrits étaient si bien dictés qu'on s'estimait heu- » reux d'en obtenir une petite feuille. »

Ce n'est pas tout; ayant su que la comtesse de Furstemberg avait à son service une femme originaire de Besançon, Catherine Mareschal fit tenir à cette femme une lettre et des présents pour sa maîtresse; entre

(1) Claude-Antoine Buzon, sieur d'Auxon, qui fut conseiller au parlement de Dole en 1630, et mourut en 1638 à Besançon.

(2) Il y eut tant de demandes, porte le manuscrit, et de réponses, et de difficultés que cela ennuierait les lecteurs, et moi aussi, si je les voulais toutes écrire.

(3) Anne d'Autriche, femme de l'empereur Mathias.

autres une image en cire, de grandeur naturelle, du premier enfant de Mme de Cantecroix, Caroline d'Autriche (1), image modelée sur cet enfant le jour de son baptême (2) et vêtue d'un habit de taffetas blanc à la dernière mode. La comtesse de Furstemberg, disposée favorablement par sa caméristе, fit agir son mari auprès de l'impératrice, tant et si bien que la lettre de recommandation fut obtenue et envoyée à Catherine qui la remit à son cousin Buzon.

Celui-ci éprouva d'abord un peu d'embarras. Il hésitait à présenter au conseil la lettre de l'impératrice, ne sachant pas au juste ce qu'elle contenait et n'osant rompre le cachet pour s'en assurer. Après de longues incertitudes, il la remit cependant à tout hasard. Elle se trouva fort pressante, mais ne produisit nul effet. L'opposition qui s'était déjà manifestée dans le sein du conseil y reparut, fondée sur les mêmes motifs, l'insuffisance de ressources chez les postulantes pour subvenir à leurs propres besoins, et la crainte de grever la population d'un trop lourd fardeau. Vainement le comte de Furstemberg, qui plus tard revint à Besançon chargé d'une mission nouvelle, essaya-t-il de mettre

---

(1) Thomas-François d'Oiselet, neveu par sa mère et héritier, à charge d'en relever le nom et les armes, de François Perrenot de Granvelle, comte de Cantecroix (celui-ci neveu du cardinal, petit-fils du chancelier et successeur des biens de cette opulente famille), était prince du saint Empire et chevalier de la toison d'or. Il avait épousé Caroline d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Rodolphe II et d'Euphémie de Rosenthal. Il mourut à Besançon le 5 janvier 1629, ne laissant qu'un fils qui mourut lui-même de la peste en 1636, peu de temps après son mariage avec la célèbre Béatrix de Cusance). (*Dunod*, hist de B., t. II. p. 538.)

(2) En 1612 ou 1613 : il fut baptisé à l'âge de deux ans.

à profit ses bons rapports avec les gouverneurs pour ébranler leur résolution au sujet des carmélites. Il eut beau leur représenter, comme argument suprême, que l'impératrice allait donner un nouvel héritier à l'empire, et que dans une telle occurence l'usage défendait de la contrarier. Tout fut inutile, et le négociateur, son mandat officiel accompli, s'éloigna derechef sans avoir pu gagner une seule voix à ses protégées.

Malgré cet échec ajouté à plusieurs autres, Catherine et Buzon ne perdirent point courage. Ils s'adressèrent directement à la comtesse de Cantecroix qui consentit à les seconder. C'était une grande dame, tenant fort à sa grandeur, fille naturelle du défunt empereur Rodolphe et que l'on n'osait guère approcher. Elle vivait retirée et se montrait peu. « Quand parfois elle sortait » de son logis, dit l'auteur du manuscrit, le monde » était aussi envieux de la voir monter en carosse qu'o » peut l'être de regarder le roi et la reine en la rue » Paris. » Catherine Mareschal s'insinua chez elle le moyen d'une de ses femmes qui songeait à pren le voile de Ste-Thérèse, et se fit si bien écouter qu comtesse lui promit non-seulement de l'aider dans démarches, mais, faveur inespérée, d'être la mèr protectrice du couvent à fonder.

Une fois d'accord, on dépêche un émissaire à auprès de l'impératrice, chargé de solliciter d'el seconde missive dans le même but que la premi messager « que l'on choisit homme capable, a » manuscrit, car s'il n'eût entendu la langue » n'aurait su que faire par les chemins dura

» long voyagé, » ce messager était porteur d'un riche présent : « Un saint suaire, en satin blanc, de la gran- » deur de trois tiers de l'aune de Paris, travaillé de » fleurs au naturel tout à l'entour, dont la façon de » chaque fleur coûtait dix sols ; le tout relevé de cor- » dons et fils d'or. » L'impératrice en fut, dit-on, charmée et fit expédier à Messieurs du magistrat la deuxième lettre si courtoisement requise de sa toute puissante intercession.

Au reçu de cet office impérial, le conseil de ville s'assemble et ne décide rien d'abord. Ce n'est qu'après de longs délais et plusieurs délibérations fort animées qu'il fût enfin résolu, à la majorité des suffrages, que l'on admettrait les carmélites (1), mais à certaines conditions propres à donner lieu à des difficultés nouvelles ; en sorte qu'une telle concession équivalait presque à un refus. Que faire ? la situation ne s'était guère améliorée. Voici l'expédient qu'imagine Buzon pour sortir de cette impasse.

Partant du point que l'admission des carmélites était prononcée et que les justifications prescrites se feraient aussi bien et mieux en leur présence qu'autrement (le capitaine Bereur s'était d'ailleurs porté caution pour elles) (2), il leur conseilla de venir secrètement s'établir à Besançon. A cette époque, on connaissait déjà l'influence du fait accompli. Mère Louise de Jésus qui était à la tête du couvent de Dole, forma donc

(1) C'est le décret d'admission dont parle Chiflet. Voyez plus haut la note de la page 2. Ce décret est du 7 juillet 1616.
(2) Acte du 25 octobre 1616.

une congrégation démembrée de la sienne, en vertu des pouvoirs qu'elle avait reçus du vénérable et zélé protecteur de l'ordre en France, Bérulle, général de l'Oratoire et depuis cardinal sous le pontificat d'Urbain VIII. Elle eut soin d'y comprendre Jeanne Bereur (sœur Thérèse) alors sa sous-prieure, afin de ménager plus particulièrement l'appui d'une famille qui tenait un rang distingué dans le pays. Ces divers points arrêtés et toutes les mesures prises en conséquence avec la discrétion convenable, on fixa le jour du voyage.

Ce fut le jeudi 17 novembre 1616, de grand matin, que deux carosses partirent de Dole sous l'escorte du capitaine Bereur à cheval, et de l'abbé de Bretigny, leur aumônier, avec un serviteur également à cheval. Mère Louise et six religieuses remplissaient une des voitures ; l'autre était occupée par madame la baronne de Montfort, protectrice du couvent de Dole (1), et quelques demoiselles de la ville.

Arrivés à peu de distance de Besançon, ils trouvèrent mesdames de Cantecroix et de Saint-Amour (2) dans leurs carrosses, avec leurs caméristes et grande suite, qui venaient au devant d'eux. On fit les compliments et révérences d'usage, la prieure et la sous-prieure montèrent dans le carosse de M[me] de Cantecroix dont

(1) Louise de Bauffremont, femme de Charles de Taillant, baron de Montfort, chevalier d'honneur au parlement. On voit dans la patente de confirmation de ce parlement donnée en 1556 par Philippe II que Claude de Montfort, père de Charles, en était à cette époque le premier chevalier d'honneur. (V. DUNOD, *Nob.*, p. 277.)

(2) Hélène Perrenot de Granvelle, femme de Jacques-Nicolas de la Baume, comte de Saint-Amour. (DUNOD, *Hist. de Bourg.*, t. II, p. 537.)

les demoiselles suivantes se réunirent aux religieuses. Il y eut encore d'autres échanges de places, après quoi le cortège se remit en route. A son entrée dans la ville, les gardiens des portes croyant que c'était une noce, tirèrent des arquebusades; mais on se hâta de faire cesser le bruit, car on voulait arriver *incognito.*

Parmi les religieuses il y avait des jeunes filles d'autant plus ravies de voir du pays qu'elles étaient habituellement cloîtrées. On ne les avait pas mises dans le secret de l'affaire, en sorte qu'elles se croyaient l'objet d'une réception brillante et joyeuse. Elles ne se montrèrent cependant pas aux portières où leur costume et peut-être leurs exclamations de surprise et de curiosité les eût trahies. Nos voyageuses descendirent dans un misérable logis retenu pour elles à la hâte et meublé seulement de sept paillasses, et d'une ou deux tables, sans un seul buffet, ni même une chaise. Il leur fallut donc rester debout ou s'accroupir autour de la cheminée, car il faisait froid; puis la supérieure leur recommanda de chanter le *Laudate* à voix basse, de peur d'être ouïes du dehors; et c'est alors que ces pauvres filles apprirent la vérité sur leur venue clandestine à Besançon, où des embarras de toute nature les attendaient.

Dès le lendemain, on se mit en quête d'un autre logement, et, Mme de Montfort ayant trouvé une maison convenable et spacieuse se hâta de la louer. Mais, par malheur, il s'y trouvait des fenêtres d'où l'on apercevait les cours du collége des Jésuites. Le recteur s'en plaignit amèrement à cause de ses écoliers, et mère

Louise eut beau lui promettre en souriant qu'on ne les regarderait pas, il prit la chose sur un ton d'autorité si hautaine qu'il fallut céder. Mme de Monfort s'employa elle-même pour obtenir à prix d'argent la résiliation du bail. Après quoi, ne trouvant point d'autre gîte, on fut obligé de louer d'un sieur Naisey, dans la rue Saint-Vincent, une petite maison où les carmélites s'enfermèrent provisoirement. Elles comptaient y rester quelques mois ; elles y passèrent cinq ans et plus, dans une affreuse gêne.

Si cette maison existe encore, on la reconnaîtra sans peine à la description suivante. Mal bâtie, quoique fraîchement reconstruite en 1616, elle se composait au rez-de-chaussée de quatre pièces, deux sur la rue, deux sur la cour, que séparait une allée ou corridor d'entrée assez large pour les voitures ordinaires, mais non pour le passage d'un carosse. Au premier étage, même distribution : quatre chambres et un corridor de dégagement. On y montait par un escalier de pierre qui occupait un des angles de la cour et qui aboutissait à une galerie de bois, à jour, régnant tout le long de la façade intérieure. C'est dans cette galerie que s'ouvraient la porte du corridor et les fenêtres de deux chambres ainsi privées d'air et de soleil.

Au bout de la première cour, il y en avait une seconde avec deux espèces d'appentis, l'un servant de cuisine, l'autre consacré par avance au noviciat. Venait ensuite un petit jardin.

Des quatre pièces du rez-de-chaussée, la première à droite prenant jour sur la rue était la plus grande ; on

en fit une chapelle à la suite de laquelle se trouvait le chœur des religieuses, petite chambre donnant sur la cour. A gauche de l'allée, on établit d'abord la loge des tourrières joignant la rue, puis, au moyen de plusieurs cloisons, le reste fut divisé de manière à contenir le tour du dehors, celui du dedans et celui de la sacristie, avec les deux parloirs fort exigus et fort obscurs.

Les quatre chambres du haut formèrent ensemble le dortoir; mais chacune de ces chambres avait en outre sa destination particulière : réfectoire, chauffoir ou pièce de recréation, sacristie, roberie, au besoin on y tenait chapitre.

Telle était la misérable demeure dont les sœurs de Sainte-Thérèse prirent possession, et qui, tout incommode et malsaine qu'elle fût, ne leur avait été cédée qu'après une négociation pénible. En effet, les magistrats ayant su l'arrivée subreptice des religieuses dans leurs murailles, avaient pris de l'humeur. Ils ne tardèrent pas à découvrir que leur collègue Buzon était l'âme de cette espèce de complot et s'en offusquèrent. Ils disaient hautement qu'on ne leur ferait pas ainsi la loi, qu'il n'en serait ni plus ni moins et que les carmélites s'en retourneraient comme elles étaient venues. Naisey avait profité de l'occasion pour se montrer plus exigeant et plus indécis. Voulant en finir de manière ou d'autre, mère Louise se résolut à une démarche insolite ; accompagnée de la sous-prieure, elle se transporta chez lui. Là on parvint à s'entendre ; elles l'amenèrent à composition, le prirent au mot et firent le marché par écrit sans désemparer. Puis s'installant à

l'heure même, mère Louise, au lieu de retourner près de ses sœurs, leur fit dire de venir la rejoindre. Mme de Cantecroix les envoya quérir dans son carrosse, qui, au retour, s'arrêta devant le palais Granvelle, sa demeure. Elle y prit place ainsi que deux suivantes, et se rendit avec les carmélites à leur maison. Mais le carosse ne pouvant y pénétrer, les demoiselles de suite firent de leurs robes, garnies d'amples dentelles, une haie des deux côtés de la portière, ce qui permit aux religieuses de descendre sans être vues des curieux groupés autour de la voiture. Elles entrèrent à la hâte, l'une après l'autre, et la porte se referma sur elles.

C'était le 25 novembre, fête de Sainte-Catherine d'Alexandrie.

§ II.

La première chose dont on s'occupa, ce fut d'approprier les lieux à leur destination, mais bientôt des tracasseries de toute nature vinrent assaillir les pauvres sœurs. Naisey, malgré les clauses avantageuses de son bail, se prit à regretter d'y avoir consenti. En louant sa maison à des recluses il s'était interdit par la même d'y pénétrer à l'avenir, ou du moins d'y entrer journellement comme il l'aurait voulu faire. Sa femme et lui ne cessaient d'importuner les religieuses de leurs plaintes à l'occasion de mille bagatelles. On ne labourait pas le jardin, on ne taillait pas les arbres à leur guise ; la femme escaladait les murs du verger pour s'assurer du fait, et quand on refusait la porte au mari, c'étaient des cris et jusqu'à des pleurs que charitable-

ment il fallait s'efforcer d'apaiser ensuite. « Il semble, » disait plus tard une des sœurs, que Dieu ait permis » que nous fussions engagées avec ce monsieur là pour » nous être un sujet d'exercice, encore qu'il eût une » bonne âme, je crois ; mais il avait de petites humeurs » difficiles à supporter, que le démon lui mettait en » l'esprit pour le troubler et nous aussi.

La préoccupation dominante de ce propriétaire, semblable à tant d'autres, était une crainte vague de n'être pas exactement payé de ses loyers, et l'on doit convenir que le mobilier des carmélites n'était pas de nature à le rassurer sur ce point. Un événement fortuit vint calmer son inquiétude et le mit tout à coup hors de peine. Ici je laisse parler la religieuse auteur du manuscrit où je prends ces détails. Je ne fais qu'abréger un peu le récit : « Notre mère Louise, dit-elle, avait envoyé quérir au convent de Dole un coffret ou demi-coffre de » noyer bien solide. Il devait nous servir de cassette à » trois clefs, car nous n'en avions point encore, et il » ne le fallait pas bien grand à cause que nous n'avions » pas grand chose à mettre dedans. Or, comme monsieur le maître de notre maison était toujours tournoyant autour d'icelle, il avisa le chariot qui amenait » ce coffre parmi quelques sacs de blé et autres provisions. Il s'en approcha bien vite pour voir ce que » c'était, puis il vint annoncer à la tourrière qu'il nous » arrivait un coffre si pesant qu'on ne le pouvait remuer. La tourrière, c'était moi. Je fis aussitôt ouvrir » la porte conventuelle, car nous avions déjà clôture, » et je recommandai qu'on introduisît la voiture, sans

» y rien déranger dans l'intérieur du couvent, précau-
» tion qui persuada de plus en plus à notre propriétaire
» que le coffre était tout plein d'argent, et que nous ne
» voulions nous fier pour l'ouvrir à personne qu'à nous-
» même. Quand le chariot fut dans la cour et la porte
» refermée, nous enlevâmes ledit coffre, après en avoir
» ôté une grande quantité de boîtes de raisiné dont il
» était rempli. Cette besogne achevée, je revins au tour
» où je trouvai M. Naisey qui m'attendait et qui me dit
» fort en secret et tout bas que nous devions nous don-
» ner de garde de mettre notre argent aux mains de
» messieurs du magistrat, car si une fois nous l'y met-
» tions, nous ne l'en pourrions jamais retirer. Je le
» remerciai beaucoup de ses bonnes prévoyances; et
» comme on fit peu de jours après ajuster les trois
» serrures à la cassette, il se confirma dans son idée
» et nous laissa plus tranquilles. »

Les carmélites, comme on l'a dit plus haut, avaient pris possession de la maison Naisey le 24 novembre. Aussitôt que leur église fût prête, un grand vicaire vint la bénir. On put alors y célébrer l'office divin, mais l'Avent s'écoula encore sans qu'on y laissât le Saint-Sacrement. On l'emportait chaque jour après la messe dite, ce qui contristait fort les bonnes sœurs. Enfin la surveille de la Nativité, l'ostensoir fut placé à demeure dans le tabernacle, les chants d'allégresse succédèrent aux lamentations et le couvent prit un air de fête. Six voix fraîches et bien assorties chantèrent en chœur les matines de Noël, ce qui attira sous les fenêtres de la chapelle une foule de curieux. Les jours suivants,

Mme de Cantecroix, Mme de Saint-Amour et à leur exemple beaucoup de personnes de distinction assistèrent aux offices, en sorte que la rue Saint-Vincent devînt le rendez-vous des équipages du beau monde, et que bientôt ce fut un bruit de ville que pour voir la noblesse, il fallait aller aux carmélites.

Une telle affluence qui ressemblait à une bravade augmenta le mécontentement des gouverneurs. Deux membres du magistrat furent chargés le 5 janvier, par le conseil, d'aller faire, à ce sujet, des reproches à la supérieure, et de lui enjoindre de tenir la porte de sa maison close à l'avenir durant les offices. Mais la mère Louise ne se déconcerta point de leur ton courroucé. Elle écouta humblement leur remontrance, et trouva bientôt le moyen de les adoucir par des paroles de soumission. Tout en promettant d'obéir elle fit observer qu'il serait difficile de refuser l'entrée de la chapelle à Mme de Cantecroix, et les délégués qu'elle avait déjà su gagner à demi, consentirent à une exception en faveur de la comtesse, à cause de sa qualité. Le hasard voulut qu'elle se trouvât elle-même dans la loge des tourrières, lorsqu'ils traversèrent cette pièce en se retirant. La bienséance les obligea de prendre congé d'elle, et comme on lui avait appris le but de leur démarche, elle leur demanda d'un air grave et solennel si l'on avait compris dans cette mesure d'exclusion la fille du défunt empereur Rodolphe? A ce nom, ils mirent incontinent le chapeau à la main, répétèrent ce qu'ils avaient dit à la supérieure, puis saluant profondément, ils sortirent après quelques mots d'excuses respectueuses.

La défense, objet de leur mission, se trouvait, de la sorte, restreinte, et n'était plus absolue. Une concession en amène d'autres; la tolérance obtenue pour Mme de Cantecroix s'étendait nécessairement aux gens de sa maison et aux personnes qui l'accompagnaient. D'ailleurs, en se fondant pour motiver une exception sur la qualité de cette dame, on semblait excepter par là même les personnes qualifiées, telles que la comtesse de Saint-Amour et autres, qu'un tel ordre ne pouvait guère concerner. Aussi dès le lendemain, jour de l'Epiphanie et durant tout l'hiver de 1617, les assistants furent-ils de plus en plus nombreux aux offices des carmélites. On avait soin d'interdire au nom des magistrats l'accès du couvent au public, mais on y recevait les privilégiés, à la tête desquels se présentait assiduement la comtesse de Cantecroix. L'église en était remplie ainsi que la loge des tourrières et le passage intermédiaire, d'où l'on pouvait suivre le service, à travers les portes ouvertes. Un bon prédicateur, le père Michel, capucin, y prêcha le carême, et comme les fenêtres de la chapelle restaient ouvertes aussi, sa voix arrivait jusque dans la rue, où nombre de fidèles se réunissaient pour entendre le sermon. Les gouverneurs n'ignoraient rien de tout cela, mais ils jugèrent à propos de fermer les yeux, et leur patience encouragea la mère Louise au point que le jeudi saint on laissa ouvert le portail extérieur et que chacun fut admis à visiter le reposoir ou *Paradis* des carmélites, comme tous ceux des églises de la ville. Enfin, le lundi de Pâques, on s'enhardit jusqu'à procéder solennellement à la recep-

tion d'une novice (c'était cette suivante de madame de Cantecroix dont il est question au chapitre précédent et qui avait introduit Catherine Mareschal auprès de sa maîtresse) ; l'habit lui fut donné par l'évêque d'Andreville (1) à l'issue d'une messe qu'il célébra pontificalement à cette occasion. Peu de temps après on reçut encore d'autres novices, mais à petit bruit, en présence de la communauté réunie, des parents de la novice, et des habitués de la chapelle seulement Cette conduite réservée dut apaiser les magistrats qui, en apparence du moins, ne s'occupèrent plus des carmélites; en sorte qu'au bout de deux ou trois mois, le portail de leur maison devint accessible à tout le monde, leur chapelle fréquentée par les femmes et filles des gouverneurs elles-mêmes cessa d'être en quelque sorte clandestine; elles eurent en un mot la faculté d'exercer leur culte suivant la règle de leur institut, avec la pompe habituelle en cas de prise d'habit, etc. Sur ces entrefaites, elles obtinrent de l'Empereur une ratification du traité fait avec le conseil de ville (2). « Les articles de « ce traité, dit l'auteur du manuscrit, y étaient couchés « en parchemin auquel pendait le sceau impérial en- « fermé dans une boîte de ferblanc en bosse, aussi « grosse que la tête d'un enfant, dont messieurs furent « si contents qu'ils le déposèrent en leurs archives,

---

(1) Philippe Patornay, titré évêque d'Andreville sous l'archevêque Ferdinand de Rye. Dunod le nomme évêque de Nicopolis. (*Hist. de l'Eglise de B.*, t. I, p. 326), d'autres disent qu'en 1616, l'évêque d'Andreville, suffrag. de Besançon, était Claude Delabarre.

(2) Diplôme de l'empereur Mathias du 16 octobre 1617.

« sans vouloir s'en dessaisir. » Elles étaient déjà munies d'une approbation de l'archevêque (1), et produisaient en outre celle de leurs supérieurs de France établis à Paris (2).

Cependant les magistrats hésitaient encore à s'expliquer sur le point capital. Une autorisation formelle émanée d'eux pouvait seule donner aux filles de Sainte-Thérèse le droit de fonder un établissement à Besançon. Elles avaient un traité conditionnel approuvé, comme on vient de le voir, des autorités les plus considérables; mais il y manquait la sanction définitive des gouverneurs. On redoubla de zèle pour l'obtenir en même temps que l'on cherchait dans la ville une place à bâtir, où une maison déjà construite et susceptible de recevoir une destination convenable à la circonstance. L'hôtel Montmartin, proche de l'Orme-de-Chamars, édifice assez vaste entre cour et jardin, provenant des héritiers du cardinal de Granvelle (3), répondait à ces vues. Quoique par ses dépendances, il touchât l'enclos des Jésuites, il était trop loin du collége pour qu'on eut à craindre cette fois l'opposition du recteur. L'empêchement vint de plus haut. Le conseil de ville ne permit point aux carmélites de songer à cette acquisition, et son refus, qu'il ne prit pas la peine de motiver, affligea beaucoup la mère Louise. Elle crut y voir une résolution arrêtée de la contraindre

---

(1) 15 février 1617.
(2) 9 mars 1617.
(3) Aujourd'hui le Sacré-Cœur. C'était avant la révolution la demeure des gouverneurs de la province.

à la retraite par des moyens évasifs, et sans manquer ouvertement aux égards dus à ses protecteurs. Il est plus vraisemblable que le cautionnement donné sous la forme de promesse par le capitaine Bereur ne suffisait pas à Messieurs du magistrat, et qu'il leur fallait une stipulation plus précise et plus solide. Quoi qu'il en soit, la position n'etait plus tenable pour la supérieure qui avait été fort malade une partie de l'hiver; la maison Naisey, véritable barraque où les murs à peine maçonnés laissaient pénétrer le vent et la pluie, abritait mal les religieuses contre l'intempérie des saisons. La proximité de Chamars qui s'étendait alors jusqu'à la rue Saint-Vincent l'exposait aux raffales du sud-ouest, et quelquefois on eût dit au craquement des poutrelles que la charpente allait s'écrouler. Des portes, des fenêtres mal jointes; point de volets, point de rideaux, et pour comble d'infortune, pas une cheminée où l'on pût allumer du feu sans attirer dans la chambre une épaisse fumée plus insupportable que la froidure même. C'est grande pitié que de voir, en parcourant notre manuscrit, à quelle extrême détresse fut réduit ce troupeau de brebis délaissées, dédaignées, cette congrégation de malheureuses filles entassées dans un lieu délabré et malsain, manquant de tout et sans autre ressource que la résignation et la prière. Leurs *celles* ou cellules se touchaient et n'étaient séparées les unes des autres que par une toile tendue. Chaque réduit, espèce de tente, contenait une couchette autour de laquelle on ne pouvait pas circuler, en sorte qu'il fallait s'y glisser par le pied. La cuisine, ancienne étable

dont la toiture en bois et le foyer lézardé faisaient craindre une incendie à la moindre flammèche qui s'en échappait, était loin du réfectoire. En temps de neige et de verglas, le trajet devenait pénible et presque dangereux; les aliments grossiers et toujours maigres dont se nourrissaient les Carmélites et qu'apportait une sœur du voile blanc à travers deux cours et un long escalier de pierres glissantes, n'arrivaient pas souvent à bon port. Par les chaleurs, autre supplice : la chapelle, les chambres trop exigues avaient la température d'une étuve ; et cependant, on n'osait presque jamais quitter le voile, car la clôture était insuffisante, et, soit dans le jardin, soit dans les cours, et même dans les dortoirs sur la rue, à cause du manque de rideaux, les sœurs vivaient dans une perpétuelle inquiétude à ce sujet.

Revenons à la mère Louise. Après neuf mois d'attente et de vaines démarches, se croyant en butte au ressentiment des gouverneurs, à cauae des circonstances de son arrivée à Besançon, ayant, d'ailleurs, d'importantes affaires à traiter avec les chefs de son ordre, elle prit le parti, conformément à ses premiers projets, de quitter cette ville, de reconduire Mademoiselle Bereur à Dôle et d'envoyer avec le titre de prieure à ses compagnes de Besançon, cette autre sœur Thérèse de Jésus qu'elle avait précédemment tirée du couvent de Châlon. C'est ainsi que les choses se passèrent. Quant au capitaine Bereur qui s'était dès l'origine établi non loin de ses protégées, au couvent des Bénédictins, il ne voulut point les abandonner ni se départir de son pieux dessein. De concert avec la nouvelle prieure, il

recommença une série de sollicitations incessantes, qui restèrent sans résultat pendant près de deux années. La mère Thérèse ne se lassait point d'adresser des suppliques aux magistrats, ni Bereur de les visiter. Le conseil de ville se composait de quatorze gouverneurs annuels. Il fallait donc à chaque tournée se présenter au logis de quatorze notables assez mal disposés de longue main, et qui n'étaient pas tous d'une urbanité parfaite. Combien de gens prennent leur brusquerie pour de la franchise et confondent l'entêtement avec la fermeté! Ils sont fous à Béziers, disait un habitant de cette ville, mais nous avons de l'esprit. Je serais tenté de dire à mon tour qu'en Franche-Comté nous avons du caractère, mais qu'ils sont têtus. Aussi que de contrariétés, de réponses disgracieuses, de rebuffades enfin n'eût point à subir notre vieux capitaine! Il en était parfois excédé. Sa mauvaise humeur s'exhalait à la grille des Carmélites. Patience, disait-il, patience! C'est pour Dieu, mais à ne point mentir, il me grève beaucoup d'aller donner tant de *bonnetades* à ces gens-ci. L'inutilité de ces bonnetades dut à bon droit lui causer quelqu'amertume. N'importe! il ne se rebuta point. Il avait déjà fondé lui seul un couvent de carmélites à Dôle, et contribué de sa bourse et de ses démarches à l'établissement de plusieurs autres maisons religieuses et d'un vaste hôpital dans la même ville. De concert avec ses deux filles alors âgées de plus de quarante ans et vouées dès leur jeunesse au célibat, son ambition était de consacrer le reste de sa fortune à une œuvre méritoire, noble zèle qui l'encourageait à

braver tous les obstacles et qui finit par en triompher.

En effet durant l'hiver de 1618 à 1619, un jour qu'il devait y avoir assemblée générale du conseil de ville il tenta un suprême effort et s'en fut *tout botté*, voir les principaux membres de ce conseil, qu'il trouva réunis avant l'ouverture de la séance. Il leur exposa, ou plustôt leur rappela que les Carmélites étaient en marché pour l'acquisition d'une place à bâtir convenable dans le quartier ou bannière *du bourg*; qu'il s'était porté leur caution, et leur abandonnait en conséquence, avec ses vignes de Beurre, sa terre du Liège que l'on ferait amortir en leur faveur; qu'enfin elles avaient depuis longtemps produit toutes les lettres d'approbation, d'autorisation préalables voulues par le traité préalable de 1616. Il leur déclara ensuite qu'il venait une dernière fois leur demander le congé où permission indispensable a ses protégées, et que l'impératrice elle même avait en quelque sorte sollicité pour elles. En cas de refus, il était prêt à emmener ces filles dans un lieu moins inhospitalier, où sa propre fortune les ferait sans doute accueillir. Oui ou non, ajouta-t-il? j'attendrai la réponse à l'issue du conseil; si non ou point, je pars et vais chercher pour elles un autre asile. Ce langage, et surtout la voix émue, l'air triste et résolu d'un homme universellement connu pour la sincérité de ses paroles, autant que pour la générosité de son caractère, firent une impression profonde sur les co-gouverneurs. Ils en furent touchés et votèrent tout d'une voix l'admission. Le cautionnement d'ailleurs était

réalisé, et la donation de la chevance de Liège confirmée par acte authentique (1).

Ainsi se termina cette négociation laborieuse; il nous reste à montrer quelle en fut la suite, et comment s'exécuta, non sans donner lieu à de nouvelles difficultés, une concession si péniblement obtenue.

Ce sera, si vous le permettez, Messieurs, pour une de nos prochaines séances.

---

(1) Acte du 21 mars 1619.

Messieurs,

Lorsque dans une de vos précédentes séances publiques je rendais à la mémoire de M. Laumier, dont nous déplorions la perte récente, un premier hommage bien insuffisant, je vous faisais pressentir qu'un éloge complet de sa personne et de ses travaux restait à faire. Notre confrère M. Bousson de Mairet, que nous regrettons de ne pas voir aujourd'hui siéger dans nos rangs, s'est chargé de faire honneur à cette dette de l'Académie, et, en son absence, vous m'avez confié le soin d'en achever l'acquittement par la lecture d'une œuvre où l'Académie a reconnu l'expression fidèle de ses sentiments.

Ch. Viancin.

ÉLOGE HISTORIQUE ET LITTÉRAIRE

DE CH. LAUMIER,

Par M. BOUSSON DE MAIRET.

Ainsi que la fortune, la renommée est capricieuse, et pour l'obtenir, il ne suffit pas de la mériter. Si quelques-uns y parviennent, au moyen de succès qu'on a peine à s'expliquer, cette espèce de renommée s'évanouit en peu de temps, et tel qui aujourd'hui a réussi à captiver l'attention publique est oublié le lendemain, et retombe dans l'obscurité dont il n'aurait pas dû sortir.

Tel autre, au contraire, par des actes honorables, par une vie sans reproche, par des services généreusement rendus à ses semblables et à la société, par des écrits où la pensée morale et sincèrement religieuse s'est jointe à la pureté du style et à l'élégance de l'expression, s'est montré digne de l'estime et de la reconnaissance de ses contemporains. Sa modestie et son mépris pour l'intrigue l'ont empêché de les faire valoir; aucune voix ne s'est élevée pour lui en décerner la juste récompense; il a passé inaperçu.

Telle a été la destinée de l'estimable et vertueux écrivain dont nous essayons de vous faire connaître les rares et précieuses qualités. Il n'est plus, le jour de la justice doit éclairer sa tombe.

Charles-Lazare Laumier naquit à Dôle du Jura, le 26 décembre 1781. Privé dès le berceau des soins dévoués et de la tendresse de sa mère, prématurément emportée par les suites d'un accouchement laborieux, il se vit en outre séparé de son père, qu'un emploi important dans l'administration des eaux et forêts obligeait à de continuels déplacements. Confié aux parents de sa mère, il ne trouva point chez eux ces attentions délicates que la maternité seule peut inspirer, ni cette affection si nécessaire au premier âge, qui exerce sur le caractère et sur le cœur de l'homme une si puissante influence.

Si l'éducation et les douceurs de la famille lui manquèrent, il n'en fut pas de même de son instruction, à laquelle, malgré son éloignement, son père veilla avec une attentive sollicitude. A peine sorti de l'enfance, il entra au collége de sa ville natale, où son intelligence et son application furent couronnées par de brillants succès. Grâce à l'aménité de son caractère, il se concilia l'estime et l'amitié de tous ses condisciples ; les palmes nombreuses qu'il remporta à la fin de chaque année scolaire furent saluées de leurs applaudissements, et lui assurèrent la bienveillance et l'affection de ses maîtres.

Ses goûts studieux et son aptitude à l'étude des lettres et des sciences mathématiques lui firent faire de si rapides progrès qu'il venait à peine d'atteindre sa seizième année lorsqu'il eut parcouru le cercle entier de l'enseignement classique. Il ne lui restait plus qu'à en recueillir le fruit en se créant une position que l'ab-

sence de toute fortune patrimoniale lui rendait indispensable,

Dans la pensée que Paris, plus que toute autre ville, lui offrirait les moyens d'utiliser l'instruction qu'il avait acquise, son père lui ordonna de s'y rendre et d'y descendre à un pied-à-terre où devait le recevoir une domestique de confiance. Le jeune Laumier se mit en route à pied, et cheminait paisiblement lors qu'il fut atteint par une berline voyageant en poste, où étaient assises deux dames, d'un extérieur aristocratique, la mère et la fille, qui, frappées de sa bonne mine et de sa jolie figure, l'invitèrent à monter près d'elles. Sa conversation vive et spirituelle les intéressa tellement qu'après lui avoir donné leur adresse, elles le prièrent d'aller leur rendre visite à l'hôtel qu'elles habitaient, lui promettant de le présenter à leur mari et à leur père qui occupait un poste élevé. Il s'y rendit en effet, mais les trouva seules, de sorte que la présentation ne put avoir lieu. L'emploi que son père lui avait ménagé était assujettissant, et comme son logis était très éloigné de leur hôtel, il se borna à cette visite, avant d'avoir été présenté au personnage dont la protection lui aurait été si avantageuse. Il voulait, disait-il, ne rien devoir qu'à son travail. Dans son inexpérience, il ignorait que le travail sans protecteur et sans appui, était une faible ressource, et qu'une femme puissante et considérée était souvent la meilleure des recommandations. C'était une occasion perdue, il ne la retrouva jamais.

Nous ne le suivrons point pas à pas dans cette période de sa vie. Le séjour de Paris ne réalisa point les

espérances qui l'y avaient conduit. Revenu l'année suivante à Dôle, il y professa les mathématiques et les belles-lettres dans une institution privée qu'il quitta pour devenir régisseur dans une vaste propriété, où il justifia par son intelligence et sa probité la confiance de son patron. Mais cet emploi était précaire, il ne crut pas devoir s'y attacher, et, arrivé à l'âge de vingt-deux ans, il s'en démit pour retourner à Paris. Il y devint agent d'affaires, position d'autant plus délicate, qu'il est rare que pour y réussir, le scrupule ne soit pas sacrifié à l'intérêt. Il triompha pourtant de cette difficulté, et sans avoir rien fait que sa conscience fût en droit de lui reprocher, il avait fini par se créer un capital qui lui aurait assuré une vieillesse honorable et aisée, lorsque l'invasion étrangère renversa l'édifice qu'il avait eu tant de peine à construire. L'orage terminé, il essaya une seconde tentative que fit échouer l'infidélité d'un associé.

Cependant ces travaux ne lui avaient fait oublier ni négliger la littérature, vers laquelle, dès son jeune âge, il s'était senti naturellement porté. Ses premiers essais, au nombre desquels il faut placer deux odes, l'une sur *la fondation d'Odessa*, capitale de la Russie méridionale, sur la mer Noire, agrandie et embellie par le duc de Richelieu, l'autre, sur *la mort du duc de Berry et la naissance du duc de Bordeaux*, lui valurent l'estime et l'intérêt de plusieurs des hommes de lettres les plus renommés à cette époque. Ils le recommandèrent à quelques libraires qui toujours à l'affût de ce qu'on appelle des actualités, lui demandèrent des compo-

sitions relatives à leurs spéculations commerciales.

La plupart de ces écrits, sauf deux romans, l'*Enfant du Jésuite*, satire en action, et *Mon cousin Bernard*, oubliés comme la presque totalité des ouvrages de cette espèce, appartiennent au genre historique. Laumier publia successivement une *Histoire de la révolution d'Espagne en 1820*, laquelle obtint dans la langue de Cervantès les honneurs de la traduction; un *Résumé de l'Histoire des Jésuites*, qui, sans être un panégyrique de cet ordre célèbre, se fit apprécier par son impartialité ; un *Tableau des cérémonies nuptiales des peuples anciens et modernes*, compilation d'une lecture instructive et agréable ; un *Récit* en deux volumes in-douze, *des plus mémorables événements des annales du monde*, destiné à l'instruction de la jeunesse; une *Histoire de la ville et du château de Saint-Germain en Laye*, laquelle fut favorablement accueillie et renferme de précieux documents pour l'histoire.

Témoin de la révolution de juillet dont les résultats immédiats ne repondirent point à ses espérances, il en publia une relation sommaire, à laquelle il fit succéder celle du voyage du roi Charles X de Saint-Cloud à Cherbourg. Quoique empreintes des sentiments du jour, personne n'eût à se plaindre de l'équité de ses jugements et de son respect pour la vérité..

Sans lui donner dans le monde littéraire le rang éminent réservé aux auteurs dont les œuvres brillent par le génie, l'élévation et l'originalité, ces productions qui répondaient aux idées et aux passions du jour, avaient en quelque sorte popularisé son nom. On en

avait conclu qu'il était capable de créations plus importantes. Alors commençait à être publiée l'immense collection connue sous le titre d'*Univers pitoresque* à laquelle ont contribué tant de savants et d'écrivains plus ou moins renommés. Un des membres les plus laborieux et les plus érudits de l'Académie des Inscriptions, M. Le Bas, s'était chargé de la rédaction du *Dictionnaire historique de la France,* vaste répertoire aussi utile que précieux, contenant une multitude de documents épars dans les plus grandes bibliothèques. Cette œuvre colossale ne pouvait être accomplie par un seul homme. M. Le Bas s'empressa d'admettre Laumier parmi ses collaborateurs, et lui dut un grand nombre d'articles que le journal des Débats, bon juge en cette matière, signala comme égalant, par l'exactitude et par l'érudition, les ouvrages si renommés des Bénédictins. Malheureusement, toute signature ayant été interdite, il nous est impossible de distinguer ceux dont Laumier fut l'auteur.

C'était le temps où les tendances rétrogrades du gouvernement de la restauration lui avaient suscité une foule d'adversaires parmi lesquels se faisaient remarquer un grand nombre de plumes habiles et exercées. On résolut de lui ouvrir la carrière du journalisme, où beaucoup d'écrivains ont trouvé la fortune et quelques-uns le pouvoir. On savait bien qu'il n'était point homme de parti, mais de conviction, incapable de trahir sa pensée, dans quelque intérêt que ce fût. Deux des principaux organes de la Presse quotidienne, le *Constitutionnel* et le *Pilote*, se l'attachèrent; l'absence

de signature ne nous permet pas de reconnaître les articles dont il les enrichit.

Sa coopération n'y fut pas de longue durée. Bientôt on vit surgir dans les départements, souvent sous les auspices du gouvernement lui même, ces journaux de localités, intéressants pour elles, et destinés à défendre l'administration contre les attaques des partis et à éclairer l'opinion. Un imprimeur de Lons-le-Saunier, M. Frédéric Gauthier, s'était décidé à y créer une feuille semi-quotidienne. politique et littéraire, sous le titre de *Sentinelle du Jura.* Il lui fallait, pour la diriger, un homme, non seulement connu dans les lettres, mais encore initié aux procédés du journalisme. Il invita Laumier à venir en prendre la rédaction en chef. Joyeux de rentrer dans son département et d'attacher son nom à une fondation utile et patriotique, sous un régime avec lequel il sympathisait, celui-ci accepta, sous la réserve expresse que l'éditeur ne gênerait en rien sa liberté de rédacteur et d'écrivain.

Parvenu à l'âge de cinquante ans, mûri par l'expérience et n'ayant rien perdu de ses facultés intellectuelles, Laumier avait naturellement, sur les questions qu'il pouvait avoir à traiter, des idées fixes et arrêtées. Ami de la liberté, mais de cette liberté sage et mesurée qui s'incline devant la raison et les lois, ennemi du désordre, qui en troublant la tranquillité publique, source de tout progrès réel et de toute prospérité, n'est avantageuse qu'aux ambitieux et à ceux qui n'ont rien à perdre, et ne sert qu'à rompre les liens de toute société régulière, il avait à lutter contre une ardente

[redacted]

opposition au gouvernement, et à compter avec l'esprit industriel, attentif à suivre les variations éphémères et les capricieuses fluctuations de l'opinion, et à s'en faire l'esclave, au lieu de l'éclairer et de la diriger. La connaissance de ces dangers ne pouvait l'intimider; homme de cœur et de conscience, incapable de transiger avec le mensonge, il ne voyait dans la rédaction d'un journal, qu'un moyen d'exprimer et de répandre ce qu'il croyait juste et conforme à la vérité.

La *Sentinelle du Jura* ne tarda point à obtenir le succès qu'elle méritait, et à être comptée parmi les meilleurs journaux des départements. Cette prospérité, au bout de quelques années, n'empêcha pas qu'il n'éprouvât des tracasseries, des exigences, des oppositions contre lesquelles il se raidit, sans s'inquiéter de son intérêt et de son avenir.

Mais son nom, connu dans la presse départementale, ne pouvait lui laisser d'inquiétude sur l'emploi de ses talents. Dévoué au système politique alors en faveur, mais sans servilité, il ne pouvait être laissé à l'écart. Après avoir quitté Lons-le-Saunier, il se vit successivement appelé aux chefs-lieux des départements de l'Ain, de la Sarthe, de Loir-et-Cher et de l'Aisne, et laissa partout les meilleurs souvenirs. Ses adversaires que désarmait sa courtoisie, ne purent lui refuser leur estime, et les Sociétés scientifiques et littéraires de ces différentes villes s'empressèrent de l'admettre dans leur sein. Depuis 1834, l'Académie de Besançon le comptait au nombre de ses membres correspondants. Quelques-uns de ses confrères résolurent

d'y fonder un journal, commun aux trois départements de la province, sous le titre du *Franc-Comtois*, et l'invitèrent à venir en prendre la direction. Il accepta, dans l'espoir qu'un public plus étendu était une garantie de succès, et se mit à l'œuvre avec ardeur. Mais la circonstance n'était point favorable; les deux opinions extrêmes avaient chacune leur organe accrédité, et, malgré tous ses efforts, la nouvelle feuille, la plus remarquable peut-être qui ait jamais été publiée dans notre province, dut, faute d'un nombre suffisant d'abonnés pour en couvrir les frais, cesser de paraître.

Laumier ne tarda pas à être appelé à une autre direction, celle du *Journal de la Haute-Saône*, et se rendit à Vesoul, où il resta jusqu'à la révolution de Février. Les plus sages et les plus consciencieux défenseurs du régime qu'elle avait détruit ne pouvaient espérer de trouver grâce devant elle. Vingt années de travaux sans relâche, de combats sans trêve, jointes aux soixante-huit hivers qui s'étaient accumulés sur sa tête, avaient affaibli ses forces, et il se décida à mettre un terme à sa carrière de journaliste.

Ce n'est point seulement par la pureté des intentions et des doctrines, qu'a inspirées le patriotisme le plus sincère et le plus éclairé, par la correction, l'élégance et la clarté des expressions et du style que se distinguent les journaux dont il fut le principal rédacteur. A l'époque où il écrivait commençaient à prendre place dans la presse quotidienne ou semi-quotidienne ces romans-feuilletons qui trop souvent ont été une école de mauvais goût et d'immoralité. Ce reproche,

il ne le mérita jamais ; le plus vif intérêt anime tous ses récits ; partout la morale la plus pure, les sentiments les plus tendres, quelquefois la gaîté la plus douce et la plus aimable, toujours le respect le plus profond pour tout ce qui doit relever l'âme et la préparer à la vie future, y sont exposés avec cet attrait qui défend au lecteur de s'arrêter avant d'être arrivé au dénouement, et qu'une seule lecture est impuissante à satisfaire. Parmi ces courts joyaux littéraires, dont la mère la plus scrupuleuse permettrait sans hésitation la lecture a sa fille, ont été particulièrement remarqués et reproduits dans d'autres publications périodiques, le *Curé de Sainte-Agathe; l'Idiote*, où le sentiment de l'amour maternel est peint et développé avec une vérité touchante; le *Cheval magique*, tableau des mœurs et des coutumes du moyen-âge, où une érudition réelle se joint à une riche et brillante imagination : *Comme quoi, malgré le proverbe, on s'enrichit quelquefois en payant ses dettes*, nouvelle étincelante d'esprit et d'une gaîté de bon aloi. Une plus longue énumération nous entraînerait trop loin; nous exprimerons le vœu que ces charmants opuscules soient rassemblés et publiés dans un recueil à part; ce volume serait le plus beau cadeau que l'on pourrait faire à la jeunesse et aux amis si nombreux de ce genre de littérature.

Nous avons parlé plus haut de deux odes qui furent son début, et qui le firent connaître et estimer de quelques écrivains, auxquels il dut les moyens d'étendre sa réputation et de tirer avantage de ses talents Laumier était vraiment poète; les Mémoires de l'Académie où

ont été insérées quelques-unes de ses compositions, en sont la preuve qu'a fortifiée la publication du recueil de ses *Poésies*, imprimé très incorrectement à Dole en 1848. Des quarante pièces, épitres, stances, chants nuptiaux, de douleur, de reconnaissance, méditations philosophiques, contenues dans ce volume, il en est plusieurs qui atteignent, soit par la pensée, soit par l'expression, toute la perfection dont elles étaient susceptibles. Délicatesse, sensibilité, raison, amour passionné du pays et du lieu natal, dont les circonstances le tinrent presque toujours éloigné, regrets touchants des belles années de la jeunesse, si riches d'espérances et d'illusions, tel est le caractère de ces poésies auxquelles a manqué une publicité dont elles étaient dignes. Que de tendresse quand il parle à ses petits enfants! quelles excellentes leçons il leur donne pour le présent et pour l'avenir! Quelle dignité de langage et quelle profonde connaissance du monde et des devoirs imposés au rang suprême dans son épître à un jeune prince qui semblait destiné à y monter un jour! Jamais les beautés de notre province n'ont été célébrées et décrites avec plus de chaleur et d'entrainement. Après cette lecture, personne qui ne s'écrie en parlant de l'auteur : c'était une belle âme, un esprit élevé, un noble cœur.

Si sa fermeté était inébranlable quand il s'agissait des principes qui le guidaient dans ses écrits, on le voyait, dans le commerce habituel de la vie, d'une facilité, d'une douceur, d'une complaisance dont il était impossible de n'être pas touché. S'il se présentait une

occasion d'obliger, même un inconnu, un indifférent, de soulager une infortune, de faire rendre justice à une victime de l'intrigue ou de la calomnie, il la saisissait avec empressement. Aussi fut-il constamment l'objet de l'estime et de la considération publiques, et pût-il se flatter d'avoir pour amis tous ceux qui entretinrent avec lui quelques relations. Dans ses combats de presse, ses adversaires, convaincus de sa loyauté, le respectèrent toujours. Lorsque l'âge et la fatigue l'eurent privé des ressources qu'il tirait de son travail et de ses talents, son excessive délicatesse s'opposa invinciblement à ce qu'il reçût les secours individuels qui lui furent offerts; être à charge à quelqu'un eût été à ses yeux un supplice et une honte. Il n'en était pas moins pénétré d'une profonde reconnaissance. Heureusement que vers les derniers jours de sa vie, quelques-uns de ses amis, touchés de voir tant de services rendus à l'ordre et à la société restés sans récompense, parvinrent, à son insû, à intéresser des personnages influents à son sort, et un faible secours, renouvelable chaque année, lui permit d'attendre, sans souci du lendemain, et entouré des soins empressés et pieux de sa fille et de ses petits enfants, l'heure où la providence l'appellerait dans un monde meilleur.

C'est à Lons-le-Saunier, ville qu'il affectionnait autant que celle qui l'avait vu naître, qu'arrivé à sa quatre vingt-deuxième année, après avoir reçu les secours de la religion, Laumier a fermé les yeux, le 31 juillet 1862, dans les bras de sa famille, laissant après lui le souvenir d'un homme sans reproche, d'un

chrétien sincère, d'un excellent citoyen et d'un écrivain de talent, que son pays doit s'honorer d'avoir produit.

Il avait lui-même composé son épitaphe. L'illustre doyen de la littérature et des sciences historiques en Franche-Comté, Charles Weiss, n'avait rien négligé pour lui être utile; il l'avait même pressé d'accepter une place à sa table et dans son logement; la reconnaissance de Laumier s'est exprimée en ces termes :

Qu'on ne s'épuise point en éloges funèbres,
Quand le jour aura fait pour moi place aux ténèbres,
Et lorsque je serai pour toujours endormi,
Sous la faux du trépas quelque part que je tombe,
Que pour seule épitaphe on grave sur ma tombe
Ces mots qui diront tout : De Weiss il fut l'ami.

J'TE CONNAIS, BEAU MASQUE,

CHANSON,

Par M. Ch. Viancin.

Nous approchons du carnaval :
Pour bien des fous c'est grande fête,
Et soit à pied, soit à cheval,
S'en montrera plus d'un fort bête.
Maints travestis circuleront
Sous turban, sous bonnet, sous casque,
Et sans esprit s'entrediront :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Mais pour voir des gens déguisés
Carnaval n'est pas nécessaire.
Nous ne saurions des plus rusés
Déconcerter le savoir faire.
Eh ! qu'importe ? — Malgré cela
On peut bien, sans qu'il se démasque,
Dire à quelqu'un par ci, par là :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

C'est peu que l'emprunt des couleurs
Dont se plâtrent certains visages :
L'ame a ses beaux dehors menteurs
En bien plus nombreux personnages.

Femme à palper galant poulet,
A prendre au bal tambour de basque,
Porte à l'église un chapelet.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Un vieux garçon qui fait sa cour
A jeune et pieuse héritière,
Pour l'obtenir, singe l'amour,
La modestie et la prière.
D'avoir l'air sage il prend grand soin,
Bien qu'il ait fait frasque sur frasque;
Même il sert la messe au besoin.
J'te connais, j'te connais beau masque.

De paraître ce qu'on n'est pas
On prend à l'envi l'habitude.
Pour le sexe les faux appas
Sont un sujet de grande étude.
Un sot qui s'y laisse attraper
Va courant après comme un basque;
Ailleurs on dit sans s'y tromper :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Les faux semblants du meilleur ton
N'existent pas tous au théâtre :
On croit douce comme un mouton
Plus d'une femme accariâtre.
Plus d'un mari vieux ou nouveau,
Sans témoins, tracassier, fantasque,
Devant le monde est un agneau.
J'te connais, j'te connais, beau masque.

Aucun défaut qui n'ait du fard;
On s'en barbouille sans scrupule;
L'impuissance même dans l'art
Plus ou moins bien se dissimule.

Pour réussir, un écrivain
Qui n'a qu'un style obscur et flasque,
Pille en cachette son prochain.
J'te connais. j'te connais, beau masque.

L'homme est sujet aux changements;
En masques notre France abonde;
On voit des travestissements
Chez les meilleurés gens du monde.
Tel qui retourne son habit
A la suite d'une bourrasque
Est tout confus lorsqu'on lui dit :
J'te connais, j'te connais, beau masque.

[redacted]

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

[redacted]

[redacted]

PIÈCES DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

ESSAI

SUR LES SANCTUAIRES PRIMITIFS

ET SUR LE FÉTICHISME EN EUROPE

Par Ch. TOUBIN.

INTRODUCTION.

Les anciens étaient fort pieux. Donnez à leur piété tel nom qu'il vous plaira, aveuglement, superstition, fanatisme; elle égalait en vivacité celle des époques et des sociétés les plus religieuses. *Religione vita constat*, a dit un des principaux écrivains romains (1). Les chemins, les fontaines, les eaux en général, le foyer domestique, la construction des bourgs, la fondation des villes étaient placés sous la protection des dieux. A Athènes, le peuple ne s'assemblait jamais sans que l'agora eût été purifiée par le sang de jeunes animaux; à Rome, la religion réglait jusqu'à la taille de la vigne et la greffe des arbres (2). Qui lirait sans étonnement

(1) Pline, Hist. nat., liv. XIV, 13.
(2) Id., loç. cit.

cette pensée de Xénophon au début de son *Hipparchique*? « Pour commander à Athènes la cavalerie, deux choses sont surtout nécessaires, la *piété envers les dieux* et la science de la guerre. » L'*Anabase* du même auteur nous fournit un exemple éclatant de l'entière soumission des Grecs à la divinité. On y voit une armée, qui avait tout intérêt à quitter une position périlleuse, s'obstiner à y rester plusieurs jours, parce que les entrailles des victimes n'étaient pas favorables. Rappellerai-je les oracles consultés à propos de toute décision un peu importante à prendre, le dévouement des Codrus, des Curtius, des Décius? La dévotion des Barbares était encore plus grande. « *Admodùm dediti religionibus,* » dit César étonné de la piété des Gaulois. Elien intitule le chapitre xxxie de ses *Histoires diverses:* « Comme quoi il n'y a point d'athées chez les Barbares. » On pourrait multiplier beaucoup ces témoignages, mais les sacrifices humains parlent assez haut et cette coutume abominable, mais qui atteste une foi profonde et illimitée, était répandue partout.

Les faits que je viens de citer sont connus de tout le monde; comment se fait-il cependant que le *point de vue* religieux ait été si négligé dans la plupart des ouvrages écrits sur les temps anciens? L'explication des mythes primitifs a été demandée tour à tour à l'agriculture, à la navigation, à l'astronomie, à la physique, voire à la métaphysique la plus raffinée; on n'a demandé ou rien ou bien peu de chose à la religion,

qui sur une foule de points pouvait seule répondre. J'essaierai de suivre une autre route : Dieu veuille que je n'y trébuche pas trop souvent !

Nous savons assez peu de chose sur le fond de la religion des anciens, telle qu'elle était enseignée à Gnosse, à Eleusis, à Samothrace et dans les colléges des druides. Leurs dieux nous sont déjà mieux connus ; sous la diversité des noms ils paraissent n'avoir pas beaucoup différé d'un pays à l'autre. César dit que les Gaulois se formaient de Jupiter, Mars, Apollon et Minerve *à peu près* la même opinion que les *autres nations*. Sans chercher à pénétrer les dogmes ou à assimiler entr'elles les divinités, tâche bien au-dessus de mes forces, je prendrai les faits à la surface en m'attachant plus aux formes du culte qu'à la théologie et en tenant les yeux plus constamment fixés sur l'Europe ancienne que sur les civilisations orientales que j'ai le malheur de ne connaître que d'une manière trop insuffisante.

D'un bout de l'Europe à l'autre, le culte extérieur offre au début des sociétés un certain nombre de ressemblances qui peuvent se ranger sous neuf chefs principaux, savoir : le culte des arbres, le culte des eaux, les antres sacrés, les bois sacrés, les sacrifices humains, le culte du taureau, les centres sacrés, les enceintes circulaires et enfin la constitution de la caste sacerdotale. J'essaierai d'étudier successivement chacun de ces sujets en insistant moins sur certains

d'entr'eux que j'ai déjà abordés ailleurs ou qui sont suffisamment connus. Peut-être aurai-je à rectifier quelques idées que j'ai émises dans d'autres recherches; je le ferai sans hésitation et sans fausse honte, parce que je ne cherche que la vérité. J'étudierai ensuite les causes des interprétations erronées, qui me paraissent s'être introduites dans la science, et je terminerai en cherchant à reconstituer, à l'aide soit des documents épars dans les livres des anciens, soit de mes observations personnelles, quelques-uns des principaux sanctuaires de la religion primitive.

ESSAI

SUR

LES TEMPS ANCIENS.

PREMIÈRE PARTIE.

LE CULTE DES ARBRES (1).

> Les arbres furent les premiers temples et nous voyons aujourd'hui les campagnes fidèles encore à la simplicité de l'ancien culte consacrer leur plus bel arbre à la divinité.
>
> PLINE, Hist. natur., liv. XII, ch. 1.

Le culte des arbres paraît avoir été universellement répandu chez les peuples anciens. Entre autres arbres sacrés, je me bornerai à citer, du côté de l'orient, l'arbre des Banyans (*ficus indica,* figuier sacré), les arbres *mubarek* (saints) des Persans, le cyprès de Parsa ou Pasagarde, qui fut longtemps l'objet d'un pélerinage célèbre de la part des musulmans, l'orme d'Ardubad honoré par les Arméniens (2), l'arbre à encens qu'au dire de Pline

---

(1) J'insisterai peu sur ce sujet assez connu aujourd'hui et sur lequel j'ai écrit moi-même un mémoire, sous ce titre : *Du culte des arbres chez les anciens*.

(2) Voir pour plus de détails sur cette partie le savant ouvrage de M. Maury, intitulé : *Histoire des grandes forêts de la Gaule*, pag. 141 et suivantes.

vénéraient les Sabéens d'Arabie (1), et l'arbre Perseis, dont le seul contact, s'il faut en croire Sozomène, guérissait dans la ville égyptienne d'Hermopolis diverses maladies (2). Les poètes nous montrent un laurier et un cyprès honorés par les Troyens. Les Grecs rendaient hommage à l'olivier, au laurier, au chêne et au poirier sauvage. Rome et le Latium avaient le *Figuier Ruminal*, le *St-Cormier*, l'arbre prophétique de la forêt d'Aricie, dont la grande prêtresse était marchande de simples, c'est-à-dire *arboriste,* le *Chêne-Sacré*, sous lequel le chef des Eques reçut les envoyés du Sénat et l'arbre de la *Via ostiensis* encore consacré aux dieux au temps de saint Audacte. En Afrique, saint Augustin combattit vivement la dendrolâtrie (3). Dans la Gaule, le culte des arbres fut proscrit par les conciles d'Arles et d'Auxerre et par quatre capitulaires de Charlemagne ; les Séquanes et les Gaulois des *Hautes-Alpes* paraissent avoir honoré plus particulièrement le pommier (4) et de même les peuples du nord de l'Angleterre. Les Germains professaient aussi un culte pour les arbres et en particulier pour l'arbre *Irminsul.* « Les Pfingstannen ou sapins de la Pentecôte, dit M. Maury, sont les héritiers de ces arbres sacrés, qui, suivant la croyance germaine, avaient le don de la parole (5). »

(1) Hist. nat., XII, 30.

(2) Sozomène, Hist. ecclésiast., liv. V.

(3) Notre Algérie conserve encore aujourd'hui des arbres *marabouts* (saints), parmi lesquels les oliviers qui entourent le marabout de Blidah et les jujubiers du marabout voisin de l'Arbah-Djendel.

(4) Etude archéologique sur la vallée de Barcelonnette, par M. Ch. Chappuis, pages 29 et 30.

(5) Maury, ouvrage cité, page 175.

Notons en passant une coïncidence : il y a peu d'années encore, les bergers de la forêt de Chaux (Jura) s'assemblaient pour rendre hommage au chêne précisément le lundi de la *Pentecôte*. M. Maury dit, d'après M. Parrot, que les anciens Prussiens et divers peuples slaves avaient aussi un chêne consacré. C'était le frêne Iggdrasill, qu'honoraient surtout les Scandinaves ; ils l'appelaient le *grand arbre du milieu*. « Je me souviens, dit un des personnages de l'Edda, des neuf mondes, des neufs forêts, du *grand arbre du milieu* sur la terre ici bas (1). »

Signalons quelques ressemblances dans le culte des arbres chez divers peuples de l'antiquité. Voici un premier fait. L'arbre sacré abritait souvent la fontaine sacrée ; ainsi Ulysse raconte dans l'Iliade qu'il a offert aux dieux une hécatombe au bord d'une source ombragée par un vaste platane. « Je connais un frêne, dit l'Edda (2) ; on le nomme Iggdrasill. Il s'élève toujours vert au-dessus de la fontaine d'Urd. De là sortirent les trois vierges de beaucoup de science. » A Lieu-Saint, où je place la *Media Regio* de la Gaule, l'arbre saint touche à la fontaine sainte dite de *Saint-Hilier*.

La forêt de Dodone produisait, dit-on, d'étranges concerts, grâce à des vases d'airain suspendus aux arbres et frappés par des chaînes qu'agitait le vent. Pline décrit dans les termes suivants le tombeau de Porsenna, roi d'Etrurie : « Le sommet de toutes ces

(1) Edda, Voluspa, vers 7.
(2) Ibid, vers 43 et suivants.

pyramides est couronné par un globe d'airain, où sont suspendues des sonnettes et des chaînes qui, agitées par le vent, rendent un son semblable à celui de Dodone (1). » Ce dernier fait est, il est vrai, étranger au culte des arbres, mais il m'a semblé mériter cependant une mention. Le village de Guyans (Doubs) a un chêne dit *du Sabbat*, dont nul n'approche, au dire des gens du pays, sans entendre des *carillons* et des *sonneries*.

On sait le rôle que jouait le gui de chêne dans la mythologie gauloise; c'était la panacée par excellence et la plante incombustible. Virgile dote également de vertus surnaturelles *l'Aureus Ramus* de la forêt sacrée de Cumes. Linnée rapporte dans son voyage en Vestrogothie, que la croyance populaire de ce pays voyait dans le gui de chêne un préservatif contre l'incendie. Dans le comté de Galles, le gui figure encore aujourd'hui, comme récemment en France, dans les fêtes du nouvel an.

La pomme eut aussi un grand rôle dans l'antiquité; ce fut elle qui séduisit ou enchanta Adam et Eve, Atalante, Maëldin et Merlin. La tradition s'est continuée jusques vers notre époque. En 1657, Mathieu Stoop de Waes (Belgique) fut condamné à être brûlé vif pour avoir *ensorcelé au moyen de pommes* Jeannette Simoens, épouse de Nicolas Hélias (2).

L'arbre de vie et celui de la science du bien et du

(3) Pline, Hist. nat. XXXVI, 20.
(1) Olim, Procès des sorcières, par J.-B. Cannaert, page 67.

mal étaient placés l'un et l'autre au *milieu* d'Eden. L'arbre sacré *Irminsul* s'élevait aussi chez les Germains au *centre* de la terre (1) et de même chez les Scandinaves, le frêne Iggdrasil nommé le *grand arbre du milieu.* Le Koran s'écarte seul de la tradition en plaçant au bord du paradis et non au centre, l'arbre prototype qu'il nomme *le lotus de la limite* (2).

« Le lotus était tout *couvert,* » dit le livre saint des musulmans, en parlant de l'arbre *de la limite* et sans désigner ce qui le couvrait (3). Cette expression trop concise embarrasse fort les commentateurs arabes, qui vont jusqu'à dire que l'arbre était masqué par des troupes d'anges. Voici des faits analogues qui résoudront peut-être la difficulté : Une loi de Théodose le jeune défendait d'honorer les arbres chargés de bandelettes (*redimitam vittis arborem*). Les Latins échappés au naufrage suspendaient et clouaient des ex-voto aux branches et au tronc d'un olivier de la campagne de Rome :

> Ubi figere dona solebant
> Laurenti divo et votas suspendere vestes (4).

M. Maury dit des arbres sacrés de la Perse : « Ces arbres vénérés portent le nom de *Dirakt i fazel,* les excellents arbres ; on les couvre de clous, d'ex-voto, d'amulettes, de guenilles (5). » Dans son traité de l'*Idolâtrie,*

---

(1) Ozanam, les Germains, page 78.
(2) Le Koran, chap. LIII, verset 14.
(3) Ib., verset 16.
(4) Virgile, Eneide, XII, vers 764.
(5) Je demande à M. Maury la permission de lui faire observer que ces clous ne sont autre chose que ceux qui fixent les lambeaux d'étoffe, lambeaux qui disparaissent bien vite, tandis que le clou reste.

Léonard Ruben dit qu'au commencement du XVIe siècle les Esthoniens consacraient encore à leurs dieux des arbres qu'ils décoraient de diverses étoffes ; Pallas en raconte autant des Ostiaks. Dans la vaste plaine, qui sépare Sétif de Constantine, est à l'heure présente un chêne marabout, qui est en singulière vénération chez les Arabes. Chaque individu de ce peuple, qui passe par là, récite au pied de l'arbre quelques prières en roulant les grains de son rosaire, puis il fixe sur l'arbre un lambeau d'étoffe qu'il emprunte souvent aux pans de son burnous; ces chiffons sont si nombreux que les feuilles ne se voyent presque plus (1). Voilà bien, ce me semble, le mot de l'énigme du Koran. En France, l'arbre de Saint-Hilier, dont j'ai parlé tout à l'heure, était encore, quand je le vis en 1861, tout chargé de lambeaux d'étoffes cloués autour du tronc.

Un dernier mot sur la dendrolâtrie. Les anciens regardaient leurs arbres sacrés, non comme des emblèmes des divinités, mais bien comme de véritables dieux. On les ornait de bandelettes ; on leur consacrait les dépouilles de l'ennemi tué, comme fit Romulus vainqueur du roi des Céniniens ; on s'acquittait par des ex-voto des promesses qu'on leur avait faites à l'heure du péril ; des autels étaient dressés à leurs pieds, comme nous l'apprend un vers de Sédulius :

Arboreis alius ponit radicibus aras ;

---

(1) Je dois ce renseignement à l'obligeance d'un excellent observateur, qui a longtemps vécu en Afrique, M. Fourtier, payeur des finances dans le département de l'Hérault.

on leur offrait de l'encens, comme cela peut se déduire d'un passage d'Osée (1) ; on leur adressait la parole, comme Merlin l'adresse au *pommier doux*, et ils étaient censés parler eux-mêmes, comme les chênes de Dodone, les Pfingstannen et l'arbre d'Eden, qui, d'après une tradition rabbinique, apostropha le serpent. Voilà un premier fait de fétichisme ; nous en trouverons d'autres.

LE CULTE DES EAUX.

Magnorum fluminum capita veneramur; subita ex abdito vasti amnis eruptio aras habet. Coluntur aquarum calentium fontes et stagna quædam vel opacitas vel immensa altitudo sacravit.
SENECÆ EPIST., Epist. XIL.

Je me bornerai à mentionner d'abord un certain nombre de sources sacrées prises dans les diverses parties du monde ancien. Antioche avait une fontaine Castalie, qui était fort honorée (2); celle de Cyanée, près de la Lycie, ne l'était pas moins. Hérodote dit en propre termes que les Perses rendaient un culte aux fleuves (3). En Troade, le Scamandre avait un prêtre spécial :

ὃς Σκάμανδρον
Ἀρητὴρ ἐτετύκτο.

Je citerai seulement en Grèce un second Scamandre (Béotie), une seconde fontaine Castalie (Delphes), la fontaine Dircé (Thèbes), deux fontaines Aréthuse, l'une

(1) Osée, chap. IV.
(2) Evagrii, Hist. ecclés., liv. I.
(3) Hér., liv. I, 138.

à Ithaque, l'autre en Sicile. En Italie, les eaux étaient consacrées au dieu Clitumne et à la déesse Juturne :

> Diva deam stagnisque fluminibusque sonoris
> Præsidet.

A Rome, toute fontaine était sacrée, « *nullus fons non sacer,* » dit Servius. En Afrique, nous voyons saint Augustin réprimander fortement ceux qui faisaient des vœux aux fontaines. Lors de l'introduction du christianisme, les sources sacrées de la Gaule reçurent pour la plupart des noms de saints ; M. l'abbé Cochet signale en Normandie celles de Saint-Saens, Saint-Hellier, Saint-Ribert et Saint-Valery. Le dolmen de Primelen (Finistère) touche à une fontaine sacrée (1). *Lieu-Saint* a la source de *Saint-Hilier* et Saizenay (Jura) une *Fontaine Merlin.* Le concile d'Arles (452) et celui de Leptines proscrivirent cette idolâtrie qu'un capitulaire de Charlemagne qualifia à son tour de *pessimus usus et Deo execrabilis.* En Angleterre, le roi Canut en fit autant. M. de la Villemarqué signale une *Fontaine-Sainte* (Holy Well), dans l'île de Glastonbury et dans la crypte même de l'église de l'abbaye, qui passe pour avoir été substituée à un sanctuaire druidique. La Scandinavie avait, outre sa fontaine d'Urd, celle de l'île sainte d'Héligoland, dont on ne devait puiser les eaux qu'en gardant un profond et religieux silence.

Les eaux étaient honorées par les anciens à divers titres, et, sous ce rapport, on peut les diviser en médi-

---

(1) La Villemarqué, Barzaz-Breiz, introd., page 46.

cinales, prophétiques, poétiques, merveilleuses, miraculeuses et lustrales. Citons quelques exemples :

Eaux médicinales. — Evagrius nous apprend que les eaux de la fontaine Castalie d'Antioche guérissaient diverses maladies. En Grèce, les malades, qui allaient consulter l'oracle d'Amphiaraus, buvaient sans doute de l'eau de la fontaine du sanctuaire ; car dans le cas de guérison, ils y jetaient de l'argent et de l'or (1). Tite-Live nous apprend que les eaux médicinales de Cumes étaient célèbres et Ovide, que les malades allaient boire celles de la forêt d'Aricie. Notons bien que Cumes et Aricie étaient par excellence des lieux sacrés. En France, la fontaine Saint-Hilier (Lieu-Saint) passe actuellement encore pour guérir la fièvre, et les malades y jettent des pièces de monnaie tout aussi bien que dans celle du sanctuaire d'Amphiaraus. Onoz (Jura) a une *Fontaine-d'Or* (*fons auri*) et on trouve dans le Doubs *Fontaine-Argent;* d'où viennent ces noms ?

Eaux prophétiques. — En Asie, la fontaine de Cyanée, que j'ai nommée déjà, annonçait l'avenir. « A Colophon, dit Pline, il y a dans la grotte d'Apollon de Claros un lac, dont l'eau communique à un rare degré l'esprit prophétique, mais abrège la vie de ceux qui osent en boire (2). » Tacite ajoute en parlant du prêtre de ce sanctuaire. « Il ne fait que demander le nombre et le nom des personnes, se retire dans une caverne, y boit de *l'eau d'une fontaine mystérieuse,* et ensuite,

(1) Pausanias, Attiques, Description du sanctuaire d'Amphiaraus.
(2) Hist. natur., liv. II, 106.

quoiqu'il ne soit communément ni lettré ni poète, il donne ses réponses en vers sur ce que chacun a désiré intérieurement savoir (1). » S'il faut en croire Servius, la fontaine de Dodone annonçait l'avenir par le plus ou le moins d'agitation de ses eaux. A Patras était une fontaine que Pausanias appelle un *oracle très véridique*; on la consultait à l'aide d'un miroir posé sur la surface de l'eau.

Fatidica Cephissos aqua

dit Lucain en parlant du Céphise. Citons encore la fontaine d'Apone près de Padoue. « Bientôt après, dit Suétone (2), Tibère se rendant en Illyrie visita l'oracle de Géryon près de Padoue; le sort l'avertit de jeter des dés d'or dans la fontaine d'Apone pour obtenir une réponse à ses demandes ; or il amena tout d'abord le nombre le plus élevé.» Dans les *Nibelungen*, ce sont les *femmes des eaux* qui prédisent à Hagène sa triste fin.

Eaux poétiques. — Nous venons de voir que le prêtre d'Apollon de Claros recevait d'une source mystérieuse le don des vers en même temps que la connaissance de l'avenir. La Béotie avait sa fontaine *Hippocrène* consacrée aux Muses. Simonide dit de celle de Delphes : « La belle et sainte eau des Muses..., la fontaine Castalie qui sort des cavernes prophétiques. » Une de ces fontaines inspiratrices, la fontaine d'Urd, enfanta chez les Scandinaves les *trois vierges de beaucoup de science*.

(1) Tacite, Annales, liv II, 54.
(2) Suétone, Tibère, XIV.

Eaux merveilleuses. — La liste en serait longue, mais je ne citerai que quelques exemples en les prenant de préférence dans les principaux sanctuaires. La fontaine Inope (Délos) était intermittente ; celle de Dodone, intermittente aussi, présentait encore une autre singularité explicable, je crois, par un dégagement d'hydrogène carboné. « La fontaine de Jupiter a Dodone, dit Pline (1), est froide et comme glacée ; qu'on y plonge un flambeau allumé, il s'éteint ; qu'on approche le flambeau éteint, il se rallume. » La fontaine du Soleil (Oasis d'Ammon) était tiède le matin, froide à midi et bouillante à minuit (2). Celle de Pouzzoles, lieu tout voisin de Cumes, était si chaude qu'en peu d'années, s'il fallait en croire Pausanias, elle décomposait les tuyaux de plomb, qui lui servaient de conduite.

Eaux miraculeuses. — Diverses fontaines opéraient des prodiges. Celles qui se nommaient Lethés faisaient perdre, disait-on, le souvenir du passé, mais les fontaines *Mnémosynes* fortifiaient au contraire la mémoire et celui qui avait bu de leurs eaux avant de consulter l'oracle n'oubliait rien de tout ce qui lui était révélé (3). La mère d'Achille le plongea dans les eaux du Styx pour le rendre invulnérable. Le marais Triton (Thrace) avait une propriété encore plus surprenante. D'après Vibius Sequester, quiconque s'y baignait neuf fois était changé en oiseau.

---

(1) Hist. natur., liv. II, 106.
(2) Quinte-Curce, liv. IV, 7.
(3) Pausanias, Bœot., Description du sanctuaire de Trophonius.

[redacted]

Eaux lustrales. — A ce genre appartenait la fontaine Hercyna, qui prenait sa source dans l'antre même de Trophonius ; nul ne consultait l'oracle sans s'être purifié d'abord dans ses eaux. Les Germains plongeaient dans les eaux lustrales leurs enfants nouveau-nés, sorte de baptême qui rappelle celui qu'administrait saint Jean-Baptiste et le baptème d'immersion des premiers chrétiens. On sait le rôle important de la *Fontaine d'Ablution* dans le Mahométisme ; toute mosquée en possède une située à l'entrée de l'édifice et quelquefois une seconde dans l'intérieur. Pétrarque fut encore témoin à Cologne d'une cérémonie lustrale. « Toute la rive, écrit-il à un de ses amis, était couverte de plusieurs rangs de femmes, troupe innombrable et charmante... Toutes s'empressaient à l'envi et beaucoup, le front couronné d'herbes odorantes, les manches retroussées derrière le coude, baignaient dans le courant leurs mains blanches et leurs bras, en échangeant je ne sais quels doux murmures que je ne comprenais point... On me répondit que c'était l'antique usage de la nation, que c'était la persuasion de tout le peuple et surtout des femmes, qu'avec l'ablution de ce jour, le fleuve emmenait tous les maux qui menaçaient l'année et qu'ensuite il n'arrivait plus rien que d'heureux : qu'ainsi chaque année cette cérémonie lustrale était observée avec une fidélité infatigable et le serait longtemps encore (1). »

Les hommes n'étaient pas seuls soumis à l'ablution,

---

(1) F. Petrarcha, De rebus famil. Epistol., liv. I, ep. 2.

elle s'étendait jusqu'aux dieux. En Egypte, le bœuf Apis était plongé dans la *Fontaine-des-Prêtres* (1). A Rome, la pierre noire, qui représentait Cybèle, subissait l'immersion dans le ruisseau de l'Almon (2). Autant en faisaient les Germains à l'égard d'Hertha. « Le pontife, dit Tacite (3), ramène dans le temple la déesse fatiguée de sa résidence chez les mortels. Ensuite le char et le voile et, si vous voulez le croire, la déesse elle-même sont baignés dans un lac mystérieux ; des esclaves sont employés à cet office et aussitôt après le même lac les engloutit. »

Indépendamment des sources et des cours d'eau, les anciens honoraient encore les eaux stagnantes. « Certains étangs sont sacrés, dit Pline, soit à cause de l'épaisseur de leurs eaux, soit à cause de leur profondeur. » Sans compter le fleuve Triton en Crète, nous connaissons quatre marais Tritons, savoir en Thrace, en Béotie, en Arcadie et en Lybie ; les trois derniers passaient pour avoir vu naître Athéné. Plusieurs de ces étangs étaient situés dans le voisinage d'importants sanctuaires. Dodone avait plusieurs marais ; Enna, métropole religieuse de la Sicile, possédait le lac Pergusa. Au dire de Strabon, les deux temples de Diane *Limnée* et de Bacchus *Lymné*, situés l'un et l'autre dans le Péloponnèse, étaient entourés de marais (en grec Λίμνη), et de là, ajoute cet historien, le surnom des deux divinités. Les eaux de ces étangs sacrés étaient-elles

(1) Pline, Hist nat., VIII, 71.
(2) Ovide, Fastes, IV, 339.
(3) Tacite, Germ. XL.

bien noires et bien profondes, on supposait qu'elles communiquaient avec les enfers. Aristophane a fait de la vraie couleur locale en plaçant un chœur de grenouilles à l'entrée des régions plutoniennes, où il fait descendre Dionysos. Curtius voulant se dévouer aux divinités infernales se précipite dans la mare qui a pris son nom. Le lac Averne, qui faisait partie du grand sanctuaire de Cumes, passait pour une des principales entrées des enfers.

Voici quelques particularités relatives au culte des eaux. D'après le passage de Sénèque, que j'ai pris pour épigraphe, les sources des fleuves avaient leurs autels. M. Baudot a retrouvé le temple de la déesse Séquana ; beaucoup d'objets et une inscription votive ont été découverts à la fontaine de l'Etuvée près d'Orléans. Nous avons vu que le Scamandre possédait un prêtre et que les pèlerins des fontaines sacrées jetaient de la monnaie dans certaines d'entr'elles. Les Gaulois déposaient les trésors nationaux dans leurs lacs sacrés, qu'au dire de Strabon, les Romains vendirent plus tard à l'encan à des industriels, qui en retirèrent de grandes richesses. La fontaine Aréthuse de Sicile avait une enceinte sacrée (1); il en était de même du lac sacré des Aborigènes situé à Cutilie. « Les habitants, dit Denys d'Halicarnasse, l'entourent d'une enceinte pour empêcher que personne n'approche de ses eaux, excepté au moment de certaines fêtes, pendant lesquelles ils font des sacrifices (2). » Le *Champ Sacré* des Séquanes a un

(1) Polybe, XII, frag. 19.— (2) Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 2.

étang nommé *Clais-du-Patère*, dénomination qui, à mon avis, signifie l'*Enceinte du Druide*, comme j'ai essayé de l'établir ailleurs (1). On se rappelle que près de la source de *Primelen* est un dolmen; en Palestine, la pierre de *Zobeleth* touchait également à une fontaine, celle de *Rogel*. Adonias, fils de David, immola près de cette fontaine « des béliers, des veaux et toutes sortes de victimes grasses, » avant de se faire sacrer par le grand prêtre Abiathar (2). Horace fut moins généreux, mais s'il ne promit qu'un chevreau, ce fut du moins directement à la fontaine elle-même :

> O fons Blandusiæ, splendidior vitro,
> Cras donaberis hœdo.

Aujourd'hui encore, à Alger, certains indigènes immolent tous les mercredis, au soleil levant, des moutons ou des poules au bord des deux sources *Aïoun*, *Beni Medad* situées sous les rochers qui bordent la plage Bab-El-Oued (3). Les sacrifices des Francs se faisaient à l'aide d'un sang plus précieux. Dans son expédition d'Italie, Théodebert, déjà chrétien cependant, voulant se rendre propice le fleuve du Pô qu'il avait à passer avec son armée, fit égorger un certain nombre de femmes et d'enfants, dont les cadavres furent jetés par son ordre dans le lit de la rivière. « Le peuple de Magdebourg, dit M Ozanam (4), croit encore que la

(1) Champ-Sacré des Séquanes, page 56.
(2) Rois, III, I.
(3) Victor Bérard, Indicateur de l'Algérie, page 142.
(4) Les Germains, 2e édition, page 87.

Saale veut chaque année sa victime et qu'elle la prend parmi les plus beaux jeunes gens du pays » M. Ozanam explique cette tradition par la fascination des gouffres d'eau, qui attirent les nageurs et causent leur mort; j'y verrais plus tôt un souvenir des sacrifices humains faits en l'honneur des divinités fluviales, et d'autant mieux que c'étaient précisément les plus jeunes et les plus beaux de chaque espèce animale, qui étaient offerts aux dieux (1).

Résumons ceci. Les eaux avaient leurs autels, leurs temples, leurs enceintes, leurs prêtres; elles annonçaient l'avenir; on reconnaissait leurs services par des présents d'argent; des victimes leur étaient immolées, même des victimes humaines. Ici encore nous rencontrons le fétichisme un peu moins accusé peut-être que dans l'hommage dendrolâtrique, mais incontestable cependant.

LES ANTRES SACRÉS.

Et si quis specus saxis penitus exesis montem suspenderit, non manufactus, sed naturalibus causis in tantam laxitatem excavatus, animum tuum quadam religionis suspicione percutiet.
SENEC. EPISTOL., Epist. XLI.

Le rôle des antres sacrés formait une ressemblance de plus dans la religion des anciens. Ces antres étaient de diverse origine et de diverses époques. Les uns

---

(1) Un autre souvenir de ces sacrifices aux rivières se retrouve dans les simulacres humains nommés *argées*, que les prêtres de Rome jetaient chaque année solennellement dans le Tibre.

étaient naturels, comme l'antre Corycien situé sur les flancs du Parnasse et celui de la grande déesse au bord du fleuve Peucella (Phrygie) ; d'autres, sans doute de seconde époque, avaient été construits, comme la caverne de Trophonius ; d'autres encore, tels que les labyrinthes et les catacombes, ont pu n'être d'abord que de simples carrières de pierres que la religion a plus tard consacrées. Beaucoup de ces antres étaient souterrains et on descendait pour y entrer ; d'autres au contraire, comme ceux de Van (Arménie), avaient été taillés dans le roc à une assez grande hauteur. Je citerai d'abord, selon la méthode que je me suis imposée, quelques exemples pris çà et là.

« Les Perses, dit Maternus dans son traité de l'*Erreur des religions profanes*, appellent encore Mithra leur grande divinité, et pour expliquer les cérémonies du culte qu'ils lui rendent, ils se cachent dans des cavernes. » La ville de Bamiam (royaume de Caboul) a d'immenses temples construits dans le roc, temples qui se retrouvent dans le Kourdistan oriental et à Meraga près d'Artaxata. L'Egypte avait ses hypogées de Syouth et ses célèbres nécropoles souterraines. Au temps de Pline, on voyait encore des traces du labyrinthe de Lemnos. L'entrée de la vaste grotte d'Antiparos était chargée d'inscriptions. Naxos et l'Arcadie avaient des cavernes consacrées à Dyonisos et à Démeter la noire. La Crète possédait son fameux labyrinthe ; la Sicile nous offre l'antre d'Enna, par où Pluton vint ravir Proserpine et celui de Syracuse, dans lequel il entraîna la jeune vierge vers les demeures souterraines. Je citerai en

Italie l'antre de Cumes et celui d'Amsanctus, décrits tous deux par Virgile. Les hypogées de la Gaule sont connus d'une manière moins positive, fait qui tient d'une part à l'absence d'annales nationales remontant jusqu'à cette époque, et d'autre part à ce que les premiers prêtres chrétiens ont bouleversé et comblé la plupart de ces lieux sacrés; mais si les témoignages sont rares, ils ne manquent cependant pas absolument. « Les druides, dit Pomponius Méla (1), communiquent une foule de connaissances à l'élite de la jeunesse qu'ils instruisent secrètement et pendant vingt années *au fond des cavernes* ou des bois les plus cachés. » On peut regarder presque à coup sûr comme ayant été un lieu druidique la vaste et belle grotte du département de l'Hérault connue sous le nom de *Bouma de las Fadas* (Baume des Fées). Le village de Myon, qui touche à Alaise, a une *Barme* (Baume) *au Prêtre*, qui n'a pas encore été fouillée; Molain possède la *Grotte de Saint-Bilbalbô*, qui, à mon avis, était l'antre prophétique du Champ-Sacré des Séquanes. Nous trouvons enfin les grottes de Lokmariaker, de Gavr'innis, de Tumiac, de Plouharnel, peut-être aussi l'*Eglise Soubs Terre* de Chartres et la crypte de Nôtre-Dame de Paris (2), où ont été découverts le *Cernunnos* et l'*Esus Trigaranos*. L'Irlande a son antre de Saint-Patrice qu'Erasme trouvait si semblable à celui de Trophonius

(1) Pomponius Méla, liv. III, 2.

(2) Ces deux derniers temples étaient-ils déjà à l'état d'*hypogées* aux époques druidiques et gallo-romaines ? C'est une question sur laquelle je ne saurais me prononcer.

qu'il n'hésitait pas à le supposer copié sur ce modèle (1).

Les antres sacrés peuvent être considérés à trois points de vue principaux : 1° comme antres méphitiques ; 2° comme sanctuaires ; 3° comme lieux de sépulture.

ANTRES MÉPHITIQUES. — A Hylœ, près de Magnésie, était une caverne, dont Pausanias fait un singulier récit. Les vapeurs, qui s'en exhalaient, donnaient une telle force aux prêtres du dieu qu'ils portaient, dit l'écrivain grec, les plus grands arbres et se jetaient impunément du haut de rochers fort élevés. Ailleurs ces exhalaisons communiquaient l'esprit prophétique. « L'oracle de Delphes, dit Strabon, consiste en une caverne profonde, dont l'orifice est peu large. Il en sort des vapeurs, qui produisent une fureur divine ; le trépied est placé dessus (2). » A Hiérapolis (Phrygie) ce n'était pas la prêtresse, mais le pélerin lui-même qui s'asseyait au-dessus du gouffre méphitique. Dans certains lieux les émanations produisaient un assoupissement accompagné de visions. Latinus va consulter l'oracle de Tibur.

Multa modis simulacra videt volitantia miris
Et varias audit voces fruiturque deorum
Colloquio (3).

L'antre méphitique se présente encore sous un autre

(1) Erasme, Adages, Chiliadis I, cent. 7.
(2) La Gaule avait ses *trous fumeux*, que comblèrent les premiers prêtres chrétiens, mais c'est tout ce que j'ai pu en savoir jusqu'à présent.
(3) Eneide, liv. VII, v. 81 et suivants.

aspect. « On a donné, dit Pline (1), le nom de soupiraux et de fosses de Caron à ces fosses, qui exhalent un air mortel. Tel est chez les Hirpins près du temple de Méphitis le lieu appelé Amsanctus, où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort. » Virgile appelle ces antres *Sævi Spiracula Ditis* et Lucrèce les qualifie de *portes des régions infernales.*

2° Sanctuaires. — Les antres furent les premiers temples (2). C'est là que naquirent les dieux et que vécurent les prêtres et les législateurs des peuples anciens. D'après Apollodore d'Athènes, Rhéa accoucha de Zeus dans l'antre de Dictée, où, au dire d'Aratus, il fut seulement caché par les Curètes immédiatement après sa naissance. Saint Cyprien raconte dans son traité de la *Vanité des Idoles* qu'on montrait dans cet antre le sépulcre du Dieu. Hermès était appelé Σπηλαίτης, c'est-à-dire *habitant des cavernes* (3). Stace nous fait voir Mithra dans son antre :

> Seu Persei sub rupibus antri
> Indignata sequi torquentem cornua Mithram.

Orphée est dans sa grotte, quand Jason va le prier d'accompagner les héros Miniens (4). D'après Strabon, le Gète Zamolxis, qui passait pour dieu, vivait dans une caverne. En Egypte, Mycérinus demeura sous terre pendant six années ; on connaît aussi la grotte cos-

---

(1) Hist. natur., liv. II, ch. 96.
(2) L'anglais *holy*, saint, paraît venir de *hole*, antre, plutôt que de l'allemand *heil* et *heilig*.
(3) Σπήλαιος, grotte.
(4) Apoll., Argon., v. 71 et suiv.

mique de Zoroastre. C'était dans un antre que Numa allait consulter Egérie. D'après Pomponius Méla, les Druides enseignaient dans des cavernes. « Je connais, dit Taliésin, le sens des signes qui sont gravés sur *la grotte* du grand Druide. » Et de même dans l'Edda : « A la porte des cavernes gémissent les *dvergues*, les sages des montagnes sacrées (1). »

Les cérémonies de la religion s'accomplissaient dans les mêmes lieux. « C'était, dit M. Magnin, au fond d'un antre ou pendant la nuit dans les bois, que les Hiérophantes de Samothrace et de Lemnos exécutaient la cérémonie religieuse nommée la *mort cabirique*. » Les mystères de Cybèle et d'Attis étaient célébrés dans un antre du mont Arctos (Phrygie). Les oracles de Trophonius se rendaient dans l'antre même, et aussi ceux de Cumes :

> Ab Phæbi nondùm patiens, immanis in antro
> Bacchatur vates.

La fontaine sacrée se trouvait souvent dans l'intérieur de la caverne, comme, par exemple, l'*Hercyna* dans le sanctuaire de Trophonius. Pomponius Méla décrivant *l'antre Corycien* de Cilicie, s'exprime ainsi (2) : « Là un large fleuve, qui ne fait pour ainsi dire que paraître, s'échappe d'une large source, et après avoir parcouru avec impétuosité un assez court espace, s'abîme et disparaît. » Sans nous éloigner de notre sujet, nous pouvons relever ici une coïncidence de dénomi-

---

(1) Voluspa, v. 211.
(2) Pomponius Méla, I, 13.

nations, qui n'est peut-être pas sans intérêt. Au fond de la grotte d'Antiparos se trouve un lieu nommé l'*Autel* (1). Une chambre du vaste réduit, que les Candiotes regardent comme le labyrinthe du mont Ida, s'appelle *la Chapelle* (2); l'antre de Saint-Bilbalbô, dans le *Champ-Sacré* des Séquanes, a une curieuse stalagmite, qui sans avoir aucune ressemblance avec les autels chrétiens, est cependant désignée dans le pays sous le nom de l'*Autel*. Remarquons que le mot *Baume*, par lequel la langue française désigne les plus anciennes grottes, n'est autre chose que le grec βωμὸς qui signifie *Autel*.

3° Lieux de sépulture.— Les prêtres ne permirent pas à Hérodote de visiter la partie souterraine du labyrinthe d'Egypte, parce qu'elle renfermait les tombeaux des rois et des crocodiles sacrés (3). D'après le voyageur Paul Lucas, la grotte de l'Estale est remplie de momies. « On déposait, dit un des savants de la commission d'Egypte (4), les corps des personnages importants dans ces réduits cachés et d'un accès si difficile. Le désir de soustraire les dépouilles des morts aux insultes, et même aux regards des vivants, a fait creuser les hypogées que de tous côtés on rencontre

(1) Je n'ignore pas que M. de Nointel, ambassadeur de France au XVIIe siècle près la Sublime-Porte, fit célébrer dans la grotte d'Antiparos une *messe de minuit*. Le nom de l'*autel* vient-il de cette messe ou l'ambassadeur ne la fit-il celebrer dans ce lieu assez étrange qu'à cause de la dénomination préexistante?

(2) « Locum capella, quasi sacellum. Itali indigitant, » Colovic. Itiner. Hierosolomit. et Syr., Antwerp., 1619, page 76.

(3) Hérodote, II, 148.

(4) Description de l'Egypte antique, description II, ch. XIII, p. 8.

dans les montagnes de la Haute-Egypte. » Les rois de Perse se faisaient de même ensevelir dans les cavités du *Mont-Royal*, à quatre phlètres de Persépolis; le voyageur Corneille Lebrun dût se traîner sur le ventre pour arriver jusqu'à un de ces tombeaux, dont quatre étaient taillés dans le roc à une certaine hauteur. « C'est une chose assez singulière, dit M. Hommaire de Hell (1), que le goût des Persans pour les excavations artificielles sur les escarpes des rochers. On en remarque plusieurs du côté de la ville (Van), dont il est impossible de comprendre l'usage, attendu qu'elles sont inaccessibles. » Ce sont sans doute aussi des tombeaux qu'on n'a juchés si haut que pour les mettre à l'abri de toute violation. La France a également ses nécropoles souterraines des plus anciens temps ; je citerai seulement celle qui fût découverte en 1842 près de Crécy (Seine-et-Marne), et celle de Mizy (Marne) fouillée en 1861 (2). On connaît assez les catacombes de Rome; ne renferment-elles absolument que des sépultures chrétiennes? Je crois que les premiers chrétiens n'ont fait que continuer un usage qu'ils avaient trouvé établi déjà et depuis longtemps. « Rien toutefois n'autorise, dit M. de Rémusat dans un travail tout récent (3), à ne peupler les catacombes que des héros de la religion, et même on a pu supposer que dans quelques places,

---

(1) Voyage en Turquie et en Perse, t. II, p. 508.

(2) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions, page 5.

(3) Ch. de Rémusat, Un musée chrétien à Rome, Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1863.

d'autres que des chrétiens avaient trouvé leur dernier asile; des emblêmes païens ont du moins été admis. » L'auteur ajoute dans le même article : « Nous comprendrons mieux ces premiers tâtonnements de l'art chrétien en regardant de plus près aux peintures des catacombes; on dit que celles de Naples portent des marques encore plus visibles de l'antiquité païenne. »

LES BOIS SACRÉS.

> Si tibi occurrit vetustis arboribus et solitam altitudinem egressis frequens lucus et conspectum cœli densitate ramorum aliorum alios protegentium submovens, illa proceritas silvæ et secretum loci et admiratio umbræ in aperto tam densæ atque continuæ, fidem tibi numinis facit.
>
> SENEC. EPISTOL., Epist. XLI.

Certaines forêts étaient, comme les eaux et les arbres, l'objet d'un culte universel chez les anciens, ou pour parler plus exactement, elles étaient, comme les antres, le lieu et le théâtre du culte. Je citerai seulement quelques exemples. Strabon nous apprend que l'Egypte, pays cependant peu forestier, avait des *bois sacrés*; au rapport de Quinte-Curce, l'oracle d'Ammon en comptait deux. Pomponius Méla s'exprime ainsi sur le compte des Arimphéens, peuples des bords du Tanaïs : « Ceux-ci sont singulièrement amis de la justice ; ils *vivent dans les bois* et se nourrissent de fruits sauvages ; ils sont tous chauves, hommes et femmes ; aussi les regarde-t-on comme *sacrés*, et ils sont tellement respectés des peuples les plus barbares, que quiconque se réfugie

chez eux y trouve un asile inviolable (1). » Dans ces Arimphéens, qui étaient regardés comme *sacrés* et dont le territoire servait d'*asile*, je ne puis m'empêcher de voir des prêtres au milieu de leur forêts saintes. Les Grecs donnaient à leurs bois sacrés divers noms; ils les appelaient Δρυμὸς, Ἄλσος, Τέμενος, Ὄργας, Σκοτάνη, Σκοτιτάς, et Ἴδα. Δρυμὸς vient de Δρῦς, arbre; Ὄργας, nom des lieux solitaires et boisés, où se célébraient les mystères dionysiaques, a donné naissance au mot *orgies*. Pausanias mentionne en Arcadie et en Laconie deux localités situées au milieu *d'épaisses forêts de chênes* et nommées, l'une Σκοτάνη et l'autre Σκοτιτάς; la racine est Σκότος, *ténèbres*. Jupiter avait à Scotitas un temple sous le nom de Ζεὺς Σκοτιτά (2). « Les bois touffus s'appelaient Ida, » dit Pausanias dans ses *Phociques*. La Troade avait un mont Ida bien connu :

Idæumque nemus; hinc fida silentia sacris.

L'Ida de Crète n'était pas moins célèbre. Diodore nous montre à Gnosse un bois sacré de cyprès. Près de Rome était la forêt sainte d'Aricie.

Nemora alta remotis
Incolitis lucis,

dit Lucain aux Druides. Quelques-unes de ces forêts druidiques nous sont connues par la tradition; je citerai celle de *Senart*, près de *Lieu-Saint*. « Près d'Oudon (Anjou), dit M. Maury (3), se voyait au XVI[e] siècle l'an-

(1) Pomponius Méla, liv. I, 19.
(2) Pausanias, liv. III, ch. 10. Les commentateurs traduisent à tort *Jupiter qui répand les ténèbres*.
(3) Histoire des forêts de la Gaule, page 231.

tique forêt de Niviseau, que la tradition donnait comme ayant été l'un des siéges du culte druidique. » Tacite dit des Germains (1) : « Ils consacrent des bois et des forêts entières, et ils donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses, où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas. » L'Allemagne a conservé sur plus d'un point le souvenir de ces bois sacrés (heilige Forst). Suetonius Paulinus fit abattre les forêts saintes de l'île de Mona (2). Au XIe siécle, Upsal avait encore, au rapport d'Adam de Brême, son bois sacré.

Ces bois sacrés étaient très épais, très sombres, pleins d'une religieuse terreur. Lucain en décrit un dans les termes suivants :

Lucus erat longo numquàm violatus ab ævo.
Obscurum cingens connexis aere ramis
Et gelidas altè submotis solibus umbras.

Les prêtres paraissent avoir choisi de préférence les dépressions de terrain enveloppées de toutes parts par la forêt. Tel était Amsanctus :

Densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris (3).

Ces lieux enfoncés et ténébreux portaient chez les anciens les noms de *Cuma, Coma* et *Kûm* (4). Le grand

(1) Germ., IX.
(2) Tacite, Annales, liv. XIV, 30.
(3) Eneid., VII. v. 565.
(4) On lit dans Ducange : « Cuma, Coma, ut infrà Comba, locus declivis, propensus, in vallem desinens. » Et à l'article *Cumba* : « *Cumba*, hispanis *Comba*, est curvatura, Vasconibus locus declivis et propensus qui in vallem desinit. Armoric. *Combant*... Anglo-Saxonibus etiam *Comb* est vallis montibus undiquè obsita, quemadmodùm veteribus Britannis Kûm, ut observat Cambdenus in dæmoniis. »

sanctuaire de *Cumes* est assez connu ; la forêt y couvrait tout :

Spelunca alta fuit, vastoque immanis hiatu
Scrupea, tuta lacu nigro nemorumque tenebris (1).

Et ailleurs :

Divinosque lacus et Averna sonantia silvis (2).

Enfin, à propos du gui de chêne qu'Enée doit cueillir :

Hunc tegit omnis
Lucus et obscuris claudunt convallibus umbræ (3).

Obscuræ convalles est la périphrase poétique de *Cumæ*. Stace appelle Cumes, *Cyme* :

Et Ausonii pridem Laris hospita Cyme (4).

Ausone emploie dans ses idylles le mot de *Cumbæ* pour désigner la même localité :

Euboicæ referunt per Averna sonantia Cumbæ.

Cumæ, Cyme et *Cumbæ* sont donc bien trois formes du même radical, dont le sens est *vallée étroite et ténébreuse*. Voilà bien les *abditi saltus* dans lesquels Pomponius Méla nous apprend que les Druides enseignaient. Le *Champ-Sacré* des Séquanes a deux territoires nommés *Combe-aux-Prêtres*. Les lieux ténébreux situés sous terre ne se nommaient plus *combes,* mais *catacombes* ou combes souterraines.

Me permettra-t-on d'émettre ici une conjecture? à

(1) En., VI, 236.
(2) Ibid, III, 441.
(3) Ibid, VI, 138.
(4) Stace, Sylves, liv. V, 168.

mon avis le mot de *Cimmériens* est tout simplement un dérivé de *Cumæ* ou de *Cyme*. Au dire des écrivains de l'antiquité il y avait, ou plutôt il y avait eu trois peuples de ce nom; car ces faits sont d'une époque antéhistorique, et au temps d'Hérodote, par exemple, les Cimmériens n'existaient plus nulle part comme corps de nation. Les Cimmériens du nord-est avaient habité les bords du Pont-Euxin, c'est-à-dire les mêmes contrées que ces Arimphéens, que je me crois autorisé à prendre, soit pour des prêtres, soit pour un peuple régi tout théocratiquement. Là aussi étaient les fameux Hyperboréens, qui passaient les jours et les nuits à célébrer les louanges d'Apollon, et qui apportèrent en Grèce le culte des premières divinités. Ces contrées pontiques sont essentiellement forestières; dans une lettre à saint Basile, saint Grégoire de Nazianze parle des forêts épaisses qui couvraient le pays. Ovide y place un bois sacré, qu'il décrit dans les termes suivants :

> Est nemus et piceis et frondibus atrum,
> Vix illùc radiis solis adire licet (1).

Plutarque parlant des Cimbres, qu'il nomme aussi *Cimmériens*, s'exprime ainsi : « La partie la plus considérable et la plus belliqueuse de cette nation était située aux extrémités de la terre près de la mer extérieure et occupait un pays couvert *d'ombrages, plein de bois et presque inaccessible au soleil à cause de la profondeur et de l'épaisseur des forêts* (2). » L'historien ajoute que

(1) Hér., epist. XII. — (2) Plutarque, Vie de Marius, XI.

[redacted]

les nuits de ces contrées égalaient en durée les jours ; saint Grégoire écrit encore à saint Basile que les Cimmériens pontiques étaient condamnés à une nuit de six mois. Voilà, à propos de deux peuples déjà, l'idée d'obscurité et de ténèbres associée au nom de Cimmériens. Passons à ceux d'Italie ; les faits seront ici plus concluants. « Le navire, dit Homère (1), parvint alors aux bornes du profond Océan. C'est là que se trouvent et la ville et le peuple des Cimmériens *enveloppés de ténèbres et de nuages*. Jamais le soleil éclatant ne les *éclaire de ses rayons*, mais sans cesse une *nuit funeste* couvre ces mortels infortunés. » Or, quel était le pays de ces Cimmériens ? Paulus et Festus les placent précisément entre Baies et Cumes ; Ephore et Strabon en font tout autant (2). L'auteur du *Culex* a dit très heureusement :

Avia *Cimmerios* inter distantia *lucos* (3).

Les Cimmériens d'Italie n'étaient selon toute vraisemblance que les prêtres de Cumes, c'est-à-dire en rendant au mot *Cumæ* ou *Cyme* son sens propre, les prêtres des *abditi saltus* ou des *combes* ténébreuses du grand sanctuaire campanien et ceux du Pont n'étaient autre chose que les prêtres Hyperboréens et Arimphéens, dont nous avons parlé plus haut. Précisons davantage encore. Je ne nie pas l'existence de peuples cimmériens, mais je crois que ces peuples ont tiré leur

(1) Odyss. ch. XI, vers. 13 et suiv.
(2) Strabon, Dübner-Müller, édit. de 1853, page 203.
(3) Culex, vers 231.

nom de celui de leurs prêtres et d'une des formes du culte, fait naturel à une époque purement et absolument théocratique et dont nous verrons du reste d'autres exemples.

LES SACRIFICES HUMAINS.

Τῶν δὲ ἱερείων σφίσι τὸ κάλλιστον ἄνθρωπός ἐστιν. PROCOPE, De bello gothico, II, 15.

Voici encore un trait de ressemblance entre les religions anciennes, ressemblance que j'indiquerai aussi rapidement que possible. Manéthon nous apprend qu'à Idithya et Hieropolis, les Egyptiens brûlaient des hommes tout vivants dans les jours de calamité publique. Busiris sacrifiait, dit-on, les étrangers aux dieux. Amestris, mère de Xerxès, fit enfouir en terre douze hommes vivants pour obtenir des dieux la prolongation de sa vie; dans la seconde guerre médique, les Perses enterrèrent vifs neuf jeunes Thraces et neuf jeunes filles de la même nation dans le territoire dit les *neuf voies* (1). Strabon mentionne les sacrifices humains accomplis par les *Albani* du Caucase. Les peuples de la Tauride sacrifiaient les étrangers à leurs dieux et s'il faut en croire la légende grecque, Iphigénie faillit leur immoler son propre frère. Mithridate offrit une vierge aux Furies (2). Jephté versa le sang de sa fille pour acquitter une promesse faite au Dieu d'Israël. Dans l'île de Chypre, les habitants de Salamine immo-

(1) Hérod., V, ch. [illegible].
(2) Julius Obsequens, ch. 116.

lèrent chaque année jusqu'au temps d'Adrien une victime humaine à Jupiter (1); Dosidas cité par Clément d'Alexandrie en dit autant des peuples de Lesbos. L'Athénien Erecthée immola sa fille à Perséphone; avant la journée de Salamine, Thémistocle fit couler le sang de prisonniers Perses pour apaiser Bacchus Omestès. Aristomène sacrifia en une seule fois trois cents hommes à Jupiter. Dans leur guerre contre Agathocle, les Carthaginois offrirent en un seul jour aux dieux deux cents jeunes gens des premières familles de la république; Tertullien dit dans son *Apologétique* que l'immolation d'enfants à Saturne dura à Carthage jusqu'au proconsulat de Tibère. En Italie, s'il faut en croire Plutarque, Faunus immolait les étrangers à son père Mercure. Marius sacrifia sa fille aux dieux *Averrunci*. Malgré les sénatus-consultes, les sacrifices humains ne furent jamais entièrement supprimés à Rome. « Nous avons vu encore de nos jours, dit Pline, enterrer vivants dans le Forum Boarium un homme et une femme, soit Grecs, soit de quelque autre nation avec qui nous étions en guerre (2). » Au temps de Tertullien et de Minutius Felix, le sang humain continuait à couler dans la même ville sur les autels des dieux. « Aujourd'hui encore, dit ce dernier, on adore Jupiter Latiaris en égorgeant un homme et ce qui est digne du fils de Saturne, c'est qu'il veut se repaître du sang d'un criminel (3). » Ai-je besoin de rappeler les mannequins

(1) Lactance, Instit. div., liv. I, 21.
(2) Hist. nat., XXVIII, 2.
(3) Min. Felix, octav., ch. XXIX. — Tertullien, Apolog., ch. IX.

d'osier que les Gaulois remplissaient de victimes destinées à périr dans les flammes? Tacite témoigne que les autels de l'île de Mona étaient fréquemment arrosés du sang des captifs (1); le même historien dit en parlant des Semnones : « A une époque déterminée, dans une forêt consacrée par le culte de leurs aïeux et par une antique terreur, se rendent par députations toutes les peuplades du même sang : le sacrifice d'une victime humaine, immolée publiquement, y commence les horribles cérémonies de leur rite barbare (2). » Les Scythes consacraient à Mars des victimes humaines (3). Abdel-Mottalib, aïeul de Mahomet, fit vœu que si Dieu lui accordait dix enfants mâles, il lui en sacrifierait un devant la Caaba. Procope dit que les Scandinaves regardaient l'homme comme la victime la plus agréable à la divinité. Lors de la fête de Lethra, qui se célébrait chaque neuvième année dans l'île de Séeland, neuf hommes étaient immolés avec autant de chiens et de coqs. L'auteur d'un des chants de l'Edda se vante d'avoir été suspendu neuf nuits entières à un arbre, après avoir été percé d'un coup mortel et offert en sacrifice à Odin (4). Adam de Brême raconte qu'un voyageur avait compté jusqu'à soixante-douze victimes humaines suspendues en même temps aux arbres de la forêt sacrée d'Upsal (5).

(1) Ann., liv. XIV, 30.
(2) Germ., ch. XXXIX.
(3) Pomponius Méla, liv. II, 1.
(4) Edda Sæmundar, t. III, Havamal, 141.
(5) Adam de Brême, cap. 233.

LE CULTE DU TAUREAU.

Ibat enim populus ad adorandum vitulum usque in Dan... Altare similiter fecit in Bethel ut immolaret vitulis quos fabricatus fuerat.
Rois, III, ch. 12.

Les peuples anciens honoraient unanimement le taureau, fait archéologique qui, malgré son importance, a été fort négligé par les savants. L'Egypte adorait le taureau sacré Mnévis et le bœuf Apis, qui après sa mort se transformait, dit-on, en dieu Sérapis (1). Selon d'autres, le bœuf Apis était l'incarnation d'Osiris (2). Isis était représentée tantôt seulement avec des cornes, tantôt avec une tête de vache sur un corps de femme; Plutarque l'appelle Κεράσφορος, c'est-à-dire la *cornue*. Hathor, autre divinité égyptienne, était également adorée sous la forme d'une vache (3). Astarté, la grande déesse de la Phénicie, portait sur sa propre tête une tête de bœuf en guise d'ornement royal (4) et les monnaies de Sidon la montrent plusieurs fois assise sur un taureau (5). Cet animal tient une grande place dans le Zend-Avesta et les autres livres orientaux; il est né d'Ormuzd. C'est du sang du taureau Aboudad égorgé par le glaive d'or qu'a été formé le monde. Le

---

(1) « Après sa mort le bœuf-dieu (Apis) était invoqué sous le nom de l'Osor-Apis et par corruption de Sérapis. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 278.)

(2) Id., loco cit.

(3) Plutarque, Isis et Osiris, XXXIX.

(4) Spon, XXIIe Dissertation.

(5) Maury, ouvrage cité, t. III, p. 214.

dieu Védique Soma portait le surnom de *Taureau;* un bas-relief assyrien, publié par M. Layard, porte un dieu, dont le front est armé de quatre cornes. Les Thraces représentaient Sabazius avec des cornes de taureau (1).

Passons en Palestine; nous y trouverons le culte du taureau sous des formes plus explicites. Pour détourner le peuple d'aller sacrifier à Jérusalem, Jéroboam établit deux veaux d'or, l'un à Béthel et l'autre à Dan (2). Déjà dans le désert les Israélites avaient forcé Aaron à leur fabriquer un veau d'or qu'ils s'étaient mis à adorer (3). Les prophètes ne cessèrent de s'élever contre cette idolâtrie. « Ils s'étaient fait, dit le livre des *Rois*, deux veaux de métal fondu; ils avaient planté de grands bois; ils avaient adoré tous les astres du ciel et avaient servi Baal. Ils sacrifiaient leurs fils et leurs filles et les faisaient passer par le feu (4). » Et ailleurs : « Ils ont négligé tous les préceptes du Seigneur leur Dieu et ils se sont fait deux veaux de métal fondu (5). » Indépendamment de Béthel et de Dan, la taurolâtrie avait dans la vallée de Tophet un important sanctuaire, où Achab et Manassé firent passer leurs propres enfants par le feu. La divinité, à laquelle étaient offerts ces abominables sacrifices, était, on le sait, le fameux Moloch. « Les Rabbins assurent, dit don Calmet (6), que la statue de Moloch était de bronze, assise sur un trône de

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, t. XIII, Dissertation par Fréret. — (2) Rois, III, ch 12. — (3) Exode XXXII. — (4) Rois, IV, 17. — (5) Ibid, 16. — (6) D. Calmet, Dissertation sur Moloch, Comment. sur le Lévitique, page 21.

[redacted]

même métal, ornée des ornements royaux ; sa tête était comme *celle d'un veau.* » Un grand feu était allumé sous l'idole et quand l'airain était brûlant, les parents offraient aux dieux, au milieu du bruit des tambours et des trompettes, leurs fils et leurs filles (1). « Ils ont bâti, dit Jérémie, les lieux hauts de Tophet, qui est dans la vallée du fils d'Ennom, pour y consumer dans le feu leurs fils et leurs filles (2). » Le pieux roi Josias renversa ce lieu d'abomination « afin que personne ne sacrifiât son fils ou sa fille à Moloch en les faisant passer par le feu (3). »

Le culte du taureau était entièrement tombé en désuétude dans la Grèce à l'époque hellénique et les Grecs ne se souvenaient même plus de l'avoir pratiqué autrefois, mais les traces de ce culte peuvent cependant être retrouvées chez eux. « Héros Bacchus, dit un hymne des Eliens, courant avec ton pied de bœuf, digne taureau, digne taureau (4). » Les Grecs appelaient ce dieu Βουγενὴς, Βούκερως, Δίκερως, Ταυρῶπος, Ταυρόμορφος, Ταυρομέτωπος, Ταυροκερώς et enfin Κεραῖος; les Latins lui donnaient de même les qualifications de *Tauricornis*, *Tauriceps* et *Tauriformis*. A Cyzique, ce dieu était représenté sous la forme d'un taureau (5) ; Festus le

(1) Abominandum id idolum concavum et æneum fuisse tradunt authores, quod capite vitulum, diademate insignito, reliquâ parte hominem exprimebat ; quod cum igne subjecto totum ignesceret, et mox brachia expansa contraheret, ejus cultores filios suos filiasque summâ crudelitate ejus complexibus cremandos tradebant. Cotovic, Itiner. Hierosolyt., page 291.

(2) Jérémie, ch. VII.

(3) Rois, IV, 23.

(4) Plutarque, Questions grecques, ch. XXXVI.

(5) Athénée, liv. XI, par. 476, 51.

dépeint armé de cornes. Dans la description du *Bouclier d'Hercule*, Hésiode donne à Poseidôn les épithètes de Ταύρεος, Ταύρειος et Ταῦρος. Athéné était appelée à Athènes Ταυροπόλα et à Andros, Ταυροπόλος. M. Maury voit dans Apollon καρνεῖος un dieu cornifère (1); d'après MM. Creutzer et Guigniaut, Latone avait le taureau pour attribut. Junon était appelée Βοῶπις, mot équivalent de Ταυρῶπος et Ταυρομέτωπος et qui, à mon avis, doit se traduire, ὤψ signifiant *visage* aussi bien qu'*œil*. par les mots Junon à la *tête de taureau* ou de génisse et non pas Junon aux *yeux de bœuf*. comme on l'a fait jusqu'ici. « Homère, dit Spon, donne souvent à ses déesses l'épithète de Βοῶπις, c'est-à-dire qui a des *yeux de bœuf*; mais ce qui était un éloge en ce temps là, serait une injure en celui-cy. » Le sens que je propose est encore, je l'avoue, moins flatteur pour la déesse, mais il a du moins un solide fondement historique et Junon se trouve de cette sorte n'avoir rien à envier à Isis, Hathor, Dionysos et Moloch. Comme Isis, avec laquelle elle a été quelquefois confondue, Io était représentée avec des cornes de génisse (2); elle accoucha d'Epaphus dans une caverne de l'île d'Eubée, caverne nommée *Boos Aulé*, c'est-à-dire l'*antre du bœuf*. Artémis portait les noms de Ταυρὼ et Ταυροπόλος; l'intaille n° 1501 de la bibliothèque impériale la représente assise sur un taureau. Des cornes de bœufs garnissaient les murs du temple de Diane situé sur le mont Aventin.

---

(1) Maury. Hist. des rel. de la Grèce, t. II, p. 180.
(2) Fragments attribués à Pétrone, fragment XVIII.

Je passe pour le moment sous silence la Crète, la Sicile et l'Italie, mais je ne tarderai pas à y revenir. Les nations gauloise, germanique et scandinave honoraient le taureau tout aussi bien que les Grecs, les Egyptiens et les Asiatiques. On connait le *Cernunnos* de Notre-Dame de Paris représenté, lui aussi, avec des cornes et le *Tarvos Trigaranus* du même lieu ou *Taureau aux Trois-Grues*. M. Maury voit dans le vocable *Cernunnos* une forme du grec κέρας (1). D'après une tradition vivante encore aujourd'hui à Malain (Mediolanum), qui était à mon avis le *Champ sacré* d'une tribu éduenne, un veau d'or y est quelque part enfoui sous le sol (2). Ne nous étonnons pas de trouver si souvent le *veau* au lieu du *taureau;* les anciens immolaient d'ordinaire aux dieux de jeunes animaux et ils représentaient les dieux eux-mêmes sous les plus jeunes formes. Voici un passage important de Plutarque : « Remplis d'admiration pour les soldats romains..... les Cimbres les laissèrent aller à des conditions honorables, dont ils convinrent en jurant sur leur *taureau d'airain* (3). » Une tête de taureau en or fut trouvée dans le tombeau de Childéric. Dans la cosmogonie de l'Edda, la *vache* était la seconde des créatures et la mère des Ases.

Le taureau fut donc une des plus anciennes divinités, divinité, non pas symbolique, mais positive et immé-

---

(1) Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 180.

(2) A Ainvelle (Haute-Saône) un fragment de taureau de bronze a été trouvé dans un lieu nommé le *Teuret*.

(3) Vie de Marius, XXIII.

diate. Peu à peu l'antropomorphisme se substitua au zôomorphisme, mais la nouvelle mythologie ne parvint jamais à se dégager sous ce rapport entièrement de l'ancienne. Ce ne furent pas seulement les dieux nouveaux qui empruntèrent au taureau son nom et quelques-unes de ses formes, mais encore les héros et les rois. Des statues de Séleucus le représentaient avec des cornes de taureau ; Lysimaque figure sur une médaille avec des cornes, soit de bœuf, soit de bélier. Consultée par Attale premier du nom, la Pythie lui répondit : « Courage, ô toi qui a des cornes de taureau, tu auras l'honneur de la royauté. » Ce passage est de Diodore (1) ; Pausanias raconte également dans ses *Phociques* que l'oracle de Delphes appela ce même roi de Pergame *Tauricorne*. Moïse lui-même était représenté, non avec des aigrettes de feu, comme quelques-uns le disent, mais avec de véritables cornes (2). Le Koran désigne Alexandre-le-Grand sous le nom de *Dhoul-Karnein*, c'est-à-dire *possesseur de deux cornes* (3). Les cornes du taureau étaient regardées comme l'emblème de la puissance. « Le préteur Génucius Cippus, dit Valère Maxime (4), sortait de Rome en habit de guerre. Comme il passait sous la porte, on vit se développer en sa personne un prodige singulier et inouï ; il lui poussa subitement comme deux cornes sur la tête.

---

(1) Diod. de Sic., Excerpta vatic., CV.
(2) « Et cornuta facie » (Ducange, art. Festum asinorum). Le Moïse de Michel-Ange a des cornes rudimentaires, mais enfin ce sont des cornes
(3) Koran, La Caverne, LXXXII.
(4) Valère Maxime, liv. V, ch. 6.

Les aruspices consultés répondirent qu'il serait roi, s'il rentrait dans la ville. Pour empêcher l'accomplissement de cette prédiction, il se condamna de lui-même à un exil perpétuel. »

Et Latiæ parebunt cornibus arces,

dit Ovide dans son récit du même fait (1). On croit entendre le Psalmiste s'écriant : *Et cornu ejus exaltabitur gloriâ,* » ou l'auteur de l'Apocalypse disant à son tour : « Les dix cornes, que vous avez vues, sont dix rois, à qui le royaume n'a pas encore été donné, mais ils recevront comme rois la puissance en une même heure avec la bête (2). » Vigenère prétend que le mot hébreu *keren* signifiait à la fois *corne* et *couronne;* en grec Κέρας, gén. Κεράτος, *corne*, n'est pas sans quelque ressemblance avec Κράτος, *force*, souveraineté. Je citerai un dernier fait. Un bœuf étant venu s'abattre aux pieds de Vespasien, les témoins de cette scène en conclurent que l'empire était réservé à l'habile général.

La numismatique suffirait à elle seule pour démontrer le culte du taureau. Les médailles de Pessinunte portaient cet animal au revers ; de même celles de Nysa (Carie) et de Sibibonda (Phrygie) (3). Les médailles des Polyrrhéniens étaient marquées d'une tête de Jupiter avec un bœuf au revers. D'après Montfaucon, le bœuf était l'animal symbolique de l'Eubée ; les médailles des Erétriens portent une tête de Diane avec le bœuf au

(1) Ovide, Métamorph., liv. XV, vers. 565.
(2) Apocalypse, ch. XVII, 12.
(3) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. III, p. 129.

revers. Diane et le bœuf se retrouvent sur une autre médaille, qui figure sous le n° 28 dans le cabinet de M. J. Rousseau; mais ici le bœuf a la tête humaine. Les monnaies de Paros portent la tête de Méduse et au revers un bœuf. Thésée, dit Plutarque, fit graver sur la monnaie athénienne l'empreinte d'un bœuf. Pollux nous apprend que la monnaie nommée *didrachme* portait l'image d'un bœuf et que de là était venu le dicton appliqué par le peuple aux orateurs vendus : « Le bœuf se promène sur sa langue. » Le taureau est figuré sur un grand nombre de vases peints et de camées de la Grande Grèce; Naples, Noles, Esernium, Thurium avaient pour emblème cet animal qui se voit très-souvent sur les médailles de ces villes avec une face humaine. « Le roi Servius, dit Pline, fit le premier représenter sur des pièces d'airain l'image d'une brebis ou d'un bœuf (1). » Plutarque dit à son tour : « La plus ancienne monnaie des Romains porte l'empreinte d'un bœuf, d'un mouton, ou d'un porc (2). » Et ailleurs : « Les Romains usèrent encore d'une autre sorte de monnaie portant l'image d'un bœuf, d'un mouton ou d'un porc (3). » Diverses médailles du cabinet de M. J. Rousseau, attribuées aux Massaliotes, aux Bituriges, aux Turons et aux Trévires portent, soit une tête de bœuf, soit un taureau cornupète (4).

Les Grecs et les Romains, nous l'avons dit déjà, avaient perdu tout souvenir du zôomorphisme. Pour

(1) Histoire naturelle, XVIII, 3. — (2) Vie de Publicola, XIII. — (3) Plutarque, Questions romaines, XIL.— (4) Catalogue des Monnaies nationales de la collection de M. J. Rousseau, passim.

expliquer les faits que je viens d'exposer, ils ont eu recours à mille suppositions souvent fort romanesques. Si les statues de Séleucus étaient ornées de cornes, c'est que ce roi avait mérité cet honneur en préservant Alexandre de la fureur d'un taureau, fait qui n'est nullement historique, mais tout inventé pour la circonstance. D'après les commentateurs arabes, Alexandre est appelé *possesseur de deux cornes*, parce qu'il avait soumis l'Orient et l'Occident, explication qui a au moins l'avantage de conserver aux cornes leur signification emblématique. Thésée avait gravé le taureau sur les monnaies d'Athènes en commémoration de sa victoire sur le Minotaure ou sur le taureau de Marathon. Pausanias raconte gravement que les Corcyréens avaient fait don à Apollon Pythien d'un taureau d'airain en reconnaissance de ce qu'un de ces animaux se trouvant au bord de la mer leur avait signalé par des mugissements réitérés la présence d'une troupe considérable de thons. L'Océan et les fleuves, véritables dieux pour les anciens, étaient représentés en cette qualité avec des cornes

Et gemina auratus taurino cornua vultu

dit Virgile en parlant de l'Eridan. Les anciens cherchaient à se tirer d'affaire en disant que les fleuves étaient nommés *cornigères* à cause de leurs confluents ou bien encore en comparant leur fureur à celle des taureaux (1).

(1) « Taurorum specie simulacra fluminum, id est cum cornibus, formantur, quod sunt atrocia ut tauri. » (Festus).

Ces mêmes problèmes ont fort préoccupé aussi les savants modernes. La solution la plus accréditée aujourd'hui est celle de M. Maury, qui, partant de la forme de la lune à son croissant, convertit en divinités lunaires tous les dieux cornifères. Diodore de Sicile avait dit déjà en parlant d'Isis : « Les Egyptiens la représentent avec des cornes pour exprimer la forme que prend la lune dans sa révolution mensuelle (1). » J'accorderais, s'il le fallait absolument, qu'Isis, Hathor, Astarté, Io et Diane ont pu à la rigueur être des emblêmes lunaires, mais en était-il de même de Dionysos, de Sabazius, d'Apis et de Mnévis? En était-il de même de Poseidôn, de Moloch, de Cernunnos et de l'Esus-Trigaranus ! Les divers olympes eussent été, dans ce cas, peuplés entièrement de dieux lunaires. Etaient-ce aussi des personnages lunaires qu'Alexandre, Séleucus, Lysimaque, Attale et Moïse? Un autre défaut de ce système est de méconnaître, en Grèce et en Italie, la phase fétichiste et zôomorphiste, phase que l'humanité toute entière paraît avoir traversée et dont nous avons retrouvé déjà chez ces mêmes Grecs et ces mêmes Italiens deux éléments importants et qui impliquent les autres, savoir : *le culte des arbres* et le *culte des eaux*. Plutarque dit très bien dans sa *Vie de Numa :* « Numa défendit également aux Romains de croire que dieu eut *forme de bête* ou d'homme (2). »

Le culte du taureau est donc un fait bien positif.

---

(1) Diod., liv. I, 12.
(2) Vie de Numa, ch. XIV.

Voyons maintenant si à l'aide de cette notion nouvelle, il ne nous sera pas possible de résoudre quelques énigmes des temps anciens.

Voici d'abord une conjecture relativement au nom de la Tauride. D'après Antoninus Liberalis, les habitants de ce pays avaient été nommés *Taures* à cause d'un *Taureau* que les dieux avaient substitué à Iphigénie, au moment où elle allait être immolée. Notre illustre historien, M. Henri Martin, fait venir le nom de cette péninsule de *Tòr* qui en gaélique et en kimrique signifie *montagne*. Sans doute la Crimée est un pays assez montagneux, mais le voisinage du Caucase lui grandement tort à ce point de vue. Rappelons-plutôt qu'Artémis portait les noms de Ταυρώ et Ταυροπόλος, que les médailles des Eretriens ont la tête de cette déesse, et au revers un *bœuf*, et enfin qu'une autre médaille porte Diane et au revers un bœuf à tête humaine (1). Or, où était le principal sanctuaire de cette Artémis *Taurô?* Précisément dans la Chersonnèse, où sa prêtresse Iphigénie lui immolait tous les étrangers. Divers commentateurs ont rattaché l'un à l'autre les noms de Tauride et de Diane Taurô, mais en prétendant que la déesse a tiré son nom de la contrée. A mon avis, le contraire seul est vrai et c'est la déesse qui a donné son nom au pays.

Voici un fait plus important. Pour bien le comprendre, rappelons-nous la piété profonde des anciens, leur dévotion au taureau et le prestige religieux qu'ont

(1) Médaille n° 28 du cabinet de M. J. Rousseau.

exercé et exercent encore certaines localités, Delphes, Samothrace, Dodone, Délos, Cumes, Jérusalem, La Mecque, Médine, Rome, Lorette, Saint-Jacques de Compostelle, Einsiedeln, etc., localités qui, pour la plupart, n'ont eu d'importance qu'à dater du moment où un sanctuaire y fut fondé. « Faites-nous des dieux qui marchent devant nous, » dirent les Israélites à Aaron pendant leur fuite d'Egypte; Aaron leur fit fabriquer un veau d'or. « Après y avoir bien pensé, dit le Livre des Rois, Jéroboam fit deux veaux d'or et il dit au peuple : « N'allez plus à l'avenir à Jérusalem ; Israel, voici vos dieux qui vous ont tiré de l'Egypte ! Et il les plaça l'un à Béthel et l'autre à Dan. » Voilà un fait simple, positif et raconté historiquement; le voici maintenant chez les Grecs sous une forme légendaire. D'après Apollodore d'Athènes, Cadmus étant allé consulter l'oracle de Delphes, la Pythie lui ordonna de fonder une ville à l'endroit où il verrait une génisse s'arrêter et tomber à terre ; Pausanias dit qu'on montrait encore de son temps à Thèbes le lieu où l'animal s'était arrêté. Ovide fait parler l'oracle dans les termes suivants (1) :

Bos tibi, Phœbus ait, Solis occurret in arvis ;
Hâc duce carpe viam et quâ requieverit herbâ
Mœnia fac condas Bæotiaque illa vocato.

N'est-ce pas là la répétition du fait de Béthel et de Dan ? Ovide fait venir Béotia, Βοιωτία, de Βοῦς ; voilà à mon avis une autre Tauride. Les médailles béotiennes

(1) Métam., liv. III.

portent le bœuf. Le même Apollodore raconte encore qu'Ilus fonda Ilium à l'endroit où un bœuf, qui lui avait été donné par le roi du pays, s'arrêta et se coucha (1). Ilium, nous le verrons plus loin, était un des principaux sanctuaires de l'Asie. Enfin un autre taureau conduisit une colonie dans le pays des Opiques et ce fut sous ces auspices que la nation Samnite fut, dit-on, fondée. Deux villes de ce peuple portaient le nom de *Bovianum* (2). Ces bœufs conducteurs de colonies rappellent de bien près le *Veau d'or* qui *marchait* devant les hébreux. Peut-être, au lieu de n'être qu'une idole en métal, l'animal était-il vivant, comme le bœuf Apis; mais vivant ou non, il était un des dieux de la tribu émigrante. Les prêtres savaient bien le faire arrêter où cela leur semblait le plus avantageux, et un sanctuaire se trouvait ainsi fondé dans cet endroit, sanctuaire qui, comme ceux de Dan et Béthel, attirait bientôt toute la population du pays.

Qu'étaient-ce que les deux taureaux d'Æetès, roi de Colchide? Ils avaient des pieds d'airain (Χαλκόποδας) et ils jetaient le feu par la bouche et les naseaux. Il semble que ces taureaux là n'étaient pas sans quelque parenté avec le Moloch de la vallée de Tophet.

La Crète avait son Minotaure, ou *Taureau-Minos* (3), auquel Athènes devait offrir, tous les neuf ans, un cer-

---

(1) Apollod. d'Ath., liv. III, ch. 10.

(2) On trouve aussi dans la Grande-Grèce le peuple des Vitellenses. Chassés d'Italie, les Boii se réfugièrent chez les Taurisques. (Strabon, V, 1.)

(3) Τον Μίνω καλούμενον Ταῦρον (Pausanias, I, 27).

tain nombre de jeunes garçons et de jeunes vierges; c'était aussi des enfants qu'on offrait à Moloch. « Le Minotaure, dit Diodore, avait depuis la tête jusqu'aux épaules la figure d'un taureau; pour le reste, il ressemblait à un homme (1). » Voilà bien la tête de Moloch pareille, selon D. Calmet, à *celle d'un veau*. Le Minotaure habitait le labyrinthe, c'est-à-dire un de ces hypogées si chers aux religions primitives; l'hôte et le lieu se convenaient à merveille. Nous aurons à étudier plus loin le grand sanctuaire, dont le labyrinthe était le temple souterrain.

La Sicile avait son taureau dit *de Phalaris*. Ce taureau était d'airain; il était creux, on le remplissait de victimes humaines, puis un grand feu était allumé dessous (2). Voilà bien encore Moloch; toute la différence est que l'un était entièrement *taureau* et l'autre seulement par la tête. Phalaris vouait à la mort tous les étrangers; autant en faisaient Busiris en Egypte (3) et dans la Tauride, les prêtres d'Artémis Taurô.

Rome posséda aussi son Taureau sacré devenu plus tard odieux, comme le Minotaure et le Taureau de Phalaris, grâce aux progrès de la civilisation; Virgile l'appelle *Cacus* (4), c'est-à-dire le *Mauvais*. Nulle part, il est vrai, le grand poète latin ne dit expressément que Cacus ait été *taureau*, mais cela ressort de tous les détails de la légende. Ce fut en recherchant les *bœufs* de Géryon

---

(1) Diod., IV, 77.
(2) Verrines, l. IV et Polybe, l. XII, fragm. de Valois, fragm. XVI.
(3) Busiris n'est peut-être que βοῦς ἱερός, le Taureau sacré.
(4) Enéide, liv. VIII, vers. 193 et suivants.

qu'Hercule pénétra dans l'antre du monstre. Comme Moloch et le Minotaure, Cacus n'était homme qu'à demi.

> Semi-Hominis Caci facies

De même que les taureaux de Tophet et d'Agrigente, il était de métal fondu, puisque Vulcain était son père,

> Huic monstro Vulcanus erat pater.

Il jetait le feu par la bouche comme ses frères de Colchos.

> Illius atros
> Ore vomens ignes, magnâ se mole ferebat.

Sa demeure était un labyrinthe sous Rome même :

> Hîc spelunca fuit vasto submota recessu (1),

Enfin les sacrifices humains se pratiquaient dans ce labyrinthe, comme dans celui de Crête,

> Solis inaccessam radiis semperque recenti
> Cæde tepebat humus (2),

J'espère établir plus loin qu'aucun des caractères du sanctuaire primitif ne manquait à Rome, ou pour mieux dire, que Rome peut être regardée comme le type du sanctuaire primitif.

César nous apprend que les Gaulois remplissaient d'immenses *simulacres en osier* d'hommes vivants destinés à périr dans les flammes. Les *Commentaires*

---

(1) Ovide dit de même dans *les Fastes :*

> *Pioque domo, longis spelunra recessibus ingens...*

(2) Ovide confirme aussi cette tradition :

> *Squalidaque humanis ossibus albet humus.*

auraient bien dû nous dire quelle était la forme de ces idoles. Peut-être était-ce aussi celle du Taureau, et d'autant mieux que cet animal était adoré par les Gaulois et notamment par les Cimbres.

Une tradition, qui s'est perpétuée jusqu'à nous, atteste que le taureau d'airain servit encore d'instrument pour le supplice des premiers chrétiens. Dans un cantique publié de nos jours sons le titre de *Martyre de Saint-Eustache,* on lit les vers suivants qui offrent plus d'intérêt historique que d'agrément littéraire (1) :

Mais les faux dieux, objet de mon horreur,
N'auront de moi que mépris et outrage.

ADRIEN.

Enfermez-le dans ce taureau d'airain,
Sa femme aussi, ses deux enfants encore;
C'est par le feu que j'en veux voir la fin
Pour apaiser nos grands dieux que j'adore.

Ainsi nous trouvons partout, sous des formes plus ou moins altérées, mais encore très saisissables, ce grand fait de la taurolâtrie, dont le souvenir s'est prolongé jusque dans la tradition chrétienne.

Autre problème. D'où vient le nom de l'Italie? Denys d'Halicarnasse fait à ce sujet un de ces contes ridicules qu'on aimerait à ne pas rencontrer si souvent dans les écrits des anciens. Voici comment il s'exprime : « D'après le récit d'Hellanicus de Lesbos, Hercule traversait l'Italie en emmenant à Argos les bœufs de Géryon. Un jeune taureau s'échappa du troupeau, parcourut toute la côte et passa à la nage en Sicile. Hercule se mit à sa

(1) Petites Etrennes, Châtillon-sur-Seine, Cornillac, page 155.

poursuite en demandant à tous ceux qu'il rencontrait s'ils ne l'avaient point vu, mais les habitants du pays entendaient très peu le grec. Il parvint cependant à leur faire entendre, tant par paroles que par signes, que c'était un jeune taureau qu'il cherchait et il comprit par leurs réponses qu'en leur langage cet animal se nommait *Vitulon*, nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cela lui donna l'occasion d'appeler *Vitalia* tout le pays par où avait passé son taureau. Hellanicus ajoute qu'on ne doit pas être surpris que ce terme ait été changé par la suite des temps en sa forme actuelle, puisque plusieurs mots grecs ont eu à peu près le même sort (1). »

De ce tissu d'extravagances ne conservons qu'un fait, l'étymologie du mot *Italia* d'après Hellanicus. Servius dit qu'on prononçait autrefois *Vitalia*. Sextus Pompée fait venir Italia, soit *a Vitulis*, soit d'un roi Italus inventé tout exprès pour la circonstance. Aulugelle s'exprime ainsi (2) : « Timée, dans son *Histoire du peuple romain* écrite en grec, et M. Varron, dans ses *Antiquités*, rapportent que le mot *Italie* vient du grec ; car anciennement dans cette langue Ἰταλοὶ signifiait des *bœufs*. » Enfin MM. Creutzer et Guigniaut disent qu'*Italos* signifiait *bœuf* en langue étrusque. Dirons-nous avec plusieurs commentateurs que cette contrée était ainsi nommée, parce qu'elle produisait beaucoup de bœufs ? Rappelons-nous plutôt les villes de *Taurania* et *Bovianum*, le peuple des *Vitellenses*, les médailles

(1) Denys d'Halic., liv. I, ch. 8.
(2) Aulugelle, XI. 1.

taurifères de l'Italie méridionale (1), la colonie opique conduite par un bœuf et Cacus, le Moloch romain, comme j'espère l'établir plus loin d'une manière plus solide. A mes yeux, l'Italie était, quant à son nom, une autre Βοιωτία et une autre *Tauride*.

Abordons une dernière question. Pourquoi tant de monnaies des anciens portent-elles le Taureau? On répond que, dans les transactions primitives, la pièce de monnaie avait une valeur égale à celle de l'animal dont elle portait l'effigie, mais cette explication est-elle bien satisfaisante? Le bétail, tous les historiens le disent, était alors fort rare et il était regardé comme fort précieux. La didrachme portait le taureau; est-ce que pour une didrachme on eût pu acheter un bœuf sur le marché d'Athènes? certains *as* et certains *quadrussis* ont également le bœuf et même quelques uns sur les deux faces; Cincinnatus aurait-il pu renouveler l'attelage de sa charrue au prix de deux as ou de deux quadrussis? On me dira que le volume de l'as a varié et qu'il avait d'abord un poids et par conséquent une valeur plus considérables ; je répondrai qu'on n'a encore trouvé aucune de ces monnaies colossales et que je ne vois là qu'une simple hypothèse sans aucun fondement historique pour chercher à expliquer ce qu'on ne pouvait expliquer autrement. La vérité à mon avis est que chaque époque a représenté sur ses

(1) Le nom d'Italie était loin de s'appliquer alors à toute la Péninsule. « L'Italie s'étendait d'abord sous ce nom du détroit de Sicile aux golfes de Tarente et de Posidonium » (Strabon, V, I, 1).

médailles ses dieux ou ses chefs et que le taureau a été longtemps un des dieux des anciens.

Le taureau n'était pas le seul animal honoré par l'antiquité. D'après Pline, les Troglodytes tenaient pour sacrée une variété de tortues qu'ils appelaient *Chélyons;* les Egyptiens adoraient l'ibis, l'épervier, l'ichneumor, le chat, le bouc, le loup et le crocodile. En Grèce, l'âne avait un rôle religieux dans les Dionysiaques et les Eleusinies; Aristophane nous apprend, dans les *Oiseaux,* que la rencontre d'un de ces animaux avait un sens divinatoire. Les Juifs ont rendu un culte à l'âne. On lit dans l'historien Josèphe (1) : « Appion a osé dire sur le rapport de Posidonius et d'Apollonius Molon que les Juifs avaient dans leur trésor sacré une tête d'âne qui était en or et d'un grand prix, qu'ils adoraient cette tête et qu'Antiochus la trouva lorsqu'il pilla le temple de Jérusalem. » Josèphe essaie de nier la chose, mais indépendamment de Molon, Posidonius et Appion, le fait est attesté encore par Tacite, Pétrone, Martial et Tertullien. Tacite et Tertullien nous apprennent positivement qu'on reprochait aux Juifs d'adorer un dieu « à tête d'âne. »

Non credo, jura, Verpe, per Anchialum

dit Martial à un juif son rival (2). On sait qu'*Anchialus* (3), *Ancharius* et Ἀγχάριος signifient *âne* en grec et en latin. Les Juifs juraient par l'âne, comme les Cimbres

---

(1) Josèphe, liv. II, ch. 4, contre Appion.
(2) Martial, liv. XI, 94.
(3) La déesse *Ancaria* était honorée à *Asculum* (Tertullien *Apolog. advers. gentes*, ch. XXIV.

par le taureau. Rappelons-nous pour l'intelligence du passage suivant que *Cillus* a le même sens qu'*Anchialus :*

> Judæus licet et porcinum numen adoret
> Et *Cilli* summas advocet auriculas (1).

On conciliera tout en admettant que le culte de l'âne exista surtout à Tophet, Béthel, Dan et Samarie et qu'il ne fit son apparition à Jérusalem qu'aux époques de rechûte de la cité sainte dans l'idolâtrie, qui l'enveloppait de toutes parts. Huet prétend qu'après avoir tué de sa main le bœuf Apis, le roi de Perse Ochus voulut forcer les Egyptiens à adorer à sa place un âne. Dans les premiers siècles de l'Eglise, les Gnostiques, Chrétiens judaïsants, représentaient, dit-on, leur dieu Sabaoth sous la figure d'un âne (2). La *fête de l'âne,* qui a été célébrée si longtemps dans nos églises, n'est, à mon avis, qu'un dernier vestige du zôomorphisme. Au siècle dernier, l'image d'une ânesse était encore promenée en grande pompe dans les rues de Vérone.

L'oiseau sacré de l'Attique était la chouette. « Enfin nous les mettons en déroute vers le soir, avec l'aide des dieux, dit dans Aristophane le chœur des *Guêpes ;* avant le combat une chouette avait passé au-dessus de notre armée. » Je n'ai pas besoin de rappeler que la chouette était consacrée à Athéné. « Jupiter, qui règne aujourd'hui, dit Pisthéterus dans les *Oiseaux,* est repré-

---

(1) Pétrone, *De Judæorum circoncisione*, fragment 17.
(2) Histoire de l'Acad. des Inscript. et Belles-Lettres, t. I, page 147.

senté avec un aigle en sa qualité de roi ; sa fille porte une chouette ; » Et de même dans les Chevaliers : « Moi aussi, j'ai eu un songe, dit le charcutier dans sa réponse à Cléon ; j'ai cru voir la déesse elle-même ayant une chouette sur sa tête descendre de la citadelle. » Minerve avait pour épithète Αλαυκῶπις, nom que les grecs traduisaient par *Vierge aux yeux glauques*. Pourquoi ces yeux *glauques ?* d'après Pausanias, c'est qu'Athéné était fille de Neptune et du marais Tritonide, c'est-à-dire *fille des eaux*. Diodore n'est pas de cet avis. « Elle porte aussi, dit-il, le nom de *Glaucôpis*, non parcequ'elle a les yeux bleus, comme quelques Grecs l'ont pensé, mais parceque l'immensité de l'air a un aspect bleu (1) » M. Maury dit à son tour qu'Athéné était appelée Glaucôpis en tant qu'ayant représenté d'abord « l'air humide et les eaux. » Il me semble que les anciens n'étaient pas si habiles *abstracteurs de quintessences*. J'ouvre le premier dictionnaire grec venu et j'y vois que *chouette* se disait γλαὺξ, d'où je conclus que γλαυκῶπις, vrai pendant de βοῶπις, signifiait à l'époque zôomorphiste *la déesse à la tête de chouette*. Une monnaie athénienne, nommée γλαυξ, portait la chouette.

Le culte du bélier est attesté d'une manière plus positive. « Les Egyptiens, dit Hérodote dans sa description de l'Egypte (2), regardent les béliers comme sacrés et ils ne les immolent point, excepté le jour de la fête de Jupiter. » Le même historien ajoute que les Egyptiens

---

(1) Diod., liv. I. 12.
(2) Hérod., liv. II, 42.

représentaient Jupiter avec des cornes de bélier et nous savons d'autre part que dans le sanctuaire d'Ammon, ce dieu était figuré avec la tête de cet animal. Pausanias nous montre à Mégalopolis d'Arcadie une statue d'Ammon munie de cornes de bélier (1). Une médaille des Thasiens représente Dionysos avec des cornes qui, d'après Montfaucon, appartiennent au bélier. Selon Pausanias, la ville de Tanagres avait un temple d'Hermès *Criophore;* le jour de la fête du dieu, un jeune homme faisait en grande pompe le tour de la cité en portant un agneau sur ses épaules. Pline et Plutarque nous apprennent, comme nous l'avons vu tout-à-l'heure, que les premières monnaies des Romains avaient eu l'effigie du mouton ; une des médailles italiques publiées par Lanzi porte une tête munie de cornes de bélier ; enfin des médailles réputées Cilico-Phéniciennes portent aussi, d'après le témoignage de MM. Creutzer et Guignaut, des têtes de béliers.

Une question se présente ici. Les grecs donnaient au dieu de la guerre le nom d'Arès ; d'où vient cette dénomination ? N'y aurait-il pas là aussi quelque trace du zöomorphisme ? Héraclite faisait dériver Ἄρης de Ἄρη, dommage, à cause des maux qu'enfante la guerre. D'après M. Wehrmann, Arès représentait non seulement la guerre proprement dite, mais en général la lutte des principes physiques. M. Gerhard voit dans ce dieu « une personnification des feux dévorants du

---

(1) Κέρατα επὶ τῆς κεφαλῆς ἔχον κριόυ. Sur un sarcophage du musée du Louvre, Ammon est représenté par un homme à tête de bélier.

soleil. » M. Maury est déjà plus positif ; il fait venir Arès d'Ἄρης, *fer*, et voit dans cette divinité « un dieu du fer et des combats représenté par l'arme meurtrière, à laquelle il présidait (1). » Voici mon opinion ou plutôt ma conjecture. Buffon s'exprime ainsi sur le compte du bélier : « Il devient pétulant, il se bat, il s'élance contre les autres béliers ; quelquefois même il attaque son berger. » Les Latins donnaient à cet animal l'épithète de *Bellator ;* ils appelaient de son nom la plus puissante de leurs machines de guerre :

Dumque Aries murum cornu pulsabat aheno.

Les Grecs le sacrifiaient à Arès et on sait qu'ils n'offraient aux dieux que les victimes qu'ils regardaient comme leur étant le plus agréables. A mon avis Arès a bien pu n'être primitivement que le *dieu-bélier*, comme Moloch a été d'abord le *dieu-taureau*. M'objectera-t-on qu'*Aries* n'existe plus en grec avec le sens de *bélier* ? J'espère faire voir tout-à-l'heure non pas seulement qu'entre le grec et le latin, il y a eu primitivement un fonds commun, mais encore qu'un certain nombre des plus anciens mots grecs, dont les Hellènes avaient fini par perdre la signification, s'expliquent par le latin et ne peuvent s'expliquer que par cet idiôme.

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t. II, p. 98.

LES CENTRES.

Ii certo anni tempore in finibus Carnutum, quæ regio totius Galliæ media habetur, considunt in loco consecrato. De bello Gall., liv. VI, 13.

Les peuples primitifs avaient, non pas des capitales dans le sens actuel du mot, mais des *centres*, c'est-à-dire des lieux situés autant que possible à égale distance de tous les points périmétriques du territoire et où se tenaient sous la présidence des prêtres les assises judiciaires et les assemblées de la nation (1). Ces centres portaient divers noms selon les pays, les temps et les idiômes; ils appelaient 1° Omphale et Ombilic; 2° Alésaion, Alesiai, Alisia, Alesia; 3° Mediolan, Meadon et Moydon.

La Crète et la Sicile avaient leur Omphale, l'une sur les flancs du mont Ida, l'autre sur le plateau d'Enna. Dans l'un et l'autre pays le sanctuaire était *au centre* même de l'île. L'Omphale de Delphes nous est mieux connu encore. « Delphes, dit Strabon (1), est situé en quelque sorte au *centre* de la Grèce, tant au-delà de l'isthme qu'en deça. » Cette ville passe pour avoir été le berceau des Amphictionies, c'est-à-dire de l'*Assemblée* des Ἀμφικτύονες ou gens du pays. A l'époque hellénique, les députés des divers peuples de la Gréce s'y rendaient encore pour traiter leurs intérêts communs et faire en

---

(5) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans un mémoire spécial, sous le titre : *Le Champ-Sacré des Séquanes*, Dumoulin.

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 360, édition de 1853.

commun leurs sacrifices. Les jeux pythiques se tenaient à Delphes, ainsi qu'une foire célèbre qui existait encore au temps de Dion Chrysostôme et « un concours de joueurs de harpes qui chantaient les louanges d'Apollon. » Delphes n'était pas regardé seulement comme le centre de la Grèce, mais de la terre toute entière. « On la regarde de plus, dit Strabon, comme le centre de la terre entière ou comme son Omphale... La pierre ombilicale est dans le temple, mais voilée (1). Pindare appelle aussi ce sanctuaire l'*Omphale de la terre* (2) et Tite-Live lui donne à la fois les noms d'*oracle commun du genre humain* et d'*Ombilic de l'univers* (3). Dans les Euménides d'Eschyle, la Pythie s'écrie au moment où elle aperçoit Oreste : « Je vois assis sur la pierre, qui est l'*Omphale* du monde, un homme chargé du poids d'un sacrilège. »

Les habitants de l'Elide se rassemblaient chaque mois dans un lieu nommé Ἀλεσαῖον (4). Le mont *Alesius* d'Arcadie avait un bois sacré et un temple, qui passait pour avoir été bâti par Agamède et Trophonius, auxquels les Grecs attribuaient partout la construction de leurs plus anciens édifices religieux. Diodore dit de l'*Alesia* des Gaules (5) : « Cette ville est jusqu'à nos jours en honneur parmi les Celtes qui la regardent comme le foyer et la *métropole* de toute la Celtique. » Ἀλίζειν signi-

---

(1) Loc. citat.
(2) Pyth., ode VI.
(3) Tite-Live, XXXVIII, ch. 48.
(4) Strabon, Dübner-Müller, p. 293.
(5) Diod., liv. IV, 19.

fiant *rassembler*, *Alesia*, *Alesius*, etc. signifient, à mon avis, *lieu de rassemblement;* le radical se retrouve dans le Tudesque *alle*, tous. Ces dernières localités occupaient-elles, comme les *Omphales*, des positions centrales ? Rien ne paraît plus naturel que de placer au *centre* d'un pays les assemblées de la nation. Toutefois les textes ne nous disent rien à cet égard.

Virgile nous apprend que le sanctuaire d'Amsanctus était au *centre* de l'Italie, *Italiæ medio*. Les assemblées de justice des Gaulois se tenaient chaque année dans un Champ-Sacré *(loco consecrato)* que César nomme la *Media regio totius Galliæ*. Les Galates avaient aussi leurs assemblées judiciaires dans un Champ-Sacré, mais nous ne savons pas si ce champ occupait ou non une position centrale. « Les députés de la nation galate, dit Strabon (3), se réunissaient au nombre de trois cents dans un lieu nommé Δρυνέμετον et là ils jugeaient les affaires de meurtre. »

Au-dessous du centre de la Gaule étaient les centres spéciaux des diverses tribus, centres nommés *Meadon* ou *Moydon*, c'est-à-dire *Hauteur du Milieu* et plus ordinairement *Médiolan*, c'est-à-dire le *Champ-Sacré du Milieu*. Le centre des Eburovices était Evreux, *Mediolanum Eburovicum*; celui des Santons, *Mediolanum Santonum* ou Saintes. Les Séquanes avaient leur sanctuaire central à Molain (Jura), que les chartes du moyen-âge appellent aussi *Mediolanum*. La forêt qui entoure Molain se nomme forêt du *Moydon* ; Saintes a

(3) Strabon, Dübner-Müller, page 845.

de même des territoires nommés *Médillan*, *Médi* et *Médion*. En dehors de la Gaule, le *Médiolanum Mœsiæ* portait en même temps le nom de *Médiana*. Le *Médiolanum* des Insubres passait, d'après Plutarque, pour la *métropole* du pays. C'est à *Mesbourg* ou *Mesborg* (la forteresse du Milieu) qu'on place assez généralement le mystérieux *Irmensul*, symbole de la colonne qui soutenait le monde. La ville sainte des Scandinaves, Upsal, paraît avoir eu aussi la prétention d'être le centre de la terre. L'inauguration des rois s'y faisait sur la pierre de *Mora*, surnommée la *Pierre immuable*, laquelle rappelle le pilier ombilical de Delphes. On sait que le sanctuaire de Jupiter Ammon avait également une pierre sacrée dont la forme était celle d'un *ombilic*. L'idée de *centre* n'était pas moins familière aux peuples germains. « Ulphilas, dit M. Ozanam, désigne la terre habitée par le nom de Midjungards; l'Anglo-Saxon Cædmen et Beowulf la nomment *Middangeard*. C'est le même que le scandinave *Midhgardr* et il suppose la terre placée au centre de la création (1). » Le même historien dit ailleurs : « C'est aussi *au milieu* de la terre que fut bâtie au commencement Asgard, la cité des dieux (2). » *Centre* et *sanctuaire* étaient deux termes si étroitement associés dans l'esprit des peuples qu'au commencement du moyen-âge Jérusalem fut, dit-on, regardée à son tour comme le centre du monde.

---

(1) Ozanam, Les Germains, p. 80.
(2) Ibid, p. 81.

LES ENCEINTES SACRÉES.

« La Table ronde, autour de laquelle Posidonius avait vu s'asseoir les héros de la Brodeurde cent ans avant J.-C., symbole d'égalité pour les guerriers au collier d'or, symbole cosmogonique de l'orbe du monde pour les Druides. » Henri Martin.

Les peuples anciens avaient tous des enceintes sacrées consistant tantôt en une ceinture de bois épais et touffus, tantôt en un cercle de pierres, ailleurs en une muraille, ailleurs encore, mais seulement vers les temps helléniques, en une colonnade construite avec plus ou moins d'art. « Les premiers sanctuaires, dit M. Duruy (1), étaient la cîme des monts, l'ombrage des chênes, comme à Dodone ou des lieux consacrés par une enceinte de grosses pierres, comme sur le mont Lycée en Arcadie. » M. Maury dit à son tour (2) : « Les Pélasges et les populations primitives de la Grèce n'avaient ni temples ni grands édifices réservés au culte. Voulaient-ils sacrifier, ils entouraient d'une enceinte le lieu où ils voulaient présenter leurs offrandes aux dieux. » D'après le même savant, les Aryas en faisaient tout autant et ils nommaient *Védi* leurs enceintes sacrées, que les Latins appelaient *Septum* et les Grecs ἕρκος, τέμενος, σηκός, περίβολος et κλίβιον. *Septum* vient de *Sepes*, haie ; ἕρκος équivaut à *quod arcet* et à *Vedi*, qui paraît se rattacher au même radical que

---

(1) Duruy, Hist. de la Grèce ancienne, page 97.
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 173.

vetare. Malgré l'absence du o, τέμενος signifie pour moi la *demeure du Dieu*; περιβόλος désignait proprement l'enceinte. Il y avait à Egine une fête nommée *Lithobolie*, fête consacrée aux vieilles divinités pélasgiques Damia et Auxésia. M. Maury traduit Lithobolie par *lapidation*; je verrais plutôt dans ce mot *la fête dans l'enceinte de pierres* et d'autant mieux que pour désigner l'enceinte du temple de Jupiter Lycéen en Arcadie, Pausanias se sert précisément d'un terme analogue (περίβολος λίθων). Le même auteur parle d'une autre enceinte qu'il nomme, selon les diverses leçons, κλίσιον ou κλήσιον (1). Ce mot se rattache au radical κλέιω, *fermer*, et par une extension naturelle de sens, *célébrer*, puisque les fêtes religieuses se *célébraient* dans des lieux *fermés*. De κλήσιον est venu ἐκκλησία, mot qui, avant le christianisme, désignait déjà les réunions périodiques des confréries d'initiés (2). Le latin *cleo* signifie *cacher*; c'est presque le même sens que celui de κλείω (3). De κλείω et *cleo* dérivent aussi *clerimonia*, *clericatus*, *clergie* (instruction) et *clergé*. Nous verrons plus loin que l'enceinte sacrée renfermait tout l'art et toute la science des époques primitives. M. Henri Martin dit en parlant du druidisme (4) : « C'est un *clergé*, non pas dans le sens actuel de ce mot, mais dans le sens le plus étendu qu'il ait reçu au moyen-âge, quand il embrassait la classe

---

(1) Pausanias, IV, 1.
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 126.
(3) A Genève, *Clédal* et *Cledor* signifient « fermeture d'un champ, d'un jardin, d'une cour » Humbert, *Nouveau glossaire*, 1852.
(4) Henri Martin, Hist. de France, t. I, p. 59.

lettrée toute entière. » Un de nos prélats donnait tout récemment au mot *cléricaux* le sens de *séparés* (1).

Citons quelques enceintes sacrées prises dans divers pays. Strabon mentionne en Cappadoce un Σῆκος fort vaste, au milieu duquel se dressait l'autel du feu sacré (2). Nous connaissons déjà le *Drynemeton* des Galates. L'*Artémisium* d'Eubée était entouré d'arbres et d'un cercle de colonnes de pierres blanches (3). Pausanias signale à Delphes une enceinte nommée ὁ ἱερὸς περίβολος τοῦ Ἀπόλλωνος. D'après Plutarque, toute l'enceinte de Rome était tenue pour sacro-sainte, à l'exception seulement des portes (4). Rappelons en passant que la fontaine d'Aréthuse et le lac de Cutilie avaient l'un et l'autre leur enceinte. Tout le monde connaît les *cercles de pierres* des nations celtiques. Le poème de *Völuspa* mentionne « les enclos de Hroptr, demeures sacrées des dieux héros (5). » Le Vafthrudnismal parle des *enclos d'Odin* (6) et le Lokasenna de ceux des Ases (7). Le monde lui-même avait chez les Islandais sa grande enceinte centrale. « Alors, dit le Völuspa, les fils de Bur élevèrent les firmamens ; ils formèrent la grande enceinte du milieu (8). »

L'étendue de l'enceinte se mesurait à l'importance du sanctuaire ; quelques unes étaient très vastes. Thu-

(1) Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Tulle, sept. 1865.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 621.
(3) Plutarque, Vie de Themistocle, chap XV.
(3) Id., Vie de Romulus, chap. XVI.
(5) *Völuspa*, vers 249.
(6) Vafthrudnismal, vers 162.
(7) Lokasenna, vers 149.
(8) *Völuspa*, vers 13.

cydide raconte que le stratège Démosthènes fit bivouaquer son armée dans l'enceinte de Jupiter Néméen (1). Ces enceintes renfermaient, non seulement une certaine étendue de bois, mais encore le parc des troupeaux consacrés à la divinité du lieu « Enfin, vous arriverez dans l'île de Thrinacie, dit le douzième chant de l'Odyssée; là paissent les nombreuses génisses et les grasses brebis du *Soleil*, sept troupeaux chacun de cinquante génisses et le même nombre de moutons à la toison éclatante. » Xénophon décrivant le sanctuaire de Scillunte s'exprime ainsi : « Dans l'enceinte consacrée à Diane sont des bocages et des montagnes boisées, où l'on peut élever des porcs, des chèvres, des brebis et des chevaux (2). » Diodore dit du sanctuaire d'Engyon (Sicile), lequel était dédié aux Vierges mères : « Un peu avant notre temps, les déesses avaient trois mille bœufs sacrés et une grande étendue de territoire d'où se tiraient de grands revenus (3). » A son tour, Tite-Live décrit dans les termes suivants un bois sacré situé près de Crotone « Le bois sacré de Junon Lacinia enfermé dans une enceinte de forêts de sapins d'une hauteur prodigieuse contenait de riches pâturages, où les troupeaux de toute espèce consacrés à la déesse paissaient tranquillement sans être gardés par aucun pasteur et il était inoui qu'ils eussent encore essuyé la moindre insulte, soit de la part des bêtes sauvages, soit de la part des hommes (4). » Les Scandinaves avaient aussi dans

(1) Thucyd. III, 96. — (2) Anabase, liv. V, chap. 3. — (3) Diodore, liv. IV, 80. — (4) Tite-Live, liv. XXIV, ch. 3.

l'île sainte d'Héligoland des troupeaux sacrés, sur lesquels nul n'osait porter la main (1).

Quelle était la forme ordinaire des enceintes? Il y en avait de rectangulaires, ne fût-ce que celle de Kerkonno (Morbihan), mais la plupart affectaient la forme circulaire On sait quelle place tenaient le cercle et la sphère dans les symboles des anciens. L'œuf cosmogonique joue un grand rôle dans les mythologies orientales et les poèmes Orphiques; en Egypte, c'était de l'œuf mystérieux du dieu Ammon-Noum qu'était sorti le monde entier. D'après M. le comte Joubert, le cercle est encore dans le Kurdistan le symbole de la croyance des Yezidis. Le serpent, qui mord sa queue, symbolisait aux yeux des anciens le monde et le temps. Les Gaulois portaient comme talisman l'œuf rouge du serpent marin. Selon M. Henri Martin, la *Table ronde* était pour eux l'emblême cosmique de l'orbe du monde. « C'est la fête autour des deux lacs, chantait un Celte qui allait être mis à mort; un lac m'environne et environne le *cercle,* le cercle un autre cercle ceint de douves profondes. » Le cercle était représenté par le Cromlech. « *Crom*, dit M. Henri Martin (2), signifie *Courbe,* la courbe qui n'a ni commencement ni fin, le cercle. » A cet ordre d'idées se rattachent encore la *sphère d'Hécate*, instrument de divination, le *Cercle enchanté* des magiciens, la danse *circulaire* et mystique des Druides et des Bardes, dont parle la chanson de

(1) Ozanam, Les Germains, page 73.
(2) Hist. de France, t. I, page 58.

Cynddelw (1), les rondes *cycliques* et la danse Gnossienne qui symbolisaient peut-être aussi la sphère cosmique et la voûte céleste.

Telle était la prédilection des anciens pour la forme circulaire. Cette forme s'imposait à la plupart de leurs constructions. Les tumulus étaient ronds ; il en était de même des maisons des Gaulois (2) et des *mardelles* qu'on rencontre encore çà et là. Strabon nous apprend que les villages des Bretons étaient bâtis en cercle (κύκλον (3) ; telle est aussi la disposition de beaucoup de douars arabes. Pour fonder Alexandrie, le conquérant Macédonien fit tracer « une grande enceinte courbée en forme circulaire (4). » Chez les Latins, *Urbs* est le même mot qu'*Orbs*, le cercle. Même chose pour les monuments religieux. Diodore dit en parlant du pays des Hyperboréens (5). « On voit aussi dans cette île une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de *forme ronde* et orné de nombreuses offrandes. » L'ancienne Italie avait beaucoup de monuments circulaires ; il me suffira de nommer les divers Colysées, les Cirques, les mausolées de Cécilia Métella, d'Auguste et d'Adrien, le Panthéon d'Agrippa et l'église de Saint-Etienne-le-Rond, qui est regardée comme un temple ancien. Les nations cel-

---

(1) « Rapidly moving in the course of the sky in *circles*, in uneven numbers, Druids and Bards unite, in celebrating the leader. » Traduction de Davies, The mythology of the British Druids, page 16.

(2) H. Martin, Histoire de France, t. I, page 52.

(3) Strabon, Dübner-Müller, IV, VI, 2.

(4) Plutarque, Vie d'Alexandre, XLIX.

(5) Diod., liv. II, 47.

tiques avaient leurs fameux cercles de pierres. L'enceinte de Kermorvan (Finistère) est circulaire; le cromlech de Kerléon est appelé par le peuple la *Table Ronde* d'Arthur. En Angleterre, le monument d'Abury, aujourd'hui fort ruiné, se composait d'une enceinte circulaire, dont le diamètre était de quatorze cents pieds avec deux cercles intérieurs concentriques (1); celui de Stone-Hedge comprenait, quand il était intact, trois cercles concentriques, et selon quelques-uns, quatre enceintes curvilignes, dont deux circulaires et deux ovales. « Les Bardes te loueront, même les Druides du *Cercle*, » dit la chanson de Cynddelw. « Va, Ferchios, dit à son tour Lamdarg dans *Fingal*, va trouver dans son rocher le vénérable Allad; sa demeure est un *cercle de pierres;* il saura nous apprendre dans quels lieux est Gelchossa. » M. Henri Martin considère comme des monuments religieux les *Tours Rondes* de l'Irlande; la Norvège a son *Cercle de pierres* de Thigreeds. Si j'ai tant insisté sur la forme circulaire de ces monuments, c'est que j'aurai peut-être à en tirer une conclusion plus tard.

LA CASTE SACERDOTALE.

« Druidas Gallorum et hoc genus vatum medicorumque. » PLINE.

L'existence d'une caste sacerdotale et le mode de composition de cette caste formaient une dernière res-

---

(1) Carro, Mémoire sur les Monuments primitifs, page 28.

semblance dans la religion des anciens. Dans l'*Exode*, le Seigneur dit d'Aaron et de ses enfants : « Vous leur mettrez la mitre sur la tête et ils seront mes prêtres pour me rendre un culte perpétuel (1). » Et ailleurs, parlant de Phinès, petit-fils d'Aaron : « Le sacerdoce lui sera donné à lui et à sa race par un pacte éternel, parce qu'il a été zélé pour son dieu (2). » Diodore dit du sacerdoce égyptien : « Tout le sol est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres. Il n'en est pas comme chez les Grecs, où un seul homme ou une seule femme est chargée du sacerdoce. Chez les Egyptiens ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux et ils *transmettent leur profession à leurs descendants*. Ils sont exempts de l'impôt et viennent immédiatement après le roi, quant à la considération et aux privilèges (3). » Même chose chez les Chaldéens : « Les Chaldéens, dit encore Diodore, sont les plus anciens des Babyloniens; ils forment dans l'Etat une classe semblable à celle des prêtres en Egypte... Le fils succède à son père et il est exempt de toute charge publique (4). » Apulée dit à son tour des Mages : « En Perse, il n'est pas plus permis au premier venu d'être Mage qu'il ne lui serait permis d'être roi. » Comme les Chaldéens et les prêtres égyptiens, les Druides étaient exempts de toutes charges et ils formaient une puissante

(1) Exode XXIX, 9.
(2) Nombres, XXV, 13.
(3) Diodore, liv. I, 73.
(4) Id., liv. II, 29.

corporation. Jornandès nous apprend, mais sans entrer dans aucun détail, que les Goths avaient un collége de prêtres nommés les *Pieux*. « En Islande, dit M. Ozanam (1), trente-neuf prêtres rendaient la justice et présidaient aux fonctions sacrées ; leur charge passait à leurs fils et tout s'accorde pour indiquer une caste qui réunit longtemps les deux pouvoirs spirituel et temporel. »

Etudions de plus près les diverses castes sacerdotales que nous venons d'énumérer. Nous y trouverons 1° le prêtre savant ; 2° le prêtre médecin ; 3° le prêtre forgeron ; 4° le prêtre magistrat et justicier ; 5° le prêtre poète ; 6° le prêtre devin et vaticinateur ; 7° des prêtresses et des colléges de prêtresses.

Le Prêtre savant. Les anciens attribuaient aux prêtres égyptiens l'invention de la géométrie, de l'astronomie et de divers arts. La science des Mages est connue ainsi que celle des Chaldéens, qui, d'après Diodore, passaient leur vie à méditer sur les questions philosophiques (2). César dit des Druides (3) : « Ils enseignent en outre beaucoup de choses sur les astres et leurs mouvements, sur le monde et l'étendue des terres, sur la nature et la puissance des dieux immortels. » M. Ozanam dit que les prêtres d'Islande se vantaient d'avoir des chants, qui embrassaient toute la série des connaissances divines et humaines (4).

(1) Ozanam, Les Germains, 2ᵉ édit. page 47.
(2) Diodore, liv. II, 29.
(3) De bello gallico, liv. VI, 14.
(4) Les Germains, page 47.

Le Prêtre médecin. Strabon nous apprend que les malades accouraient de toutes parts au sanctuaire d'Acharaca en Ionie. Les Dactyles étaient médecins, ainsi que les prêtres de Lemnos. Les Telchines l'étaient également et leur nom passe même pour venir de θέλγειν, guérir. En Italie, les malades recouraient aux eaux des sanctuaires de Cumes et d'Aricie On sait que les Druides étaient médecins et de même les prêtresses de l'île de Sein, qui guérissaient les maladies les plus rebelles (1). Notons en passant que, d'après Pline, les Mages employaient, comme les Druides, la verveine nommée par eux *hiérobotane*.

Le Prêtre forgeron. « Les Dactyles Idéens, dit Diodore (2), passent pour avoir fait connaître l'usage du fer et découvert le cuivre et le fer, ainsi que l'art de travailler ces métaux. » Phérécyde les nomme Δημιουργοὶ σιδήρου; leurs noms *Kelmis*, *Damnameneus* et *Acmon* signifiaient, dit-on, le *fondeur*, le *forgeur* et le *coupeur* (3). Les *Cabires* étaient également forgerons et de même les *Telchines;* ces derniers passent pour avoir fait les premières images des dieux. Nulle industrie ne devait être plus importante que celle qui fabriquait les armes des combats, les instruments de l'agriculture et les simulacres divins et dès lors il est tout naturel de la trouver dans la main des prêtres créateurs de la religion et des arts. M. Maury voit dans les Cyclopes « des personnifications de la foudre et des feux volca-

(1) Pomponius Mela, liv. III, 6.
(2) Diod. V, 64.
(3) Mémoire de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, t. XIII.

niques (1) ; » je les regarde tout simplement comme des prêtres forgerons de l'époque primitive, sur lesquels les Grecs des âges suivants ont débité leurs fables habituelles. Chez les Perses, le tablier du forgeron Gao devint l'étendard national. Alaise a un territoire nommé les *Châteleys*, où l'on arrive par un canton nommé la *Côte-au-Prêtre;* les fouilles de 1858 y ont fait découvrir, au milieu de cendres, de charbons et de débris antiques de diverse nature, un marteau de forgeron (2). Les Korrigans de notre Bretagne française ont passé pour forgerons puis pour faux monnayeurs. D'après la législation d'Hoel-le-Bon, *Brenin* du pays des Cambriens, le *forgeron de la Cour* était un des quatorze personnages qui avaient le droit de s'asseoir à la table du roi. Le forgeron de Gretna-Green a gardé jusqu'à nos jours une des principales attributions sacerdotales, la célébration des mariages. « Les Ases se rencontrèrent dans la plaine d'Idi, dit le poème de Voluspa (3) ; ils bâtirent bien haut un sanctuaire et une cour ; ils posèrent des fourneaux, façonnèrent des joyaux, forgèrent des tenailles et fabriquèrent des ustensiles. » L'Allemagne avait son forgeron *Wieland*, qui était boiteux comme Vulcain.

Le Prêtre justicier. « Là, dit César en parlant de la *Media regio* de la Gaule (4), se réunissent tous ceux qui ont des procès et ils se soumettent aux jugements

---

(1) Maury, Histoire des relig. de la Grèce, t I, page 16.
(2) Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs, 1858, tombelles celtiques et romaines, par M. Aug. Castan, pages 373 et suivantes.
(3) *Voluspa*, vers 27. — (4) Ozanam, Les Germains, p. 264.

et aux décisions des Druides. » Nous avons vu que les députés de la nation galate s'assemblaient dans le *Drynemète* (enceinte du Bois-Sacré), pour juger les affaires de meurtre ; il est fort à présumer que ces députés réunis dans un tel lieu n'étaient autres que les prêtres de la nation. Tacite dit en parlant de ceux des Germains : « Sévir, charger de liens, frapper même, n'est permis qu'aux pontifes (1). » Saint Jérôme traduit *Dan,* nom d'un des principaux sanctuaires de la Palestine, par *judicium,* c'est-à-dire selon toute vraisemblance, le *lieu du jugement.* Strabon et Pausanias donnent l'un et l'autre à *Pouzzoles,* qui faisait partie du Champ Sacré de Cumes, le nom de *Dicæarchia* (le chef-lieu de la justice). Notre Carnac a un territoire nommé la *Montagne de la Justice ;* on trouve à Lieu-Saint, où je place la *Media Regio,* un canton appelé *La Justice;* enfin le grand sanctuaire d'Upsal a son *Tings-Hog* ou *hauteur de la justice.*

Le Prêtre poète. L'origine de la poésie fut toute hiératique ; c'est là un fait bien connu aujourd'hui, mais auquel je m'arrêterai cependant un instant. Les chants des poètes primitifs étaient ou religieux ou guerriers ; voici quelques faits pris chez les différents peuples de l'antiquité. Les mages de Perse avaient des chants sacrés qu'ils nommaient *Théogonies* (2). Quinte-Curce raconte que la *nef d'or* du sanctuaire d'Ammon était portée processionnellement au son des hymnes

---

(1) De Mor. Germ., VII.
(2) Hérodote, liv. I, 132.

chantés par les matrones et les vierges. Chez les Grecs, Olen, Linus, Orphée, Musée et Eumolpe nous apparaissent avec les caractères du prêtre primitif; Olen passait, d'après Pausanias, pour l'auteur de divers hymnes religieux; Homère cite Eumolpe parmi les Grecs qui avaient reçu des révélations de la divinité. Les Romains avaient leurs hymnes des Saliens et des frères Arvales. Virgile trace le portrait suivant d'un *Barde* :

Et amicum Crethea musis,
Crethea musarum comitem, cui carmina semper
Et citharæ cordi, numerosque intendere nervis;
Semper equos atque arma virûm pugnasque canebat (1).

D'après César, la doctrine religieuse des Gaulois était exposée dans des vers, à l'étude desquels les disciples des Druides consacraient quelquefois jusqu'à vingt années. Au dire de Diodore, les Bardes gaulois ne s'entendaient pas moins à calmer les fureurs des combats qu'à les exciter. « Souvent, dit cet historien (2), lorsque deux armées se trouvent en présence et que les épées sont déjà tirées et les lances en arrêt, les bardes se jettent au devant des combattants et les apaisent, comme on dompte par enchantement les bêtes féroces. » Dans la chanson de Cynddelw, Seisyll se vante d'être un barde de l'*enclos*; le nom des poésies *cycliques*, disons-le en passant, doit peut-être s'expli-

---

(1) Eneide, liv. IX, vers 774 et suivans.
(2) Diodore, liv. V, 31.

quer aussi dans ce sens (κύκλος, cercle, enceinte). Les poésies ossianiques mentionnent plus d'une fois le Barde. « Ossian, dit Carril, tu es le premier des Bardes ; il y a longtemps que ta renommée m'est connue, toi dont les chants exaltent le courage des héros (1). » Le musicien ou poète était, comme le forgeron de la cour, un des quatorze commensaux du *Brenin* de Cambrie. « Les Germains, dit Tacite, célèbrent par des chants antiques qui sont leur seule histoire et leurs seules annales, un dieu nommé Tuiston (2). » Et ailleurs : « Ils ont aussi des chants qu'ils nomment Bardit (3). » Jornandès nous montre les prêtres des Goths chantant aux portes d'Udisitana (Mœsie) des cantiques en l'honneur de leurs dieux qu'ils invoquaient dans un pressant péril (4). Dans les *Nibelungen*, Etzel choisit pour les envoyer comme ambassadeurs au pays des Burgundes deux guerriers *joueurs de viole,* Le même poème dit du Burgunde Volkêr : « C'était un homme de haute lignée ; beaucoup de bons guerriers du pays des Burgundes lui étaient soumis. Comme il savait *jouer de la viole*, on l'appelait le ménestrel (5). » Des chanteurs saxons hantaient la cour des rois de Danemark ; Clovis demanda à Théoderic, roi des Ostrogoths, un de ces joueurs de harpe, dont les chants faisaient revivre le passé. Le poète n'apparaît plus comme prêtre dans ces

(1) Fingal, chant V.
(2) Germanie, II.
(3) Ibid. III.
(4) De Rebus geticis, IV.
(5) Nibelungen, chant XXIV.

derniers faits, mais l'importance toute exceptionnelle de son rôle en fait bien encore l'héritier des aœdes et des Bardes.

Le Prêtre devin. La Caste sacerdotale comprenait aussi des devins et des magiciens; c'est là encore un fait bien connu, auquel je devrai cependant consacrer quelques lignes. « Au moyen de l'astrologie et de l'inspection des victimes, dit Diodore de Sicile, les prêtres égyptiens prédisent l'avenir. » Le même historien dit des Chaldéens (1) : « Ils se livrent surtout à la science divinatoire et prédisent l'avenir; ils essaient de détourner le mal et de procurer le bien, soit par des purifications, soit par des sacrifices ou des enchantements. Ils sont versés dans l'art de prédire l'avenir par le vol des oiseaux et ils expliquent les songes et les prodiges. » On lit encore dans Diodore sur le compte des Dactyles Idéens (2) « Magiciens, ils se livraient aux enchantements, aux initiations et aux mystères, et pendant leur séjour à Samothrace, ils n'étonnèrent pas médiocrement les habitants par leurs prestiges. » Outre les augures et les aruspices de Rome, l'Italie avait ses Marses qui bravaient la morsure des serpents, ses prêtres Hirpins qui ne craignaient pas de marcher sur des charbons ardents et ses devins étrusques habiles à interpréter l'éclair et la foudre. « Les Gaulois, dit enfin Diodore, ont aussi des devins qui sont en grande vénération. Ces devins prédisent l'avenir par le vol des

---

(1) Diodore, liv. II, 29.
(2) Id., liv. V, 67.

[redacted]

oiseaux et par l'inspection des entrailles des victimes ; tout le peuple leur obéit Lorsqu'ils consultent les sacrifices sur quelque grand évènement, ils ont une coutume étrange et incroyable. Ils immolent un homme en le frappant avec un couteau dans la région au-dessus du diaphragme ; ils prédisent ensuite l'avenir d'après la chûte de la victime, les convulsions des membres et l'écoulement du sang (1). » Les Germains consultaient le sort à l'aide de baguettes distinguées par certaines marques ou d'après les frémissements et les hennissements des chevaux. Les Scythes se servaient aussi de baguettes de saule pour connaître l'avenir (2) et les Perses s'en rapportaient aux hennissements des chevaux, comme on le voit par l'élection de Darius. (3) Les Arabes consultaient le *sort des flèches* (4).

Voici encore un fait qui atteste bien l'universalité et la persistance des pratiques religieuses de l'antiquité. Au moment où le dieu s'emparait d'elles, la Pythie et la Sibylle de Cumes ressentaient ou affectaient de ressentir un tremblement nerveux accompagné de convulsions ; c'était là ce que les anciens appelaient *Enthousiasme*, *délire* ; *divin, fureur divine.* A leur tour les autres devins se mirent à simuler ce mode d'inspiration. « Fabricius Vejento, dit un des personnages du Saty-

---

(1) Diodore, liv. V, 31.
(2) Hérodote, liv. III, 84.
(3) Id., liv. IV, 67.
(4) Le Koran, V, 92.
(5) Satyricon, ch. I.

ricon (5), vient de vous entretenir en homme d'esprit des impostures des prêtres ; il vous les a peints préparant à loisir leurs *fureurs* sacerdotales. « Juvénal nous montre à Rome une Juive qui va de porte en porte, vendant à vil prix la connaissance de l'avenir, en d'autres termes une marchande de *bonne aventure*.

Arcanam Judæa *tremens* mendicat in aurem
Interpres legum Solimarum et magna sacerdos
Arboris ac summi fida internuntia cœli (1).

Pourquoi cette Juive tremblait-elle ? Etait-ce timidité ? Ce n'est pas trop le défaut des gens qui s'en vont de porte en porte exploiter la crédulité publique. Son tremblement n'était, selon toute vraisemblance, qu'un jeu renouvelé des Sibylles et des Pythonisses. Les Quakers affectent, eux aussi, des mouvements convulsifs au moment où l'inspiration est censée s'emparer d'eux ; leur nom vient, on le sait, de *To Quake*, trembler, et Bossuet les appelait déjà les *Trembleurs*.

Un dernier trait commun aux diverses religions de l'antiquité consiste dans l'existence de prêtresses et de colléges de prêtresses. Plutarque nous montre à Ecbatane une congrégation de femmes vouées au culte d'Anitis. Iphigénie était prêtresse de Diane Tauropole. Chez les Satros, peuple Thrace, c'était une femme qui rendait les oracles de Dionysos (2). « Il y avait en ce temps là, dit le livre des Juges (3), une prophétesse

---

(1) Juvenal, sat. VI, vers 544 et suivants.
(2) Herodote. liv. VII, 3.
(3) Les Juges, ch. IV, 4.

nommée Débora, femme de Lapidoth, laquelle jugeait le peuple. » Dodone avait ses trois prêtresses nommées πέλειαι que les écrivains grecs, trompés par une ressemblance de mots, ont pris pour des colombes. Citons d'un seul trait les diverses sibylles, les devineresses des Cimbres mentionnées par Strabon, les vierges saintes des Namnètes et celles de l'île de Sein. « Les Germains, dit Tacite, croient qu'il y a dans la femme quelque chose de sacré et de prophétique. » Aurinia, Velléda et Ganna ont été célèbres chez ces peuples; des *aliorumnes* ou magiciennes accompagnaient l'armée de Filimer, roi des Goths. Une pythonisse annonça à Gontran l'heure de la mort du roi Charibert; l'*alrune* Thiota prophétisait encore à Mayence en 847. Les Scandinaves honoraient leurs *Spådisir* (femmes intelligentes en visions), et leurs *Spåkonur* (femmes de visions). Le *feu sacré* se retrouve, on le sait, dans la plupart des religions de l'antiquité (1); ordinairement c'étaient des prêtresses qui étaient chargées de l'entretenir. A Delphes ce soin incombait à des veuves, à Athènes à de saintes femmes déjà avancées en âge (2), à Rome aux vestales.

(1) Voici quelques faits de ce genre. « Le feu brûlera toujours sur l'autel et le prêtre aura soin de l'entretenir. » (Levitique, VI, 12). Lors du départ des Juifs pour la captivité, leurs prêtres cachèrent le feu sacré « dans un puits qui était profond et à sec. » Strabon dit avoir vu en Cappadoce de vastes enceintes nommées πυριθεῖα, au milieu desquelles se dressait l'autel *du feu perpetuel*. Strabon, Dübner-Müller, page 621.) Les Gaulois avaient leur *Père-Feu*, les Francs leur *Nod-Fyr*. (Catalogue du concile de Leptines, art. 15.)

(2) Plutarque, Vie de Numa, XVII.

LA RELIGION HELLÉNIQUE.

« La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre. » PLINE L'ANCIEN.

Nous avons étudié les formes du culte chez différents peuples de l'Europe primitive et nous y avons trouvé non seulement les mêmes faits généraux, mais encore bon nombre de ressemblances de détail. Sur ce vaste fonds commun, deux religions seulement se détachent avec des caractères propres, le Judaïsme et le polythéisme grec. Dans le Judaïsme, religion d'un autre ordre, tout est différent ou presque tout. Les livres saints s'élèvent sans cesse contre les idoles (1), contre le culte du taureau et les sacrifices offerts à Moloch (2), contre les devins et les magiciens qu'ils ordonnent même de tuer (3). Voici les seuls points de rapprochement plutôt que de ressemblance. Les fontaines ne sont plus chez les Juifs orthodoxes l'objet d'un culte, mais elles continuent à être des lieux religieux. Adonias, fils de David, s'étant fait sacrer roi par le grand prêtre Abiathar près de la *fontaine de Rogel*, David fit sacrer Salomon par le grand-prêtre Sadoc et le prophète Nathan à la *fontaine de Gihon* (4). Les Juifs conservèrent aussi les eaux lustrales sous la forme du

(1) Exode, ch. XXIII, 24, et XX, 4.
(2) Exode XXXII, 8; Rois, IV, 16; Deutér. IX, 21; Lévit., XX, 2; psaume CV, 37.
(3) Exode, XXII, 18; Lévit. XIX, 31.
(4) Rois, III.

baptême par immersion dans le Jourdain. Le culte des arbres est proscrit par le *Deutéronome* (1), mais cette défense ne paraît pas avoir été observée de tout point. Un chêne s'élevait au temps de Josué « dans le sanctuaire du Seigneur (2) » et Gédéon construisit un autel au pied du *chêne* d'Ephra (3); sans doute ces deux arbres ne recevaient eux-mêmes aucun hommage. Enfin le Judaïsme avait admis d'abord le sacrifice humain; Dieu ne laissa point immoler Isaac, mais il avait lui-même ordonné sa mort. On ne voit pas dans la Bible que le sacrifice de la fille de Jephté lui ait déplu; ce fut le dernier sang humain versé au pied de ses autels.

Voyons maintenant le polythéisme grec. Le Judaïsme mis à part, aucune religion ne s'écarte davantage du type commun, mais il y a ici une distinction à faire. Le culte paraît avoir réuni dans la Grèce *primitive* tous les caractères énumérés ci-dessus; les différences n'apparaissent que dans la Grèce de la seconde époque. Essayons de les indiquer.

Les anciens Grecs avaient honoré, comme les autres peuples, les Bois sacrés qu'ils nommaient *Ida, Orgas, Drymos* et *Scotita*. A l'époque hellénique, on parlait encore beaucoup de ces forêts saintes, mais le pays n'en possédait plus guère. « Par licence poétique, dit Strabon, les poètes disent *Bois Sacrés* au lieu de temples, même quand les arbres manquent absolu-

(1) Deutér., XVI, 21.
(2) Josué, XXIII, 26.
(3) Juges, ch. VI.

ment (1). » En revanche les temples construits abondent dans la Grèce hellénique et chaque jour en voit élever de nouveaux. Il y a là une première différence et très réelle ; car les religions primitives n'admettaient pas de sanctuaires *construits*. Hérodote nous apprend que les Perses n'avaient pas de temples (2). Cicéron écrit à son tour : « On dit que Xerxès ne brûla les temples des Athéniens que parcequ'il regardait comme criminel de renfermer entre des murailles les dieux qui avaient pour temple le monde entier (3). » Tacite en dit autant des Germains : « Ils pensent que par respect pour la majesté des dieux on ne doit ni les enfermer entre des murs ni les représenter sous aucune forme humaine. Ils consacrent des bois et des forêts entières et donnent des noms de divinités à ces profondeurs mystérieuses où ils adorent ce que leurs yeux ne voient pas (4). » Les sanctuaires des Gaulois consistaient en bois sacrés, cercles de pierres et hypogées ; ces peuples paraissent avoir eu peu de temples dans le sens propre de ce mot.

La dendrolâtrie se maintint mieux chez les Grecs, mais non toutefois sans subir une modification très sensible. Les arbres n'étaient plus que consacrés aux dieux, au lieu d'être dieux eux-mêmes comme antérieurement. Le chêne était dédié à Jupiter, le laurier et le palmier à Apollon, l'olivier à Minerve, etc.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 101.
(2) Hérodote, I, LXXVI.
(3) Cicéron, De Republicâ, III, 6.
(4) Germ., ch. IX.

Même transformation du culte des eaux. Les Grecs les honorent encore, mais en tant que personnifiées et leurs hommages ne s'adressent plus qu'à Neptune, Thétis, les Naiades, la nymphe Aréthuse, etc. Dès l'époque homérique la Grèce avait échappé entièrement au fétichisme.

Les sacrifices humains ont complétement disparu. Ces sacrifices étaient de trois sortes chez les anciens ou plutôt il y avait trois sortes de victimes, les criminels, les prisonniers de guerre et les victimes volontairement offertes. A proprement parler, ce dernier genre de victimes constitue seul le sacrifice humain. Alceste se dévoue pour son époux; Idoménée immole son fils; voilà les deux seuls faits de ce genre que nous connaissions en Grèce et non seulement ils sont très anciens, mais ils appartiennent à deux provinces situées presque entièrement en dehors du mouvement hellénique. Les autres faits, que nous ont transmis les historiens, attestent surtout la répugnance des Grecs à continuer cet usage barbare. Hélène condamnée à être immolée pendant une peste est sauvée par Apollon; Iphigénie l'est par Diane; Pélopidas sacrifie une cavale au lieu d'une vierge qui lui est demandée par les dieux; Agésilas refuse le sang de sa fille. Au temps d'Agésilas et de Pélopidas, le sang humain volontairement offert coulait encore à flots à Carthage, chez les Gaulois, et chez les Scandinaves; à Rome, Marius immolait sa fille aux dieux *Averrunci* trois cents ans après le refus du chef Lacédémonien. A mon avis, toute l'histoire du sacrifice humain et de ses diverses phases et déplacements

est symbolisée dans la légende de Saturne (1) *qui dévorait ses enfants*. Chassé de l'olympe grec, ce dieu se réfugia en Italie, où le sang de l'homme arrosa si longtemps encore les autels.

Le zôomorphisme disparut aussi de très bonne heure de la Grèce. En général, le culte paraît avoir passé sous ce rapport par trois phases principales, tant en Grèce que dans les divers pays qui nous occupent 1° Zôomorphisme pur. On adore les animaux, soit vivants, comme le bœuf Apis, soit représentés par des simulacres, comme le Veau-d'Or d'Aaron et le Taureau des Cimbres. 2° Zôomorphisme mitigé. Les dieux prennent peu à peu la forme humaine, mais en gardant encore certains traits de leur forme première. Le Minotaure est moitié homme et moitié taureau ; Moloch n'a que la tête du taureau; Dionysos, Artémis, Sabazius, Cernunnos, etc., n'ont plus que les cornes de cet animal, de même que Jupiter Ammon n'a plus que celles du bélier ; Astarté porte sur sa tête une tête de génisse et Athéné a la sienne surmontée d'une chouette. 3° Anthropomorphisme pur; cette forme religieuse est propre à la Grèce. Dès les temps homériques, le zôomorphisme avait entièrement disparu de ce pays, non pas seulement comme fait, mais encore comme souvenir et il ne restait plus de cette phase que les mots

---

(1) « Saturne n'exposait pas ses enfants, mais il les dévorait. C'est pourquoi dans quelques endroits de l'Afrique on lui immolait ces petites créatures qu'on empêchait de crier par des caresses pour ne point sacrifier des victimes tristes et éplorées. » (Minut-Félix, Octav., ch. XXIX). Le Saturne Africain a souvent été identifié avec Moloch.

incompris de Βοῶπις et γλαυκῶπις, les cornes sur le front des dieux et des héros et la fable ridicule du Minotaure.

Les Grecs avaient encore des enceintes, mais on ne voit pas qu'elles aient été circulaires. La forme rectangulaire prévaut dans la construction de leurs temples ; à Rome au contraire, pays moins progressif et bien plus attaché à la religion primitive, l'ordre circulaire persiste et la plupart des monuments religieux affectent cette architecture.

Les Amphictionies de la terre ferme et celle des îles continuaient à se tenir à Delphes et à Délos, deux sanctuaires de premier ordre, mais les prêtres ne paraissent avoir eu aucun rôle dans ces réunions politiques. D'autre part, dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse, situé dans la petite province de Phliasie, Pausanias y signale divers temples consacrés à Dionysos, Isis et Apollon ; il ne dit mot d'assemblées tenues en cet endroit.

La Caste sacerdotale avait cessé d'exister. Athènes avait encore, il est vrai, certaines familles privilégiées, dans lesquelles les prêtres étaient choisis par le sort, mais il y a bien loin de là à des castes comme celles des prêtres égyptiens, des Chaldéens, des Mages et des Druides. On m'opposera aussi que Delphes paraît avoir eu un nombreux collége sacerdotal (1), mais Delphes était, selon le mot de Tite-Live, l'*Oracle du genre humain*, et d'ailleurs j'aurai bientôt à faire une importante réserve relativement à ce sanctuaire qui tenait peut-être

(1) Ces prêtres paraissent avoir été au nombre de 60. (Hér., VIII, 36.)

plus de la Grèce primitive que de la Grèce hellénique. Sans insister davantage sur ce point, reproduisons un passage de Diodore que nous avons déjà cité : « Tout le sol (de l'Egypte) est partagé en trois portions. La première et la plus considérable appartient aux prêtres Il n'en est pas comme chez les Grecs, *où un seul homme ou une seule femme est chargé du sacerdoce.* Chez les Egyptiens, ceux qui s'occupent des sacrifices et du culte des dieux sont nombreux. » Les prêtres Grecs n'instruisent plus la jeunesse ; ils ne pratiquent plus la médecine ; ils n'ont plus ni pouvoir politique ni autorité judiciaire ; une influence morale, quelquefois très grande, reste encore à ceux qui exploitent les oracles, mais rien de plus. Le culte même s'est sécularisé en partie. Hérodote dit des Perses (1) : « Sans mages, il ne leur est pas permis d'offrir un sacrifice. » Diodore en dit autant des Gaulois et des Druides (2) ; le pontife Azarias apostropha vivement le roi Osias qui avait voulu offrir de l'encens sur l'*Autel des parfums* et il le fit sortir du sanctuaire (3). Voilà trois grandes sociétés religieuses dans lesquelles tout sacrifice se fait par le prêtre et seulement par le prêtre ; chez les Grecs au contraire, chacun sacrifie pour son compte et à sa guise ; la présence de l'hiérophante n'est nullement nécessaire. On vit même un jour les devins n'obtenir qu'avec peine l'autorisation d'assister au sacrifice fait par le chef de l'armée (4).

(1) Hérod., II, 129. — (2) Diod., liv. V, 31.
(3) Paralip. II, 26, 17.
(4) « Ce général fit donc publier par un héraut qu'il serait permis à

La poésie a passé aussi aux mains séculières. Les oracles se rendent encore quelquefois en vers, mais c'est tout. La musique sacrée a disparu avec la poésie sacrée. Diodore dit des Hyperboréens (1) : « La ville de ces insulaires est également dédiée à Apollon ; ses habitants sont pour la plupart des joueurs de cythare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges du dieu en s'accompagnant avec leurs instruments. » Plutarque écrit dans son *Traité de la musique :* « Les sacrifices que l'on souloit anciennement envoyer des Hyperboréens jusques en l'île de Délos estoient accompagnés de joueurs de auboys, de fleutes et de cithres. » D'après Strabon, les Dardanes, peuple voisin de la Macédoine, s'adonnaient avec passion à la musique (2) ; le même écrivain ajoute que la plupart des instruments de musique avaient des noms barbares. « Ces enfants d'Asaph, d'Idithun et d'Héman, dit la Bible (3), avaient donc tous été distribués sous la conduite de leur père pour chanter dans le temple du seigneur en jouant des timbales, des harpes et des guitares. » Ces musiciens étaient au nombre de deux cent quatre-vingt-huit. Le Livre des Machabées dit à son tour (4) : « Et ils offrirent le sacrifice selon la loi sur le nouvel autel des holocaustes qu'ils avaient bâti. Il fut dédié de nouveau au bruit des cantiques, des harpes, des lyres et des tim-

---

qui le voudrait, *même aux devins*, d'assister le lendemain au sacrifice pour observer les entrailles. » Xénophon, Anabase, liv. VI, ch. 4.

(1) Diod., liv. II, 47.

(2) Strabon, Dübner-Müller, page 404.

(3) Paralip., I, XXV, 6.

(4) Ch. IV, 4.

bales. » Strabon dit que ce furent les Etrusques qui enseignèrent aux Romains la musique et les instruments. Enfin, Quinte-Curce raconte qu'Alexandre fit son entrée dans Babylone au son des hymnes chantés par les Chaldéens et les Mages avec accompagnement d'instruments à cordes particuliers au pays (1). La musique tient au contraire une très petite place dans les cérémonies religieuses de la Grèce. « Les Hellénes et les barbares, dit Strabon (2), ont ceci de commun que les uns et les autres font leurs sacrifices en les accompagnant de fêtes, les uns avec fureur (ἐνθουσιασμός), les autres non, les uns *avec musique*, les autres non. » La musique est le seul de tous les arts que les Grecs n'aient point ou créé ou développé considérablement.

Nous avons trouvé à Ecbatane, à Rome, et sur les côtes de l'Océan divers colléges de prêtresses ; on chercherait en vain de tels établissements dans la Grèce. Il y avait encore ça et là quelques prêtresses isolées, mais rien de plus. « L'existence d'une grande prêtresse et non d'un grand prêtre, dit M. Maury à propos de la prophétesse de Lycie (3), ne s'accorde pas davantage avec les habitudes helléniques. » Dans la religion comme dans tout le reste, la femme n'avait pas chez les Hellènes le même rang que chez les peuples qu'ils nommaient *Barbares*.

Voici un fait de détail qui constitue une nouvelle différence entre les Grecs et plusieurs autres peuples.

---

(1) Quinte-Curce, liv. V, 1.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 401.
(3) Hist. des religions de la Grèce, t. III, page 147.

Les premiers comptaient le temps par séries de jours et les autres par séries de nuits. « C'est pour cela, dit César parlant des Gaulois (1), qu'ils mesurent le temps, non pas par le nombre des jours, mais par celui des nuits. » Tacite s'exprime ainsi à son tour sur le compte des Ger- mains (2) : « Ils ne comptent point comme nous par jour, mais par le nombre des nuits. » Enfin, Hérodote raconte que Xerxès ayant consulté les mages à propos d'une éclipse de soleil survenue pendant son expédition contre les Grecs, ceux-ci lui répondirent « que le dieu présageait aux Grecs la ruine de leurs villes, parceque le soleil annonçait l'avenir à cette nation et la lune à celle des Perses (3). »

En même temps que les Grecs s'éloignaient ainsi des formes premières du culte, la religion subissait chez eux des modifications non moins profondes. Le nombre des dieux alla en augmentant toujours. Pline put dire : « La population du ciel est plus nombreuse que celle de la terre, » et Pétrone parlant de la ville grecque de Néapolis, où abondaient les statues : « Les hommes sont plus rares à Naples que les dieux. » Les vierges qu'avaient adorées les premiers Grecs, telles qu'Opis, Hécaergé, Achœa, Britomartis, Auxesia, avaient disparu de la liste olympique; d'autres comme Argé, Antonoé, Hypéroché et Laodicé avaient perdu leur sexe et étaient devenues Argus, Antonous, Hyperochus et Laodocus. Les deux grandes divinités primitives, Apol-

(1) Commentaires, liv. VI, 18.
(2) Germanie, XI.
(3) Hérodote, liv. VII, 37.

lon et Diane, étaient tombées au second rang de la hiérarchie mythologique. Aristophane plaisante à ce sujet, mais sa plaisanterie cache un fait réel. Voici ce curieux passage (1) : Trygée. — Je te révèlerai un complot affreux formé contre tous les dieux... La Lune et ce vaurien de Soleil vous tendent des pièges depuis longtemps et livrent la Grèce aux Barbares. — Mercure. — Dans quel but agissent-ils ? — Trygée. — Parceque nous vous offrons des sacrifices au lieu de leur en offrir, ainsi que le font les Barbares. Aussi ne désirent-ils rien tant que votre ruine, afin d'être seuls à recevoir vos offrandes. » Apollon et Diane avaient bien plus d'attributs qu'autrefois, mais ils étaient l'objet de bien moins de respect et de vénération craintive. Tout en continuant à être encore un peu le Dieu-soleil, Apollon présidait aux arts à la poésie et à la médecine ; Diane, à la chasse, à la pêche, à la chasteté et elle était en outre assimilée à Hécate. Les peuples primitifs n'en savaient pas si long. Pour eux, Apollon ou Belen était tout simplement le *soleil*, qui mûrissait les fruits de la terre, réchauffait les membres alors que le feu n'était pas encore connu et dont la moindre éclipse menaçait le monde d'une fin soudaine ; Diane était le flambeau précieux qui remédiait aux ténèbres et chassait les épouvantements de la nuit.

L'antropomorphisme ne prêta pas seulement aux dieux des formes humaines, mais encore des caratères et des actes, qui participaient plus de l'homme que de

(1) La *Paix*, scène entre Trygée et Mercure.

la divinité et qui plus d'une fois se trouvèrent au point de vue moral au-dessous de l'homme lui-même. De là une immense déconsidération de la divinité, que par cela même les Grecs se permirent de railler et bafouer sans gêne. Elien dit qu'il n'y avait pas d'athées chez les Barbares ; il y avait encore moins d'insulteurs des dieux. Aristophane n'eut jamais pu chez les Gaulois lancer ses sarcasmes contre Esus et Teutatès ou chez les Germains contre Hertha ou Odin. L'auteur du *Lokasenna* se permit, il est vrai, la raillerie envers l'olympe Scandinave et avec une verve que le comique grec n'a point dépassée; mais ce poème passe pour avoir été écrit vers le x[e] siècle de notre ère (1) et à une époque où la religion d'Odin, enveloppée de toutes parts par le christianisme et fort déconsidérée déjà, allait définitivement succomber.

(1) Bergman, Poèmes islandais, page 311.

SECONDE PARTIE.

LES HELLÈNES.

> « Quant à la nation hellénique, depuis son origine elle a toujours parlé la même langue, du moins à mon avis. Faible, séparée des Pélasges et tout à fait petite dans ses commencements, elle est devenue aussi considérable que plusieurs autres nations, surtout depuis qu'un grand nombre de peuples barbares se sont incorporés avec elle » HÉRODOTE, I, 58.

Comment se sont opérés tous ces changements dans la Grèce? Comment ce pays s'est-il éloigné si vite et si complètement du type primitif, auquel sont demeurés si longtemps fidèles, bien que dans une mesure différente, les Perses, les Mèdes, les Egyptiens, les Carthaginois, les Gaulois, les Germains, les Scandinaves et les Romains eux-mêmes? N'y eut-il là que le développement progressif de la civilisation d'un même peuple? Y eut-il substitution d'un peuple à un autre ou même d'une race à une autre? Question difficile, redoutable et que je voudrais pouvoir éviter, mais qui m'est imposée par les nécessités de mon sujet.

La Grèce toute entière a été d'abord, on le sait, occupée par les Pélasges. « Dans le temps où les Pélasges possédaient tout le pays maintenant connu sous le

[redacted]

nom d'Hellade, » dit Hérodote (1). Strabon ajoute (2) : « Presque tous les auteurs sont d'accord que les Pélasges ont occupé toute la Grèce. » Je n'insiste pas davantage sur ce fait que personne ne conteste. Après un temps que l'on ne saurait déterminer, la scène change. Ce même peuple, qui avait possédé toute la Grèce, nous apparaît presque partout comme vaincu et fugitif (3). A Athènes, où il avait commandé, nous le trouvons réduit à construire le mur de la citadelle pour le compte des nouveaux maîtres du pays qui, malgré ce service, finirent par le chasser (4). « Forcés d'abandonner l'Attique, dit Hérodote (5), les Pélasges se dispersèrent en différents lieux ; une partie alla à Lemnos. » Le même historien nous montre à Placie et à Scylacé sur l'Hellespont d'autres débris de ce peuple, qui selon lui, avaient été également contraints de quitter la Grèce. Strabon signale encore des Pélasges en Thessalie et Thucydide, sur les flancs du mont Athos. Voilà tout ce qui restait, au moins en apparence, de ce peuple qui avait dominé le pays tout entier.

La Grèce prend dès lors un autre nom, *Hellade* et ceux de ses peuples, qui ont écrit, se donnent eux-mêmes le nom d'*Hellènes*. Ces nouveaux Grecs étaient-ils de même race que les anciens? On ne voit aucune

---

(1) Hér., liv. VIII, 44.
(2) Strab., V, 2, 4.
(3) Denys d'Halicarnasse les qualifie de peuples *errants et vagabonds*; D. Calmet et Fourmont vont jusqu'à chercher l'étymologie de Pélasges dans l'hébreu *Pheleschet*, qui signifie *dispersion*.
(4) Hér., VI, 137.
(5) Ibid.

ressemblance morale entre eux. Autant le Pélasge était grave, appliqué aux arts utiles, tels que ceux de la maçonnerie et de la forge (1), simple dans son culte et profondément religieux, autant l'Hellène est souple, brillant, plein d'imagination, épris de beauté artistique et s'adorant lui-même dans la divinité, qui n'est plus que l'humanité déifiée. Hérodote raconte que tout en adorant avec ferveur leurs dieux, les Pélasges ne leur donnaient pas même dans le principe de noms particuliers et qu'ils eurent de la peine à se décider à changer cette coutume (2). Est-ce là le peuple qui a bâti tant de temples, fabriqué tant d'images des dieux et tant de dieux (3)? Entre le génie Pélasgique et le génie Hellénique, il me semble qu'il y a incompatibilité.

A quelle race appartenaient ces Hellènes si différents des autres peuples de l'Europe, Pélasges, Daces, Germains, Gaulois, etc.? Hérodote dit que les chefs des Doriens et les ancêtres des rois de Lacédémone étaient originaires d'Egypte et il cite encore une tradition, à la vérité plus confuse, d'après laquelle Persée, un des ancêtres de ces princes, était Assyrien (4). Le même historien raconte qu'au temps d'Inachus, des Phéniciens abordèrent sur les côtes du Péloponnèse (5).

---

(1) Lemnos, célèbre par ses forges, était aux Pélasges.

(2) Hér., II, 52.

(3) Hérodote dit que les Athéniens avaient été autrefois Pélasges et qu'ils « oublièrent leur langue en devenant Hellènes » (liv. I, 57 et VIII, 44). Il eut été plus exact de dire que l'Attique passa par voie de conquête des mains des Pélasges dans celle des Hellènes qui parlaient une autre langue.

(4) Hérod., liv. VI, 53 et suiv.

(5) Id., I, 1.

Enfin Cadmus était Phénicien et Danaüs était originaire d'Egypte. Le Livre des Machabées dit en termes positifs que les Lacédémoniens, qu'on peut regarder comme la souche et le type des Hellènes purs, étaient de même race que les Juifs (1). Arius, roi de Lacédémone, ayant jadis écrit au grand prêtre Onias une lettre qui contenait ce passage : « Il a été trouvé ici dans un écrit touchant les Lacédémoniens et les Juifs qu'ils sont frères et qu'ils sont *tous de la race d'Abraham*, » Jonathas répond : « Il y a déjà longtemps qu'Arius, qui règnait à Lacédémone, envoya des lettres au grand-prêtre Onias, qui témoignaient que vous êtes *nos frères*, comme on peut le voir par la copie de ces lettres que nous avons jointes à celle-ci. » Faut-il voir là une supercherie de Jonathas pour capter la bienveillance des Lacédémoniens? Vers l'an 150, la puissance de Sparte était réduite à bien peu de chose. Je crois les Hellènes de race sémitique. Hérodote a décrit avec beaucoup de détails les mœurs des Lacédémoniens (2); plus d'un trait de sa description rappelle les Arabes. Les Hellènes sont presque les seuls peuples de l'ancienne Europe, qui aient assigné à la femme un rang inférieur à celui de l'homme et il n'y a pas loin de leur *gynécée* au *harem*. Comme le Juif et l'Arabe, l'Hellène désigne les individus par le nom du père (3). Une comparaison du grec avec les divers idiômes sémitiques

---

(1) Les Machabées, ch. XII, 2.
(2) Hérod., VI, 56 et suiv.
(3) Glaucus, fils d'Epicydes; Léotychides, fils de Menarès; Mohammed, fils d'Abdallah; Hassan, fils de Thabit; Abisaï, fils de Servia; Josué, fils de Nun; etc., etc.

serait nécessaire pour la solution de ce problême, mais ce sont là des recherches bien au delà de mon savoir et je dois me borner à rappeler que le grec est une des langues d'Europe les plus éloignées du type indo-européen.

Voici une autre question relative aux Hellènes. Ces peuples ont-ils possédé toute la Grèce ou seulement une partie de ce pays? Nous trouvons dans Hérodote un utile renseignement à cet égard (1). « Mardonius ayant envoyé aux Athéniens un émissaire pour les amener au parti médique, ceux-ci répondirent : « Le corps hellénique étant d'un *même sang*, parlant la *même langue*, ayant les *mêmes dieux*, les *mêmes temples*, les *mêmes sacrifices*, les mêmes usages, les mêmes mœurs, ne serait-ce pas une chose honteuse aux Athéniens que de le trahir? » Il résulte de ce passage qu'il y avait un *corps Hellénique* tout à fait homogène et que cette confédération était en guerre contre les Perses, guerre non pas seulement politique, mais, comme nous le verrons mieux tout-à-l'heure, guerre de race et de religion. D'autre part, les Mèdes eurent des auxiliaires dans la Grèce même, auxiliaires dévoués et constants. « Toutes les villes de ces sept nations, dit encore Hérodote parlant d'une partie des Péloponnésiens (2), se séparèrent de la cause commune, à l'exception de celles que j'ai mentionnées, et s'il m'est permis de dire librement ma pensée, ils le firent *par attachement pour les Mèdes*. » Le corps Hellénique s'étant déclaré

(1) Hérod., VIII, 144.
(2) Hérod., VIII, 73.

contre les Perses, on peut regarder comme étrangers à cette race la plupart de ceux des peuples de la Grèce qui se prononcèrent en leur faveur. Reste donc à dresser la liste des alliés des deux belligérants.

Dans le parti opposé aux Perses nous trouvons dans les deux premières guerres médiques : Athènes, Sparte, Thespies, Platées, Chalcis. Erétrie, les Phocidiens, Mégare, Egine, Ambracie, Leucade, Sicyone, Corinthe, Tégée, Epidaure, Trézènes, Hermione, Mycènes, Phliasie, Elée et les îles de Céos, Naxos, Cythnos, Sériphe, Siphnos et Mélos. Telle est la liste fournie par Hérodote (1); Pausanias y ajoute dans ses Eliaques comme ayant combattu à Platées dans les rangs des Hellènes, les habitants de Tirynthe, Chios, Ténos, Lépréon, Styros, Potidée et Anactories. Dans le parti Médique, nous trouvons : les Thessaliens, les Dolopes, les Œnianes, les Perhœbes, les Magnètes, les Achéens de la Phtiotide, les prêtres de Delphes, les Thébains, la Béotie, sauf Thespies et Platées, la plus grande partie des insulaires et dans le Péloponnèse, les Argiens, les Cynuriens, les Lemniens, les Ornéates et plusieurs autres petites nations. J'accorderai, quoique cela ne soit pas démontré, qu'il put se trouver dans le nombre quelques tribus *Hellènes* qui, sans sympathiser avec les Perses, leur accordèrent par peur la *terre* et l'*eau*, mais tant que les peuples seront gouvernés par les instincts et les principes qui ont jusqu'à ce moment régi l'humanité, il me sera impossible de regarder

(1) Hérod., liv. VI, VII et VIII passim.

comme étant de même race que les Athéniens et les Spartiates, ces Thébains qui servirent avec tant d'empressement la cause des mortels ennemis de ces deux cités, ces Argiens qu'on accusait d'avoir appelé Xerxès en Grèce, ces prêtres de Delphes, qui n'oublièrent rien pour empêcher Athènes et Sparte d'organiser une résistance, ces Péloponnésiens dont Hérodote signale l'*attachement pour les Mèdes*, et enfin d'après un autre passage du même historien, « ce grand nombre de peuples qui, loin de prendre part à cette guerre, montrait *beaucoup d'inclination pour les Mèdes* (1). »

Les Pélasges n'avaient pu ni fuir tous ni périr tous. Plus tard les Gaulois, les Bretons, les Espagnols, etc., ont bien pu être soumis par les Romains, les Anglo-Saxons et les Sarrasins; ils n'ont pas été exterminés jusqu'au dernier homme. Hérodote parle lui-même de « villes Pélasgiques dont le nom s'est changé (2). » M. Maury pense que les Achéens n'étaient autres que des Pélasges. « Il est à croire, dit ce savant académicien (3), que les Pélasges, en passant dans la Phtiotide, prirent le nom d'Achéens. » Strabon rapporte que de son temps on appelait *Eoliens* les peuples grecs situés hors du Péloponnèse, à l'exception des *Athéniens*, des *Mégariens*, et des *Doriens* établis autour du Parnasse (4). M. Maury dit à son tour de ce peuple : « Les Eoliens étaient alliés de très près aux Achéens. C'est ce qui

(1) Hérod., liv. VII, 138.
(2) Hérod., liv. I, 57.
(3) Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 41.
(4) Strabon Dübner-Müller, page 286.

explique comment ils sont représentés généralement comme d'origine *Pélasgique*. Si l'on en juge par la signification de leur nom, qui veut dire proprement les *mêlés*, les Eoliens n'étaient qu'un mélange de peuplades diverses et c'est ce qui explique pourquoi l'on ne trouve nulle part en réalité de centre de cette nationalité. Ils avaient occupé une partie de la Thessalie, circonstance que rappelle encore le nom d'Eolie donné par Diodore de Sicile à cette contrée. Ils avaient pénétré en Béotie, dont ils avaient fini par composer la population, puisque Thucydide désigne les Béotiens sous le nom d'Eoliens.» Hérodote confirme tout ceci (1) : « Les Eoliens amenèrent soixante vaisseaux ; on les appelait anciennement Pélasges au rapport des Hellènes (2). » Le même historien nous fait connaître la nationalité des peuples qui combattirent à Salamine dans les rangs Hellènes (3) ; quatorze sont Doriens, huit Ioniens ; on n'y compte pas un seul Eolien et les Achéens ne sont représentés que par une petite tribu qui habitait au-delà de l'Epire. A mon sens, le nom

---

(1) Hérod., liv. VII, 95.

(2) L'histoire donne raison à l'interprétation du mot *Eoliens* dans le sens de *mêles*. Les Thessaliens, les Erétriens et les Thébains furent d'abord contraires aux Perses, puis ils servirent *chaleureusement* la cause du grand roi, fait inexplicable, si l'on n'admet pas deux éléments de population, dont l'un, l'hellénique, succomba après avoir eu le dessus tant que les Hellènes avaient été près et les Perses éloignés. A Thèbes, cette coexistence de deux races me paraît avoir donné lieu à la légende de la lutte d'Etéocle et de Polynice, dont l'un représenterait les descendants de l'Hellène Cadmus et l'autre les Pélasges, anciens habitans du pays.

(3) Hérod., liv. VIII, 43, et pour l'origine des Macednes et des Dryopes, I, 56.

d'Hellènes doit être réservé, si l'on veut éviter un excès de confusion, aux Doriens et aux Ioniens.

Essayons d'indiquer rapidement les faits principaux de cette période.

Les prêtres de Delphes furent tout dévoués au grand Roi. Fut-ce à prix d'or? L'histoire, qui accuse la Pythie de s'être laissé corrompre en d'autres circonstances, ne lui reproche ici rien de semblable. Lors de la seconde guerre médique, les prêtres de Delphes cherchèrent à décourager, par l'annonce d'affreux malheurs, les ennemis des Perses et l'oracle défendit aux Argiens et aux Crétois d'entrer dans la confédération Hellénique. Pausanias raconte qu'après Salamine la Pythie refusa les prémices des dépouilles des Perses que lui offrait Thémistocle. Remarquons en passant que la langue qui se parlait dans les sanctuaires dévoués aux Mèdes n'était pas toujours le grec *hellénique*, puisqu'en Béotie la prêtresse d'Apollon Ptoïs répondit à l'envoyé de Mardonius en une *langue barbare*, qu'Hérodote croit avoir été le Carien (1), c'est-à-dire vraisemblablement l'ancien idiome pélasgique, puisque les Cariens étaient une colonie de la Crète.

Argos fut encore plus dévoué aux Perses. Les habitants renvoyèrent brutalement les députés Spartiates, qui étaient venus solliciter leur alliance contre Xerxès. Ils promirent à Mardonius de faire une diversion pour empêcher les Lacédémoniens d'entrer en campagne (2).

(1) Hérod., VIII, 135.
(2) Id., IX, 12.

Xerxès regardait Argos comme le berceau de ses ancêtres (1); Artaxerxès disait « qu'il n'y avait pas de ville qu'il aimât plus que celle d'Argos. » La réponse de l'oracle de Delphes aux Argiens débute par ces mots significatifs : « *Peuple haï de tes voisins, mais cher aux dieux immortels.* » Ces voisins étaient les Hellènes de Sparte, contre lesquels les Argiens furent sans cesse en guerre. On accusait, nous l'avons déjà dit, le peuple d'Argos d'avoir appelé les Mèdes en Grèce. Cherchera-t-on à expliquer ce dévouement aux Perses par la nécessité où pouvait se trouver cette petite nation d'invoquer un secours quelconque contre un voisin trop puissant? Les Argiens eussent dû dans ce cas s'allier à Athènes contre Sparte, mais bien loin de là, les Athéniens étant eux-mêmes Hellènes, Argos les détestait tout autant et ses citoyens allèrent même une fois jusqu'à s'interdire d'offrir aux dieux aucune chose venue de l'Attique (2). Du reste les Argiens n'eurent pas si peur de Sparte, quand après la seconde guerre médique et malgré Salamine et Platées, ils prirent Mycènes et la rasèrent de fond en comble pour la punir d'avoir envoyé quatre-vingts de ses guerriers combattre les Perses aux Thermopyles.

Tout porte ici, je le répète, le caractère d'une guerre de race et même de religion. Les alliances ne se font pas au jour le jour et pour les besoins du moment; elles sont fermes et persistantes et de même les

(1) Id. VII, 148 et suiv.
(2) Hér., V, 88.

haines (1). Comme dans toutes les guerres religieuses, les actes de dévastation sacrilège sont nombreux. « Les Thébains, dit M. Maury (2), brûlèrent les Phocidiens, qui s'étaient réfugiés dans le temple d'Apollon à Abes; Cléomènes brûla les Argiens dans le bois sacré d'Argus. » Hérodote raconte que le même Cléomènes fit arracher de l'autel et battre de verges le prêtre de l'Héræum d'Argos, qui s'était opposé à ce que lui, profane, sacrifiât dans le sanctuaire (3). D'après Cicéron, Xerxès brûla comme lieux d'impiété les temples des Athéniens; ceux des Phocidiens eurent le même sort. Je ne sais si j'ai lu assez attentivement Thucydide, mais je n'ai aucun souvenir que dans la guerre entre les Athéniens et les Spartiates ces excès sacrilèges se soient reproduits.

Il y avait donc dans la Grèce deux races et en quelque sorte deux religions ; il y eut aussi deux langues, du moins primitivement : le grec Pélasgique et le grec Hellénique. Homère dit de Vulcain (3) : « Il est allé à Lemnos parmi les Sintiens au *barbare* langage. » On se rappelle que Lemnos appartenait aux Pélasges. Hérodote nous apprend à son tour que les Pélasges parlaient une langue *barbare* (4), c'est-à-dire étrangère à celle des Hellènes et il dit ailleurs, comme nous l'avons vu,

---

(1) Surtout jusqu'à la guerre du Péloponnèse. A dater de cette guerre, les sympathies de race et de religion se manifestent encore plus d'une fois; mais on voit aussi intervenir des alliances purement *politiques*

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, tome II, page 73.

(3) Odyssée, VIII, vers 294.

(4) Herod., liv. 1, 57.

qu'en devenant *Hellènes* de *Pélasges* qu'ils étaient, les habitants de l'Attique avaient changé de langage. Bien que différents, les deux idiômes n'étaient pas toutefois sans de nombreuses affinités, surtout dans leur vocabulaire. Denys d'Halicarnasse dit que le latin, dialecte pélasgique, est en partie grec ; il serait plus juste de dire que le grec hellénique a fait beaucoup d'emprunts au grec ancien et pélasgique (1). On sait qu'aux époques théocratiques la religion embrassait toute la science et toute la civilisation ; or la religion des Hellènes leur est venue des Pélasges. Les deux grands sanctuaires de Dodone et Samothrace sont désignés positivement par les historiens comme étant d'origine Pélasgique (2). Hérodote dit que les Hellènes ont emprunté aux Pélasges les noms des dieux (3) ; c'était leur emprunter, non-seulement toute la religion, mais encore les arts qui en dépendaient. Diodore de Sicile ajoute en parlant de l'île de Samothrace (4) : « Ses habitants primitifs ont un ancien idiôme particulier, dont beaucoup de mots se conservent aujourd'hui dans les sacrifices. » C'est donc bien le grec Hellénique qui a fait des emprunts au grec Pélasgique ; le fait est important et nous aurons plus d'une conséquence à en tirer.

---

(1) « Plusieurs des mots Pélasges rappellent encore plus le latin que le grec » (Maury, Hist. des relig., t. I, page 6. Œnotrus, Evandre et Enée étaient tous trois des Pélasges.

(2) Hérod., II, 51 et 52.

(3) Id. II, 52.

(4) Diod., I, 57.

MÉPRISES HISTORIQUES.

« Qui Lyciæ tenet
Dumeta natalemque sylvam
Delius et Patareus Apollo. »
HORACE, liv. III, Ode IV.

Les Hellènes, on le sait, n'ont écrit qu'assez tard et les autres Grecs n'ont pas écrit ou très-peu. Tout se transmettait par la tradition orale si souvent infidèle. « Les histoires, qui ne sont confiées qu'à la mémoire des hommes, a dit un académicien du siècle dernier, s'altèrent dans la bouche de ceux qui successivement se les transmettent : plus elles s'éloignent de leur origine, plus elles se grossissent de circonstances étrangères et souvent ce qu'elles ont de vrai disparait entièrement et n'est remplacé que par des fictions. » Les anciens en général étaient en outre fort crédules, parce que les lois de la nature et les limites du possible n'étaient encore déterminées que d'une manière bien imparfaite. Ajoutons à cela, en ce qui regarde plus particulièrement les Hellènes, leur merveilleuse disposition à personnifier, poétiser et dramatiser toutes choses :

Là pour nous enchanter tout est mis en usage :
Tout prend un corps, une âme, un esprit, un visage,

disposition qui n'a jamais été égalée et qui, si l'on excepte la mnsique, a fait de ce peuple le créateur de tous les arts. Enfin dans un pays quelconque, la substitution plus ou moins complète d'une race à une autre

et d'uue langue à une autre a toujours jeté sur l'histoire plus d'obscurité que de lumières. Toutes ces causes réunies me paraissent avoir engendré chez les Hellènes un certain nombre de méprises dans l'interprétation des faits anciens de leur pays, méprises qui sont bien loin d'avoir été relevées toutes par la critique moderne. Je demande la permission d'en discuter quelques-unes.

Apollon portait chez les Hellènes les épithètes de Λύκιος, Λυκαῖος, Λυκηγενής, Λυκηγενέτης et Λυκοκτόνος ; quelle est l'origine de ces dénominations? Bien des conjectures ont été faites à ce sujet. Selon les uns, Apollon était ainsi nommé en tant que né en *Lycie;* Héraclide combat cette étymologie et il prétend que l'opinion qui fait naître Apollon en Lycie est postérieure à Homère, dont les écrits n'en contiennent aucune trace. Elien dit qu'Apollon s'appelait Λυκογενής, parceque sa mère s'était métamorphosée en louve (Λύκαινα) après l'avoir mis au monde. D'autres prétendaient que Latone était venue à Délos sous la forme d'une louve ; d'autres encore qu'elle avait aperçu un loup, pendant qn'elle portait le dieu dans son sein. D'après Cléanthes cité par Macrobe, Apollon était appelé Λυκαῖος, « parce que avec la rapidité des loups qui enlèvent les troupeaux, il enlevait l'humidité de la terre (1). » Festus traduit Λυκαῖος par *tueur de loups;* d'après Pausanias Apollon mérita cette épithète en enseignant aux hommes le moyen d'empoisonner les loups (2). On disait enfin que le

---

(1) Macrobe, I, 17. — (2) Pausanias, II, 9.

mont Lycée d'Arcadie était ainsi appelé, parce qu'il s'y trouvait beaucoup de loups.

Malgré tout le respect qu'on peut avoir pour les anciens, il est difficile de ne pas sourire en lisant ces singulières interprétations. Chose étrange, c'est précisément l'animal des ténèbres qu'ils assignent pour symbole au Dieu de la lumière. Leurs explications sont curieuses à cet égard. Si le loup est consacré à Apollon, c'est, au dire de Macrobe (1), « parce que la flamme de ses yeux triomphe des ténèbres de la nuit » ou, bien, d'après d'autres commentateurs, parce qu'il rend hommage au *dieu Soleil* en rentrant dans sa tanière au point du jour. Quelques-uns sont même allés jusqu'à dire, et des modernes les ont suivis dans cette voie, qu'Apollon avait tiré par antiphrase son nom du *loup,* parce que les petits de cet animal sont aveugles au moment de leur naissance. Je crois peu aux étymologies par antiphrase et je n'en ai guères trouvé qui m'aient satisfait, mais il faut convenir que celle-ci va jusqu'au burlesque. Cette question n'a pas moins préoccupé les modernes que les anciens. Pour MM. Creutzer et Guignaut (2), le loup est le symbole de la transition de la lumière aux ténèbres et ces deux savants ne craignent pas d'appeler Apollon « le dieu Loup-Soleil. » M. Maury a fait faire un pas à la question en dégageant Λυκαῖος du sens de Λύκος, loup ; mais il me semble que son interprétation n'est pas non plus irréprochable. Voici com-

(1) Macrobe, III, 17.
(2) Creutzer et Guignaut, Hist. des relig. de l'antiquité, IV, ch. 1.

ment s'exprime l'honorable académicien (1) : « Le Zeus d'Arcadie recevait le surnom de Lycæus (Λυκαῖος). L'étymologie de ce nom est évidemment empruntée au thême Λυξ, lux, qui s'est conservé dans le latin et a donné naissance au grec Λεύκος, *blanc*, *brillant*. » Et ailleurs (2) : « L'oubli de la signification primitive du surnom de Lycéen (Λυκαῖος) donna naissance à une foule de fables, dans lesquelles on fit jouer un grand rôle au loup (Λύκος) et voilà comment cet animal devint un des emblêmes d'Apollon. » Je me garderai bien de reprocher à M. Maury de recourir au latin pour expliquer un mot grec, car j'en ferai autant tout à l'heure et cela avec d'autant plus de confiance que le latin est un dialecte du *pélasge*, auquel la langue hellénique a fait de de nombreux emprunts; mais Λυκαῖος vient-il bien de *Lux?* Ce n'était pas seulement Apollon, qui était appelé *Lycéen*, mais encore *Zeus*, comme vient de nous le dire M. Maury lui-même et bien d'autres divinités. Pausanias signale une Artémise Λυκεῖα (3). Chez les Latins, Jupiter avait pour surnom *Lucetius* et Junon, *Lucetia*. Faune lui-même était appelé Lycæus, ainsi que Pan. Accordons que ces deux derniers ont tiré leurs noms du mont Lycée en Arcadie; il nous restera encore quatre *dieux de la lumière* et c'est beaucoup trop.

Cherchons une autre solution, mais pour cela nous devons d'abord faire une distinction. Les Hellènes donnaient à cet égard à Apollon trois surnoms, dont deux

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 58.
(2) Ibid., page 433.
(3) Pausan., II, 22.

à forme double, d'abord Λυκίος et Λυκαῖος, puis Λυκηγενής et Λυκηγενέτης et enfin Λυκοκτόνος. Je m'occuperai d'abord du dernier nom qui me parait appartenir à un autre ordre de faits que les précédents. Comme Elien, je rattache ce mot à Λύκος, loup et κτείνω, tuer, mais au lieu de le traduire par *tueur de loups*, j'écrirais plutôt *tueur du loup*. On sait le rôle considérable que joue dans l'Edda le *loup* sous les noms de *Managarmur*, *Freki, Fenrir* et *Vitnir* : « Tu ne seras pas si audacieux, dit Loki à Thor, quand tu devras combattre le *loup*, qui engloutira le père des victoires (1). » De même dans *Voluspa* : « Alors l'affection de Hlîne se renouvelle, quand Odin part pour combattre le loup (2). » Et dans le *Vafthrudismal* : « Le loup engloutira le père du monde, qui sera vengé par Vidar (3). » En Egypte, la tradition est altérée ; Osiris ne combat plus le loup, mais il emprunte au contraire la peau du loup pour aller combattre Typhon. Le loup, ennemi du Soleil, était regardé généralement comme le symbole de l'hiver ténébreux et de la fin du monde. Les paysans jurassiens disent encore aux approches de l'hiver : « Voici la bête qui arrive (4). » Cette légende de la lutte du dieu et du loup n'a pu être étrangère à la Grèce primitive et elle explique très bien l'épithète de *tueur du loup* donnée à Apollon.

Passons aux autres surnoms du dieu. Je les rap-

---

(1) Lokasenna, vers 255.
(2) Voluspa, vers 215.
(3) Vafthrudismal, vers 212.
(4) Notamment à Villette (cant. d'Arbois) où cette locution est dans la bouche de tous les habitants.

porte, non pas, comme M. Maury, à *Lux*, mais à *Lucus*. Rien de plus naturel à mon avis que cette explication, qui rappelle le grand rôle des *Bois sacrés* dans la religion des anciens, rôle qui d'ailleurs a laissé dans d'autres pays de nombreuses traces dans le langage. Festus dit que les habitants de la *Lucanie* étaient peut-être nommés ainsi en tant qu'ayant primitivement résidé dans un *bois sacré* (1). M. Maury est plus affirmatif; voici ses termes : « La forêt d'Angitia en Lucanie qu'a célébrée Virgile et qui avait valu sans doute à cette province son nom (Lucania, de Lucus) (2). » On lit dans Montfaucon : « Les Lucaries prenaient leur nom de *Lucus*, qui veut dire un bois sacré (3). » Ce bois sacré était situé, on le sait, entre la voie Salarie et le Tibre. Festus fait venir d'*à luco*, non pas seulement *Lucaries*, mais encore *Lucar* (4); Ovide tire le nom de la déesse Lucine, soit de *Lucus*, soit de *Lux*; Pline se prononce pour la première étymologie. En Grèce, Artémis avait pour surnom Σαρωνίς et Pausanias nous apprend que le pays de Corinthe avait des fêtes nommées Σαρώνια. Or Pline rapporte que *Saron* signifiait *chêne* dans le grec antéhellénique (5). Diodore appelle les Druides *Saronides*, c'est-à-dire les *prêtres des forêts de chênes*. Les fêtes *Saronies* correspondaient aux *Lucaries* des Latins et Artémis *Saronide* n'était autre chose qu'Artémis Λυκαῖα.

---

(1) « Vel quod primitus in luco consederunt. »
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, page 119.
(3) Antiq. Expliq., tome II, liv. IV.
(4) « Lucar appellatur æs, quod ex lucis captatur. »
(5) Pline, IV, 9.

On comprend de cette sorte que plusieurs dieux aient pu s'appeler Λυκαῖος et Λυκογενής, puisque ces mots ne rappellent que les forêts saintes où s'accomplissait le culte. Nous avons vu aussi que Jupiter s'appelait Σκοτιτά, le *ténébreux*, nouveau synonyme de Λυκαῖος.

Olen était surnommé Λύκιος. Traduirons-nous ce mot par *Olen de Lycie*, comme on l'a fait jusqu'ici? Les écrivains grecs nous montrent ce personnage dans le Péloponnèse, à Délos, à Delphes, partout ailleurs qu'en Lycie. Olen était essentiellement poète religieux et la poésie des anciens a eu le même berceau que leur religion, c'est-à-dire le *bois sacré*. Olen Λύκιος n'est à mon avis qu'un autre Seysill, le *Barde de l'Enclos sacré*.

Les Hellènes personnifiaient tout. De *Lucus*, le Bois sacré, ils ont fait une sorte de demi dieu, auquel ne manquent presque aucun des caractères de la chose personnifiée. D'après Pausanias (1), Λύκος était devin et il perfectionna les mystères des grandes déesses; on nommait *Bois de* Λύκος le lieu où il purifiait les initiés. Dans son second chant, Apollonius nous montre le même personnage possesseur d'une épaisse forêt, qui contenait un *antre de Pluton* (2). Le souvenir des sacrifices d'enfants dans les Bois sacrés est rappelé par la fable de Λυκάων qui fut changé en loup pour avoir immolé à Jupiter un enfant. A Athènes, la statue de Lycus s'élevait sur la place où se tenaient les assemblées de justice. « Lycus, dit Philocléon dans les Guêpes, génie

(1) Pausan., IV, 1.
(2) Un des deux oracles d'Argos était dans le Λυκεῖον de cette ville.

tutélaire, héros mon voisin, tu te plais, ainsi que moi, aux larmes et aux plaintes éternelles des accusés. Sans doute tu as choisi ce séjour pour ne rien perdre de leurs soupirs. » Théophraste nous apprend aussi que les Arcadiens immolaient des victimes humaines dans leurs fêtes dites Λυκαῖα (1).

Un mot encore sur cette question. Parmi les anciens, les uns disaient que la province asiatique de Lycie portait ce nom parce qu'il s'y trouvait beaucoup de *loups;* d'autres, comme Festus, parce qu'on y avait tué beaucoup de *loups*. M. Maury s'est bien gardé d'admettre ces puérilités. « La Milyade, dit-il (2), conquise à une époque très ancienne par les Crétois, qui paraissent lui avoir imposé le nom de Lycie à raison du culte qu'on y rendait au *dieu de la lumière.* » M. Maury dit encore ailleurs (3) : « En Lycie surtout, le développement du culte Apollinique devint tel qu'on regarde cette province comme un de ses berceaux. » Ce sanctuaire se trouvait à Patares sur les bords du Xanthus, ville dont Pomponius Méla dit qu'elle ne le cédait jadis en rien à Delphes par la célébrité de son temple consacré à Apollon et l'autorité de ses oracles (4) qu'interprétait, non un prêtre, mais bien comme à

---

(1) Les Lupercales romaines étaient peut-être la fête du dieu *tueur du loup*, ou si elles furent empruntées aux Grecs, ce fut à une époque où la méprise provenant du double sens de Λύκος était déjà consommée. Les véritables fêtes romaines du *Bois sacré* étaient les *Lucaries.*

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 146.

(3) Ibid., t. I, p. 141.

(4) Pomponius Méla, liv. I., 15.

Dodone, à Delphes et à Cumes, une prêtresse. Diodore attribue la fondation de la ville de Patares aux Telchines de Rhodes, qui passaient pour enchanteurs, magiciens, médecins et forgerons (1). Nous avons donc affaire ici à un sanctuaire tout à fait primitif et nous pourrions déjà, par analogie, conclure l'existence d'un important Bois sacré sur les bords du Xanthus, mais Horace nous apporte par surcroît un témoignage positif :

Qui Lyciæ tenet
Dumeta *natalemque sylvam*
Delius et Patareus Apollo.

Les poètes anciens ont çà et là de ces clefs précieuses d'énigmes, parcequ'ils se sont inspirés davantage des traditions populaires et de débris de légendes conservés dans la mémoire des peuples. Virgile, entr'autres, nous en apprend plus sur les peuples primitifs que Varron, Pline et Hésychius mis ensemble ; c'est lui et non Varron, que Pline eut dû appeler le plus *savant des Romains*. Pour revenir à la Lycie, le *Natalem Sylvam* d'Horace explique à merveille Λυκηγενής et Λυκηγενέτης. Remarquons que la Lycie est aujourd'hui encore un pays essentiellement forestier. Après avoir dit que l'Asie Mineure est presque entièrement déboisée, M. Maury fait cette restriction (2) : « La Lycie a été plus heureuse ; elle étale encore sur son littoral des massifs de chênes, de platanes et de pins, dont les

(1) Diod. V. 53.
(2) Maury, Hist. des grandes forêts de la Gaule, p. 99.

ombreuses s'élèvent jusqu'à la région montagneuse (1). »

Apollon n'était pas seulement appelé Λυκαῖος ; il avait encore d'autres surnoms, parmi lesquels ceux de *Délien* et de *Pythien*. Je n'ai à produire ici que des conjectures, mais il me semble que la science de ces temps difficiles ne pourra se faire qu'à la condition que chacun dise non seulement tout ce qu'il sait, mais encore tout ce qu'il croit vraisemblable ; le triage viendra à son heure. L'île de Délos était, on le sait, consacrée à Apollon, qui passait pour y être né, ainsi qu'Artémis sa sœur. Le même mot Δῆλος signifie d'une part *clair, manifeste* et d'autre part, sans aucune différence dans l'accentuation, il désigne le petit pays insulaire qui était regardé comme le berceau des deux divinités. Les écrivains Hellènes sont unanimes à expliquer l'un des mots par l'autre. Les uns veulent que l'île ait été appelée *Délos*, parcequ'elle se *manifesta* la première

(1) Le nom de Lycie n'était pas la seule dénomination territoriale empruntée à la religion Nous avons vu que M. Maury assigne à celui de *Lucanie* la même origine ; une parties des Marses se nommait *Lucenses* (Pline, III, 17). Les noms d'*Italie*, *Tauride*, *Béotie* nous ont préoccupés déjà . ainsi que ceux des *Vitellenses*, des *Boii* et des *Cimmériens*. Μύω est généralement regardé comme la racine de μυστήριον ; ne pourrait-on pas y voir aussi l'étymologie des divers pays appelés *Mysie* et *Mœsie ?* Dans le dernier paragraphe de ses *Achaïques*, Pausanias signale un sanctuaire de Déméter connu sous le nom de μυσαῖον, sanctuaire qui comprenait un bois sacré et où se célébraient des *mystères*. D'après le même auteur, l'Argolide, un des sanctuaires de la Grèce primitive, comme nous le verrons bientôt, avait un petit pays nommé *Mysie* avec un temple de Déméter. Festus dit que les *Osci* et les *Opici* ne faisaient qu'un seul peuple ; est-ce que ces Opiques ne peuvent pas être regardés comme les adorateurs d'Ops, la grande déesse italique ? L'Italie avait en outre des peuples nommés *Vestins*, *Sabelli*, *Numinienses*, mots qui rappellent Vesta, les mystères *Saba* ou du dieu Sabazius, etc.

du sein des eaux après le déluge d'Ogygès ; Aristote dit qu'elle se *manifesta* tout à coup au dessus de la mer ; d'autres expliquent cette dénomination par l'existence de l'oracle qui y *manifestait* l'avenir. Les Cyclades sont à l'*est* de la Grèce et Délos est une des plus orientales parmi ces îles ; c'était là que se levaient pour les Grecs le Soleil et l'astre de la nuit, ou pour parler comme eux, là était le berceau d'Artémis et d'Apollon. L'île avait, entr'autres surnoms, ceux d'*Astérie* (1), *Ortygie* et *Pyrpyle* (2). *Astérie* fait allusion au lever des deux *astres*, et de même *Ortygie*, qui rappelle *Ortus* et *Oriens*. *Pyrpyle*, que Pline rattache très bien à πῦρ, feu, signifie la *porte du feu* ou l'Orient. On disait que l'île avait d'abord été flottante ; le point d'apparition des deux astres varie en effet selon les saisons, fait qui dut préoccuper vivement les peuples primitifs.

Passons à la seconde conjecture. Que signifie le nom de *Pythien* que les Grecs donnaient à l'Apollon de Delphes ? Strabon le fait venir de πυθέσθαι, interroger ; Suidas hésite entre πυθέσθαι et πύθειν, *pourrir*, *putréfier*, et il dit à l'appui de la seconde opinion que ce fut à Delphes que le dragon tomba en putréfaction. Macrobe adopte cette dernière étymologie. On lit dans l'*Histoire des Religions* de la Grèce (3) : « L'auteur de l'hymne

---

(1) Pline le nat., liv. IV, 22.

(2) Id. loc. cit. Pline dit que Délos s'appelait *Pyrpyle*, parceque le feu y avait été découvert. Tel est partout le système des anciens : inventer un fait pour expliquer un mot.

(3) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. I, p. 137.

homérique dit qu'après qu'Apollon eut tué l'hydre de Lerne, il s'écria : Que ton corps desséché pourrisse maintenant sur ce sol fertile. Une ombre épaisse couvre les yeux du serpent ; il pourrit bientôt, échauffé par les rayons du soleil. Voilà pourquoi cette contrée fut appelée Pytho. Les habitants donnèrent au dieu le nom de Pythien, parcequ'en ces lieux la dévorante chaleur du soleil a *pourri* ce monstre terrible. » Je sais que l'Edda et les poèmes Védiques mentionnent plus d'une fois la lutte du dieu de la chaleur et de la lumière contre le serpent, mais il n'est pas question ici du serpent de la légende universelle, mais bien de l'hydre à cent têtes née des marais de Lerne, et il y a déjà là une première différence. Et puis, pourquoi cette hydre serait-elle allée se faire tuer à Delphes ? Lerne est dans le Péloponnèse et de là au mont Parnasse, il y a encore une certaine distance ; enfin d'après la mythologie hellénique, ce ne fut pas Apollon qui tua l'hydre, mais bien Hercule. A Delphes même, on ne croyait pas à ce combat du dieu, soit contre l'hydre, soit contre le serpent. « Les Théologiens de la ville de Delphes, dit Plutarque dans son traité *des Oracles*, estiment que jamais il y ait eu en ce lieu combat d'Apollon à l'encontre d'un serpent pour la possession de l'oracle. »

D'où viennent donc ces noms de Pythien et Pythie ? Tout le monde sait que le trépied sibyllin était placé au sommet d'une cavité, d'où s'exhalaient de fortes vapeurs. Or πύθειν, mot auquel la plupart des commentateurs rattachent le surnom de *Pythien*, ne signifie pas seulement *putrescere*, mais encore *putere*. Delphes

n'était autre chose qu'un de ces oracles méphytiques, desquels M. Maury a dit fort bien (1) : « Les *Manteions* qui devaient leur origine à des grottes dans lesquelles s'opéraient des exhalaisons de gaz carbonique ou autre avaient encore une vertu prophétique plus puissante. L'action de ces gaz déterminait des hallucinations qu'on regardait comme des visions envoyées par les dieux. » Il semble que partout les Hellènes aient volontairement détourné les yeux des faits dont ils étaient témoins tous les jours pour aller chercher dans le domaine de la fantaisie de lointaines et chimériques solutions.

DIONYSOS.

> « Livrés entièrement aux caprices de leur imagination, les Grecs ne s'arrêtaient plus dans leurs inventions, pour expliquer les origines inconnues de leur société. »
>
> MAURY (2).

On a beaucoup discuté sur Dionysos. M. Maury assimile cette divinité au dieu Védique Agni-Soma assimilé à son tour par le même auteur à Varouna, « le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité (3). » J'en demande humblement pardon à M. Maury, mais voilà bien des assimilations et bien de la métaphysique.

---

(1) Maury, Hist. des religions de la Grèce, t. II, p. 478.

(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 254.

(3) « Agni Soma finit par se confondre avec Varouna, le soleil de nuit, qui préside aux vapeurs et à l'humidité et à ce titre, il se transforme, comme le dieu grec, en une divinité des morts et de la nuit. » (Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 121).

J'aime mieux Fréret, quand il dit (1) : « La double naissance de ce dieu a sans doute rapport à l'art de provigner la vigne... L'équivoque du mot μηρὸς, qu'Hésychius explique par τόμος ἀμπέλου, *sarmentum vitis*, mais qui plus ordinairement signifie la *cuisse*, a fait dire aux mythologistes que Bacchus étant né avant terme, Jupiter l'avait enfermé dans sa cuisse. » Notons bien que c'est Fréret, si grave et si réservé, qui se permet ces hardiesses. On m'objectera que d'après les Védas, *Soma*, personnification de la plante acide nommée *Asclepias acida*, a été renfermé aussi dans la cuisse d'Indra, mais est-il bien sûr que ce soit l'Inde et non pas la Grèce, qui ait créé ce mythe ? Je ne sais si les traditions indiennes font voyager Agni-Soma dans la Grèce, mais je sais bien que d'après toutes les traditions grecques, Dionysos pousse ses aventures jusques dans l'Inde. Enfin la fable ridicule de la *cuisse* du dieu s'explique en grec par une simple équivoque et nous ramène, ce qui est un grand point, à un fait simple et naturel. Notons en passant que Soma portait, comme Dionysos, le surnom de *Taureau*.

Les Grecs n'ont pas seulement déifié le vin, mais encore toutes les circonstances de sa production. D'après Fréret, Βακχα, d'où *Bacchus*, signifiait *grappe de raisin* (2) ; le mot est resté dans le latin, où il désigne toutes sortes de menus fruits, tels, par exemple, que la grappe du lierre qui était aussi consacrée à Bacchus.

---

(1) Mémoire des Inscriptions et Belles-Lettres, vol. XIII, p. 259.
(2) Freret, ibid.

[redacted]

Selon Hésychius cité par le même savant, le rameau de la vigne qui porte la grappe, Βακχά, s'appelait Σεμαλία; voilà bien Sémelé, la mère de Dionysos. Ce dieu s'appelait Συκίτης; M. Maury pense qu'il était nommé ainsi comme créateur du figuier; c'est encore chercher trop loin. Συκίτης Διόνυσος est la même chose que συκίτης οἶνος, qui signifie *vin de figues;* Pline mentionne cette sorte de vin qu'il appelle *Palmiprime* ou *Sycite* (1). Dionysos avait aussi pour surnoms πυριγένης, Ληναῖος, Βρόμιος et Ὄρειος. Πυριγένης signifie *né du feu*; c'est le *vin cuit* que les anciens estimaient beaucoup; Pline vante les *vins cuits* d'Afrique, de Cilicie et de Crète. Ληναῖος vient de Ληνὸς, *pressoir;* Βρομίος, de βρόμος, *bruit sourd,* à cause du grondement de la fermentation. M. Maury explique l'épithète d'ὄρειος par le culte que les Thraces rendaient à ce dieu dans leurs *montagnes;* à mon avis, Διόνυσος ὄρειος est tout simplement le *vin de côtes* toujours bien supérieur au *vin de la plaine*. Les Hellènes allèrent jusqu'à faire du *vin pur* et du *vin doux* deux personnages auxquels ils donnèrent les noms d'Ἄκρατος et d'Ἡδύοινος. Aristophane appelle Dionysos, *fils de Stamnion* (2); autant vaudrait dire *fils de la Cruche* ou de l'*Amphore;* car Στάμνιον a précisément ces deux sens. Pourquoi immolait-on le bouc à Dionysos? M. Maury répond, d'après Phurnutus et autres, que c'était parceque cet animal nuit à la vigne (3). Comment

(1) Pline, Hist. nat., XIV, 19.

(2) Les Grenouilles, scène entre Xanthias et Dionysos.

(3) Maury, Hist. des relig., t. II, p. 99.

[redacted]

M Maury, dont la science est si vaste et si sûre, ne s'est-il pas rappelé qu'on n'offrait comme victimes aux dieux que les animaux qui leur étaient le plus agréables et jamais ceux qui pouvaient leur déplaire? Ainsi à Diane, le cerf et le chien; à Vénus, la colombe; aux grands dieux, le taureau. « De tous les sacrifices, dit Procope parlant des Scandinaves, ils regardent l'homme comme le plus précieux pour les dieux (1). » A Tophet, en Crète, à Carthage, c'étaient des enfants ou des jeunes gens qu'on offrait comme plus agréables encore à la divinité. Ce n'était donc pas parceque le bouc nuit aux vignes qu'on l'immolait à Bacchus, mais tout simplement parceque le vin était conservé dans des outres faites de peaux de bouc, comme cela se pratique encore dans divers pays.

LES NOMS DES PRÊTRESSES.

> Et quidquid Græcia mendax
> Audet in historiâ.
>
> JUVENAL, Sat. X.

Les Hellènes (2) ont débité une foule de fables relativement au nom des prêtresses des époques primitives. « A Dodone, dit Denys d'Halicarnasse (3), c'était une colombe qui rendait les oracles du haut d'un arbre sacré. » Ce conte a été reproduit cent fois par les

(1) Procope, De bello gothico, II, 15.
(2) Une fois pour toutes, je demande la permission de donner aux compatriotes d'Homère et de Périclès le nom qu'ils se donnaient eux-mêmes; c'est le seul moyen d'éviter des confusions.
(3) Denys d'Hal., liv. II, ch. II.

anciens, mais déjà Strabon, Hésychius et Servius s'étaient aperçus du malentendu. On sait que πέλεια signifie *Colombe* en grec hellénique ; ce mot avait un tout autre sens dans le grec ancien. Après avoir dit que πελία signifiait *vieille femme* dans la langue des peuples de Dodone, Strabon ajoute (1) : « Peut-être ces fameuses colombes n'étaient-elles pas des oiseaux, mais trois vieilles prêtresses. » Les prêtresses de l'antiquité étaient presque toujours des femmes âgées. Diodore dit que depuis l'attentat du Thessalien Echécrate, la Pythie devait avoir au moins cinquante ans ; Cicéron qualifie de *majores natu* les prêtresses de Cérès à Agrigente ; les Grecs avaient des prêtresses qu'ils appelaient πρεσβύτιδες. Hésychius confirme l'opinion de Strabon relativement à πέλεια et il nous apprend en outre qu'à Cos et en Epire les vieillards sont nommés πελίους. Enfin, d'après Servius, la prêtresse qui à Dodone même interprétait les bruissements de la source prophétique, était vieille et elle se nommait *Pélias* (2). Les colombes de Denys d'Halicarnasse avaient, je l'avoue, quelque chose de plus gracieux ; mais nous sommes ici en pure matière historique et il nous faut savoir renoncer aux plaisirs de l'imagination.

Passons à une autre méprise ; mais ici Strabon et Hésychius ne viendront plus à notre aide et nous n'aurons plus pour nous guider que le bon sens et la vraisemblance historique. Les abeilles jouent un grand

---

(1) Strab., Dübner-Müller, page 274.

(2) « Quæ murmura Anus, nomine *Pelias*, interpretata hominibus differebat. »

rôle dans la mythologie hellénique. A en croire Pausanias, des abeilles conduisirent Saon à l'oracle de Trophonius ; d'autres construisirent un des temples de Delphes. D'après les métamorphoses d'Antonius Liberalis, Jupiter s'appelait μελισσαῖος, parcequ'il avait eu des abeilles pour nourrices Abeille se dit en grec hellénique μέλισσα ; il est vraisemblable que le même mot avait signifié *prêtresse* à une époque plus reculée. A Ephèse, les prêtresses d'Artémis portaient encore le nom de *Mélisses* Qu'on admette ce sens et nous rentrons dans la vraisemblance ; ce ne sont plus des abeilles, mais des prêtresses, qui élèvent Jupiter, construisent un des temples de Delphes et conduisent Saon à l'oracle de Trophonius.

Autre méprise. La chèvre Amalthée passait pour avoir partagé avec les abeilles les fonctions de nourrice de Jupiter. Il y a ici deux quiproquos : d'abord Amalthée vient d'ἀμαλθεύω, *nourrir* et signifie tout simplement *nourrice*. La seconde erreur tient, je crois, à la confusion des mots Ἅγιος, *saint* et Αἴξ, αἶγος, chèvre. Antonius Libéralis appelle les abeilles nourrices du dieu ἱέραι μέλιτται τροφοί τοῦ Διός ; ἁγία Ἀμάλθεια forme le pendant exact de cette expression. Le même quiproquo a eu lieu probablement à propos du mot Αἰγίς, égide, qui a dû signifier d'abord le *bouclier sacré* et non pas le bouclier fait avec une peau de *chèvre*, fût-ce-celle de la chèvre Amalthée.

Passons aux Amazones. On s'étonnera peut-être de me voir parler de ces guerrières fameuses à propos de prêtresses, mais on saisira mieux le rapport tout-à-

l'heure. Diodore les place en Lybie et dans dix autres pays, Strabon dans le Caucase au-delà de l'Albanie, Plutarque en Thessalie et à Chéronée, d'autres en Attique et à Mégare, où se voyait, disait-on, une de leurs sépultures. Diodore et la plupart des anciens font venir leur nom de A privatif et μαζός, mamelle. « Elles brûlaient, dit l'historien Sicilien, la mamelle droite aux filles, afin que la proéminence du sein ne les gênât pas dans les combats. C'est pour cette dernière raison qu'on leur a donné le nom d'Amazones (1). » Tout porte à croire, non seulement que cette mutilation est un conte, mais encore que ce conte a été fabriqué tout exprès pour justifier l'étymologie (2). M. Maury adopte une opinion opposée à celle-là. Tout en conservant μαζός, mamelle, il regarde le préfixe *a*, non plus comme privatif, mais comme augmentatif et il traduit le mot par *mammelues* ou femmes aux *fortes mamelles*. Il y a dans Hérodote une bien meilleure solution. « Lorsque les Grecs, dit cet historien (3), eurent combattu contre les Amazones que les Scythes appellent *Aiorpata*, c'est-à-dire *Androctones*, car *Aior* en Scythe signifie *un homme*, et *Pata* veut dire *tuer*. » *Amazone* se retrouve dans le bas latin *Amassare* donné par Ducange et dans le Corse *Amazzare*, deux mots qui signifient la même chose qu'*Aiorpata*. Les Amazones

(1) Diod., liv. II, 45.

(2) Le mot Ζώνη, *ceinture*, qui se retrouve aussi dans *Amazone*, a fait naître une fable de plus. « Hercule reçut l'ordre d'apporter la *ceinture* de l'Amazone Hippolyte. » (Diod., IV, 16.)

(3) Hér., liv. IV, 110.

n'étaient donc que des *tueuses* d'hommes, mais comment? Avaient-elles tué leurs maris, comme le prétend la fable? Je ne le pense pas. Tacite dit que les Germaines « n'étaient pas étrangères aux idées de courage et aux hasards des combats (1). » Pomponius Méla raconte que les femmes des Ixamates, peuples des bords du Tanaïs, combattaient à cheval et lançaient très adroitement le *lazo* (2). D'après Hérodote, les femmes des Sauromates combattaient également; à l'heure présente, le royaume de Dahomet a un corps de trois mille femmes armées soit de fusils, soit de terribles coutelas à deux mains (3). Nous pourrions donc déjà voir dans ce nom de *tueuses d'hommes* un synonyme de *femmes guerrières*, et ni l'histoire ni la philologie ne nous contrediraient, mais c'est là une question à double fond et nous devons chercher à pénétrer plus avant encore.

« Là, dit Pomponius Méla, est Ephèse et son célèbre temple de Diane qui, suivant la tradition, fut bâti par les *Amazones* au temps de leur grande puissance en Asie (4). » Strabon, Pausanias, Justin et Pline confirment ce fait. MM. Creutzer et Guigniaut ajoutent : « Ce furent les Amazones qui, les premières, apportant leur croyance des régions hyperborées consacrèrent, dit-on, dans Ephèse la plus antique image de la grande déesse. » D'après Diodore, leur reine Myrina fonda de

---

(1) German., ch. XVIII.
(2) Pompon. Méla, liv. I, 19.
(3) Annales de la propagation de la foi, t. XXXV, p. 30.
(4) Pomp. Méla, liv. I, 16.

même le sanctuaire de Samothrace. « Suivant un avertissement qu'elle avait eu en songe, dit cet historien (1), elle consacra cette île à la mère des dieux, lui dressa des autels et lui institua des sacrifices. Elle donna à cette île le nom de Samothrace. » Le même écrivain nous apprend que la seconde reine des Amazones « institua des sacrifices somptueux en l'honneur d'Arès et d'Artémis Tauropole (2). » M. Maury dit à son tour (3) : « La figure de ces héroïnes est représentée sur les médailles d'un grand nombre de cités asiatiques et notamment sur celles de Smyrne, où un temple magnifique était consacré à l'une d'elles. » Une des Amazones se nommait *Camilla*, nom qui désignait un certain ordre de prêtresses (4). Ainsi les Amazones fondèrent les sanctuaires d'Ephèse et de Samothrace ; un des temples de Smyrne était dédié à l'une d'elles et il y en avait une qui s'appelait *Camilla*, c'est-à-dire *prêtresse*. C'est que vraisemblablement elles étaient des prêtresses et rien autre ; mais comment concilier cette interprétation avec leur nom de *tueuses d'hommes ?*

« C'était, dit Diodore (5), une coutume établie chez les habitants de la Tauride de sacrifier à Artémis Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtressse de cette déesse lui sacrifiait tous les captifs. » *Amassare* signifie, à proprement parler, *tuer avec la massue* ; or

(1) Diodore, liv. II, 55.
(2) Id., liv. II, 46.
(3) Histoire des religions de la Grèce, t. III, p. 178.
(4) « Sacrorum ministrum κάμιλλον dicebant. » (Festus.)
(5) Diod., liv. IV, 44.

c'était précisément avec cette arme que se pratiquaient en Tauride les sacrifices humains. « Ils immolent à Iphigénie, dit Hérodote (1), les étrangers qui échouent sur leurs côtes et tous les Hellènes qui y abordent et qui tombent entre leurs mains. Après les cérémonies accoutumées, ils les assomment d'un coup de *massue* sur la tête. » Chez les Cimbres, les prisonniers étaient également immolés par des prêtresses. A mon avis les Amazones n'étaient autre chose que ces sacrificatrices; ou pour mieux dire, les deux légendes des femmes guerrières et des prêtresses également *tueuses d'hommes* se sont fondues ensemble et n'en ont plus formé qu'une. On ne s'étonnera plus autant de trouver les Amazones en vingt pays différents, depuis la Lybie jusqu'au Caucase, car il y avait partout des sanctuaires et des prêtresses. Une coutume singulière des Amazones se retrouve dans les sanctuaires de la Gaule. « Les femmes de l'île de Sein, dit Strabon, ne recevaient point d'hommes, mais elles-mêmes allaient trouver leurs maris (3). » M. Michelet dit de son côté d'après les auteurs anciens (3) : « Les prêtresses des Namnètes à l'embouchure de la Loire habitaient un des îlots de ce fleuve. Quoi qu'elles fussent mariées, nul homme n'osait approcher de leur demeure; c'étaient-elles qui, à des époques prescrites, venaient visiter leurs maris sur le continent. »

(1) Hér., liv. IV, 103.
(2) Strabon, XIV, 513.
(3) Michelet, Histoire de France, I, p. 59.

LES VAISSEAUX DES GRECS.

« Mirum est quò procedat græca credulitas. »
PLINE L'ANCIEN.

Voici un certain nombre de problèmes historiques, dont les solutions actuelles me paraissent laisser beaucoup à désirer. D'où vient le nom des deux *Bosphores* ou des deux *Bospores,* pour parler comme Strabon et plusieurs autres anciens? Qu'était-ce que les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon? Pourquoi les chevaux étaient-ils consacrés à Poseidôn? Pourquoi ce dieu fit-il présent du cheval aux Athéniens? Comment Europe put-elle traverser la mer sur un taureau et Phryxus, sur un bélier? Voilà en apparence bien des énigmes; en réalité il n'y en a qu'une seule, car la même clef convient pour toutes. Enumérons d'abord les diverses solutions qui ont été proposées.

Pline et la plupart des anciens disent que le nom du *Bospore* de Thrace et du *Bospore* Cimmérien vient de ce qu'un bœuf pouvait les franchir à la nage; selon d'autres, le *Bospore* de Thrace était ainsi nommé parce que Io l'avait traversé déguisée en génisse. Je n'ai pas besoin de faire ressortir tout ce qu'il y a de puéril dans ces explications. Je laisse aussi de côté les fables ridicules concernant les chevaux de Laomédon et les vaches de Géryon, qui passèrent à la nage en Sicile en compagnie d'Hercule (1) accroché aux cornes de

(1) « Parvenu au passage le plus étroit de la mer, Hercule fit passer

[redacted]

l'une d'elles. Dans le bélier qui transporta Phryxus et Hellé, M. Maury voit « un animal divin chargé d'une déesse solaire ou céleste (1) ; » Europe sur son taureau est à ses yeux une divinité lunaire. Voilà bien du symbolisme et trop peut-être. Pourquoi Neptune donna-t-il le cheval aux Athéniens? L'Attique parait avoir nourri de tout temps peu de chevaux; Miltiade n'avait pas de cavalerie à Marathon (2); Athènes était surtout puissante par sa flotte. Et puis, quoi de commun entre le cheval et Poseidôn? Ce qu'il devait donner à la maritime Athènes, lui, le dieu de la mer, ce n'était pas le cheval, qu'il n'avait pas et dont elle n'avait que faire, mais bel et bien le vaisseau. Athéné fut mieux avisée ; son présent fut l'olivier. Il y a peu de contes plus ridicules que ceux que les Hellènes ont inventés pour expliquer les rapports de Poseidôn et du cheval. Rhéa ne sachant comment sauver de la voracité de Saturne ce petit dieu, qu'elle venait de mettre au monde, s'avisa de lui raconter qu'elle avait accouché d'un poulain. Aussi crédule qu'affamé, Saturne traita le jeune animal comme ses autres enfants et il le dévora à belles dents. Sauvé par un poulain, Poseidôn devenu grand adopta par reconnaissance toute la race chevaline. Dans ses *Arcadiques*, Pausanias fait un récit non moins burlesque et encore plus grossier. Déméter poursuivie par Poseidôn se déguisa en jument pour échapper

---

ses vaches en Sicile; quant à lui, saisissant les cornes d'un taureau, il traversa à la nage toute la longueur du détroit. » (Diod., liv. IV, 22.

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, III, 215.

(2) Hérod., liv. VI, 112.

à la brutalité du dieu de la mer; Poseidôn se transforma à son tour en étalon et Déméter vaincue en fut quitte pour se purifier dans les eaux du fleuve Ladon. Et de là la prédilection de Poseidôn pour le cheval en général.

M. Maury s'est bien gardé de reproduire ces inepties, mais a-t-il trouvé lui-même la véritable clef? « Poseidôn, dit le savant académicien (1), est le dieu des chevaux, parceque les chevaux individualisés dans Pégase sont l'emblême des sources. » Pour justifier son opinion, M. Maury compare le cheval à la source qui jaillit et bondit en s'échappant du sol. Tout cela est beaucoup trop ingénieux pour moi. On connaît la légende de Pégase qui fit jaillir d'un coup de pied la fontaine d'Hippocrène; rien ne serait plus difficile que d'en expliquer d'une manière positive la formation; mais du moins nous pouvons en saisir certains éléments. Πηγὴ, d'où πήγασος signifie, on le sait, source; κρήνη, qui a formé ἱπποκρήνη, a le même sens. Reste à savoir comment ces idées de *source* et de *cheval poétique ailé* ont pu s'associer. Rappelons ici que certaines fontaines, telles que celles de Castalie et de Colophon, passaient pour communiquer l'esprit poétique et que l'Hippocrène elle-même était consacrée aux muses. Que les poètes Hellènes aient personnifié la poésie en lui donnant des *ailes*, rien de plus naturel, mais pourquoi le cheval? J'imagine qu'il y a encore ici une méprise de mots et qu'au lieu d'ἱπποκρηνη, on a dit d'abord ὑποκρηνη, ou bien encore en conservant l'élé-

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p 415.

ment ἵππος, que le nom d'*Hippocrène* (fontaine du cheval ou des chevaux) a tiré tout simplement son origine de quelque fait de la vie rustique. En tous cas, le système de M. Maury présente toutes sortes de difficultés, car on n'y voit d'une manière satisfaisante pour l'esprit ni le rapport de la source au cheval, ni celle du cheval à l'inspiration poétique, ni celle du cheval Pégase et des autres chevaux à Poseidôn, le dieu de la mer, ni même celles de Poseidôn aux sources, qui avaient leurs divinités spéciales. A mon avis la vertu poétique de certaines fontaines honorées par les anciens a été le vrai point de départ de la légende et une série de quiproquos a donné naissance au reste.

Voici une solution qui me paraît applicable à toutes ces énigmes. Les anciens eux-mêmes en feront presque tous les frais ; car s'ils ont débité beaucoup de fables, il leur échappe çà et là des traits involontaires, qui sont fort instructifs. Lycophron avait dit déjà qu'Europe n'avait pas été enlevée sur un taureau, mais sur un navire en forme de taureau (Ταυρομόρφῳ); Lactance va plus loin et il insinue que le taureau d'Europe a bien pu n'être qu'un vaisseau portant à sa poupe l'image de cet animal. Aristophane nous apprend dans les *Grenouilles* que les vaisseaux Athéniens avaient à leur poupe le coq, un des oiseaux sacrés de l'Attique (1). Diodore dit à son tour (2) : « On a travesti de même

---

(1) « Dionysos. — « J'ai passé une fois une bonne partie de la nuit à chercher ce que c'était que son grand coq jaune. — Eschyle. — « C'est, ô ignorant, la figure dont on décore la poupe des vaisseaux. » (Les Grenouilles, scène entre Dionysos, Euripide et Eschyle.)

(2) Diodore, IV, 47.

l'histoire de Phrixus : Phrixus s'embarqua sur un navire, dont la proue portait la tête d'un bélier. » Enfin on lit dans Strabon que les habitants de Gadès avaient de petits navires qu'ils appelaient *chevaux* à cause de l'image qui en décorait les éperons (1). Nous voilà de nouveau en plein zôomorphisme ; car ces animaux, dont les images ornaient telle ou telle partie du navire, n'ont pu figurer là qu'à titre de divinités protectrices.

Cette coutume n'était pas particulière aux Grecs. Dans plusieurs langues même modernes, le même mot sert à désigner à la fois le *vaisseau* et tel ou tel animal domestique. Voici le tableau de ces ressemblances avec l'indication des sources où j'ai puisé :

Phénicien,	Alpha et Ilpha,	TAUREAU.	Mêmes mots,	VAISSEAU (Bochard).
Grec,	Κέλης,	CHEVAL,	Même mot,	CHALOUPE.
Id.,	Κύκνος,	Cygne,	Même mot,	VAISSEAU.
Latin,	Celes,	CHEVAL,	Même mot,	BATEAU (Pline).
Français,	Bœuf	....	Même mot,	EMBARCATION (diction. de l'Académie).
Id.,	Chèvre	....	Même mot,	VAISSEAU CORSAIRE (compl. Firm. Didot).
Id.,	Capre	....	Même mot,	VAISSEAU CORSAIRE (compl. Firm. Didot).
Portugais,	Cabra,	Chèvre,	Cabrea,	PONTON.
Allemand.	Schaf,	Brebis,	Schiff.	VAISSEAU.
Hollandais,	Schaap,	Brebis,	Sheep,	VAISSEAU (diction. de Dekker).
Anglais,	Sheep,	Brebis,	Ship,	VAISSEAU (Flemming).

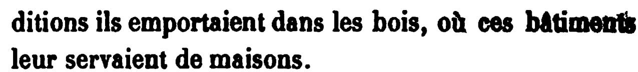
Les ressemblances sont trop nombreuses, comme on le voit, pour n'être que fortuites. Tout s'explique maintenant. *Bosphore* ou *Bospore* ne signifie plus que le *passage des vaisseaux* et nous n'avons plus besoin

(1) Strabon, II, 99.

de nous demander quelle étendue de mer un bœuf peut traverser à la nage. Ce n'est plus le cheval que Poseidôn donne à l'Attique, mais bien le navire nommé également Κέλης. Ce cheval avait du reste un nom significatif; il s'appelait Σκύφιος, de Σκάφος, vaisseau (en latin Scapha). Phrixus et Europe traversèrent la mer, le premier sur un vaisseau portant, comme le dit Diodore, une tête de bélier à sa proue, et celle-ci sur un navire orné de l'image d'un taureau. Laomédon se vit enlever par Hercule ses κέλητες ou chaloupes, et peut-être, si Troie était port de mer, l'invraisemblable *cheval de bois* n'était-il de même qu'un κέλης. Apollodore d'Athènes, Hérodote et Strabon placent à Gadès les vaches de Géryon (1); elles se trouvaient là en bonne compagnie avec les *chevaux* dont Strabon nous a parlé tout-à-l'heure. Les anciens racontent, il est vrai, qu'Hercule transporta en partie ces animaux par terre, mais les vaisseaux primitifs étaient très petits et peu lourds. Diodore dit (2), d'après Timée, que les Argonautes tirèrent leur navire à terre et le transportèrent de la source du Tanaïs jusqu'à un autre fleuve qui se jette dans l'Océan. D'après Pline (3), ils transportèrent le vaisseau Argo de la vallée du Danube dans l'Adriatique par dessus les Alpes. Strabon nous apprend (4) que les habitants du Caucase faisaient la piraterie à l'aide de vaisseaux légers appelés *Camara*, qu'au retour de leurs expédi-

---

(1) Voir Hérodote, IV, 8, et Strabon, III, 5, 4.
(2) Diod., liv. IV, 56.
(3) Pline, III, 22.
(4) Strabon, Dübner-Müller, page 425.



ditions ils emportaient dans les bois, où ces bâtiments leur servaient de maisons.

Voici une autre méprise, non plus relativement aux vaisseaux, mais à la mer. Il s'agit du mot Αἶγες, *les flots* qu'à l'imitation des Grecs deux savants modernes ont rattaché au radical Αἴξ, chèvre, qui me paraît n'avoir que bien peu de chose à voir ici. D'après M. Guigniaut, Poseidôn était appelé Αἰγαίων, « parce que les flots s'élancent comme des chèvres (1). » M. Maury dit de même (2) : « Les flots (κῦματα) qui bondissent sont comparés par les peuples pasteurs à l'animation du troupeau qui bondit par excellence, la chèvre. Ces flots deviennent donc des chèvres (Αἶγες), la mer houleuse, ou comme nous dirions aujourd'hui, moutonneuse. » Tout cela est encore beaucoup trop raffiné pour moi. A mes yeux, Αἶγες est tout simplement le latin *aquæ*, et le vieux français *aigues*, qui se retrouve dans *Aigue-perse*, Aigues-mortes, etc.

LES MOTS TRAGÉDIE ET COMÉDIE.

Trauerspiel, Lustspiel.

Les Allemands appellent la tragédie le *drame triste* (Trauerspiel) et la comédie le *drame joyeux* (Lustspiel). Voilà des mots heureusement composés et qui disent bien ce qu'ils doivent dire. Les mots grecs correspon-

(1) Creutzer-Guigniaut, vol. IV, ch. III.
(2) Maury, Hist. des relig., t. I, p. 421.

dants, tels du moins qu'on les a interprétés jusqu'à ce jour, sont bien loin d'offrir ce sens direct et naturel. Pour tous les commentateurs, depuis Aulugelle jusqu'à M. Magnin, tragédie veut dire *chanson du bouc* et comédie, *chanson des bourgs*. N'y aurait-il pas là encore quelque malentendu ? Voyons d'abord ce qui regarde la comédie. Je ne nie pas les représentations foraines dans les bourgs de l'Attique et je sais aussi qu'en grec *bourg* se dit Κώμη, mais tant que d'autre part Κῶμος signifiera, comme nous l'apprennent tous les dictionnaires, *licence, gaieté excessive*, je traduirai Κωμωδία, absolument comme *Lustspiel*, par *chanson joyeuse*. Les Grecs avaient leur dieu Κῶμος aussi bien que les Latins leur *Comus* et l'un et l'autre présidaient aux festins et à la gaieté.

Le vrai sens du mot *tragédie* est plus difficile, non pas à pressentir, mais à établir. On sait que les anciens décernaient un bouc (Τράγος) à l'auteur du meilleur drame tragique,

> Carmine qui tragico vilem certavit ob hircum.

La question est de savoir si c'est cette coutume qui a donné naissance au mot *tragédie* ou si une fausse interprétation n'a pas plutôt engendré la coutume, comme cela est arrivé pour Poseidôn, qui par l'effet d'une méprise, finit par avoir des statues et des temples sous le nom de Poseidôn *équestre*. Notons bien que cet usage de donner un bouc au vainqueur n'est pas relativement fort ancien. On avait d'abord donné une génisse ou un taureau comme prix ordinaire du dithy-

rambe, poème d'où sortit la tragédie (1). Pourquoi substituer au taureau ce *vil bouc*, dont parle Horace? Est-ce qu'une tragédie ne vaut pas un dithyrambe? Le goût de la poésie avait-il diminué? Le bétail était-il devenu plus rare? Avait-il augmenté de prix? C'est le contraire de tout cela qui est vrai. Mais, me dira-t-on, la tragédie est née dans les Dionysiaques et le bouc était cher à Dionysos; à quels titres? Est-ce, comme on l'a prétendu, parcequ'il est l'emblême de la lubricité que le vin favorise? Cette explication semble bien peu naturelle. Dira-t-on avec d'autres qu'en broutant les pousses de la vigne, cet animal apprit aux anciens à la tailler? Pline si crédule ne peut s'empêcher lui-même de rire de cette supposition. Ce n'était pas le bouc qu'aimait Dionysos, mais bien, comme nous l'avons dit déjà, les *peaux de boucs*, dont sont faites les outres. L'animal vivant est un des fléaux de la vigne. Il y a donc eu ici, selon toute apparence, une méprise; voyons si nous ne pourrons pas retrouver le vrai et premier sens du mot qui nous occupe.

La Thrace était le véritable berceau de la religion des Grecs. Strabon dit (2) : « Orphée, Musée, Thamyris, Eumolpe étaient des Thraces; » et il ajoute que ce dernier amena des Thraces dans l'Attique. « Il faut reconnaître, dit M. Maury (3), qu'à une époque éloignée, dont il est impossible d'assigner la date, des migrations Thraces, ayant à leur tête des chefs qui étaient en

(1) Ch. Magnin, Origines du théâtre, page 55.
(2) Strabon, Dübner-Müller, page 393.
(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 519.

même temps pontifes et poètes sacrés, vinrent s'établir dans l'Attique. » On attribue généralement à ces peuples la fondation des mystères d'Eleusis. La Thrace est en outre la patrie de Zamolxis, de Bendis et d'Hermès, que les rois du pays honoraient comme leur aïeul; on y trouvait un célèbre *Manteion* d'Apollon à Abdères, les mystères des Cicones, ceux de Cotytto, les mystères triétériques de Dionysos célébrés surtout sur les flancs de l'Orbèlos, du Rhodope et de l'Hémus et l'oracle du même dieu chez les Besses. Hérodote dit que la Thrace était le siège principal du culte d'Arès. Telle était la dévotion des Thraces et leur croyance en une vie ultérieure que les Trauses, un de leurs peuples, se réjouissaient de la mort de leurs parents et que les femmes des Chrestoniens, autre nation Thrace, se disputaient l'honneur d'être immolées sur le tombeau de leurs époux. La Thrace était par excellence la terre religieuse et sacrée, la contrée sainte et le nom lui-même signifiait cela. Les Hellènes l'appelaient θράκη, les Ioniens et les poètes θρήκη. De θρήκη à θρησκεία et à θρῆσκος, dont l'un signifie *religion* et l'autre *religieux*, il n'y a pas bien loin. Pausanias parle de femmes *Thraces* qui seules avaient le privilège d'entrer dans le temple d'Athéné *Priène* en Eubée, parce que jadis elles avaient tiré avec un cable fait de leurs cheveux le vaisseau qui portait la statue de la déesse (1); ces femmes *Thraces*, qui jouissent de ce privilège, ont bien l'air de *prêtresses*.

(1) Pausanias, VII, ch, V, par. 3.

(2) « Philomélus vint occuper le temple où était l'oracle, tua ceux qu'on nomme *Thracides* (θρακίδας) qui voulaient lui résister et vendit

Delphes avait aussi des *Thracides*, prêtres ou gardiens du temple (2). Les poèmes orphiques appellent l'île de Samothrace la *Terre sacrée* (ἱερὴν χθόνα). Diodore est plus précis : « Myrina, dit-il (1), donna à cette île le nom de *Samothrace*, qui signifie en grec l'*île sainte.* » Comme Strabon dit en termes positifs et même deux fois, que *Samos* signifiait en grec *hauteurs, montagne* (2), il ne reste aucun doute sur le sens de θράκη, qui veut bien dire *saint, sacré* (3).

Revenons maintenant au mot Τραγωδία. Au lieu de voir dans ce vocable la *chanson du bouc* (4), ne pourrait-on pas le traduire par la *chanson sacrée*, corrélatif tout naturel de la *chanson joyeuse*? On ne manquera pas de m'objecter l'absence de l'aspiration dans τραγωδία et la substitution du γ au κ, mais est-ce que les anciens Latins n'écrivaient pas *honera, honus-*

---

leurs biens à l'euchère. » (Diod., XVI, 24.) Un commentateur de Grégoire de Naziance, Nicétas, s'exprime ainsi : (In sancta lumina oratio.) « Primi Thraces religionem ergà deos invenerunt : Undè et θρησκεία, id est, religio à Thracibus nomen duxit. »

(1) Diodore, III, 55.

(2) « Ἐπειδὴ Σαμόυς ἐκάλουν τά ὕψη » Strabon, Dübner-Müller, page 297 ; voir aussi page 393.

(3) Voir Ducange aux articles *Tracones* et *Traguli*. Les *Tracones* n'étaient autre chose que les hypogées consacrés par la religion (meatus subterranei, cavernœ, speluncæ, occulti et subterranei meatus). Les *Traguli* étaient des *anachorètes* d'Angleterre. Le Δράκων (dragon) n'était de même que le *serpent sacré* et c'est ce que fait bien voir Isidore de Séville quand il dit : « In mari angues, in terrâ serpentes, in templo *dracones* vocantur. »

(4) Le français lui-même a de ces mots dénaturés jusqu'au ridicule. Que signifie, par exemple, la sotte expression vulgaire *degommer quelqu'un ; un tel a été degommé ?* La vraie forme est *décomer* (O bref), mot qui, sur divers points de la Franche-Comté, signifie encore *tondre* (coma, chevelure). Charlemagne *décoma* Didier et Tassillon ; Louis le Débonnaire fût *décomé* par ses fils, etc.

[redacted]

tum, *haruspex* (1), etc. ? Est-ce que les Athéniens n'aspiraient pas ἰχθυς et ἰρος, qui n'avaient pas l'*esprit rude* dans le reste de la Grèce (2) ? Ne disaient-ils pas *Philippus*, au lieu de *Bilippus*, qui était le véritable mot macédonien ? Les Thébains ne prononçaient-ils pas βατεῖν au lieu de πατεῖν ? Est-ce que de Δράκων nous n'avons pas fait *dragon* en substituant également le γ au κ ? Il n'est pour ainsi dire pas un seul mot grec qui n'ait été prononcé et écrit de diverses manières selon les localités, et c'est ce que nous appelons les dialectes. Laissons cette discussion grammaticale et citons plutôt à l'appui de notre opinion un passage d'un de nos plus savants écrivains modernes. « Il est curieux et triste, dit M. Magnin (3), de voir dans un vocabulaire métrique rédigé vers le temps d'Anne Commène Τραγωδία et ᾠδή redevenus synonymes ne plus signifier qu'un *chant*. Le mot moderne Τραγόυδι n'a pas de nos jours un autre sens. » Je crois pour ma part que Τραγωδία n'a jamais signifié *chanson du bouc* qu'à Athènes et qu'au temps même d'Eschyle et de Sophocle, ce mot avait partout ailleurs en Grèce son sens naturel et rationnel de *chanson sacrée*.

(1) Haruspex, forme latine de *Hieroscope* d'après Denys d'Halicarnasse.
(2) Aulugelle, Nuits attiques, liv. II, ch. 3.
(3) Ch. Magnin, Origine du théâtre moderne, page 40.

MÉDÉE.

« J'ai lu quelque part que tout ce qu'on a dit de Médée est faux. » ELIEN (1).

J'ai signalé déjà un certain nombre de fausses interprétations émises par les écrivains Hellènes ; je suis bien loin de les avoir relevées toutes. Avant d'ouvrir une nouvelle série, où j'aurai à débattre des problèmes plus difficiles encore, je dois de nouveau prémunir le lecteur contre la crédulité des anciens et montrer le peu de valeur de leurs récits. Cette crédulité était sans bornes. Les anciens racontaient gravement que les Arimaspes n'avaient qu'un œil au milieu du front, que les Gryphes, peuple du nord, avaient le corps du lion avec le bec et les plumes de l'aigle, que les Pygmées avaient été chassés de leur pays par les grues, que Tellus eut une fille d'une jument et Aristonymus d'une ânesse (2), etc., etc.; on ferait tout un volume de ces billevesées. Notez-bien que je ne les emprunte pas aux poètes, mais aux historiens et aux savants, tels qu'Hérodote, Pline et Plutarque. A une époque où les armes et le commerce romains avaient pénétré presque partout, Tacite n'ose pas contredire ceux qui prétendaient que les Helluses et les Oxiones, nations septentrionales, avaient la tête de l'homme avec un corps de bêtes sauvages et il déclare qu'il ne se prononcera pas sur ce

(1) Elien, V, 21.
(2) Plutarque, Collation d'aucunes histoires Romaines, XXIX.

fait (1). Cette crédulité excessive était accompagnée d'une autre disposition non moins anti-critique, la fureur d'expliquer tout. Il n'est pas un problême pour lequel les Hellènes n'aient des solutions, solutions qui, à la vérité, ne leur ont pas coûté beaucoup d'efforts. Ils inventent un nom et un fait et la question est censée résolue. Ainsi l'*Arcadie* tire son nom du roi *Arcas*, la *Grèce* du roi *Grœcus*, le *Latium* du roi *Latinus*, les *Hellènes* d'*Hellen*, *Sparte* de *Sparté*, les *Pélasges* de *Pélasgos*, les *Galates* de *Galatès*, fils d'Hercule, la *Chersonnèse* de Carie du roi *Chersonnèsos*, etc., etc. D'où vient le nom de Macédoine? de *Macédo*, fils du dieu égyptien Osiris, qui vint s'établir dans ce pays. Par qui furent fondées les Amphictionies? Par le roi Amphictio. Quel fut l'inventeur du chant Bucolique? Βουκόλος, fils de Mercure et d'une nymphe. Tout le monde sait aujourd'hui que Βουκολικὸς vient de Βοῦς et signifie *pastoral*, qu'αμφικτύονες, synonyme de περίοικοι, veut dire l'*assemblée des gens du pays*, que Chersonnèse (χέῤῥος νῆσος) signige l'*île-continent* ou la presqu'île, que Macédoine vient de μακεδνὸς, *élevé* et doit se traduire par le *haut pays*. D'autres fois les anciens procèdent en sens inverse et la moindre ressemblance avec un mot de leur langue leur fait créer une attribution et inventer tout un récit. Je ne répéterai pas ce que j'ai dit ailleurs des méprises relatives aux prêtresses transformées en abeilles, chèvres et colombes. N'y a-t-il pas deux jeux de mots involontaires dans cette phrase

(1) Germanie, XLVI.

de Pline (1)? « Les Copes inventèrent la rame et les Platéens lui donnèrent sa largeur. » On sait que κόπτω signifie *couper* et que πλατύς veut dire *large;* les Platéens n'ont jamais passé pour de grands navigateurs, pas même d'eau douce. Il est encore plus probable que le nom de la ville de *Tomes* (τόμος, morceau) a été le point de départ de la fable absurde de Médée mettant son frère en *pièces* dans le voisinage de cette localité. D'autres fois rencontrant le même nom ou la même institution dans différents pays, les Hellènes concluent que l'un des faits a été générateur de l'autre, tandis que dans la plupart des cas il n'y a qu'une similitude d'effets produits en divers lieux par la même cause. On comptait en Europe *onze* localités qui s'appelaient Argos; donc les Argonautes avaient passé par tous ces endroits là. La Lybie avait des Amazones tout aussi bien que l'Europe et l'Asie Pontique et Caucasique; donc les Amazones de Lybie étaient venues jusqu'au Pont et au Caucase. Il y avait en Grèce et en Asie diverses statues de Diane *Tauropole;* donc Iphigénie et Oreste avaient apporté toutes ces statues de Tauride. La Franche-Comté a un certain nombre de lieux nommés *Belin* , que l'on regarde, non sans raison, comme ayant été consacrés à *Belen,* l'Apollon gaulois; un historien Hellène n'eut pas manqué de faire voyager le dieu par tous ces lieux là et au besoin il nous eut donné le journal du voyage.

Voici un autre procédé hellénique excellent dans

(1) Pline, VII, 57.

le domaine de la poésie et de l'art, mais plein d'inconvénients en matière historique. Les Hellènes personnifiaient tout, ou pour mieux dire, leur imagination toujours en mouvement ne laissait rien dans sa forme primitive et naturelle ni même dans les formes artificiellement acquises. Après avoir créé les dieux, elle se plait à les ramener à la condition humaine et même au-dessous. Apollon se fait berger; Vulcain est forgeron à Lemnos; Jupiter et Mercure se livrent à toutes sortes de travestissements dans leurs courses galantes; Cérès et Neptune se métamorphosent, l'une en jument et l'autre en étalon. Les hommes et les demi-dieux subissent de leur côté des transformations de toutes sortes. Les vierges Hypéroché, Laodicé, Antonoé et Argé perdent leur sexe; Lycaon, Io et Hécube sont changés en loup, en génisse et en chienne; Philomèle, Progné, Ceyx, Cycnus et Picus, en oiseaux; Daphné en arbuste, Philémon et Baucis en arbres, Narcisse en la fleur qui porte son nom, Aréthuse en fontaine, Actéon en cerf, Cadmus en serpent, Arachné en araignée, etc. Notons bien qu'Arachné, Cycnus, Narcisse, etc., n'étaient déjà que des personnifications de certaines espèces animales ou végétales, personnifications qui subirent un nouveau travestissement en sens inverse. De même l'Atlas, le Taygète, le Rhodope et l'Hémus furent d'abord changés, de montagnes qu'ils étaient, en êtres humains et *Hémus* épousa même *Rhodope*, puis d'hommes ils redevinrent montagnes par un nouveau caprice des poètes. Dans l'ordre abstrait, Hésiode personnifie la *fraude*, la

vieillesse, les *que relles,* l'*injustice,* le *serment ;* Pindare traite de même la *loi,* la *discussion* (Στάσις), le *motif* (πρόφασις), etc. D'autres personnifient la *guerre*, son cri Ἀλαλά, la *nécessité,* la *force,* l'*écho*, la *renommée,* la *tempête*, la *pâleur*, la *peur*, la *mort*, le *rire*, la *crainte*, l'*occasion*, l'*ivresse,* la *persuasion,* la *violence,* la *pudeur*, l'*injure,* l'*impétuosité,* la *plantation des arbres* (Phytalos), la *plantation des fèves* (Cyamitès), l'*attelage des bœufs* (Buzygès), etc. La plupart de ces abstractions avaient même des autels. À Rome, un quartier de la dixième région s'appelait l'*Autel de la Fièvre*; Les boulangers de la même ville avaient la *déesse Fornacale* pour patronne. À Amsanctus, un temple était consacré au *mauvais air;* les Romains honoraient jusqu'à la *déesse Cloacine* et au *dieu Sterculus.*

Voilà bien des dieux et peut-être trop. Je ne saurais être ici de l'avis de M. Maury qui pense que le personnel de l'Olympe était primitivement plus nombreux et qu'au lieu d'y ajouter, les Hellènes ont procédé par voie de retranchement. Cadmus, par exemple, est aux yeux de l'honorable savant un dieu de Phénicie que les Hellènes ont réduit au rôle plus humble de simple chef de colonie (1). M. Maury voit aussi partout des divinités solaires, lunaires et stellaires. Argus Panoptès est pour lui « le bouvier aux cent yeux qui personnifie les étoiles (2). » Sarpédon est un dieu

(1) Maury, Histoire des religions de la Grèce, t. II, page 236.
(2) Ibid, page 230.

solaire Lycien (1) ; Io est une divinité lunaire (2), ainsi que le berger Aristée (3). « Le nom de Sémélé est lui-même selon toute vraisemblance, dit l'habile historien (5), une forme altérée de celui de Séléné (Σελήνη). Ino sa sœur, dont le nom rappelle celui de l'astre des nuits dans le dialecte argien, et qui est une des nourrices de Dionysos, s'offre de même aussi comme une personnification de la Lune. » Sans rien préjuger quant au fond (4), je dirai en passant qu'entre les formes *Semelé* et *Selené*, il me semble qu'il y a bien plus loin que ne le pense M. Maury et que les altérations d'un radical ne se font qu'assez rarement de cette manière. Dionysos lui-même est dieu lunaire aux yeux de l'honorable académicien. Voici ses expressions (5) : « Cette métamorphose de Dionysos en taureau montre que le dieu constituait une personnification masculine de la lune. » M. Maury n'est tombé dans cette erreur d'interprétation que pour avoir méconnu le grand fait du zôomorphisme, qui remplit toute l'histoire primitive. A ses yeux, Phèdre, Pasiphaé, Ariadne, Hélène, Europe, Chryséis, Minos lui-même, les Amazones elle-mêmes ne sont également que des personnifications de la lune. « On s'explique maintenant, dit-il (6), comment les Amazones participent à la fois du caractère des divi-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, page 187.
(2) Ibid., page 113.
(3) Ibid., t. I, page 508.
(4) Nous avons vu que d'après Hésychius et Fréret, Sémélé, mère de Bacchus, était tout simplement Σεμαλία, le rameau qui porte la grappe (βαχχά).
(5) Maury, ouvrage cité, t. I, page 508.
(6) Ibid., t. III, page 180.

nités mères et lunaires de l'Asie et des déesses lunaires et guerrières de la Grèce. » Et ailleurs (1) : « Le nom d'Europe (Ευρωπη) a été interprété dans le sens d'obscurité et pourrait faire allusion au passage de la Lune de la région du levant dans celle du couchant. » Ailleurs encore (2) : « Minos, dont le nom reproduit celui de la Lune (μῆν) que l'on retrouve adorée en Phrygie et que le poète donne pour père à Ariadne. » Enfin le savant académicien dit dans un autre passage (3) : « Pasiphaé... est aussi une divinité lunaire, à en juger par l'étymologie de son nom et par ses rapports avec le taureau, animal emblématique de la lune. » Encore une fois, voilà bien des emblêmes (4) et pour ma part j'en supprimerais hardiment la bonne moitié. Loin de partager sur ce point le sentiment de M. Maury, je pense au contraire que la plupart des dieux, demi-dieux et héros ne sont que de purs produits de l'imagination hellénique et je vais chercher à le prouver. J'examinerai seulement six de ces figures : Œetès, Médée, Persée, Circé, Proserpine et Hécate.

Qu'est-ce qu'Αἰήτης? Le radical de son nom est Αἶα, forme *poétique* ou plutôt *archaïque* de γαῖα, la terre, radical qui a produit aussi Αἰακος, le juge *souterrain*.

(1) Maury, ouvr. cité, t. III, page 230.
(2) Ibid., t. III, page 233.
(3) Ibid., t. I, p. 307.
(4) Comme la plupart des peuples à l'état primitif, les Natchez comptent par lunes et ils en ont treize; voici leurs noms, que M. Maury trouvera sans doute bien prosaïques : Lune des *fraises*, du *vieux maïs*, des *melons d'eau*, des *pêches*, des *mûres*, du *nouveau maïs*, des *Buffles*, etc. Il y a loin de là à ces brillantes et profondes conceptions métaphysiques que l'on prête aux anciens.

A mes yeux, Œetès n'est qu'une personnification des hypogées si chers à la religion primitive, mais on le verra mieux p'us loin ; je ne cherche pour le moment qu'à retrouver le sens grammatical du mot. D'où vient le nom de *Caieta* que portait le golfe de Formies ? Virgile le fait venir de la nourrice d'Enée qui y aurait été ensevelie ; Strabon est mieux renseigné. Après avoir dit que les Laconiens appelaient καιέτας les lieux souterrains en général (κοῖλα πάντα), cet historien ajoute que le Promontoire de Caiète possédait d'immenses cavernes (σπήλαια ὑπερμεγέθη) avec de beaux et vastes hypogées (κατοικία) (1). Or, Diodore établit la synonymie des noms de *Caiète* et *Œetès*. « A Formies en Italie, dit-il (2), il y a le *port d'Œetès* qui s'appelle aujourd'hui *Caiète*. »

Passons à une figure plus importante, mais il nous faut rappeler d'abord quelques-uns des éléments de la religion et du culte primitifs. Le sanctuaire comprenait, on le sait, des devins, des poètes, des médecins. La grande divinité était Apollon ou Ἥλιος (le Soleil) ; enfin les cérémonies du culte s'accomplissaient dans les hypogées et les bois sacrés. Cela dit, analysons le personnage de Médée en commençant par sa généalogie.

D'après Hésiode et Apollodore d'Athènes, la fameuse magicienne est fille d'Œetès et d'*Idhya* et petite-fille d'Ἥλιος ; Apollonius lui assigne de même pour parents

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 198.
(2) Diod. IV, 56.

Œetès et *Idie;* Denys de Milet lui donne aussi pour aieul le *Soleil.* Nous savons déjà qu'*Ida* signifie *Bois sacré* et nous avons aussi quelques raisons de croire qu'*Œetès* a bien pu n'être qu'une personnification des hypogées. Médée était en outre petite-fille de la grande divinité primitive que les Grecs appelaient Ἥλιος et les Gaulois *Bèlen.* Elle était de Colchide, province de cette contrée hyperboréenne, d'où la Grèce a reçu aux premières époques sa religion. On a contesté quelquefois cette position des Hyperboréens et d'illustres savants sont même allés jusqu'à les placer en Bretagne et en Calédonie. Je rappellerai simplement ici qu'Aristée de Proconnèse, Hérodote et Diodore de Sicile sont unanimes à cantonner ces peuples dans la contrée Pontique. Ce fut en effet aux Scythes et aux Issédons (1) que les deux premiers allèrent demander des renseignements sur cette nation et Diodore n'en traite que dans sa description de l'Asie.

Voilà déjà quelques traits du sanctuaire primitif; poursuivons. Médée était magicienne. Les poètes la représentent sur un char attelé de dragons ; elle tente de rajeunir Pélias à l'aide de la chaudière magique. N'insistons pas sur ce point; de l'aveu de tout le monde, le nom de *Médée* est synonyme de *magie.*

Elle était poète. Les Hellènes nommaient ses incantations μηδείας ἐπῳδάς. Dans ses Corinthiaques, Pausanias nous apprend qu'on chantait à Titané, près de Sicyone, des chants magiques qui passaient pour être d'elle.

(1) Pausanias, éd. Didot, liv. V, p. 299.

Pindare lui attribue en outre la connaissance de l'avenir (1).

Médée pratiquait la médecine. Apollodore d'Athènes l'appelle φαρμακίς. « Médée, dit Diodore (2), apprit de sa mère et de sa sœur toutes les propriétés des poisons. » On sait que le mot φάρμακον signifie à la fois *médicament* et *poison ;* par haine contre la religion de la magie sanglante, les Hellènes en sont venus peu à peu à adopter exclusivement le second sens et de même qu'ils se représentaient sous les couleurs les plus noires les autres personnages de la religion primitive, Œetès, Busiris, Phalaris, le Minotaure, Lycaon, Saturne, de même ils accusaient Médée de tous les forfaits. Diodore lui est cependant plus favorable. Il raconte qu'elle guérit au moyen de simples quatre Argonautes blessés et qu'Hercule atteint d'une maladie furieuse lui dut son rétablissement. MM. Guigniaut et Maury viennent également tous deux à mon aide Aux yeux du premier, Jason, l'époux de la magicienne, est le *guérisseur* et le second fait du même personnage « une divinité du salut et de la santé. » M. Maury ajoute (3) : « Médée métamorphosée en magicienne semble une personnification de la science médicale dont l'exercice était dans les âges primitifs si intimément lié à la magie. »

Médée était prêtresse. D'après Strabon, ce fut-elle qui inventa la robe trainante nommée en latin *stola* et

(1) Pindare, Pythiques, IV.
(2) Diod., IV, 46.
(3) Maury, Hist des relig. de la Grèce, t. I, p. 306.

qui était, dit-on, le vêtement des Curètes. Diodore raconte que, soupçonnée par son père, elle se réfugia dans le temple du *Soleil.* « Médée, dit Valerius Flaccus, avait coutume d'allumer les flambeaux sacrés dans le temple d'Hécate et d'honorer la déesse avec ses compagnes. » Apollonius avait dit déjà avant le poète Latin (1) : « Médée passait ordinairement les jours entiers dans le temple d'Hécate, dont elle était prêtresse. » Ovide ajoute :

Ibat ad antiquas Hecates Perseidos aras
Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant.

Le second vers nous montre la magicienne, non plus seulement comme prêtresse, mais comme prêtresse du *Bois sacré,* c'est-à-dire fille d'*Idie.*

Résumons déjà ceci. Médée est petite-fille du Soleil, fille de l'hypogée et du bois sacré, prêtresse, devineresse, magicienne, poète et habile dans l'art de guérir. Avons-nous affaire ici à une personne ou à une personnification? La religion seule aurait-elle échappé à cette manie des Hellènes d'imposer à toute chose la forme humaine? A mon avis, Médée n'est, comme tant d'autres figures, qu'un emblème, non pas réfléchi, mais créé spontanément par la vertu propre du génie hellénique et dont la clef fut perdue de bonne heure. Emblème incontestablement religieux, mais pourquoi ce nom plutôt que d'autres? Qu'exprime-t-il? Médée est-elle la personnification de l'ensemble des faits religieux primitifs ou seulement d'une face de ces faits?

(1) Apollonius, liv. III, p, 252.

On a vu que les anciens avaient des *Centres sacrés* que selon les pays, les époques et les idiômes, ils nommaient *Omphales*, *Media regio*, *Mediolans*; tel est à mon avis le fait personnifié dans *Médée*. Le *milieu* se dit en sanscrit *madhya*, en grec hellénique μέσον, en latin *medium*, en gothique *midis*, en allemand *mitte*, en irlandais *mëdr*, en anglais *middle*, en gaélique *meadhon* et *meïdhin*, toutes formes plus ou moins voisines du nom de la prétendue magicienne (Μηδεία). Au lieu du vocable hellénique μέσον, les Grecs anciens disaient μηδία (1), qui est presque identique à Μηδεία. J'ai dit déjà que les centres religieux des Gaulois s'appelaient *Médiolans* ou *Champs sacrés du milieu*; voici trois autres sanctuaires dont le nom est intéressant à ce point de vue. Le premier se trouve sur la côte occidentale de la mer Noire; M. Hommaire de Hell y a découvert en 1854 une crypte en partie naturelle et en partie construite, contenant une source d'eau vive, des tombeaux et les ruines d'un temple; le lieu se nomme *Midiah* (2). Lébadée, où était le célèbre oracle de Trophonius, s'était d'abord appelé, d'après tous les auteurs, Μιδεία. L'Argolide avait un vaste sanctuaire primitif que nous étudierons plus loin, sanctuaire qui comprenait à la fois Mycènes et Argos situés à cinquante stades (dix kilomètres) l'un de l'autre (3). Homère désigne à deux

(1) Le nouveau Thesaurus dit à propos de la Médie : « μηδία pro μηδία χώρα, media regio : Ex adj. μήδιος, α, ον, medius, Auct. Stephan. Byz. »

(2) Hommaire de Hell, voyage en Turquie et en Perse, t. 1, page 141 et suivantes.

(3) Strabon, Dübner-Müller, page 320. Le même historien dit

reprises la seconde de ces villes sous le nom de μέσον Ἄργος (1), c'est-à-dire *Argos du milieu* et Virgile dit à son tour dans un vers inintelligible autrement :

Inachus, Acrisiusque patres *mediæque Mycenæ* (2).

Enfin Pausanias place précisément dans cette partie du Péloponnèse une localité qu'il appelle Μιδεία et qui était depuis longtemps détruite, lorsqu'il parcourut l'Argolide. Μέσον Ἄργος, *Mediæ Mycenæ* et *Mideia* sont trois noms du même sanctuaire *central* (3). Rappelons en passant que Saintes, dont le nom latin est *Mediolanum*, a des territoires appelés *Médillan*, *Médi* et *Médion*.

Voilà, sans compter la *Médiana* des bords du Danube et les *Mediolanum* des pays Gaulois, trois sanctuaires dont le nom est presque absolument le même que celui de la fille d'Œetès. Poussons encore plus loin cette analyse. Les prêtres avaient d'abord, on le sait, possédé partout l'autorité. *Middin* signifie *magistrat* en hébreu; *Mediasticus* avait, d'après Tite-Live, le même sens chez les Campaniens (4) et de même *Medix* chez les Osques au rapport d'Ennius (5); *Medo* signifie en latin *com-*

---

ailleurs : « Au reste le voisinage des deux villes a fait que les poètes dramatiques les ont confondues et Euripide dans la même pièce dit tantôt Argos et tantôt Mycenes. » (Strab., liv. VIII, ch. VI, 19.)

(1) Odyssée, I, 344 et XV, 80

(2) Œneide, liv. VII, 372.

(3) Pour comprendre comment Argos a pu être *un centre*, il faut tenir compte des iles et de l'habitude des anciens d'emprunter la voie de mer toutes les fois qu'ils le pouvaient. Deux autres grands sanctuaires, où l'on venait de très loin, Cumes et Upsal, étaient également au bord de la mer ou à peu de distance.

(4) *Mediasticus*, qui summus magistratus apud Campanos est. »

(5) « Summus ubi capitur Medix. »



mander. Les prêtres administraient la justice. Philon et saint Jérôme traduisent les noms de *Madiam* et *Meddin* par κρίσις et *judicium*. Pour désigner le lieu où se tenaient les assemblées judiciaires de la Gaule, César emploie le mot de *media regio*. Ils exerçaient l'art de guérir; de là les mots de μηδοσύνη et *medicina*. Ils instruisaient la jeunesse; l'Asie Mineure a gardé pour désigner ses écoles ecclésiastiques mahométanes le nom de *Médressés;* trois villes d'Algérie, Constantine, Alger et Tlemcen possèdent, sous le nom de *Médessa*, des écoles annexées à leurs mosquées. A l'époque théocratique, les prêtres présidaient les assemblées de la nation; la trace de ce fait s'est conservé dans le mot *Medjilis* que les Turcs ont peut-être emprunté aux populations de l'Asie-Mineure, mais qui, même dans le cas contraire, serait encore en notre faveur; car le pays, d'où est sorti ce peuple, touche aux régions où nous avons constaté l'existence de la religion primitive. « Je veux parler, dit M. Georges Perrot (1), des *Medjilis* ou conseils, qui dans toute circonscription administrative se réunissent auprès du Mudir, Caïmacan ou Pacha, et contiennent un délégué de chacune des communautés que renferme la circonscription. Dans les circonstances graves, lorsqu'il s'agit de quelque détermination importante à prendre, il y a ce qu'on appelle *Ouyac-Medjilis*, grand conseil, et alors la réunion est bien plus nombreuse; on y appelle les

(1) Souvenirs d'un voyage en Asie-Mineure, par M. Georges Perrot, *Revue des deux Mondes*, 15 mars 1863.



chefs religieux des différentes nations et leurs personnages les plus considérables. »

Les prêtres de l'époque primitive n'initièrent pas seulement les peuples à la civilisation morale et religieuse, mais encore à la civilisation matérielle. Cet ordre de faits nous offre *Agamède* construisant, d'après Pausanias, le temple de Delphes avec Trophonius et aussi celui de Neptune sur le mont *Alesius* en Arcadie. D'après Philostrate et autres écrivains, ce fut *Palamède* qui inventa non seulement les sciences et les arts, mais encore les mesures et les monnaies. Le mot *médailles* me parait pouvoir être rapporté aussi à la même origine (1) et j'y vois un souvenir du *Prêtre forgeron*. D'autres prêtres se nommaient *Diomèdes, Ganymèdes* et *Lycomèdes*. Les Hellènes racontaient que le Thrace Diomède faisait dévorer les étrangers par ses chevaux ; A la différence des animaux près, c'est la même fable que celle du Minotaure et on comprend bien qu'à l'époque zôomorphiste les Thraces, peuple guerrier et cavalier, aient rendu un culte au cheval, comme d'autres nations, au bélier et au taureau. Strabon signale sur les bords du Timave le bois sacré d'un

---

(1) On fait généralement venir *médaille* du mot *metallum*; j'aimerais mieux rattacher *metallum* lui-même au radical *méde* et à la tradition du *Prêtre forgeron*. Les médailles anciennes et tout à fait effacées se nomment chez nous *patare* ou *patard*, selon l'orthographe de Ducange: ce mot de *patare* est bien voisin de *patera*, qui, selon Ausone, était un des noms des Druides.

Et Indè vobis nomina :
Tibi Pateræ : Sic ministros nuncupant
    ollinaris mystici (Aus. Professores Rhetor., IV).



autre Diomède (Διομήδους ἄλσος); *Diomède* signifiait ou le *Prêtre du dieu* ou le *Prêtre de Jupiter*. Malgré toutes les fables des Hellènes, Ganymède était à mon avis le prêtre de l'antre prophétique. Festus dit : « *Ganeum* antiqui locum abditum ac velut sub terrâ dixerunt. » Le *Ganymède* des Hellènes était originaire de la Troade, où se trouvait le célèbre oracle d'Apollon Sminthée. Dans sa description de l'*Omphale* du Péloponnèse situé à Phliasie, Pausanias dit qu'on y voyait un édifice nommé la *Maison Fatidique* (μαντικός οἶκος) et il ajoute que les Phliasiens rendaient de grands honneurs à la déesse *Ganymeda*. Les Lycomèdes étaient les *Prêtres du Bois sacré*. Au temps de Périclès, ils formaient encore une des trois familles *sacerdotales* d'Athènes. Nous avons des textes précieux de Pausanias, qui établissent nettement que les Lycomèdes étaient prêtres. « Musée ne nous a rien laissé de certain, dit cet auteur, sinon l'hymne qu'il a composé pour les *Lycomèdes* (1) » Et ailleurs : « Cela s'accorde avec l'hymne composé par Musée en l'honneur de Cérès pour les *Lycomèdes* (2). » Ailleurs encore : « Les poètes postérieurs à Olen, Pamphos et Orphée ont composé l'un et l'autre en l'honneur de l'Amour des hymnes que devaient chanter les *Lycomèdes dans la célébration de leurs mystères* (3). » Voici un quatrième texte du même écrivain (4) : « Les personnes un peu versées dans l'histoire de la poésie

(1) Pausan., I, 23.
(2) Id., IV, 1.
(3) Id., IX, 27.
(4) Id., IX, 30.

savent que les hymnes d'Orphée sont très courts et que le nombre n'en est pas très grand. Les *Lycomèdes* les savent par cœur et ils les *chantent dans les mystères*. Ils n'égalent pas en beauté ceux d'Homère, mais ils sont plus respectables du côté de la religion qui les a consacrés. » Enfin un dernier texte de Pausanias nous montre les *Lycomèdes* dans leur *enceinte sacrée* (1).

Le prêtre s'appela donc d'abord *Mède* en tant qu'habitant la μηδεία; les mots *Lycomède, Ganymède, Agamède, Palamède, Medix, Médiasticus, Middin, Meddin, Madiam, Medjilis, Médressé, Médessa, Madhya et Mideia* (2), correspondent tous à quelque attribution ou à quelque fait du sacerdoce et du sanctuaire primitifs. Le nom des Mèdes, peuple d'Asie, me parait aussi pouvoir s'expliquer de cette façon. Les dénominations de *Cimmériens, Arimphéens, Hyperboréens, Hirpins, Marses* et *Opices* désignaient à la fois des prêtres et les nations qui leur étaient soumises. (3) Cicéron parlant de la science des Mages s'exprime ainsi (4) : « On voit des

---

(1) « Ἐς τὸ κλίσιον τὸ Λυκομιδῶν (Pausanias, éd. Didot, IV, 1). Sylburg lit Λυκοδρυμιδῶν, leçon encore bien plus avantageuse pour nous; voici sa note explicative : « Legendum existimo κλείσιον τὸ Λυκοδρυμιδῶν, claustrum Lycomidarum vel (ut Amas. vertit) *septum*. Dicti autem videntur Lycodrymidæ, qui in Lyci *luco* prefecti erant sacris. » (Pausanias, éd. Friedr. Sylburg, 1613, page 473). *Lycodrymidæ* signifie en toutes lettres les *Prêtres du Bois sacré*.

(2) Le prêtre se nommant *Méde*, le nom des prêtresses vouées au célibat devait peu s'écarter de cette forme. *Vierge* se dit en allemand *mædchen*, en anglais *maid*, en anglo-saxon *mægden*, en saxon *mæden*, en gothique *meden*; n'y a-t-il là qu'une fortuite coincidence ?

(3) Le nom des Crétois (Κρητές) parait aussi n'être qu'une contraction de celui des Curètes (Κούρητες). On sait que les Curètes étaient originaires de la Crète.

(5) Cicéron, De divinatione, I, 41.



des familles, des *nations entières* se vouer à ce genre de connaissances. » Enfin, nous avons vu que la Lycie, la Tauride et la Béotie paraissent avoir tiré leurs noms de sanctuaires qui y avaient été établis ; les choses se passèrent vraisemblablement de même en Médie.

CIRCÉ.

Sic genus amborum scindit se sanguine ab uno.
VIRGILE. (Eneide.)

Circé n'est, comme Médée, qu'une personnification. Essayons de lui appliquer le même procédé d'analyse et voyons d'abord sa généalogie.

Apollonius la fait sœur d'Œetès et fille du Soleil ; Hésiode en dit autant ; Denys de Milet lui donne Œetès pour père. Tous ou peu s'en faut s'accordent à la regarder comme sœur de Médée et à lui assigner pour berceau les contrées Pontiques. On peut donc lui appliquer déjà tout ce que nous avons dit de Médée sous ce rapport. Examinons les autres caractères.

Circé était magicienne. Pline appelle les breuvages magiques *Circæum poculum* et la baguette magique *Circæa virga*. Elle changea en pourceaux les compagnons d'Ulysse et Picus, en oiseau,

Fecit avem Circe sparsitque coloribus alas

Saint Augustin l'appelle *Maga illa famosissima.*

Elle pratiquait la médecine. « Circé livrée à l'étude des médicaments de toutes sortes, dit Diodore (1),

(1) Diod., liv. IV, 45.

découvrit diverses espèces de racines et leurs propriétés incroyables. » Pline raconte aussi quelle fit connaître en Italie un grand nombre de simples (1). Aulugelle dit que les Marses, auteurs de cures miraculeuses produites à l'aide de sucs d'herbes et d'enchantements, descendaient d'un fils de Circé (2).

Elle était musicienne et poète. Homère lui attribue une *voix harmonieuse ;* Virgile dit d'elle :

Lucos
Assiduo resonat cantu

C'était à l'aide d'incantations qu'elle exerçait la magie :

Carminibus Circe socios mutavit Ulyssei

Et Ovide :

Illa magas artes Œœaque *carmina* novit.

Je n'ai pas besoin de rappeler quelle place la poésie et la musique occupaient dans la religion primitive.

Elle était prêtresse et prêtresse du *Bois sacré :*

Dives inaccessos ubi Solis filia lucos
Assiduo resonat cantu.....

Lycophron mentionne aussi les grands bois du Circœum (3). Homère qualifie de sacrée la demeure de la magicienne (4) ; il donne pour compagnes à celle-ci quatre nymphes, filles des *fontaines*, des *fleuves sacrés* (5) et des *bois sacrés*, personnifications d'autant

---

(1) Pline, XXV, 5.
(2) Aulugelle, XVI, 2.
(3) Μακεδνὰς ἀμφί κιρκαίου νάπας (Lycophron, vers 1272).
(4) Ἱεροῖς ἐν δώμασι Κίρκης (Odyss., ch. X, vers 426).
(5) Ἐκ θ' ἱερῶν ποταμῶν (Id., loc. cit.).

d'objets du culte primitif. Il semble aussi qu'un vague souvenir du *feu sacré* se retrouve dans ces vers de Virgile :

Tectisque superbis
Urit odoratam nocturna in lumina cedrum.

Enfin les *Oracles Sibyllins* lui donnent pour fille la Sibylle de Cumes (1).

Circé était donc fille du Soleil et proche parente d'Œetès et de Médée ; elle était prêtresse du bois sacré, magicienne, musicienne, poète et versée dans l'art de la médecine. Que lui manque-t-il pour être une autre Médée ? Rien absolument. On lit dans Pomponius Mela (2) : « L'île de Sena située dans la mer Britannique en face des Osismiciens est renommée par un oracle gaulois dont les prêtresses vouées à une virginité perpétuelle sont au nombre de neuf. Elles sont nommées *Gallicènes* et on leur attribue le pouvoir singulier de déchainer les vents et de soulever les mers, de se métamorphoser en tels animaux que bon leur semble, de guérir des maux partout ailleurs regardés comme incurables, de connaître et de prédire l'avenir. » Voilà des faits racontés sons une forme historique ; supposez l'imagination hellénique s'exerçant sur ce canevas, ces neuf prêtresses deviennent autant de nymphes filles des forêts et des eaux et vous obtenez toute la légende de Circé.

Circé n'est donc aussi qu'une personnification du sanctuaire primitif; mais à quel point de vue ? à mon

(1) Oracles Sibyl., liv. III, vers 813.
(2) Pomponius Mela, liv. III, 6.

avis elle représente l'enceinte sacrée non plus considérée comme *centrale*, mais comme *circulaire;* nous savons déjà que telle était la forme de la plupart de ces enceintes. Κίρκος signifie en grec *cercle, anneau;* les Latins disaient dans le même sens *circes, circen, circus, circulus* et les Gaulois, *Kylkh* (1). D'après Ducange, les Bretons payaient avant l'invasion anglo-saxonne une redevance *ecclésiastique* nommée *chirchesset* et *circset*; enfin en allemand *Kirche* signifie *Eglise*.

Qu'était-ce que le grand *cirque* de Rome? Un véritable sanctuaire, voire un sanctuaire primitif. L'édifice était de forme circulaire oblongue ; on y voyait le *Figuier ruminal* (2), les statues des déesses Murtia et Pollentia et divers autels consacrés aux dieux Pénates, au *Ciel*, à la *Terre* et aux *grands Dieux*. Les sacrifices des *consualia* se faisaient sur un autel souterrain (3), dernier souvenir des hypogées, autel qui touchait au cirque sans y être compris, mais le temple construit devait tout naturellement être moins vaste que l'espace libre et couvert de forêts consacré autrefois par la religion. Tertullien parle d'eaux vives qui coulaient dans le cirque même et il nous apprend qu'elles étaient dédiées à l'antique divinité Déméter. Au centre de l'édifice était le *Temple du Soleil* (4) qui passait pour

---

(1) Triades, XII.

(2) « Ficus Ruminalis... quæ fuit ubi nunc est Lupercal in Circo. » (Servius.)

(3) Denys d'Halicarn., liv. II., 9.

(4) « Le Cirque est surtout consacré au *Soleil*, qui a son temple au milieu. » (Tertullien, de Spectac., ch. VIII.)

avoir été construit par Circé elle-même en l'honneur du dieu dont elle descendait (1). Les jeux étaient consacrés à diverses divinités ; on promenait en grande pompe dans l'intérieur du monument les images des dieux :

Circus erit pompâ celeber numeroque deorum.

Enfin c'était au cirque que se tenaient les devins et les astrologues. Ennius et Cicéron mentionnent l'un et l'autre « les *astrologues du cirque* (2) ; » Juvénal dit à son tour (3) : « Les femmes riches interrogent l'augure qu'elles appellent à grands frais du fond de l'Inde et de la Phrygie, mais c'est au milieu du *cirque*, sur les murs de Tarquin, que les devins populaires rendent leurs oracles. » Les anciens ont donné bien des étymologies du mot *cirque*, les uns le faisant venir d'*à circuitu* à cause de sa forme circulaire, les autres du faisceau d'épées, autour desquelles (*circa* quos) tournaient les chars, d'autres enfin de ce qu'on promenait les images des dieux *circùm metas*. A mon avis, le cirque n'est que la *kirche* des Allemands, et Circé n'est qu'une personnification des divers *cirques* ou sanctuaires circulaires.

---

(1) « Quod spectaculum primum a Circe habent Soli patri suo, ut volunt, editum affirmant : ab eâ et Circi appellationem argumentantur. » (Tert., ibid.)

(2) « Non vicanos haruspices, non de circo astrologos. » (Ennius.) — « De circo astrologos. » (De divinat., I, 58.)

(3) Juvénal, sat. VI, vers 588.

HÉCATE.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates totoque absistite luco.
Œneide, liv. VI.

Nous voici encore en pleine famille Œetès et en face d'une autre Médée et d'une autre Circé Même origine, mêmes caractères; aucun trait saillant ne manque. D'après Diodore (1), Hécate épouse son oncle Œetès et en a Médée et Circé. Denys de Milet lui donne aussi pour filles les deux magiciennes; Valerius Flaccus la fait sœur de Médée. « Hécate, dit Apollonius de Rhodes, enseigna à Médée l'art de préparer les médicaments (τεχνήσασθαι φάρμακ') produits par la terre et par l'eau. » Denys de Milet raconte qu'elle se livra à la recherche des plantes tant utiles que nuisibles et que ce fut elle qui découvrit l'aconit. Diodore lui attribue aussi la découverte de ce végétal, ainsi que celle de diverses racines (2).

Succis Hecateiodos herbœ sparsit

dit Ovide décrivant une opération magique. Hécate n'était pas seulement magicienne; elle présidait à la magie. Elle était poète; les anciens mentionnent les *Hecateia carmina*, qui forment le pendant des μηδείας ἐπαοιδὰς

Succis Hecateia carmina miscet.

(1) Diod. IV, 45.
(2) Ibid.

Enfin elle était prêtresse : « Hécate au long voile l'entendit du fond de son antre, » dit l'hymne à Cérès attribué à Homère (1). « Elle fit élever un temple à Diane, dit Diodore (2), et ordonnant de sacrifier à cette déesse tous les étrangers qui y aborderaient, elle devint célèbre par sa cruauté. » Voilà la prêtresse sacrificatrice; Valerius Flaccus nous livre la prêtresse du *Bois sacré* :

Hanc residens altis Hecate Perseia lucis.

On l'invoquait avant les sacrifices :

Ignibus imponit sacris libamina prima,
Voce vocans Hecaten.

Théocrite l'appelle *Chtonia*, c'est-à-dire à mon avis *souterraine*, qualification qui convient bien à l'épouse d'Œetès et à la mère de Médée, laquelle s'appelait de même Αἰητίνη. Enfin, Diodore donne aussi à Hécate le surnom de Σκοτιά, *la ténébreuse*.

Telles sont les ressemblances avec Médée et Circé; voici les caractères propres. Les anciens appelaient Hécate *Phosphoros*, *Tædifera* et *Lucifera*, c'est-à-dire *porte-flambeau;* un assez grand nombre d'abraxas et de vases peints de la grande Grèce la représentent armée d'une torche ou d'un flambeau On lui donnait aussi les surnoms de φύλαξ (gardienne), de πρόπυλος et προθύραια (portière). Elle aimait les chiens et passait pour avoir su la première dompter ces animaux :

Sola feras Hecate perdomuisse canes (3).

---

(1) Vers 24.
(2) Diod , loco citato.
(3) Tibulle, liv. I, Eleg. II.

Porphyre la montre entourée de chiens noirs, et Apollonius de Rhodes la dépeint recevant le sacrifice de Jason au milieu d'une meute de chiens. Les anciens l'identifiaient avec le chien au point de lui prêter les aboiemens de cet animal :

Nocturnis Hecate triviis ululata per urbes.

Qu'était-ce donc que cette divinité ? Semblable par tant de points à Médée et à Circé, elle doit avoir été, elle aussi, un emblème du culte primitif, mais à un autre point de vue. A mon avis, elle était non seulement la prêtresse, mais encore la *néocore*, l'*æditua* ou pour mieux dire, elle était le sanctuaire lui-même considéré dans l'ensemble des pratiques du culte. Elien mentionne les *chiens sacrés* qui défendaient l'approche du temple et de la forêt sainte du mont Etna ; on comprend qu'en sa qualité de φύλαξ et de πρόπυλος, Hécate ait eu aussi sa meute. Comme prêtresse, elle présidait aux sacrifices et comme néocore, elle était porte-flambeau (1). Notons en passant, à propos de la meute d'Hécate, que les fameux dogues *Molosses* étaient précisément les chiens de *Dodone*, lesquels ont donné naissance à la fable du chien Tricéphale, gardien des régions souterraines.

D'où vient le nom d'Hécate ? Quelques anciens l'ont tiré d'ἑκατὸν, *cent*, parce que, disaient-ils, elle avait *cent vertus* ; je ne m'arrêterai pas à combattre cette étymologie à la fois puérile et raffinée. « Hécate, disent MM. Creutzer et Guigniaut, veut dire celle qui

(1) « Le second des ministres (d'Eleusis) est chargé de porter le flambeau sacré dans les cérémonies. » (Voyage d'Anacharsis, c. LXVIII.

agit *au loin* ou celle qui *éloigne*, qui *écarte*. » M. Maury rattache également ce mot à ἑκάς, *loin de*, mais son interprétation est bien loin d'être aussi satisfaisante. L'honorable savant voit dans cette divinité une personnification de la lune, dont la clarté *brille au loin*. Voici mon opinion. Les Hellénes appelaient le sanctuaire Ἄδυτον (a priv. et δύνω, entrer) c'est-à-dire le *lieu où l'on n'entre point*. Les Arcadiens lapidaient les profanes qui pénétraient dans le *Lucaion* (1) ; enfin, nous avons parlé tout-à-l'heure des *chiens sacrés* qui gardaient l'enceinte de l'Etna. La prêtresse de Cumes était également, et par une délégation d'Hécate elle-même, gardienne des bois sacrés;

Nec te
Nequicquàm lucis Hecate prœfecit Avernis.

Déiphobe est, comme Hécate, magicienne et prêtresse du bois sacré, mais les Latins doués de moins d'imagination que les Hellènes ont oublié de la déifier; là, à mon avis, est toute la différence entre elles.

Procul, ô procul este, profani,
Conclamat vates, totoque absistite luco (2).

Placez la scène en Grèce et au lieu de *procul*, lisez ἑκὰς, qui en est le strict équivalent, et vous aurez l'explication la moins invraisemblable du nom de la déesse.

Autre question. On traduit ordinairement le mot *Hécatombe* par *sacrifice de cent bœufs ;* est-ce bien là le véritable sens? Je sais que Salomon offrit vingt-deux

(1) Plutarque, Questions grecques. 59.
(2) Œneide, liv. VI, vers 255 et suiv.

mille bœufs lors des fêtes de la consécration du temple et Alexandre, douze milles victimes pour les funérailles d'Ephestion. On pourrait peut-être hésiter à prendre ces chiffres à la lettre ; je me bornerai à faire remarquer que ce furent là des faits tout exceptionnels et déjà bien en-deçà des temps primitifs, auxquels le mot *Hécatombe* paraît remonter. Scipion et Paul Emile ne se montrèrent pas si magnifiques ; le premier n'immola que *cent vingt bœufs* pour son triomphe d'Espagne et le second, *cent* pour son triomphe de Macédoine. « Ce mot *Hécatombe*, dit M. Maury (1), résonnait joyeusement aux oreilles du public et l'on se donna plusieurs fois l'honneur d'annoncer de semblables sacrifices sans avoir cependant cent victimes à offrir au ciel. Voila comment on arriva à étendre le nom d'Hécatombe à un sacrifice d'un nombre de bœufs inférieur à cent et qui même dans certains cas ne dépassait pas douze. Les sacrifices, où un grand nombre de victimes étaient immolées, ne pouvaient être trop multipliés ; outre qu'ils pouvaient porter la disette dans un pays, ils demandaient une richesse en bestiaux que toutes les contrées n'offraient pas. » M. Maury a bien raison ; une ancienne loi de la Grèce mentionnée par Pausanias et dont Elien nous a conservé le texte, défendait de sacrifier les bœufs, bétail alors encore fort rare et en tout temps si utile. « Telle était, dit Cicéron (2), la haute opinion de l'utilité du bœuf, que manger sa chair eut

(1) Maury, Hist. des rel. de la Grèce. t. II, p. 94.
(2) De nat. Deorum, III, 17.

été qualifié de crime. » Pline dit à son tour qu'il était autrefois défendu à Rome de tuer les bœufs. Nous voilà bien loin des sacrifices de *cent* bêtes à cornes, mais je crois que le mot *hécatombe*, qui est fort ancien, puisqu'il se trouve plusieurs fois dans Homère, avait signifié primitivement les *bœufs* d'*Hécate* ou du *sacrifice ;* on se rappelle qu'Hécate présidait aux immolations. D'ἑκάτη à ἑκατόν, la différence est presque nulle.

Voici encore une méprise provenant de la confusion des deux mêmes mots. Thèbes d'Egypte s'appelait ἑκατόμπυλος, c'est-à-dire d'après les Hellènes, la *ville aux cent portes*. En avait-elle cent ? Rome n'en comptait que *trente* au temps de Vespasien (1) ; le mur d'octroi de Paris n'est percé actuellement que de *cinquante-huit* ouvertures (2). Admettons encore les *cent portes* de Thèbes ; la Lybie et le pays des Parthes avaient de même deux localités qui s'appelaient *Hécatompyles :* ces deux villes avaient-elles aussi cent portes ? A mon avis, ἑκατόμπυλος signifie les *portes d'Hécate* dans le sens des Ἠρίαι πύλαι, qui conduisaient à l'Ἠρία ou cimetière d'Athènes. Diodore nous apprend que près de la grande nécropole du lac Achérusia, qui touchait à Thèbes *Hécatompyle*, se trouvait précisément le temple d'Hécate *la Ténébreuse* (Σκοτίας Ἑκάτης) (3). Un dernier fait : Le nom d'Hécate a donné aussi naissance à celui d'*Hécatésies*, par lequel les Grecs désignaient les distributions de pains et autres aliments qui se faisaient à chaque nouvelle lune dans les carre-

---

(1) Pline, liv III, ch. IX.
(2 Malte-Brun-Lavallée, éd. 1862.
(3) Diod., I, 96.

fours des villes. « Tous les citoyens de Scillunte, dit Xénophon dans son *Anabase*, prennent part à la fête. La déesse fournit aux assistants de la farine d'orge, du pain, du vin, du dessert, une portion des victimes engraissées dans les pâturages sacrés et du gibier. » Voilà les véritables repas d'Hécate, dont les *Hécatésies* n'étaient plus qu'une maigre imitation.

PERSÉE.

« Persona sæpiùs pro *curio, parochus,* occurrit. »
DUCANGE.

Voici une nouvelle figure qui, de même qu'Hécate, Médée et Circé, appartient à la famille Œetès. Etudions la d'après la même méthode et en commençant par sa généalogie, comme nous avons fait pour les personnifications précédentes.

Homère fait de Perséis, fille de l'Océan et du *Soleil*, une sœur de Circé ; Apollodore d'Athènes en dit autant et il la présente en outre comme mère d'Œetès (1). Diodore change le sexe ; selon lui, *Persès* est fils du *Soleil*, frère d'Œetès et père d'Hécate. Hésiode fait du même Persès l'époux d'Hécate et Valérius Flaccus, le frère d'Œetès.

Persée était magicien. Il traversait les airs :

Aera carpebat tenerum stridentibus alis.

Il portait ces ailes à ses pieds :

Perseos aerii plantaria,

---

(1) Apollodore, liv. I, 9.

dit Valerius Flaccus. Dans les *Fêtes de Cérès*, Aristophane lui prête le langage suivant : « Me frayant une route à travers les airs, moi, Persée, je me dirige vers Argos avec la tête de la Gorgone. » Les Latins l'appelaient *Pennifer*, *Pennipes*, *Alatus*. Médée, Odin, Holda et enfin nos sorcières du moyen âge, chevauchaient aussi à travers les airs, les unes au moyen d'ailes, les autres sur des balais, Médée sur un char attelé de serpens ailés. Persée avait encore bien d'autres recettes magiques :

> Quœre alium tua quem moveant *miracula*,

lui dit Thescelus dans les *Métamorphoses* d'Ovide, et Eryx ajoute :

> Et prosternite hunc juvenem *magica* arma moventem.

La plus célèbre de ces armes de Persée était le casque dit d'*Orcus* ou de *Pluton*, qui le rendait invisible. Signalons en passant une ressemblance de plus dans les croyances des anciens. On lit dans le sixième chant des *Nibelungen* : « J'ai entendu parler de nains sauvages qui habitent la caverne et qui portent pour défense la *Tarn-Kappe*. Celui qui la porte sur lui est parfaitement à l'abri des coups et des blessures. Nul ne voit la personne qui en est revêtue. » Cette Tarn-Kappe est exactement la même chose que le casque magique de Persée (1).

---

(1) Qu'était-ce que ce casque d'Orcus ou de Pluton qui rendait invisible et mettait à l'abri des coups ? Peut-être faut-il n'y voir que les réduits souterrains dans lesquels se réfugiaient les populations vaincues et poursuivies. Il semble que cela ressorte du passage des *Nibelungen* que nous avons cité plus haut. Le nom de *Tarn-Kappe* est lui-même à remarquer.

Persée était musicien. Eschyle et Apollodore d'Athènes disent l'un et l'autre que Mercure lui donna une harpe de diamant (1). Un vase peint du cabinet du chevalier Durand le représente tenant d'une main la tête de Méduse et de l'autre, une harpe. Cultivait-il la médecine comme Médée et Circé? Nous n'avons à cet égard aucun renseignement positif, mais seulement quelques indices de plus ou moins de valeur. Apulée raconte dans le troisième livre de ses Florides qu'il y avait près de Carthage des eaux minérales célèbres nommées *Persianæ aquæ*. A Mycènes, ville fondée par Persée lui-même, était une source nommée également περσεία (2) et qui peut-être jouait un rôle dans la médecine du temps. Le département du Puy-de-Dôme a une source dont les eaux, bien que froides au toucher, paraissent être en ébullition ; le lieu se nomme *Aigue-Perse*, équivalent exact de la κρήνη περσεία et des *Persianæ aquæ*. D'après Sozomène, les Egyptiens attribuaient à un arbre qu'ils appelaient *Perséis* la propriété de guérir ceux qui le touchaient (3).

Persée était prêtre. D'après Suidas, ce fut lui qui fit présent aux mages du feu sacré ; à Tarse (Cilicie), on l'adorait comme un dieu, de même que les Thraces finirent par adorer leur prêtre Zamolxis. M. de Hammer l'identifie avec le mage *Bersin*, l'un des fondateurs du culte du feu chez les Perses. D'après Pindare, les

(1) Apollodore, liv. II, ch. IV.

(2) Κρήνη τέ εστι καλουμένη περσεία (Paus., liv. II, Descript. de Mycènes).

(3) Sozomeni, Hist. ecclés., liv. V.

[redacted]

Hyperboréens l'avaient autrefois admis à leur banquet sacré (1). Hérodote signale dans l'enceinte sacrée de Chemnis (Egypte) une statue de Persée. Pausanias raconte qu'après avoir fondé Mycènes, il *sacrifia le premier* à Jupiter sur le mont Apesas (2). Parmi les degrés d'initiation aux mystères mithriaques, celui du *Persée* (Persei, Persica, gradus Persicus) était un des plus élevés (3).

Tels sont les traits principaux de la figure qui nous occupe ; quel en est le sens ? Aux yeux d'Ott-Müller et de M. Vœlkher, Persée symbolise la force végétative ; MM. Creutzer et Guigniaut voient en lui le *héros du Soleil*, puis, par extension, le soleil lui-même, le germe divin, le bon génie. Pour M. Maury, Persée est « l'eau qui s'élève en vapeur dans le ciel (4). » Il me semble qu'il y a une explication plus simple. Persée est musicien, magicien et prêtre ; il est proche parent de Médée, Hécate, Circé et Œetès reconnus déjà comme autant de personnifications du sanctuaire à divers titres. J'ouvre quelques vocabulaires et j'y trouve les mots suivants :

Gaélique,	Pearsa,	PRÊTRE. (Dictionnaire d'Armstrong.)
Anglais,	Parson,	CURE.
Armoricain,	Person,	CURE. (Legonidec-la-Villemarqué.)
Lapon,	Person,	CURE. (Lindalh et Ohrling.)
Latin,	Persona,	CURE. (Ducange.)
Français,	Personnat,	CURE. (Furetière.) (5)

(1) Pindare, Pyth., X.

(2) Ενθα πρῶτον Διι θῦσαι λεγούσιν Περσέα (Paus., II, 15).

(3) Mythologie romaine de Preller, page 762 et suiv.

(4) Hist. des rel. de la Grèce, t. I, p. 255, 425 et 322.

(5) « D'autres donnent ce nom (Personnat) à de simples curés et d'autres à des curés primitifs. (Furetière.) Au même radical se rattachent *Barz*, barde, (Kymrique-Armoricain) les *Parques, fatidicæ*

Perseus signifiait donc tout simplement le *prêtre*. Cela admis, tout s'explique. La légende de Persée nous le montre en Tauride, dans l'Asie supérieure, en Argolide, en Assyrie, où Hérodote le fait naître, et enfin en Egypte et en Lybie; rien de plus naturel, puisqu'il y avait des sanctuaires partout. Les anciens lui donnent tour à tour les deux sexes, selon que le point de départ de la légende a été le *prêtre* ou la *prêtresse*. Etienne le géographe dit que la Μιδεία d'Argolide s'appelait aussi *Persépolis* et Eusthate nomme cette ville ἡ πρότερον Περσεώς πόλις. N'est-il pas tout simple que Μιδεία, dont le nom signifie le *centre sacré*, se soit appelée en même temps la *ville du prêtre* ou des *prêtres?* Une autre Persépolis bien plus célèbre était dans l'Asie supérieure la *ville sacrée* par excellence, le siège de la religion et le tombeau des rois; les indigènes la nommaient avec une légère altération du radical *Parsagada* ou *Passagarda*. Hérodote et les autres historiens grecs confondent souvent les Mèdes et les Perses et ils emploient volontiers la première dénomination à la place de la seconde; cette substitution nous étonnera moins, si nous tenons compte de la synonymie primitive de ces deux mots, qui l'un et l'autre ont d'abord signifié le *prêtre* (1). « Les Thraces, dit Hérodote, ne labourent ni n'ensemencent le chemin par où Xerxès fit passer son armée et encore aujourd'hui ils l'ont en grande vénération. »

---

sorores, que Rabelais apppelle les *trois sœurs Parses* (Pantag., liv. III, 50) et enfin *Parsimonia*, vigiles et jeune (Ducange).

(1) *Perseus* et *Persona* paraissent se rattacher au même radical que *Percer*, *Pertuis* et l'allemand *Berst*, crevasse; ne pourrait-on pas y voir un souvenir des hypogees qui furent les premiers temples?

Xerxès était pour les Thraces l'archimage et le souverain pontife de la religion primitive (1); l'empressement des Grecs non helléniques à servir la cause de celui qu'ils appelaient le *roi* montre bien qu'ils partageaient ce sentiment. Enfin les Latins étaient fort embarrassés pour expliquer le mot *Persona* (masque de théâtre, rôle, personnage dramatique) et ils le faisaient venir, faute de mieux, d'*à personando*, parce que, disaient-ils, le masque augmente le volume de la voix. L'origine hiératique du théâtre grec et latin étant un fait incontesté, nous ne serons plus forcés d'avoir recours à ces étymologies invraisemblables et il nous suffira de nous rappeler que les prêtres, qui furent les premiers acteurs, s'appelaient eux-mêmes *Personæ*.

PROSERPINE.

Περσεφόνη, περσωφάτα, φερέφαττα.
NOUVEAU THESAURUS.

Nous avons obtenu l'hypogée (Œetès), le sanctuaire *central* (Médée), l'enceinte circulaire (Circé), le prêtre et la prêtresse (Persée et Perséis), le culte et en particulier les cérémonies du sacrifice (Hécate); il ne nous manque plus que l'*oracle* pour avoir le sanctuaire com-

(1) Les rois de Perse étaient de véritables prêtres. « Nul ne peut être roi de Perse qu'il ne soit préalablement versé dans la discipline et la science des Mages. » (Cic., De divin., I, 41.) Artaxerxès fut sacré à Pasargade par les prêtres; son frère Cyrus apprit la magie. (Plutarque, vie d'Artax., ch. III.) Xerxès faisait lui-même un sacrifice sur l'*autel du Soleil*, (Plutarque) quand le frère de Thémistocle fut amené devant lui.

plet. Essayons de soulever un dernier voile et voyons si Proserpine ne représente pas cette nouvelle personnification.

Tout le monde connait la légende de son enlèvement. « On raconte, dit Carcinus, que Pluton ravit jadis par de secrètes trames la vierge sacrée et qu'il descendit avec elle dans les *antres obscurs* de la terre (1). » Ceci se passa à Enna, le principal sanctuaire de la Sicile. En dépouillant cette légende de tout ce que l'imagination des anciens y a ajouté, il reste ce fait fort simple et tout vraisemblable que les prêtres d'Enna attirèrent à eux une jeune fille du pays pour en faire une de ces Sibylles qui, comme à Cumes et à Lilybée, annonçaient l'avenir du fond de l'antre prophétique. Deux autres devins célèbres, Trophonius et Amphiaraus, passaient également pour avoir été engloutis sous le sol. Hérophile, qui, d'après Pausanias, fut successivement Sibylle dans cinq sanctuaires, ne disparut pas sous terre; mais elle naquit dans un hypogée du mont Coryx (2). D'après Apollodore d'Athènes, Proserpine ne passait chez Pluton que le tiers de l'année. On sait que les oracles n'étaient pas toujours ouverts au public et que celui de Delphes, par exemple, ne fonctionnait qu'à certaines époques; la Pythie avait des vacances. On connait aussi les fureurs prophétiques des Sibylles;

Bacchatur demens aliena per antrum.

---

(1) Diod., liv. V, 5.
(2) Pausanias, liv. X, 12.

Or, Proserpine avait pour surnoms *Brimô* et *Cotytto*, mots dérivés de κοτέω et βριμάω, qui signifient l'un et l'autre *être en fureur*. Enfin, Lesbos, l'Attique, l'Arcadie, l'Argolide et la Crète disputaient à la Sicile l'honneur d'avoir été le théâtre de l'enlèvement de la jeune vierge. Ces prétentions se comprennent, car le fait a pu se répéter partout où il y avait un oracle souterrain.

La forme du nom de Proserpine est double en grec. Nous avons d'une part περσεφόνη, περσεφόνεια, περσεφόνα, περσέφασσα, περσωφάτα, et d'autre part φερσέφασσα, φερσέφαττα, φερέφαττα. Ces deux formes sont également précieuses pour nous. Les variantes de la première série, qui contiennent περσεῦς et φωνὴ (1) ou φημί, signifient la *voix du prêtre* et les *paroles fatidiques du prêtre*. Les mots de la seconde série ne renferment plus l'élément περσὲυς, mais à sa place φέρω, *porter* et ils doivent se traduire littéralement par *porte-paroles*. « Dans le principe, dit M. Maury (2), les consultants recevaient même les oracles scellés. La personne, qui interrogeait l'oracle, remettait au prophète la tablette sur laquelle elle avait inscrit sa demande et cette même tablette lui était remise ensuite portant la réponse. » Le prêtre ou la prêtresse chargés de ce message s'appelaient à l'époque hellénique *Thesmophore* et *Théologue* et plus anciennement, à mon avis du moins, φερέφαττα ou φερσέφαττα (3).

---

(1) On ne manquera pas de me rappeler la différence de l'ο à l'ω dans φωνὴ et Περσεφόνη ; à mon tour je renverrai à Burnouf (art. dialectes).
(2) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. II, p. 516.
(3) Φαττα n'est ici que le *fatum* et *fata* des Latins.

Les Latins disaient *Proserpina* au lieu de *Perséphonè*; *Pina* se retrouve avec le sens de *voix* dans le grec πιναχίον, tablette pour inscrire les *voix* et dans le latin *opinari*, donner sa voix. *Pros* au lieu de *Pers* est une métathèse qui se retrouve dans *Prosa*, nom d'une des deux *Carmenta*, dans *Prosiciæ*, prémices des sacrifices (la *part des prêtres?*) et enfin dans *Prose*, chant d'église qui étant à la fois rimé et rhytmé quant au nombre des syllabes, n'a jamais pu être confondu avec ce que les anciens appelaient *Soluta oratio*.

Voilà mon explication; en voici d'autres; le lecteur choisira. La plupart des Hellènes décomposaient Περσεφόνη en φέρω et φόνος (j'apporte le meurtre) ou en πέρσῶν et φονὲυς, (meurtrière des Perses). Etymologies toutes de grammairien et qui ne reposent sur aucune donnée rationnelle ou historique. Cléanthe voyait dans Perséphone l'esprit vivifiant qui pénètre les fruits de la terre; Théopompe cité par Plutarque en faisait l'image du printemps. D'après Eusèbe et Porphyre, Pluton était le Soleil et Perséphone la vertu des semences cachées dans la terre. Cicéron la convertissait en symbole de la *semence du blé*. Pour Varron, Proserpine était *la Lune*; des philosophes plus subtils encore voyaient en elle l'image de l'âme séparée du corps et descendant aux enfers. Parmi les modernes, Spanheim décompose περσεφάτα en *perséphа-atta*, qui, d'après lui, aurait signifié *porte-flambeau*. M. Maury s'exprime à son tour de la manière suivante (1) : « L'enlèvement de Proser-

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t, I, page 476.

pine, qui cueille des fleurs, fait sans doute allusion à la chute des graines qui tombent des fleurs de la prairie dans le sol (1). » Et ailleurs : « Proserpine représente les germes des céréales lorsqu'ils sont placés dans la profondeur du sol ; elle personnifie donc la germination. » Comme on le voit, étymologies et explications ne manquent pas. Si les plus simples sont les meilleures, on me permettra d'avoir quelque confiance dans celle que je propose.

---

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 166.

[redacted]

TROISIÈME PARTIE.

LES SANCTUAIRES.

« L'école exclusivement hellénique des Welcker, des Lobeck, voulant expliquer la Grèce par la Grèce seule est finie. La Grèce doit être expliquée par tout l'ensemble de la race à laquelle elle appartient. » Ernest RENAN.

Nous avons retrouvé tantôt dans des textes positifs, tantôt sous des personnifications, les divers éléments du culte primitif. Procédons maintenant par voie de synthèse et cherchons à reconstituer, d'après les témoignages historiques arrivés jusqu'à nous, quelques-uns des principaux sanctuaires de l'antiquité. Un ou deux de ces lieux sacrés nous présenteront la presque totalité des caractères que nous avons énumérés ci-dessus. Ailleurs nous trouverons moins, mais ces faits sont si anciens et nous avons si peu de renseignements sur certains pays que nous ne devrons pas nous étonner de ces lacunes. Commençons par la région pontique, qui paraît avoir été le foyer et le point de départ de la religion primitive.

COLCHOS.

On trouve à Colchos : 1° Le culte des deux grandes divinités primitives, Apollon et Diane.

Sunt in eo fueruntque diu delubra Dianæ (1).

« Ce fut dans ce moment, dit Diodore (2), que les Argonautes abordèrent la nuit en Colchide tout près du temple du *Soleil.* » 2° Le Bois sacré. La Colchide faisait partie du pays des *Cimmériens.*

Quas nemus umbrosum secretaque silva tegebant (3)

dit Ovide en parlant de Colchos. 3° Le culte des arbres. Je ne m'arrêterai pas sur ce point de détail que j'ai discuté ailleurs (4) à propos du double sens de μῆλον, pomme et μῆλον, brebis. 4° L'hypogée, le sanctuaire central et l'enceinte circulaires personnifiés par les Hellènes dans Œetès, roi du pays, et ses filles Médée et Circé. D'après Apollonius, une localité de Colchide s'appelait la plaine Circéenne (πεδίοιο κιρκαιοίο). 5° Le prêtre-poète, magicien et médecin représenté par Médée, Circé et Hécate. 6° Le sacrifice humain. Œetès immolait tous les étrangers. 7° Le culte du taureau. Je me bornerai à rappeler les deux taureaux *aux pieds d'airain*, animaux qui lançaient le feu par les narines et vrais pendants du Moloch tauricéphale de la vallée de Tophet.

LA TAURIDE.

La Tauride nous offre : 1° Le culte des divinités pri-

(1) Ovide, Héroïd., epist. XII. — (2) Diodore, IV, 46. — (3) Ovide, Métam., liv. VII. — (4) Du culte des arbres chez les anciens, page 25.

mitives. « Là est, dit Diodore (1), le lieu de naissance de Latone, ce qui explique pourquoi les insulaires vénèrent particulièrement *Apollon.* » Le culte de *Diane Taurô* est assez connu pour qu'il suffise de le rappeler en passant. 2° Le sanctuaire circulaire. « On voit aussi dans cette île, dit le même historien (2), une vaste enceinte consacrée à Apollon, ainsi qu'un temple magnifique de forme *ronde* et orné de nombreuses offrandes. » 3° Le prêtre-poète et musicien. Diodore ajoute dans le même paragraphe : « Ils sont tous pour ainsi dire les prêtres de ce Dieu (Apollon) ; chaque jour ils chantent des hymnes en son honneur... Les habitants sont pour la plupart des joueurs de cithare, qui célèbrent sans cesse dans le temple les louanges de Dieu en accompagnant le chant des hymnes avec leurs instruments. » 4° Le sacrifice humain. « C'était une coutume établie chez les barbares de sacrifier à Diane Taurique tous les étrangers qui abordaient ces parages. C'est là que dans la suite Iphigénie établie prêtresse de cette déesse, lui sacrifiait tous les captifs (3). » 5° Le zôomorphisme. Malgré l'absence de textes positifs, il me semble qu'on ne peut guère nier qu'Artémis Taurô ait été une des divinités de la période fétichiste. Ajoutons, pour compléter ces indices, que la Tauride était comprise dans la zone *Cimmérienne,* dénomination qui semble revivre dans celle de *Crimée* que la Péninsule porte aujourd'hui. Rappelons aussi que d'après Diodore, était *Persès*, père

(1) Diod., liv. II, 47.
(2) Ibid.
(3) Diod., IV, 44.

d'Hécate et aïeul de Médée et de Circé, était roi de ce pays.

TROIE.

Nous trouvons dans la Troade : 1° La forêt sainte représentée par le mont *Ida* et le Bois sacré d'Apollon Sminthée. 2° L'antre prophétique. Pausanias nous apprend que le mont Ida était plein de cavernes et que la sibylle Hérophile habita Erythré, bourgade sur le flanc de cette montagne. Ce *manteion* était-il le même que celui que Tertullien appelle l'*oracle de Sarpédon?* Cela est vraisemblable ; car, la Grèce mise à part, nous n'avons guère trouvé jusqu'à ce moment qu'un sanctuaire par province, et si la Grèce en avait davantage, c'est que les moindres subdivisions de ce pays renfermaient souvent des populations de races et de religions différentes. Nous connaissons par les poètes la prophétesse Cassandre et le devin Hélénus ; enfin la Troade est aussi la patrie de *Ganymède*, fils de Tros (1). 3° Le culte des eaux. Le Scamandre avait, nous l'avons vu, un prêtre spécial. 4° Le culte du taureau. Ilus fonda Ilium dans un lieu, où s'arrêta un bœuf qui l'avait guidé jusqu'alors, légende que nous avons retrouvée à

---

(1) Nous ne connaissons ces faits que par les écrivains Hellènes, qui y ont introduit partout leur système de personnifications. Apollodore d'Athènes fait du Scamandre l'époux de la nymphe *Idæa*, le père de *Callirhoé* et l'aïeul de *Ganymède*, trois personnages dont les vrais noms sont le *bois sacré*, la *belle source* et le *prêtre de l'antre prophétique*. Thucydide dit en termes positifs (liv. II, 15) que *Callirhoé* était le nom d'une source d'Athènes, dont les eaux servaient dans les ablutions. La Laconie nous offre un exemple de personnifications semblables. Pausanias raconte au début de son 5e livre que *Lacédémo* était fils de la nymphe *Taygéte* et mari de *Sparté*, fille d'*Eurotas*.

[redacted]

Thèbes et dans le pays des Opiques. Polybe raconte (1) qu'avant de passer en Italie, les Locriens devaient chaque année envoyer à Troie cent jeunes filles, sans doute pour être dévorées par cet autre Minotaure.

La guerre de Troie est-elle un fait réel? Hérodote en doute; Dion Chrysostôme le nie et de même M. Maury. Le savant académicien explique par les mythes de Cybèle et d'Atys les noms de Pâris, Anchise, Enée et Ascagne (2). Il dit ailleurs (3) : « Hélène, cette épouse de Ménélas, dont l'enlèvement fut la cause du siége de Troie, semble n'avoir pas été une personne plus réelle qu'Achille ou son époux; déesse de la beauté humaine, analogue à Aphrodite, elle personnifiait vraisemblablement la lune. » M. Maury, on le sait, voit partout des déesses lunaires; mais j'ai déjà combattu ce système, et je me bornerai pour le moment à rappeler qu'en général la critique moderne n'attribue pas plus de fondement historique aux légendes du cycle de Troie qu'aux *Nibelungen* et au *Roman de Brut*. Comment, par exemple, la fille d'un petit roi de Mycènes devint-elle grande prêtresse de Tauride? N'est-il pas singulier que le nom du guerrier, qui mit Troie en *feu* (Πύρρος) soit justement un dérivé de πῦρ, feu? Est-ce par une simple coïncidence qu'Ulysse, le voyageur par excellence, s'appelait en grec Ὀδυσσεύς, mot qui renferme ὁδός, chemin? Achille était roi des Molosses, c'est-à-dire des peuples de Dodone. Les Hellènes l'appelaient

(1) Polype, liv. XII, frag. VII.
(2) Hist. des relig. de la Grèce, t. III, p. 116.
(3) Même ouv., t. I, p. 505.

Πηληιάδης, mot qu'ils traduisaient par *fils de Pelée*, et que malgré la différence de l'η à l'ε, j'aimerais mieux traduire par *fils de la* Πέλεια ou *prêtresse* de Dodone. L'antiquité nous offre plusieurs exemples de guerriers nés dans de semblables conditions. Romulus était fils d'une Vestale. D'autre part on lit dans l'Enéide :

> Stabat in egregiis Arcentis filius armis
> Insignis facie, genitor quem miserat Arcens
> *Eductum Martis luco* (1).

Et de même Pandare et Bitias :

> Quos *Jovis* eduxit *luco* silvestris Hiera (2).

De même encore Virbius, fils d'Aricie, avait été élevé dans le bois sacré d'Egerie (3). La légende d'Achille s'accorde très bien avec cette origine religieuse. Il se nommait *Œacide* et passait pour descendre d'Αἴακος, juge des enfers. Sa mère le plongea dans une de ces fontaines sacrées auxquelles les anciens attribuaient des vertus miraculeuses. Il se réfugia chez *Lycomède* (le prêtre du Bois sacré) et y vécut non pas avec les filles du prince, mais au milieu des prêtresses. Une chose me frappe dans l'Iliade. Les mœurs y sont bien à moitié sauvages, comme elles devaient l'être encore à Athènes peu de temps avant Pisistrate et comme elles n'ont jamais en quelque sorte cessé de l'être dans le reste de la Péninsule (4), mais on ne trouve plus,

(1) Œneide, IX, 581.
(2) Ibid., 673.
(3) Ibid., VII, 763.
(4) Thucydide dit d'une partie des Etoliens : « La langue de ces peuples est fort difficile à comprendre et ils ne vivent, dit-on, que de chair crue. » (Thucyd., liv. III, 91.)

pour ainsi dire, dans ce poème aucune trace de la religion primitive, qui au contraire se révèle presque dans chaque hémistiche de Virgile. A mon avis, l'Iliade est bien moins antérieure aux Pisistratides qu'on ne le suppose généralement.

DODONE.

Dodone nous offre : 1° Le culte des eaux. L'Achélous était fleuve *prophétique*. Servius signale dans cette localité une source qui annonçait l'avenir par le bruissement plus ou moins fort de ses eaux ; peut-être était-ce celle de l'Achélous lui-même. Dodone était en outre entouré de marais qui, d'après M. Maury (1), « présentaient une image fidèle des marais du Styx et de l'Achéron. » 2° Le culte des arbres. Un ancien signale à Dodone l'ἱερά του θεοῦ φηγός, sur lequel les fameuses colombes étaient censées perchées. 3° Le Bois sacré. C'étaient là que se trouvaient les carillons, dont nous avons parlé déjà ; ce bois existait encore au temps de la ligue des Etoliens, qui y commirent un sacrilége (2). 4° L'oracle. Cet oracle passait pour le plus ancien de la Grèce, et de là peut-être vient le nom de *Thesprotide* (la première terre des dieux) que portait la contrée. 5° Le collége des prêtresses, qui avaient à leur tête les Πέλειαι. Les autres traits manquent, mais il est facile d'en rétablir quelques-uns, tels, par exemple, que le sacrifice humain, qui fut de tous les pays et l'antre sacré, qu'a dû posséder aussi Dodone, puisque

(1) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, p. 26.
(2) Polybe, liv. VII, frag. XI.

les anciens plaçaient là une des principales entrées des enfers.

DELPHES.

On trouve à Delphes : 1° Le culte des eaux. La fontaine Castalie était à la fois prophétique et inspiratrice. 2° Le Bois sacré. Pindare dit que Pyrrhus vint mourir dans *le très ancien bois sacré* de Delphes (1). La ville s'était d'abord appelée Λυκώρεια. Pausanias raconte qu'au temps du déluge de Deucalion, les habitants de la Phocide guidés par les hurlements des *loups*, se réfugièrent sur les sommets du Parnasse et y fondèrent *Lycorée;* je traduis tout simplement ce mot par *montagne du Bois sacré* (2). 3° L'antre sacré. L'*antre Corycien* touchait à Delphes. 4° Le puits méphitique et l'oracle. Je n'ai pas besoin de revenir ici sur ces faits présents à la mémoire de tout le monde. 5° L'enceinte. Etait-elle circulaire? Pausanias se borne à l'appeler « ὁ ἱερὸς περίβολος τοῦ Ἀπόλλωνος. » 6° La position centrale. Nous avons vu que Delphes était à la fois l'*ombilic* de la Grèce et du monde entier. 7° Un corps sacerdotal nombreux voué à la poésie et à la musique. Les oracles se rendirent longtemps en vers ; Delphes avait des concours de joueurs de harpe qui chantaient les louanges d'Apollon. « Très vraisemblablement, dit M. Maury (3), plusieurs des cantiques que dans le sanc-

(1) « ἔνδον ἄλσει παλαιτάτῳ. » (Néméennes, VII.

(2) Certains Grecs disaient ὦρος pour ὄρος montagne ; les Hellénistes voient là une forme dorienne : j'y vois tout simplement une de ces variantes de prononciation, comme la France en offre encore aujourd'hui tant d'exemples.

(3) Maury, Hist. des relig. de la Grèce, t. I, page 241.

tuaire de Delphes on faisait entendre en l'honneur d'Apollon et des muses remontaient à ces premiers âges. » 8° Un collége de prêtresses. Nous avons d'abord la *Pythie;* Cicéron parle des *vierges blanches* de Delphes (1), mais il est possible qu'il ne faille entendre par ce mot que les vierges des anciens temps, Hyperoché, Laodicé et Antonoé qui, d'après Hérodote, vinrent au secours du temple dans une circonstance critique, sous les noms d'Hyperochus, Laodocus et Antonous. 9° Le culte de la grande divinité primitive, Apollon, auquel le sanctuaire était dédié.

LÉBADÉE.

Nous trouvons à Lébadée : 1° L'antre prophétique dit de *Trophonius*. 2° La fontaine Hercina, dans laquelle devaient se purifier ceux qui venaient consulter l'oracle. 3° Le Bois sacré. Ce bois était situé, d'après Pausanias (2), au-dessous de l'antre de Trophonius. 4° La position centrale. Hérodote dit que beaucoup de villes Pélasgiques changèrent de nom (3). Lébadée s'était d'abord appelée Μιδεία, comme nous l'avons dit plus haut.

ARGOS, MYCÈNES, LERNE ET MIDEIA.

Strabon place Mycènes à cinquante stades (9 kilom.) d'Argos. Lerne était, d'après Pausanias, à quarante stades de la même ville. Nous savons d'autre part que dans ce coin du Péloponnèse se trouvait un lieu nommé

(1) *De Divinatione*, liv. I, 37.
(2) Pausan., IX, 39.
(3) Hérod, liv. I, 57.

Μιδεία et aussi qu'Homère et Virgile ont donné, l'un à Argos et l'autre à Mycènes, les épithètes de μέσον et *mediæ*. Je crois que ces quatre localités faisaient partie d'un seul et même Champ sacré, dont l'ensemble s'appelait Μιδεία, c'est-à-dire le *centre* ou bien encore, comme nous l'avons vu plus haut, *Persépolis* (la ville des prêtres). Notons bien qu'Hérodote place un des temples d'Argos à quarante-cinq stades de cette ville (1). Ce Champ sacré aurait eu de cette façon trois ou quatre lieues dans son plus grand diamètre ; nous en trouverons d'aussi vastes.

La *Mideia* nous offre : 1° Le culte des eaux. Nous avons déjà mentionné à Mycènes la περσεία κρήνη ; à quinze stades de cette ville se voyait une autre source nommée *Eleutheria,* dont se servaient les prêtres pour les expiations secrètes. Lerne avait une fontaine dite d'*Amphiaraus* et l'étang *Alcyonie,* où l'on plaçait l'enlèvement de Proserpine par Pluton et la descente de Bacchus aux enfers à la recherche de Semélé. Pausanias nous apprend que des fêtes nocturnes étaient célébrées chaque année autour de l'étang Alcyonie.

2° Un souvenir plus ou moins vague du culte des arbres. L'Amymone, un des ruisseaux qui formaient le marais, dont nous venons de parler, avait sa source au pied d'un platane, sous lequel, disait-on, était née la fameuse hydre de Lernes. Mais je pense qu'il y a encore ici une méprise produite par la ressemblance des mots ὕδρα, nom du monstre et ὕδωρ, *eau,* d'où *hydro-*

(1) Her., liv. I, 31.

fuge, hydromel, hydrophobe, etc. La partie basse de l'Argolide était en effet sillonnée par une foule de cours d'eau et très marécageuse. Les habitants du pays voulurent sans doute dessécher ces terrains improductifs et malsains, mais l'eau reparaissait toujours ; de là l'*hydre aux cent têtes*. Les habitants de Lerne avaient bien raison de dire que ce monstre était né au pied du fameux platane, puisque c'était précisément là que l'Amymone prenait sa source. Me dira-t-on que ces desséchements de marais ne remontent pas à une époque aussi ancienne? J'invoquerais dans ce cas les travaux hydrauliques des Egyptiens et les traditions des Grecs eux-mêmes. Pausanias raconte que le roi Eurotas endigua le cours d'eau qui porte son nom (1). La légende d'Hercule présente plusieurs faits du même genre. Ce héros, personnification de l'activité des premiers peuples sous toutes ses formes, nettoya l'étable d'Augias en y faisant passer le Pénée, creusa un canal dans la vallée de Tempé pour l'écoulement des eaux de cette même rivière et exécuta d'importants travaux autour du lac Averne (2).

3° Le Bois sacré. Hérodote raconte que Cléomènes fit brûler dans le *Bois sacré* d'Argos un certain nombre d'Argiens qui s'y étaient réfugiés (3). Nous trouvons à Lerne un autre Bois sacré planté de platanes et qui renfermait les statues de Déméter Prosymne, de Dionysos et d'Aphrodite.

---

(1) Pausanias, liv. III, 1.
(2) Diod., liv. IV, 18 et 22.
(3) Hérod., liv. VI, 80.

4° Une enceinte de pierres située, d'après Pausanias, à Lerne (περίβολός λίθων).

5° Le feu sacré. Pausanias nous apprend que les Argiens allaient le chercher pour les solennités Lernéennes au temple d'Artémis Pyronia. Ces fêtes *Lernéennes* célébrées par les *Argiens* sont une preuve de plus de l'unité du sanctuaire.

6° Le culte des divinités primitives. Artémis avait deux temples à Argos et un troisième sur le mont Artémisium, qui dominait la ville. Apollon y avait également deux temples, dont l'un sous le titre d'Apollon Λύκιος ou du Bois sacré.

7° L'existence de prêtresses. Un des chapitres de Thucydide commence ainsi (1) : « La quinzième année, Chrysis étant prêtresse à Argos depuis quarante-huit ans, Œnésius étant éphore à Sparte, etc. » Les femmes étaient en grand honneur à Argos. Sous la conduite de Télésilla, prêtresse, guerrière et poète, elles défendirent la ville contre Cléomènes. Une fois chaque année, elles s'habillaient en hommes et les hommes prenaient des vêtements de femmes (2).

8° L'oracle. Pausanias raconte que de son temps encore la prêtresse d'Apollon Διραδιώτης subissait une fois par mois la fureur prophétique et qu'alors elle

(1) Thucydide, liv. III, pag. 2.

(2) Après avoir tiré des coups de fusils pendant toute la nuit du 31 décembre au 1er janvier, les jeunes garçons de Villeneuve-d'Amont (Doubs) se présentent le lendemain dans les maisons avec un balai et un arrosoir ; n'y a-t-il pas là un dernier vestige de quelque coutume analogue à celle d'Argos ?

annonçait l'avenir à tous ceux qui venaient la consulter. L'oracle était dans le Λυκκῖον d'Argos.

9° Un souvenir du zôomorphisme. Voici un passage d'Hérodote qui à mon avis n'est pas susceptible d'une autre interprétation (1). « Enfin il (Clisthènes de Sicyone) changea les noms des tribus de Sicyone, afin que celle des Doriens n'eussent pas dans cette ville le même nom qu'elles avaient à Argos et par celui qu'il leur donna, il les couvrit de ridicule ; car de Hys et Onos, auxquels il ajouta la terminaison *atai*, il fit les *Hyates*, les *Onéates* et les *Chœréates* (2). » On sait que ὗς et χοῖρος signifient porc et ὄνος, âne ; au temps de Pausanias, l'Argolide avait encore le bourg d'Ὑσιαι et celui des Ἀσιναῖοι. On me dira peut-être que ces noms ne cachent que des faits de la vie rustique ordinaire, mais Clisthènes était Dorien ; il haïssait les Argiens et Hérodote lui-même nous apprend qu'il fit à Sicyone diverses réformes *religieuses*, dont la principale dut être l'abolition du culte des animaux. Nous avons déjà retrouvé dans la Grèce même quelques faits de zôomorphisme et Pausanias dit avoir vu au bourg de Βοιαὶ (Laconie) les débris des temples des dieux *cornigères* Serapis et Isis. Pourquoi l'Argolide n'aurait-elle pas eu aussi ses animaux sacrés?

10° Le centre sacré. Il me suffira de rappeler le nom de Μιδεία et l'épithète de *centrale* donnée par les poètes aux deux villes de Mycènes et d'Argos.

11° Le corps sacerdotal primitif. Persée, qui en est

(1) Hérod., liv. V, 68.
(2) *Hyates*, *Chœréates* et *Onéates* signifient *Oreilles de porcs* et *Oreilles d'ânes*.

la personnification, était magicien et musicien en même temps que prêtre. La prêtresse Télésilla avait composé diverses poésies; les Argiens avaient, d'après Pausanias, des poèmes qu'ils nommaient τας μεγάλας ἠοίας. Lors de la reconstruction de Messène par Epaminondas, les *modes* Argien et Béotien furent suivis dans les cérémonies religieuses à l'exclusion de tous autres. Les musiciens Lasus, Sacadas et Aristonicus étaient originaires d'Argos.

12° Les hypogées. Toute cette partie du Péloponnèse abondait en cavernes. « A partir de Nauplie, dit Strabon (1), sont des cavernes avec des labyrinthes qui passent pour l'œuvre des Cyclopes. » Pausanias signale à Mycènes un labyrinthe souterrain (ὑπογαια οἰκοδομήματα) dans lequel, disait-on, Atrée avait autrefois caché ses trésors. Pour expliquer le nom de *Mycènes,* les anciens prétendaient que Persée avait laissé tomber en cet endroit la garde de son épée (μύκης) ou qu'en arrachant un champignon (également μύκης), il avait fait jaillir une source qui le détermina à fonder une ville en cet endroit; on ne saurait pousser plus loin la puérilité. Malgré la différence du κ au χ, le nom de Mycènes (μυκῆναι) vient tout simplement de μυχός, *lieu secret, enfoncement* et par conséquent *hypogée.* Mycènes partagea probablement plus tard le sort d'une partie de l'Argolide et elle tomba aux mains des Doriens, car elle se déclara contre les Mèdes, fait pour lequel les Argiens la détruisirent de fond en comble.

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 317.

Faisons maintenant une rapide contre-épreuve. Sparte, la vraie capitale des Hellènes, est à peu de distance d'Argos et son histoire nous est bien mieux connue que celle de cette dernière cité. Or, j'ai beau consulter mes souvenirs et relire avec soin tout ce qui a été écrit par les anciens sur cette ville, je ne trouve rien ou presque rien des caractères que nous venons de rencontrer en si grand nombre à Argos.

LE MONT IDA.

On trouve au mont Ida ou Psiloriti : 1° Le Bois sacré. Le nom même de la montagne en fait foi.

2° Le culte des arbres et celui des eaux. A Gortyne, au pied de l'Ida, on voyait au bord d'une fontaine un platane, sous lequel, disait-on, Jupiter avait eu commerce avec Europe. Pline attribue je ne sais plus quelle propriété merveilleuse à un saule situé à l'entrée de la *Caverne de Jupiter*. Au temps de Pline, on ne comprenait plus guère les faits de dendrolâtrie et chacun expliquait à sa manière la vénération dont jouissaient encore certains arbres de la part des populations des campagnes.

3° L'antre sacré. Jupiter naquit dans une caverne du mont Ida. Diodore ajoute : « L'antre du mont Ida, où le dieu a été nourri, est également un lieu sacré, ainsi que les prés qui l'entourent (1). » Cette caverne s'appelait l'antre de Dictée ; Aratus la place au milieu d'un bois odorant. Cotovic décrit avec beaucoup de

(1) Diodore, V, 70.

détails un hypogée du mont Psiloriti qu'il avait visité lui-même, hypogée qui de son temps avait encore deux mille pas de longueur. Une des salles était voûtée et portait à son sommet un énorme anneau de fer de destination inconnue; les Italiens appelaient cette salle *la Chapelle* (1). Une autre chambre se nommait *le Portique* (2). Cotovic pense que ce vaste souterrain fut une carrière qui servit à construire la ville de *Gortyne*, ou selon d'autres, de *Gnosse*. Je serais plutôt de l'avis des Candiotes, qui, d'après Cotovic lui-même, plaçaient là le labyrinthe (2), ou pour mieux dire, je pense que les choses se passèrent au mont Ida comme à Mycènes (3) et à Rome, et que dans ces trois localités les carrières servirent à double fin. A coup sûr les prêtres de Rome n'ont pas plus dédaigné le titre de *pontifices* que d'autres celui de *forgerons*, et pour construire les ponts et autres édifices, il fallut divers matériaux que les catacombes ont bien pu fournir. La situation au mont Ida de la carrière décrite par Cotovic, ces deux salles nommées *la Chapelle* et *le Portique*, enfin la tradition Candiote et la certitude que nous avons de l'existence en Crète d'un labyrinthe qu'on ne retrouve pas ailleurs dans l'île, toutes ces raisons me font regarder le souterrain du Psiloriti comme ayant été l'antre fameux consacré par la religion des anciens.

---

(1) « Locum Capella (quasi sacellum) Itali indigitant » Cotovicus, Itinerarium Hierosolom. et Syriacum, Antwerp., 1619, page 76.

(2) « *La Loza* (quod Porticum sonat) vocatus. » (Ibid). « Quem vulgus credit labyrinthum » (Ibid).

(3) On vient de voir que les hypogées d'Argolide passaient pour l'œuvre des Cyclopes, grands bâtisseurs, comme on le sait.

4° Le culte du taureau. Qu'était-ce que le Minotaure, monstre moitié homme et moitié taureau, sinon, comme nous l'avons vu, un autre Moloch? Les Crétois paraissent l'avoir appelé *Talos*, forme adoucie de Ταῦρος. M. George Perrot, qui a visité l'île, dit au sujet de cet étrange personnage (1) : « Il est probable que la grotte (celle de Melidhoni au pied de l'Ida) était autrefois consacrée à cet homme de *bronze*, à ce *Talos*, vieille divinité crétoise, qui joue un assez grand rôle dans le cycle de Minos. Les sacrifices humains paraissent, à une époque très reculée, avoir été en usage dans l'île de Crète, comme dans plusieurs parties de la Grèce et quelques traits de la légende de Talos donnent lieu de croire que ce dieu en particulier recevait de telles offrandes. » Voilà bien, ce me semble, le Minotaure qui, après avoir été adoré vivant, comme le bœuf Apis, a pu plus tard être coulé en bronze comme les taureaux de Colchos, de Phalaris et des Cimbres et de même que Moloch, recevoir plus ou moins la forme humaine. Le caractère sacré du Minotaure une fois admis, la légende de Pasiphaé, sans cesser d'être odieuse, cesse de paraître aussi absurde. A l'époque zôolatrique, la religion admettait ce monstrueux commerce de la femme avec les animaux sacrés. On sait que le bouc était adoré à Mendès : « Il arriva, dit Hérodote (2), pendant que j'étais en Egypte, une chose étonnante dans le nome Mendésion ; un bouc eut *publiquement* commerce avec une

(1) Revue des Deux-Mondes. L'île de Crète, par M. Georges Perrot, 15 février 1564.
(2) Hérod., II, 46.

femme. » Même fait encore dans l'*Ane d'or* d'Apulée, mais ici l'animal n'apparaît plus avec un caractère sacré, et la Thessalienne, qui reçoit devant tous ses infâmes caresses, avait été antérieurement condamnée par la justice du pays (1). Le nom de Pasiphaé (πασι-φαής, manifeste, public) exprime lui-même qu'en Crète comme à Mendès, l'acte avait lieu *publiquement*.

5° Le sacrifice humain. Les Athéniens devaient envoyer à des époques fixes en Crète un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles destinés à être dévorés par le monstre, c'est-à-dire à être offerts en sacrifice selon le rite épouvantable de Tophet et autres lieux.

6° Le corps sacerdotal presque complet. Le prêtre forgeron et magicien y est représenté par les Dactyles Idéens (2); Minos et Rhadamanthe figurent le prêtre législateur et justicier. Pausanias cite parmi les neuf Curètes Ἰάσιος et Παιωναῖος. Ἰάσιος (Ἴασις, guérison) est le prêtre-médecin; Παιωναῖος (παιὰν, hymne) est le prêtre-poète; un autre Curète s'appelait *Epimède*. Diodore dit que les Dactyles habitaient « les lieux boisés et

---

(1) Cette coutume a donné naissance à l'ignoble dicton : *L'as te f...* Peut-être la Crète adora-t-elle aussi l'âne. D'après M. G. Perrot, un village du mont Ida porte les quatre noms de Palœopolis, Argyropolis, Gaidouropolis et Samaropolis; voilà des noms bien sonores et qui attestent l'importance ancienne du lieu. *Gaidouropolis* signifie, d'après M. Perrot, la *ville des ânes*, et à mon avis, la *ville de l'âne*; le même honorable écrivain traduit *Samaropolis* par la *ville des bâts*. *Saume* signifiant *ânesse* en vieux Français et *Somaro* voulant dire *âne* en Italien, je crois que *Samaropolis* avait le même sens que *Gaidouropolis*. Rappelons en passant les *Onéates* d'Argolide, les Juifs adorateurs de l'*âne* et les fameuses *Fêtes de l'âne* au moyen-âge.

(2) Diod., V, 64.

abrupts (1); » tel était bien le séjour ordinaire des prêtres primitifs.

8° La position centrale. Diodore signale l'*Omphalion* de la Crète; Strabon place le mont Ida au centre même de l'île (ἐν μέσω τῆς νησου).

ENNA.

Nous connaissons peu l'intérieur de la Sicile. On trouve cependant à Enna : 1° Plusieurs bois sacrés (2). 2° Le lac Pergus ou Pergusa. 3° L'antre sacré, par où Pluton vint ravir Proserpine. 4° Le culte de Cérès, une des principales divinités de la seconde époque. « Telles étaient alors, dit Cicéron parlant de cette déesse, la sainteté et l'ancienneté de son culte qu'en partant pour cette ville on croyait aller visiter, non le temple de Cérès, mais Cérès elle-même. » 5° La position centrale. Callimaque dit dans son ode à Cérès qu'Enna « est au milieu de la plus belle des îles. » D'après Diodore, on appelait cette localité l'Omphale de la Sicile. « Ce lieu, dit à son tour Cicéron (3), est regardé comme l'Ombilic de la Sicile, dont il occupe le centre. »

CUMES.

Nous trouvons à Cumes : 1° Le culte des eaux. Le lac Averne était consacré à Proserpine; Cumes avait aussi, d'après Strabon et Pline, un lac Achérusie. Au rapport de Tite-Live, les eaux thermales de cette loca-

(1) Diod. V, 65.

(2) « Quam circà lacus lucique sunt plurimi... enim propter est Spelunca quædam. » (Ciceron, Verrine IVe).

(3) Ciceron, Verrine IVe.

lité furent longtemps célèbres ; c'est assez dire que la religion les prit d'abord sous sa protection. « Là, dit Lucrèce, des fontaines exhalent sans cesse en fumée la chaleur de leurs ondes (1). » Pausanias ajoute que ces eaux étaient si chaudes qu'elles détruisaient en peu d'années les tuyaux de plomb qui les conduisaient. Enfin Strabon voit le Styx dans un des cours d'eau qui alimentaient le lac Averne.

2° Le bois sacré.

Jam subeunt Triviæ lucos...
Nec te
Nequidquam lucis Hecate præfecit Avernis.

Cumes, on se le rappelle, était le pays des Cimmériens d'Italie, ou en d'autres termes, des prêtres qui habitaient les profondeurs des forêts saintes.

3° Le gui sacré.

Latet arbore opacâ
Aureus et foliis et lento vimine ramus.

4° L'antre prophétique. Tout le monde connait la description qu'en a faite Virgile. D'après Milson, qui visita ces lieux au siècle dernier (2), l'antre de la Sibylle avait à cette époque dix pieds de largeur sur douze en hauteur ; la profondeur était de quatre cents pas.

5° L'antre méphitique, par où Enée descendit aux enfers. On sait que Virgile l'a décrit également.

6° La grande prêtresse. Il suffira de rappeler la

(1) Lucrèce, liv. VI. vers. 764.
(2) Milson, Voyage d'Italie, t. II. p. 80.

Deiphobe de l'Enéide, déléguée d'Hécate ou plutôt véritable Hécate elle-même.

7° Le culte des divinités primitives.

Arces quibus altus Apollo
Præsidet.

Déiphobe était en même temps prêtresse de Diane :

Atque unà Phæbi Triviæque sacerdos.

8° Un indice plus ou moins certain du culte du taureau. Pausanias dit à trois reprises différentes que Cumes était située chez les Opiques, nation qui nous a offert une légende taurolâtrique. D'après Strabon (1), la ville avait été fondée par des peuples de l'Eubée, les Chalcidiens. Virgile dit de même :

Et tandem Euboicis Cumarum allabimur oris.

Et plus loin :

Chalcidicâque levis tandem supersadstitit arce.

Ces noms d'*Eubée* et de *Chalcis* ne sont pas indifférents ici. Celui d'*Eubée* renferme le radical βοῦς, bœuf, et en effet nous avons vu que le *bœuf* était l'animal symbolique de ce pays. Nous avons vu aussi que les Erétriens, peuple de l'île, avaient le *bœuf* au revers de leurs médailles et que l'Eubée possédait en outre *l'antre du bœuf*, berceau d'Epaphus. Enfin Pausanias parle d'un *bœuf* d'airain envoyé à Delphes par les Eubéens. Strabon fait venir de χαλκός, airain, le nom de *Chalcis* (χαλκίς) (2) ; cette localité a dû peut-être cette dénomi-

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 202.
(2) Ibid., page 405.

nation à l'existence d'un sanctuaire, où le taureau d'*airain* était adoré, comme à Tophet, à Agrigente et chez les Cimbres. Hérodote dit en propres termes que la ville égyptienne de Mendès était ainsi nommée à cause du bouc qu'adoraient ses habitants (1). Le nom de Κολχίς (Colchos) ne serait-il pas aussi une variante de χαλκός? C'étaient là, on le sait, que se trouvaient les taureaux d'Œctès.

Revenons à Cumes; Virgile retrace à propos de cette localité la légende du Minotaure :

Hic crudelis amor tauri, suppostaque furto
Pasiphae, mixtumque genus, prolesque biformis
Minotaurus inest...

Dirons-nous avec le poète latin que le grand sanctuaire Campanien a été fondé par le Crétois Dédale concurremment avec les peuples de l'Eubée? Il me semblerait plus rationnel de regarder Cumes, Chalcis et l'Ida comme trois sanctuaires taurolâtriques indépendants l'un de l'autre et d'admettre qu'ici, comme dans beaucoup d'autres cas, les anciens ont pris de simples analogies pour des rapports de causes à effets.

9° Les assemblées judiciaires. Strabon et Pausanias appellent tous deux *Pouzzoles*, localité située à une lieue de Cumes et qui devait faire partie du sanctuaire, *Dicæarchia*, c'est-à-dire le *chef-lieu de la justice*.

---

(1) « Le bouc et le dieu Pan s'appellent Mendès en Egyptien... Les Mendésiens ont beaucoup de vénération pour les boucs et les chèvres et encore plus pour les premiers et c'est à cause de ces animaux qu'ils honorent ceux qui en prennent soin. Ils ont surtout en grande vénération un bouc qu'ils considèrent plus que tous les autres. » Hérod., II, 46.

10° Les sépultures du Champ sacré. Tout le littoral entre Baïes et Naples est une vaste nécropole souterraine. Les Catacombes dites *de Naples* commencent sous *Capo di Monte* et elles se prolongent aujourd'hui encore aujourd'hui dans une étendue de deux milles, mais la tradition populaire veut qu'elles aillent jusqu'à l'église de *Poggio-Reale* (8 milles de Naples). Cumes a aussi sa nécropole souterraine, dont les sépultures passent en partie pour Pélasgiques. Ce fut près de Cumes qu'alla mourir Virgile, le grand poète de la religion primitive ; ne fut-il attiré là que par les délices du climat et du site?

AMSANCTUS.

Amsanctus ne nous est guère connu que par quelques vers de Virgile. On y trouve cependant : 1° Le *Bois sacré* ou pour mieux dire la *Cume* ou *Combe-aux-Prêtres.*

Densis hunc frondibus atrum
Urget utrinquè latus nemoris (1).

2° Le fleuve sacré.

Medioque fragosus
Dat sonitum saxis et torto vertice torrens.

Virgile ne dit pas que ce torrent ait eu un rôle religieux, mais cela peut se conclure de sa position même.

3° L'antre méphitique :

Hic specus horrendum, sævi spiracula Ditis.

« Tel est, dit Pline, chez les Hirpins près du temple

(1) Œneide, liv. VII, 563.

de Méphitis le lieu appelé Amsanctus où jamais homme ne mit le pied sans être frappé de mort (1). »

4° La position centrale.

> Est locus *Italiæ medio* sub montibus altis
> Amsancti valles...

5° Le collége fameux des prêtres Hirpins, grands prestigiateurs et magiciens, qui ne craignaient pas de marcher nus pieds sur des charbons ardents.

ARICIE.

On trouve à Aricie : 1° La forêt sainte et le culte d'une des divinités primitives. Lucain dit :

> Quà sublime nemus, Scythica quà regna Dianæ.

2° L'antre sacré. « Assez proche de Rome, dit Lactance, se voit dans un bois épais un antre obscur et profond (2). » Cette caverne était connue sous le nom de *grotte d'Egerie.*

3° Le culte des eaux. De cette grotte sortait la fontaine *Egerie*, dont, au dire d'Ovide, les malades recherchaient fort les eaux. Cette fontaine formait ensuite un lac. « Dans la vallée d'Aricie, dit le même poète (3), au milieu d'une épaisse forêt est un lac consacré par un culte antique. La haie est couverte dans toute sa longueur de bandelettes flottantes. » Nous retrouvons ici encore la *redimittam vittis arborem* de Théodose le Jeune et les lambeaux d'étoffe des arbres de Sétif et de Lieu-Saint.

---

(1) Pline. liv. II, ch. 96.
(2) Lactance, Instit. divin., liv. I, 21.
(3) Fastes, liv. III, vers 268.

4° La Combe sacrée. Strabon nous apprend que la forêt d'Aricie et la ville de ce nom étaient situées l'une et l'autre dans une dépression du terrain (1).

5° Le collége des prêtresses. Aricie était au pied du mont Albain, où habitaient les prêtresses qui comptaient parmi elles Rhéa Sylvia.

6° Un souvenir plus ou moins accusé du sacrifice humain. « Voici, dit encore Ovide (2), non loin des portes de Rome, au sein d'un bois, le temple de Diane; c'est le glaive à la main, c'est par le meurtre qu'on y acquiert l'empire du sacerdoce. » Ce prêtre homicide me paraît bien proche parent du prêtre sacrificateur.

7° Un autre souvenir également affaibli du culte du taureau. Les anciens disaient que la statue de Diane *Tauropole* avait été transportée à Aricie du fond de la Tauride par Iphigénie et Oreste.

8° Le culte des arbres. Juvénal nous montre dans la forêt d'Aricie la grande prêtresse de l'arbre, *magna sacerdos arboris* (3).

9° Les devins. La grande prêtresse de l'arbre était *diseuse de bonne fortune* et *arboriste,* c'est-à-dire marchande de simples; elle était en outre Juive et plus ou moins mendiante :

Arcanam Judæa tremens mendicat in aurem.

---

(1) Strabon, Dübner-Müller, page 199.
(2) Art d'aimer, liv. I.
(3) Juvénal, sat. VI, vers. 543. J'ai déjà traité ce sujet (*Du culte des arbres chez les anciens,* page 18).

La forêt d'Aricie possédait toute une troupe de ces Juifs qui vendaient également des simples (1) :

Quorum cophinus fœnumque supellex.

Voilà la première bande de ces marchands de dictames et de bonnes fortunes que nous appelons aujourd'hui dans diverses langues *Tsiganes, Zigeuner, Egyptiens* et *Bohémiens*. Comme nos Bohémiens d'aujourd'hui, ceux de la forêt d'Aricie avaient leur roi que Suétone appelle *Rex nemorensis* (2) ; d'après Martial, la forêt elle-même s'appelait *Regnum nemorosum*. J'y vois non pas les Juifs de Jérusalem, mais bien ceux de Dan, Béthel, Topheth et Samarie, tous voués, comme nous l'avons vu, à l'idolâtrie et au zôomorphisme (3).

ROME.

Rome est le sanctuaire le plus complet, non-seulement de l'Italie, mais de l'antiquité toute entière. On y trouve :

1° Le culte des arbres. Le Figuier Ruminal, sous

---

(1) Juvénal, sat. III, vers. 11.

(2) Suétone, Caligula, ch. XXXV. L'année 1864 a vu mourir les deux reines des Bohémiens d'Angleterre et d'Ecosse. Remarquons que l'argot des Bohémiens d'Angleterre s'appelle le *Rommany*, mot qui sans être concluant, semble renfermer un souvenir du séjour des premières bandes juives et égyptiennes dans les environs de Rome, où elles arrivaient de diverses parties de l'Orient pour exploiter la crédulité publique, comme Juvénal nous l'a appris des magiciens de l'Inde et de la Phrygie, que les dames romaines appelaient en Italie à *grands frais* (Satire VI, vers 588).

(3) *Zigeuner* et *Tsiganes* ne viendraient-ils pas de l'allemand *Ziege*, chèvre? Le bouc jouait, on le sait, un très grand rôle dans la sorcellerie et les sorciers passaient même pour l'adorer. Quoi d'étonnant que les *Gitanos* ou *Egyptiens* aient, comme leurs compatriotes de Mendès, rendu un culte au bouc et à la chèvre?

lequel la louve avait, disait-on, allaité Romulus et Rémus, subsistait encore au temps de Denys d'Halicarnasse, qui l'appelle le *Figuier sacré* (1). Plutarque signale près du cirque le *saint Cormier*. Un quartier de la seconde région de la ville portait, d'après Publius Victor, le nom d'*Arbor sancta;* une partie de la sixième région était appelée *Malum Punicum*. La région quatrième avait un Lotus planté, disait-on, par Romulus et qui chaque année se couvrait de sang pendant deux jours. « Il est un arbre plus ancien encore, dit Pline (2), mais dont on ignore l'âge; c'est celui qu'on appelle *Cherelu,* parce qu'on y suspend la chevelure des vestales. » Le même écrivain ajoute (3) : « Sur le mont Vatican est un Ilex plus vieux que Rome, auquel est attachée une inscription Etrusque en lettres d'airain indiquant que dès lors cet arbre était l'objet d'un culte religieux. »

2° Le Bois sacré. Varron signale à Rome le *Lucus Exquilinus ;* Ovide signale dans ses Fastes le bois d'*Hélerne* et celui du mont Aventin, et il ajoute que le temple de Véjovis « était à l'entrée d'un double bois sacré. » Pline croit que Rome avait été d'abord entièrement couverte de forêts (4) et Varron pense que pendant les cent soixante-dix premières années les Romains n'eurent d'autres temples que leurs bois sacrés.

3° Le culte des eaux. On trouvait près de la porte

---

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. III, ch. 21.
(2) Pline, XVI, 85.
(3) Id., XVI, 87.
(4) Id., XV, 10.

Capène la *fontaine de Mercure,* dont les eaux avaient la propriété d'effacer le parjure et le mensonge. Un des bassins de la ville se nommait le *lac de Ganymède*. Les fontaines avaient à Rome leur fête pendant laquelle on leur offrait des bouquets et des couronnes. « *Nullus fons non sacer*, » a dit Servius.

4° L'hypogée. « Les bergers ayant fait grand bruit, dit Denys d'Halicarnasse (1), la louve alla se cacher dans un bois sacré fort sombre et fort épais, qui était tout proche et dans lequel il y avait une roche creuse, d'où sortaient plusieurs sources. On prétendait que ce bois était consacré au dieu Pan; il y avait là effectivement un autel de ce dieu. Le bois ne subsiste plus, mais l'antre, d'où sortaient les sources, se voit encore. » Situé dans le Bois sacré de Pan et près de l'autel du dieu, cet antre ne pouvait guère manquer d'avoir un caractère religieux. Nous avons parlé plus haut de l'autel souterrain situé près du grand cirque ; le *trou de Curtius* se voyait au Forum près de la mare du même nom. Le mont Vatican tire probablement son nom de quelque ancien oracle, dont le siége a très bien pu être la crypte appelée *grotte Vaticane*. Enfin je ne puis m'empêcher de voir dans les catacombes de Rome des monuments analogues à celles de Cumes et aux labyrinthes de Crète et d'Egypte, monuments bien antérieurs au christianisme et où les premiers chrétiens n'ont fait que continuer l'usage de célébrer le culte et d'ensevelir les morts ;

---

(1) Denys d'Halicarnasse, liv. I, ch. 18.

Hic spelunca fuit vasto submota recessu
Solis inaccessam radiis,

dit Virgile décrivant l'antre de Cacus, le Minotaure romain ; n'est-ce pas là une des catacombes?

5° Le culte du taureau. Les murs du temple de Diane Aventine étaient garnis de têtes de bœufs. Ovide nous apprend au VI[e] livre de ses *Fastes* que les Romains avaient une fête nommée *Vitulatio* et une déesse nommée *Vitula;* ils avaient des *as* et des *quadrussis* qui portaient le bœuf (1). Le Minotaure lui-même figurait, d'après Festus, sur les enseignes des légions (2) ; enfin on connaît la légende de Cacus. Une des places de la ville se nommait *Forum Boarium,* dénomination qui, à mon avis, ne doit pas être traduite par *marché aux bœufs,* comme on le fait généralement. Rome avait son *marché au bétail* (campus pecuarius) qui n'était pas situé de ce côté. Ovide assigne une autre origine au nom de *Forum Boarium;* selon lui cette place tira son nom du sacrifice d'un taureau qu'y fit Hercule :

Hic ubi pars Urbis *de bove* nomen habet.

Nous approchons déjà de la véritable solution. Pline et Tacite nous apprennent qu'on voyait encore de leur temps au *Forum Boarium* un *taureau d'airain* (3), et le premier ajoute que c'était sur cette place que s'accomplissaient, même sous les empereurs, les sacri-

---

(1) Cabinet de la Bibliothèque Ste-Geneviève, par M. du Molinet.
(2) « Minotauri effigies inter signa militaria est. » (Festus).
(3) Pline, liv. XXXIV, 5. — « Igitur à Foro Boario, ubi æreum Tauri simulacrum adspicimus. » (Tacite, Annales, liv. XII, par. 24.)

fices humains. Il me semble difficile de ne pas reconnaître la taurolâtrie dans tous ces faits (1). Le *Forum Boarium* était compris dans la huitième région dite *Forum Romanum*. Une question s'élève ici. Les Romains donnent aujourd'hui le nom de *Campo Vaccino* au *Forum Romanum* voisin du *Forum Boarium*, et cette place célèbre paraît avoir été appelée ainsi de tout temps en langue italienne; d'où vient ce nom? Le traduirons-nous aussi par *marché aux bœufs?* Les mots se refusent à ce sens; voici mon opinion. Les anciens

(1) J'oserai émettre ici la plus hardie de toutes les conjectures. Pausanias nous apprend que la ville taurolâtrique de Βοιαὶ (Laconie) passait pour avoir été fondée par *Enée* (Αἰνεία;). D'après Conon, contemporain d'Auguste (Narration XLVII), Enée conduit par un bœuf, qui le suivait depuis le mont Ida, avait fondé à Brusiade une ville nommée Αἰνεῖα. A Rome, où le Taureau était également honoré, nous trouvons une troisième fois Enée comme fondateur de la ville. N'y a-t-il là que de fortuites coïncidences? Moloch, les deux taureaux d'Œetès, le taureau de Phalaris, celui des Cimbres et celui du *Forum Boarium* étaient tous d'*airain*; or Taureau d'airain se dit en latin *Taurus Œneus*. J'ose à peine tirer la conclusion et je l'oserais moins encore, si le siège de Troie et les événements qu'en ont été donnés comme les conséquences, n'étaient généralement regardés aujourd'hui comme autant de fables. Si Rome a commencé par un sanctuaire taurolâtrique, elle eut cela de commun vraisemblablement avec Βοιαὶ, Cumes, Samarie, Colchos, Troie et Thèbes et certainement avec Dan et Béthel. Quelques anciens ont dit que Rome était fille de *Lucarie* et d'*Italus*; *Lucarie* est le Bois sacré; *Italus* est la même chose qu'*Œneas*. Les anciens assignaient à Enée *Caiéte* pour nourrice; *Caiète*, nous l'avons vu, n'est autre chose que l'hypogée et dans un de ces hypogées sous Rome même, habitait Cacus, *fils de Vulcain*, moitié homme et moitié animal, comme le Minotaure et Moloch, et grand consommateur, lui aussi, de victimes humaines. Il semble aussi que l'expression *Pius Œneas*, qui revient si souvent et dans beaucoup de cas si peu à propos dans Virgile, a pu primitivement exprimer moins la *piété* d'Enée que la devotion dont le dieu *Œneus* était l'objet. Enfin Enée, fondateur de Rome, de Brusiade et de *Boiaf*, assiste aussi à la fondation de Carthage, où Saturne, le dévoreur d'enfants, était déjà assimilé par les anciens à la divinité taurolâtrique de Tophet. Rappelons également le Crétois *Talos*, *l'homme d'airain*, autre *Œneas*.

[redacted]

n'honoraient pas seulement le taureau, mais encore la génisse. Io, Isis, Hathor étaient représentés sous la forme ou avec les attributs de l'animal femelle. « Inter vaccas populorum, » dit le Psalmiste et Osée ajoute (1) : « Vaccas Bethauen coluerunt habitatores Samariæ. » D'après Pausanias et Ovide, ce fut une *génisse* qui guida le fondateur de Thèbes. Le sanctuaire de Colchos avait deux idoles tauriformes ; étaient-ils de même sexe? A Βοιαί, le temple d'*Isis* était à côté de celui de *Serapis*. Il n'y a aucune invraisemblance à admettre que la vache a été honorée en même temps que le taureau et à côté de lui. Je place avec Pline et Tacite le *Taureau* au *Forum Boarium* et la *Vache-Sacrée* au *Campo Vaccino* qui y touchait. Cette dernière était probablement la déesse *Vitula*, que les Romains honoraient encore au temps des empereurs.

7° Le corps sacerdotal. Nous trouvons à Rome : le prêtre devin vivant en corporation (Haruspices, Augures); le prêtre poète (hymnes des Saliens et des frères Arvales); le prêtre savant, qui observe les phénomènes électriques, crée la jurisprudence et sous le nom de *Numa*, forme italique de Nomos, dicte la *loi*, institue les sacrifices et délimite les champs ; le prêtre architecte représenté par les *Pontifices;* un indice du prêtre *Forgeron* dans la légende de la fabrication des douze *anciles* et dans le nom d'*Antre du Cyclope* que portait un quartier de Rome; enfin le collége des prêtresses chargées d'entretenir le feu sacré (Vestales).

(1) Osée, ch. X.

8° Le centre. Pline compte trente-deux villes qui faisaient en commun leurs sacrifices sur le mont Albain ; on sait que Rome hérita de ce sanctuaire (1) qui se confondait avec celui d'Aricie. Sans parler du *Mille-d'Or*, qui est peut-être d'époque postérieure, Rome avait en outre le *Mont-Sacré*, sur lequel le peuple se retira certain jour, plus une *Voie sacrée* comme à Eleusis :

Ibam fortè *viâ sacrâ* sicut meus est mos

et le *Sacriportus* compris dans la quatrième région.

Je crois que Rome n'a été longtemps qu'une pure théocratie. A l'exemple de Minos, Rhadamanthe, Zamolxis, Mycérinus et Zoroastre, qui ont tous tiré leurs lois de l'*antre sacré*, Numa va consulter Egérie dans la caverne sainte (2). Florus dit que Fatua, femme de Faunus, annonçait l'avenir ; la mère d'Evandre était également prophétesse. D'après Plutarque et Denys d'Halicarnasse, Romulus lui-même n'était pas étranger à l'art de la divination. « Pendant que Romulus était, dit Plutarque (3), empêché à quelque sacrifice, parce qu'il était fort dévot, aimant à sacrifier aux dieux et qu'il s'entendait en l'art

---

(1) Pline l'anc., liv. III, 9.

(2) Le nom d'*Egérie* me paraît venir d''Αγείρώ, *rassembler* et être la personnification des *féries* du mont Albain. Aricia ('Αρικια) signifie à mon avis *la première demeure*. On y trouve οἰκια, *demeure* et une particule qui sous les variantes *ar*, *or*, *ur* marque dans diverses langues le commencement d'une action : *Aryens* (les premiers peuples ?) *Arméniens* (les premiers hommes ?) 'Αρχὴ (commencement) ; *Artémis* (la première déesse ?) ; *origo*, *ordia* (commencement d'une chose) ; *oriens*, *ortus*, *arrha* (commencement de paiement) ; *Uralt* (très ancien) ; *Ursprache* (langue-mère) ; *Ursache* (chose première, cause) ; *Urbild* (original) ; *Urwelt* (monde primitif), etc. L'histoire d'Albe et d'Aricie donne tout-à-fait raison à cette étymologie.

(3) Plutarque, Vie de Romulus, ch. VIII.

[redacted]

de deviner et prédire les choses advenir. » Denys d'Halicarnasse dit aussi que Romulus était « fort versé dans les choses religieuses (1). » Comme Achille, le fondateur de Rome était né d'une prêtresse; sa mère se nommait *Rhéa Sylvia* et aussi *Ilia*, trois noms sous lesquels se cachent des faits du sanctuaire primitif. Dans l'Enéide, le guerrier Ocnus a pour mère la prophétesse Mantô et l'Eridan pour père :

Fatidicæ Mantûs et Tusci filius amnis;

un autre guerrier, Virbius, était fils de la forêt d'Aricie :

Virbius, insignem quem mater Aricia misit
Eductum Egeriæ lucis.

Les Latins sont entrés plus timidement que les Hellènes dans la voie des personnifications, mais enfin les voilà pris sur le fait. Pour revenir à la prétendue mère de Romulus, *Rhéa* est la même chose qu'en Troade Καλλιρόη (la belle source) et le nom de *Sylvia* répond de même à celui d'*Idæa*, mère de Callirhoé et personnification du *Bois sacré*. Rhéa Sylvia s'appelait aussi *Ilia*; on trouve en Troade *Ilus* et *Ilion* (2). Est-ce à dire que les Latins ont emprunté tout cela aux Troyens? Je ne le pense pas, mais nous savons qu'Aricie avait un bois sacré et une source médicinale, et les Troyens étant Pélasges comme les Romains et de même religion,

(1) Denys d'Halic., liv. II, ch. 17.

(2) Ἰλάω, *être propice*, all. heilen, *guérir*, angl. *heal*, même sens. La Normandie et le département de Seine-et-Marne ont deux fontaines druidiques nommées *St-Hellier* et *St-Hilier*. Un autre *St-Hellier* se trouve dans l'île de Jersey.

les mêmes faits et les mêmes noms ont pu exister dans les deux pays, sans qu'il y ait eu action directe de l'un sur l'autre.

Poursuivons cette recherche. Rome avait divers *arbres sacrés ;* il en était de même de tous les sanctuaires et nous pouvons nous passer des contes inventés par les anciens pour expliquer ces faits. Romulus ouvre un asile dans le *Bois sacré.*

> Hinc lucum ingentem, quem Romulus acer asylum
> Rettulit...

Tout sanctuaire était asile chez les anciens et les empereurs se virent même forcés d'intervenir pour diminuer le nombre de ces lieux privilégiés ; il n'y a donc là encore qu'un fait purement religieux. Romulus partagea la ville en trois tribus, dont l'une était celle des *Luceres* ou *Lucerenses :* Plutarque fait venir *Luceres* de *Lucus ;* Festus nous apprend qu'on les avait appelés d'abord *Lucomedi.* « *Lucomedi* a duce suo Lucomo dicti, qui posteà *Lucerenses* appellati sunt. » Ce texte est très important pour nous en ce qu'il nous fait retrouver les *Lycomèdes* même en Italie. A mes yeux, les *Lucumonies* Etrusques, parmi lesquelles Rome a peut-être figuré au commencement de son histoire, n'ont été autre chose que des Etats théocratiques ayant pour chef-lieu le *Bois sacré* et pour magistrat, non plus le *Perse* ou le *Persona,* mais le *Porsena,* comme celui qui donna asile à Tarquin, avant que ce prince s'en allât mourir à Cumes, où la religion primitive florissait encore à cette époque. D'où vient le nom de *Quirites* que portaient les citoyens Romains? De *Curis* ou de *Kurinus?* J'y vois tout

simplement la forme latine de Κούρητες, nom par lequel les Crétois désignaient les jeunes gens (Κοῦρος, jeune homme) consacrés au service des dieux, service qui chez les anciens n'excluait nullement celui des armes. Pline nous apprend que ce furent les Curètes qui instituèrent la *danse armée* (1); Denys d'Halicarnasse les assimile aux *Saliens*. « En effet, dit-il, les Saliens, selon la force de ce mot traduit en grec, sont à mon avis la même chose que les *Curètes*, que nous appelons ainsi, c'est-à-dire *jeunes gens*, à cause de leur âge. » Les Curètes ou *Quirites* étaient la milice sainte et comme les *Lévites* des sanctuaires du mont Ida et de Rome (3).

LIEU-SAINT.

Je place à *Lieu-Saint* (Seine-et-Marne) la *Media Regio totius Galliæ* du VI[e] livre des *Commentaires*. Les Gaulois ne publiaient pas leurs annales et tout ce que nous savons sur eux par les Grecs et les Romains tiendrait dans quelques pages; nos renseignements seront donc ici très incomplets et bien plus encore que pour la Grèce et l'Italie. Nous trouvons cependant à Lieu-Saint : 1° Le culte des eaux. Cette localité possède une fontaine dite de *Saint-Hilier*, dont les eaux guérissent la fièvre. Comme autrefois à la fontaine Castalie d'Antioche, les malades jettent encore aujourd'hui de la monnaie

(1) Pline, VII, 17.
(2) Denys d'Halic., liv. II, 18.
(3) D'après l'Eneide, les Romains plaçaient aussi en Crète le berceau de leur nation (*gentis cunabula nostra*). Je crois de plus en plus à des ressemblances de race, de religion et de langue, et je suis porté à regarder tout le reste comme pure invention.

dans le bassin de la source, qui passe pour contenir un trésor.

2° Le culte des arbres. A dix pas de la fontaine Saint-Hilier, j'ai vu encore en 1861 un tronc d'arbre chargé de lambeaux d'étoffes. Ces chiffons sont censés aujourd'hui représenter la fièvre que chaque malade vient *clouer* contre le tronc, mais il est fort vraisemblable que la tradition s'est altérée par l'effet du temps et que le but premier était exclusivement d'honorer l'arbre, comme nous en avons vu plus d'un exemple.

3° Le centre sacré. Lieu-Saint est situé aussi exactement que possible et bien mieux que Chartres et Dreux, au centre de l'ancienne Gaule, qui avait pour limites, comme on le sait, les bouches de la Meuse et du Rhin, l'Océan, le pays Aquitanique et les Alpes Rhétiques. L'existence d'un sanctuaire à Lieu-Saint est attesté par diverses médailles Mérovingiennes et Carlovingiennes ayant pour légende : *Locus santus*, *Locus sanctus*, *Loco santo, Loco sancto;* le cabinet des médailles de la Bibliothèque impériale a un très beau *Locus sanctus* en or. César dit que la *Media Regio* était *in loco consecrato;* le nom de *Lieu-Saint* est la traduction exacte de ces mots. A une lieue de cette localité se trouve *Seine-Port,* dont le nom latin (*Sacer Portus*) rappelle exactement la *Voie sacrée* et le *Sacriport* de Rome.

4° Le Bois sacré. Une médaille de Lieu-Saint paraît porter *Lucus sanctus* et on croit lire sur une autre *Lucus cinctus*. Lieu-Saint n'est qu'à un kilomètre de la grande forêt de Sénart (le bois des Sènes), forêt où les Ermites ont succédé aux Druides et qui a conservé

jusqu'à nos jours la réputation de sainteté. On s'étonnera peut-être de voir frapper des médailles Franques dans un tel lieu, mais les *Champs sacrés* des Gaulois paraissent avoir passé après la conquête dans les mains des empereurs, puis au même titre dans celles des rois Francs, qui y construisirent des maisons de chasse et des résidences royales, auxquelles un capitulaire de l'an 800 donne encore la qualification de *Luci*.

5° Le feu sacré. Il y a moins de trente ans encore, un grand feu était allumé chaque année à l'époque de la Saint-Jean au lieu nommé les *Quatre-Chemins*. Tout individu du bourg devait rapporter un tison au logis.

6° Le prêtre justicier. César nous apprend que les assemblées de justice se tenaient dans la *Media Regio*. *Lieu-Saint* a un territoire nommé la Justice, mot qui rappelle le *Dan* de Palestine, le *Dicæarchia* de Cumes, la *Montagne de justice* de Carnac et le Tsings-hog (hauteur de la justice) d'Upsal.

7° Le sacrifice humain. Adam de Brême nous représente comme tout couverts de sang les arbres de la forêt sainte d'Upsal.

Omnisque humanis lustrata cruoribus arbor

avait dit avant lui Lucain dans sa description du Bois sacré de Marseille. D'après une tradition toute spontanée de *Lieu-Saint*, les Druides ont longtemps habité la forêt de Sénart et le *tronc des chênes y était tout arrosé de sang*.

Tels sont les titres de *Lieu-Saint;* je ne pense pas

que Dreux et Chartres puissent en produire d'égale valeur (1).

MOLAIN.

Molain (Jura) était le *Champ sacré* des Séquanes. On y trouve (2) : 1° La position centrale. La vaste forêt domaniale qui couvre la plus grande partie de ce pays s'appelle le *Moydon*, forme séquane de *Meadhon*, qui en Gaélique signifie la *Terre du milieu*. Le village de Molain est désigné par des chartes et des bulles de 1029, 1033, 1069 et 1120 sous les noms de *Mediolanum*, *Mediolain* et *Méolain;* or, on sait que *Mediolanum* signifiait le *Champ sacré du milieu*. Je crois avoir établi ailleurs que sept voies celtiques y aboutissaient. Ces voies s'appellent sur différents points *Chemins-Blancs*, *Vies-Blanches* et ce qui en est l'équivalent celtique, *Nozeroys*, tous mots répétés plusieurs fois dans la partie du Jura située vers Molain et que jusqu'à ce moment j'ai vainement cherchés ailleurs. Ces dénominations n'exprimaient-elles que l'état *poudreux* et l'aspect blanchâtre des chemins fréquentés par les charriots? Cachent-elles quelque autre sens? Je me bornerai à rappeler que dans l'antiquité les chemins étaient placés sous la protection de la religion. Apollon Ἀγυεὺς et Hermès y présidaient chez les Grecs, Mercure *Viati-*

(1) On m'a objecté que César place la *Media Regio in finibus Carnutum* et que *fines* signifie dans cet écrivain *territoire*. Ce mot a, j'en conviens, quelquefois ce sens dans les *Commentaires* : mais souvent aussi il doit être traduit par *confins*, par exemple, dans le paragraphe X du livre IV.

(2) J'insisterai peu sur ce sujet que j'ai traité dans deux mémoires spéciaux.

cus chez les Romains et Gwyon, que César appelle *Viarum atque itinerum ducem*, chez les Gaulois (1).

2° Le culte des arbres. Ce culte est attesté par divers territoires portant les noms de *Champ-du-Pommier,* dénomination que j'ai longuement discutée ailleurs.

3° Le Bois sacré. Plusieurs parties de la *Sylva Maydunensis*, qui couvre le pays de Molain, ont des noms tout druidiques. (*Bois Merlin, Bois du Prince Belin,* etc.).

4° Le culte des eaux. Nous n'avons ici qu'un nom ; un étang du pays de Molain s'appelle *Clais-du-Patère,* c'est-à-dire, comme j'ai essayé de l'établir, *Enceinte du Druide.*

5° Le culte du taureau. Un nom ici encore et rien de plus jusqu'à l'heure présente. Le *Champ-du-Taureau,* situé près de Molain, touche à des territoires, qui tous portent des dénominations archéologiques : le *Patère,*

---

(1) Je crois que *blanc* signifiait aussi chez les anciens *saint, sacré* ; voici du moins des mots qui s'accommoderaient pour la plupart de ce sens : les *albæ virgines* de Delphes, dont le nom ne vient peut-être pas du costume, le sanctuaire du mont *Albain*, la fontaine sainte de Tibur appelée *Albuna*, l'*Albula* ou Tibre, *Albion*, l'île sainte, foyer du druidisme d'après César ; le navire Argô (Ἀργὸς, blanc), le sanctuaire d'*Argos ;* la vierge hyperboréenne *Argé* et le dieu *Argus*, les *Argæi*, simulacres que les prêtres jetaient chaque année dans le Tibre, l'*Argilète* qui touchait au temple de Janus, les *Argilles* (ἀργίλλας), nom que Strabon donne aux hypogées de Cumes, la mare de l'*Argilière*, un des lacs sacrés des Gaulois, l'Anglais Witness, serment, engagement *sacré*, si voisin de *Whiteness, blancheur,* le *Wittenagemot* (l'assemblée sainte?) etc. Tite-Live dit (I, 21) que Numa institua les sacrifices « dans des lieux appelés *argées* dans la langue des Pontifes. » *Chemin-Blanc, Vie-Blanche* et *Nozeroy* seraient alors les équivalents des *Via sacra* et des *Sacriportus*. Je traduis aussi *Argentoratum* (en Allem. Strasbourg, *la ville de la route*) par *Chemin blanc.*

Clais-du-Patère, Champ-du-Pommier, Bois Merlin, Pouмério, Champ Dolent et les *Grands-Jeux*. D'après la tradition de *Malain*, qui s'appelait Mediolanum comme notre *Molain*, un *veau d'or* y est caché quelque part sous le sol. Notons bien qu'aucune fouille n'a encore été faite à Molain.

6° Les hypogées. Les principaux sont la grotte de Saint-Bilbalbô avec son *autel* qui n'a rien de commun avec les autels chrétiens, la *Baume-des-Saints*, celle de la Châtelaine, où d'après M. Rousset, ont été trouvés divers objets druidiques, la *Cave de l'Enclaye*, la *Combe du Biou*, les *Chambres de Montfoiron*, où les prêtres ont, dit-on, célébré autrefois leurs offices et la *Combe du Thiou*. Cette dernière dénomination ne se rattacherait-elle pas à θύω, *sacrifier* (1)? Les anciens sacrifiaient aux divinités infernales dans des lieux creusés à cet effet. (*In effossâ humo*).

7° Le corps sacerdotal. Indépendamment de la *Clais-du-Patère* et du *Patère* qui y touche, le Champ sacré des Séquanes a deux territoires portant le nom significatif de *Combe-au-Prêtre*, dénomination qui est l'équivalent des *Cumes* des anciens. Trois autres cantons s'appellent *Grange-à-la-Dame, Combe-à-la-Dame* et la *Dame-Ande;* la *Dame-Verte* de Pontdhéry passe encore aujourd'hui pour errer la nuit autour du village et nulle part la légende des *Vouivres* n'est plus vivace. Ces

---

(1) Allons au devant de l'objection qu'on ne manquera pas de tirer de la différence des langues. On pourrait citer plus d'un autre exemple en Franche-Comté; je me bornerai à dire que dans le pays même de Molain les vieux chemins s'appellent des *Poires* (πόρος, chemin).

[redacted]

Dames me paraissent n'avoir été primitivement autre chose que les prêtresses ou magiciennes gauloises.

8° Le Parc sacré. Nous avons vu que la plupart des enceintes étaient très vastes et qu'elles comprenaient un territoire réservé aux troupeaux sacrés. A peu de distance de Molain se trouve un territoire nommé *Bru-de-Corn*. *Bru* signifie *canton* en Gaélique et *Corn* veut dire *pâturage* à la fois en Gaélique et en Franc-Comtois.

9° La nécropole. Le pays de Molain est couvert d'innombrables sépultures, qui s'étalent par vastes groupes au bord de tous les anciens chemins aboutissant au Champ sacré. Je ferai ici spontanément une rectification sans que ma thèse, qui a été vivement combattue sur d'autres points, ait été attaquée de ce côté. J'ai attribué à une bataille les trente ou quarante mille tumulus, qui se pressent autour de Molain ; je crois encore qu'il y a eu là des combats, comme l'attestent les dénominations territoriales de *Champ de la Guerre*, *Champ des Piques*, *Champ de la Bataille* (Pretin) et *Champ de la Bataille* (Molain) ; mais une exploration plus complète de l'immense terrain recouvert par les Mottes (1) et surtout une étude plus approfondie des coutumes funéraires des peuples anciens m'ont amené à penser qu'une partie de ces sépultures pouvait prove-

(1) Une des lignes de tumulus n'a pas moins de vingt-cinq kilomètres de développement (d'Ardon à Pretin) et une autre dix-huit ou vingt (de Pontdhéry aux bois de Poligny). La nature de la forêt qui est très épaisse et très broussailleuse rend l'exploration singulièrement pénible et difficile. Je n'ai du reste rien à changer à ce que j'ai dit sur la direction de ces lignes.

nir d'une cause autre que le choc de deux armées. Il en coûte peu de se déjuger soi-même, quand on cherche la vérité plutôt que le triomphe d'une conjecture ou d'une opinion.

Nous avons déjà vu que les grands sanctuaires de Rome et de Cumes avaient d'immenses cimetières souterrains. « Les plaines riantes, qui passent pour la demeure des morts, dit Diodore de Sicile (1), entourent le lac Achérusia situé près de Memphis, environné des plus belles prairies et d'étangs où croissent le lotus et le roseau. Ce n'est pas sans raison que l'on place dans ce lieu le séjour des morts ; car c'est là que s'achèvent les *funérailles les plus nombreuses et les plus magnifiques*. Après avoir *transporté* les corps sur le fleuve et le lac Achérusia, on les place dans les cellules qui leur sont destinées. » De même les dépouilles des riches gallo-romains naviguaient sur le Rhône vers les *Aliscamps* d'Arles. « Les Celtes, dit M. Maury (2), aimaient à se faire enterrer dans ces sanctuaires ombragés par les hautes futaies des forêts ; ils préféraient ces lieux saints pour y déposer leur dépouille mortelle. » Le savant académicien cite à l'appui de son opinion des sépultures trouvées dans les forêts de Carnoet, Duault, Martigny-lez-Lamarche, et il ajoute (3) : « La contrée qui s'étend entre Kirkby-Moor, Heath-Waith, Woodland au nord du Lancashire et qui était jadis couverte de forêts, présente les reste sd'un vaste cimetière. » On

---

(1) Diod., I, 96.
(2) Maury, Hist. des forêts de la Gaule, page 163.
(3) Ibid.

a découvert dans le cercle de pierres de Tynrich (Perthsire), des cercueils en pierre et quatre grandes urnes remplies entièrement d'ossements calcinés (1). M. Carro, à qui j'emprunte ce dernier fait, regarde également notre Carnac comme une nécropole. M. de St-Amans dit qu'on a trouvé dans Stone-Hedge des ossements d'hommes et d'animaux à demi brûlés et il ajoute que les tumulus environnent de toutes parts cette enceinte fameuse (2). Cette coutume de faire transporter, même de loin, la dépouille des morts dans les sanctuaires, paraît avoir été de tous les pays et de toutes les religions et aujourd'hui encore les Juifs riches viennent de toutes les parties de la province d'Alger se faire inhumer dans le cimetière Israélite de cette ville.

Revenons maintenant à Molain. L'inhumation n'excluait pas la crémation chez les anciens. Les députés latins ayant demandé à Enée la permission d'*inhumer* leurs morts :

Ac tumulo sineret succedere terræ (3).

Enée leur répond qu'ils peuvent apprêter les bûchers ;

Nunc ite et miseris supponite civibus ignem.

J'ai trouvé des charbons au fond d'un des tumulus de Molain. Or dans un espace de six kilomètres le chemin celtique d'Alaise à Molain porte les trois dénomina-

(1) A. Carro, Mémoire sur les monuments primitifs, page 28.
(2) Lettres sur l'Angleterre, par M. de Saint-Amans, Lettre X, juillet 1802.
(3) Œneide, XI, 103.

tions de *Vie-aux-Morts* (l'Abergement-les-Thésy), *Chemin-des-Grillères* (Grange-sur-le-Mont) et *Pontdhéry;* ce dernier mot est presque absolument le même que les πύλαι ἠρίαι, par lesquelles on arrivait au cimetière d'Athènes et c'est précisément à Pontdhéry que commence une des grandes lignes de tumulus. A peine a-t-on gravi du côté du nord-ouest le plateau de Pretin qu'on rencontre en même temps et le commencement d'une autre ligne de tumulus et la dénomination de *Chemin-de-la-Mort* ou *Vie-de-la-Mort.* Même chose du côté du sud, où un territoire nommé *la Grillère* est également couvert de sépultures. Enfin nous trouvons vers le centre du *Champ sacré,* au milieu de tertres sans nombre, *Champ-de-la-Mort, Champ-des-Morts, Combe-de-la-Mort* et *Combe-aux-Morts.* Que de sanglantes luttes aient eu lieu autour du Champ sacré et dans l'enceinte même, il n'y a là rien que de fort vraisemblable, mais rien aussi n'est plus conforme aux coutumes funéraires des anciens que la translation des corps dans les enceintes sacrées (1). La presque totalité de ces tumulus a, il est vrai, à peu près les mêmes dimensions; mais qu'en conclure? Si d'une part cette égalité de dimensions semble rapporter ces monuments à une date unique, d'autre part on comprendrait moins

(1) Consulté par moi sur cette question, notre illustre historien M. Henri Martin, a bien voulu me transmettre les renseignements suivants : « Qu'il y ait eu chez les Celtes des lieux sacrés pour les morts, des nécropoles où on venait se faire enterrer *de fort loin,* cela est plus que probable, à peu près certain, dirai-je. Les fameux cercles de Stonehenge ou plutôt Côr-gawr et d'Abury ont pour moi ce caractère, vu les vastes tumulus qui entourent de loin les cercles du sanctuaire. » (Lettre de M. Henri Martin à Ch. Toubin, 18 mars 1865.)

aisément qu'on eût pu, à la suite d'une mêlée aussi gigantesque, opérer l'inhumation d'une manière régulière et uniforme. Quoi qu'il en soit, voilà le problème et sous ses deux faces ; des fouilles seules pourront le résoudre.

[redacted]

ELECTIONS.

A l'issue de la séance publique du 28 janvier 1864, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections et a élu :

Membres associés résidants :

M. Castan, bibliothécaire adjoint de la ville et M. Weil, professeur de littérature ancienne à la faculté des lettres.

Membres correspondants

(Ordre des associés nés hors de la province).

M. Naudet, ancien secrétaire perpétuel de l'Académie des inscriptions et M. l'abbé Martin, directeur du Gymnase catholique de Colmar.

Associé correspondant

(Ordre des associés étrangers).

M. César Cantu, historien à Milan.



TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 28 janvier 1864.

SECONDE PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

FIN.

Besançon.— Dodivers et Cie, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

[redacted]

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 24 Août 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.



BESANÇON

DODIVERS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

—

1865



MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1864.

Président annuel, M. JEANNEZ.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

L'honneur de vous présider, m'imposant le devoir de prendre la parole le premier, j'ai cherché un sujet qui fût digne de vous être présenté. J'ai cru le trouver dans notre histoire nationale, où dorment ignorés tant de faits héroïques qui ont cependant excité la juste admiration de nos pères. Vos sympathies me diront si mon choix a été heureux et si les deux hommes dont je vais esquisser l'histoire ne sont pas les dignes enfants de notre noble et glorieuse Franche-Comté.

L'audacieux génie de Richelieu avait conçu pour la grandeur de la France le plus magnifique projet; il

voulait qu'elle fût la première parmi les nations. Pour cela il fallait briser les obstacles qui eussent pu entraver ses desseins. La maison d'Autriche et l'Espagne étaient les plus redoutables, il leur jeta le défi. C'est avec un effroi mêlé d'admiration que l'Europe écouta ce terrible signal.

Le 26 mars 1635, un corps espagnol avait surpris Trêves défendue par une faible garnison française. Richelieu ne pouvait souhaiter un meilleur prétexte pour déclarer la guerre à l'Espagne, il le saisit, une lutte colossale s'engagea, elle devait durer un quart de siècle et changer la face de l'Europe.

La Franche-Comté était protégée par un pacte de neutralité qui avait encore près de trois ans d'existence; cependant le cardinal avait arrêté le dessein d'envahir cette province, ce n'était pas d'abord à la force ouverte qu'il comptait avoir recours, les négociations, la ruse et la corruption devaient être ses premiers moyens de conquête.

Les Comtois, après avoir été lents à deviner son projet, ne faillirent à la résistance. Le vieil archevêque de Besançon, gouverneur de la province, le marquis de Conflans et cinq membres du parlement veillèrent à la sûreté du pays. Ils mirent toute leur intelligence et leur énergie à paralyser les desseins des Français. Toutes leurs pensées se tournèrent heureusement à la défense de Dole.

Richelieu commença par attirer à lui les Suisses protestants, puis il chercha à se concilier quelques seigneurs franc-comtois, en louant leur courage pour

se tirer de l'oppression des clers, il appelait ainsi le parlement. Il leur promit assistance de gens de guerre et d'argent pour une si généreuse entreprise, puis quand il crut à tort la noblesse et la bourgeoisie divisées, il commença cette atroce guerre de dix ans, à laquelle il employa les meilleures troupes de France. Sous prétexte d'organiser une armée de secours qu'il voulait envoyer en Italie, il fit de grandes levées dans le duché de Bourgogne, le Bassigny et la Bresse. Les munitions de guerre et les vivres furent réunis dans les villes de France assises sur la Saône et il se mit en devoir d'envahir la Comté. Le prince de Condé, gouverneur du duché de Bourgogne, fut chargé de la conduite de cette formidable guerre.

Le 27 mai 1636, Dole fut sommée; un exempt des gardes du roi de France y apporta un manifeste de Louis XIII contenant les prétextes de l'invasion : hospitalité donnée au duc de Lorraine par la Bourgogne, prétendues violations de la neutralité. Le même officier présenta des lettres du prince de Condé et une autre déclaration portant que tout gentilhomme ou ville de Bourgogne qui voudrait continuer à observer la neutralité serait traité comme ami. Personne ne se laissa prendre à cette ruse. Les commis au gouvernement fournirent de loyales et complètes réponses, mais que pouvaient-elles contre une volonté si formellement arrêtée? La ville fut investie le 28 mai.

Les préparatifs de défense avaient été énergiques et rapides. Les Franc-Comtois détestaient les Français autant qu'ils chérissaient leur indépendance. N'avaient-

ils pas à évoquer contre eux d'amers et douloureux souvenirs? Le parlement qui dirigeait la défense avait-il oublié qu'en 1479 d'Ambroise avait promené la torche sur la cité *dolente*, ne laissant debout que la maison qu'il habitait (1) ; pouvait-il ne pas se souvenir que cet implacable ennemi avait fait massacrer les habitants n'en laissant que quelques-uns pour *graine?* Les autres villes de la province n'avaient-elles pas ressenti les rigueurs des Français? Quarante ans à peine s'étaient écoulées (1595) depuis que Henri IV les avait traitées avec une barbarie qui ne lui était pas habituelle. D'ailleurs la Franche-Comté, constante dans sa fidélité à l'Espagne, avait les motifs les plus sérieux de défendre son indépendance. Elle n'était assujettie à aucun impôt, elle conservait au don gratuit son caractère libre et volontaire, elle n'était jamais distraite de ses tribunaux indigènes, elle n'admettait aucune troupe étrangère.

Dans cette terrible et glorieuse occurrence, les Comtois ne démentirent pas leur vieille réputation de bravoure. Le profond sentiment de leur indépendance en fit des martyrs et des héros. Jamais ils ne mirent plus en évidence la force de leur gouvernement intérieur, leurs mœurs et leurs maximes traditionnelles. A l'instant du péril, Ferdinand de Rye, ce stoïque vieillard, vint s'enfermer dans Dole, et encourager par sa présence ses intrépides défenseurs.

M. de Saint-Martin (Vaudrey), gouverneur de Dole, était occupé aux guerres d'Allemagne. L'archevêque et le parlement confièrent le commandement de la ville à M. de Laverne, maître de camp, dont la terce (2) avait

figuré à la prise de Porrentruy; il venait d'en ramener les restes à Dole, environ sept à huit cents hommes. M. de Laverne était digne de cette importante mission; élevé dans le métier des armes aux Pays-Bas et en Allemagne, il avait passé par tous les grades. Il garda avec lui sa colonnelle et quatre autres compagnies, le reste fut envoyé à Gray et à Salins.

Parmi les officiers qui le secondèrent dans ces occasions mémorables, permettez-moi, Messieurs, d'en choisir deux pour m'en occuper d'une façon spéciale. C'étaient deux braves comptés parmi les plus braves, et dont un méritera en 1638 le glorieux surnom de *Martyr de l'honneur*. Ils étaient frères, hélas leur nom vient de s'éteindre... Au mois de janvier nous redisions ici l'éloge de leur dernier descendant mâle; vous avez déjà nommé Antoine et Carle Dusillet.

Antoine, né à Dole en 1599, avait été nommé sergent major (3) de cette ville par lettres patentes d'Isabelle-Claire-Eugénie, Infante d'Espagne, le 23 juillet 1630. Boyvin, qui se connaissait en courage et était maître dans l'art des fortifications, signale ses talents d'ingénieur et proclame ainsi sa bravoure.

« Nous fumes grandement aidés en cette occurence, comme en plusieurs autres, par le sergent maieur Dusillet, du quel je ne puis oublier la diligence, l'adresse et la hardiesse qu'il a fait paraître en tous les plus périllieux explois contre les ennemis. Ce feut luy qui dez le commencement du siège désseigna presque tous les nouveaux ouvrages faits du costé d'Arans qui les advança par sa présence et par son assiduité de jour et

de nuit, qui les poussa fort avant contre les tranchées françoises, y conduisant de petites brigades, afin de saisir les postes avantageux et les garder pendant que les ouvriers remuaient la terre. On le vit en toutes les sorties commander sagement et courageusement la vieille garnison, et porter les ordres aux Eslus, les animant par son exemple à prodiguer leur vie et mespriser la mort et faisant jouër ores la prudence, ores le courage, pour les pousser ou retenir où il convenoit. Au commencement de juillet pendant qu'il s'employoit pour faire eslever une espaule de terre pour couvrir l'entrée devant la porte d'Arans entre les deux corps de garde, un coup de canon de l'ennemy brisa l'arc de la porte, et en abattit les pendans et l'arrière voussure dont il fut presque acravanté (écrasé) et en eust deux costes enfonsées, outre plusieurs meurtrissures par le corps. Il pressa de sorte sa guérison, pour rentrer en ses premiers exercices, qu'il sortit trois sepmaines après (4), et quoy qu'il ne peut souffrir le poids de son espée sur le flanc, se porta avec le baston en main pour donner des ordres aux plus dangereux endroits dedans et dehors (5). »

C'est une rude et belle physionomie de soldat que Boyvin a ainsi crayonnée. Antoine était grand et il avait l'air extrêmement dur (6). Sa manière d'exprimer ce qu'il ressentait glaçait la plaisanterie même chez les plus braves.

Lorsque le prince de Condé envoya à Dole le manifeste de Louis XIII, le gentilhomme qui en était porteur fut introduit, au collége Saint-Gérome, devant l'arche-

vêque, les députés du parlement, M. de Laverne et plusieurs autres nobles personnages. Après avoir présenté les lettres de son général, il tira de sa poche plusieurs exemplaires de la déclaration et les offrit aux personnes présentes. « Il y avoit, raconte Boyvin, parmy ces cayers de petites pièces de deniers tournois taillés au moulinet et marqués fort nettement des trois fleurs de lys, il les laissait couler sur les quarreaux de la salle à mesure qu'il alloit présentant ses papiers. Le sergent maieur Dusillet qui l'avoit conduit à l'audience s'en apercevant ne pût dissimuler cette vaine bravade, et ayant recueilly ce qu'il rencontra de ces mesmes deniers les luy alla représenter s'enquérant si c'étoit de guet apens qu'il alloit semer des fleurs de lys sur le pavé, s'il en avoit charge et s'il avoit considéré quel traittement mériteroit une telle outrecuidance, qu'il deut remporter ces monnoyes qui avoient aussi peu de mise que de valeur et qui ne trouveroient jamais cours en Franche-Comté. Le gentilhomme surpris eut recours aux excuses feintes ou vraies et aux protestations que ces espèces s'étoient glissés dans sa pochette entre les feuillets de papiers qu'il portait, et tombés en terre par mégarde en les tirant et quoy que d'abord il eust refusé de les reprendre, il les reçut et ressera quand il vit que l'officier estoit pour prendre ce jeu à bon escient (7). »

Un auteur anonyme (8) a dit que le caractère des Francs-Comtois avait besoin d'être forgé comme le fer tiré abondamment des mines de leur pays, celui d'Antoine Dusillet n'avait point été forgé et assoupli, le

danger était pressant, un ennemi formidable était aux portes et il ne put endurer ce qu'il prenait pour une bravade de son envoyé,

Carle, second fils de Claude Dusillet (9), était de haute taille, sa figure était très dure, son air martial (10); cet aspect sévère cachait un cœur accessible à de tendres passions. Une aventure de jeunesse le jeta dans la carrière des armes.

Après avoir suivi les cours du collége des Jésuites, il avait étudié la philosophie sous leur direction; ces pères le distinguèrent et voulaient le pousser plus avant dans les doctes études, mais Dieu en avait autrement disposé.

Le 15 décembre 1627, un souper, chez Jean Dubois, hôte public à Dole, le réunissait à quelques jeunes gens de son âge et de sa condition. Le repas s'était prolongé « avec modestie jusqu'à environ huit heures et demie en nuict » quand les convives songèrent à rentrer au logis. Ils montèrent la Grande-Rue sans quereller personne, parvenus devant la ruelle de Landon, ils rencontrèrent devant une boutique un tourneur, nommé Louis Joly. Carle le heurta par mégarde, tous deux s'en irritèrent, des paroles s'échangèrent, Dusillet en fut piqué et demanda à son interlocuteur « si jamais il avait mis l'épée à la main, » Joly répondit « aigrement qu'il l'avait mise autrefois et en bon lieu. » Les épées furent tirées, ils ferraillèrent quelque temps, des coups furent échangés. Dans la lutte, Carle atteignit accidentellement d'une estocade Joly au côté droit du cou; bientôt cet homme n'était plus.

Le vainqueur éperdu prit la fuite. Le remords, la douleur, la crainte qu'il avait de ses parents, le respect qu'il leur avait voué, l'appréhension des rigueurs de la justice l'éloignèrent de sa patrie ; il alla prendre du service dans les armées des Pays-Bas.

Incorporé dans la compagnie du capitaine de la Morel de la terce du comte de la Tour, il s'y distingua bientôt. En 1633 on le nomma alphère dans la compagnie du capitaine Bancenel et son expérience dans le métier des armes le fit choisir pour lever des recrues dans le comté de Bourgogne. Il fut contraint d'y séjourner longtemps parce qu'on s'opposait au départ de ces levées ; le procureur général au parlement de Dole ayant connu la présence de Dusillet, banni par sentence du 28 octobre 1628 de sa ville natale et de son territoire avec défense de s'y représenter, le fit saisir ; la mission dont il était chargé ne lui servit pas de sauvegarde, on le conduisit dans les prisons de Dole.

Alors il sollicita sa grâce. Il fit valoir son jeune âge, il avait à peine dix-huit ans lors de cette malheureuse rixe, l'honorabilité de sa famille, les services militaires de son oncle, Germain Dusillet, lieutenant de cavalerie, mort à la bataille de Fleurus, ceux de son frère Antoine et les siens propres. Le magistrat de Dole reconnut la vérité des faits allégués dans la requête et l'apostilla favorablement. Des lettres de rémission lui furent accordées le 4 juillet 1633 (11). Il continua à parcourir la carrière où un malheur l'avait entraîné, ses services furent récompensés, à l'époque du siège il était capitaine dans la terce de M. de Laverne.

Peu de temps après l'obtention de ces lettres de grâce, Claudine Renard, de Rahon, devint sa femme. L'amour seul les avait réunis. Claudine n'était point noble comme Anatolia Goubot, épouse du sergent major.

Pendant le siège de Dole, le capitaine fit vaillamment son devoir, il mérita aussi que Boyvin lui consacrât une des pages les plus glorieuses de sa patriotique et émouvante narration.

Les régiments de cuirassiers de Mercey et trois régiments de Croates, commandés par Forcas, étaient arrivés sur l'Oignon, M. de Conflans les avait rejoints avec douze cents hommes. Les Croates campèrent près de Pesmes, d'où ils harcelaient les assiégeants et cherchaient à leur enlever les vivres qui leur venaient d'Auxonne. Les Français incommodés de ces courses voulaient s'en venger; M. de la Meilleraie, commandant de l'artillerie, sortit du camp à la tête d'un corps de cavalerie et d'infanterie pour tâcher de surprendre Forcas qui, averti à temps, vint à sa rencontre, et après une affaire assez vive obligea M. de la Meilleraie à se retirer.

Après cet échec, les assiégeants ne pensèrent plus qu'à mettre leur camp à l'abri des attaques du dehors, ils résolurent aussi de faire sauter la pointe du bastion du vieux château, dont les ruines comblant le fossé leur faciliteraient l'assaut. Pour hâter l'exécution de ce projet, ils établirent de nouvelles batteries pour ruiner la tenaille voisine; ses habitants la fermèrent aussitôt du côté de la ville, ainsi que l'entrée du bastion. Afin

d'empêcher l'effet de nouvelles mines, on fit creuser l'intérieur de ce bastion sur une ligne transversale, jusqu'à une profondeur assez grande pour rencontrer les travailleurs de l'ennemi. Maintenant laissons la parole à Boyvin :

« Les assiégés ne pouvoient souffrir de voir gagner leur fossé pied à pied, ils prindrent résolution d'empescher ou retarder ce progrès de l'ennemy en s'affrontant teste à teste. Le capitaine Dusillet qui avait succédé à Légna en la compagnie des Eslus d'Orgelet, eut commandement de sortir à cet effect sur les dix heures de nuict du vingtième de juillet, suivy de quarante soldats, et vint bourgeois choisis, avec un vintaine de charpentiers et gens de labeur portans coignées, pioches et autres outils propres à couper, rompre et combler les ouvrages : ceux qui gardoient les dehors avoient ordre de se tenir prests au premier mandement. Dusillet se coula le long du fossé avec les siens : et ayant gagné la poincte du boulevard s'élança brusquement, et à l'impourvüe sur ceux qui travailloient et commandoient dans ces galeries. Il boulverse d'abord tout ce qu'il rencontre, met le feu aux fascines et aux bois, assomme les fossoieurs et leurs gardes, donne la chasse à ceux qui estoient dans les tranchées, les enterre dans les fondrières et fait une sanglante boucherie de tous ceux qui ne scavent pas se garantir de vitesse. Pendant que les pionniers terreplanent les creusages, renversent les tonneaux, gabions, palissades et mantelets des assiégeants, et s'efforcent de réduire tout en cendres ; il suit sa poincte et à coups de fléaux hérissés de grands clous

de fer, de haches d'armes et de grenades terrasse ce qui lui veut résister, tirant droit au canon qu'il alloit aborder si les boues qu'une bourrasque du jour précédent avoit causées ne luy eussent apporté du destourbier. Ses gens s'animans l'un l'autre et poursuivans l'ennemy jettent de si haut cris que l'air en retentit, et par leurs voix confuses, parmy les meurtres, et les flammes qui leur servent de torches, rendent la nuict effroyable. Cependant les assiégeans y accourent de toutes parts et attachent une si furieuse escarmouche, que leurs canoniers se réveillent et tonnent contre les remparts ou la bourgeoisie étoit en devoir; les grenades volent de part et d'autres; le capitaine Dusillet est blessé en divers endroits et contraint de se retirer, son sergent tombe roide mort... Dusillet guérit dans peu de jours aussi prest à combattre que jamais (12). »

Ne croirait-on pas lire un récit d'Homère? Carle n'est-il pas le digne frère d'Antoine? les blessures ne pouvaient arrêter ces hommes de fer; n'ont-ils pas mérité tous deux d'être cités à côté de ces parlementaires héroïques, de ces religieux, de ces avocats, de ces bourgeois, de ces femmes, de ces garçonnets qui méprisoient la mort et dont plusieurs donnèrent leur vie pour sauver leur cité attaquée par les Français?

Le 13 août, le prince de Condé fit une dernière et infructueuse tentative. Dans la matinée du 14, les troupes du duc de Lorraine parurent en bataille sur les hauteurs d'Archelange; le duc vouloit attaquer immédiatement, mais sur les représentations qu'on lui fit que son infanterie n'était pas arrivée et que l'armée

royale se disposait à la retraite, il différa l'attaque jusqu'au lendemain.

Dans la nuit du 14 au 15, le prince effectua sa retraite, et le 15, jour de l'Assomption, le duc de Lorraine entrait à Dole. La joie des assiégés ne peut se raconter, elle tenait du délire ; ils attribuaient leur délivrance plutôt à un miracle qu'à leur valeur et à leur constance.

Les contemporains se sont arraché les détails de ce siège célèbre. Des bastions que défendirent ces braves quelques-uns sont debout à peine; les noms de tous ces belliqueux Franc-Comtois auraient été perdus si Boyvin n'avait encore été obligé de protéger son pays contre les manifestes du prince de Condé, comme il l'avait défendu contre ses soldats; il les a sauvés de l'oubli dans le récit qu'il a fait de ces deux mois et demi de combats, de famine et de peste pendant lesquels Dole a su mériter une page glorieuse dans les annales des peuples qui ont combattu pour leur liberté.

Après le départ de Condé, les Franc-Comtois ne furent guère plus heureux. Au mois d'octobre le balliage de Dole était tout brûlé et saccagé par les Français, celui d'Amont à moitié brûlé et saccagé par les Allemands (13), il ne restait que le balliage d'Aval qui devait avoir cette grâce d'être mangé le dernier. Antoine, à cette époque, consigne dans son journal des détails intéressants (14). « Le siège estant donc levé, la peste fut si cruelle qu'elle obligeat la plus part de Messieurs du parlement et de Messieurs de l'université, de la chambre des comptes et du magistrat de la ville de sortir et de chercher des asilles

et couvert en la campagne (15) tant que la ville demeura défornie de persones et principalement de soldats, qui furent réduit à une telle extrémité qu'il n'y en avoit que neuf effectifs lesquels fesoient leur devoir ordinaire le jour aux portes et de nuict au corps de garde de la muraille. »

Dans cette triste situation, les commis au gouvernement chargèrent le sergent major, le 11 décembre 1636, de lever une compagnie de cent mousquetaires et lui en donnèrent le commandement. Les motifs de cette confiance exprimés dans la patente témoignent de la haute considération qu'il s'était acquise (16).

A la dernière heure de la peste, Dusillet perdit deux filles, Anna et Marguerite : quoique malade (il avait un bubon sous l'aisselle), il continua son service, le manque d'officiers l'y contraignait; tous les jours au péril de sa vie, il visitoit les corps de garde, « tenoit conte des clefs de la ville, lesquels il failloit deux fois passer par les flammes en sa cour au grand feu de bois de genévrier pour empescher le mauvais her. »

Antoine était aussi pieux qu'il était brave, au-dessous d'une pancarte de Notre-Dame de Lorette de 1651 qu'il a placée pour servir de titre à son journal, on lit écrit de sa main (17) : « Ensuite d'un vœu faict par le sieur Dusillet estant dans les prisons, il a exécuté le voyage à Saint-Carle et à Notre-Dame de Laurette à pied, comme il l'avoit promis. Il sortit le 20 septembre 1651 et retourna le 18 janvier 1652. »

Il avait été anobli avant 1634 (v. note 11).

L'armée française avait évacué en bon ordre notre

province, l'armée comtoise tenta en vain d'entrer dans le duché de Bourgogne. Le duc de Lorraine, dont la bravoure n'excluait pas la prudence, conseilla à la Comté de renouveler le traité de neutralité (18). Le prince de Condé sembla plusieurs fois faire des avances en ce sens, mais ce n'était qu'un moyen employé par Richelieu pour endormir la prudence du parlement. Les Franc-Comtois se montrèrent partout admirables de bravoure, mais partout ils ne furent pas heureux, leurs maux continuèrent sans relâche.

Galasse, pour faire vivre son armée, rançonnait amis et adversaires. Lure et Quingey emportées d'assaut furent pillées et réduites en cendres. Ces désastres n'ébranlèrent pas la résolution de nos ancêtres. Cependant les opérations d'ensemble n'étaient plus ce qu'elles étaient avant le siége de Dole, la jalousie avait parlé, chacun alors livré à soi-même tira de son propre fond des ressources étonnantes.

Au mois de mars 1637, Henri d'Orléans, duc de Longueville, ouvrit la campagne par la prise de Saint-Amour; il brûla le château de l'Aubepin, prit celui de Chevraux et fit mourir le capitaine Simard qui le commandait, parce qu'il lui avait fait acheter trop cher une masure. Après avoir fait une pointe sur Saint-Claude et brûlé Moirans, il vint attaquer Lons-le-Saunier. Cette ville se défendit pendant trois semaines avec une bravoure inutile, sans ressources, sans combattants, elle fut prise d'assaut le 27 juin. Montaigu eut le même sort; Bletterans succomba le 4 octobre après un mois de vaillants efforts. Après avoir menacé Salins, Longue-

ville vint camper entre le Doubs et la Saône. Bientôt allait être mise en pratique une nouvelle tactique de Richelieu. La première fois sur ses ordres, Condé avait pris le lion par la tête, mais cette fois changeant de main, le cardinal attaquait le lion par les flancs (19).

Richelieu voulait Besançon et Salins, mais son dessein ayant été découvert par les Franc-Comtois, ils tournèrent tous leurs efforts vers cette dernière ville. Sur la fin de mai 1638, Longueville se rapprocha de Dole, le 2 juin il fit capituler le château Chaussin, commandé par le capitaine Cadet, et le même jour il mit le siège devant Rahon.

Le village de Rahon, situé sur éminence, s'appuie à une épaisse forêt ; son château, bâti en briques sur une plateforme élevée, était carré, flanqué de quatre tourelles et défendu par un large fossé. Il avait un épais donjon bordé par une muraille aussi en briques (20).

Le marquis de St-Martin et le parlement qui avaient pendant le siège de Dole éprouvé la valeur de Carle Dusillet l'avaient, au commencement de 1637, nommé commandant de cette importante forteresse (21). Suivi de cinquante soldats et d'un sergent d'infanterie, il avait pris possession de ce poste d'honneur.

Seize cent trente-sept, seize cent trente-huit, terribles années, Messieurs, « le moment du plus grand effort fait à notre Bourgogne par les Suèdes et les Français (22). » Ce n'était pas Longueville seul qui prenait les châteaux, faisait pendre les capitaines et décimer les soldats qui osaient les défendre, c'était le comte de Grancey, c'était le terrible duc de Saxe-Weimar qui

ravageait nos montagnes et y promenait la désolation et la mort; c'était la faim qui déchirait cette poignée de glorieux soldats défenseurs de leur patrie, de ces soldats qui demandaient en vain du pain et des armes et à qui on ne pouvait en donner, de ces soldats qui pour soutenir leur vie « en vinrent à la chair humaine, ceux qui étoient occis servant de pâture aux autres et bientôt hors du camp firent picorée de chair humaine pour manger (23). » C'était enfin la peste qui achevait l'œuvre de la famine et de la guerre.

Le château de Rahon n'était guère dans un meilleur état que tant d'autres dont le manque de vivres chassait les défenseurs; cependant écoutons avec quel calme et quelle résignation, le 13 juillet 1637, Carle Dusillet écrit aux commis au gouvernement :

« Messeigneurs, selon l'ordre et la commission qu'il vous at plus me donner au chasteau de Rahon, avecque le nombre des soldats pour la garde du chasteau, j'ai jusques à présent faict le service avec mes dits soldats au mieulx que j'ai pu; mais comme les pauvres soldats ne recoipvent aucun payement ni pain de munition, estant contraints et réduits à la faim, j'ai cru que mon debvoir m'obligeoit de vous en donner avertissement, afin d'estre deschargé, s'il y avoit quelques deniers de nostre Roy, quoique je sois toujours praitz à honorer les commandements qu'il plaira à la souveraine court me donner, suppliant Dieu vous augmenter et accroistre en santé, longue et heureuse vie, pour la conservation du pauvre peuple (24). »

Comment aurait-on pu lui envoyer vivres et deniers

quand, un mois plus tard, 14 août (25), Boyvin écrivant à Chiflet, abbé de Bellefontaine, trace ce navrant tableau : « On nous promet un secours de quatre mille hommes par Jean de Wert, mais ne trouvant plus rien à manger dans le pays ne scay qu'il fera. Je vous asseure sans aucun enchérissement qu'il est mort dans la Comté de Bourgogne depuis le siège de Dole plus de quatre cens mille hommes et qu'il n'y reste pas le quart de ce qu'y estoit auparavant. Plus de mille villages et bourgs ont été brûlés. Les Allemands et Lorrains ont saccagé tout ce qu'il y avoit de bestiaux et de grains, de meubles et d'argent et en ont emporté une partie dans leur pays. Je tiens pour certain que les amys et les ennemys en ont tiré plus de trois millions d'or et d'argent clairs. En sorte qu'il est plus malaisé de trouver cent francs à rente qu'il n'estoit avant la venue des Lorrains de trouver trente mille. On n'a rien moissonné à quatre lieues de Dole n'y presque dans tout le pays. »

Le procureur général Brun (le 27 septembre) trace le même tableau au Cardinal Infant, avec non moins d'énergie, il ajoute que l'on craint la révolte de la garnison de Dole qui n'a pas reçu de paye depuis cinq mois malgré tous les efforts que les magistrats ont fait pour se procurer de l'argent.

Quelle misère, Messieurs, « et cependant, ajoute Boyvin, ce n'est pas que ceux du pays n'ayent un courage ostiné et qu'ils ne se défendent en chaque petite place comme des lyons, mais que servira tout cela quand il n'y aura plus de sang dans les veines ni plus de morceau de pain à manger dans la ville. »

Le 19 septembre, Carle Dusillet, « malade et infirme de sa personne, étant dans son lit couché » fait son testament au château de Rahon, pardevant messire Pierre Jacquinot, curé, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire à cause de la guerre (27). Il croit sa fin prochaine, il exprime avec simplicité et grandeur sa foi chrétienne, puis il élit sa sépulture en l'église Notre-Dame de Rahon où sont inhumés ses grand-père, grand'mère, oncles et tantes dudit lieu. Il indique les prières qui doivent être dites pour le repos de son âme; il n'oublie pas les pauvres, enfin ses libéralités s'étendent sur ses frères, *Antoine et Léonard*, sa sœur *Antoinette* et son cousin *Vannier de Rahon*.

Il donne à son beau-frère, Pierre Renard, son buffle, à Ferdinand Renard, son autre beau-frère, sa grande arquebuse, son bouquincan (vêtement en peau de bouc) et son chapeau; à son beau-père ses filets et pantennes (28), enfin il institue « sa vraye héritière seule et pour le tout, Claudine Renard, sa femme bien-aimée. »

Le 25 septembre, le gouverneur avertit le parlement des projets que les Français avaient de surprendre le château de Chaussin; au mois d'août il avait été arrêté en conseil qu'on ferait sauter cette place, mais après la prise de Bletterans on s'était décidé à la conserver.

Le colonel Maillard, envoyé pour surveiller les desseins de l'ennemi et surprendre le château de Pierre, faillit être pris par M. de Villefranche qui était accompagné de 200 chevaux. Maillard avait lui-même de la cavalerie; bien que les Français fussent sur le bord

d'un bois et qu'il craignit une embuscade, il les char
gea, leur fit des prisonniers et leur prit du bétail. Il s
retira à Rahon où il laissa cent dragons (29), mais il
n'y restèrent pas longtemps; dès le lendemain le parle
ment les offrait au gouverneur pour conduire la *Louise*
pièce de canon abandonnée par Condé et une autre d
même calibre, deux pièces de batterie que M. de Saint
Martin lui avait demandées (30). Cependant cette aug
mentation de garnison était bien nécessaire pour l
défense de la place et pour aider Chaussin dont l
commandant implorait sans cesse du secours.

Un autre danger à cette époque était encore plu
menaçant. Le parlement craignait de voir les nôtre
passer aux François. Il le disoit le 22 septembre 163
au cardinal infant : « Les barbaries et inhumanités de
soldats allemands envers le pauvre peuple passan
toutes limites, aucuns se sont relâchés d'admettre l
protection des François… nous voyons ceux qui resten
dans les bois, s'y sentant traqués par les Allemands
être furieusement aux mains avec eux, d'où nait comme
une guerre civile. Nous estimons que le François qui es
assez informé de nos disgrâces et de notre foiblesse e
que s'en servant use maintenant de toutes les douceurs
et caresses qu'il peut envers ceux qu'il tient des nôtres
pour amorcer et attirer le surplus (31). »

Au mois de novembre, le mal est si grand que (le 7)
M. de Saint-Martin écrit de Salins au parlement : « Dans
ces extrêmes périls tous privilèges cessent si avans et
ceux même de l'Eglise, qu'on peut prendre dans icelles
jusques aux reliques et sanctuaires sans que par autant

les priviléges soient altérés..., ce n'est pas le roy qui les fait cesser, mais la violence de nos ennemys, la quelle est telle contre nous qu'il n'y a d'autres remèdes pour faire durer nos franchises que de les faire cesser pour un temps (32). »

Dans ces terribles extrémités, nos aïeux recoururent à Dieu, le nouvel archevêque ordonna des prières générales dans tout le diocèse, un jeûne la veille de la fête de l'immaculée Conception et le jour de cette solennité une procession dans toutes les paroisses pendant trois ans. Le saint Suaire fut promené à Besançon, accompagné de tout le clergé vêtu de blanc, on prescrivit des prières de quarante heures dans les villes, « prenant égard que la plupart des villages sont destitués de pasteurs et paroissiens, le siècle étant le plus misérable qui se soit vu de plusieurs centaines d'années (33). »

Dans les mois suivants, les souffrances des Franc-Comtois furent aussi douloureuses. Sur la fin de janvier 1638, le duc de Savelli vint à Besançon et demanda à la province d'entretenir à ses frais les armées impériales et royales jusqu'au mois de mai prochain. On devait arriver avec de grandes forces pour recouvrer ce qu'on avait perdu et même pénétrer en France. Citons encore à cette occasion cet éloquent passage d'une lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine (34) : « Vous pouvez juger si nous sommes bien estonnés nous trouvant réduits à telle disette que nous n'avons ny vivres ny argent et que nous avons perdu tous les villageois et les villages, sauf un petit coin de la montagne à la ruine duquel nos hostes abboyent d'une non pareille avidité,

il n'y a cependant que pour un déjeûner et au partir de là on pourra bien marquer sur la charte : *Campos ubi Burgundia fuit;* je vous laisse à penser quelle espérance peut avoir un pays où on ne sême rien, où il n'y a plus ny hommes, ny bestiaux, ny retraites que dans les bois et les grottes ou dans trois ou quatre chétives villes, où l'on meurt de faim; avec tout cela nous sommes si malheureux que l'on escrit encore que nous avons abondance de biens, mais faulte de zèle et d'attention. »

Dans cette extrémité, Brun et Bereur furent députés au duc de Savelly pour lui peindre le misérable état de la province. Ils le prièrent de ne pas envoyer d'autres troupes, parce qu'elles mourraient infailliblement de faim, comme celles qui étaient en Franche-Comté. Ils furent bien accueillis, mais on doutait de leur bon vouloir. Ils réclamèrent à grands cris la protection du prince pour obtenir le renouvellement de la neutralité. Le 20 janvier, les gouverneurs s'adressèrent aux Suisses pour le même motif; ils leur envoyèrent M. d'Acosta pour les presser de les aider et les remercier de leurs bons offices antérieurs. Le duc de Lorraine écrivit dans le même sens au cardinal infant. Hélas! ce remède leur échappa; ils étaient abandonné et Richelieu avait décidé leur conquête (35).

Le duc de Savelli ayant insisté, les députés se réunirent à Besançon. » Contraints de faire de nécessité vertu, » ils lui offrirent d'appliquer pour trois mois aux troupes qui étaient logées à Dôle, à Gray et à Salins et qui n'avaient pas reçu de solde depuis sept mois, les

deniers provenant du surhaussement du sel et d'une contribution ordonnée sur les terres du val de Miège et de Saint-Claude, et d'employer le surplus à acheter du grain pour nourrir la gendarmerie. Le clergé accorda vingt mille francs pour les nécessités de la province. Ils faisaient l'impossible et on les soupçonnait toujours (36).

Cependant, dans tous les autres gouvernements, les provisions d'argent arrivaient en abondance, on cédait à toutes les sollicitations; aussi le marquis de Saint-Martin pressait-il le parlement d'envoyer en Espagne un de ses membres pour accompagner M. de l'Aubepin, afin d'exposer les nécessités de la province (37).

Vers le mois de mars, le chanoine Castelet et le colonel de Raincourt obtinrent, à force d'instances du marquis de Léganez, qui était à Milan, un secours de 20,000 écus. Il faut voir à quels humbles moyens ces fiers parlementaires ont recours pour juger de leur détresse. Boyvin et Brun leur annoncèrent depuis Salins (le 24 mars) cette bonne nouvelle; ils leur dirent qu'il fallait faire un petit présent au secrétaire du marquis « lequel procurera, tant à Milan qu'en Espagne toutes sortes de bonnes expéditions. » Le parlement se hâta d'écrire en ce sens (27 mars) au colonel de Raincourt, il ajoutoit : « Vous direz au secrétaire à quelle misère nous sommes réduits et le prierez de continuer ses soins pour cette province, avec assurance qu'elle ne restera pas ingrate si elle peut recouvrer quelques forces (38). »

Ainsi on osait les accuser et à peine cherchait-on à les défendre. L'Espagne aurait mieux aimé les voir devenir un XIII[e] Canton Suisse que Français. Mais eux

n'avaient rien perdu de leur constance, périsse la Comté si elle n'est plus Franche-Comté ; tel était le secret de leur dévouement, le soutien de leur courage.

Les jours se suivent dans ces terribles angoisses, les courses de l'ennemi, ses mouvements sur la frontière ont leur retentissement au château de Rahon. Dusillet n'a pas de provisions il en demande sans succès, la garnison n'est pas suffisante pour défendre un château d'une aussi grande étendue, on lui envoye des hommes et on est forcé de les lui reprendre de suite (39). Les habitants du village, obligés de nourrir les soldats, se plaignent d'être foulés par eux et prient le capitaine de porter leurs doléances aux gouverneurs (40). Dans les premiers jours d'avril le danger était menaçant, les français agissaient avec le plus grand secret. M. le baron de Savoyeux écrivit à Dusillet de lui faire savoir sans délai si l'ennemi, qu'on disait être à Bellegarde, en était prêt à sortir pour venir attaquer Chaussin et Rahon. Si nous en jugeons par une lettre du capitaine au parlement (3 avril) (41), l'alarme était grande. Il n'ose renouveller ses demandes « ny pour argent ny pour auttres nécessités, sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnés affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes il se défende de mieux et de sa petitesse contre les assauts de l'ennemy. » Il ne se faisait pas illusion sur sa situation, il signalait encore les grands défauts de son poste et nonobstant il se préparait à une énergique résistance.

Le 20 mai il avait reçu des lettres importantes et les avait transmises, avec une de sa main, aux commis au

gouvernement. Que contenaient ces lettres? On l'ignore, elles sont perdues. Il paraît qu'elles annonçaient l'approche de l'ennemi puisqu'on lui répond : « Nous pourvoyrons incontinent aux choses que vous réclamez pour la défense du chasteau de Rahon nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celle de vos soldats que de le rendre à l'ennemy (42). » Magnifique témoignage de confiance de la part d'hommes qui chaque jour risquaient leur vie pour la défense de leur pays.

Six jours plus tard le parlement disait au gouverneur : « Nous avons pourvu autant que nos nécessités peuvent le permettre aux choses que demandent le capitaine de Rahon. » Hélas que pouvait-il lui envoyer, lui qui réclamait avec instance l'éloignement du régiment de M. de Laverne, huit cents hommes environ, n'ayant pas de grains pour le nourrir. Le lendemain il écrivait au capitaine : « Nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que vous désirez pour la conservation de votre place, veillez bien à ce qui se passe autour de vous pour ne rien faire mal à propos (43). » Le 28, lettre en ce sens au baron de Scey et cependant le deux juin le capitaine attendait encore ces provisions et ces soldats dont il avait un si plus pressant besoin et qu'il ne devait jamais recevoir.

Le duc de Longueville et le sieur de Feuquière, son lieutenant-général, s'avancent pour investir Chaussin, Le capitaine Cadet en avertit Dusillet qui envoye, le 1er juin, sa lettre au parlement en lui annonçant que soixante chevaux des ennemis étaient venus pour en-

lever ses bestiaux, « mais qu'ils ne s'en iront pas tous (44), » il ajoute « qu'ils ont quitté fort franchement la proie. » C'était une plus noble proie que convoitaient les français ; ils étaient partis mais pour revenir l'assiéger et le prendre. Dans cette lettre et une autre du même jour, adressées au gouverneur, il réclame avec instance « des flambeaux, des lanternes et quelques fauconnaux. »

Le 2 juin le parlement avait conçu l'espérance de pouvoir dégager Chaussin et Rahon, il annonçait au baron de Scey que les ennemis étaient revenus devant Chaussin et l'assiégeaient; mais que, « comme le gouverneur envoyait M. de Sauvigny avec de la cavalerie et des dragons, s'il était assisté d'infanterie comme il serait possible de le faire en prenant les levées de Salins, des gens de la Bresse et des compagnies de M. de Laverne il y aurait peut-être moyen de déloger les ennemis (45). »

Il était trop tard. Le baron d'Arnans envoyé le même jour en reconnaissance du côté de Chaussin avait assisté à la prise de cette place. Il avait estimé faussement que les Français n'avaient guère que huit cents hommes tant cavalerie qu'infanterie. Cependant la perte de Chaussin avait enlevé aux commis au gouvernement leur illusion et leur espoir. « Ils sont maintenant devant le chasteau de Rahon qu'ils battent avec leurs deux pièces de canon avec apparence qu'ils ne manquerons de l'emporter de mesme que de la les autres places voysines. » Telle était la pensée qu'ils exprimaient le 3 juin à 8 heures du matin (46), le même jour ils écri-

vaient encore à M. de St.-Martin ces lignes qui peignent leurs angoisses : « Au lieu de huit cents ils sont plus de cinq milles commandés par Longueville; Jà ils sont devant le chasteau de Rahon qu'ils battent incessamment et bruslent le village, leur dessin est de passer de la à Vaudrey (47). »

La dernière heure du château de Rahon et de son interpide capitaine allait sonner, elle n'effrayait pas cet homme qui a montré un courage si simple et si plein d'une calme grandeur. Le 2 juin il envoyait au parlement la lettre que nous allons vous lire et qu'on peut qualifier, le testament d'un héros (48). « Mes très honorés Seigneurs, comme je n'ay point heu de responses des deux messagers que je vous ay envoyés, en estant en peine, je n'ay manqué à vous redoubler les nouvelles de l'ennemy qui a battu fort ce jourd'hui Chaussin avecque plusieurs pièces de canon, et comme me sont venus voir avecque ung trompette le sieur Chanteret et ung lieutenant, lesquels, après leur avoir demandé ce qu'il voulloit et cherchoit, m'ont respondu, principalement ledit Chanteret, qu'est-ce que je prétendois faire, et si je ne me voulais, rendre à ce coup, il n'y auroit aulcune miséricorde ni cartier, si je ne me servais d'une sauvegarde, laquelle il m'a montré entre ses mains. Sans l'avoir voullu regarder, j'ai respondu que je n'estois en ce monde que pour le service de la Bourgogne et celui de mon maistre le roy d'Espagne. Lors ledit Chanteret me pensa faire plusieurs contes, mesme que j'étais sujet originel de madame la duchesse d'Elbeuf (49) et que partout il y alloit de son intérêt et

que j'en répondrois. Mais cela ne m'at pu rien lui faire respondre, sinon que les pièces de canon que les François conduisoient pourroient bien faire trembler nos murailles, mais non les soldats bourguignons qui les défendoient. Sur ce ayant repris que ce soir il esperoit d'entrer dans Chaussin et demain dans Rahon, je lui respondis que, Dieu aydant, je l'attendrois, protestant d'estre fidèle au service de vos seigneuries, selon ma petite qualité de soldat, mes gens et moi ne demandant pas mieux que de combattre l'ennemy, dussions-nous tous mourir et moi le premier. Je ne manquerai pas, si je peu, de vous advertir de temps en temps de tout ce que je pourray sçavoir, attendant l'aide que je vous ay demandé par les précédentes; et priant Dieu vous maintenir je vous suis sans fin... Carle Dusillet. Je vous demande encore une quinzaine d'hommes et un peu de farine nons vous la rendrons. »

Il ne reçut ni hommes, ni armes, ni farine, c'étoit sur Salins que se concentraient tous les efforts de la défense, cependant il résista courageusement.

Il y a cinq récits de la prise de Rahon et de la fin glorieuse du capitaine Dusillet : L'un court, ferme, vrai récit d'un soldat, qu'Antoine a consigné dans son journal (50), l'autre qui était dans les minutes du parlement (51), le troisième fait par Boyvin (52), le quatrième écrit par le parlement à M. de Saavedra (53), le cinquième enfin, se trouve au Mercure de France, année 1638 (54). Nous allons essayer de les concilier et de vous en donner un qui soit complet.

Le 2 juin au moment de l'attaque du château de

Chaussin, à huit heures du matin, vous savez que Longueville avait envoyé un trompette avec le sieur Chanteret, commandant du château de Pierre pour sommer Rahon et menacer Dusillet, au cas où il ne se rendrait pas, de n'obtenir ni miséricorde ni quartier. Vous vous souvenez de sa fière et stoïque réponse.

La brêche ayant été faite au château de Chaussin par plus de cent volées de canon, le capitaine Cadet fut obligé de capituler. On lui avait promis la vie sauve, mais il fut pendu sous les yeux de sa femme avec son sergent et un valet. Leurs corps mis sur une claye, furent traînés devant le château de Rahon et montrés à Dusillet afin de lui indiquer le sort que devait lui mériter une plus longue résistance. Son courage ne chancela pas à la vue du cadavre de celui dont il avait partagé les périls ; il dit qu'il désirait mériter le même honneur et persista dans le dessein de sacrifier sa vie pour défendre le poste confié à sa loyauté. Les soldats étaient peu nombreux ; dans le château s'étaient réfugiés une centaine de paysans, fuyant leurs maisons incendiées par les Français ; les armes manquaient, la défense était impossible avec si peu de monde, dans une forteresse d'une si grande étendue et dont beaucoup d'endroits étaient vulnérables.

Le trois juin, parurent en face du château quatre-vingts chevaux de l'ennemi qui escarmouchèrent pendant deux heures et se retirèrent. On voyait, depuis Dole, les flammes qui dévoraient les maisons du village, on connaissait, le deux, par le baron d'Arnans qui avait été envoyé en reconnaissance et par la femme

du capitaine Cadet la prise de Chaussin, on devait donc prévoir le sort qui attendait Rahon si on le laissait sans secours; cependant les commis au gouvernement l'abandonnèrent à ses propres forces, et ils écrivoient le 3, que, pour le lendemain, ils en attendaient la perte infaillible (55).

Le quatre, à huit heures du matin, de nombreux soldats d'infanterie et de cavalerie se présentèrent devant la place, trois pièces de canons furent mises en batterie et pendant deux heures ouvrirent la brêche (56). Les premières volées renversèrent la galerie du château, une partie des murailles, et bientôt les projectilles percèrent de part en part ces murs construits en briques.

Les paysans effrayés prièrent Dusillet de se rendre, de n'être point cause de leur perte, en s'opiniatrant dans une défense inutile, ils le conjurèrent de capituler.

L'intrépide commandant leur répondit qu'il fallait tous mourir pour le service de Dieu, du Roi et de la province, que, quant à lui, il aimerait mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition.

Les paysans moins chevaleresques firent descendre l'un d'eux par une fenêtre du château pour demander capitulation. Longueville leur fit répondre qu'il les voulait à discrétion et qu'ils mériteraient d'être pendus pour avoir, en si petit nombre, osé résister à une armée royale.

Alors Dusillet fut contraint par ces pauvres gens de se rendre à discrétion; ils étaient cent, combien avait-il

de soldats? A l'instant où l'ennemi pénétra dans le château un officier l'arrêta ainsi que son valet; il était deux heures après midi.

Sa fin était proche; à quatre heures on proposa à son domestique d'être pendu ou de pendre son maître. il préféra le premier parti. Bientôt les corps de ces deux braves furent accrochés aux portes du château (57), celui de l'infortuné capitaine fut jeté dans un puits.

L'horrible drame qui avait eu lieu à Chaussin se renouvella à Rahon. On joua aux dés ceux qui devaient partager le sort des deux premières victimes. Six soldats et huit paysans furent marqués par la chance funèbre et aussi pendus. Après avoir dépouillé de tout ce qu'ils possédaient ceux à qui on laissa la vie, on les enchaîna et on les mit à rançon.

En récompense de ce sublime dévouement Philippe IV érigea une maison féodale qui existait dans l'enceinte du château en fief héréditaire dans la famille Dusillet, sous le nom de *Fief de la place* (58). Ainsi, celui dont Charles Nodier a dit que « sa mort était aussi héroique que celle de Décius, » a laissé à sa famille des souvenirs de gloire, et à son frère Antoine un fief vaillamment et chèrement acquis.

Pourquoi, nous dira-t-on, rappeler ces souvenirs des vieux âges? Pourquoi ces récits où déborde la haine de notre vieille et glorieuse patrie contre notre chère et glorieuse patrie nouvelle? C'est qu'Antoine et Carle Dusillet ont, par leur caractère, leur valeur et leur dévouement, bien mérité de notre noble pays. C'est que leurs actions étaient le plus cher héritage de leurs des-

cendants, héritage d'honnenr et de prudhommie qui ne les a pas empêché d'aimer et servir la France comme on sert et on aime une mère chérie.

D'ailleurs, ces antiques récits ne sont plus pour nous que de précieuses et saintes reliques; ils nous montrent que nous n'avons pas dégénéré de ces hommes robustes, valeureux et loyaux. Comme eux nous avons été fidèles, comme eux nous avons vaillamment combattu pour la patrie aux jours du danger. Quand il l'a fallu, à cette France que nous aimons comme ils aimaient l'Espagne, nous avons donné nos talents, nos veilles, nos bras, nos cœurs, nos vies et nous avons encore ainsi bien mérité de cette Franche-Comté si chère. Nos exploits lui ont continué cette qualification non moins glorieuse que celle de *martyr de l'honneur,* qu'a conquise le capitaine Dusillet; ne dit-on pas toujours d'elle, c'est le *verger des braves* (59)!

NOTES

ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

(1) La maison Vuiry (Mairot), rue de Besançon. Pour *graine* cette expression est traditionnelle à Dole, il s'agissait des bourgeois qui s'étaient réfugiés dans la cave, dite de l'*enfer*, rue de Besançon, et qui furent seuls épargnés.

(2) La Terce comptait 3,000 hommes.

(3) Il avait servi en Allemagne et dans les Pays-Bas en qualité de simple soldat, d'alphère, de commis adjudant dans les armées notamment dans la garnison de Lemberg, sous les ordres du général de cavalerie Philippe de Silva. Avec M. de Balançon il assista au siège de Breda. Le 23 juillet 1630 il fut nommé sergent-major de la ville. Cette fonction militaire importante n'avait point encore été exercée à Dole, elle l'était à Gray et à Besançon. En 1635 il remplaça M. le baron de Jusseau comme lieutenant de la compagnie du gouverneur et garda cette charge qu'il cumulait avec la sienne, jusqu'au mois d'octobre 1637; en cette qualité il avait la garde des clefs du Roi. En décembre 1636 on lui donna le commandement d'une compagnie de mousquetaires, elle fut licenciée faute de subsistance et plus tard reconstituée. Antoine était encore sergent-major en 1654, il l'a donc été pendant trente-quatre ans.

Les commis au gouvernement ayant chargé, le 16 septembre 1632, Vernier, général des monnaies, d'achever les fortifications de Dole et de dresser des plans en conséquence, ils lui adjoignirent deux conseillers, Antoine Dusillet et Trebillet, capitaine de l'artillerie de la place. Plus tard, pendant le siège, Antoine fit l'office d'ingénieur et eut spécialement la tâche

de veiller aux fortifications. Son journal renferme des détails curieux. Il y avait transcrit tous les ordres, tous les règlements « pour évister les abus ordinaires les quels arrivent pendant les absences des sieurs gouverneurs au préjudice de leur autorite. » M. de Saint-Martin lui avait écrit le 8 mars 1636 depuis Cologne de prendre note de tout ce qui se passait au préjudice de son autorité de gouverneur, afin qu'il pût le réformer à son retour. « J'ai confiance en vous, lui disait-il, et particulièrement à présent que vous vous trouverez seul officier de la garnison. » Les officiers de la garnison ordinaire étaient le sergent-major, le capitaine d'artillerie et le garde des munitions de guerre; ils étaient établis par lettres patentes de Sa Majesté. Ils exerçaient leurs charges sous les ordres du gouverneur et ne relevaient d'aucun autre officier supérieur qui se serait trouvé dans la place.

Cette situation du sergent-major, son attachement à ses devoirs, sa fermeté de caractère, ajoutons sa rudesse de soldat, le rendirent souvent peu agréable au magistrat aussi jaloux de ses prérogatives que Dusillet l'était des droits du gouverneur et de ceux auxquels lui-même pouvait prétendre. Il eut souvent des discussions avec cette autorité. Citons quelques-uns des sujets de leurs dissentiments.

Le corps municipal mécontent de l'établissement de la garnison de Dole par Charles V en 1541 prétendait avoir la garde, comme il l'avait avant la construction des fortifications nouvelles, alors que le maire commandait aux habitants armés et leur donnait des ordres. En 1571 il demanda la suppression de la garnison, il fut admonesté et éprouva un refus. En 1612, toujours sous l'empire de la même prétention, il ne voulut pas reconnaître M. Dachey en qualité de gouverneur, il le traitait seulement de capitaine de la place. M. Dachey alla porter ses plaintes à l'archiduc Albert; le prince après avoir entendu les parties ordonna au magistrat de donner la qualité de gouverneur de la ville à M. Dachey et de plus de produire dans les trois mois les titres en vertu desquels le maire prenait la qualité de vicomte mayeur, à défaut de quoi il serait déchu de cette qualité; le moyen était efficace; aussitôt que la notification de cette ordonnance fut faite par

M. Dachey, Messieurs du magistrat se hâtèrent de le visiter, de lui donner sa qualité avec toute sorte de compliments dont il se montra satisfait, et ils restèrent en bonne intelligence avec lui tant qu'il vécut ; ils craignaient de produire des titres impossibles à exhiber (Journal. folio 24).

Voici la plus grave circonstance dans laquelle le magistrat entra en lutte contre Dusillet, à raison de leurs prérogatives réciproques.

La résolution d'assiéger Dole étant prise, Condé, pour endormir l'archevêque et les commis au gouvernement, avait envoyé dans cette ville l'abbé de Coursans et deux conseillers du parlement de Dijon ; le prétexte de cette ambassade était le renouvellement du traité de neutralité entre les deux Bourgognes. L'archevêque ordonna à Antoine Dusillet d'aller recevoir ces envoyés et de leur donner l'entrée de la ville. Le sergent-major se transporta à la porte de Besançon par où ils devaient arriver. De son côté, le magistrat avait dépêché un des siens, le docteur ès-droit Fabry, avec dix ou douze bourgeois armés, afin de complimenter les conseillers Bourguignons.

Dusillet trouvant Fabry à la porte lui annonça qu'il était envoyé, afin que les arrivants ne fussent point arrêtés à la barrière, comme devaient l'être tous les étrangers qui ne pouvaient pénétrer dans la place que sur l'ordre du gouverneur.

Fabry lui ayant appris que les conseillers étaient encore éloignés, tous deux entrèrent dans le corps de garde de la porte ; un caporal devait les avertir de l'approche de l'ambassade. Quelques instants après, elle est découverte depuis le clocher ; les cloches se mettent en branle, Fabry et ses compagnons se précipitent ; comme elle est encore à une certaine distance, ils sortent par le guichet et vont lui présenter leur compliment. Dusillet qui ne connaît que sa consigne est resté en dedans la barrière, attendant le moment d'exécuter les ordres qu'il a reçus. Fabry revenu avec l'ambassade devant la barrière ordonne qu'elle soit ouverte, la sentinelle qui était de la garnison, c'est-à-dire de la compagnie du gouverneur, refuse, répondant qu'il fallait attendre

le sergent-major qui arrivait à grands pas. Un bourgeois de Dole, nommé Lambert, court à la barrière pour l'ouvrir, Dusillet lui crie d'arrêter, il obéit malgré les ordres répétés de Fabry, enfin le sergent-major après avoir demandé aux envoyés qui ils sont, sur leur réponse qu'ils sont conseillers au parlement de Dijon, leur fait un compliment au nom de l'archevêque et les introduit dans la place.

Il venait d'amasser sur sa tête un épouvantable orage. — « J'avais déjà fait ce que vous venez de faire et j'en avais l'ordre aussi bien que vous, lui dit Fabry d'une voix rude ; — il n'appartient à qui que se soit de donner des ordres aux portes et aux gardes, ce droit n'appartient qu'au gouverneur de la place ou au gouverneur de la province quand il est présent, répond Dusillet, puis il ajoute, avec une ironie courtoise, — je ne vois point, monsieur, avoir fait de faute puisque vous avez fait votre compliment, moi j'aurais failli si j'eusse agi autrement puisque j'avais des ordres et pour vivre en bonne intelligence, je veux taire le reste. » (Journal., folio 17.)

Le magistrat souffrait impatiemment Dusillet, soldat esclave du devoir et surtout sa charge créée contre son gré. L'occasion lui parut favorable, il la saisit. Le vicomte mayeur, les échevins, messieurs du conseil de la ville allèrent en corps porter leurs plaintes à l'archevêque et lui demander de calanger Dusillet. Le prélat répondit à MM. de Biarne et Chaillot qui portaient la parole, que le sergent-major avait fait son devoir, que s'il avait agi autrement, il eût mérité d'être châtié, et que d'ailleurs les ordres ne devaient être donnés que par lui.

La victoire de Dusillet ne fut pas complète. Le vicomte majeur, les échevins et le conseil de la ville se voyant ainsi repoussés adressèrent au Roi une requête dont voici les principaux passages : Ses prédécesseurs, en récompense de leur fidélité, de ce qu'ils avaient répandu jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour se conserver sous leur obéissance et mieux aimé voir réduire leur ville en cendres que de passer sous la domination d'un prince étranger, leur avaient accordé plusieurs prérogatives, entre autres celle de pouvoir garder leur ville qu'ils avaient de nouveau fortifiée beaucoup

plus qu'elle n'était avant sa ruine; puis afin de soulager les bourgeois réduits en petit nombre, ils avaient établi une garnison entretenue aux frais de la province, qui devait les aider à garder et défendre la place. Jamais il n'y avait eu de sergent-major et il n'avait pas été convenu qu'il dut y en avoir un; néanmoins Antoine Dusillet, alphère réformé de la garnison, avait obtenu, depuis environ quatre ans, des lettres patentes de Sa Majesté par lesquelles il est qualifié sergent major, non seulement des gens de guerre étant en garnison, mais encore de la ville de Dole. Cette patente avait été obtenue sur un exposé obreptif et subreptif à l'insçu des suppliants; si Sa Majesté eût été avertie que par les concessions souveraines, ils avaient la moitié des clefs de la ville, des officiers particuliers établis pour la garde de la place et la conduite de la bourgeoisie, officiers qui n'ont rien de commun avec ceux de la garnison, elle n'eût pas ordonné une pareille nouveauté pleine d'inconvénients pour la ville, préjudiciable au service de Sa Majesté et au bon ordre suivi jusqu'à présent pour la conservation de la ville. Ils terminaient en suppliant le Roi de révoquer ses patentes, ou tout au moins d'interdire à Antoine Dusillet de prétendre aucun droit, autorité ou commandement sur la ville, sur les bourgeois et de ne se servir des droits de sa charge qu'à l'égard des gens de guerre (archives de la mairie de Dole).

Cette requête avant d'aller au Roi passa entre les mains du parlement, elle fut appointée le 9 mai 1636 par Girardot de Noseroy; les vicomte mayeur, échevins et conseil ajoutaient qu'ils suspectaient les conseillers Boytouset, Boyvin et Lampinet comme étant les parents d'Antoine Dusillet.

Il fallait aviser et terminer cette affaire qui durait depuis un an et pouvait avoir de graves conséquences. Fabry et Dusillet furent conduits par le conseiller Lampinet devant le vieux président Chaumont pour être admonestés et réconciliés. Il leur dit que Son Excellence Sérénissime, l'archevêque, et la cour avaient trouvé très mauvais ce qui s'était passé à la porte, que Fabry aurait dû faire avertir Dusillet de l'arrivée de MM. de Dijon, puisque le sergent major avait reçu de l'archevêque ordre de les recevoir, que Dusillet de

son côté avait très mal agi, après que l'on eût commencé à ouvrir la barrière par ordre de Fabry, de la faire refermer en criant tout haut : ferme ! ferme ! ayant fait en cela un grand affront non-seulement aux seigneurs de Dijon, mais à la ville de Dole, au nom de laquelle Fabry commandait à la porte ; d'ailleurs, qu'ayant ordre de l'archevêque de recevoir messieurs de Dijon, il aurait dû se tenir prêt et ne pas attendre l'avertissement d'un autre. Au commencement de l'allocution du vice-président, Dusillet voulut faire quelques observations, mais le conseiller Lampinet lui dit de garder le silence, alors il se découvrit et demeura ainsi pendant la plus grande partie du discours du vénérable Chaumont. Fabry, pour qui l'admonestation était plus bénigne, resta toujours couvert, enfin le vice-président termina, en disant que c'était la volonté de sa Seign. Ill^{me} et celle de la cour qu'il y eût bonne intelligence entre la ville et la garnison et que l'on ne voulait plus qu'il entrevînt de *poinctilles*.

Sans tenir compte de cet avertissement, Fabry prétendit encore que Dusillet avait voulu abuser de sa charge pour commander aux habitants ; le sergent-major répliqua que ce n'était pas vrai. Le docteur lui demanda s'il voudrait en donner une déclaration écrite ; Dusillet lui répondit que sa parole était suffisante, étant donnée devant un commis au gouvernement. Enfin Fabry réclama que du tout il fût dressé procès-verbal pour y recourir au besoin. Ce procès-verbal non signé est aux archives de la mairie de Dole (n° 1128). C'est un curieux échantillon de ces jalousies et de ces rivalités qui depuis si longtemps existent entre les magistrats municipaux et l'autorité militaire.

Quant à la prétention du vicomte mayeur que la patente du sergent-major étant obreptive et subreptive, il ne voulait pas prendre les ordres qu'il lui transmettait, le parlement décida que Dusillet les donnerait à l'ancienne garnison, les adjudants de M. de Laverne au terce et l'adjudant du maire aux habitants. Il faut convenir que le rôle du parlement était difficile au milieu de ces conflits ; en 1632 le magistrat avait eu une prétention diamétralement opposée, il voulait qu'Antoine vînt lui donner le mot d'ordre et lui apporter les clefs

du Roi qu'il avait en garde; le parlement dut intervenir pour donner raison à Dusillet.

Une des dernières discussions de Dusillet avec le magistrat eut lieu à l'occasion du pain bénit et du bâton de Notre-Dame. Il fut condamné le 8 novembre 1654 à les offrir par noble Moréal, docteur ès-droit, alors vicomte mayeur de Dole. Il appela de cette sentence; mais le 8 février 1655, le parlement lui imposa, pour son fol appel, 60 livres estevenantes au profit de Sa Majesté. Il est qualifié *noble* Dusillet dans les sentences qui sont aux archives de la mairie de Dole.

Voici les explications qu'il donne dans son journal (93, 94) sur les motifs de son refus d'offrir le bâton et sur l'usage de cette offrande : « Sur des difficultés arivés entre quelques officiers de la garnison le 10 juing 1654, lesquels le maire de la ville vouloit contraindre à offrir le bâton en la grande église parochiale de la ville.

» Je raporteray ce que j'ay apprins des vieulx et entiens officiers de Sa Majesté, par le livre des nottes des gouverneurs, que le baton de Nostre-Dame a estés introduit par résolution du magistrat, du consentement des bourgeois de la ville, pour subvenir aux entretien et réparation nécessaire de l'église parochiale. Fut résolu que le baton se porteroit par les sergents de la ville au nom du maire par touttes les rues de la ville et qu'il seroit présenté aux bourgeois, habitans et manans de maison a aultre chacun à son tour, et priere de la part dudit maire de aux festes solenuelles et dimanches se retreuver aux assemblées qui se font dans les églises pour offrir le baton pendant la messe parochiale, ce qui se pratique encor à présant sans altération au regard des bourgeois et habitans.

» Et comme messieurs les présidants et conseillers du parlement et aultres corps estant établis par patente de Sa Majesté dans ladite ville se rencontrent dans lesd. rue, au voisinage desdits habitants, les sieurs maires pour honneur et bienséance font présenter ledit baton de Nostre-Dame ausd. sieurs les quels volontairement l'acceptent d'autant que c'est un œuvre pieux, et de plus comme messieurs les présidans, conseillers et aultres corps ont séance dans les assemblées et processions générales et publiques qui se font dans ladite

église, ils se retreuvent ordinairement en corps et à leur tour offrent le baton à la prière dudit maire, non par son commandement, comme quelques nouveau habitans non pratique le publient. Et le sieur docteur Mourcal en auroit voulu user de mesme estant maire de la ville en 1654 au regard du sieur sergent major Dusillet, le quel auroit esté assigné à requeste du sindique de la ville pour comparoir à certain jour par devant le maire pour se veoir condaner à se retreuver aux assemblées qui se font ausd. esglises pour offrir le baton. Le quel respondit qu'il ne se pouvoit ny ne debvoit se retreuver aux assemblées non plus que d'offrir le baton sans préjudice à sa charge et faire tort aux aultres officiers et capitaines de la garnison, lesquels ne dépendant de la juridiction du maire non plus que de ses ordres, ainsi que le sergent major Dusillet se promet de le faire veoir, lorsque lesdits officiers et capitaines seront appelés par devant les juges compétens, par les raisons suivantes tirées desdites nottes.

« En l'an 1541, Sa Majesté impériale Charle V, Roy d'Espagno, a estably dans la ville de Dole ung gouverneur avec la garnison, lequel estant dans la ville et avoir prins possession de son gouvernement voulut assister aux assemblées et procession publiques qui se fessoient en l'église parochiale, qui luy fut disputés par messieurs du parlement, lesquels ne voulurent accorder la séance aud. gouverneur de marcher dans les prossessions publiques avec le sieur présidant, ce que depuis nat esté décidé. Et apprès la mort du gouverneur qui fut l'an 1551, les gouverneurs qui luy ont suycedé n'ont voulu disputer lad. séance, mais ils ne se sont retreuvés ausd. assemblées, non plus que les officiers de la garnison, et les sieurs mayeurs de la ville ne les ont invités comme ils ne font encor ny présenter led. baton de Nostre-Dame pour offrir aux assemblés de la grande église de Nostre-Dame, comme ils font aux sieurs présidant, conseillers et aultres corps estant par ordre de Sa Majesté dans la ville, la quelle appartient à Sa Majesté, non au magistrat de la ville qui est inférieur ausd. corps et dans lesd. assamblés marchent apprès lesd. corps, comme ils feroient après le gouverneur et les

officiers de la garnison si ils marchaient ausd. assamblés dans les rang. »

On voit que les querelles de préséances datent de loin.

L'offrande du pain bénit et du bâton soulevait de nombreuses résistances : aux archives de Dole se trouvent encore, entre autres décisions rendues à cette occasion, une sentence de 1640 pour même fait contre le docteur Moréal qui condamnait Dusillet en 1655 et une autre bien antérieure de 1570 contre Etienne Bernard, greffier du parlement.

On n'a pu retrouver l'acte de décès d'Antoine, il était déjà mort en 1656.

Dans une requête dont copie est dans son journalier, il se qualifie de docteur et de bourgeois de Dole.

Voici comment, dans son journal, pages 34, 35, il s'explique sur ses fonctions : « Le sergent major est institué par Sa Majesté, instigant de justice, et c'est à eux de veoir et recougnoistre les faultes, les quels se commettent aux gardes et alieurs, tant de jour que de nuict, pour en faire rapport au gouverneur, estant son œil pour voir tout ce qui se passe, estant sa bouche pour donner ses ordres, estant son bras droict pour faire exécuter ses commandemans. Bref le sergent major doict être attaché à la personne du gouverneur, si faire se pouvoit, comme son espée à son costé. Cette pensée vient d'un grand capitaine de vieux soldats, autrefois gouverneur de la ville de Mastric, pour Sa Majesté catholique, M. le baron de Vurp. » Un sergent major de place était donc un officier qui commandait après le gouverneur et son lieutenant, dans tout ce qui concernait le service militaire.

(4) Antoine avait été plus dangereusement atteint que ne le dit Boyvin. Voici ce qu'on trouve au journal, page 67 : « Je fus blessé grièvement à la tête et heu deux costes rompues tout à faict et deux aultres cassées dont je fus trois jours entiers avec de grandes douleurs et désespéré du médecin qui me traictoit, lorsque Monsieur de Biarne, des principaulx du conseil de ville me vint voir avec d'aultres messieurs de la ville et me voyant dans ceste extrémité, ils envoyèrent quérir madamoyselle Décano avec madamoyselle sa fille, les quels par leur bon remède me remirent les costes cassées et rom-

pues en leur place avec force ligatures et quelques huilles me donore alégement. » Il raconte ensuite que neuf jours après il se leva, courut, « à un assaut que donnèrent près du vieux » château les François armés de toutes pièces avec armes et » masses de fer, » qu'il fit prisonnier un sergent de l'ennemi et le désarma.

(5) Siège de Dole, p. 248.

(6) M. Léon Dusillet a vu son portrait qui existait encore au moment de la révolution, il le dépeignait ainsi.

(8) Franche-Comté ancienne et moderne, t. II, p. 167.

(9) Les Dusillet sont originaires de Rahon. Claude appartenait à une famille déjà ancienne et bien placée, car il avait épousé Jeanne Bergère, d'une famille noble de Salins. On voit dans le contrat de mariage de son petit-fils Claude avec noble demoiselle Vernier de Salins qu'il était aussi recommandable par ses alliances; les chevaliers-barons de Grammont, les Camus, les Duchamp, les Froissard, les Jacquinot, les Boyvin y signèrent comme parents. Ses actes de naissance et de décès n'ont pu être retrouvés. Dans la requête du magistrat de Dole contre son fils Antoine, il est dit que les conseillers Boyvin, Boitouset et Lampinet sont ses parents. Il eut quatre enfants : Antoine, Charles, Leonel, docteur ès-droit, prêtre doyen de Neublans et Antoinette-Désirée, femme du Chatelain Jean-Jeanneau. Carle décéda sans postérité.

Antoine avait été anobli avant le 23 juin 1634, l'entérinement des lettres de grâce de son frère le prouve. Il est encore qualifié de noble en 1655 par le vicomte mayeur et le parlement de Dole dans les sentences qui le condamnèrent à offrir le bâton de Notre-Dame.

Antoine épousa noble Anatolia Goubot en 1621. De lui naquit le 28 août 1625 noble Claude. Claude épousa, en 1650, noble Thérèse Vernier (d'Usier); il en eut noble Claude-François, lieutenant dans Vaulgrenans et un moment auditeur honoraire de la cour des comptes. Claude-François épousa à Besançon Jeanne-Françoise Roy, fille d'un conseiller au parlement; de ce mariage naquit, le 1er août 1698, à Besançon, Anatoile. Anatoile, premier échevin au magistrat de Dole, épousa demoiselle Jeanne-Claude Martenet de cette

ville. Charles-Augustin, écuyer, avocat au parlement, est issu de cette union le 8 juin 1728. Charlotte-Ursule Chappuis de Dole devint son épouse, et ils eurent pour fils Claude-Joseph-Antoine-François-Léonard, écuyer, né le 14 octobre 1769. Léonard fut quatre fois maire de Dole. il était chevalier de la Légion d'honneur. Il épousa, en 1791, noble demoiselle Barbe-Françoise de Lampinet, dont il eut Charles-Augustin, président de chambre à la cour impériale de Besançon, chevalier de la Légion d'honneur. Charles-Augustin s'unit, le 22 octobre 1828, à Marie-Pauline Bourgon. Ce fut le dernier des Dusillet, les collatéraux sont éteints. Il est mort sans enfants, à Auxon, le 23 octobre 1863. Sa nièce, fille de Mme la baronne Morisset, est mariée à M. le vicomte Edouard de Broissia.

Antoine Dusillet possédait le fief des Goubot, qui a été repris, le 30 décembre 1773, par Charles-Augustin (registre du greffe de Rahon); il avait encore le fief de Lanoncourt et celui de la Place passé, par legs, dans la famille Bouhclier d'Audelange.

Les armes des Dusillet sont d'azur à un chevron d'or, accompagné en pointe d'un croissant montant d'argent.

(10) Note de M. Léon Dusillet, v. 6.

(11) Au Roy. — Remonstre en toute humilité Charles Dusillet, de Dôle, en vostre comté de Bourgogne, qu'il est yssu de bons et vertueux progéniteurs, et lesquelz pour le désir de son advancement et pour la meilleure éducation de ses jeusnes ans, l'ont eslevé aux estudes soubz la direction des Révérendz Père Jésuiptes, establis en ladicte ville de Dole, où il a continué cy-avant qu'il a estudié en philosophie, avec espoir. selon leur intention, de passer plus oultre, dont toutefois il a esté retardé par le moyen de ce qu'il se seroit retreuvé le quinzième jour du mois de décembre de l'an mil six cent vingt-sept, en la compagnie de quelque particuliers, jeusne gens de mesme eâge et volée, au logis de Jean Dubois, hoste publique audict Dôle, où ilz prindrent le soupper sans que pendant icelluy il y soit survenu aulcune difficulté ny mescontantement quelconque, et y continuèrent avec toute modestie jusques environ les huict heure et demye en nuict;

qu'ilz s'en partirent en intention de s'en retourner chascun en sa maison, à l'effect de quoy ilz montèrent le contremont de la grande rue de ladicte ville, et poursuyvant leurs chemin sans penser rien moins que a querelle : parvenu qu'ilz furent au devant de la ruelle de Landon, ilz rencontrèrent Louys Joly, torneur de profession, au devant d'une boutticque estant en ladicte rue, lequel innadvertamment fust heurté par ledict remonstrant, que causa quelque mescontentement entre eulx, en telle sorte que de paroles a aultres, ledict remonstrant s'en sentant picqué luy dict s'il avoit oncques mis la main à l'espée; sur quoy luy ayant ledict Joly reparty assez aigrement qu'il l'avoit mis aultre fois et en bon lieu. Là dessus l'ung et l'autre se saizirent de leurs espée et apprès s'estre chamaillé par quelque temps et entreporté quelques coups de part et d'aultre, ledict remonstrant (je ne sçay par quel accident non preveu), porta son coup d'estoc soubz le col dudict Joly du costel droict, duquel tost apprès il termina vie par mort à son très grand regret ; qui, pour évitter la rigueur de justice et pour la crainte et respect qu'il avoit à ses parens, party de ladicte ville et s'absenta du peys et suyvit les armée du Peys-Bas, où il a rendu service à Sa Majesté en la compagnie du sieur capitaine de La Morel, aux terce du sieur comte de La Tour, tant en la ville de Breda que au secour de Bos-le-Duc, ayant tousiours esté son intention d'y continuer, et par effect aux racrues faictes audict comté de Bourgongne, en la présente année mil six cent trente-trois, pour la particulière expérience qu'il avoit aux armes, il a heu la charge d'Alphère en la compagnie du sieur capitaine Bancenel, aux terce dudict sieur compte de La Tour, avec dessein de passer ausdiet Peys-Bas sans l'empeschement qu'a esté apporté aux passages desdictes racrues, ayant esté contrainctes de séjourner audict pays. Pendant quoy et nonobstant que ledict suppliant fust au debvoir de sa charge, si est-il, arrivé qu'il a esté saizi et rendu prisonnier audict Dôle, à requeste et par le commendement de monsieur le procureur général, où il est encore présentement destenu. Or, comme il craint quelque sinistre événement en la poursuitte que l'on pouroit faire à l'encontre de luy, il a esté occasionné de recourir à Vostre Majesté pour

luy remonstrer ce que dessus, sa naissance, l'aliance qu'il a à plusieurs honeste famille ; que ledict accident est arrivé innocemment sans l'avoir preveu ; que lors d'icelluy il n'avoit qu'environ dix-huit ans ; les services qu'il a rendu pendant plusieurs années ; ceux de fut Germain Dusillet, son oncle, lieutenant d'une compagnie de cavallerie pour sadicte Majesté, et qui apprès avoir continué aux services d'icelle pendant vingt-quatre ou vingt-cinq ans, est mort en la bataille de Fleureu (Fleürus 1622) ; ceux d'Anthoine Dusillet, son frère, qui a continuée aussy par plusieurs année en pareil service tant en Allemaigne, Flandre, que en ladicte bataille de Fleureu. et depuis au siége de Breda (1625), comme il faict encore présentement en la ville de Dôle. où il est pourveu en la charge de sergent-major : et subsécutivement pour supplier comme il faict très humblement sadicte Majesté de, pour les considérations susdictes. luy voulloir (préférant miséricorde à la rigueur de justice) onctroyer grace, rémission et pardon du susdict homicide, et de tout ce qu'il pouroit avoir mesprint à l'occasion d'icelluy, des circonstances et despendances, en luy remectant toutes peynes, tant d'amandes que de ban, qu'il pouvoit avoir encouru, et du tout luy en faire despescher lettre patentes, en tel cas ordinaires, et il serat obligé de continuer ses services selon que son intention a tousiours esté, pour le service de Vostredicte Magesté, et ses prières pour la prospérité d'Icelles.

A cette pièce est jointe une lettre des vicomte mayeur et échevins et conseil de la ville de Dole au Roi, non datée, et dans laquelle se trouve un narré des circonstances qui ont poussé Dusillet à commettre un homicide ; ces détails concordent avec ceux de la requête. J'extrais de cette lettre le passage suivant que je crois intéressant :

« Ledict Dusillet se retira et absenta de ladicte ville. Du-
» quel acte ayant esté prinse informations, à requeste dudict
» scindique, la cause fust poursuyvie si advant que ayant
» esté assigné pour respondre dudict homicide pardevant le
» s[r] maieur, il auroit esté contumassé par quatre defaultz
» subsécutifs : à raison de quoy auroit esté declairé sur
» luy les peines de deux centz, quatre centz, huict centz

» et seize centz livres par sentence rendue en la mairie de » ladicte ville le vingt-huictième jour de mars de lan mil six » centz vingt-huict, applicables au proffit de ladicte ville. Et » du despuis ledict scindique poursuyvant ultérieurement ladicte cause, ledict suppliant auroit esté assigné diverse fois, » à peine de ban, par quatre deffaultz aussi continuez, et ne » s'estant vouleu représenter, il auroit esté banni de ladicte » ville, banlieu et territoire dicelle, avec interdiction de sy » retreuver, par sentence du vingt-huictième octobre mil six » centz vingt-huict. Qu'est-ce que nous avons peu recognoistre » du faict dudict homicide et despendance diceluy, selon qu'il » nous en a apparu par les besongnez, informations et pièces » de ladicte cause; pour le pardon duquel nous ne voyons » plus grand fondement que la bonté et clémence ordinaire » de V. M. et la jeunesse dudict suppliant, qui est issu d'ho» norable famille de ladicte ville de Dôle, ayant mesme ung » sien frère lequel dez longtemps a rendu plusieurs services » à V. M., tant aux guerres de Bouhemes que des Païs-Bas, » comme il rend encore présentement en la charge de ser» gent maieur qu'il a pleu à V. M. luy conférer despuis » quelques années en ceste ville de Dôle. »

Le magistrat de Dole termine sa lettre au Roi par un avis favorable sur la pétition de Dusillet. Ces pièces doivent dater de 1630 ou 1631. Les autres requêtes de Dusillet ne sont que des résumés de celle dont la copie est ci-jointe. Sur la dernière se trouve l'apostille que voici : « Le tout reveu et rap» port fait à Son Altèze, soyent dépeschées lettres de rémission » chargées d'amende et intérinement au bailliage de Dôle.

» Fait à Bruxelles, le 4 de juillet 1633. »

Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse, n° 896. La mention de la charte de rémission est dans les comptes des droits du grand sceau, de 1627 à 1633, coté n° 20514 des registres de la chambre des comptes, f° 27.

Charles Dusillet demanda, le 13 août 1633, l'entérinement de ses lettres de grâce. Il fut constaté qu'il avait traité pour les réparations civiles avec Arnest-Galet, tuteur de Claude et Marguerite Joly, enfants de celui qu'il avait eu le malheur de

tuer (reg. 103, Procureur 1633, f° huict vingt-sept, archives de la Cour).

Le 17 août il fut mis en liberté en consignant 200 liv. est., sous caution de payer les frais et mises de justice et à charge de constituer procureur pour la suite de la procédure à faire pour obtenir l'entérinement de lettres qui lui avaient été accordées.

Le lendemain, Claude Dusillet, son père, se rendit caution pour les frais de justice (même reg. huict vingt quatorze v°).

Voici l'acte de présentation de nouvelles cautions dans la procédure en entérinement des lettres de grâce (23 juin 1634, reg. Procureur 1633, t. 104, archives de la Cour, folio huict vingt seize).

« En la cause du Procureur général, impétrant et demandeur en matière de crimes et délits d'une part, Charles Dusillet, Pierre Renard, Philippe et Claude-François Fournier de Rahon détenus-prisonniers en la conciergerie dudit lieu deffendeurs d'aultre part. »

« La Cour sur requeste par escrit a elle présentée par lesdits deffendeurs ayant entendu le rapport du commissaire et lesd. ouys en responce sur les cas dont ils sont en poursuitte comme aussi les fiscaux en Icelle a relasché et relasche lesd. deffendeurs de ladite conciergerie à caultion fidé jussoire de cent livres estevenans par lesdits Dusillet et Philippe Fournier. Et par chascuns d'iceulx, et par lesdits Renard et Claude-François Fournier et par chacun deulx de cent cinquante livres estevenants qu'ils presteront es mains du greffier, son commis ou l'un de ses jurés au greffe de payer l'adjugé et se représenter personnellement à toutes les assignations qui leur seront données à l'instance dudit procureur général, à peine de demeurer convaincuz des faicts dont ils sont accusés. Et nommons procureur postulans en ladite cour pour à leur personne estre faictz tous adjournemens et notifications nécessaires que ladite cour a autorisé et autorise pour valoir aultant que s'ils avaient compris celles desdits deffendeurs. Ordonnant au surplus ledit procureur général de au plustot faire recourrir et amplier ses informations à charge et descharge en conformité de l'ordonnance par commis qu'elle

députera, afin d'approuver, appointer ce que sera à son mandemant. Faict au conseil le vingt-troisième de juin mil six cent trente-quatre. »

« En le mesme jour en ladite conciergerie par devant Mougeot Laujuard, juré en ladite cour, s'est représenté ledit Charles Dusillet, lequel pour avoir le faict et effect de l'appointement d'aultre part mat présenté pour caultion *noble* Antoine Dusillet, sergent maior de la ville dud. Dole, pour lad. somme de cent livres, et lesd. Pierre Renard, noble Nicolas Trebillet, cappitaine de l'artillerie pour lad. somme de cent vingt autre livres, lesquels présents les ont caultionnées, scavoir : led. sieur sergent Dusillet, led. Charles Dusillet et led. sieur Trebillet, led. Renard, et pour ce ont obligé leurs biens sous le privilége du scel de Sa Majesté et lesd. Charles Dusillet et Pierre Renard par mesme obligation promis les pourter quittes et indemne de lad. prestation de caultion ayant nommé, scavoir : led. Charles Dusillet pour procureur, messire Claude Joly et led. Renard, messire Guillaume Bergeret, procureur postulant en lad. cour pour estre faict en leur domicile tous adjournemens nécessaires. En signe de quoy lesd. Dusillet et Trebillet se sont subsignez avec led. Dusillet et Renard présens honn. Pierre de Billy, concierge et Henry Bauldier, tesmoins requis ainsi signé sur la minute : A. Dusillet, C. Dusillet, P. Renard, N. Trebillet, Bauldier, Pierre, et Loignaut, juré. »

Suivent les actes des cautionnements de Claude-François et de Philippe Fournier. Charles Dusillet se porta caution de ce dernier.

Il est à remarquer que lors du cautionnement qu'il donna le 18 août 1633, Claude Dusillet n'est pas qualifié *noble* comme son fils Antoine. Cette qualification n'eut pas été accordée à Antoine s'il n'avait pas été anobli et si le parlement n'avait eu connaissance de son droit.

(12) Siége de Dole, p. 322.

(13) Les commis gouverneurs à Galasse (minute, archives du Doubs), 29 janv. 1636. Nous sommes fort estonnés, Monsieur, de voir néantmoins que les trouppes de vostre armée ne laissent de ravager ce pays (on lui avoit accordé ce qu'il avoit demandé) contre les ordres exprès et favorables pro-

messes de V. E. Car tout nouvellement un gros de cavalerie, conduis par un lieutenant colonnel, ont pillé et saccagé plusieurs villages de ce pays. emmenant prisonniers les gens de Sa Majesté n[re] m[re], bruslé les enfants dans les maisons, tué les pères et enfin commis des outrages que n'auroient faicts les propres ennemys.

(14) Journal., fol. 64, 98.

(15) Journal., fol. 68. « M. le conseiller Boyvin, ni M. le conseiller Garnier n'abandonnèrent point la ville, non plus que M. de Maranche et quelques autres messieurs du magistrat. » A cette époque, la plus grande partie du parlement était à Salins et quelques-uns des membres, comme Girardot et Pétrey de Champvans remplissaient d'importantes missions.

(16) « Ayant recogneu les grands devoirs faicts par le sergent maieur Dusillet pour la garde et conservation de la ville de Dole tant avant le siège y mis par les François que pendant iceluy et depuis, mesmes les services signalés qu'il a rendus pendant le siège en toutes occasions au péril évident de sa vie... » (En expédition au journal.).

(17) Voici les documents relatifs à cet emprisonnement du sergent major Dusillet. Ils se composent de la requête du docteur Petignier ci-dessous et de la correspondance du parlement avec le conseiller Bereur et autres grands personnages. Nous n'avons presque rien pu retrouver à Bruxelles sur cette curieuse affaire :

« Pour sommaire esclaircissement des difficultez que François Petignier, conseillier de Sa Majesté et auditeur général de Bourgoigne a, avec messieurs du parlement de Dole, convient premettre, que le 10 de may 1646, et lorsque de toutes parts on avoit advis que les ennemis avoient du dessein sur les villes de Dole et de Salins, ledit auditeur bien accompagné rencontra proche Quingey un jeusne homme de l'aage de 22 ans, qui sur ce enquis respondit, qu'il estoit dudit pays et du village de Poulongney où il alloit, qu'il venoit de France où il avoit esté nourry, eslevé, et porté par sa mère à la mammelle, et qu'il en estoit sorty pour venir vivre en son pays, à cause que le vicomte de Neufchastel, seigneur François, l'avoit voulu contraindre à prendre party dans les levées qu'il

faisoit, qu'il ne sçavoit ny lire ny escrire, et ne portoit aucune lettre. et tost après pressé par ledit auditeur, de discours seulement et en chemin faisant, tira de sa poche une lettre ouverte adressée à un paysan de Fretigney. et déclarat aussi sur ce interrogé que c'estoit Son Excellence, voulant parler de Monsieur le baron de Scey, gouverneur général des armes audit pays, qui l'avoit ouvert dans la ville de Gray, d'où il avoit passé à Pesme où il avoit gisté, et de là, par la ville de Dole où il n'avoit point arresté, qu'il avoit couché dans le couvent des Pères Capucins de Salins sans estre entré dans la ville, et qu'il alloit passer par Besançon, pour de là se rendre audit village de Poulongney, sans parler en façon quelconque du village de Boulot. Ce passage par toutes les villes principalles dudit pays, joint à ce qu'il n'avait pas d'abord acusé lad. lettre, causat de l'ombrage audit auditeur qui creut que ledit jeusne homme pouvoit estre un espion, et luy fit prendre la résolution et le soing de le fouiller lorsqu'ils seroient arrivez audit Quingey, et pour oster toute défiance audit jeusne homme, il luy rendit ladite lettre.

Estans audit Quingey, l'auditeur luy demande publicquement les lettres qu'il portoit, et sur ce que ce jeusne homme luy donnat encor la susdite lettre, et respondit aux diverses instances et pressés que ledit auditeur luy fit de luy délivrer d'autres lettres, qu'infailliblement il avoit encor, qu'il n'en portoit aucune autre, ledit auditeur le menassat de le fouiller et s'estant mis en devoir de le faire, mesme de mettre la main dans ses poches, ledit jeusne homme le pria de ne pas le fouiller, luy dit qu'il luy donneroit toutes les lettres qu'il avoit sur soy et au mesme instant en tira une dont la superscription s'adressoit à Boulot estoit de deux mains et de deux ancres et le coing d'icelles remply de plusieurs caractères en forme de lettres grecques : ladite lettre estoit accompagnée d'un duplicat, et audedans s'adressoit audit jeusne homme et l'instruisoit de ce qu'il avoit à faire audit pays, mesme contenoit par exprès qu'il ne manquat pas de retourner dans huict jours et de remporter des saints Suaires de Besançon, en tesmoignage qu'il avoit esté audit pays, surquoy ledit auditeur resflechissant son esprit, et sur ce que ledit jeusne

homme avoit dit peu auparavant qu'il estoit illiteré, et avoit donné à entendre qu'il ne vouloit plus retourner en France, il passe de l'ombrage à la présumption, l'acuse d'avoir encor d'autres lettres, les luy demande et le presse de rechef de les luy donner.

Ce présumptif espion persiste à dire qu'il n'en a point d'autres, jusques à ce que voyant ledit auditeur prest à le fouiller une autre fois, il tira de sa poche encore une autre lettre dans laquelle il estoit parlé du capitaine Hery, de la conduite duquel ledit seigneur baron de Scey avoit esté en soing quelque temps auparavant, à cause qu'il avoit fait quelques voyages sur la frontière de France à l'inceu dudit baron mesme du commandeur de Saint-Mauris, soubs les ordres duquel il commandoit dans le fort de Sainct-André, qui est le principal de ceux de Salins, et comme ledit auditeur luy demandat qui luy avoit donné lesdites lettres, il respondit que cestoit une fille du village de Boulot, la quelle avoit esté aussi portée par sa mère dans son bas aage en France où elle estoit encore, et ne put rendre raison pourquoy d'abord il n'avoit pas voulu accuser et donner lesdites lettres sur l'interrogat qui luy en fut faict.

Quatre Pères Capucins l'ayans veu lors audit Quingey ensemble la lettre superscripte à Boulot, l'un d'eux sur ce que ledit jeusne homme disoit qu'il n'estoit point retourné au pays que cette seule fois dois que sa mère l'en avoit sorty, déclarat qu'il se trompoit fort ou qu'il l'avoit veu du coste de Courlaou, place tenue par les ennemis, mesme qu'il croyoit que ladite lettre estoit du caractère, quoy que desguisé, du commandant dudit Courlaou, nomme du Boulet, et tost après ledit jeusne homme qui avoit jusque là nié qu'il fut entré dans la ville de Salins advouat qu'il y estoit entré, mais qu'il n'y avoit demeuré que fort peu de temps.

Tous ces indices obligèrent l'auditeur à le mettre dans une prison où il le visita souvent seul pour tirer de luy la vérité, luy représentant qu'on ne pouvoit juger qu'il fut exempt de soupçon ny ses lettres aussi, puisqu'il les avait celé si effrontément, et qu'il y en avoit une par duplicat qui le convainquoit de mensonge, et l'exortant par toutes sortes de raisons

civiles, de dire à qui dudit pays, et par qui de France il avoit esté envoyé et à quelle fin, à tout quoy ledit jeusne homme persistat à respondre comme devant que cestoit une jeusne fille qui luy avoit donné ladite lettre pour porter à Boulot et s'informer de ses parens, et que l'autre adressée à Hery luy avoit esté mise en main par un jeusne homme du pays qui demeuroit à Troye en Champagne.

Le lendemain 11, il força sa prison et fit un trou à la muraille, au moyen duquel il se fut sauvé si l'on ne s'en fut prins garde, de sorte que le 13, du mesme mois, l'auditeur le menat à Besançon auprès dudit gouverneur général, qui rendit de grands soings à l'interroger, et sçavoir de luy ce qu'il estoit venu faire au pays, et comme il persistoit tousjours à respondre comme devant, mesme qu'il estoit innocent de ce dont on le soupçonnoit, ledit gouverneur après l'avoir ouy sur son passage par lesdites villes, et avoir leu lesdites lettres, luy demanda, pourquoy à Gray lorsqu'il luy eust montré la lettre addressée à un paysan de Fretigney, et qu'il s'enquit de luy s'il en avoit point d'autres, il respondit que non, veu qu'il en portoit encor, plusieurs autres, et pourquoy aussi il avoit passé à Dole, puisque il luy avoit deffendu d'y aller lorsqu'il luy parlat audit Gray, à quoi n'ayant pu objecter aucune chose et ledit gouverneur estant sorty de sa chambre pour quelque visite, l'auditeur qui y restat avec le secrétaire dudit gouverneur reprint audit jeusne homme tous les indices qui résultoient à sa charge des divers mensonges qu'il avoit dit, tant audit seigneur gouverneur qu'à luy et recommancea à lui persuader par toutes les voyes raisonnables et nécessaires à tirer une vérité si importante au publicque, de penser à sa conscience, et descouvrir ladite vérité sur son voyage audit pays, luy remontrant qu'il feroit un grand service au Roy et que ledit gouverneur avoit assez de bonté et de clémence pour luy faire grâce, après quoy ledit jeusne homme qui escoutoit attentivement ledit auditeur commença à changer de couleur, à pleurer et à dire qu'il déclareroit tout ce qu'il sçavoit audit gouverneur et non à autre, lequel estant à l'instant rentré dans sadite chambre, vit ledit jeusne homme qui se jectat à ses pieds, les larmes aux yeux, luy cria

mercy, luy demanda pardon de tant de mensonges qu'il luy avoit dit, le pria de luy sauver la vie et d'avoir pitié de sa jeunesse, et l'asseurat qu'il luy diroit la vérité de tout ce qu'il sçavoit. Ensuite de quoy, sans que ledit gouverneur luy promit aucune grâce, il luy déclarat que c'estoit le vicomte de Neufchastel qui l'avoit envoyé et corrompu par argent qu'il luy avoit montré, et par récompences qu'il luy avoit promis s'il faisoit ce qu'il luy avoit enjoint, qui concistoit à passer audit pays, et à y délivrer fidellement les lettres dont l'auditeur l'avoit trouvé saisi, et à en remporter response, adjoutant qu'il y en avoit une principalle qui estoit celle adressée à Boulot, et qui estoit par duplicat, la quelle il avoit ordre de délivrer à Dole, sur quoy l'auditeur luy dit, il faut donc que ladite lettre soit à double sens, et que Boulot signifie Dole, à quoy il respondit : ouy, et comme on luy demanda à qui de Dole il devoit donner ladite lettre, il demeurra comme pansif un peu de temps, et puis priat qu'on luy leu le premier nom qui estoit dans ladite lettre adressée à Boulot, et comme elle commenceoit en cette substance : *Mon cousin, puisque tu t'en vas au Comté, mon pays natal, tu ne manqueras de passer à Boulot, lieu de ma naissance, distant de trois lieues de Besançon, et là estant tu t'informeras de la santé de Girard Macelet, mon père, etc.* Ledit auditeur luy dit que le premier nom qui se lisoit dans ladite lettre estoit Girard Macelet, sur quoy ledit espion demanda s'il y avoit quelque personne à Dole qui s'apella Macelet, et comme ledit auditeur et ledit secrétaire, luy respondirent qu'ils ne connaissoient personne à Dole qui se nomma Macelet, il se prit à dire de luy mesme, c'est quelqu'un qui s'appelle qu'asi comme Macelet, Merillet, et à demander de rechef qu'ils ussent à luy nommer quelqu'un de Dole dont le surnom se terminat en l'et, comme les susdits, dont la maison fut joignante à une autre maison esboulée, assize au costé droit de la rue qui conduit à la porte haute par laquelle on passe pour aller à Saint-Aubin, et assez proche d'icelle porte, et comme Dusillet, sergent major de l'anciaine garnison dudit Dole, et sa maison aussi, sembloient estre désignez par ce que dessus, l'auditeur s'éloignant de quelques pas dudit espion et s'approchant dudit

secrétaire, luy dit d'une voix assez basse, et telle qu'à peine ledit espion la pouvait-il ouyr, *n'est-ce point Duzillet*, ce qu'ayant esté entendu par ledit espion, il se prit à dire tout hault : *Duzillet, Duzillet, ouy c'est monsieur Duzillet*, et comme il avait déclaré précédemment que Boulot signifioit Dole, l'auditeur luy demandat l'explication, et la clef du surplus de ladite lettre, qui luy paressoit assez suspecte de double sens signament en ces mots qui composoient, du moins en substance, le second article de ladite lettre. *Quand tu seras à Boulot, tu t'informeras du lieu où l'on fait les feulines et les brandons, et à quelque maison près où il y en a une esboulée est celle de mon père. que si tu ne peus la aprendre de ses nouvelles, tu repasseras auprès de l'Eglise chez un mien oncle qui t'en dira, et si tu ne peus rien savoir là, tu t'en yras auprès du chasteau où asseurément tu aprendras des nouvelles de ma parentée.* A quoy ledit espion respondit que toutes les designations marquées en ladite lettre ne servoient qu'à trouver la maison dudit Dusillet pour luy donner ladite lettre, et déclarat que ces mots de feulines et de brandons signifiaient les lieux où l'on met les canons que soubs ce mot de chasteau, s'entendoit ladite porte et une autre désignation pour trouver la maison d'un homme de Saint-Aubin qui demeuroit audit Dole, et chez lequel il logeat et couchat, et auquel il devoit donner ladite lettre au deffault dudit Duzillet, et sur ce enquis déclara que la troisiesme désignation contenue en ladite lettre ne servoit de rien, et n'y avoit esté mise que pour mieux couvrir le reste et ambarasser ceux que la pourroient lire, que ladite lettre pour son importance luy avoit esté donné par duplicat affin qu'arrivant la perte de l'une, il se servit de l'autre, qu'il n'avoit pas délivré ladite lettre audit Duzillet, à cause qu'il eust peur d'estre surprins en luy rendant, ny audit homme de Saint-Aubin, chez lequel il couchat, pour ce qu'il estoit hors de la ville, adjoutant qu'il ne connoissoit pas ledit Duzillet, et que pour entrer dans ladite ville de Dole, il avoit emprunté le nom et la corgée ou fouet d'un des charretiers qui y conduisoient à mesme temps un convoy de greins. Ici est à noter qu'effectivement ledit espion logeat et couchat dans ladite maison audit Dole

vis à vis de celle dudit Duzillet et que l'hoste d'icelle en estoit absant, et que ledit auditeur luy ayant demandé pourquoy il avoit nié auparavant qu'il eust couché moins arresté audit Dole, il respondit qu'il n'avoit gardé de l'avouer avant que son jeu fut découvert.

Ledit espion en après fut entendu en une autre chambre, en la présence dudit gouverneur et de son secrétaire, par l'auditeur sur les avant dites déclarations, et y persista sans variation soubs serment ainsi qu'en fait foyd le besongné de ses responses, et lorsqu'il luy fut demandé (après plusieurs autres interrogats) à qui de Dole il avait à donner laditte lettre superscripte à Boulot, il respondit sans aucune suggéstion ny intervalle que c'estoit audit Duzillet.

L'affaire estant de conséquence au service de Roy et à la seurté dudit pays, ledit gouverneur jugeat à propos d'envoyer ledit espion avec ledit besongné à ceux dudit parlement de Dole pour l'entendre de nouveau, et luy faire justice, et aux acusez, à quoy l'auditeur ne dissenty pas, de sorte qu'il y fut envoyé soubs la conduite de quelque officier de cavallerie, des mains desquels il voulut s'eschapper et se sauver dans le chemin, et cependant ledit auditeur eust ordre de passer à Salins pour s'y asseurer de la personne dudit capitaine Hery comme il fit.

L'espion estant arrivé à Dole fut mis dans une forte estroite prison, et entendu par commis dudit parlement sur ledit besongné que luy fut leu, auquel il persistat de poinct en poinct, mesme y adjoutat de nouvelles circonstances, trois diverses fois de suite et à divers jours, Cependant Duzillet est mis dans la mesme conciergerie, et le parlement requiert ledit gouverneur de vouloir luy envoyer ledit Hery, ce qu'il fait, et l'on permet à quelque religieux de parler audit espion, cela fait on voulut l'entendre encor pour la quatriesme fois, et lors il se rétractat et dit qu'on l'avoit obligé et contraint à faire les déclarâtions qui estoient contenues audit besongné, et qu'il estoit innocent aussi bien que ceux qu'il avoit accusé. Il est admis et cru en sa rétractation, et comme l'auditeur en fut adverty (estant allé audit Dole pour informer ceux dudit parlement de ce qui s'estoit passé en l'occasion de l'arrest dudit

espion) et mesme qu'il avoit dit que c'estoit luy qui l'avoit induit à faire les susdites confessions, on les confronta, et d'abord que ledit espion vit ledit auditeur, il se mit trambler de tout le corps d'une telle sorte qu'il fut facille aux commis qui le virent en cette posture de juger qu'il estoit coupable et difficile à eux de se remettre de l'estonnement qu'un si grand et extraordinaire tremblement leur avoit causé, après l'auditeur luy format divers interrogats au moyen desquels il fut contraint d'advouer plusieurs choses qu'il avoit nié en son abscance et qui n'avoient pas esté escrites par l'auditeur à cause qu'il n'avoit pas preveu qu'il se retracteroit, et comme il fondat sadite retractation sur ce que ladite lettre s'adressoit à Boulot en sens literal et non à Dole, comme il l'avoit dit, et qu'il y avoit des familles dudit Boulot y dénommées, lesdits commis passèrent audit Boulot et trouvèrent que véritablement il y avoit des familles de mesme nom.

Ensuite on luy fait son procès, sans entendre ledit gouverneur ny son secrétaire, sans demander aucun autre tesmoing ou esclaircissement audit auditeur, sans ouyr l'officier qui l'avoit conduit à Dole, les Pères Capucins qui l'avoient veu audit Quingey, moins ceux dudit lieu qui avoient esté présens, lorsque l'auditeur le rencontrat, et lorsqu'il niat et donnat ses lettres, et de neufs juges qu'il eust, quatre le condamnèrent d'estre pendu et d'estre apliqué à la question avant qu'estre conduit au suplice, non-seulement pour avoir confessé qu'il estoit espion, mais encor pour en avoir fait les actes dont il apart, parce que dessus, et les cinq restans ne le trouvans pas digne de mort le condamnèrent simplement à la question, de sorte qu'il ne meurt pas.

Estant apliqué à la torture ou question, il ne fit dans les tormens aucune déclaration, à cause que la fisselle qui lioit la pierre ou poid de ladite question aux deux gros doigts de ses pieds rompit d'un costé, aussitost qu'il fut en l'air, de manière que toute la pesanteur d'icelle acravanta l'autre partie du corps où elle pendoit, laissant ledit espion sans parolle et sans mouvement et tous les assistans dans la croyance qu'il estoit mort.

Ensuite il fut renvoyé de la qualité d'espion et condamné

à faire amande honorable auxdits Duzillet et Hery, qui furent pareillement eslargis, en l'acte de laquelle il déclara que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il avoit dit contre eux.

Trois sepmaines après ou environ ledit parlement escrivit une lettre fort civile audit auditeur par laquelle il l'appelloit à Dole, à prétexte du bien de la justice.

L'auditeur y vat et à l'instant qu'on sceut son arrivée on fit sortir de la conciergerie ledit espion qui jusqu'alors y avoit encor esté retenu, et le lendemain on y mit ledit auditeur sans l'entendre, sans sujet, sans forme de justice, sans juridiction, et sans en avoir donné part audit gouverneur général des armes.

Après y avoir demeuré quelques heures, ledit parlement députa commis pour l'ouyr, et comme il se prit garde qu'on luy imposoit d'avoir mal procédé au regard dudit espion, il demandat à ceux dudit parlement par requeste de le renvoyer pardevant son juge militaire, attandu qu'il n'estoit pas leur jurisdique, ce qui luy fut refusé, et quelques jours après ils l'eslargirent à caution de cinq cens livres, et à charge de se représenter pardevant eux toties quoties, et de plus l'excusèrent de l'exercice de sa charge d'auditeur jusqu'autrement par eux seroit ordonné.

Pendant sa prison, Duzillet et Hery requirent ledit parlement de leur permettre de s'adjoindre avec le procureur général contre luy pour des intérests civils et des réparations d'honneur qu'ils luy demandoient, alléguans dans leurs requestes que çavoit esté par les violentes, presses et suggestions dudit auditeur que ledit jeusne homme les avait accusé du crime de leze Majesté, ce qui leur fut accordé.

L'auditeur estant libre allat faire rapport et plainte audit gouverneur d'un si rigoureux et si extraordinaire traitement, et obtint de luy permission pour en venir faire ses doléances, et demander justice à monsieur le marquis de Castelrodrigo, lors lieutenant gouverneur et capitaine général en ces pays, lequel marquis ayant esté reservy de ce que dessus, peu auparavant avoit ordonné à ceux dudit parlement de lui envoyer

promptement les pièces du procès fait audit prétendu espion, ou copie autenticque d'icelles.

Ensuite de quoy s'estant adressé audit Seigneur marquis, et luy ayant représenté ce que dessus, il luy demandat, premièrement qu'il luy pleut évocquer à soy ladite cause, et interdire à ceux dudit parlement d'en plus avant connettre, tant parce que les principaux estoient parens dudit Dusillet, et par conséquent contraires à luy ledit auditeur, qu'à cause qu'il n'estoit pas leur jurisdicque, et que ce qu'il l'avoient traité de la sorte forcément ne leur acqueroit aucun droit sur luy.

Secondement qu'il lui pleut d'ordonner auxdits Dusillet et Hery, comme militaires, de se desister de ladite adjonction et plaider par devant monsieur le superintendant au regard des prétentions qu'ils pouvoient avoir sur luy.

Et tiercement qu'il luy fut permis de les faire citer pardevant ledit superintendant en réparation des injures et impostures atroces qui luy estoient faites par leurs dites requestes.

Et comme ses mémoriaux furent par luy renvoyez audit superintendant, sur le premier il rendit sa consulte, et sur les deux autres il accorda les fins dudit auditeur, et ordonna auxdits Dusillet et Hery, d'exhiber pardevant luy les raisons qui les avoient m'eu de s'adjoindre en ladite cause pour ensuite y estre par luy fait justice, et de plus decernant mandement pour les faire citer à comparestre par devant luy personnellement, ou par procureur pour le fait de ladite cause d'injure.

Et comme l'auditeur envoyat lesdits décrets audit pays pour les exequuter, les huissiers et alguazils qui en prindrent la charge furent à la part de ceux dudit parlement, non seulement desaisis des originaux d'iceux, mais encore emprisonnez, et tost après mandement personel et penal de cinq cens livres decerné contre ledit auditeur pour avoir procuré l'octroy et l'exécution desdits décrets.

L'auditeur se voyant oppressé de toutes les façons recourt à S. A. Sér^{me}, luy remontre ce que dessus succinctement, et la suplie de vouloir déclarer nulles lesdites deux procédures pour estre telles de fait et de droit, faute de matière et de

jurisdiction, et interdire à l'advenir audit parlement de connestre d'aucunes causes personnelles le concernans.

Sa requête est renvoyée par sadite Al. Sér^me au conseil privé, qui après luy avoir sur icelle fait sa consulte l'envoye à ceux dudit parlement pour la voir, y respondre et l'informer des plaintes y contenues, et surceoit cenpendant lesdites procédures jusqu'autrement serait ordonné, de mesme que celles commencés par devant le dit superintendant à l'instance dudit auditeur, a charge desdits Dusillet et Hery.

Est icy à noter que ceux dudit parlement ont d'euxmesmes sur ceu la première au regard dudit espion et que dez la sortie de prison dudit auditeur ils la laissent dormir.

Enfin ceux dudit parlement ayans servy de responses à ladite requeste, desquelles il n'a heu aucune communication, et ledit gouverneur général des armes ayant rendu l'advis qui luy avait esté pareillement demandé par ledit conseil privé sur la mesme matière, toutes pièces, mesmes la copie de celles du procès concernant ledit espion ont esté mises es mains de monsieur le conseillier Malineus pour en faire raport.

Et comme la difficulté conciste à reconnoistre si ledit auditeur est fondé à obtenir lesdites nullitez, ou non, on dit en soutenement de l'affirmative, sur la nullité de fait de ladite première procédure, qu'il n'y a personne qui ayt le sens commun qui puisse arguer ouvertement ou présomptivement le procédé dudit auditeur en l'occasion dudit espion d'aucune malversation, et qui ne soit obligé d'advouer qu'il s'y est comporté avec toute la prudence, le zèle, la sincérité, et la diligence qui se pouvoient désirer en une matière si délicatte, et si importante au royal service, et à la conservation dudit pays, et que partant il est digne de recompance, et l'on ne veut dire autre chose de l'interprétation qu'aucontraire de cette vérité, cinq conseilliers dudit parlement ont donné à ladite action, sinon qu'ils ne l'ont pas bien reconnue. Estant leur probité à si haut estime dans l'esprit dudit auditeur qu'il se croiroit coupable sur leurs opinions seules, si les autres quatre conseilliers restans, dont l'intégrité et la suffisance n'ont pas moins de fond, ne l'avoient autrement jugé par leurs suffrages, en condamnans à mort, comme ils ont fait,

ledit espion et s'il n'estoit obligé, non moins pour leur réputation que pour la sienne, de maintenir que s'il a failly d'avoir arresté le dit espion, et en avoir voulu tirer la vérité, eux quatre, qui l'ont condamné sur pièces veues, ont bien failly d'avantage.

Et quand l'auditeur auroit usé de menasses ou d'apas pour tirer la vérité de la bouche dudit espion, il n'auroit pas m'effait, puisque cela ne tendoit pas à le faire mentir, ains à faire un service au Roy très considérable, en luy sauvant ledit pays, et il n'est pas présumable que la considération d'aucunes menasses ny promesses l'ayt porté à faire les déclarations qu'il a faites par devant ledit gouverneur et ledit auditeur, puisque estant hors de leurs présences et devant des commis, qui ne luy donnoient ny espoir, ny crainte, il persistat trois diverses fois de suite en icelles et ne se rétractat qu'à la quatriesme.

Au regard de la déclaration faite par ledit espion (en l'acte de l'amende honorable qu'il fit auxdits Duzillet et Hery, à sçavoir que c'estoit ledit auditeur qui luy avoit fait dire ce qu'il a dit contre eux) aucune foyd ny a d'en estre adjoustée tant parce qu'elle est faite par un parjure et infame, que contre une personne qui luy avoit premier fait partie en l'arrestant, outre que l'on ne voit pas qu'il y eust plus de raison de croire ledit espion contre l'auditeur que contre soy mesme après tant de fois qu'il s'estoit accusé.

De ce que dessus il résulte que ledit parlement n'a pas heu fondement ny prétexte de procéder, comme il a fait au regard dudit auditeur, et partant que ce qu'il a fait à sa charge est nul de soy, puisqu'il n'a point m'effait.

On peut dire et soutenir le mesme au regard de l'autre procédure faite contre luy, pour avoir fait citer lesdits sergent major Duzillet et capitaine Hery par devant le superintendant de la justice militaire des Pays-Bas et de Bourgoigne, puisque l'auditeur estant leur seul juge audit Bourgoigne ne pouvoit agir contre eux par devant aucun autre, moins par devant ledit gouverneur général des armes, du tesmoignage duquel il avoit besoing en l'occasion desdites causes.

Que si bien l'édit fait par l'archiduc Maximilian deffend de tirer en cause aucuns sujets dudit Bourgoigne hors de ses

pays, outre que c'est particulièrement au regard des matières bénéficiaires qui se tiroient en cour de Rome, l'auditeur n'y a pas contrevenu, puisque Dieu mercy ces Pays-Bas ne sont pas estrangers, et sont encor des fleurons de la couronne qu'il a laissé à ses augustes successeurs.

Et quand il y auroit d'autres édits, on ne les doit entendre ni estendre au désavantage des priviléges militaires qui dérogent à toutes autres ordonnances et coutumes provincialles : *Ita Georg. acac. Enenkeli, lib. I, de Privilegiis militum, cap. 3, nu. 4*. En ces mots : *Jure autem civili per universas Imperii Romani provincias, Germaniam dico, Italiam, Franciam, Hispaniam et ceteras omnes, prætereas, quæ partim externorum Tyrannorum servitio premuntur, partim diversis occasionibus se à corpore publico separarunt, ita passim utimur, ut licet ubique pecularia quædam et propria statuta, consuetudines et jura serventur, jus tamen hoc omnes unanimi voce atque consensu, ut supremam actionum rerumque suarum normam omnisque adeo juris fontem et summam suscipiant atque adorent.*

Ce qui est encor confirmé par le mesme auteur, en la fin du mesme livre, *cap. 8, n. 23*, où il dit : *Privilegium militare jus esse singulare seu proprium circa personam, res et actiones militum contra jus commune seu diversum ab eo, ab imperatoribus romanis æquitatis causa legitimè introductum, auctoritate l. de militis ff. de testament, l. si miles, ibi sed cur non in milite diversum probet lex facere, l. sequenti, l. si certarum §, si cod. l. tribunus in princip. d. tit. l. de hereditate §, filius ff. de castrensi peculio.*

Autrement il s'ensuivroit, que l'auditeur (n'ayant pu suivre les statuts militaires, qui veuillent que l'on ne puisse tirer en cause un soldat que pardevant son juge militaire, sans contrevenir à ladite ordonnance provincialle, ny suivre icelle sans convenir auxdits statuts, l'un deffendant de tirer en cause les sujets dudit Bourgoigne hors du pays, et l'autre s'obligeant à faire le contraire pour la non résidence en iceluy du juge militaire) serait réduit à la nécessité de faillir ou à ne pouvoir recevoir la justice, *quod esset iniquum*.

De ces véritez, il conste que l'auditeur n'a point m'effait

d'avoir icy tiré en cause lesdits Duzillet et Hery, et par conséquant que la procédure faite à sa charge à ce regard par ledit parlement est pareillement nulle de fait.

Et quand l'auditeur auroit failly, que non, il ne touchoit pas audit parlement de l'arrester ny de procéder contre luy en l'une et l'autre desdites matières, comme il a fait de son authorité privée et indehue, d'où résulte la nullité de droit, pource que par le 32. art. des ordonnances du duc de Parme, suivies sans contredit, il est porté par expres *Que les maistres de camp gouverneurs ny autres personnes hors du capitaine général n'auront jurisdiction quelconque sur les auditeurs, et ne pourront les arrester ny procéder contre eux, sans empréallable l'en avoir avertly et receu de luy ordre pour le faire, pource que c'est sa volonté que comme ministres de justice ils n'ayent point d'autre supérieur que luy ou l'auditeur général en son nom.* Outre que par le 3 art. des mesmes ordonnances, il est disposé formellement, *que la cognoissance jurisdiction ou décision des cas difficultés et délits des militaires touche audit capitaine général, ou aux ministres de guerre pour ce establis, sans qu'aucuns autres juges, justices, conseils ny autre quelconque puisse se prévalloir desdites cognoissances ou jurisdictions, ny s'en mêler directement ou indirectement, parce que cela seroit contre la raison et contre les priviléges militaires*, ce qui est conforme à la l. *Magisteriæ et ibid gloss., C. de jurisdict. omni judic.* où il est dit que *militaris Reus nisi a suo Judice nec exhiberi potest nec si in culpa fuerit, coerceri.* Comme aussi la *l. 1. C. de offic. Magist. milit.* qui veut que *amplissimæ Prefecturæ nullam habeant potestatem in militares viros, milites autem Judicem habent proprium Magistrum seu Ducem sub quo militant, tam in civilibus quam criminalibus causis d. l. magisteriæ et l. 1. C. de exhibend. et transmittend. reis. l. fin. in princip. C. de re militar. et l. 2. C. des offic. magist. milit.*

Or, comme le gouverneur général des armes estoit au pays, si le parlement avoit reconnu quelque faute en l'auditeur, il en devoit advertir ledit gouverneur, pour de sa part luy estre faite la justice, sans s'arroger l'authorité de procéder contre luy, ou bien en tout cas après l'avoir arresté et entendu, luy

accorder son déclinatoire par devant luy ensuite des réquisitions qu'il en fit dans la prison audit parlement qui le luy refusat. et comme il n'a fait ny l'un, ny l'autre, ny receu aucun ordre dudit gouverneur pour faire lesdites procédures, il reste sans doute qu'elles sont entièrement nulles, sans qu'on puisse obster ce que l'auditeur allat à Dole, et y fut arresté pour ce que ce fut par lettre civile qu'il y fut appellé et point par citation, et que ce fut forcément qu'il y fut mis en prison, et qu'il donnat caution pour en sortir, etc.

Toutes ces raisons sont si fortes et si palpables, et la matière dont elles sont tirées si favorable et si importante, qu'à moins de destruire entièrement d'un costé la jurisdiction militaire, et faire de l'autre un intérest irréparable au service du Roy, pour la mauvaise conséquence que l'exemple d'un si rude traitement pourroit produire à l'advenir. On attend que lesdites procédures faites par ledit parlement seront desclarées nulles, au regard dudit auditeur, et qu'il luy sera interdit de connettre d'aucunes causes personnelles le concernans, et au cas la chose ne seroit disposée à estre tost vuidée définitivement : on espère que le conseil pourvoyra provisionnellement aux extrémités où l'auditeur est réduit, de ne pouvoir plus icy subsister, faute de moyens, en attendant la justice qu'il y demande dès sont passés vingt mois, et de ne pouvoir s'en retourner en Bourgoigne sans l'avoir receue, pour estre adverty qu'il ne trouvera auprès dudit parlement, ny liberté pour l'exercice de sa charge, ny seurté raisonnable pour sa personne et pour ses biens, soit par imposition de silence perpétuel au procureur général dudit pays sur lesdites procédures, et deffence audit parlement de le troubler ny molester en l'un ny en l'autre, ou par telle autre voye que le conseil trouvera convenir. »

Cette requête, seule pièce qui soit restée à la famille Dusillet sur cette affaire, doit être des derniers mois de 1648; elle reposait sur des faits en partie vrais et qui étaient habilement exploités par Petitnier. Le 2 juin 1646, Claude de Bauffremont, baron de Scey, écrivait au gouverneur général des Pays-Bas : « Tous les jours nous allons davantage reconnaissans le peu de créance que nous debvons donner à la foy et parole des

François, au regard des suspensions d'armes que nous avions traitté avec eulx, puisqu'environ le quinzième du mois de may dernier, nous avons fait saisir un espie envoyé dans ce pays par l'ennemys pour reconnoistre l'estat de nos villes principales, et remettre entre les mains de quelques officiers des troupes d'infanterie qui sont en cedit pays, certaines lettres, pour lesquelles et par les confessions de cet espie, il y a heu subjet de les faire arrester, affin que s'ils se treuvent coupables, ils soient chatiez, l'un desquelz est capitaine d'une compagnie d'infanterie réformée, lequel a commandé au fort de Saint-André sur la ville de Salins et s'appelle Hery. Je l'ai remis entre les mains du parlement de Dole, comm' encor ledit espie et ensuite des responses de l'espion. ledit parlement a fait arrester le sergent-major de la vieille garnison dudit Dole, nommé Dusillet; j'espère que la justice leur sera rendue selon qu'ils mériteront. (Archives de Bruxelles, collection des papiers d'Etat et de l'audience Liasse n° 729.)

L'innocence de Dusillet et d'Hery n'ayant pas tardé à apparaître évidente, le parlement les fit mettre en liberté; c'est alors que le gouverneur général demanda les pièces du procès (Liasse. 731).

Le 27 décembre 1646 les commis au gouverneur envoyèrent seulement des copies à M. de Castel Rodrigo (minute, archives du Doubs) presque en même temps, le 29 décembre (minute) ils écrivaient à Bereur : « Son Exc. nous a demandé la procédure contre Hery, Dusillet et leur faux accusateur, nous croyons que c'est l'auditeur Petitnier qui a fait remuer cette corde pour penser couvrir sa mauvaise procédure. »

A cette époque, le parlement s'était encore empêtré dans une autre mauvaise affaire en faisant arrêter un ex-commissaire aux sauneries nommé Nyéva. Cette arrestation avait eu lieu contre l'avis du baron de Scey, sous prétexte que le président du parlement pensait que le baron prenait ombrage du séjour de Nyéva dans la Comté et en sus pour faire répondre cet homme des rapts et des stupres dont on l'accusait. Bauffremont (Gray, 3 février 1647), dans cette occurence, augmentait encore les craintes du parlement, « une personne de considération me mande de Bruxelles du 29 décembre lui écri-

voit-il qu'ayant fait entendre à Son Exc. que vous l'aviez fait emprisonner (Nyéva), elle lui avait répondu que *la horcan si lo a merezido, he hagan la justicia si a caso no es mas alistado.* » Cette personne de considération était Bereur, membre du conseil privé, qui en avait parlé dans le même sens aux commis au gouvernement (Bruxelles, 10 décembre) et les entretenait en même temps d'Hery et de Dusillet.

Le 24 janvier suivant, le parlement s'adressant à Bereur traduisait ainsi ses angoisses : « Nous n'avons rien reçu de Son Exc. touchant Nyéva — à ne vous rien céler cette affaire nous met au désespoir et au point de tout abandonner. » Il ajoute qu'il n'ose toucher à la procédure contre l'espion « qui trouve le temps bien long à la conciergerie ; » il ne sait que faire du sergent de Besançon qui « soubs le tiltre d'alguazil de l'auditeur général de Flandres et sans demander permission (à lui parlement) est venu assigner Dusillet à comparoître aux Pays-Bas pour desclarer les causes de son adjonction avec le procureur général contre l'auditeur Petitnier, qui est celui qui fait brouiller ainsy les cartes pour en penser rendre sa cause meilleure et destruyre les justices ordinaires. Pourquoy (ajoute-t-il), nous avons cru vous devoir prévenestir, affin qu'il vous plaise informer ceux qu'il sera de besoin des anciennes formes qui s'observent par deçà et tous les cas icy, mesme en instruire là bas. L'information des criminels, comme nous avons fait celle touchant ledit Dusillet, ne tendent qu'à renverser l'ordre ancien de la justice si saincte estably par nos roys. »

L'auditeur général n'avait pas perdu de temps, les papiers concernant cette affaire avaient été renvoyés au conseil dont Bereur faisait partie. « Qu'est-ce que je vais répondre sur ce point remis à la justice ? » demandait-il, le 29 février, à ses anciens collègues.

Le 3 mars ils lui dépêchaient cette lettre qui répondait d'avance à cette demande et à d'autres précédentes.

« Cependant nous vous envoyons ci-joint, selon votre précédent advis, un mot à cachet volans pour monseigneur le marquis de Castelrodrigo, avec prière de luy délivrer et luy faire de notre part un petit compliment comme vous savez

bien à propos, car infailliblement il nous pourra toujours ayder en quelque poste qu'il soit par son anciennetté et advantage dans les employs plus principaux du service de Sa Majesté. »

« Vous êtes déjà bien informé au reste des poursuittes que fait par de là le docteur Petitnier devant le superintendant général de la justice militaire aux armés du Roy pour y faire comparoir les sergent-major Dusillet et capitaine Hery, touchant les cas rapportez au procès dont nous avons envoyé les pièces là bas, et comme c'est une pratique fort nouvelle du reste et contre les ordonnances de nos souverains, nous en faisons justement appeler icy led. Petitnier, comme mérite sa trop grande licence de vouloir renverser ainsy les certaines maximes de nos Roys, pour contanter ses fantaisies... (mot illisible), au lieu de les respecter et de considérer que son office d'auditeur ne dure plus et n'a servy, ny ne sert à rien du tout en ce pays, où il n'y a pour toutes armes que sept ou huit cens hommes. Ensuite, il n'a pas laissé, dit-on, d'obtenir dix mille francs sur les sauneries pendant qu'on nous refuse yn escuz pour employer à une bresche capable de faire perdre une place principale et ensuite la province qui sent des effects de terrible nature; mais nostre led. superintendant n'est pas informé peut-estre des anciennes constitutions de nos Roys au regard de tirer en justice hors de la province les sujets d'icelle; nous vous prions prendre la peine de luy en dire par rencontre un bon mot de nostre part, affin qu'il rejeste les importunités dud. Petitnier que vous direz bien cognoistre comme il est icy. »

On le voit, la situation était grave et pressante, le parlement défendait ses droits et ceux des Francs-Comtois; mais il avait à faire à très forte partie, comme nous le verrons plus tard.

Il trouva moyen de se délivrer d'un des hommes qui « causoient son désespoir; » suivant les conseils du baron de Scey, il fit mettre en liberté Nyéva, à condition qu'il sortirait sans retard de la province. (Lettre du baron de Scey, 2 mars 1647.)

De mars à juin, des lettres avaient encore été écrites à Son

Exc. et à Bereur. Celui-ci leur répondit le 29 juin : « Je ne dirai rien à V. S. sur ce qu'elles m'écrivirent du 31 may, concernant l'auditeur Petitnier, pour ce qu'il pourroit arriver qu'il en passa quelque chose au conseil où j'ai l'honneur d'estre : j'ay fait tenir la lettre qu'elles ont escrit à Son Exc. qui est encor à Lille et quand elle passera icy, que doit estre au plustot à ce qu'on dit pour aller à Spa, j'acheveray le compliment que V. S. m'ordonnent. »

Les compliments à Son Altesse étaient bien nécessaires. En vain Bereur faisait son possible avec prudence pour venir en aide à ses confrères, en vain ceux-ci s'adressaient-ils au Roi lui-même, rien ne pouvait contrebalancer la haute influence du superintendant et le crédit de Petitnier. Nous en trouvons la preuve dans cette lettre à Bereur, écrite le 7 février 1648 : « Monsieur et cher confrère, nous n'avons pas reçu les responses de Son Altesse, que M. Galorota nous avoient promises, mais elles viendront peut-être au prochain ordinaire avec quelque favorable déclaration sur nos instances que vous luy avez très bien exprimées, comme nous l'avons veu par les articles qu'il vous a pleu nous en envoyer et vous en remercions fort affectueusement. Cependant nous avons estimé nécessaire de faire encore nouvelle recharge à Sad. Altesse Illustrissime sur le point de ces assignaulx; car, il est honteux de passer sous silence les nouveaux ordres pressans qui surviennent des finances pour la paye du docteur Petitnier, à qui l'on ne doit rien, pendant que l'on laisse les choses plus périlleuses et plus importantes de cette province sans aucune provision ny soin. Vous prions de délivrer notre lettre après que l'aurez vue, etc. »

Ils réclamaient en vain, on les abandonnait et ils étaient encore en but aux railleries de leur adversaire. Ils furent obligés d'écrire au Roi, « touchant les impertinences du docteur Petitnier, que mess. du conseil privé devroient bien escarter pour les justes raisons qu'ils ont données. » On ne les écouta pas et Petitnier vint les braver. Retraçons leurs plaintes à Bereur (27 novembre 1648).

« Vous êtes bien informé et participant des soings et des devoirs extraordinaires que le parlement a rendu de tout

temps pour le maintien et conservation de la province, et que nos grands Roys deffuncts et Sa Majesté d'aujourd'huy (que Dieu conserve) en ont eu pleine satisfaction, ainsi que nous en pouvons justiffier par quantité de despesches que vous avez veu dans nos fillaces signés de leurs royales mains. Or, comme à leur imitation, Son Altesse Sérénissime nous a faict la même grâce, nous en prenons d'autant plus d'hardiesse de luy adresser la plainte considérable que vous verrez, s'il vous plaît, par nos lettres cy joinctes à cachet volans, dans l'espérance qu'elle sera trouvée fort légitime devant sa bonté et justice ordinaire, animée encor de vos prudentes persuasions, ainsi que nous vous prions instamment les y vouloir adjouster, car nous ne pouvons nous persuader autrement que ce ne soit une pure surprinse que l'on a fait à S. Al. Sér. et mess. des finances, puisque l'on veut que Petitnier (qui n'a servy que pour en estre repris) soit préféré au plus pressant de la conservation d'une province si fort importante, et que le peu de moyen que l'on y avoit destiné soit retranché et appliqué au payement des gages d'une charge, non-seulement inutille, ainsi qui ne peult estre admise qu'en renversant nos ordonnances souveraines pour l'administration de la justice, lorsque les gens de guerre sont en garnison et non en campagne ou corps de trouppes. Cependant messieurs des finances veullent que le s^r Lapie (fermier des saunerie), soit contraint en ses propres biens de payer les d. gages que vous verrez extraordinairement excessifs, s'il ne les prend sur les nonante mille francs que l'on nous avoit accordés ; n'y a trop pour aider à l'entretien de nos garnisons, nonobstant que ceste somme soit ja payée par lui, non-seullement pour ceste année courante, ains de plus engagée par la suyvante, 1649, à laquittement de ce que nous fusmes contrains de promettre pour la continuation de nostre surcéance d'hostilité, au commencement de janvier dernier, sans quoy et le crédit du s^r Lapie qui advança la grosse somme promise, vous avez esté assez informé à quel mauvais point nous estions réduits. Mais ce qui est encor estrange en ce procédé est que le pouvoir de contraindre le s^r Lapie est donné à la chambre des comptes, comme à une justice inférieure et d'ailleurs pour couvrir les

mauvaises pratiques dud. Petitnier et éluder les poursuites dè sa malversation très bien prouvée, il se faict qualifier domestique de S. A. S. dans un passeport qu'il monstre pour mener vingt-ung pièces de vin blan en Flandres; en tout quoy se remarque des appuys qui se trouvent pour achever de renverser ce misérable pays et oster le courage à ceulx qui travaillent à le sauver; mais nous sommes dans l'espérance que S. Maj. et S. A. S. ne souffriront pas que nous soyons contrains de l'abandonner, et que les ordonnances persistent, et cest assignat si mal fondé, et tous autres sur lesd. sauneries seront surceus pour employer ce peu de secours qu'elle donne à la conservation d'elle-mesme et de tout l'estat. Aussy avons veu une lettre expresse de Sa Majesté, du 31 octobre de l'an 1646, qui nous mande d'employer tout le revenu des salines au munitionnement des places après les charges ordinaires levées Et si l'on continue à les surcharger, il est bien certain qu'il n'y demeurera rien pour l'un ny pour l'autre et qu'enfin tout périra, comme nous nous en voyons bien à la veille, par ces estranges traittés d'Allemagne, dont vous nous advertissez et les particuliers que l'on nous escris de divers endrois que nous serons infailliblement attaqués dans peu de temps. Cependant les conseillers du Roy ne veulent point faire de réflexion comme s'ils nous tenoient ja pour perdus. De quoy nous avons grand occasion de nous plaindre, et le vous disons avec grand regret, ainsi que nostre bon compatriote pour, dans la part que nous havons bien certain que vous prendrez à nostre juste douleur, y chercher quelque remède par votre grande intelligence et discrétion, c'est la prière instante que nous vous faisons et de croire que nous serons toujours, etc. » (Archives du Doubs à sa date.) La situation de ce triste pays, presque abandonné, est éloquemment peinte. Le 25 décembre, le parlement renouvela les mêmes doléances avec aussi peu de succès; tout s'était passé à l'insçu de Bereur : « Je leur dirai (à vos seigneuries), au regard des plaintes qu'elles font de ce que par la voye des finances on leur a retranché les nonnante mille francs accordez, et ja engagés pour les nécessités de la province que ça esté une affaire qui n'a point passé par ma cognois-

sance et que si elles prétendent quelque redressement par le passé et des remèdes pour advenir, elles s'en pourront adresser à S. A. S. et luy en escrire ce qu'elles treuveront convenir, ne jugeant pas à propos que je doive faire des instances pour ne me pas rendre suspect aux occasions où je pourrois estre appelé dans le conseil où se traitteroient pareilles matières, sur lesquelles nécessairement je ne laisseray pas (pour ce qui me semble juste) de prendre à temps d'en parler où il sera nécessaire pour éviter à l'advenir de semblables ordres. » (Bruxelles, 26 décembre 1648, archives du Doubs à sa date.)

La surséance des hostilités avec la France était la plus grande préoccupation du parlement, il lui fallait de l'argent pour l'obtenir, et l'affaire de Petitnier y formait obstacle. Il écrivait à Bereur, le 8 janvier 1649 (archives du Doubs à sa date) :

« Monsieur nostre confrère, le dernier ordinaire nous a apporté vos lettres du douze du mois passé et les nouvelles marques de vostre favorable souvenir des affaires que nous recommandons à vos soings pour le soulagement de la patrie qui vous en a aussy en général et nous en particulier de grandes obligations, estant toujours à la poursuitte des nouvelles de nostre surcéance d'hostilité, dont le retardement nous tient, avec raison, en des pressantes peines réduits au point que vous nous scavez. Encor que quand par l'ayde de la toutte puissance nous en viendrons à bout, nous ne scavons la ou ny comme recouvrer les grosses sommes qu'il y faudra employer, le crédit du s[r] Lapie et de ses amys nous allant manquer avec très juste raison par les violences qui lui sont faictes de payer encor une fois ce qu'il a ja fourny si à propos et si utillement pour seule urgente nécessité, ainsi que nous vous l'escrivismes au lors par le pénultième ordinaire. De façon que si S. A. S. n'est servie d'y remédier, il faudra à la fin tout abandonner : car il est honteux de veoir que pour favoriser un passeport revendiqué frauduleusement par le docteur Petitnier, comme l'on dit, il faille mestre en désordre une province et luy oster ces petites parties des moyens de se conserver au Roy, ce qui nous fait vous suplier

encor de faire révoquer un ordre si mal fondé et si préjudiciel. »

Grâce à l'active intervention du poète Mairet et à l'argent promis à la France, à Condé, aux ministres, la surséance fut conclue le 3 mars 1649. (Lettre du parlement à Bereur, 20 mai 1649, mêmes archives.) Voici la liste des sommes qui furent payées à cette occasion :

« Nous avons réussi dans la continuation de nos surcéances d'hostilité pour trois ans qui sera le vray moyen de sauver la province, mais l'important est comment payer une si grosse somme à la fois, car par-dessus les six vingt-mille livres, il en faut encor cent mille, scavoir cinquante mille pour le prince de Condé et les autres cinquante mille pour répartir entre les principaux ministres de France qui ont disposé le négoce, sans que rien ne s'en fut faict, comme nous vous suplions de le bien représenter à sad. Altesse, avec juste fondement que nous avons d'implorer son ayde pour ce payement de mons. le prince, car pour les autres où il n'y aura que six vingt mille livres, nous y eschapperons du mieux que nous pourrons avec les impots que nous faisons sur nous-mesmes. »

Pendant ce temps. Bereur lutte toujours du mieux qu'il peut pour aider ses affligés compatriotes, il leur écrit de Bruxelles le 9 janvier 1649 (mêmes archives à sa date) : « J'ay receu par le dernier ordinaire deux lettres de VV. SS. des 27 novembre et 12 décembre dernier; la première contenoit leurs plaintes de l'ordre donné au s[r] Petitnier pour toucher les sommes y portés sur les 90 m. fr. accordez à la province, et conformément à leurs désirs et commandemans je présentay leurs lettres sur ce sujet à S. A. S. qui les renvayra (si déjà n'a esté faict) aux finances, à qui le s[r] Gouslard a pris charge de présenter celles que VV. SS. leur escrivoient, m'ayant dict avoir charge du s[r] Lapie de poursuyvre par deça la révocation dud. ordre et les clauses dud. ordre qu'il prétend estre à son préjudice... Je représentay à S. A. S. en mesme occasion la nécessité des deniers en laquelle se trouvera la province pour fournir les deniers qui seront nécessaires à l'accomplissement du nouveau traité de suspension... Comme aussy l'extrême

besoin de deniers qne l'on avoit par delà pour y achever les ouvrages commencés et fortifications des places et y mettre les provisions nécessaires, elle me respondit que je voyois assez les nécessités qui la pressoient par deçà où estoit le gros de la guerre, mais que si d'Espagne (comme elle espéroit) on luy envoyoit quelques bonnes assistances, elle tacheroit d'en aider la province de quelque partie. »

Poussé à bout, Lapie donna requête en son nom au conseil privé, il en obtint l'apostille; l'avis du conseil des finances sur ce fait fut communiqué au parlement (Bereur, 6 février 1649). Un arrêt fut rendu le 2 octobre; le sens en est facile à deviner par ce fragment d'une lettre du parlement du 29 octobre 1649, dont la minute est de la main de Boyvin. « L'arrêt du deux de ce mois nous en donne des tesmoignages très asseurés, nous ne doutons point que S. A. S. ne fasse révoquer les ordres que le conseil des finances a envoyés à ceux de la chambre (des comptes), touchant la révision des comptes du s[r] Lapie.

Enfin le parlement est écouté, sa satisfaction éclate dans ces deux lignes écrites en novembre ou décembre 1649 à Bereur : « Vous nous avez bien obligés d'avoir porté si affectionément nostre juste plainte contre la prétention du docteur Petitnier, comme encor nos nécessitez à S. A. S. et à M. le comte de Fuelsendanà, auquel nous en faisons un mot de remercîment. » S'il triompha des tracasseries que lui avait suscitées l'auditeur et la justice militaire, il n'obtint pas tout ce qu'il demandait en matière de finances. Il fut obligé, au mois de décembre, d'envoyer à Bruxelles M. Duchamp, commandant de l'artillerie et surintendant des fortifications, pour appuyer ses justes réclamations.

C'est après ces longs débats que le sergent-major songea à accomplir le vœu qu'il avait fait à Notre-Dame de Laurette pendant sa captivité. La pancarte de Notre-Dame de Laurette, mise en tête de son journal, lui donne le nom de Du Sossois; ayant été anobli avant 1634, sans doute il avait pris ce nom de terre, à cause du domaine qu'il possédait du chef de sa femme, au Gros-Solçois, village voisin de Rahon, et qui dépendait du fief des Goubots.

(18) Boyvin était de cet avis dans une lettre de 1638 à l'abbé

de Bellefontaine, Bibliothèque de Besançon; il dit : « C'est l'unique remède à nos maux et à notre perte inévitable. »

(19) Girardot de Beauchemin, p. 175.

(20) Annuaire du Jura, 1844, par M. D. Monnier, p. 113. Voici la description que faisaient du château de Rahon, en 1659, des intendants parisiens de la maison d'Elbœuf, envoyés en Bourgogne pour apprécier la valeur des seigneuries. « Au devant dudit château est une basse cour de la contenance de trois journaux environ, formée de murailles de briques et d'un fossé sec tout autour; sur la porte de laquelle et à l'entrée est un petit pavillon de trois toises en carré, bâti en partie de bois, en partie de briques, tout découvert et hors d'état d'être habité. Sur le côté de la main gauche, en entrant dans ladite basse cour est un grand corps de logis, aussi construit en briques, couvert en forme de pavillon de tuiles et en partie ruiné, étant de la longueur de onze toises sur cinq et demie de large. Le bas de ce pavillon sert de magasin pour le bois; et le dessus est un grenier pour resserrer les grains. Plus, dans ladite basse cour, à main droite en entrant, est un autre grand corps de logis, aussi bâti partie en briques, partie en bois, lequel est à présent inhabitable et entièrement ruiné, n'y restant que des pignons et murailles sans aucuns bois ni couverture. Entre ladite basse cour et le donjon ou château est un large fossé, aussi sec, lequel l'environne tout, et sur lequel il y avoit autrefois un pont levis, duquel il ne reste que quelques piliers de briques. Dans l'enclos dudit donjon est une petite cour, de l'espace de dix toises en carré, fortifiée d'une grande et large muraille, construite pareillement de briques, de l'épaisseur au moins de sept pieds. A main droite, en entrant dans cette cour, est un corps de logis de la même longueur de dix toises; lequel est ruiné par un des bouts. Le surplus est en assez mauvais état, n'y restant qu'une partie de la couverture, sous laquelle il y a encore quelques chambres sans planchers. Aux quatre angles de ladite cour du donjon, en dehors sont quatre tours de briques, l'une desquelles a été abattue par les guerres, et les trois autres subsistent sans planchers ni couvertures. » Il ne reste plus qu'une muraille de ce château arasé au niveau du sol.

(21) Il résulte de deux lettres du capitaine Cadet, commandant du château de Chaussin, des 25 avril et 20 mai 1637, aux archives du parlement à la préfecture du Doubs, que Carle Dusillet était déjà à cette époque commandant du château de Rahon.

(22-23) Girardot de Beauchemin, *passim*.

(24) Cette lettre, publiée dans la *Revue franc-comtoise*, année 1842, n'est plus ni aux archives du parlement, ni dans les papiers de la famille Dusillet, mais elle est authentique.

(25) Bibliothèque de Besançon, quatre volumes de lettres de Boyvin.

(26) La lettre de Brun est aux archives du Doubs à sa date: elle est pleine d'intéressants détails.

(27) Voici la copie de ce testament. Il en existe une expédition dans les papiers de la famille, faite par Mᵉ Blandin, notaire à Dole. Il a été inséré, en 1842, par M. Pallu dans la *Revue franc-comtoise*. Carle Dusillet l'a dicté le 19 septembre 1637, et il a été publié à Dole le 10 juin 1638.

Antoine de Santans, docteur ès-droit, comme lieutenant-général au balliage et siége de Dole, savoir faisons quand Dole en notre logis et par devant nous, Pierre Lambert, libellance audit balliage, y appelé pour scribe, le dixième jour du mois de juin, de l'an mil six cent trente-huit du matin, ont comparu Claude Jacquelin, secrétaire de Sa Majesté et son procureur fiscal audit siége, impétrant en ouverture, lecture et publication du testament et ordonnance de dernière volonté de feut Charles Dusillet, vivant capitaine au château de Rahon, contre Claudine Renard, sa vefve, dénommée héritière audit testament, messire Pierre Jacquinot, prestre-curez de Rahon, les révérends pesres carmes de Dole, le sieur Antoine Dusillet, sergent-major en la garnison de Dole, Léonard Dusillet, docteur ès droit, damoiselle Antoinette Dusillet, femme de maistre Jean Jeanneau, postulant audit bailliage; Claude Vannier de Rahon, messire Claude Bouveret, prestre-curez de Sainct-Barraing, tous héritiers et légataires, desquels y ont comparu ladite vefve en personne assistée de Vincent Bourgeois, docteur ès-droit, et Jean Girardot, ses avocat et procureur; ledit maistre Pierre Jacquinot par ledit

sieur procureur fiscal, les révérends pesres carmes par ledit fiscal, ledit sergent-major Dusillet et Léonard Dusillet par Marin Camus, docteur ès-droits, et Pierre Richardot, leurs avocats et procureurs, et messire Claude Bouveret par ledit sieur procureur fiscal; et quant aux autres légataires, ils n'y ont comparu; quoy nonobstant ledit sieur procureur fiscal nous ait rencontré qu'ayant sceut le décès et trespas dudit feu Dusillet et qu'il avoit faict ung testament, il avoit pourtant faict assigner tous les sus-nommés à ces présens jour, lieu et heure, pour en voir faire ouverture, lecture et publication, quoy ouys et veu ledit testament, mis en nos mains, garant et exempt de toutes vices visibles et extrinsèques, en avons faict faire lecture par ledit libellance, dont la teneure suit :

Au nom de Nostre-Seigneur, Amen. Je, Charles Dusillet, de Dole, sain de sens, pensée et entendement, Dieu grâces, néantmoins malade et infirme de ma personne, considérant la mort estre statuée à tous, l'heure d'icelle incertaine, ne voulant sortir de ce mortel monde sans tester et disposer des biens qu'il at pleut à Dieu, mon souverain créateur, me donner et prester, et par ce tandis que sens et raison dominent mes pensées, j'ai faict mon testament et ordonnance en la forme et manière que s'en suit :

J'invoquerai premièrement la grace de Nostre-Seigneur par l'intercession de la Vierge Marie : premièrement je recommande mon ame à Dieu, mon souverain Créateur, à la glorieuse Vierge Marie, à Monseigneur saint Charles, mon bon patron, et à toute la cour céleste du paradis.

Item. J'élis ma sépulture et veut estre, apprès mon décès et trespas, inhumé et enterré en l'église de Nostre-Dame de Rahon, au lieu et place où sont inhumés mes grand père et grande mère, mes oncles et tantes dudict lieu, que Dieu absolve, et, pour ce, je donne soixante francs à la fabrique de ladicte église, et veut aussi, apprès mon décès et trespas, estre inhumé solennellement, suivant mon estat, et estre dites et célébrées, à mon enterrement, dix-huict messes tant grandes que petites, autant à la quarantaine et aussy autant en l'an révolus, de quoy je charge Claudine Renard, ma femme,

m'asseurant de sa bonne volonté qu'elle ne manqueroit point à son debvoir. Aussi je veux estre dicte une grande messe de Nostre-Dame, en l'autel du Sainct-Sacré-Rosaire, en l'église dud. Rahon, tous les sammedy, perpétuellement, par les sieurs curez et desservants en lad. église, et, après lad. messe finie, dire, sur ma fosse, le *libera me*, avec les collectes accoutumées; pour laquelle messe serat payé auxd. sieurs curez et desservants en lad. église, la somme de vingt-six francs, monnoye courant en le pays et comté de Bourgongne, par mon héritière cy-après nommée, à chacun jour de feste Saint-Martin d'hyvers, par chacun an.

Item. Je donne et lègue aux RR. PP. carmes, de Dole, la somme de cinquante francs, pour une seule fois seulement, affin que je sois participant des prières qui se font par les RR. PP. carmes.

Item. Je donne et lègue cent francs, pour les pauvres, selon que mon héritière cy-apprès nommée adviserat les distribuer.

Item. Je donne et lègue à Antoine Dusillet et Léonard Dusillet, mes bien-aimés frères, à chacunls d'iceulx, la somme de mille francs, qu'ils prendront sur ma part de rentes dehües à feut Claude Dusillet, nostre père, que Dieu absolve, les instituant en ce mes héritiers et les privant du surplus de mes biens; plus je donne et lègue à ma bien-aimée sœur Antoinette Dusillet, femme du sieur châtelain, Jean Jeanneau, cinq cents francs ou cinq journaulx de terre, ni de prés, ni des meilleurs, et les prendre sur ma part, l'instituant en ce mon héritière et la privant du surplus de mes biens; encore je donne et lègue à Claude Vannier, mon cousin, dudit Rahon, la somme de cinquante francs.

Item. Je donne à Pierre Renard, mon beau-frère, mon buffle, et à Ferdinand Renard, aussi mon beau-frère, ma grande arquebuse, mon bouquincan et mon chapeau.

Item. Je donne et lègue à Claude Renard, dud. Rahon, mon beau-père, mes fillets et pantennes et un petit pistolet de poche.

Item. Je donne et lègue à messire Claude Bouveret, prestrecurez de St.-Barraing, la somme de trente francs, affin qu'il prie pour le salut de mon âme.

Et pour le surplus et reste de tous mes autres biens, dont je n'ai cy-dessus testé ou disposé, testeray et disposeray ci-après :

Je fais, nomme et institue, de ma propre bouche, ma vray héritière universelle, seule et pour le tout, Claudine Renard, ma bien-aimée femme, à charge d'accomplir tout le contenu en ce mien présent testament et accomplir les vœux. Je dois à la première commodité qu'elle aurat, et en tant que ladite Claudine Renard vienne à se remarier et convoler en second mariage, devant un an et six semaines, apprès mon décès et trespas, je la prive de ma ditte hoirie, révoquans et annulans tous autres testamens et donations que je pourois cy-devant avoir fait, le présent demeurant valable, chargeant mes héritiers de faire mon offrande annuelle et usuelle, bien et convenablement, selon mon estat et qualité, un an et six semaines durant, comme il est accoustumé, pour telle et semblable personne de mes moyens et qualité. Lequel présent testament je veux valoir par toutes les meilleures voie, formes et manière que le testament noncupatif et donation à cause de mort peut et doit mieux valoir. Implorant sur le tout la bénignité du droit canon et rejetant la rigueur du civil ; et affin qu'il obtienne plus grande force et valeur, je veux qu'il soit ouvert, leu et publié pardevant M. le baillif de Dole, ou le sieur son lieutenant et le scel du roy notre sire y apposé.

Lequel j'ay faict et passé aud. Rahon, au château et maison forte dudit lieu, étant dans mon lit couché, dans la première chambre du logis dudict château, regardant sur la cour du donjon, pardevant messire Pierre Jacquinot, prestre-curez aud. Rahon, n'ayant trouvé moyen d'avoir un notaire, à cause de la guerre, le dix-neufvième jour de septembre, environ les cinq heures après midy, de l'an mil six cent trente-sept, présens Claude Caillet, de Rahon, hono. Denis Molay, de Molay, Claude Cachet, le jeune de Port-Aubert, Antoine Duvaux, de Champ-d'Hyvers, Philibert et fille Duvaux dud. Champ-d'Hyvers, témoins requis, s'étant dud. testateur signé au prothocole comme aussi honorable Denis de Molay, Claude Caillet, Antoine Duvaux, Philibert et fille Duvaux, signé, etc.

Desquelles lecture, ouverture et publication, avons octroyé

acte audit sieur procureur fiscal de ce qu'il accepte les preux légaux y contenus en tant que non onéreux et à ladite Claudine Renard, veuve dudit testateur, de ce que aussi elle at acceptée l'institution d'hoirie à elle déférée purement et simplement, aux charges et conditions y contenues, déclarant qu'il serat enregistré aux actes publics de céans, pour perpétuelle mémoire, et, attendu que lesd. sieurs Léonard et Antoine Dusillet, frères et légitimes contradicteurs, ont maintenu ledit testament estre nul suivant l'édict publié le douzième apvril mil six cent vingt-trois, au regard de ceulx qui se marient contre le grez et volonté de leurs père et mère, comme avoit faict ledict testateur, suivant lequel édict, feut Claude Dusillet, leur père auroist exhérédé ledict testateur, par sa dernière disposition, de laquelle il nous requéroit de faire publication, à quoy lad. héritière at répliqué que ledict cy mentionné ne pouvoit empescher l'envoy en possession qu'elle demandoit, à raison que le testateur avoit, avant son mariage, passé l'eâge de vingt-cinq ans, selon qu'elle estoit preste de faire voir par l'extraict de son eâge, tiré des registres des enfans baptisés, inficiant que led. Claude Dusillet père l'avoit exhérédé, et joinct qu'il n'étoit pas ici question du testament dud. père, ains de celui dudict Charles Dusillet; à quoi lesdicts sieurs Dusillet ont répliqué qu'il estoit bien question du testament dudict feut Claude Dusillet, leur père, puisque ledict feut Charles Dusillet disposoit des biens délaissés par ledict sieur feut son père, inficiant que led. feut Charles Dusillet, lors de son mariage eut atteint l'eâge de vingt-cinq ans, et quand il se treuveroit que non, ladite vefve ne pourroit rien prétendre en ladite hoirie. Sur quoy, ordonnons aux parties d'escripre respectueusement par remontrances et joindre à icelles telles pièces que bon leur semblerat, qu'elles exhiberont au greffe, dans quatre jours prochains, pour icelles estant mises en nos mains et vehues ordonner, sur l'advant portion quise, ou autrement appointer comme l'on treuverat à l'effect : octroyons communication dudict testament auxd. sieurs Dusillet, déclarant que sceaux apposés aux coffres aud. feut capitaine Dusillet par led. libellance seront levés et les meubles et les papiers qui s'y treuveront,

par luy inventoriés, comme aussy tous aultres meubles tant vifs que morts, dépendant de laditte hoirie, sur lesquels les parties s'engageront par serment, par devant le libellance, lequel de nouveau apposerat les sceaux auxdits coffres, pour asseurance des meubles y estans et les bestiaux seront mis ès-mains tierces, le tout jusqu'après la vuidange des difficultez, ayant ladite vefve juridicquement payé cinq francs, pour les journées des sieurs officiers, et quinze gros à l'huissier comptant, ayant donné les assignations, ayant de plus taxé le solde aud. testament au proffit de Sa Majesté à vingt livres. Mandant et donné aud. Dole, sous le scel aux causes dud. balliage, et signé les an et jour susd. Signé Perron.

Cette copie a été prinse et collationnée sur le double de l'original par moy. Antoine Lambert, nôte Arbois, le premier septembre mil six cent septante-huit, à la réquisition du sieur Guillaume de Dole, pour lui servir, par raison. Présent Charles-Hyacinthe Regnaud, de la main duquel elle est escripte à Mᵉ Gouliaud dud. Arbois, tém. requis. Signé Lambert.

On ignore complétement la fin de cette contestation; tous les papiers de la famille Dusillet ont été détruits à la révolution, et nous n'avons rien pu retrouver aux archives de la cour.

(28) Le testament de Carle Dusillet trahit les goûts et peut-être les motifs de son mariage. Il devait aimer passionnément la chasse et la pêche, puisque à l'heure suprême il songe à léguer son arquebuse, ses filets, sa pantenne. Son beau-père avait été sans doute son maître dans ces attrayants délassements, première école du soldat.

Pierre, son beau-frère et son ami, avait été compris dans la même poursuite que lui; Carle aime la sœur de son compagnon d'enfance, trop pieux pour la séduire, il en avait fait sa femme contre le gré de sa famille.

(29-30) Lettre et minutes aux archives du Doubs.

(31) 27 septembre 1637, minute des mains de Brun aux archives du Doubs.

(32) Idem.

(33) Lettre de Boitouset au parlement, 2 décembre 1637, archives du Doubs.

(34) Du pénultième de janvier. Bibliothèque de Besançon.

(35) 20 janvier, le parlement, minute pour Berne ; — 28 janvier. lettre de Boyvin et Brun ; — 30 janvier. minute au duc de Savelli ; — 28 février, lettre du duc de Lorraine, archives du Doubs.

(36) 2 février, lettre au parlement ; — 9 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(37) 22 mars, lettre du marquis de Saint-Martin.

(38) 10 mars, lettre du chanoine Castelet, datée de Milan ; — 24 mars, lettre de Brun et Boyvin, écrite de Salins.

(39) « La mortalité est si grande à Dole, non plus de peste, mais de fièvres malignes, que je doute si dans la fin de cette année, de dix qui estoient avant notre siège, il en restera un seul homme. Si la comté estoit aussi peuplé qu'avant la rupture de la neutralité, il faudroit se manger l'un l'autre. » Lettre de Boyvin à l'abbé de Bellefontaine, 21 novembre 1637. Bibliothèque de Besançon.

(40) « Mes seigneurs, j'ai receu vostre ordre, mais il m'at faillu relaxer quinze soldats des trente que vous avez envoyés selon la teneur de la lettre de monsieur de Laverne, accause que nous comprins deans vostre ordre la quantité des soldats, et monsieur de Laverne, par sa lettre, me mande expressément d'envoyer quinze des trente, ce que j'ay faict à mon grand regret, mais pour me descharger de la suitte de la lettre dud. sieur, je l'ay pensé faire à bon subjet et pour toutte descharge, croyant que s'il m'arrive plus mauvaise nouvelle que ne manquerez à m'assister d'au moins de quinzé aultres soldats, priant Dieu qu'il vous maintienne en ses saintes gardes, je suis et seray à jamais... votre serviteur et soldat. Signé Carle Dusillet. Les habitants désirrent s'il plaist à la s. court, comme ils se doibvent comporter auprès desd. soldats, touchant la ration de vin, disant qu'ils sont beaucoup foulés de eulx, qu'il faut qu'ils nourrissent. qui sont bons arquebusiers qui n'ont de quoy. » (Cette lettre sans date doit être des trois premiers mois de 1638, inédite. Archives du Doubs.

(41) « Mes seigneurs, j'ai receu ung ordre ceste nuict de monsieur le baron de Savoyeux par le commandement de Son

Excellence, par lequel il est porté que je doibs luy faire scavoir, scittot, scittot, si l'ennemy qu'il dict estre à Bellegarde en groz est praict à sortir pour venir ataquer Chaussin et mon poste, à quoy je ne luy ay peu respondre que fort incertain de ce. C'est pourquoy si en avez quelque nouvelle de luy en faire part, accause qu'il importe tant de nous secourir que pour se préparer à veoir celluy qui faict les affaires bien secrettement. Vous scavez, messeigneurs, que à diverses fois je vous ay éclairci des desfaulx qui sont dans mon poste, qui sont trop grands, mais pour ceste fois icy je ne vous redoubleray ma demande ny pour argent ny pour aultres nécessité que j'aye sinon pour avoir quarante hommes bien munitionnez, affin que Dieu aydant à la faveur des bonnes armes je me deffende de mieux et de ma petitesse contre les assauts. Demeurant..... Signé Carle Dusillet, de Rahon, ce 3 apvril 1638. » Inédite. Archives du Doubs.

(42) « Monsieur le capitaine, vous avez bien fait de nous envoyer les lettres mentionnées en la vostre ausquels vous ne ferez point de responses et retiendrez le garçon qui vous les a apporté jusques à aultres ordres. Cependant nous pourvoyrons incontinans aux choses que vous réclamez pour la desfense du chateau de Rahon. Nous ne doubtons point que vous ne perdiez plustot la vie et celles de vos soldats que de le rendre aux ennemys. Envoyant cependans à M. le gouverneur les lettres cy-jointes, avec prière de nous les radresser, pour vous faire tenir ainsi que vous le désirez. En attendant d'autres de vos nouvelles, nous prions Dieu, etc. De Dole, le 20 may 1638. Les vice-président et gens tenant la cour souveraine du parlement de Dole. » Inédite. Archives du Doubs.

(43) « Monsieur le capitaine, nous n'avons rien à respondre à celles que nous avons receu ce matin de votre part, sinon qu'il convient scavoir bien certainement ce qui se passe en vostre voysinage pour ne rien faire mal à propos. A l'effet de quoy nous escrivons la cy-jointe au capitaine Cadet, afin que tous deux vous vous informiez de tous côtez des mouvemens de l'ennemy et dont vous nous rescriviez de temps à aultres. Cependant nous mettons ordre incontinent à vous faire tenir les provisions que désirez pour la conservation

de vostre place, priant, etc. Dole, 27 mai 1638. » Minute inédite.

Même lettre au capitaine Cadet; on lui dit d'envoyer des gens du côté de Chalon et autres places du duché pour être informé des mouvements et desseins de l'ennemi, du nombre de ses soldats et des forces qu'il peut avoir.

Monsieur le capitaine ayant receu lettre du capitaine Cadet que l'ennemy estant retourné alentour de Chaucin, nous croyons que maintenant vous en serez informé au vray et pour cela vous dépeschons-nous ce porteur exprès, affin que vous nous en donniez avis particulièrement comme aussy de temps en temps de tout ce que vous apprendrez de important. Dole, le 1er juin 1638. »

« Et comme nous n'avons pas d'avis du reçu de la communication que nous avons envoyé pour lesd. Chaucin et Rahon, vous ne manquerez de nous l'escrire bien particulièrement. Capitaine, nous prions. » Minute inédite. Archives du Doubs.

Lettre du 26 mai au gouverneur; des 27, 28, au gouverneur et au baron de Scey.

(44) « Mes seigneurs, je vous envoye l'advertissement de monsieur le capitaine Cadet; vous jugerez ce qu'il conviendra faire pour le service de notre Roy et le me mander s'il vous plaict. Il at paru quelques soixante chevaux devant nous pour penser atapper nos bestiaux, mais ilz ne s'en yront pas tous. Voilà tout ce que je peu dire pour le présent. S'il y a moyen d'avoir nouvelles de monsieur Cadet, je vous en rescriray comme mon debvoir le veult. Priant Dieu, etc. Carle Dusillet. Je vous supplie que j'ay quelques flambeaux et chandelles avec quelques lanternes. Ce premier juin 1638. »

« Monseigneur (à M. de Laverne, mestre de camp, gouverneur de Dole). J'ay envoyé l'advertissement que m'at faict monsieur le capitaine Cadet à la s. court, je crois qu'il s'adresse aussy bien à vous que à la souvne court, vous priant de m'excuser si je ne le vous ay adressé. Il a paru cejourd'huy quelques soixante chevaux à nos prels qui ont pensé emener nos bestiaux, mais Dieu grâce, ils ne s'en sont retorné tous et ont quitté fort franchement la proye. Il est vray que l'ung de ceulx que m'aviez envoyé estant en sentinelle où il y at

bien de sa pure faulte a esté prins et emené, se nomant Nicolas Berod. Laurain le sergeant se recommande à vos bones grâces et vos soldats et moy je me dictz sans fin..... Carle Dusillet. Rahon, ce 1er juin 1638. Monseigneur, il me faut des flambeaux et chandelles et quelques lanternes. Je voudrois bien aveoir quelques fauconnaux. » (Inédites. Archives du Doubs.)

M. Rousset, *Dictionnaire géographique,* Rahon, dit qu'une lettre des commis du gouvernement du pays au baron de Scey feroit supposer que le château de Rahon avoit déjà été assiégé le 28 mai à onze heures du matin. Nous n'avons pu retrouver cette lettre ; elle n'est pas aux minutes, et rien dans celle-ci de Carle Dusillet et dans les lettres qui sont aux archives du Doubs ne fait allusion à une attaque de cette importance.

(45) 2 juin, au baron de Scey.

(46) Au gouverneur, 3 juin.

(47) 3 juin, au même. Archives.

(48) Elle a été publiée dans la *Revue franc-comtoise* en 1842. Elle a disparu des archives du Doubs.

(49) Joachim de Rye, seigneur de Rahon, premier chambellan de l'empereur Charles-Quint, l'un de ses principaux favoris, général de cavalerie légère et son ambasseur dans diverses cours, chevalier de la Toison-d'or, n'eut d'Antoinette de Longwy qu'il avoit épousée le 15 janvier 1533 (n. st) qu'une seule fille qui s'allia à Léonore Chabot. comte de Charny et de Busançais, grand écuyer de France. De ce mariage nacquirent Marguerite, Eléonore et Françoise de Chabot. Marguerite Chabot, dame de Rahon et de Pagny, porta ces terres en dot à Charles de Lorraine, Ier du nom, duc d'Elbeuf, son époux, et mourut en 1652. D. Monnier, *Annuaire du Jura*, Rahon, 1841. Rousset, *Dictionnaire géographique,* Rahon.

(50) « Come le capitaine Carle Dusillet fut comendé par le seigneur marquis de Sainct-Martin et le parlement pour aller comender le chasteau de Rahon avec 50 soldats et ung sergent d'infanterie, pour s'opposer aux courses fréquentes qui se fesoient du château de Piere et aultres garnisons des ene-

mis ; les quels il incomodat en sorte que le sr de Chanterant, comendant dans le chateau de Piere, fit de si grandes plainctes de luy et du capitaine Cader qui estoit dans Chausin, que le prince de Longueville vint assiéger Chausin et le château de Rahon, où le capitaine Dusillet entretin dix (sic) jours l'ennemy, sur la parole qu'on lui avoit donée de le secorir. L'ennemi fit venir le canon, et fut faicte une bresche, tant que les ennemis y entrèrent par force, et prindrent le capitaine Dusillet avec quelques caporaulx et soldats qu'ils firent jouer au sort qui seroit pendu avec led. capitaine, lequel plus tôt que de rendre aux François la place, comme il avoit esté somé avant que la bresche fut faicte à peine d'estre pendu, comme il fut à la porte du château le mesme jour de la prise. » (Journal.)

(51) Cette relation doit être du 9 juin. Elle est sans doute un rapport au gouverneur de la province. Nous l'avons transcrite sur une copie faite par M. A. Dusillet, portant en note qu'elle avait été corrigée de la main du procureur général Brun. Nous n'avons pu retrouver l'original aux archives du Doubs où elle a été copiée.

« Mercredi dernier, second du mois de juin, l'armée françoise, après avoir pris Chaussin, envoya un trompette accompagné du sr Chantrel, commandant de Piere, environ les huict heures du matin dudit jour, sommer le château de Rahon, à laquelle sommation le capitaine Dusillet commandant aud. Rahon ne fit aucune réponse, sinon que luy et ses gens estoient résolus de mourir plustot que de se rendre. Sur quoy le lendemain, troisième dudit mois, jour de Fête-Dieu, arrivèrent environ quatre-vingts chevaux de l'ennemy pour reconnoître ledit chateau, où, après avoir demeuré environ deux heures, le jour suivant à huict heures du matin, se vient présenter grand nombre de cavalerie et d'infanterie devant ledit chasteau, avec trois pièces de canon de batterie qu'ils firent jouer deux heures entières, dont les premières volées abattirent la galerie du chasteau, partie des murailles avec les planchers et contraignirent les paysans estant audit chasteau de prier le capitaine Dusillet de n'être point cause de leur perte et de ne se point opiniâtrer, mais

d'accourir au devant du mal et de demander composition à l'ennemy. A quoy led. capitaine ne voulust entendre, mais dit qu'il falloit mourir pour le service de Dieu, du Roy et de la province, et quant à lui il aimoit mieux perdre la vie glorieusement que de demander aucune composition. Ce qu'entendant lesd. paysans, ils firent descendre l'un d'entre eux par les fenestres dudit chasteau pour demander ladite composition, à quoy il leur fust respondu qu'ils n'en pouvoient recevoir aucune qu'à discrétion, et qu'ils méritoient d'être tous pendus, estant si petit nombre que quatre-vingt, d'avoir voulu faire résistance à une armée royale. Ce qu'ayant esté rapporté à ceulx dudit chasteau de Rahon et enfin ladite composition acceptée, l'ennemy y seroit entré les deux heures après midy dudit jour, ayant esté à l'instant led. capitaine Dusillet et un sien valet saisi par un officier de l'ennemy et environ deux heures après tous deux pendus, quatre ou cinq autres avec eux, tant soldats que paysans; ayant de plus été vérifié par deux paysans qui se sont évadés, que leur dessein estoit d'aller devant le chasteau de Rye, prendre le prieuré de Fay et de là passer à Poligny, Arbois et Salins, puis aller à Saint-Claude occuper les montagnes. »

(52) « *Suite du manifeste des peuples de la Franche-Comté, de Bourgongne, de la continuation des hostilités des François et de la résistance y apportée depuis la levée du siége de Dole.* » Ce manuscrit de la Bibliothèque de Dole serait écrit suivant M. Pallu par le secrétaire de Boyvin. Il est facile de reconnaître le style du célèbre président; nous devons dire que nous n'en avons vu qu'une copie de la main de M. Pallu.

« Ce fut le premier de juin de cette année (1638) que le duc de Longueville avec le sieur de Figuières, son lieutenant général, à la place du vicomte d'Arpajon qui l'estoit l'année précédente, vint redoubler ses attaques dans cette même province, commençant par le chasteau de Chaussin, et comme il avoit accreu de force et de résolution de nous tailler encore plus inhumainement que du passé, il treuva aussy partout un accroissement de valeur et de détermination; quoy qu'il semblast que d'un costé et d'autre la mesure fust comblée, si est-ce qu'encore se trouva-t-il de quoy y adjouster quelque

chose, comme on pourra le recognoistre par la suitte de cette fidelle narration, qui n'a point d'autres ornemens que ceux de la vérité et que l'on a estimé estre assez forte et éloquente par la seule matière dont elle traitte, sans rien comprendre de l'art ni de l'ajencement.

Cette armée fraische et puissante, fournie surabondamment de toutes munitions, fut arrestée deux jours dedans son propre pays devant ceste bicoque qui s'étoit rendue à nous sans coup frapper. Il y fallut employer plus de cent volées de trois canons de trente-six livres de bâles, et disputer encore après la bresche faite; celui qui y commandoit estoit un soldat de fortune nommé le capitaine Cadet, auquel on promit la vie, et à cinquante soldats qui combattoient sous luy, avec permission de tirer du bagage autant que chacun d'eux en pourroit emporter sur luy, sans aide de chariots ni de chevaux. Il alla se reposer sur cette asseurance, tandis que ses compagnons préparoient leur sortie, et ne fut réveillé que par le prevost de l'armée et ses archers, qui le vindrent saisir pour le mener au supplice (auquel pour un acte de cruauté bien particulier) on contraignit sa femme d'estre présente et de le voir pendre à un arbre au devant de la bresche, qu'il venoit de soustenir. Son sergent qui l'avoit suivy en beaucoup d'occasions honorables, ne le quitta point en celle-cy et fut attaché pres de luy. Ils se contentèrent de reprocher aux ennemis leur perfidie, et rendirent leurs ames à Dieu avec une constance si rare, que leurs persécuteurs en demeurèrent confondus.

La *Gazette de France* pour couvrir l'odieux de cette action dit que le capitaine Cadet estoit originaire du duché de Bourgongne et fut puni comme tel, et ainsy se justifie l'énormité d'un crime par l'impudence d'un mensonge qui à peine pourroit passer pour bon auprès des plus estrangers. Les corps de ces braves soldats furent conduits sur des clayes, au devant du chasteau de Rahon et monstrés au capitaine Dusillet, qui estoit dedans avec cent paysans des villages voisins. Ce spectacle (par lequel on prétendoit le détourner d'attendre le canon) l'affermit dans le désir, comme il dit, d'acquérir et mériter les mesmes honneurs, ce qu'il fit, voire avec quelque

enchérissement de barbarie, du costé de l'ennemy. Son valet ayant esté mis au choix ou de le pendre ou d'estre pendu, lequel accepta le dernier party, ainsy devint compagnon de son maistre au lieu d'en estre le bourreau. Les paysans furent décimés, et selon le sort des dez huict d'entre eux payerent de la vie pour les autres, qui après estre despouillé de tout ce qu'ils avoient, furent enchainés et mis à rançon.

La prise de ces deux chasteaux fut suivie de leurs démolitions pour le parachèvement desquelles l'ennemy y demeura campé six jours, et de là fut attaquer celui de Fontenay. »

Nota. Dans une relation sommaire de la prise de Chaussin, qui est aux archives du Doubs, on dit que la femme du capitaine Cadet était le 3 juin à Dole; mais on n'ajoute pas qu'elle ait été forcée d'assister au supplice de son mari.

(53) « Monsieur Saavedra (commissaire envoyé par le roi d'Espagne), Monsieur par nos lettres d'hier. V. S. Illustrissime aura vu l'estat auquel se trouvoient les affaires de ce voisinage et dispositions des ennemis. Maintenant nous luy dirons que nous sommes asseurés de la prise de Rahon où la garnison ayant esté contraincte de se rendre à discrétion pour ce que le canon perçoit les murailles de pars en pars, le capitaine y a esté pendu avec six soldats pour raison seullement de leur courageuse résistance, et ceulx qui en sont réchappés nous assurent que lesd. ennemis sont en grand nombre comme d'une juste armée, qu'ils menent trois pièces de canon et disent aller à Rye, Poligny, Arbois et Salins. » (Inédite. Archives du Doubs, 6 juin.)

(54) « Le 29 (mai) ledit sieur de La Mothe-Houdancourt fut reconnoistre le chasteau de Chaussin que les ennemis avoient surpris depuis deux ans, vers lequel la nuict suivante on fit avancer six canons, deux desquels estoient de trente-trois livres de bale. Les munitions de guerre avec des vivres furent aussi conduites en seureté et en abondance dans Bleterans, pour nourrir l'armée qui devoit estre composée de quatre mil chevaux et de treize mil hommes de pied. Avec partie des troupes le sieur de La Mothe-Houdancourt se présenta le premier de juin devant ce chasteau, où Brisenot françois de nation et réfugié au comté commandoit, s'y

estant retiré après avoir brûlé la ville. Il voulut voir le canon avant que parler de se rendre. Mais en ayant souffert vingt-quatre volées, il ne fut point receu avec les siens qu'à discrétion : en conséquence de laquelle il fut pendû devant la porte du chasteau avec un sergent et un valet qui lui servoit d'espion, cinquante-trois soldats qui en estoient sortis avec luy, ayans esté conduits à Bellegarde, et destinés aux galères, furent depuis mis à rançon. Il en fut fait de mesme des soldats qui sortirent ensuite du chasteau de Raon, que le duc de Longueville fit sommer le quatriesme, et prit après quelque résistance. Il tira de ce chasteau grande quantité de bleds, après quoy on le fit sauter par mine. » (*Mercure français*, tome XXII, p. 212, 213. année 1638.) Ce récit n'a pas besoin de commentaire, les autres y répondent.

(55) « A cette heure nous savons que ladite armée est devant Rahon et se voient les feugs qu'elle a mis dans les maisons qui restoient audit Rahon, en sorte que pour demain matin on en attend la perte infaillible. » (3 juin, récit de la mort du capitaine Cadet, aux archives du Doubs.)

(56) La brèche qui fut ouverte étoit au couchant du côté de l'église du village. A quelques pas on trouve un petit champ qui a conservé le nom de *Champ de la Place*. La batterie des François étoit montée sur une esplanade près de l'église. Les approches du chateau devoient être assez faciles du côté du nord et de l'est, où le terrain est de plain-pied ; mais l'accès étoit difficile du côté du midi : il falloit gravir la colline sur laquelle la forteresse étoit construite. Le puits dans lequel, au dire de Courtépée, *Histoire de Bourgogne*, a été jeté le corps de Dusillet, est entièrement comblé.

(57) M. Léon Dusillet, dans des notes qu'il a écrites sur sa famille, dit : « Mon père m'a conté qu'il avait entendu dire à son aïeul, qu'Antoine avait écrit une lettre à son frère Charles, dans laquelle il lui disait que s'il rendait le château de Rahon, il le ferait pendre en arrivant à Dole ; c'était le sort du pauvre Charles d'être pendu. »

(58) Ce fief a été donné par Claude Dusillet, conseiller-maître honoraire en la chambre des comptes de Dole, à M. Bouhelier d'Audelange, son cousin, procureur général en la même cour,

qui le reprit de fief le 3 septembre 1763. (Papiers de famille. Voy. aussi Rousset, *Dictionnaire géographique*, art. *Rahon*.)

(59) Verger d'honneur, disait Charles-le-Téméraire.

Nota. Nous avons, à la page 34, écrit Dachey selon l'orthographe que François, baron de Thoraise, bailli d'Amont, gouverneur de Dole donnait à son nom ; sur la famille d'Achey, voy. Dunod nobiliaire, p. 207 et suivantes.

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. PÉRENNÈS.

MESSIEURS,

Lorsque, l'an dernier, à pareil jour, vous décidiez que le sujet proposé pour le concours d'éloquence serait maintenu en 1864, vous aviez quelque raison d'espérer que des champions mieux armés que celui qui avait paru seul dans la lutte viendraient se disputer le prix. Vous aviez demandé une étude sur la vie de Pierre Mathieu, historiographe de France, et une appréciation de ses œuvres. Or, cette étude, dans le discours qui vous fut envoyé en 1863, était superficielle et incomplète; cette appréciation était sur plusieurs points inexacte. Il vous paraissait donc que, sans vous montrer trop difficiles, vous aviez droit d'exiger mieux.

Le nombre des concurrents n'a pas encore cette fois répondu à votre attente. Il ne vous est parvenu qu'un seul ouvrage sur la question proposée. Mais ce travail

est incontestablement meilleur que le précédent, sans être néanmoins, il faut l'avouer, satisfaisant de tout point.

La commission que vous avez chargée d'en apprécier la valeur a pensé qu'elle ne devait pas prendre à la rigueur le mot d'éloquence qui figure dans votre programme. On ne pouvait, en effet, s'attendre à trouver dans l'examen des œuvres d'un théologien scolastique, d'un lourd historien, d'un poète qui ne fut le plus souvent qu'un faible imitateur, l'éclat, le mouvement, la chaleur de sentiments qui donnent à la parole humaine une force pénétrante et communicative. Mais si le sujet à traiter n'était pas de ceux dont la méditation élève et transporte naturellement l'âme sur les hauts sommets d'où jaillissent les traits lumineux et brûlants de l'éloquence, il permettait du moins à l'écrivain de trouver dans une région moyenne la facilité, l'élégance, l'harmonieuse précision qui conviennent aux sujets de médiocre importance.

Vous aviez d'autant plus droit d'exiger ces qualités qu'elles semblaient devoir être le correctif indispensable de l'aridité inhérente à la matière. La justice m'oblige à dire que, sous le rapport de la forme, l'ouvrage qui vous a été adressé a paru laisser à désirer.

L'auteur, il est vrai, s'est proposé d'écrire non un discours, mais un simple mémoire, et son travail est intitulé : *Fragment biographique et littéraire*. La biographie en remplit la première partie; la seconde est une appréciation raisonnée des œuvres de Pierre Mathieu.

La vie de l'historien franc-comtois a été retracée par un grand nombre de biographes, mais la plupart de ces récits contiennent des erreurs assez graves.

Plusieurs ont placé le berceau de Mathieu à Salins, au lieu de le mettre à Pesmes, lieu réel de sa naissance. D'autres ont fait principal du collége de Verceil, en Piémont, le modeste régent, qui exerça ses fonctions dans le bourg de Vercel en Franche-Comté. Tous, trompés par l'identité des prénoms, avaient confondu l'historiographe avec son père, et cette méprise avait produit un embrouillement de faits et de dates qu'il importait de démêler. Déjà notre savant et vénérable confrère, M. Weiss, avait relevé avec la rare sagacité qui le distingue la plupart de ces inexactitudes. Mais il restait encore dans la vie de Mathieu, et surtout dans la période de sa jeunesse, quelques parties obscures qui demandaient à être éclairées.

L'auteur du mémoire qui vous est parvenu a réussi, à l'aide de recherches consciencieuses, à y porter la lumière. Les écrits mêmes de Mathieu lui ont fourni des indications précieuses, et il a consulté avec fruit les archives de la ville de Porrentruy, où la famille des Mathieu séjourna plusieurs années. Il y a plus de quarante ans, M. Weiss, dans la Biographie universelle, exprimait l'opinion que ceux qui avaient fait du père de Mathieu un tisserand s'étaient trompés. L'auteur du mémoire explique leur erreur par la méprise qui leur a fait lire dans un manuscrit le mot *Textor* au lieu de *Rector*. Grâce à lui, nous pouvons suivre pas à pas l'historiographe, depuis sa naissance et pendant les

années obscures de sa jeunesse jusqu'au moment où, appelé sur un brillant théâtre, il se fit par ses ouvrages un nom dans le monde savant.

L'auteur du mémoire dont j'ai à rendre compte sépare et fait distinguer nettement les figures jusqu'ici confondues du père et du fils. Ce qu'il y a de commun entre eux, outre le prénom, c'est le titre de principal qui appartient essentiellement au père, et que le fils se donne aussi à la tête d'une de ses œuvres, parce qu'il en remplit temporairement les fonctions. Du reste rien ne fut plus dissemblable que leurs destinées.

La vie de Mathieu le père fut obscure et besogneuse; elle donne une idée de ce que pouvait être au xvie siècle l'existence d'un régent de collége. D'abord recteur des écoles à Pesmes, il passe en la même qualité à Porrentruy, où il se livre à l'enseignement des langues anciennes, et fait jouer, selon l'usage, à certaines fêtes des comédies ou moralités écrites en français et entremêlées de dialogues latins, dont quelques-unes furent sans doute composées par lui. Mais pour rémunérer son rude labeur, il ne lui est assigné qu'un faible traitement (moins de 100 livres bâloises) qu'il touche partie en espèces, partie en nature, et sur lequel il doit payer son *subalterne*. Les recouvrements sont difficiles, les arrérages augmentent; sa famille s'accroît, et il aurait succombé à la peine s'il ne s'était trouvé là de bonnes âmes pour venir en aide au *martyr du travail*.—Mathieu regrette alors son petit collége de Vercel et revient en Franche-Comté. Mais bientôt alléché par de séduisantes promesses, il va reprendre à Porrentruy ses fonctions

de recteur (1583). Là, après quelques années heureuses, il se trouve aux prises avec de nouvelles difficultés financières, dont ne le préserve point le titre de bourgeois de la cité que lui a décerné la reconnaissance des habitants de la ville épiscopale.

Un procès dispendieux qu'il perdit lui enleva la plus grande partie de ses ressources. Le *pauvre vieil homme*, comme il le dit lui-même, *réduit au dernier et extrême période de pauvreté*, et fatigué d'adresser au magistrat des plaintes inutiles, résigne définitivement ses fonctions de recteur pour aller achever dans quelque obscur village de Franche-Comté une vie usée par le travail et les angoisses d'une position précaire.

Pierre Mathieu le fils a une tout autre existence. Il semble avoir résumé l'histoire de sa vie dans ces deux vers de ses quatrains :

Le bonheur, la faveur, le travail. le courage,
Aux biens et aux honneurs font l'homme parvenir.

Certes, l'historiographe ne fut ni plus laborieux ni plus courageux que son père ; mais il fut plus heureux et plus protégé. Encore enfant, ses facultés précoces attirent sur lui les regards. A l'âge de quatorze ans, il devient chapelain de Notre-Dame de Cloppat, à Porrentruy, et les revenus de ce bénéfice lui assurent le moyen de fournir plus tard aux dépenses d'un voyage à l'étranger, entrepris pour achever son éducation. Il débute à quinze ans dans la carrière des lettres. Après avoir lu Ronsard, Jodelle, Garnier, il rêve, lui aussi, la couronne de laurier : il compose la tragédie d'*Esther*. qui est

jouée à Vercel et à Besançon aux applaudissements d'un public choisi. — « Vercel et ses environs, dit l'au-
» teur du mémoire, offraient au jeune poète non-seu-
» lement une nature riante, des bois où promener ses
» rêveries, des grottes pleines de merveilles, des ruines
» au pied desquelles il aimait à s'asseoir au déclin du
» jour, mais encore des protecteurs et des amis. Cette
» contrée bénie lui apportait la fraîcheur de l'esprit et
» celle de l'âme. » Ces protecteurs et ces amis qui encourageaient les premiers essais du jeune Mathieu appartenaient aux plus illustres familles du pays : c'étaient les seigneurs d'Orsans, le baron de Villeneuve, les dames de Villeneuve et d'Achey, issues des nobles maisons de Granvelle et de Peloux. Malgré sa jeunesse, Mathieu avait déjà, comme les grands auteurs du temps, des admirateurs et des disciples qui lui tressaient à l'envi de poétiques guirlandes. D'autres genres d'études tentèrent son ambition. Dans un court séjour qu'il fit à Besançon, il s'essaya à écrire l'histoire ou du moins à célébrer des personnages illustres. « Là, dit-il,

« Là j'ai osé chanter avec plusieurs Orphées
» Du très-grand Philippot (1) la vie et les trophées. »

Mais la poésie ne lui paraissant pas un moyen suffisant de s'assurer une position honorable et lucrative dans le monde, il songe à étudier le droit ou la médecine :

« Je veux suivre plutôt l'argenteux Gallien.
» Ou le parquet doré du bruit Bartholien. »

---

(1) Ce Philippot était Philippe II, roi d'Espagne, alors souverain de la Franche-Comté.

La jurisprudence eut ses préférences, et il se rendit pour l'étudier dans les universités en renom. Paris, Lyon, Valence le comptent successivement parmi les élèves les plus assidus aux cours de droit et de théologie. En 1586 il soutient avec succès sa thèse à Valence, et est reçu docteur en droit civil et en droit canon : *doctor utriusque juris.*

Bientôt (1588) il attache son nom à des ouvrages qui attirent sur lui les regards du souverain Pontife et lui assurent un rang parmi les canonistes les plus distingués, et les champions les plus zélés du Saint-Siége et de l'Eglise catholique.

C'est à Lyon qu'il a établi sa résidence, et il prend le titre de *civis lugdunensis.* Appliqué spécialement à l'étude de la théologie et chapelain de Notre-Dame à l'église de Saint-Pierre à Porrentruy, l'intention arrêtée du jeune clerc était de se vouer au sacerdoce ; mais les événements marchaient vite. Entraîné par la fougue de son caractère dans les troubles civils, il entrevoit bientôt les moyens de parvenir en dehors de la carrière ecclésiastique. Le flot des événements le pousse, et Mathieu tend ses voiles au souffle de la fortune. En 1588 il signait encore *doctor utriusque juris* ; en 1589 il prend le titre de docteur en droit et d'avocat au présidial de Lyon. Il a conquis une position aisée et indépendante.

Mathieu, durant les premiers troubles, s'était montré le fervent champion de la cause catholique. Après l'abjuration d'Henri IV, il devient un chaud royaliste. La religion, en effet, n'étant plus en péril, il n'y avait plus

lieu de s'armer pour la défendre ; ce qui importait désormais c'était de sauver la liberté, dont la monarchie replacée sur ses bases lui semblait la plus sûre sauvegarde.

Le jurisconsulte fit partie de la députation envoyée à Henri IV, lors de la prestation d'hommage des Lyonnais. Il fut chargé de la direction des fêtes qui eurent lieu à l'entrée du monarque à Lyon. Le roi le distingua et le nomma ensuite son historiographe. La fortune de l'avocat était désormais assurée.

En 1590, Mathieu avait épousé Louise de Crochère, petite nièce de Clément VIII ; il dut alors renoncer au bénéfice dont il jouissait à Porrentruy ; mais il trouva dans sa position nouvelle et dans la faveur d'Henri IV et de Louis XIII qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée en 1621, de quoi se dédommager amplement de cette perte.

Tels sont en résumé les faits racontés dans l'étude biographique et littéraire envoyée au concours. Ce travail contient sur la jeunesse de Mathieu des détails curieux et entièrement nouveaux. Mais les recherches de l'auteur ne s'étendent que jusqu'à l'année 1590, époque où la vie de l'historiographe devint étrangère à Porrentruy et à la Franche-Comté. La manière dont il a traité cette partie fait regretter qu'il n'ait pas cherché à compléter son travail, et qu'il se soit borné, pour les années qui suivirent le mariage de l'historien, à rappeler sommairement les détails donnés par les biographes. Le rôle que joua Mathieu dans les troubles de Lyon, ses relations avec Henri IV, sa liai-

son avec le président Jeannin, et sa vie à la cour auraient pu, si je ne me trompe, fournir le sujet de récits animés et intéressants. Mais le biographe, aussi modeste que consciencieux, s'est défié de ses forces et a craint d'aborder un sujet qui l'eût entraîné sur un terrain étranger à ses études spéciales.

Dans l'examen qu'il fait des œuvres de Mathieu, le critique n'oublie pas ses écrits théologiques. Mais ces sortes d'ouvrages ne comportant ni analyse ni citations, l'auteur se borne à en indiquer l'occasion, le mérite et le succès. Cependant il entre dans quelques développements au sujet de la thèse soutenue par Mathieu à Valence en 1587. « Ce travail, dit-il, présente quelques passages éloquents, où sont flétris avec énergie les abus que rencontrait alors l'exercice de la justice. » Il est à regretter que l'auteur du mémoire n'ait pas cru devoir reproduire, au moins en note, quelques-uns de ces passages. L'éloquence, en passant d'une longue dans une autre, reste toujours reconnaissable.

Les travaux théologiques de Mathieu prouvent sa vaste science. Mathieu est savant ; qui peut en douter ? mais il l'est à la façon du XVIe siècle. Il ploie sous le faix de son érudition ; sa marche est lourde et pédantesque. Fils d'un vieux pédagogue, qui l'a nourri de citations grecques et latines, il aime, comme ses contemporains, à faire étalage de sa science ; et quand il a bardé un texte latin de notes marginales, de commentaires, de citations qui se pressent et se croisent en tout sens, il croit avoir satisfait à ce qu'on a droit d'attendre de lui. C'était assez sans doute pour sa ré-

putation du moment; mais c'était trop peu pour mériter le souvenir de la postérité. Une remarque fort judicieuse de l'auteur du mémoire, c'est que les élucubrations théologiques du docteur servent à expliquer ses ouvrages historiques. C'est en effet la même méthode; ce sont les mêmes habitudes scolastiques. Les faits racontés par Mathieu sont noyés dans une foule de détails, de rapprochements, de digressions qui peuvent justifier de son érudition, mais qui témoignent contre son goût.

L'auteur du mémoire s'est montré, à notre avis, trop sobre de détails dans l'appréciation des histoires de Mathieu. La raison qu'il donne de son laconisme, c'est qu'ils sont trop connus. Mais cette excuse ne nous satisfait pas complètement. La vérité est qu'ils sont fort peu lus et qu'ils attendent peut-être encore une appréciation équitable.

Sans parler de l'histoire de Louis XI, dans laquelle Mathieu ne fait que reproduire, en les amplifiant ou en les tempérant parfois par une intention apologétique, les récits des contemporains et particulièrement celui de Commines, n'y avait-il donc rien à dire de cette histoire des derniers troubles de France, récit d'un drame lugubre dans lequel le docteur de Valence ne se borna pas toujours au rôle de spectateur? Le narrateur y dit quelque part : « Il n'y a rien qui offense tant » la vérité d'une histoire que la passion, qui, donnant » au jugement tel pli qu'il lui plaît, le fait tourner au » mensonge. » Il eût été bon d'examiner s'il s'est toujours préservé de l'écueil qu'il signale. — Témoin pré-

cieux parce qu'il a vu de près les hommes et les choses, Mathieu nous paraît en général véridique. Placé entre ses anciennes convictions de ligueur et ses sentiments de royaliste, il doit à cette position le mérite d'une certaine impartialité. Lorsque dans les loisirs qu'il dut à une position officielle, il retrace les terribles scènes des états de Blois, on sent en le lisant qu'il a abjuré les passions de ligueur qui lui dictaient la *Guisiade*. Si sa conscience lui défend d'approuver le meurtre du duc Balafré, si froidement ordonné et si traîtreusement exécuté, son rôle d'historien lui fait une loi d'exposer les motifs spécieux que firent valoir les conseillers d'Henri III pour décider le faible monarque à commander l'exécution sommaire du criminel d'Etat, et il n'y manque pas en effet.

Il y avait, ce nous semble, quelque chose à dire de l'histoire d'Henri IV, et nous croyons même qu'on eût pu y trouver quelque chose à citer. Mathieu oublie par moments son emphase habituelle, et il trouve alors des accents simples et expressifs : ne nous trace-t-il pas une image saisissante de la douleur dont le peuple fut pénétré à la nouvelle de la mort tragique d'Henri IV, lorsqu'il écrit ces lignes : « Des torrents de larmes inondèrent » la campagne. C'était pitié de voir par toutes les pro- » vinces de France les pauvres gens de village s'amas- » ser en troupes sur les grands chemins, étonnés, ha- » gards, les bras croisés, pour apprendre des passants » cette désastreuse nouvelle ; et quand ils en étaient » assurés, on les voyait se débander comme brebis » sans pasteur, ne pleurant pas simplement, mais criant

» et bramant comme forcenés à travers champs. » Ces morceaux, il est vrai, sont rares dans le livre.

Les tragédies de P. Mathieu, comparées à celles des auteurs en vogue, auraient pu donner lieu à quelques rapprochements intéressants. Elles furent, dit l'auteur de la notice, peu supérieures aux ouvrages du temps. Cette supériorité, quelque légère qu'on la fasse, peut être contestée. Certains critiques ont fait à Mathieu l'honneur d'avoir été imité dans quelques détails par Racine. L'auteur du xvi[e] siècle fait dire à un personnage de sa tragédie de *la Ligue :*

On n'est point délaissé quand on a Dieu pour père :
Il ouvre à tous la main, il nourrit les corbeaux ;
Il donne la pâture aux jeunes passereaux,
Aux bêtes des forêts, des prés et des montagnes ;
Tout vit de sa bonté.

Et Racine, dans *Athalie,* fait ainsi parler Joas :

Dieu laissa-t-il jamais ses enfants au besoin ?
Aux petits des oiseaux il donne la pâture,
Et sa bonté s'étend sur toute la nature.

Cette ressemblance de quelques idées ne suppose pas nécessairement l'imitation. Les deux auteurs ayant puisé à la même source, dans la Bible, ces rencontres étaient presque inévitables.

L'auteur du mémoire ne donne qu'une légère attention aux trois centuries de quatrains, publiées par Mathieu, sur le monde, la vie et la mort. Nous ne voulons pas en exagérer l'importance. Les Grecs, on le sait, estimaient cette poésie gnomique qui consiste

à exprimer dans une forme rhythmique, à la fois concise et harmonieuse, les axiomes de la sagesse, les règles de conduite fournies par l'observation et l'expérience. Solon, Théognis, Pythagore, mirent en vers des sentences morales. Plusieurs poètes français ont cultivé ce genre, et Fénélon lui-même n'a pas dédaigné de mettre en vers ces aphorismes moraux qui, confiés à la mémoire de l'enfance, s'y conservent toute la vie et peuvent servir dans certaines circonstances à déterminer la volonté hésitante. C'est un moyen d'éducation dont on a pu abuser et qui est peut-être trop négligé aujourd'hui. Mais la première condition de ce genre de poésie, c'est que tout y soit pur au point de vue du goût comme à celui de la morale..

Les centuries morales de Mathieu furent écrites dans un temps où la crise que subissait la langue devait les faire vieillir vite. Mathieu, comme Pibrac, son devancier, aime les jeux de pensées et de mots, et cette recherche était peu propre à le recommander au siècle qui, en poésie, reconnut les lois du rigide Malherbe. Leurs sentences rimées se rapprochent quelquefois, pour le goût, de celle qu'on lisait à l'entrée du cimetière de Saint-Severin à Paris et qui est à peu près du même temps :

Passant, penses-tu pas passer par ce passage
Ou, passant, j'ai passé?
Si tu n'y penses pas, passant, tu n'es pas sage,
Car en n'y pensant pas tu te verras passé.

Ne dirait-on pas que Mathieu a voulu rivaliser avec

l'auteur anonyme de l'inscription, en abusant comme lui de l'allitération, dans ce quatrain :

Pense un peu quels pensers tu pensais en enfance,
Et quels pensers, depuis, d'âge en âge tu as ;
En pensant ces pensers, pensif tu penseras
Que, hors penser à Dieu, tout est vain ce qu'on pense.

Il est vrai que le poète moraliste donne rarement dans de telles bizarreries, — ses centuries ont en général le mérite d'exprimer une pensée philosophique et morale avec une heureuse précision et sous la forme d'une image vive et naturelle. L'auteur du mémoire en cite quelques vers bien frappés, admirables d'énergie, et qui résument une grande leçon. Il rappelle que les tablettes du conseiller historiographe obtinrent un succès mérité et furent traduites dans la plupart des langues de l'Europe.

En résumé, le travail dont je suis chargé de rendre compte ne se recommande pas suffisamment par la forme. — Le style en est simple, ce qui est une qualité ; mais il est parfois négligé, ce qui est un défaut, et il s'y rencontre quelques locutions qui sentent le terroir étranger. — Mais, à tout prendre, c'est une étude sérieuse et substantielle pleine de recherches, et dont le mérite spécial est de jeter une vive lumière sur quelques points obscurs du sujet. Il a paru à la commission que cet ouvrage méritait une récompense ; et elle a été d'avis de décerner à l'auteur, non pas le prix d'éloquence auquel il n'a pas aspiré, mais un témoignage d'estime dû à la sagacité patiente et souvent heureuse dont il a fait preuve. — Elle vous a pro-

posé en conséquence de lui accorder une médaille de cent cinquante francs, et vous avez agréé cette proposition.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre le billet cacheté joint au mémoire et fait connaître que l'auteur de cette étude sur Pierre Mathieu est M. Xavier Kohler, professeur au collége de Porrentruy.

[redacted]

VERCINGÉTORIX

ET SA STATUE.

RAPPORT SUR UN MÉMOIRE DE M. FRANÇOIS LECLERC

ET DISCOURS DE RÉCEPTION

Par M. A. DELACROIX.

Messieurs,

Le titre de membre de l'Académie dont vous m'avez honoré depuis plusieurs années déjà, au moment où je venais d'appeler l'attention publique sur un point important de l'histoire nationale, à été de votre part, je ne l'ignore pas, le prix généreusement accordé à mon zèle pour les recherches archéologiques, plutôt que la récompense d'une idée nouvelle jetée parmi les savants. Car les premières paroles qui frappèrent mon oreille dans cette enceinte furent celles-ci :

Qui nous délivrera d'Alaise et d'Alesia?

Cet augure était clair. Il me condamnait au silence, devant vous, sur une question avec laquelle je me sentais alors identifié. Aujourd'hui, l'Académie elle-même veut bien me relever d'un long interdit. L'Empereur, à qui toutes les gloires de la patrie sont chères, ayant

ordonné qu'une statue fût érigée en souvenir de Vercingétorix, un mémoire vous a été adressé pour indiquer le mont Gergovia comme l'emplacement naturel du monument. J'ai à vous rendre compte de ce mémoire, lequel a pour titre *Vercingétorix et sa statue*, pour auteur M. François Leclerc, membre de l'Académie de Dijon (1).

Sa couleur bourguignonne n'a pas empêché M. François Leclerc de conclure pour Alaise et contre Alise dans la question d'Alesia ; car la science ne doit point avoir de frontières. Du reste, le plus valeureux champion de la cause à laquelle j'appartiens plus que jamais, M. J. Quicherat, aujourd'hui notre confrère, eut aussi son origine dans la Bourgogne. Son ami, M. de Lanneau, écrivain et savant connu avec distinction dans la littérature contemporaine, nous a de même appris, en se prononçant pour nous, que l'Auxois fut son pays (2). C'est que ces consciencieux archéologues, ayant eu de bonne heure la préoccupation d'appliquer au Mont-Auxois le récit des *Commentaires*, et ne voyant pas le succès couronner leurs recherches, se trouvaient tout préparés à accueillir ensuite la solution que leur présenta l'indication d'Alaise.

M. François Leclerc n'a donc fait que grossir le nombre des Bourguignons partisans de ce que l'on a peut-être eu tort, et vous le savez, d'appeler trop ex-

---

(1) *Vercingétorix et sa statue*, par M. F. Leclerc, correspondant de l'Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon, mémoire manuscrit, Seurre, 19 décembre 1863.

(2) *Journal des Débats*, n° du 7 août 1857.

clusivement l'idée franc-comtoise. Il est, par-dessus tout, indépendant des hommes et des choses. S'il ne partage pas l'avis hautement émis par l'Académie de Dijon dans la question d'Alesia, ce n'est pas qu'il ait été conduit vers le côté opposé par l'influence de quelqu'un des nôtres. Un seul exemple suffira pour démontrer qu'en se rendant à l'évidence, M. François Leclerc est demeuré pur de toute indulgente faiblesse pour ses nouveaux compagnons de lutte. Quand il s'agira de celui même de vos confrères par qui son œuvre devra être examinée et à qui incombe en ce moment le soin de parler d'elle, l'auteur fera de votre indigne, mais fidèle rapporteur, un portrait que j'adjure l'Académie de ne pas trouver ressemblant. Le voici : « *Un chercheur qui, ayant fait une trouvaille, veut à toute force qu'elle lui reste immatriculée entre les mains, et néanmoins forcer les contradicteurs à l'admirer, tout en leur lançant carrément à la face ces paroles, par l'organe d'un interlocuteur. M. Quicherat : « Personne ne » renversera nos conclusions : oui, l'Alesia de César » est l'Alaise de M. Delacroix.....* »

Oh ! non cependant, Messieurs, nul ne croira que M. Quicherat, l'éminent professeur d'archéologie à l'École impériale des Chartes, s'abaisse à être simplement le secrétaire du *chercheur*. Quant à moi, né dans l'austère Franche-Comté, j'ai, je le confesse, les défauts comme je m'efforce d'acquérir les qualités de mon pays ; je dédaigne fort d'être *admiré*, n'en déplaise à notre auteur, mais non de gagner bravement ma cause. Je pardonnerai donc sans peine à M. François Leclerc

son langage par trop exempt de flatterie, en considération de ses conclusions conformes aux nôtres sur l'affaire principale, l'identité d'Alaise avec l'Alesia des *Commentaires*.

Quoique très bref, le mémoire de M. François Leclerc se compose de deux parties traitées successivement : l'une prouvant pertinemment qu'Alise en Auxois ne fut pas Alesia, l'autre qu'Alaise, à qui revient ce titre :

Et par droit de conquête et par droit de naissance,

n'est pas néanmoins le lieu le plus convenable pour la statue du vainqueur de Gergovia.

Vous le voyez encore, Messieurs, pas plus que le *chercheur* de Franche-Comté, Alaise n'est favorisée par son nouveau partisan. Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, le lieu de la suprême lutte contre la domination de Rome, Alesia, dit l'historien Florus, fut brûlée et rasée (1) ! La volonté de Jules-César fut que le silence régnât désormais par-dessus la cité sainte de ces Gaulois auxquels, selon Tacite et contrairement à la fable imaginée par le complaisant Tite-Live, le Sénat reprochait, il est vrai, d'avoir réellement détruit non-seulement Rome et sa citadelle, mais encore son Capitole (2). Ne semble-t-il pas, à voir

(1) « *Alexiam* CCL *millium juventute subnixam flammis adæquavit.* » (*Epitome*, lib. III, c. x.)

(2) « *A. Vitellio, L. Vipstano coss., cum de supplendo senatu agitaretur, primoresque Galliæ, quæ Comata adpellatur, fœdera et civitatem romanam pridem assecuti, jus adipiscendorum in Urbe honorum expeterent, multus ea super re variusque rumor.....* : « *Oppleturos omnia divites illos, quorum avi proavi-*

ce qui se passe encore autour d'Alaise, que la sentence vengeresse n'ait pas cessé de vivre? Est-il donc résolu que nul monument n'attestera le réveil du nom d'Alesia, même du consentement de ceux qui ne la méconnaissent plus? Permettez-moi, Messieurs, de détourner à ce propos vos regards en arrière, afin de juger par le passé ce qu'il faut attendre de l'avenir. Je ne discuterai pas Alise et Alaise. Le temps vous manquerait plus que l'indulgence pour m'entendre. Traçons en quelques lignes l'historique intéressant de ce que l'on appelle la *question d'Alesia.*

Jusqu'au milieu du siècle dernier, les savants d'Allemagne et d'Italie, sous la seule influence des textes anciens, plaçaient en Franche-Comté Alesia que les historiens de France disaient être en Bourgogne (1). Les Francs-Comtois ne savaient où indiquer chez eux le lieu qu'ils étaient mis en demeure d'y chercher.

La première fois qu'un vestige de guerres antiques fut signalé dans la contrée où restait complètement inaperçu le massif d'Alaise, ce fut par le marquis Laurent de Montrichard qui, en 1762, décrivit à cette Académie un camp d'Amancey, connu sous le nom de *Château Dame-Jeanne* (2), contigu aux *Champs de la*

» *que, hostilium nationum duces, exercitus nostros ferro vique*
» *ceciderint, D. Julium apud Alesiam obsederint. Recentia hæc.*
» *Quid si memoria eorum inoriretur, qui, Capitolio et arce ro-*
» *mana manibus eorumdem prostratis, fruerentur sane voca-*
» *bulo civitatis.....* » (TACITI *Annales*, lib. XI, c. XXIII.)

(1) J. QUICHERAT, *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia*, pp. 32 et 33; — vicomte CHIFLET, *Etude sur l'Alesia de Franche-Comté*, pp. 20 et 21.

(2) *Mémoire sur les camps romains de la Séquanie*, dans les

Victoire, et voisin d'une route gallo-romaine dont nous avons suivi les ornières jusqu'au sommet de la côte de Déservillers.

En 1838, lors de votre publication des *Mémoires et documents inédits* relatifs à la Franche-Comté, M. le professeur Bourgon se joignit à notre confrère M. le président Clerc pour aller, sur l'ancienne indication de M. de Montrichard, visiter les lieux (1). Tous deux étaient versés dans la connaissance de l'histoire et disposés à ne rien négliger qui méritât leur attention. Ils trouvèrent plus qu'ils n'étaient allé chercher, grâce à des renseignements inattendus donnés par le vénérable M. Cuinet, curé d'Amancey : la contrée parcourue était remplie de tertres funéraires et sillonnée par les longues lignes de murgers inexplicables.

A son retour, M. le professeur Bourgon écrivait à M. le curé : « J'ai fait sur nos recherches et nos trouvailles un travail dans lequel je me suis fait aider par M. Clerc, dont les connaissances historiques sont très étendues. J'ai lu ce petit mémoire à l'Académie (2)... Des armées immenses auraient campé dans ces hautes plaines, et l'histoire est muette ! Les Romains n'avaient en Séquanie que quelques légions ; les Barbares n'a-

---

Ouvrages manuscrits des académiciens de Besançon, t. II, p. 488.

(1) *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté, publiés par l'Académie de Besançon*, t. I, p. 114.

(2) *Essai sur quelques antiquités trouvées par M. le professeur Bourgon et M. Ed. Clerc sur le territoire d'Amancey (Doubs)*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1839, 1re séance, pp. 160-181.

vaient pas en tout cent mille combattants répartis sur toute la province, et le corps des Sarrasins qui ravagea notre pays en 731, 732 et 733, n'était que de dix mille hommes ! J'ai combiné tout ce que l'histoire avait d'éléments ; j'ai mis mon imagination à la torture, et je n'en ai pas pu faire sortir l'aveu d'une castramétation. Les tombeaux d'hommes armés attestent des combats ; ils ont dû avoir lieu à l'époque des invasions du ve siècle (1). »

Deux ans plus tard paraissait le 1er volume de l'*Essai sur l'histoire de la Franche-Comté*. M. le président Clerc y donnait le dessin de divers objets trouvés dans les *tumulus*, et une carte ayant pour titre : *Champ de bataille d'Amancey et lieux voisins*. Ce champ de bataille comprenait Alaise, mais s'arrêtait là.

Alaise devenait donc déjà, en 1840, sur la limite extrême d'une carte, la partie accessoire d'une immense affaire. Le nom d'Alaise était prononcé ; celui d'*Alesia* qui devait marquer le centre, et non le bord du champ de bataille, n'avait pas encore été exhumé. Jusque-là toute l'attention des archéologues allait rester fixée sur le plateau d'Amancey.

Des fouilles opérées avec soin de ce côté par notre confrère M. Vuilleret, puis par la Société d'Emulation du Doubs (2), augmentèrent l'importance des trouvailles,

---

(1) Lettre du 5 août 1838.

(2) Percerot, *Rapport sur les fouilles d'Amancey*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, an. 1844 ; — Th. Bruand, *Note sur quelques-uns des objets provenant des fouilles d'Amancey*, dans le même recueil, an. 1847.

rectifièrent déjà quelques renseignements inexacts, et conduisirent notamment à cette observation que nulle part les ossements des hommes inhumés sans incinération dans les *tumulus* n'étaient accompagnés de médailles. L'incertitude restait entière sur l'âge de ces monuments.

Elle subsistait encore généralement lorsqu'en 1855 je lus à la Société d'Emulation la première partie d'un mémoire portant le titre d'*Alesia*, nommant Alaise comme le centre de cette grande épopée dont le mystère planait sur les tombes et les vestiges de guerre de la contrée. Cette conclusion n'avait pas été moins imprévue pour son auteur que pour tout autre.

En effet, ayant été conduit par une lecture attentive des *Commentaires*, entreprise, qu'on veuille bien le remarquer, sans nulle préoccupation du plateau d'Amancey, à regarder la Séquanie comme la base des opérations de guerre de César dans les Gaules, et la citadelle de Besançon comme le gage certain de la domination dans la Séquanie, je n'avais eu aucune peine à comprendre où revenait le vaincu de Gergovie quand il dit : « *Quum Cæsar in Sequanos per extremos Lingonum fines iter faceret, quo facilius subsidium Provinciæ ferri posset* (lib. VII, c. LXVI). » Quelque traduction que l'on veuille admettre de ces mots, il était impossible de n'y pas voir :

1° Un lieu de passage de l'armée romaine — L'extrême frontière lingonne ;

2° Une direction — La Séquanie ;

3° Un objet — Le moyen de porter plus facilement secours à la province romaine.

Telle devait être enfin cette direction, que loin de la regarder comme le résultat d'une marche offensive, Vercingétorix, disent les *Commentaires*, put la présenter à ses chefs de cavalerie comme la preuve d'une retraite sur la province romaine, d'une fuite hors de la Gaule : « *Fugere in Provinciam Romanos, Galliaque excedere* (lib. VII, c. LXVI). »

J'avais retenu du 1er livre des *Commentaires*, que de la Séquanie au pays des Allobroges, et de là en Italie, le passage naturel d'une armée était au-dessous du lac de Genève. Il ne faut pas, disait César, à propos de l'installation des Germains en Séquanie, qu'ils puissent opérer une sortie dans notre province et de là se diriger sur l'Italie, surtout quand les Séquanais ne sont séparés de notre province que par le Rhône : « *Neque..... in Provinciam exirent, atque inde in Italiam contenderent, præsertim quum Sequanos a Provincia nostra Rhodanus divideret* (lib. I, c. XXXIII). »

Le 4e livre m'avait ensuite montré les Eduens qui, à l'arrivée de César dans les Gaules, se trouvaient limités par la Saône (1), recevoir du proconsul une partie de la Séquanie : « *partem finitimi agri* (lib. VI, c. XI), » et conséquemment les Ambivarètes dont le territoire était celui de la Bresse actuelle.

(1) Le cours de la Saône séparait, encore au siècle dernier, le diocèse de Besançon d'avec ceux de Langres et d'Autun. — Cf. H. BORDIER, *Discussion au sujet de l'emplacement d'Alesia*, dans la *Correspondance littéraire*, n° du 5 novembre 1856.

Ce même livre m'avait indiqué encore l'extension accordée à la puissance des Rémois au détriment de celle des Séquanais, conséquemment sur la Saône : « *Sequani principatum dimiserant. In eorum locum Remi succederant* (lib. VI, c. XI). »

D'après la série de ces données, César allait, selon moi, revenir chez les Séquanais, en profitant de la fidélité des Rémois et des Lingons pour atteindre ce but, et de là secourir les Allobroges. Vercingétorix, qui disposait du pays des Ambivarètes comme de celui des Eduens (1), allait s'y opposer. Sur quelle ligne se ferait la rencontre des deux armées? Les mêmes données me guidèrent. J'écartai donc de suite de mes recherches les grandes plaines de l'une et de l'autre rive de la Saône : d'abord parce qu'à l'état de nature, c'est-à-dire en l'absence des chaussées dont les Romains apportèrent plus tard l'usage, elles eussent été impraticables pour une armée en temps de pluie, ou trop faciles à inonder au moyen de barrages sur les petits cours d'eau; ensuite parce que les Ambivarètes étaient soulevés avec les Eduens. La marche des Romains, ce que les Gaulois appelaient une fuite hors de leur territoire, n'était pas dans cette direction.

Comme les passages naturels au travers du pays bas de la Séquanie sont aussi exactement déterminés que ceux des plateaux du Jura, j'assignai de suite à l'armée de César, maîtresse de la Saône par le fait des Lingons,

---

(1) « *Imperant Æduis, atque eorum clientibus..... Ambivaretis.. .. millia* XXXV..... » (*De bello gallico*, lib. VII, c. LXXV.)

les gués d'Amange au-dessous de Gray, pour premier point de la marche, puis la Terre-Sèche, contrée dont le nom dit suffisamment la qualité relativement aux terrains environnants, et qui mène, par les anciens *chemins de Besançon,* vers les hautes pelouses de *Colombin,* où une tradition locale veut que Jules-César ait remporté une victoire sur nos ancêtres quand ils étaient Gaulois (1). J'indiquai ensuite, pour ligne de retraite de Vercingétorix après la défaite de sa cavalerie, et conséquemment pour emplacement probable d'Alesia, la direction de cette partie des montagnes occidentales du Jura où l'on vit si longtemps encore depuis cette époque le magnifique refuge de *Sainte-Agne,* rasé par Louis XIV, et le fort *Belin de Salins.* C'est, au sud de Besançon et pour une grande armée, la seule rampe praticable vers le haut Jura, au travers des lignes de marnes et de roches escarpées qui le précèdent généralement. De là on pouvait commander même les chemins allant de Besançon à la province romaine. A gauche, sur le bord de ce passage naturel, se trouvait notre petit village d'Alaise, perdu dans un grand bois, sur un massif dont les flancs escarpés dominent le Lison et qui a son entrée accessible du côté du Taudeur.

Je ne tardai pas, après quelques investigations, à reconnaître que sur ces hauteurs avait été l'Alesia des *Commentaires :* et j'arrivais à cette conclusion sans avoir même encore pris connaissance des documents

---

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie,* Besançon, 1860, grand in-8°, p. 142; — Cf. J. Quicherat, *Conclusion pour Alaise,* p. 41.

au moyen desquels avait pu être assise l'opinion généralement reçue alors, que la célèbre cité gauloise se trouvait en Auxois.

Mais aussitôt s'élèvèrent de toutes parts les objections. L'archiviste demanda que l'on produisît des textes latins du moyen âge désignant Alaise sous le nom d'Alesia ; le bibliothécaire, qu'une revue des auteurs anciens confirmât ou détruisît l'idée nouvelle ; l'archéologue, qu'on lui montrât des champs de bataille d'où surgiraient des armes gauloises, chose si peu connue alors, si rare aujourd'hui. Tous voulurent que l'on vérifiât avant tout dans l'inventaire archéologique d'Alise de Bourgogne, si réellement, et contre l'attente commune, nulle inscription antique, ou nul autre document analogue ne désigneraient l'Auxois comme ayant été jadis le pays des Mandubiens, dont on sait qu'Alesia fut l'*oppidum*.

A l'appui de mon affirmation, fondée simplement sur une interprétation nouvelle des *Commentaires*, j'avais à réussir dans une série d'épreuves capables d'effrayer une conviction moins solidement fondée. La rédaction du mémoire présenté à la Société d'Emulation du Doubs se sentit de ces premières luttes ; et, les preuves naissant de la discussion pendant même que l'on imprimait mon œuvre à peine ébauchée, celle-ci recevait chaque jour plus de corps. Enfin elle parut en 1856 (1).

J'avais commis dans ce début difficile plusieurs er-

(1) *Alesia*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*. 2e série, 7e vol.

reurs de détail dont l'une surtout me donna de vifs regrets, parce qu'elle était très préjudiciable à la cause d'Alaise. N'ayant alors aucune expérience en archéologie celtique, j'avais pris, sur une fausse indication, les armures des *tumulus* d'Amancey pour germaines, tandis qu'elles étaient gauloises; je les attribuais aux cavaliers venus d'outre-Rhin pour se ranger sous les drapeaux de César, au lieu de les laisser aux vaincus d'Alesia. L'erreur me fut immédiatement signalée par le savant M. Troyon de Lausanne; mais le coup était porté. Le nom de *Germain* ne précisait pas les champs de bataille d'Alaise, comme l'eût fait celui de *Gaulois*.

Cette erreur n'était pas de nature à arrêter l'homme alors le plus compétent dans l'interprétation des *Commentaires*, à cause de l'étude spéciale qu'il venait d'en entreprendre, M. J. Quicherat. Il était prêt et se prononça sans hésiter (1). Son élève, M. Castan, l'avait précédé de quelques jours (2).

Enumérer ce qui parut aussitôt d'écrits pour et contre Alaise nous entraînerait trop loin.

Dans ce dernier sens, deux mémoires furent principalement remarqués : l'un publié sous les auspices de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or (3), lequel a été l'objet d'une première médaille d'or décernée par la Commission des antiquités

---

(1) *Athenæum français*, n° du 10 mai 1856.
(2) *Feuille d'affiches de Besançon*, n° du 9 mars 1856.
(3) *Alise, étude sur une campagne de Jules-César*, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, tom. IV, pp. 171-292.

de la France, en séance de l'Institut ; — l'autre, par M. le duc d'Aumale, sous le titre d'*Alesia, étude sur la septième campagne de César en Gaule* (1).

D'un autre côté, vous n'avez peut-être pas oublié la vigoureuse réplique de notre confrère M. Ch. Toubin, contre l'œuvre de la Côte-d'Or (2) ; le mémoire de M. E. Desjardins, publié dans le *Moniteur universel* (3) ; enfin les deux belles dissertations produites successivement par M. Quicherat, savoir : *L'Alesia de César rendue à la Franche-Comté* (4), puis la *Conclusion pour Alaise dans la question d'Alesia* (5).

Pendant cette première période, le terrain d'Alaise avait été visité avec soin. On avait reconnu l'étendue de la nécropole située dans la région de l'ouest, et complété les recherches dans la contrée, déjà connue, de l'est (6). On fouilla les *tumulus* et on eut à constater

---

(1) *Revue des Deux-Mondes*, n° du 1er mai 1858. Cette étude a été réimprimée en un volume in-8°, édité, en 1859, par la librairie Michel Lévy. — Cf. J. Quicherat, *La question d'Alesia dans la Revue des Deux-Mondes* (*Revue archéologique*, n° du 15 juin 1858).

(2) Alesia, *Alaise séquane*, — *Alise-en-Auxois*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. II (1857), pp. 57-103.

(3) *Moniteur universel*, 12-19 novembre 1858. Ce travail, réimprimé avec le titre d'*Alesia* (Paris, Didier, 1859, in-8°), avait été précédé d'une dissertation du même auteur, sous forme de lettre à M. Renan, lue à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, le 2 octobre 1857, publiée dans la *Revue de l'Instruction publique* (nos des 8 et 15 octobre 1857), et tirée à part (Paris, Hachette, 1858, in-12).

(4) Paris, Hachette, 1857, in-8°.

(5) Paris, Hachette, 1858, in-8°.

(6) Coquand, *Rapport verbal sur une excursion géologique et*

l'identité des objets rendus par le sol de Myon et de Sarraz avec ceux du plateau d'Amancey, l'unité de la grande affaire sur le massif et sur tout le pourtour d'Alaise (1). La Commission des antiquités de la Côte-d'Or continua seule à écrire et à faire imprimer que nous mettions « *100,000 hommes où 100 soldats ne se battraient pas* (2). »

Mais il était acquis déjà, quand finit cette première période :

Que le nom de *Mandubiens*, revendiqué si naturellement par les habitants des bords du Doubs (3), ne

---

archéologique au pays d'Alaise, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 2ᵉ série, 8ᵉ vol., 1856, pp. XII et XIII ; — Léon ROBERT, *Note sur une course à Alaise*, à la suite de l'ouvrage de M. BOUSSON DE MAIRET, intitulé : *De la position réelle de l'Alesia de Jules-César*, Arbois, 1856, in-12 ; — BAVOUX, *Rapport sur une excursion à Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ᵉ série, tom. II, 1857, pp. 49-57 ; — CASTAN, *Antiquités gauloises pour servir à la question d'Alesia*, dans la *Revue archéologique*, nº du 14 novembre 1857.

(1) VARAIGNE, *Quelques nouveaux documents archéologiques sur Alaise*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ᵉ série, t. II, 1857, pp. 41-49 ; — CASTAN, *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, même recueil, t. III, 1858, pp. 383-401 ; — VUILLERET, *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2ᵉ séance, pp. 37-50.

(2) *Examen critique de la traduction d'un texte fondamental dans la question d'Alise*, par M. ROSSIGNOL (*Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. V, p. 1).

(3) P. DE SAINT-JULIEN, *De l'origine des Bourgougnons*, 1581, in-fol., p. 218 ; — Cf. Carl MÜLLER, *Carte des Gaules* accompagnant Strabon ; — Louis QUICHERAT, *Index géographique* de son *Dictionnaire* français-latin ; — G.-M. DE BOURIANE, *Alesia* (extrait de la *France littéraire*), Toulouse, 1863, in-8ᵉ.

s'était retrouvé nulle part dans les documents de l'Auxois, appelé au contraire, sur une monnaie gallo-romaine, le pays des *Alisienses* (1);

Qu'à l'époque romaine, Alise portait le nom d'*Alisiia* (2), et qu'Alaise, dans les documents conservés soit à la bibliothèque de Besançon, soit dans les archives communales de Myon, avait été cent et cent fois désignée sous le nom d'*Alesia* (3).

Quant à l'existence des objets celtiques sous les *tumulus*, notre confrère M. Vuilleret l'a constatée dans un mémoire lu devant vous (4); puis M. le président Clerc s'est chargé lui-même de la faire connaître à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, en lui adressant les dessins coloriés des pièces recueillies et déposées au musée de Besançon : l'envoi était accompagné d'un texte imprimé.

Il semblait que la question des textes antiques dans lesquels il serait fait mention d'Alesia, pouvait et devait être facilement vidée, puisqu'il n'y avait plus qu'à ouvrir des livres sur des points signalés. Il n'en a pas été

---

(1) DE LONGPÉRIER, *Communication faite à l'Académie des Inscriptions*, dans les *Comptes-rendus* de M. E. Desjardins, t. V, 1861, p. 89.

(2) Inscription d'Alise, dans les *Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or*, t. IV, p. 283.

(3) A. DELACROIX, *Alaise et Séquanie*, pp. 15 et 16; *Alaise à la barre de l'Institut*, pp. 18 et 19; *Alaise et le Moniteur* (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, tom. VII), pp. 81 et 82.

(4) *Les tumulus d'Alaise, de Cademène et d'Amancey*, dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon*, 1858, 2e séance, pp. 37-50.

ainsi. Ce n'est pas assez qu'un auteur de l'antiquité ait écrit, dans un ouvrage connu et conservé jusqu'à nos jours, comment la bataille perdue par Vercingétorix, la veille de sa retraite sur Alesia, eut lieu en Séquanie. Ce n'est pas assez qu'un autre historien non moins célèbre des temps anciens ait confirmé le fait en termes également précis. Ce n'est pas assez qu'aucun autre livre de ces âges rapprochés de l'époque de la guerre d'Alesia ne se soit exprimé dans un autre sens. Il faut encore que les textes soient lus. Là — chose peu croyable, mais pourtant vraie -- commence une difficulté réelle. Quel est en effet le lecteur qui, bien disposé en faveur de son livre, voudra prendre la peine d'aller vérifier à leurs sources les citations produites à l'appui d'une solution préférée d'avance? Quelque rare et consciencieux savant de profession, si toutefois encore la question controversée appartient à son domaine spécial. Le plus grand nombre, même parmi les hommes d'un mérite incontesté, restera dans la loi commune. Or, en lisant un rapport présenté à l'Institut dans la séance publique annuelle du 7 décembre 1860, je vis avec étonnement ces mots sur la question d'Alesia :

« Dès l'origine du débat, la Commission regarda comme un simple paradoxe, une identification qu'on soutenait avec autant d'enthousiasme que de ténacité. Elle ne s'était pas méprise sur la faiblesse des arguments qu'on faisait valoir en faveur d'Alaise, et, en couronnant l'ouvrage de M. Rossignol (le mémoire de l'Académie de Dijon et de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or), qui maintenait à *des textes torturés*

pour les besoins de la cause, leur véritable sens, elle prouvait toute la fermeté de ses convictions. »

Des textes torturés pour les besoins de la cause! Et c'est nous partisans d'Alaise qui serions les vrais coupables de ce méfait! Tel était du reste le genre de préoccupation de l'illustre rapporteur en s'exprimant ainsi, qu'il ajoutait bientôt dans son mémoire publié par le *Moniteur universel :*

« M. Edouard Clerc — il s'agit encore de notre honorable confrère M. le président Clerc — s'est vaillamment exposé aux attaques de plusieurs de ses compatriotes ; il a bravé *la terreur que les défenseurs d'Alaise étaient presque parvenus à répandre* pour empêcher le retour de l'ancien régime, je veux dire la restauration d'Alise-Sainte-Reine dans ses droits (1). »

Voilà comment la question des textes a été traitée à l'Institut. Je ne mis pas en doute le courage déployé par M. Maury en bravant lui-même ces dangers, quoiqu'imaginaires, auxquels il avait cru voir notre ami, M. le président à la Cour impériale, exposé par notre fait ; mais après la lecture de son rapport, je doutai du prétendu contrôle opéré par ses soins sur les textes. Entre les citations produites par M. Rossignol et les nôtres, il y avait en effet des différences capitales, et celles-ci en avaient fait naître d'autres dans les conclusions. Qui donc avait cité à faux ?

---

(1) *Rapport fait à l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, au nom de la Commission des antiquités de la France,* par M. Alfred Maury, lu à la séance publique annuelle du 7 décembre 1860; Paris, Didot, 1860, in-4°, p. 20.

Je suis un trop mince personnage en archéologie et un improvisateur trop peu rassuré, pour me permettre de produire de mémoire une citation. J'ai, au contraire, volontiers recours à l'aide d'un tiers pour contrôler un texte que je dois mettre sous les yeux du public. Malheureusement, la fougue bourguignonne s'est affranchie quelquefois de pareilles causes de lenteur. Les citations présentées aux savants de la Côte-d'Or par M. Rossignol, et accueillies ensuite à l'Institut, ayant par leur altération causé un malentendu injurieux pour nous, je ne voulus pas demeurer sous le poids du reproche d'avoir torturé les textes. Je devais à la cause d'Alaise, je devais à moi-même, si petit que je puisse être, de remettre en lumière la vérité, et j'eus recours à un moyen dont l'énergie me parut commandée par les circonstances.

J'écrivis un mémoire à l'adresse de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, et auquel, en raison des circonstances, je donnai le titre d'*Alaise à la barre de l'Institut* (1). Contre l'usage reçu, j'envoyai le mémoire tout imprimé, afin qu'il fût, sinon lu en séance publique — je n'aspirais pas à un tel honneur, — du moins vu du plus grand nombre possible des membres de l'illustre compagnie. Sous ce dernier rapport mon but fut atteint. Quant au résultat officiel de mon envoi, il fut décidé que ni le titre du mémoire, ni la lettre d'envoi elle-même n'étaient acceptables (2). Les rectifications que j'avais entreprises n'étaient point condamnées, car

(1) Besançon, Dodivers, 1er mars 1861, gr. in-8o.

(2) *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres*, par M. E. Desjardins, an. 1861, p. 77.

la chose n'eût pas été possible, mais placées sous le cachet du silence.

Ainsi donc la cause d'Alaise n'obtint jamais la bonne fortune de faire lire publiquement, devant l'Académie des Inscriptions et belles-lettres, les textes que nous étions accusés d'avoir torturés. Cette juste réparation nous était refusée. Néanmoins, depuis cette époque, l'accusation a cessé de se reproduire, quoique la lutte soit encore vive, et nous pouvons impunément répéter, au nom des seuls auteurs anciens qui nous disent où se termina la résistance des Gaules, que CE FUT EN SÉQUANIE.

Vercingétorix, dit positivement Dion Cassius, traduit fidèlement et avant la discussion d'Alesia, « surprit DANS LE PAYS DES SÉQUANAIS le général romain qui allait leur porter du secours (aux Allobroges) (1). »

Et à l'appui de l'affirmation de Dion Cassius, nous reproduisons les explications d'un autre auteur ancien, non moins autorisé, interprété par Amyot, dont le vieux style sera peut-être aussi une garantie d'impartialité relativement à Alaise : « César, dit Plutarque, partant de là, passa à travers le pays des Lingons pour entrer en CELUI DES SÉQUANIENS, qui étaient amis des Romains, et plus près de l'Italie de ce côté là, au regard du reste de la Gaule. Là (les Gaulois) le vinrent assaillir et environner de tous côtés avec un nombre infini de combattants... (2) »

---

(1) « Κὰν τούτῳ ὁρμήσαντα αὐτὸν (Καίσαρα), ὡς καὶ βοηθήσοντα σφίσιν (Ἀλλόβριξι), ἀπέλαβεν ἐν Σηκουανοῖς γενόμενον, καὶ ἐνεκυκλώσατο. » (*Hist. rom.*, lib. XL, c. XXXIX.)

(2) « Διόπερ καὶ κινήσας ἐκεῖθεν ὑπερέβαλε τὰ Λιγγονικὰ βουλό-

Avec de pareils textes pour introduction, la lecture du septième livre de la *Guerre des Gaules* ne rencontrerait, dans les récits de César, rien qui ne fût clair en faveur du système de la Séquanie, rien qui ne rendît puérile même la rectification des inexactitudes de citation commises par M. Rossignol en faveur du système de l'Auxois (1). Mais ces textes, nous le répétons, ne sont pas connus de tous; et si le nombre des partisans d'Alaise s'accroît de jour en jour, la victoire leur est encore disputée.

La période actuelle de la question d'Alesia n'a plus

μενος ἅψασθαι τῆς Σηκουανῶν φίλων ὄντων καὶ προκειμένων τῆς Ἰταλίας πρὸς τὴν ἄλλην Γαλατίαν. Ἐνταῦθα δὲ αὐτῷ τῶν πολεμίων ἐπιπεσόντων καὶ περισχόντων μυριάσι πολλαῖς..... »

(*Vita Cæsaris*. c. XXVI.)

(1) Un seul exemple suffira pour faire apprécier la nature de ces inexactitudes. Après sa retraite de Gergovia, J. César était-il forcé de reprendre son appui sur la province, ou demeurait-il maître de tout entreprendre encore contre l'armée gauloise? Manœuvrait-il en vaincu, ou selon son plein gré? Pour appuyer cette dernière opinion, absolument nécessaire au système d'Alise-Sainte-Reine, M. Rossignol prétend avoir extrait des *Commentaires* le passage suivant : « *Ad omnes casus provisa erant* OMNIA. » qu'il traduit ainsi : « *César avait pourvu à* TOUT. »

Comparez cette phrase au texte vrai, et vous lirez au contraire : « *Ad hos omnes casus provisa erant PRÆSIDIA cohortium duarum et viginti, quæ ex ipsa coacta Provincia ab L. Cæsare legato ad omnes partes opponebantur.* » (Lib. VII, c. LXV.) Ce qui, traduit par un ancien recteur de l'Académie de Paris, M. Artaud, signifie : « *Le lieutenant Lucius César* (il ne s'agit plus de Jules-César, et la scène se passe dans la province) *n'avait pour résister à toutes ces attaques que vingt-deux cohortes levées dans la province même.* »

M. Rossignol avait supprimé HOS, remplacé PRÆSIDIA par OMNIA, coupé la phrase, et fourni de la sorte au système d'Alise-en-Auxois un argument dont le succès dure encore.

le caractère de polémique ardente des premières années. On dispute moins et on fouille avec plus d'attention. Comme cette méthode comporte une grande lenteur, elle a écarté du débat les plus impatients et rapproché quelque peu, dans un intérêt d'instruction commune, les chercheurs des deux partis. C'est à M. le capitaine Bial, l'un des champions d'Alaise, que les partisans d'Alise doivent l'indication des cimetières celtiques de cette dernière localité (1). D'un autre côté, les fouilles entreprises autour d'Alaise sont en partie payées aujourd'hui par ceux qui furent les plus distingués parmi les champions d'Alise (2). Reste à faire l'inventaire de ce que produira chaque terrain.

Relativement aux antiquités rendues par le sol, Son Exc. le Ministre de l'Instruction publique, après un concours ouvert entre les Sociétés savantes, remettait elle-même, cette année, un grand prix d'archéologie, gagné par les fouilles d'Alaise et par les rapports lumineux de notre jeune confrère M. Castan, sur ces opérations qui ont duré déjà plus de sept années consécutives (3). Les choses décrites n'étaient pas seulement un

(1) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine*, Paris, 1861, in-8°, pp. 8-17.

(2) Parmi les souscripteurs aux fouilles d'Alaise pour 1864, on remarque M. le duc d'Aumale.

(3) *Les tombelles celtiques du massif d'Alaise*, 1858; *Les tombelles celtiques et romaines d'Alaise*, 1859; *Les tombelles et les ruines du massif et du pourtour d'Alaise*, 1860; *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861; *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863; *Archéologie du pays d'Alaise, lettre à S. Exc. le Ministre de*

millier d'objets celtiques rendus par les *tumulus,* mais encore des retranchements et des tertres d'inhumation romains de l'époque de César. Néanmoins, et par une tardive précaution, les juges du concours, tout en accordant un prix qui allait être nécessairement significatif, avaient fait des réserves quant à l'attribution de l'Alesia des *Commentaires* au pays d'Alaise (1).

En effet, après Alaise, Alise avait enfin montré aussi de longues lignes de retranchements. Celles-ci avaient été mises au jour par d'immenses tranchées habilement conduites et qui donnaient des résultats faciles à constater. Le sous-sol conservait admirablement des traces de fossés et de camps. Tout cela appartenait-il aux soldats de César?

La solution, sous ce rapport, se trouvera tout entière : d'une part dans la comparaison des fossés découverts avec ceux que les *Commentaires* décrivent (2); d'autre part dans la lecture de quelques auteurs anciens, no-

---

l'Instruction publique, servant d'introduction aux rapports de la Commission des fouilles d'Alaise, 1863. (*Mém. de la Société d'Emulation du Doubs,* 3e série, tom. III, V, VI et VIII.)

(1) *Discours* prononcés par MM. Amédée Thierry et le marquis de la Grange *à la séance de distribution des récompenses entre les Sociétés savantes,* le samedi 2 avril 1864; — *Rapport fait à la section d'archéologie du Comité impérial des travaux historiques, au nom de la commission du concours des Sociétés savantes de l'année 1863,* par M. A. Chabouillet. (*Revue des sociétés savantes des départements,* 3e série, t. III, pp. 342, 372, 474.)

(2) P. Bial, *La vérité sur Alise-Sainte-Reine,* pp. 23-37, 43 et 44; — J. Quicherat, *Nouvelle défaite des défenseurs d'Alise sur le terrain d'Alesia* (extrait de la *Correspondance littéraire,* n° du 25 juillet 1861), Paris, 1861, in-8°.

tamment de Polybe, contemporain de la république (1), et d'Hygin, écrivain du temps du haut-empire (2), qui, l'un et l'autre, nous ont laissé de véritables traités sur les camps romains : ces camps étaient carrés dans la première époque, pouvaient être plus longs que larges dans la seconde, dans tous les cas restaient réglementairement quadrilatères. C'est un fait connu des stratégistes archéologues, hors de discussion, et tellement précis, que notre ami M. Bial a pu composer un tableau des dimensions des camps, propres soit à plusieurs légions, soit à une seule, soit à telle ou telle subdivision de celle-ci (3). Or, l'une des deux localités montre, hors du sol, non-seulement un fragment du double fossé de circonvallation taillé dans le roc et aussi peu dissemblable que possible du type fourni par les *Commentaires*, mais encore les camps réglementaires des Romains du temps de la république (4). Dans l'autre localité, la pioche a mis au jour de longues files de fossés d'un genre tout différent, et, au lieu de

---

(1) « ..... τὸ μὲν σύμπαν σχῆμα γίγνεται τῆς στρατοπεδείας τετράγωνον ἰσόπλευρον. » (POLYB., *Histor.*, lib. VI, c. XXXI.)

(2) « *Castra, in quantum fieri potest, tertiata esse debebunt, ut lata duas, tres partes sint longa.* » (HYGIN., *De castrametatione.*)

(3) P. BIAL, *Chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ᵉ série, t. VII, 1862, pp. 322-350.

(4) CASTAN, *Les vestiges du siége d'Alesia*, 1861 : *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise*, 1862 ; *Les champs de bataille et les monuments du culte druidique au pays d'Alaise*, 1863 ; — SARRETTE, lieutenant-colonel au 86ᵉ de ligne, *Alesia, étude d'archéologie militaire*. 1864. (*Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3ᵉ série, t. VI, VIII et IX.)

camps carrés, ces formes rondes ou ovales qui dénotèrent l'infériorité de l'art militaire chez les Gaulois, les Barbares et même les Grecs sous le rapport de la castramétation (1). Ces formes n'entrèrent dans l'usage des armées de l'empire, qu'après que celles-ci furent elles-mêmes envahies par l'élément étranger.

Quelle sera donc d'Alaise ou d'Alise, celle qui aura pour elle, d'après les dernières découvertes, les camps carrés et le double fossé à fond de cuve? Il semble que la partie pendante du procès soit réduite aujourd'hui à ces termes.

Si les auteurs anciens, si Plutarque et Dion Cassius, ces grands historiens écrivant sur un des sujets les mieux connus de leur temps, n'ont pas commis l'un après l'autre la plus inexplicable des erreurs, en désignant la Séquanie comme le lieu où devra se trouver Alesia, c'est Alaise qui aura les camps carrés; elle les possède.

C'est elle qui possède encore et qui a fourni les documents au moyen desquels la trouée s'est faite dans l'étude, auparavant impénétrable, des temps celtiques. Par le grand nombre des objets ornementés caractéristiques qui ont surgi de son sol, elle a fixé définitivement le repère auquel on reconnaît à coup sûr aujourd'hui la trace de toute nation gauloise. On a pu constater ainsi, contrairement aux prévisions des plus savants

---

(1) CASTAN, *Les camps, les tombelles et les villas du pourtour d'Alaise;* — Léon FALLUE, *Examen critique des fouilles d'Alise-Sainte-Reine*, dans la *Revue française*, n° du 1er janvier 1863; — SARRETTE, ouvrage cité.

historiens modernes, que l'unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules, comprenait la moitié occidentale de l'Europe. On recrée de la sorte cette vaste unité gauloise qui, selon les historiens les plus anciens, régnait à la fois sur les colonnes d'Hercule, la forêt hercynienne et les îles de l'Océan, c'est-à-dire sur la péninsule hispanique, les îles britanniques, les bords de la Baltique, l'Allemagne, la France, et qui repeupla tant de fois l'Italie et la Grèce (1).

C'est à l'étude des lieux dits d'Alaise que l'on doit la résurrection du mot oublié de *Patère*, par lequel les initiés désignaient du temps d'Ausone le Druide, prêtre de Belin (2), qui, en Europe comme en Asie, s'est montré partout où furent les migrations gauloises, depuis les âges sacrés de l'Inde où l'on adorait les Pitris proclamés par le vulgaire créateurs du monde (3), jus-

---

(1) Henri MARTIN, *Les Antiquités irlandaises, notes de voyage* (extrait de la *Revue nationale*), 1863, in-8° ; — A. DELACROIX, *Unité religieuse, artistique, industrielle et nationale de toutes les Gaules*, dans le *Bulletin monumental*, tom. XXIX, 1863, pp. 476-490.

(2) « ATTIUS PATERA PATER, RHETOR.

. . . .

Tu, Bajocassis, stirpe Druidarum satus,
Si fama non fallit fidem,
Beleni sacratum ducis e templo genus,
Et inde vobis nomina :
Tibi Pateræ ; sic ministros nuncupant
Apollinaris mystici. »

. . . .

AUSONII *Commemoratio prof. Burdegal.*

(3) *Rig-Véda, ou le Livre des hymnes*, trad. du sanscrit par LANGLOIS, Paris, Didot, 1848-51, 4 vol. in-8°, *passim.*

qu'à l'époque si moderne où les derniers repésentants de la science occulte, prêts à s'éteindre, ont livré au mathématicien, au physicien et au chimiste, pour devenir la propriété du public, les restes du précieux bagage des siècles passés (1).

C'est de l'étude d'Alaise qu'est sorti à son tour le nom auquel on reconnaîtra le plus facilement le chemin gaulois, la *fosse au mercier,* voie tracée par les roues des chars et les pieds des chevaux sur les plateaux et les hauteurs les plus arides, et bordée à chaque pas de *tumulus* (2).

Car Alaise, nous le répétons, étant bien Alesia, l'antique métropole religieuse de toutes les Gaules, c'est d'elle que devait renaître la lumière sur la grande patrie celtique. C'est à elle, à ses splendides monuments créés par la nature, aux vénérables lieux dits de ses champs élyséens, que la science historique moderne devra d'avoir rencontré enfin le lien propre à resserrer un jour ensemble les fragments épars de la Genèse nationale.

Cette longue digression, Messieurs, m'a entraîné à reproduire en partie ce que notre confrère M. le vicomte Chiflet avait déjà dit ici (3), mieux que je ne le

---

(1) A. Delacroix, *Alaise et Séquanie, passim.*

(2) A. Delacroix, *Bulletin archéologique pour 1857*, dans les *Mémoires de la Société d'Emulation du Doubs*, 3e série, t. II, pp. 435-440.

(3) *Une excursion en Bourgogne, Etude sur l'Alesia de la Franche-Comté;* dans les *Mémoires de l'Académie de Besançon,* 1861, 1re séance, pp. 24-51 ; 1862, 1re séance, pp. 51-86. Ces deux travaux ont été édités à part, Besançon, Jacquin. 1861-62, gr. in-8°.

fais, dans ses remarquables mémoires sur Alesia. Mais cette répétition ne pouvait pas être complètement évitée, puisqu'il s'agit en ce moment de la question même d'Alaise, et d'établir sur son historique l'appui que nous demande la proposition de M. François Leclerc.

Dans l'état des choses qui vient d'être exposé, le Mont-Auxois sera-t-il donc le lieu convenable pour l'érection d'une statue de Vercingétorix? M. François Leclerc propose une solution différente, qu'Alesia soit ou ne soit pas Alise : « *Choisir ce lieu,* dit-il, *pour y placer le signe d'un tel chef dont on veut nous rappeler le souvenir, c'est nous le faire voir dans son infortune, loin de le faire admirer sur le théâtre de ses succès. Les hauteurs de Gergovie devraient être choisies, ce me semble, pour perpétuer la renommée du général gaulois.* »

Votre rapporteur ne saurait désapprouver l'opinion de M. François Leclerc. S'il s'agit effectivement d'un monument destiné à rappeler le triomphe de Vercingétorix sur César, il n'y a point d'autre emplacement à choisir que le mont Gergovia, dont le nom même n'a pas été changé, et d'où, suivant l'expression si peu douteuse de l'historien Paul Orose, le dictateur « s'enfuit vaincu (*victus aufugit*) (1). »

Alesia fut au contraire le lieu suprême du désastre de l'ancienne Gaule, un lieu de gloire, mais de deuil.

---

(1) « *Itaque ibi Cæsar, erumpentibus desuper hostibus pressus, multa exercitus sui parte perdita, victus aufugit.* »
(P. Oros. *Histor.*, lib. VI, c. XI.)

[redacted]

Le monument que comporterait le souvenir de cette dernière épopée n'est pas celui de la victoire.

Mais tandis que vous voulez bien entendre votre rapporteur, Messieurs, avant que le monde savant ait vraiment décidé si jamais Vercingétorix a même posé le pied sur le Mont-Auxois, tout s'apprête dans cette contrée pour recevoir la statue du noble chef gaulois. Certes, c'est une bien vieille dette du pays que l'obligation d'ériger ce monument. La France, fille et héritière privilégiée de l'ancienne Gaule, ayant mis trop de retard à acquitter la dette de sa mère, on conçoit qu'un gouvernement national ait hâte d'écarter désormais toute cause de délai. A peine osons-nous laisser tomber quelque blâme sur le pieux sentiment qui fait élever la statue de Vercingétorix même à Alise. Gergovia est si loin des regards ! Le Mont-Auxois, au contraire, est planté d'une manière si séduisante sur l'une des voies les plus fréquentées de notre temps ! Un inconvénient certain de ce choix sera, il est vrai, d'accréditer encore pour les passants, durant quelques années de plus, l'erreur qui avait placé Alesia sur l'ancienne *Alisiia* de l'Auxois ; mais la cause d'Alaise est assez vivace aujourd'hui pour ne plus souffrir d'un pareil accident Alaise, après dix-neuf siècles d'oubli, n'a pas en vain protesté contre l'arrêt du grand proconsul, en montrant depuis les derniers vestiges de ses ruines et de celles des camps romains, son nom d'ALESIA, ceux des lieux sacrés de la métropole religieuse de toutes les Gaules, ses cryptes gigantesques données par la nature à la religion de nos pères, ses milliers de *tumulus* dans des

lieux que l'on appelle encore terre des *Gaules* et *Champ-de-Guerre,* et les autres preuves palpables du passage de César, les doubles fossés à fond de cuve, les camps carrés et jusqu'au *castellum* de la dérivation d'eau mentionnée par les *Commentaires.* Elle a de plus pour monuments irrécusables, dans les bibliothèques du monde entier, les livres de Polybe, d'Hygin, de Dion Cassius, de Plutarque et de César lui-même, contre lesquels ne prévaudra pas toujours l'autorité de ceux qui n'ont pas lu.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. DELACROIX.

MONSIEUR,

Quand vos collègues vous ont accordé leurs suffrages, c'était à bon escient : ils connaissaient vos facultés généralisatrices, votre esprit investigateur, votre divination historique, si je puis m'exprimer ainsi.

Dès 1855 vous aviez fait vos preuves ; votre premier mémoire sur Alesia avait paru : il vulgarisait une idée neuve qui, sans parti pris de votre part, appuyée sur une conviction profonde, tendait à renverser des affirmations historiques dès longtemps acceptées. Plus tard vous avez appuyé votre œuvre par de nouvelles preuves, et vous en avez corrigé les inexactitudes inséparables d'un pareil travail.

Quelle magnifique bonne fortune vous avez eue, Monsieur ! Le compas du géographe, guidé par le texte des *Commentaires*, vous a conduit à Alesia. Bientôt les antiquités jusqu'alors inconnues, que tout le monde maintenant proclame celtiques, continuent à être exhumées en grand nombre de l'oppidum, des fossés à

fond de cuve sont découverts, des camps carrés, semblables à ceux qu'a décrits Polybe, surgissent pour appuyer votre découverte et confirmer le récit de César, des lieux dits éloquents viennent aussi vous apporter un puissant renfort.

Il vous fallait la consécration de l'histoire : les textes des auteurs anciens vous la fournirent ; le moyen âge lui-même s'est chargé de conserver pour vous le nom d'Alesia dans toute sa pureté.

L'Europe savante est accourue à votre voix, les érudits se sont pris à étudier les antiquités celtiques, et beaucoup des plus illustres d'entre eux ont appuyé votre opinion du poids de la leur.

La controverse mit au jour des pages nombreuses qui ne furent pas toujours exemptes de passion. Ne vous a-t-elle pas accusé d'avoir altéré les textes que vous aviez cités ? Mais les armes bien trempées ne se faussent pas facilement, ces textes sont encore intacts dans vos mémoires et au service des érudits, qui peuvent les comparer aux originaux où vous les avez puisés.

Depuis votre promotion vous avez gardé le silence : il a fallu qu'en renvoyant à votre examen le mémoire de M. Leclerc, un Bourguignon qui, comme beaucoup de ses compatriotes, partage votre opinion, l'Académie vous donnât occasion de le rompre.

D'un rapport vous avez fait un discours de réception. Ce discours, nous le pressentions, ne pouvait être qu'une nouvelle affirmation de votre découverte : vous nous en avez fait la biographie, vous nous en avez rapidement retracé les principales preuves.

Elle est encore contestée, elle le sera tant qu'une bouche auguste n'aura pas rompu le silence ; que si, par hasard, l'opinion de l'illustre historien était contraire à la vôtre, nous sommes certains qu'en inclinant le front devant cette intelligence si vaste, si créatrice, à qui rien n'est étranger et qui domine tout de la hauteur de son calme génie, vous auriez toujours le courage d'en appeler à l'historien mieux informé.

[redacted]

RAPPORT

SUR LE

CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'Abbé BESSON.

MESSIEURS,

Le concours d'histoire n'a attiré cette année que deux concurrents, dont l'un vous a présenté cinq pages et l'autre 500.

Je ne citerais pas même le premier s'il n'avait donné pour titre à sa composition : *Notice historique et archéologique sur la métropole de Besançon*. L'écolier qui a composé ce mémoire a le mérite d'avoir deviné un beau et grand sujet, que personne n'a encore abordé. Sans nous arrêter davantage à un travail dont on ne peut louer que l'intention, faisons des vœux pour qu'il tente l'esprit sagace et la plume exercée d'un de nos architectes ou de nos historiens : ce serait une noble tâche, et vous auriez pour elle une de vos plus riches couronnes.

Le second ouvrage est un *Mémoire historique sur les*

seigneuries de Blamont et de Clémont. Il ne vous a pas été difficile de reconnaître, au choix du sujet et aux allures du style, un de vos anciens lauréats, plusieurs fois cité, récompensé et critiqué dans cette enceinte. Votre commission m'a chargé d'exprimer sa satisfaction sur quelques points, ses réserves sur d'autres, son jugement sur la valeur du mémoire, avec ses conseils à l'auteur.

Reudons d'abord justice à l'intelligence du concurrent : elle est vive, pénétrante et exercée. Patient et laborieux, autant qu'intelligent, il sait fouiller un sujet, en rechercher les matériaux, les réunir avec un certain art et donner un corps aux documents assemblés. Le style, malgré ses défauts, n'est pas dépourvu d'intérêt, et le lecteur est partagé entre l'attrait que le récit présente dans quelques endroits et l'ennui qu'il laisse en quelques autres. C'est un ouvrage médiocre écrit par un homme de talent. Enfin quelques parties du sujet sont traitées d'une manière très approfondie. Nous signalerons entre autres la guerre des Ecorcheurs, l'établissement de la Réforme, les récits de l'invasion de 1814. Dans les premiers siècles, il y aurait beaucoup à ajouter, dans les derniers beaucoup à retrancher. Mais on achève la lecture des cinq cents pages, en prononçant que si le mémoire pouvait être mieux fait, nul que l'auteur ne pouvait le mieux faire.

L'intelligence et l'habitude du travail sont des qualités essentielles que vous aimez à reconnaître dans le concurrent. A ces qualités se mêlent malheureusement d'assez grands défauts.

Votre commission a remarqué dans le mémoire la faiblesse et l'incertitude du début. Elle aurait voulu plus de recherches sur les temps celtiques, plus de détails sur les débris romains qu'aucune main savante n'a encore fouillés dans ce pays, et surtout moins de confiance dans les chroniques que M. Masson a publiées sous le titre de *La nouvelle Astrée*. Ce livre ne peut pas servir de base à un ouvrage d'histoire : au lieu d'accepter des traditions embellies par une plume fort suspecte, il aurait fallu en rechercher la source, en contrôler les détails, et citer le témoignage du paysan au lieu des récits du romancier.

Selon la remarque d'un des membres de votre commision, le concurrent n'est pas heureux dans les étymologies qu'il propose. Il croit, par exemple, que le nom de *signal*, qui est resté à la hauteur de Montécheroux, vient de ce que « ce point culminant servit toujours aux habitants des deux versants d'enseigne et de jalon ; » tandis que ce lieu dit rappelle tout simplement les travaux de triangulation de la carte de l'état-major. Nous ne croyons pas, avec l'auteur, que Blamont soit une corruption de *Bleumont ;* mais comme cette ville est appelée *Albus mons* et *Blancmont* dans les anciens textes, il y a lieu, selon nous, de penser que son nom lui est venu, probablement au XIIe siècle, de la couleur des murailles, alors neuves, du castel qui la domine. En voyant dans la légende de la *Tante Arie* un souvenir du bon gouvernement de la comtesse Henriette de Montbéliard (1397-1444), l'auteur semble ignorer que cette croyance populaire est particulièrement ré-

pandue dans le Jura actuel et la Bresse, pays avec lesquels la comtesse Henriette n'eut jamais rien de commun.

L'auteur ne possède pas suffisamment cette instruction spéciale nécessaire pour lire et interpréter convenablement les chartes. C'est ainsi que d'une phrase mal comprise de la donation de Blamont, faite en 1439 par Thiébaud VIII de Neufchâtel à son fils aîné, il tire la preuve que le maréchal de Bourgogne était né dans cette dernière ville. « Considérant, dit la charte, que nostredit filz est marié..... et qu'il est temps de luy donner seignorie et tiltre pour luy essalcier en honneur, *vehu le lieu dont il est parti*..... » Ces derniers mots, sur lesquels l'auteur fonde sa découverte, signifient tout simplement : *vu la famille dont il sort.*

Deux observations plus importantes regardent le fond même du mémoire. L'une porte sur la question de savoir si Montbéliard et les quatre terres d'Héricourt, de Blamont, de Clémont et de Châtelot ont dépendu ou non des comtes de Bourgogne. L'auteur, s'engageant dans cette controverse après nos historiens, n'hésite pas à faire de Montbéliard et des quatre terres des fiefs dépendants. Or il n'y a ni titre, ni redevance, ni prestation d'hommage qui autorise cette assertion pour le comté de Montbéliard ; Blamont, au contraire, appartenait incontestablement à la mouvance du comté; et la question demeure indécise en ce qui concerne Clémont et Châtelot.

Cette discussion prend, sous la plume de l'auteur, un caractère de controverse religieuse. Partant de ce

faux principe que, d'après la législation du temps, la souveraineté emportait le pouvoir de faire changer de religion aux peuples sur lesquels elle était exercée, sans qu'ils fussent consultés d'aucune manière, il conteste ce droit au prince de Montbéliard, parce que, dit-il, il n'était pas souverain, et il le reconnaît à Louis XIV, parce qu'il l'était devenu. Doctrine dangereuse, qui fait dépendre ce que l'homme a de plus cher, la conscience, de la dépendanee de tel ou tel prince, comme s'il appartenait à la souveraineté, quelle qu'elle fût, de forcer le sanctuaire inviolable où l'homme se retire avec ses convictions, et où Dieu lui apparaît avec ses foudres et ses mystères.

Vous avez été frappés de ces fautes où l'esprit de polémique a entraîné l'auteur, et vous m'avez chargé de lui donner deux sortes de conseils qu'il acceptera, nous n'en doutons pas, d'une compagnie aussi éclairée que la vôtre, avec la déférence que vos lumières commandent et avec la modestie qui sied au vrai mérite. Nous dirons à l'auteur au nom de votre commission : Vous êtes vif, ardent, d'humeur belliqueuse : ce sont des qnalités précieuses dans la controverse ; mais en histoire ces qualités deviennent des défauts. La vivacité nuit à la réflexion, l'ardeur entraîne loin du but, l'amour de la lutte fait chercher partout des adversaires et transforme toutes les questions en champ de bataille. Exposez, racontez, jugez : voilà votre rôle. Pourquoi changer un mémoire en thèse, en faisant de *recherches sur Blamont* un sujet de controverse entre catholiques et protestants? Ne prenez point le ton d'avocat, c'est

celui de juge qui vous convient. Respectez vos contradicteurs en les redressant, et puisque vous reconnaissez vous-même que la vérité n'est que dans le calme et la modération, prenez désormais pour devise ces lignes tombées de votre plume, qui vous condamnent en plus d'un endroit.

Avec la modération qui caractérise un esprit sage, nous conseillons à l'auteur la mesure sans laquelle il n'y a point d'ouvrage durable. Prenons-y garde, l'art d'écrire l'histoire se perd tous les jours. C'est le mauvais goût du siècle qu'il faut en accuser. Les anciens enfermaient beaucoup de choses en peu de volumes; il est de mode d'écrire beaucoup de volumes pour dire peu de choses. Quelle différence entre les Hérodote, les Thucydide, les Tite-Live, les César, les Tacite, et les historiens si délayés et si prolixes de nos révolutions modernes ! Trois cents pages suffisent à peine à décrire la bataille de Waterloo; dix lignes avaient suffi pour raconter celle de Cannes. Nous nous faisons illusion sur la portée des événements contemporains, et nous pardonnons aux écrivains de notre temps ce qui déplairait dans Quinte-Curce. Il est bien à craindre que la postérité ne nous dise : Vous avez eu beaucoup de journalistes, mais pas un seul historien.

Ce mauvais goût a fait invasion dans les monographies des villages comme dans les annales des peuples. Depuis qu'on s'est passionné avec une aveugle ardeur pour les vieilles chartes et les vieux sous, il ne faut attendre de certains érudits ni discernement ni mesure. Nos pères livraient au feu ou à l'épicier tout un cartu-

laire, sous le titre de papiers inutiles ; pour nous, avec la manie que nous avons de tout mettre en lumière, nous ne savons plus distinguer un contrat de vente d'un traité politique, une guerre d'une querelle de paroisse. L'histoire locale descend, de détail en détail, à des noms sans valeur et à des dates sans intérêt. Tout parchemin semble une relique, parce qu'il est vieux. On écrit d'énormes volumes sur des sujets qui devraient remplir à peine un mémoire de cent pages. On fait entrer dans le texte une charte tout entière, et par là on se rend illisible ; puis on la reproduit aux pièces justificatives, et on imprime ainsi deux fois le même texte. On se croit savant à force d'être long, et profond à force d'être ennuyeux.

De telles habitudes commencent à devenir menaçantes pour nos bibliothèques. Si nous les laissons envahir par des mémoires en deux tomes sur tous les villages de la province, quelle figure feront à côté de ces ouvrages nouveaux l'Histoire universelle de Bossuet, les Révolutions de Suède et de Portugal, de Vertot, l'Histoire de Charles XII, de Voltaire, ces chefs-d'œuvre d'un si petit volume et d'un si bon style !

L'auteur du *Mémoire sur Blamont et Clémont* a trop d'esprit pour ressembler à ce vieil avocat de Montbéliard qui disait au début d'un plaidoyer : « Depuis que la France a été réunie à Montbéliard ; » mais il ne s'est pas assez rappelé que son mémoire se réunirait un jour aux documents publiés sur l'histoire de notre province, et que cent bonnes pages auraient suffi pour fournir

cent lignes excellentes à ceux qui écriront, en un seul volume, l'histoire complète de la Franche-Comté.

Vous avez l'espoir que l'auteur profitera de ces conseils, et vous lui décernez aujourd'hui, à titre d'encouragement, une médaille de 150 francs.

L'auteur du *Mémoire sur Blamont* est M. l'abbé Bouchey, vicaire de Montbéliard.

[redacted]

DES ORIGINES DU CHRISTIANISME

DANS LES GAULES,

Par M. l'Abbé MARTIN.

Messieurs,

En prenant pour la première fois la parole dans votre docte assemblée ; en songeant à tous les genres de mérite qui distinguent les membres de cette académie, l'une des plus anciennes et des plus célèbres de la province ; en me rappelant l'érudition variée des uns, la science profonde des autres, l'éloquence originale et vigoureuse de ceux-ci, le goût littéraire et le talent poétique de ceux-là, je ne puis me défendre d'un double sentiment : d'abord, d'un sentiment de vive émotion pour l'honneur que vous me faites en daignant m'associer désormais à vos travaux ; ensuite d'un sentiment de regret amer de paraître au milieu de vous si mal préparé. — J'aurais dû connaître plus tôt vos usages qui imposent au nouvel élu le périlleux honneur de faire une lecture le jour de sa réception, et je me serais fait un devoir de me préparer à cette difficile tâche ; mais surpris à la dernière heure par le charitable avertissement de mon bienveillant introducteur, je n'ai pu faire un travail spécial digne de vous. Les

feux de la canicule et les fatigues énervantes d'une fin d'année scolaire sont pour un directeur de collége de mauvais inspirateurs. Ils émoussent l'esprit et paralysent les forces de l'intelligence : c'est à peine s'ils lui laissent assez de vigueur pour glaner dans les souvenirs du passé, pour ramasser à la hâte quelques notes éparses et pour les relier en un faisceau assez serré pour que cette union leur donne quelque force, et puisse vous être offertes sans trop de témérité. J'invoque, Messieurs, le bénéfice de cette circonstance grandement atténuante. J'ai été prévenu trop tard. Vous me devez donc quelque indulgence, et vous vous souviendrez que je ne me présente pas au combat comme le chevalier armé de toutes pièces, mais comme un soldat surpris à l'improviste, qui, pour ne pas fuir lâchement, saisit la première arme venue, fût-ce le tronçon de son glaive brisé, et tient tête comme il peut à ses adversaires. — J'ai prononcé ce mot, Messieurs, je vous en demande pardon. *Omnis comparatio claudicat.* Si le premier terme de celle que je viens d'employer est exact en ce qui me concerne, le dernier qui vous regarde est complètement erroné. Non, vous n'êtes pas mes adversaires, vous êtes des amis généreux qui accueillent noblement l'étranger qui comme vous aime les études sérieuses. Vous l'avez prouvé, en m'appelant dans votre sein, sur des titres aussi modestes que ceux que j'ai pu fournir. Mais cette bonté même m'engage à faire de nouveaux efforts pour me rendre digne de votre confiance. C'est ce que je ferai en continuant avec patience le travail considérable que j'ai entrepris depuis plusieurs années sur les *Ori-*

gines du Christianisme dans les Gaules. Les *Deux Germanies cis-rhénanes*, qui me valent l'insigne honneur d'être l'un des vôtres, n'ont été qu'un accident, en quelque sorte, un épisode, mais un épisode nécessaire de l'œuvre principale. Permettez-moi aujourd'hui de vous exposer toute ma pensée sur ce grand sujet, et de vous lire quelques fragments pour vous faire connaître mon but et ma méthode. Si j'ai préféré ce moyen d'entretien avec vous à tout autre, c'est dans une intention d'utilité commune. Je voudrais par là sonder vos pensées sur cette vaste matière, obtenir vos conseils et provoquer au besoin vos critiques.

Vous le savez, Messieurs, un savant du dix-septième siècle a contesté aux Eglises de France leur origine apostolique, et a mérité par cette guerre à nos légendes le titre de *dénicheur de saints*. C'était le redoutable Launoy, à qui le curé de Saint-Roch tirait son chapeau chaque fois qu'il le rencontrait, pour qu'il respectât au moins le patron de son église. Ces témérités commencent aujourd'hui à être repoussées en France. Il n'est presque pas de diocèse qui n'ait vu surgir un apologiste de l'antiquité de son siége épiscopal. C'est une croisade universelle. On s'est jeté dans la lice avec une ardeur et une vivacité toutes françaises. Il y a bien eu sur certains points quelque hâte, trop de précipitation; il y a eu dans plusieurs brochures trop de redites et pas assez de recherches originales; cela tient un peu à l'esprit de notre nation : dès qu'il s'agit de combattre, on se précipite en avant, sans trop examiner les armes et les forces de

l'ennemi ; mais, somme toute, cette guerre, quoique faite un peu à la débandade, est bonne. La victoire sera remportée. Launoy et son école seront vaincus. Malgré les manques de critique et de méthode qui sont à regretter dans certains travaux, il résultera de toutes ces attaques contre l'école rationaliste un mouvement irrésistible de recherches et de discussions qui, par leurs chocs successifs, saperont peu à peu cet édifice d'erreurs, et jetteront à terre cet échafaudage de sophismes bâti sur le mensonge.

Toutefois la victoire ne sera pas si facile qu'on peut se l'imaginer. Il serait téméraire, en effet, de prétendre renverser en un jour un système qui a envahi tout le monde catholique, et qui de l'universalité même de cette adhésion tire une force de résistance qu'il sera difficile de briser. Quand on songe qu'au dix-septième siècle, si religieux, les témérités de Launoy avaient gagné presque tous les esprits, et les meilleurs ; quand on pense qu'à l'heure qu'il est, toute l'Allemagne catholique dont on vante tant la vaste science, rejette encore l'apostolicité de nos principales Eglises et traite de *fictions* nos traditions les plus vénérées ; quand on considère enfin que Rome même, l'infaillible Rome admettait jusqu'en 1854, comme parole d'évangile, un texte mal compris de Grégoire de Tours, texte insidieusement commenté par le grand *dénicheur de saints,* ne serait-il pas téméraire, je le répète, de s'imaginer que la victoire soit si facile ? Ah ! les erreurs historiques mettent plus de temps à disparaître qu'elles n'en ont pris pour s'établir. — Mais la

vérité triomphera comme elle a triomphé sur d'autres points. Qui ne sait combien, au dix-septième et au dix-huitième siècles, l'architecture chrétienne par excellence, l'architecture gothique était honnie par tout le monde, et traitée spirituellement de barbare par le génie le plus complet du siècle de Louis XIV, par le grand et aimable archevêque de Cambrai ? — Eh bien ! l'architecture gothique a triomphé, grâce surtout au zèle de deux de vos collègues, de M. le comte de Montalembert et de M. Victor Hugo, qui, l'un et l'autre, quoique à des titres si différents, ont illustré leur nom et honoré votre compagnie. — Les origines apostoliques de nos grandes églises auront le même honneur, Messieurs Elles seront vengées ; elles seront rétablies dans l'histoire ; elles seront crues de tous les esprits indépendants du préjugé ; elles triompheront, mais à une condition, c'est que nous mettions dans cette démonstration beaucoup de patience et beaucoup de critique. Etablissons la question dans son vrai jour ; remontons aux sources, étudions les textes, dépouillons les archives, demandons à l'archéologie ses lumières si variées et si sûres ; consultons l'épigraphie, fouillons la terre même ; en un mot, interrogeons discrètement tous les échos de l'histoire, et tous ces échos répondront par une grande voix qui proclamera solennellement que Launoy et son école en ont menti, et que notre patrie commune, ce beau pays de France, cette terre promise du peuple élu des temps modernes, n'a pas attendu le troisième siècle pour être conquise par le christianisme, dont elle devait être, dont elle a été, dont elle est en-

core, et dont elle sera toujours, nous l'espérons, la plus ardente, la plus intelligente, la plus généreuse propagatrice ! — Suis-je dans l'illusion, Messieurs, en parlant ainsi ? Je ne le pense pas. Quand on voit un esprit aussi éminent que M. Augustin Thierry, écrire à M. l'abbé Arbellot, l'un des plus habiles apologistes de l'antiquité de nos églises : « Je crois que vous avez pleinement raison, et qu'en ce point la *tradition* locale prévaut réellement contre l'*histoire.* » — Quand on obtient un tel aveu d'un historien si éminent, il ne faut pas désespérer.

Cependant, Messieurs, dans cette adhésion même de M. Augustin Thierry, je surprends un écho des préjugés de Launoy. Vous l'avez entendu : la *tradition* locale prévaut contre l'*histoire ;* comme si l'*histoire* pouvait se séparer de la *tradition ;* comme si la *tradition* n'était pas très souvent le seul témoin de l'*histoire !* D'ailleurs, c'est cette prétendue opposition entre l'*histoire* et la *tradition* sur ce point particulier, qu'il faut chercher à détruire dans les esprits. Il faut prouver que l'*histoire* elle-même, la plus sévère *histoire,* est opposée aux témérités de Launoy et de ses adhérents. Il est vraiment par trop commode de nous jeter à la face cette fin de non recevoir : Vous n'avez pour vous que la *tradition,* nous avons pour nous l'*histoire.* Cette position est fausse, Messieurs ; elle est inadmissible, elle est blessante, elle nous humilie. Il faut en sortir. Quoi ! parce que Grégoire de Tours mal compris place au règne de Dèce l'envoi de nos premiers évêques ; parce que Sulpice Sévère dit que le christianisme s'est répandu tard

dans les Gaules; parce que, en un mot, ces deux auteurs, si tard venus, disent *non* dans le procès qui se plaide, ce sera de l'histoire! Et lorsque Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée, qui sont de beaucoup antérieurs à ces deux écrivains, et qui ont eu un esprit critique plus sévère, ont dit *oui* sur la même question, ce ne sera pas de l'histoire, ce sera de la tradition! Vraiment, Messieurs, cela n'est pas sérieux, cela n'est pas impartial; j'allais dire, cela n'est pas loyal, mais je ne veux pas me servir d'expression blessante: et cependant toute la question se réduit à ces termes, dans ce grand débat historique.

Bien plus, quand on prouvera jusqu'à l'évidence, par d'irrécusables témoignages historiques, que le texte de Sulpice Sévère ne peut avoir le sens qu'on lui prête, puisqu'il serait un mensonge; quand on établira que Grégoire de Tours s'est évidemment trompé en cet endroit comme en beaucoup d'autres, puisque dans d'autres passages de ses écrits il dit tout l'opposé, affirme tout le contraire; quand ainsi on aura démontré que ces deux *non,* qui pour nos adversaires sont l'*histoire*, sont parfaitement d'accord avec les *oui*, qu'ils appellent *la tradition,* que devient donc, je le demande, la *base historique* du système qu'il faut combattre? Ce que deviennent ces phénomènes terribles de la nature qu'on appelle le *mirage.* Ils disparaissent après avoir trompé le voyageur perdu dans les sables du désert.

Dans la réalité des choses donc, Messieurs, il faut démontrer que le système contraire à l'apostolicité de

nos Églises n'est pas *historique*, et que c'est notre prétendue tradition qui est la véritable histoire, et voici comment il faut poser la question.

Lactance, auteur sérieux, qui est mort en 328, nous apprend qu'après l'ascension du Christ, ses apôtres se répandirent dans le monde entier pour prêcher l'Évangile, ainsi que le Seigneur l'avait ordonné, et que pendant vingt-cinq ans, jusqu'au commencement du règne de Néron, ils jetèrent les fondements de l'Église dans toutes les provinces et dans toutes les cités. Néron arrêta ce mouvement par la persécution ; mais bientôt l'Église fut rétablie et brilla d'un éclat plus lumineux, *sed etiam clarius ac floridius enituit*, et dans la suite des temps, sous le règne de plusieurs bons princes, ne trouvant plus d'obstacles, elle étendit ses mains dans l'Orient et dans l'Occident, au point qu'il n'y eût plus le moindre coin de terre, quelque reculé qu'il fût, où la religion ne pénétra point ; qu'il n'y eut aucune nation, quelque sauvages que fussent ses mœurs, qui ne s'adoucît par les œuvres de la justice : *Ut jam nullus esset terrarum angulus tam remotus quò non religio penetrâsset ; nulla denique natio tam feris moribus vivens, ut non suscepto Dei cultu, ad justitiæ opera mitesceret.*

Voilà le premier témoignage de l'histoire : il est catégorique !

Vers 300, Eusèbe, le père de l'histoire ecclésiastique, affirme, dans ses *Démonstrations évangéliques*, que les apôtres envahirent le monde entier et que quelques-uns traversèrent même l'Océan et pénétrèrent dans les îles

appelées *Britanniques*. Or ce n'est que par les Gaules évidemment qu'ils ont pu passer dans ces îles.

Le cinquième livre de son *Histoire ecclésiastique* commence par le récit d'une grande persécution qui éclata sous Antonius Verus, l'an 179, et l'auteur dit que le champ clos de ces terribles combats fut surtout la Gaule, et, dans les Gaules, les très illustres Eglises de Vienne et de Lyon.

Voilà le second témoignage de l'histoire !

Vers 220, Tertullien, dans son *Livre contre les Juifs*, parlant de la propagation rapide de la foi chrétienne, rapporte ce qui suit : « Toutes les Espagnes, les diverses nations des Gaules, et le pays des Bretons, inaccessibles aux Romains, sont *soumis au Christ.* »

Voilà le troisième témoignage de l'histoire.

Enfin, en 190, saint Irénée avance que les Eglises fondées dans les *Germanies* ont les mêmes croyances et les mêmes traditions que celles qui sont en Ibérie, chez les *Celtes* ou Gaulois, dans l'Orient, en Egypte, dans la Libye, ou dans les régions méditerranéennes du globe.

Voilà le quatrième témoignage de l'histoire.

Je me borne à ces quatre attestations. Je néglige ici les discussions de détail, elles seront clairement exposées dans le livre ; et je dis : Lactance, Eusèbe, Tertullien, saint Irénée sont des auteurs graves, dont personne ne peut contester ni la science, ni l'autorité. Or ils affirment que, vers le milieu du deuxième siècle déjà (179), remarquez, Messieurs, cette date, dès le milieu du deuxième siècle, les Gaules sont conquises par

[redacted]

le christianisme (*Christo subdita*, TERTULLIEN) ; qu'il y a déjà des Eglises établies solidement (ἱδρυμῆναι Ἐκκλήσιαι, IRÉNÉE), et qu'elles sont le champ clos (σταδίον) d'une persécution générale dont les très illustres Eglises de Lyon et de Vienne (διαφανεστάται, EUSÈBE) envoient le navrant récit aux chrétientés d'Orient. C'est donc un *fait historiquement certain* que, vers la moitié du deuxième siècle, le christianisme était non-seulement prêché, mais propagé, établi, persécuté avec éclat. — Or voici mon raisonnement.

Cette soumission de la Gaule au christianisme est un effet qui doit avoir sa cause. C'est une conquête, il faut donc des conquérants ; — c'est une conquête spirituelle qui ne s'effectue pas aussi vite qu'une conquête par les armes matérielles. Il a donc fallu bien du temps, bien des luttes, bien des efforts, bien des ouvriers, pour obtenir ce résultat immense, que vers le milieu du deuxième siècle (179) le pays fût soumis à l'Eglise. — Eh bien ! quels sont ces ouvriers, ces conquérants ? Il en faut de toute nécessité ; car évidemment la Gaule ne s'est pas réveillée un beau jour chrétienne du sud au nord et de l'est à l'ouest. Quels sont donc ces conquérants ? L'histoire elle-même nous nommera au moins les principaux ; la tradition nous fournira les noms des autres.

Ecoutez, Messieurs, un passage curieux du même Eusèbe. Il est nouveau dans la discussion, car je ne l'ai pas encore vu citer. « En même temps qu'Ignace d'Antioche et Polycarpe, brillait d'un vif éclat Quadratus, que l'on dit avoir joui du don de prophétie,

comme les filles de Philippe. Outre ceux-ci se distinguaient un grand nombre d'autres qui occupaient les premiers rangs parmi les successeurs des apôtres. Etant les disciples dignes d'admiration de ces derniers, ils élevaient en tous lieux des Eglises sur les fondements jetés par eux ; ils étendaient de plus en plus la prédication et répandaient par tout l'univers habité les semences de salut du royaume des cieux. En effet, la plupart de ces disciples des apôtres, ayant l'âme remplie d'un amour ardent de la philosophie, annonçaient le Verbe divin ; ils avaient déjà accompli la loi du Sauveur, en distribuant aux pauvres leur fortune. Ils abandonnèrent ensuite leur patrie pour achever l'œuvre d'évangélistes, pour prêcher avec zèle le Christ à ceux qui n'avaient pas encore entendu la parole de la foi, et pour leur porter les livres des divins évangiles. Après avoir jeté les fondements de la foi dans quelques pays étrangers, ils y établirent d'autres pasteurs, leur confiant le soin de ces nouvelles plantations, se rendirent près d'autres peuples et dans d'autres contrées ; assistés de la grâce et fortifiés par la vertu de Dieu. L'esprit divin, en effet, opérait par leur entremise beaucoup de prodiges, au point qu'à la première prédication les peuples se convertissaient en foule au culte du vrai Démiurge. Mais comme il est impossible d'énumérer par leur nom tous ces ouvriers évangéliques, successeurs des apôtres, nous ne mentionnerons que ceux dont la tradition a conservé jusqu'à ce jour les monuments de leur doctrine apostolique. »

Ce passage d'Eusèbe, Messieurs, est, à tous les points

de vue, remarquable. Il nous initie à ce que j'appellerai volontiers le procédé ou la méthode apostolique. Ces disciples des apôtres, après avoir consolidé les Eglises dont ils avaient reçu la garde, emportés par leur zèle, et poussés par l'Esprit de Dieu qui leur disait sans cesse : « Allez, enseignez toutes les nations, » partaient pour d'autres contrées qui ne connaissaient pas encore l'Evangile (τοῖς ἔτι πάμπαν ἀνηκόοις), y établissaient à leur tour des Eglises, pour les abandonner de rechef, après avoir confié à de nouveaux disciples ces jeunes plantations. — Eusèbe nous apprend que les apôtres et les disciples avaient pour principe d'aller toujours en avant, et de pénétrer plus loin dans les pays étrangers. Or, je le demande, les Gaules pouvaient-elles échapper à leur zèle ? Ce pays alors était célèbre dans le monde entier. Les guerres qu'à plusieurs reprises nos ancêtres avaient faites contre Rome, cette lutte gigantesque que dans les derniers temps ils avaient soutenue, pour leur indépendance nationale, contre César, avaient attiré sur eux l'attention universelle. Ils n'ont donc pu être oubliés ni par les apôtres ni par leurs disciples. Saint Luc et saint Philippe leur prêchèrent l'Evangile et pénétrèrent jusqu'en Bretagne. Saint Paul visita au moins le midi, où Paul de Narbonne, son disciple, était évêque. Saint Crescent et saint Trophime, deux autres de ses disciples dont il parle dans ses Epîtres, y ont évangélisé. — Saint Martial y fut envoyé par saint Pierre ; saint Lin à Besançon. Saint Eucher, saint Valère, saint Materne et saint Clément furent députés dans l'est, et conquirent au Christ ces Eglises des Germanies dont a parlé saint

Irénée. Tous ces points, Messieurs, seront sérieusement établis dans mon grand travail.

Bien des discussions incidentes offriraient de l'attrait. Si vous le permettez, je vais vous donner lecture du chapitre consacré à cette question : Saint Paul a-t-il été dans les Gaules? afin de vous faire connaître en détail la méthode que j'ai suivie et que ce que vous avez entendu vous a fait connaître sommairement. L'Apôtre des gentils a-t-il prêché lui-même l'Evangile dans les Gaules? — Tous les critiques qui, dans ces derniers temps surtout, se sont occupés des origines de nos Eglises, ont établi qu'au sortir de sa première captivité, après avoir échappé, comme il le dit lui-même, à la gueule du lion (II *Timoth.*, I, 17), saint Paul réalisa son projet d'aller en Espagne ; or, disent ces savants, pour se rendre en Espagne, *il a dû suivre* la voie Aurélienne qui conduisait de Rome à Cadix, par l'Italie et par le sud des Gaules. Mais, dans son zèle apostolique, il n'a pas dû se contenter de traverser le pays comme un voyageur vulgaire ; il a dû, là comme partout ailleurs, s'occuper des intérêts sacrés du Sauveur, qui avait prédit de lui : « Il portera mon nom devant les nations. » (*Act.*, IX, 15.) Ainsi fit-il, car il établit à Narbonne un évêque appelé Paul, que la tradition signale comme étant Sergius Paulus, le proconsul, qu'il avait converti, et dont il avait lui-même adopté le nom. D'autre part, Arles se vante d'avoir eu pour premier évêque saint Trophime, autre disciple de l'Apôtre.

Tel est, Messieurs, le raisonnement ; mais vous ver-

rez dans cette argumentation même un exemple de cette précipitation d'esprit dont j'ai parlé plus haut. La preuve serait sans doute péremptoire, si, pour aller en Espagne, l'Apôtre avait nécessairement dû passer par les Gaules. Mais ce point n'est nullement établi, et nous verrons tout à l'heure un savant d'Allemagne, un bénédictin de Munich, dans un ouvrage récemment publié, nier ni plus ni moins ce passage par les Gaules, et traiter de fiction cette prétention à l'apostolicité des Eglises de France.

Que saint Paul ait été en Espagne, me paraît un point solidement établi. D'abord il était résolu de s'y rendre. Il affirme, dans son Epître aux Romains, que le but de son voyage en Occident était l'antique Ibérie. Comme un autre Hercule il voulait porter ses pas jusqu'aux extrémités du monde, et l'Espagne était pour les temps d'alors le terme de l'univers. Rome même ne devait être pour lui qu'un lieu de passage. *Cum in Hispaniam proficisci cœpero, spero quod præteriens videam vos, et a vobis deducar illuc. — Per vos proficiscar in Hispaniam.*

Or, est-il permis de douter qu'une résolution aussi ferme ait été exécutée, quand on songe au caractère décidé, inflexible du grand Apôtre? Aussi toute la tradition affirme-t-elle qu'il a exécuté son projet. Parmi les Grecs, saint Athanase, saint Cyrille de Jérusalem, saint Epiphane, saint Jean Chrysostome, Théodoret; et chez les Latins, saint Jérôme, saint Grégoire le Grand l'enseignent expressément. Saint Clément de Rome, collaborateur de l'Apôtre, nous dit, dans l'Epître qu'il nous

a laissée, que son maître avait prêché la justice à toute la terre et qu'il arriva jusqu'aux bornes de l'Occident, τὸ τέρμα τῆς δύσεως. Or, par ces mots τὸ τέρμα τῆς δύσεως, *finis Hesperiæ* ou *ultima Hesperia*, toute l'antiquité païenne et chrétienne entendait l'Espagne (1).

Mais l'argument le plus considérable en cette matière est fourni par le fragment si célèbre d'un auteur ignoré, connu sous le nom de Canon de Muratori. Les savants ont beaucoup discuté pour savoir à qui il faut rapporter ce précieux document ; rien n'est encore décidé, mais tous sont d'accord que ce passage est une traduction du grec d'un écrivain du deuxième siècle. C'est le plus ancien témoignage positif sur le voyage de saint Paul. Il y est dit que « saint Luc a rédigé les Actes des Apôtres, mais qu'il n'a rapporté que les choses à lui connues, passées de son temps ; ce qui le prouve, c'est qu'il n'y parle ni de la passion de Pierre, ni du départ de Paul quittant Rome pour l'Espagne. » Il paraît donc certain que l'Apôtre a fait ce voyage tant désiré et plusieurs fois annoncé. Reste la question de l'époque. Elle ne peut être placée qu'entre les deux captivités qu'il subit dans la capitale de l'Empire, et dont la première avait abouti, comme il le dit lui-même, dans sa seconde lettre à Timothée, à un acquittement, et dont la seconde se termina par sa mort qui, d'après saint Clément, eut lieu sous l'administration de Rome par les

(1) Horace, *Carm.* I, 31 ; Lucain, *Pharsal.* III, 454 ; VII, 541 ; Silius Italicus, *Punic.* I. 141 ; Polybe, II, 37 ; Justin, XLIV, 1 ; Pline l'Ancien, III, 1 ; Pomponius Mela, II, 6 ; Strabon, II, 5, 9 ; III, 5, 14.

gouverneurs, probablement lors du voyage artistique et mimique de Néron en Grèce; car, en l'absence de l'empereur, la ville était régie par des gouverneurs particuliers.

Dans la plupart des écrits publiés dans ces dernières années, on tire un argument en faveur de la prédication du christianisme au premier siècle de notre ère, de la célèbre inscription recueillie au quinzième siècle par Cyriaque d'Ancône, publiée ensuite par Alde Manuce en 1571, et acceptée par Baronius dans ses *Annales*. Mais l'authenticité de cette inscription n'est rien moins que prouvée. La plupart des épigraphistes la rejettent, et la dernière collection des Inscriptions de Muratori l'a reléguée parmi les apocryphes. Du reste, fût-elle parfaitement authentique, elle ne prouverait qu'une chose : la persécution des chrétiens en Espagne comme dans le reste de l'Empire. Mais pour qu'il y eût persécution, il fallait des chrétiens. — Sans aucun doute. — Et pour qu'il y eût des chrétiens, il fallut que l'Evangile eût été prêché par les apôtres ou leurs disciples. — La conclusion n'est pas rigoureuse; car lorsque la persécution éclata en Italie, les chrétiens durent en grand nombre chercher leur salut dans la fuite. Or le chemin de l'Espagne leur était connu. Les relations maritimes avec ce pays étaient très fréquentes et la traversée excessivement facile. Déjà, sous Claude, les Juifs, parmi lesquels il faut compter les chrétiens, d'après le témoignage de Suétone, avaient cherché un refuge dans les ports d'Espagne. A la nouvelle persécution, beaucoup de disciples du Christ durent prendre

la même route. La cruauté des gouverneurs eût pu les atteindre au delà des mers, et prêter à quelque flatteur de l'empereur l'occasion de constater sur le marbre ses glorieux exploits contre la nouvelle superstition.

Ce qui vient d'être dit n'est nullement dirigé contre les origines apostoliques de l'Eglise d'Espagne, mais doit seulement nous rendre plus sévères dans le choix des arguments, et faire rejeter ceux qui ne soutiennent pas la discussion à toute épreuve. Du reste, cette inscription, fût-elle vraie, ne prouverait qu'indirectement dans la thèse sur le voyage de saint Paul en Espagne. C'est de celui-ci seul que l'on pourait tirer la conséquence légitime que l'Apôtre a *dû* passer dans les Gaules, et y laisser, comme la tradition le rapporte, des traces de son passage. — Mais voici une objection sérieuse présentée par le Dr Gams, le bénédictin de Munich dont j'ai déjà parlé. Il importe de connaître toute la difficulté pour la résoudre. Le savant professeur raisonne ainsi : L'apôtre était pressé. De l'Espagne il voulait retourner encore une fois en Orient. La route de terre était excessivement longue. César, il est vrai, la parcourut en vingt-sept jours de Rome à Obulko, près *Corduba* (Cordoue), pour livrer la bataille de Munda ; mais tout le monde regarda cette rapidité comme un prodige. D'ailleurs une telle course n'eût pas permis à saint Paul de s'arrêter dans les Gaules, ce que l'on voudrait inférer de son voyage par terre. La route par mer était la plus naturelle pour se rendre en Espagne. Les ports de *Dicæarchia* (Puteoli, près Naples) et d'Ostie étaient remplis de vaisseaux espagnols. Strabon nous

l'apprend (liv. III, 144). En dix ou douze jours on se rendait de Rome à Cadix. De Rome à Tarraco il ne fallait que sept ou huit jours. Des vaisseaux plus légers, au témoignage de Pline l'Ancien (XIX, 1), ne mettaient même que quatre jours. — Il était donc naturel à saint Paul de prendre la voie de mer, d'autant plus qu'à son arrivée il trouvait dans les ports espagnols des chrétiens déjà établis, depuis leur expulsion par Claude. Du reste, saint Jérôme dit expressément qu'il se rendit en Espagne sur des vaisseaux étrangers : *In Hispaniam alienigenarum portatus est navibus.* (*Comment. in Isaiam*, c. 71.)

Voilà le raisonnement du Dr Gams. Il me paraît concluant ; j'y ajouterai encore ces paroles de Théodoret dans son commentaire sur le Psaume 116 : *In Italiam venit et in Hispaniam pervenit, et insulis quæ in mari jacent utilitatem attulit,* qui semblent confirmer son argumentation.

D'après cela, l'argument tiré du voyage de saint Paul à travers le midi de la Gaule serait nul La tradition pourtant est formelle. L'Apôtre a été au moins à Narbonne, où il laissa saint Paul comme évêque. Le bénédictin de Munich, pour répondre à la difficulté tirée de ce commun séjour de l'Apôtre et de l'évêque Paul à Narbonne et à Tarragone, nie tout simplement cette commune arrivée ou cette rencontre. Et savez-vous pourquoi, Messieurs ? parce que ce Paul de Narbonne n'est venu dans les Gaules qu'au troisième siècle, comme l'affirme Grégoire de Tours. Vous le voyez, c'est encore l'esprit de Launoy. En France on n'y croit plus, ou au moins on le combat ; en Allemagne on va

plus lentement : dans un demi-siècle, peut-être, la vérité s'y fera jour. Ses savants admettent encore la pragmatique-sanction de saint Louis, à laquelle on n'ajoute plus créance chez nous. Leur science exégétique n'est que le commentaire des hardiesses de Richard Simon, dont Bossuet combattait les témérités. Ainsi font-ils : ils n'inventent pas, ils restent tard dans le sillon que nous avons creusé. Patience ! ils arriveront à lire nos écrits sur nos origines chrétiennes, et, à la longue, ils se prendront d'un beau feu pour ces mêmes recherches et les compléteront. A chaque peuple sa mission et son caractère particulier.

Je n'accepte donc pas la solution du Dr Gams, quant au passage de saint Paul dans le midi des Gaules, et voici une troisième opinion que je propose pour concilier toutes les difficultés. Saint Paul est allé de Rome par mer à Narbonne (*Narbo-Martius*), port en relations continuelles avec Ostie, puisque Pline nous assure qu'en trois jours on se rendait d'Ostie dans la Narbonnaise. Il emmena avec lui Paul (Sergius Paulus), ou bien il l'y trouva déjà, et dans ce cas, il devait choisir de préférence cette traversée qui le rapprochait de son cher converti. Paul l'accompagna par la route militaire ou par mer à Tarraco, puis à Dertosa. De Dertosa l'Apôtre passa à Labisosa et à Astigi, pour retourner à Rome par Gades (Cadix). Si j'indique cet itinéraire, c'est d'abord que la route militaire le suivait, et qu'ensuite ces villes d'Espagne seules, d'après leurs anciennes traditions, se glorifient du séjour de saint Paul.

De cette manière toutes les opinions se trouvent con-

ciliées, et celle des Eglises de France et celle des Eglises d'Espagne ; saint Jérôme et le Martyrologe. Le D[r] Gams lui-même n'y peut contredire, puisqu'il avoue que le séjour de saint Paul à Tarragone se concilie parfaitement avec son propre système, en faisant faire à l'Apôtre ce voyage à rebours. Or, de Narbonne à Tarragone les relations étaient continuelles soit par mer, soit par terre. Que l'Apôtre ait pris l'une ou l'autre voie, on peut convenir avec saint Jérôme qu'il est allé en Espagne sur *les vaisseaux des étrangers*. Il est même remarquable qu'il a dit *alienigenarum navibus*. Ce pluriel n'indique-t-il pas qu'il a changé plusieurs fois de navire, d'Ostie à Narbonne, de Narbonne à Tarragone ? Joignez-y des relâches dans les îles situées entre l'Italie et l'Espagne, comme dit Théodoret, et l'expression de saint Jérôme se trouvera justifiée dans toute sa rigueur.

Je m'arrête, Messieurs, en vous demandant pardon pour ces longs détails. Seuls ils ont pu vous faire comprendre ma méthode et vous permettront de l'apprécier. Heureux serais-je si elle pouvait obtenir votre approbation ! elle serait pour moi un puissant encouragement.

En terminant, je dois à la vérité de vous exprimer ce vœu. Si vos oreilles plus délicates ont été blessées par ma diction quelque peu étrangère, rappelez-vous, je vous en prie, qu'en Alsace nous descendons de ces rudes Germains, dont les cris sauvages et les accents gutturaux effrayèrent longtemps, sous les murs même de l'antique *Vesontio*, les légionnaires de César.

RÉPONSE

DE

M. LE PRÉSIDENT JEANNEZ

A M. L'ABBÉ MARTIN.

Monsieur,

Vous venez de prouver à l'Académie qu'elle avait bien jugé votre science profonde et attrayante sur l'opuscule que vous lui aviez adressé.

Vous avez une méthode historique qui ne peut manquer de vous conduire au succès. Vous contrôlez avec certitude, parce que vous êtes nourri des auteurs les plus célèbres, et quand vous émettez votre opinion, on peut être certain que c'est un jugement aussi irréfragable que possible.

Continuez, Monsieur, et vos collègues vous suivront avec plaisir dans la voie où vous marchez ; car ils vous verront bientôt arriver au but que vous vous êtes proposé, et par là illustrer notre compagnie.

PIÈCES DE VERS

Par M. Ch. VIANCIN.

LES TROTTOIRS DE BESANÇON.

Nous avons des trottoirs, grâce à l'Edilité
Dont souvent s'applaudit notre vieille cité.
A vrai dire, en largeur forcément inégale
Ils sont très imparfaits pour une capitale,
Et dans bien des endroits font dire aux citoyens
Qu'ils suffisent à peine au passage des chiens.

Cependant ce n'est pas de ces lignes restreintes
Que je viens faire ici le sujet de mes plaintes ;
J'ai bien d'autres griefs beaucoup plus sérieux,
Nés de certains abus qui frappent tous les yeux.

Par négligence au moins. si ce n'est par malice,
Ce que nous appelons *règlement de police*
Est enfreint parmi nous du matin jusqu'au soir.
Ainsi, n'est-il pas vrai que sur aucun trottoir
On défend de monter. si j'ai bien pris mes notes,
A tous porteurs de sacs, de paniers ou de hottes,
Ou de tout autre objet ayant dimension
De nature à gêner la circulation ?
D'y placer nulle part soit des bancs, soit des chaises,
Où dans les soirs d'été l'on prenne trop ses aises ?
D'y faire manœuvrer, sans souci des passants,
Avec trop de lenteur, des trains de commerçants ?

Qu'on prescrit d'y marcher sans de trop longues pauses,
Sans y stationner en groupe, — et ce, pour causes
Que l'on n'a pas besoin d'expliquer amplement
Et que tout citoyen doit comprendre aisément?
Que pour leur rendre à tous plus sûr et plus commode
L'usage des trottoirs, on les invite au mode
De circulation le plus avantageux,
Consistant à choisir toujours celui des deux
Qui se trouve à leur droite, en regard de l'espace
Qu'ils ont à parcourir? — Eh bien, quoi que l'on fasse,
La règle et les avis restent nuls. — Des porteurs
De fardeaux anguleux de diverses hauteurs,
Usurpant cette voie à leurs pas interdite,
Contre vous s'avançant, vous atteignant fort vite,
Menacent de cogner votre front, votre nez,
Si d'eux vous n'êtes pas lestement détournés.
Ici, vient un baquet d'eau sale qui s'épanche
Par le moindre des chocs sur une robe blanche
Ou sur un vêtement d'homme, — bien assorti,
De chez Bernard Diétrich tout fraîchement sorti.
Là, vous prend un crochet ou quelque autre machine
Qui perce votre habit ou votre crinoline.
La crinoline même a parfois telle ampleur,
Qu'il en peut résulter certain petit malheur;
Car on voit trébucher des messieurs très ingambes
Sur un flexible acier qui glisse entre leurs jambes,
Et si de l'aventure on demande pardon,
Ce n'est guère souvent du côté du jupon.
Dans le temps des chaleurs, on trouve, au crépuscule,
Des trottoirs envahis de façon ridicule
Par des siéges nombreux où bourgeois et valets
Sont assis et sans gêne étendent leurs mollets,
Si bien que, pour passer, il faut dix fois descendre
Sur le bord d'un pavé qu'on n'aime guère à prendre.
Devant les magasins de nos gros épiciers,
Ardents à s'enrichir comme leurs devanciers,

On voit à chaque instant des tonnes, des charrettes,
Des caisses, des ballots, des leviers, des brouettes,
Tellement qu'au milieu de tous ces embarras,
Si pressé que l'on soit, on ne peut faire un pas;
Ou si vous franchissez tout ce qui vous arrête,
Vous courez le danger d'attraper à la tête
Un pain de sucre lourd, lancé par des garçons
A l'instar des jockos maraudant des melons.
A toute heure du jour sont groupés sur l'asphalte
Des causeurs, des flâneurs qui prolongent leur halte,
Et forcent les passants barricadés par eux
A remettre le pied sur un sol raboteux.
Quant au soin de marcher constamment à la droite,
Qu'importe si la voie est plus ou moins étroite?
Il semble que personne encore n'ait senti
Ce que l'on peut gagner à prendre ce parti.
A défaut de ce choix, en vain tout vous démontre
Qu'on fait à chaque pas rencontre sur rencontre,
Et qu'il faut maintes fois se ranger, s'effacer,
S'arrêter pour mieux voir de quel côté passer.
Ainsi, le jeudi saint, de paroisse en paroisse,
On se croise sans cesse, on se heurte, on se froisse,
Et c'est alors surtout que dans sa vanité
Plus d'un petit sujet manque à l'urbanité.
Un sot endimanché, sans égards, sans usage,
Imperturbablement tient le haut du passage,
Et contraint une dame, un prêtre, un magistrat,
Un vieillard, à marcher au-dessous d'un tel fat.
Du moins à cet aspect dont parfois je m'irrite,
J'aime à suivre de l'œil le modeste mérite
Qui ne s'offense point d'être ainsi méconnu,
Ce que ne ferait pas l'orgueil d'un parvenu.

Voilà sur nos trottoirs ce que j'avais à dire.
Je pourrais bien citer quelque chose de pire;
Mais c'est assez: — Vouloir à l'excès babiller

Fut toujours, comme on sait, le secret d'ennuyer.
Bref, redoutant l'effet d'une telle marotte,
Je tiens que les trottoirs sont faits pour qu'on y trotte,
Librement, sans encombre, et, comme de raison,
Sans y blesser personne en aucune façon;
Qu'il faut là comme ailleurs user de politesse
Pour le sexe, le rang, les honneurs, la vieillesse,
Et qu'on prendrait en vain toutes les eaux d'Arcier
Pour se laver d'un trait d'égoïsme grossier.

CE QUE DEVIENNENT A BESANÇON

grand nombre de jeunes filles.

PETIT DIALOGUE DE RENCONTRE.

Quelle est donc cette jeune fille
D'une figure assez gentille
Bien que l'air un peu villageois?
Diable! à la crinoline elle joint une ombrelle;
Ce n'est pas sans raison qu'elle fait tant la belle;
Je la suppose enfant de quelque bon bourgeois.
— Vous vous trompez: plutôt qu'ombrelle et crinoline
Elle devrait encor porter plus d'un panier;
Fort modeste est son origine:
C'est la fille d'un jardinier.
— Pas possible! Elle a donc pris un autre métier?
— Hélas oui: dédaignant de cultiver la terre
Elle est devenue..... horlogère.

OUTRECUIDANCE D'UN VIEUX RIMEUR.

ÉPIGRAMME.

Un métromane étant devenu vieux,
Mais n'ayant pas cessé d'être orgueilleux,
Défaut assez commun à toute cette engeance,
Se vantait d'être encor, malgré ses ans nombreux,
Plein de fécondité, de verve et de puissance.
« — Oui, vous restez habile à prodiguer vos chants.
» Lui dit certain railleur; c'est que, dans leurs penchants,
» Tous les oiseaux n'ont pas la même destinée :
» Les rossignols ne chantent qu'au printemps,
» Les geais ont de la voix durant toute l'année. »

PIÈCE

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

[redacted]

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

LE MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE

EN TROIS ACTES ET EN VERS,

tirée d'une nouvelle de

Mme ANAÏS SÉGALAS,

PAR

M. CH. VIANCIN,

REPRÉSENTÉE POUR LA PREMIÈRE FOIS A BESANÇON
LE 14 FÉVRIER 1865.

PERSONNAGES.

	Acteurs.
ROBERT DE VALIGNY, riche propriétaire (29 ans)	M. DELAHAYE.
CÉLESTE, femme de ROBERT (23 ans).	Mme Marie BRIOL.
CÉSARINE LORMIER, veuve, amie de CÉLESTE (24 ans)	Mlle Clémentine CONTY.
PLACIDE DE MOZERAND, ami de ROBERT et amant de Mme LORMIER (29 ans)	M. ROBIN.
MORNANGE, ami de ROBERT (28 ans).	M. KOLLETZ.
JOSEPH, premier valet de ROBERT, amant de MARIE (25 ans)	M. PANNIER.
MARIE, femme de chambre de CÉLESTE (18 ans)	Mme DELAHAYE.
Plusieurs domestiques.	

LA SCÈNE EST A PARIS.

Le théâtre représente dans les trois actes un salon élégamment meublé ; d'un côté de la scène une fenêtre sur un jardin, de l'autre une cheminée ; au fond, double porte, et deux portes latérales. Sur un guéridon sont étalés des albums, des brochures des livres, au nombre desquels est un petit volume doré sur tranche et ressemblant à un recueil de prières.

LE

MIROIR DU DIABLE

COMÉDIE.

ACTE PREMIER.

SCÈNE PREMIÈRE.

MARIE, JOSEPH, *occupés l'un et l'autre à nettoyer le salon.*

JOSEPH, *légèrement pris de vin.*

Au sein du superflu, chose très nécessaire,
Qu'on est bien occupé quand on n'a rien à faire !
Qui n'envierait le sort de mon maître ? — Aujourd'hui
Je ne sais nul mortel plus fortuné que lui.
A son bonheur pourtant certain chapitre manque :
Ses tiroirs sont pleins d'or et de billets de banque,
Il a champs, prés, forêts et vignes au soleil,
Chevaux, ameublement sur un pied sans pareil,
Ici maison superbe, une autre à la campagne,
Caveau tel qu'on en rêve au pays de Cocagne,
Pour comble de bien-être une femme à croquer ;
Mais...

MARIE.

Où trouvez-vous donc ce qui peut lui manquer?
Qu'a-t-il à désirer, possédant ce qu'il aime?
C'est....?

JOSEPH.

Un premier valet qui soit heureux lui-même.

MARIE.

Et que lui faudrait-il à ce premier valet?

JOSEPH.

Ne le savez-vous pas?

MARIE.

Moi! non.

JOSEPH.

Malin sujet!
N'est-il pas convenu qu'ici l'on nous marie?
Pourquoi donc si longtemps différez-vous, Marie,
De vous rendre à mes vœux? — Voyons, fixez le jour...

MARIE.

Rien ne presse.

JOSEPH.

Un tel mot ne va guère à l'amour;
Rien ne presse! — pour vous, c'est de toute évidence;
Mais pour moi...

MARIE.

Rien non plus.

JOSEPH.

Ah! quelle différence!
Dans un calme parfait vous embrasez mon cœur
Et je n'obtiens de vous qu'un sourire moqueur.
Croyez-vous tout de bon que cela me contente?
Je souffre, je languis d'une si longue attente.

[redacted]

MARIE.

Vraiment?

JOSEPH.

Je sécherai comme un pauvre arbrisseau
Brûlé par le soleil.

MARIE.

Et qui ne boit point d'eau.
Vous aimez tant le vin qu'au moins cette rosée
Ne fait jamais défaut à votre âme embrasée.
De mes retardements, je vous l'ai dit cent fois,
Voilà le seul motif.

JOSEPH.

Quoi!... parce que je bois
Un peu de temps en temps, pour noyer ma tristesse,
Vous me tenez rigueur?

MARIE.

Mais je vous vois sans cesse
Les genoux chancelants, les traits enluminés,
Les yeux ternes, — souvent des boutons sur le nez;
Cela vous rend fort laid, d'abord; — votre habitude
Vient d'ailleurs me donner beaucoup d'inquiétude :
Jusqu'ici votre maître, envers vous tolérant,
S'il vous voit à ce point toujours intempérant,
Pourra bien vous chasser, et perdant votre place,
Vous m'exposez moi-même à pareille disgrâce.
Pour vous, comme pour moi, rien de plus malheureux.
Nous servons deux époux, bienveillants, généreux,
Comme il en existait du temps de nos ancêtres,
Qui pour nous sont plutôt des amis que des maîtres,
Et s'occupent de nous, au point de désirer
Notre propre bonheur et de le préparer.
Près d'eux nous jouissons d'un commun avantage
Qui bientôt s'accroîtrait, si vous deveniez sage,
Tandis que...

JOSEPH.

Je veux l'être ! — une fois engagé...

MARIE.

Non... — j'entends qu'avant tout vous soyez corrigé.
Je veux m'en assurer par quelques mois d'épreuve.
Mieux vaudrait rester fille ou bien devenir veuve,
Que d'avoir un mari s'enivrant chaque jour.
Si vous m'aimez, Joseph, prouvez-moi votre amour.

JOSEPH.

Si je vous aime ! oh ! ciel !... et comment faut-il être
Pour vous le démontrer ?

MARIE.

Il faut mieux vous connaître,
Vaincre votre penchant, vouloir me plaire enfin,
Et faire pour cela divorce avec le vin.

JOSEPH.

Tout à fait ?

MARIE.

A peu près.

JOSEPH.

C'est difficile en diable ;
Mais je m'y résoudrai, pour vous être agréable,
Surtout si vous daignez apaiser mon tourment ;
Car... voyez-vous...

MARIE.

Eh ! bien ?

JOSEPH.

Je boirais moins vraiment
Si vous aviez pour moi quelque peu de tendresse ;
C'est l'ennui fort souvent qui me pousse à l'ivresse.

Une vieille chanson dit que, même à la cour,
On meurt si l'on n'a pas un petit brin d'amour.
Nos maîtres sont heureux, cela me fait envie :
Du lien conjugal ils ont l'âme ravie.
On les voit constamment l'un de l'autre charmés,
Echanger des soupirs, des regards enflammés,
Se dire des douceurs, se donner et se rendre
Petits et gros baisers de façon la plus tendre.
Aussi bien que la nuit, durant le jour entier,
C'est la lune de miel dans son premier quartier.
Ils ont là pigeons bleus et blanches tourterelles
Qui vont se poursuivant, entrebattant des ailes,
Se becquetant sans cesse et bâtissant leurs nids :
Je ne vois que des cœurs étroitement unis :
A cet aspect, le mien, qui n'est pas cœur de roche,
Fait des *tic-tac* pareils à ceux d'un tournebroche ;
C'est à n'y pas tenir, si dans un tel séjour
Je ne puis librement roucouler à mon tour.
Soyez donc plus traitable : — un baiser, ma mignonne,
Un seul petit baiser que n'entendra personne.

MARIE.

Taisez-vous, effronté, babillard déjà gris,
Et dans un pire état craignez d'être surpris.
J'entends venir madame et monsieur ; — partez vite.

JOSEPH.

Mon Dieu, pourquoi faut-il que sitôt l'on se quitte ?
Marie !... au moins daignez poser là votre main.

MARIE.

Tenez, persécuteur !... j'ai le cœur trop humain.

JOSEPH (*lui baisant la main en trépignant d'aise*).

Oh ! que c'est bon !

MARIE.

Partez, partez.

(Joseph sort; — Marie le suit des yeux jusqu'à la porte.)

Bonté suprême !

Faut-il qu'il ait ce vice, et que pourtant je l'aime?

(Elle quitte à son tour le salon.)

SCÈNE II.

CÉLESTE, ROBERT *(sortant de leur chambre)*.

ROBERT.

Céleste, conçois-tu notre félicité?

CÉLESTE.

Oui... mais c'est bien à toi, Robert, qu'en vérité
Nons devons d'être heureux autant que nous le sommes.
N'es-tu pas le meilleur, le plus parfait des hommes?

ROBERT.

Flatteuse!

CÉLESTE.

Non vraiment; — quand je te dis parfait,
C'est, à n'en pas douter, que tu l'es en effet.
Tout m'est dans ta personne un sujet de louange.
Voyons: — n'es-tu pas doux, patient, comme un ange,
Tendre, aimant, à l'égal d'un héros de roman,
Pieux, comme un sermon du père Ravignan,
Poétique dans l'âme, autant, j'ose le dire,
Que les hymnes d'amour dus au chantre d'Elvire?

ROBERT.

Céleste, tu me vois à travers un bandeau
Qui peut tomber un jour et qui n'est pas nouveau;

Il faut t'en défier : ne sois pas si crédule ;
Moi, je sais mes défauts, et je les dissimule.

CÉLESTE.

Qui? toi! dissimuler! cela ne se peut pas.

ROBERT.

Trêve à ces compliments, ma chère, — pas à pas
Tu pourrais m'entraîner dans un péril extrême.

CÉLESTE.

Quel péril?

ROBERT.

Un excès d'estime de moi-même.
Oh! crois-moi, ne va pas m'inspirer de l'orgueil :
C'est pour tous les humains le plus funeste écueil.

CÉLESTE.

Et tu veux m'empêcher, quand tu tiens ce langage,
De reconnaître en toi le type d'un vrai sage!

ROBERT.

Encor! — de ton encens cesse de m'accabler,
Ou je sors.

CÉLESTE.

Il faut donc cesser de te parler.
Je vais lire.

ROBERT.

C'est bien. Moi, j'en vais autant faire,
Et voici justement l'auteur que je préfère.
(Il tire un livre de sa poche.)

CÉLESTE.

Quel est donc cet auteur?

ROBERT.

Je te dirai cela,
Quand je l'aurai tout lu.

CÉLESTE.

Soit. — Quant à moi, j'ai là
Le plus joli recueil d'histoires fantastiques
Qu'on puisse découvrir. Ces récits diaboliques
Me font peur quelquefois, et pourtant je m'y plais.
Cette nuit j'ai rêvé de trois démons fort laids ;
Mais le jour m'a rendu ta figure gentille.
Dieu merci ! mon Robert n'est pas de leur famille...

ROBERT.

Tu n'en finis donc pas?

CÉLESTE.

Si, — je romps l'entretien,
Je retourne à mon livre, et je te laisse au tien.
(Elle va s'asseoir près du guéridon et prend le petit livre doré sur tranche.)

ROBERT *(à part de l'autre côté de la scène).*

Enfin nous y voilà. Je vais donc en silence
Librement satisfaire à mon impatience.
(Ouvrant son livre et lisant le titre :)
Le parfait Cuisinier. — Quel trésor ! Parlez-moi
D'un ouvrage ainsi fait. Cela vaut mieux, ma foi,
Que les vers ampoulés de nos plus grands poëtes
Et de nos romanciers tout le style à facètes.
Moi, je suis né gourmand, j'en conviens ; mais il faut
Bien cacher à Céleste un si grossier défaut.
Je l'entends chaque jour vanter la poésie ;
Ma sylphide se montre avide d'ambroisie,
Et je serais perdu, si je lui laissais voir
A quel banquet profane il me plaît de m'asseoir.

CÉLESTE (*à part*).

Ce livre est plein d'esprit ; j'y reviendrais sans cesse.
Mais celui de Robert vivement l'intéresse :
Ne pourrais-je savoir.....

(*Haut.*)

Dis-moi donc, cher ami :
Plaisir non partagé n'est goûté qu'à demi ;
Ne puis-je profiter un peu de ta lecture ?
Voyons, — ton choix doit être excellent, j'en suis sûre.
Pourquoi diffères-tu de me nommer l'auteur
Qui, je le vois, t'absorbe et fait battre ton cœur ?
Est-ce Victor Hugo, ce mâle et fier génie
Dont la verve déborde en torrents d'harmonie ?
Serait-ce Lamartine, autre envoyé des cieux
Dont j'adore surtout les chants mélodieux ?
C'est plutôt celui-ci, n'est-ce pas ?... je devine.

ROBERT (*embarrassé*).

Tu veux connaître... Eh ! bien... oui... je lis Lamartine.

CÉLESTE.

Religieux ami ! — rien n'est moins surprenant ;
Je reconnais bien là ton goût prédominant,
C'est bien là ce qu'il faut à ta céleste flamme,
Un poëte dont l'âme est la sœur de ton âme.
Que tu dois bien sentir, bien dire les beaux vers !
Par exemple LE LAC, un des plus doux concerts
Qu'Alphonse ait modulés. — Voyons, tu vas me lire
Ce morceau ravissant... — j'écoute.

ROBERT (*à part*).

Quel martyre !

(*Haut.*)

Je crois qu'il vaudrait mieux aller nous promener.

CÉLESTE.

Qu'est-ce à dire ? un refus ! C'est de quoi m'étonner ;

Mais que dis-je? un refus, non, cela ne peut être;
Tu liras; je le veux... n'en déplaise à mon maître.

ROBERT.

Tu l'exiges, vraiment?

CÉLESTE.

Oui vraiment.

ROBERT.

(*A part.*) Je lirai
Ma foi, je ne sais pas comment j'en sortirai.

(*Haut, et feignant d'avoir égaré son livre qu'il a remis dans sa poche.*)

Mais où donc est mon livre?

(*Il le cherche tout autour de son fauteuil.*)

Eh! mais ceci m'étonne;
Tous deux nous sommes sûrs qu'il n'est entré personne;
Aurions-nous donc à faire à de malins esprits?
Je le tenais pourtant... un diable l'aura pris.

CÉLESTE (*riant*).

Tu viens de le remettre à l'instant dans ta poche,
Etourdi!

ROBERT (*reprenant son livre*).

Tiens! c'est vrai! j'accepte le reproche.

(*A part.*)

C'est bien moi qui suis pris.

(*S'asseyant et feuilletant son livre.*)

Comment dans ces feuillets
Trouverai-je son lac? je n'y vois que filets
De verjus, de vinaigre. — O filles de mémoire,
Venez à mon secours! — Lui ferai-je bien croire
Que je lis? — Essayons; je n'en puis rester là.

CÉLESTE.

As-tu bientôt fini de chercher?

[redacted]

ROBERT.

M'y voilà.

(*Déclamant d'une voix un peu troublée.*)

« Ainsi toujours poussés vers de nouveaux rivages,
» Dans la nuit éternelle emportés sans retour,
» Ne pourrons-nous jamais sur l'océan des âges
» Jeter l'ancre un seul jour?
» O lac! L'année à peine a fini sa carrière,
» Et près des flots chéris qu'elle devait revoir
» Regarde... je viens seul... »

(*Il perd la mémoire et se met à tousser.*)

(*A part.*)

Non, je n'ai pas l'espoir
D'arriver jusqu'au bout.

(*Haut.*)

Fais-moi grâce, ma chère,
Je ne pourrai jamais lire la pièce entière.

(*Toussant plus fort.*)

Je suis fort enrhumé.

CÉLESTE.

Tu plaisantes, je crois!
Un organe si pur! des larmes dans la voix!
Quel poëte eut jamais interprète plus digne!
Oh! poursuis, je t'en prie.

ROBERT.

Allons, je me résigne.
« Regarde..... (*il s'arrête*).

CÉLESTE.

Mais, va donc; tous ces vers sont si beaux,

ROBERT.

J'y suis .... (*s'oubliant et lisant*).
CHAPITRE NEUF. — Pour salmis de perdreaux.

CÉLESTE (*bondissant vers lui et lui arrachant le livre.*)

Que dis-tu?

ROBERT.

Maladroit !

CÉLESTE.

Oh ! ciel ! est-il possible?
Le parfait Cuisinier ! — Ah ! Robert, c'est horrible;
Je ne m'attendais pas à cet ignoble trait.

ROBERT.

Tu le vois, mon amour, je ne suis point parfait ;
Loin de là. — Que veux-tu, ma petite Céleste?
Nos biens sont en commun, c'en est ainsi du reste ;
Dans la communauté sont entrés les défauts ;
Passe-moi la rhubarbe... ou plutôt les perdreaux :
Moi, je te passerai, selon tes préférences,
Tout ce que tu voudras ; — ce sont des complaisances,
Des égards, qu'on se doit dans le nœud conjugal.
Il faut bien t'avouer mon péché capital :
Je suis gourmand, gourmet, en un mot gastronome ;
Tu me croyais un ange, et je ne suis qu'un homme
Qui s'applique surtout au soin de bien manger.

CÉLESTE.

Fi ! — Tu sauras du moins un peu te corriger?

ROBERT.

Ma foi, non : cet effort surpasse mon courage ;
Donne au masque tombé soudain de mon visage
Un rude coup de pied, je ne m'en plaindrai point ;
Mais souffre-moi gourmand, j'insiste sur ce point.
Je prétends désormais former ta cuisinière,
Composer nos dînés d'excellente manière.

[redacted]

Tu peux quant à présent t'en rapporter à moi;
Puis tu me permettras d'en causer avec toi.
Parler de poésie et de littérature
C'est fort bien; mais il faut d'une autre nourriture
S'occuper tous les jours. L'art des vers est charmant;
Mais l'art de la cuisine a bien son agrément.
S'entretenir un peu des progrès culinaires
Ce n'est pas ressembler à des gens ordinaires.
Nous mêlerons souvent dans le sacré vallon
Les produits de Comus aux trésors d'Apollon.
Et peut-être à mon tour deviendrai-je poëte,
En accordant ma lyre avec une fourchette.
Allons, ne gronde plus, cher ange; — de ce pas
Je vais, selon mon goût, commander un repas.
(Il sort.)

SCÈNE III.

CÉLESTE *(se laissant tomber sur un fauteuil et s'appuyant d'un coude sur le guéridon).*

Quel désenchantement! Un mari qui s'occupe
Du menu d'un dîner! Combien me voilà dupe
Des rêves séduisants qui berçaient mon amour!
Pourtant, il me jouait un assez joli tour
En récitant par cœur ce qu'il feignait de lire.
Il dit bien; — il saisit le vrai ton de la lyre.
Après tout son défaut n'est pas très alarmant.
Quel époux est d'ailleurs plus tendre, plus aimant?
Non, la matière en lui n'a point étouffé l'âme,
Et je sais ce que peut le vouloir d'une femme.
On verra. — Reprenons mon attrayant conteur.
(Lisant dans le petit livre doré sur tranche.)

« Le Miroir du démon. » Voyons si j'aurai peur.

« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire,
» Faisant parfois chez lui seulement quelques pas;

» Mais comme il était loin d'y vivre solitaire,
» Dans le sombre manoir il ne s'ennuyait pas.

» Certain banqueroutier, sur le fatal rivage,
» Chargé du bien d'autrui vint débarquer un jour.
» Le diable, en l'écoutant conter plus d'un voyage,
» Désira revenir parmi nous faire un tour.

» Arrivé dans Paris, ce grand débarcadère
» Si splendide et sans cesse embelli par les arts,
» Dans toute sa laideur il y mit pied à terre,
» Puis circula, flana le long des boulevards.

» Mais comme il n'avait pas fait la moindre toilette,
» Il attira sur lui tous les yeux étonnés,
» Et, dans un court trajet, vit fort bien sans lorgnette,
» Avec certain dépit, qu'on lui riait au nez.

» Jamais il n'avait pu se voir dans une glace;
» L'enfer n'en offre point : — d'où l'on peut augurer
» Que toute femme y doit subir de place en place
» Un des plus grands tourments qu'elle puisse endurer. »

(*Parlant.*)
Hum ! le trait est malin. Ce faiseur de légendes
Se permet contre nous des libertés bien grandes.
A cela près, le conte est tourné joliment.
Poursuivons : — je désire en voir le dénouement.

(*Continuant de lire.*)
« Astarot, son cousin, devenu petit maître,
» L'aperçut, vint à lui, l'emmena, lui fit voir
» Le moyen qu'un visage a de se bien connaître,
» Et le mit, en riant, devant un grand miroir.

» Belsébuth fut saisi d'une frayeur comique :
» Le miroir lui montrait, sans lui déguiser rien,
» Ses regards flamboyants, sa face diabolique,
» Ses poils roux et brûlés, et son air de vaurien.

[redacted]

» Il sentit le besoin d'adoucir ses prunelles,
» Se rasa, s'habilla, se mira chaque jour,
» Imita, bouche en cour, le sourire des belles,
» Et fut trouvé bientôt gentil comme un amour.

» Plus rien ne lui resta de son masque effroyable.
» Oh ! si le cœur de l'homme ainsi pouvait changer !
» Quand découvrira-t-il autre miroir du diable
« Pour voir tous ses défauts, et pour s'en corriger ? »

(Cette lecture achevée, Céleste reprend son monologue en se frappant le front d'une main par un mouvement d'inspiration soudaine.)

Par ma foi ! ce moyen peut transformer un homme.
Ah ! monsieur mon mari, vous êtes gastronome !
Eh ! bien, sans employer prière ni sermon,
Je veux être pour vous le miroir du démon.

SCÈNE IV.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Te voilà de retour : — ainsi tout se prépare :
Grâce à toi, je m'attends au dîner le plus rare
Et le plus succulent. Tout doit être parfait ;
Tes ordres sont donnés. — Mais, dis-moi, s'il te plaît,
N'as-tu rien oublié ?

ROBERT.

Tu prends donc à la chose
Un intérêt bien vif ?

CÉLESTE.

Mais oui, je me propose
D'en user amplement ; car sans avoir pris l'air,
Aujourd'hui je me sens un appétit d'enfer.

D'ailleurs plus de raison pour que je m'en défende ;
Je te l'avoue aussi, je suis un peu... gourmande.

ROBERT.

Bah !

CÉLESTE.

Je le suis, mon cher, oui, c'est la vérité,
Et puisque les défauts dans la communauté
Sont compris, — des deux parts nous apportons la mise
De ce petit péché qu'on nomme gourmandise.

ROBERT.

Mais sais-tu que cela se rencontre fort bien ?

CÉLESTE.

A merveille ! — On n'a plus à se reprocher rien :
Nous pécherons ensemble.

ROBERT.

Oui, — c'est pourtant fort drôle,
Nous ferons nos apprêts, en règle, à tour de rôle.

CÉLESTE.

Très bien ; car, entre nous, à ne te rien céler,
Des goûts très différents peuvent se révéler ;
Tu connais peu les miens. — Ainsi, dans tes demandes,
As-tu pris soin d'avoir.....

ROBERT.

Quoi ?

CÉLESTE.

Le gâteau d'amandes.

ROBERT.

Oh ! qu'importe un gâteau ? s'il manque à tes souhaits
Assez de mets choisis flatteront ton palais :

Ce n'est qu'un accessoire, et s'il te fait envie,
J'y puis pourvoir encore, et tu seras servie.

CÉLESTE.

J'y tiens, car j'en suis folle, et j'y compte. — As-tu mis
Dans tes préparatifs du pâté, du salmis,
Du chevreuil, du saumon, du faisan?

ROBERT.

C'est étrange!
Es-tu donc si sensible à tout ce que l'on mange
De plus appétissant, de plus substantiel,
Toi qui sembles surtout vivre des pleurs du ciel,
Comme un sylphe léger, toi, femme si gentille,
Ame si poétique?

CÉLESTE.

Aurons-nous de l'anguille?

ROBERT.

Tu le sauras plus tard; c'est un peu lourd, — craignons...

CÉLESTE.

Anguille à la tartare et croûte aux champignons,
C'est mon fort.

ROBERT.

Laissons là ton dîner, je te prie,
Parlons de notre amour, ma Céleste chérie,
De ce premier aveu qui m'assura ton cœur;
Ce souvenir est plein de charme, de douceur.

CÉLESTE (*feignant de ne rien entendre*).

Avec de la moutarde.

ROBERT.

Allons donc!.. ma tendresse
N'a-t-elle déjà plus d'accent qui t'intéresse?

Ai-je perdu la tienne?... Oh! non, non, — n'est-ce pas?
Elle est à moi toujours. Je veux jusqu'au trépas,
Par mille petits soins, en toutes conjonctures,
Je veux la conserver.

CÉLESTE.

Comme des confitures,
Avec beaucoup de sucre. — A propos, pour cela,
J'ai certaine recette adorable.

ROBERT.

Oh! voilà
Un discours qui devient odieux, détestable :
Tu sembles ne songer qu'aux plaisirs de la table,
Qu'à faire avidement la carte de nos plats.
Plus de ces entretiens doux, tendres, délicats,
Dont tout à l'heure encor j'avais l'âme ravie
Et qui font entre époux le bonheur de la vie.

SCÈNE V.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE.

Monsieur, voici, je crois, le pâté qu'il vous faut.
Ma foi, bien m'en a pris d'arriver assez tôt;
Il allait m'échapper sans toute ma vitesse :
C'est le meilleur de tous.

ROBERT.

Il suffit; qu'on nous laisse!

CÉLESTE (*à Marie qui s'éloigne*).

Eh! Marie! un moment : venez, venez ici;
Sans que j'en goûte un peu, n'emportez pas ceci :

[redacted]

Je veux sur le dîner prendre un léger à-compte.

(Elle rompt un morceau du pâté qu'elle mange avec avidité.)

Oh ! l'excellent pâté ! Quel fumet !

ROBERT.

Quelle honte !

CÉLESTE *(la bouche pleine, et tournant une grosse joue du côté de son mari).*

Eh ! bien, tu disais donc, ami, que nos amours
Comme dans leur matin doivent durer toujours?
Je l'espère de même.

ROBERT *(avec humeur).*

Excusez-moi, Madame ;
Un mari doit parler franchement à sa femme :
Ce morceau de pâté dévoré sans pudeur
Vous fait laide à mes yeux, mais laide à faire peur.
Osez-vous bien parler ainsi la bouche pleine,
Sans vous douter combien cela vous rend vilaine?

CÉLESTE.

Je suis laide !... vilaine !... En vérité ?

ROBERT *(très sèchement.)*

Mais oui.

CÉLESTE.

Tiens !!... vous vous permettez un langage inouï.
Depuis notre union, s'il faut que je le dise,
Voilà de votre part la première sottise.....

ROBERT.

Ah ! c'est qu'aussi, dès lors, c'est le premier défaut
Que je découvre en vous, et je le dis bien haut,
Je le trouve hideux.

CÉLESTE.

Mais le jour de la noce,
Monsieur, j'avais déjà cet appétit féroce ;
Vous avez pu le voir : c'est mon infirmité.

ROBERT.

Cela ne se peut pas ; car j'aurais tout quitté.
J'épousais une femme au plus joli visage,
A la plus svelte taille, au plus divin corsage ;
Vous perdrez ces trésors, en gloutonnant de tout ;
Vous deviendrez... bouffie.

CÉLESTE.

Eh ! qu'importe après tout ?

ROBERT (*frappant du pied*).

Mais je ne puis souffrir, moi, que ma femme engraisse.

CÉLESTE.

J'en ai pourtant le droit ; j'en suis bien la maîtresse ;
Le code n'y met point de prohibition,
Et ce n'est pas un cas de séparation.

ROBERT (*se calmant*).

Voyons, voyons, Céleste, empêchons qu'un beau rêve
Après si peu de jours tristement ne s'achève.
Le désenchantement me serait trop amer ;
Tu peux me l'épargner. — Si donc je te suis cher,
D'abord quitte ce ton *cuisinière bourgeoise :*
Il me fait souvenir de certaine Françoise
Que j'eus, étant garçon, le malheur d'engager,
Et qui vingt fois le jour me faisait enrager.
Et puis corrige-toi de ce penchant funeste
Qui te fait si grand tort et qu'en toi je déteste :
Défais-toi de ce vice : il est fort malheureux,
Vulgaire au dernier point, prosaïque, honteux

Il fit d'Eve et d'Adam la cruelle disgrace,
Et de mon Paradis j'ai peur qu'il ne me chasse.
Je serais désolé qu'il m'éloignât de toi,
Et je n'y puis penser sans trouble, sans effroi.
Reste, en le maîtrisant, cette femme adorée
Dont j'ai rêvé longtemps, que j'ai tant désirée,
Cet être aérien qui devait me charmer,
Ce bel enfant des cieux que seul je puis aimer.

CÉLESTE.

Je veux bien t'obéir; mais, si je me corrige,
A faire ainsi que moi même raison t'oblige:
Ce péché si vilain dont tu veux me sauver,
Te verrai-je après moi toujours le cultiver
Lorsque j'en aurai fait le complet sacrifice?
Il m'enlaidit; — mais toi, crois-tu qu'il t'embellisse?
Au parfait Cuisinier tu n'as qu'à revenir,
Et de l'art culinaire encor m'entretenir,
(Suis mon raisonnement, bien qu'il ne soit pas louche)
La sauce m'en viendra peut-être dans la bouche.
Cela peut m'exposer à retomber bientôt
Sous le joug flétrissant de ton propre défaut;
Tu devras à toi-même imputer ces culbutes,
Et tu sais, mon ami, ce qu'on dit des rechutes.

ROBERT.

Le parfait Cuisinier!... Tu vas voir! ah! parbleu
J'en fais soudain justice et le condamne au feu.
(*Il jette le livre sous la cheminée.*)
Lui-même y condamna d'innombrables victimes;
C'est lui qui m'a trahi, je punis tous ses crimes.

CÉLESTE.

Bien!... bien!

ROBERT.

Ce n'est pas tout: je te fais le serment,
Quand j'en devrais mourir, de n'être plus gourmand.

CÉLESTE.

De mieux en mieux, Robert ! — A mon tour je te jure
Une sobriété.....

ROBERT (*se précipitant aux genoux de sa femme, puis se relevant pour l'embrasser*).

Divine créature !
Ma Céleste ! ô bonheur ! je te retrouve enfin.
Ne va pas cependant te laisser avoir faim.

CÉLESTE.

Sois tranquille, mon cher, au dîner qui s'apprête
Je saurai faire honneur; car c'est un jour de fête.
Un peu de gourmandise aujourd'hui nous ira.
Et réciproquement on se pardonnera.

ROBERT.

Bien jugé ! je m'apprête à plus d'une rasade.
Maintenant, allons faire un tour de promenade,
Et savourons, mon ange, en cet heureux moment
L'ineffable douceur d'un raccommodement.
(*Il sonne. Un domestique et Marie se présentent.*)
Jacques !... Au Tilbury dites que l'on attèle.

CÉLESTE.

Marie ! apportez-moi mon chapeau, mon ombrelle.
(*Marie passe dans la chambre voisine, puis rentre immédiatement et reste sur la scène.*)
Cette course aujourd'hui me fera grand plaisir.
Pourtant, n'allons pas loin ; car il faut revenir.

ROBERT.

Je te ramènerai quand tu voudras, mon ange ;

[redacted]

Puis on me conduira chez notre ami Mornange
Pour peu d'instants.

(*Contemplant Céleste qui met son chapeau devant une glace.*)

Charmante ! il est délicieux
Ton chapeau.

CÉLESTE.

Moi, je crois qu'il pourrait aller mieux.

ROBERT.

Mais par quel ornement, lorsqu'on est si jolie,
Se peut-il, mon amour, que l'on soit embellie?
Vois, regarde-toi bien. — La bonne invention
Qu'un miroir pour la femme !

CÉLESTE.

Eh ! dans l'occasion,
C'est bien aussi pour l'homme un meuble fort utile.

ROBERT.

Tu trouves ?

CÉLESTE.

Oui, — surtout quand la femme est habile
A s'en servir. — Pendant que l'on met les chevaux
Viens un peu visiter mes fleurs et mes oiseaux.

SCENE VI.

LES PRÉCÉDENTS ET MARIE.

MARIE (*tirant légèrement Céleste par sa robe, au moment où celle-ci prend le bras de son mari pour sortir ave lui*).

Oh ! s'il vous plaît, Madame, un mot.

[redacted]

CÉLESTE (*à Robert*).

Veux-tu permettre ?

ROBERT.

Je t'attends au jardin. (*Il sort.*)

SCÈNE VII.

CÉLESTE et MARIE.

MARIE.

Vous m'avez fait promettre
De m'adresser à vous, quand j'aurais du chagrin :
J'en ai beaucoup, Madame, et n'en vois pas la fin.

CÉLESTE.

Qu'est-ce donc, mon enfant, qui trouble ainsi ton âme ?
Voyons... explique-toi... C'est...

MARIE.

C'est Joseph, Madame.

CÉLESTE.

Joseph ! Cela m'étonne : il t'aime fort pourtant,
Marie, — et je crois bien que tu l'aimes autant.
Faut-il ne plus songer à votre mariage ?
Le soupçonnerais-tu de devenir volage ?

MARIE.

Non, je ne pense pas qu'il ait d'autres amours ;
Mais...

CÉLESTE.

Mais quoi ?... Quel reproche...

MARIE.

Il s'enivre toujours ;

Sur ce vilain défaut en vain je le sermonne;
L'habitude l'emporte et toujours le talonne.
Heureusement pour moi, plus encore pour lui
Qu'il trouve en vous, Madame, un indulgent appui;
Mais veuillez, s'il vous plaît, de son penchant à boire
Le gronder de façon qu'il en garde mémoire;
Car je n'y puis plus rien.

CÉLESTE.

Nous l'en corrigerons.

MARIE.

Je n'y compte plus guère.

CÉLESTE.

Oh ! nous y parviendrons :
J'ai pour changer un homme un secret impayable.

MARIE.

Un secret !... Quel bonheur !... C'est...

CÉLESTE.

Le miroir du diable.

MARIE.

Vous dites?

CÉLESTE.

Le miroir du diable ou du démon,
Cela s'appelle ainsi.

MARIE.

Ça n'a pas d'autre nom?

CÉLESTE.

Pas que je sache.

MARIE.

Oh ! mais c'est donc de la magie?

CÉLESTE.

Non, non, pas tout à fait malgré l'analogie.
Tiens... — emporte ce livre, et va lire au feuillet
Commençant un chapitre où j'ai mis le signet;
C'est là que tu verras ce que je veux t'apprendre.
Prends bien soin du volume, et songe à me le rendre.

MARIE.

Merci, Madame. — On peut s'en servir sans péché?

CÉLESTE.

Oui. — Tu tiendras pourtant le secret bien caché.
(Elle sort.)

SCÈNE VIII.

MARIE *(tournant et retournant le livre de légendes).*

Voici du merveilleux. — Faut-il me laisser croire
A sa vertu? — Ce livre est peut-être un grimoire.
Si, quand j'en aurai lu quelques mots, le démon
Soudain m'apparaissait! Brrrou! j'en ai le frisson:
Cela fait chair de poule. — A cette expérience
Pourtant je suis poussée avec impatience.
(Ouvrant le livre.)
C'est bien ceci; — voyons: — advienne que pourra;
Je crois à mon bon ange; il me protégera.
Je veux, sans plus tarder, pénétrer ce mystère.
(Lisant.)
« Belsébuth fut longtemps un démon sédentaire... »

(Pendant ce monologue survient Joseph tout à fait gris et marchant doucement les jambes avinées derrière Marie. Au moment où elle achève le premier vers de la légende, il veut lui appliquer ses mains sur les yeux. — Marie prend la fuite en laissant tomber le livre, et en criant avec terreur :)

Ah! c'est lui! — Sainte Vierge! ayez pitié de moi!

SCÈNE IX.

JOSEPH (*après un moment de stupéfaction*).

D'où peut donc lui venir cet incroyable effroi?
Il est vrai que j'ai tort. — Je devais m'aller pendre...
Bête! — Arriver ainsi!... brusquement la surprendre!
Elle en aura la fièvre, et j'ai bien mérité
D'être par elle encore un peu plus maltraité.
L'effrayer, la troubler...
(*Apercevant le livre qu'il ramasse.*)
Jusque dans ses prières!
Elle priait. — Voilà par mes sottes manières
Son livre d'oraisons tombé sur le parquet.
Oh! je vais pour le coup recevoir mon paquet;
C'est sûr. — Gris de rechef et doublement coupable!
(*D'une voix larmoyante et en regardant le livre.*)
Si je priais moi-même? — Oui! j'en suis bien capable,
Dans l'état où je suis! — Oui, c'est bien prendre mon...
(*Jetant les yeux sur le titre de la légende.*)
Oh! mais c'est étonnant! — « Le Miroir du Démon! »
— Est-ce que par hasard, dévote singulière,
La reine de mon cœur serait un peu sorcière?
Oui, — quant à mon amour, cela se pourrait bien;
Mais du reste, ma foi, je crois qu'il n'en est rien.
Non, — si Marie avait un pacte avec le diable,
Elle n'aurait pas eu cette peur effroyable.
Que peut dire ce livre? — Essayons d'en tâter:
Dans mon cerveau brûlant ce miroir vient trotter;
Voyons donc ce que c'est: — « Belsébuth... »
(*Il fait de longs efforts pour continuer sa lecture et n'en peut venir à bout.*)
Impossible
D'aller plus loin: — pour moi le reste est illisible...

Il faut y renoncer!... je n'y vois que du feu!
Est-ce du sortilége?... un charme? — Eh! non morbleu!
C'est l'effet naturel d'un litre de Bourgogne.
Voilà ce que l'on gagne à n'être qu'un ivrogne.
Mais c'est fini! — je veux ne plus me mettre en train,
Et je boirai de l'eau pas plus tard que demain.
C'est bien dur! — me réduire à ce triste breuvage;
Je ne sais pas encor... si j'aurai ce courage.

(Il chante ce dernier hémistiche en contrefaisant le récitatif de ROBERT LE DIABLE, *qui précède l'air :* DES CHEVALIERS DE MA PATRIE, ETC.

Ma foi! demain verra : — sur le *bonum vinum*
Mettons en attendant — ce reste de vieux *rhum*.

(Il tire un flacon de sa poche et boit.)

Oh! c'en est bien du vrai!

(Il pose le flacon sur le guéridon, puis il étend les mains dessus d'une façon grotesquement solennelle.)

Fils de la Jamaïque,
Salut! — je te bénis dans la forme hébraïque.
Mais je m'y prends trop tard.

(Il regarde à travers le flacon.)

Car tu n'existes plus.
Ne perdons point de temps en regrets superflus;
Retournons à Marie. — Ah! malheureux!... je doute
Qu'après tout ce fracas désormais l'on m'écoute.
Il faut savoir pourtant de l'objet adoré
Si le mal que j'ai fait peut être réparé,
Sur quel pied maintenant il m'est permis de vivre.
Je vais donc sur-le-champ lui reporter son livre,
Tomber à ses genoux, lui demander pardon,
Attendre ma sentence... et, sortilége ou non,
Si ne lui suffit pas mon amende honorable,
Pour elle je suis prêt à me donner au diable.

FIN DU PREMIER ACTE.

[redacted]

SECOND ACTE.

SCÈNE PREMIÈRE.

CÉLESTE (*assise au lever du rideau près du guéridon et parcourant les feuillets d'un album*).

MARIE (*entrant par le fond de la scène*).

MARIE (*à part*).

Je rirais volontiers de ma sotte frayeur,
Si j'avais pu... mais non, rien ne change un buveur.
(*Haut.*)
Madame est toute seule?

CÉLESTE.

Oui, tu vois.

MARIE.

C'est bien rare.

CÉLESTE.

Je ne sais pas à quoi mon mari se prépare
Au dehors ; — mais bientôt il sera de retour.
Eh ! bien, ma pauvre enfant, comment va cet amour?
Vaincrons-nous dans Joseph le penchant qui l'entraîne?
Le Miroir...

MARIE.

Ah ! Madame, on y perd bien sa peine,
Allez : — je l'ai conduit devant votre Psyché ;
Mais c'est en vain pour moi qu'il s'en est approché.

J'ai cru qu'en se voyant des pieds jusqu'à la tête
De lui-même il aurait quelque honte secrète ;
Il ne s'en est trouvé que plus joli garçon,
Et même il en a pris un air fort polisson

CÉLESTE.

Tu n'as rien essayé de mieux, que je suppose?

MARIE.

Non, Madame ; — Astarot n'a pas fait autre chose
Pour changer son cousin. — Moi, j'ai manqué mon but ;
J'en conclus que Joseph ne vaut pas Belsébuth.

CÉLESTE.

Ah ! c'est dire un peu trop. — Je vois qu'en cette affaire
Tu n'as pas deviné tout ce qu'il fallait faire,
Et je te dirai bien pourquoi cette fois-ci
Le Miroir du démon ne t'a pas réussi.

MARIE.

Oh ! dites...

CÉLESTE.

Il fallait, usant de stratagème,
Présenter à Joseph le miroir en toi-même.

MARIE.

En moi-même !

CÉLESTE.

Oui sans doute. — Ainsi dès aujourd'hui
Fais semblant, sous ses yeux, d'être ivre comme lui :
Tu verras.

MARIE.

Vous croyez? — Mais c'est fort difficile :
Aux grâces de l'état je ne suis guère habile.

CÉLESTE.

C'est égal : — en voyant, sans beaucoup méditer,
Une femme a toujours le talent d'imiter :

Avec un peu d'esprit on peut tout entreprendre :
Va préparer l'essai.

MARIE.

Je commence à comprendre.
Cela peut devenir fort drôle.

CÉLESTE.

Assurément,
Et bientôt je pourrai t'en faire compliment.

MARIE.

Mais cependant, Madame, ayant l'air d'être grise,
Si par votre mari j'allais être surprise.
Qu'en dirait-il ?

CÉLESTE.

N'importe ! il apprendrait pourquoi ;
Va, va, c'est mon affaire, et je prends tout sur moi.

MARIE.

Quelle bonté, Madame, et que je l'apprécie !
Je vous rends votre livre et vous en remercie ;
Car ce n'est pas son tort si j'ai manqué mon coup.

CÉLESTE.

Tu verras qu'à la fin nous lui devrons beaucoup.

MARIE.

J'ai failli de le perdre : — une frayeur subite
Me l'avait fait laisser... — Mais pardon, je vous quitte :
Voici des visiteurs.

(Elle sort.)

UN VALET *(annonçant)*

Madame de Lormier,
Monsieur de Mozerand sont là sur le palier.

CÉLESTE.

Faites entrer.

SCÈNE II.

CÉLESTE, CÉSARINE, PLACIDE.

CÉSARINE (*arrivant rapidement à Céleste*).

Bonjour, ma charmante Céleste.

CÉLESTE (*très affectueusement*).

Eh ! bonjour, Césarine.

CÉSARINE (*embrassant son amie*).

Allons, ce ton m'atteste
Que tu ressens toujours du plaisir à me voir ;
J'en avais cependant presque perdu l'espoir.
(*Avec un peu de volubilité.*)
Ah ! çà, que deviens-tu, dis-moi, mon adorée ?
On ne te voit pas plus qu'une femme cloîtrée :
L'hymen doit-il tenir tes charmes éclipsés ?
Es-tu par ton mari comme aux arrêts forcés ?
En vérité pour toi c'est ce que j'appréhende.
Dans son ménage il faut que la femme commande ;
C'est mon principe à moi, je te l'ai cent fois dit ;
Souviens-toi du conseil et fais-en ton profit.
Viens me voir sans façons, point de cérémonie ;
Regarde... — moi, j'arrive en robe tout unie,
Et, plus à l'aise encor sur un tout autre point,
J'ose peut-être ici ce qui ne se fait point.
Je t'amène Monsieur que tu ne connais guère.
Comme feu mon époux il n'a pas fait la guerre ;
Mais il est brave aussi, je puis le témoigner,
Et ce mérite-là n'est pas à dédaigner.
Quand on fut comme moi la femme bien aimée
D'un vaillant colonel, si chéri de l'armée,

Qui s'est tant signalé dans les champs de l'honneur,
On ne peut distinguer qu'un homme ayant du cœur;
Et c'est t'en dire assez pour...

CÉLESTE.

Pour que je devine.

CÉSARINE.

Voilà mon prétendu.

CÉLESTE.

C'est très bien, Césarine;
Je vous fais à tous deux sincère compliment.

PLACIDE (*s'inclinant profondément*).

C'est trop d'honneur pour moi, Madame, assurément,
Et je rends grâce au nœud qui bientôt nous engage
De pouvoir dès ce jour vous offrir mon hommage.
(*Céleste fait signe aux visiteurs de s'asseoir.*)

CÉSARINE (*gaîment*).

Tu devais tout savoir plus tôt; — mais que veux-tu?
J'ai longtemps réfléchi, balancé, combattu.
Monsieur n'appartient pas à l'ordre militaire;
C'est son tort, son défaut, je n'en fais pas mystère.
Moi, colonelle, aimant la gloire et le péril,
J'ai le cœur peu flatté d'entrer dans le civil.
Je rêvais d'un César, d'un Hector, d'un Alcide;
Monsieur a le malheur de s'appeler Placide.
Pour une Césarine un Placide! — Heim! quel nom!
C'est comme un traversin sur l'affût d'un canon.
Aussi, lorsqu'à Monsieur qui ne sait rien du reste,
Sans parler d'un mari, j'ai cité ma Céleste,
Il a fait un soupir que je soupçonne bien
D'être plus en faveur de ton nom que du mien.

PLACIDE.

Le beau nom de Céleste a de quoi toucher l'ame,
Surtout justifié comme il l'est en Madame;
Mais je sens qu'à jamais, par un charme vainqueur,
Celui de Césarine est présent à mon cœur.

CÉSARINE.

On n'est pas plus galant; — mais en Monsieur Placide
Ce seul titre pourrait me laisser le cœur vide.
Je désire être en tort d'avoir tant hésité
A joindre ma bravoure à sa placidité.
Hier encore j'étais prête à changer d'idée;
Aujourd'hui je me sens à peu près décidée,
Et par un incident vraiment des plus heureux,
On peut être placide et n'être pas peureux :
Monsieur m'a révélé que certaine querelle,
Une affaire d'honneur sur le terrain l'appelle;
C'est son début, ma chère, et jamais (entre nous)
Il n'eut précédemment semblable rendez-vous.

CÉLESTE.

Mais c'est là, ce me semble, un assez grand mérite.

PLACIDE (*à part*).

Il me le semble aussi.

CÉLESTE.

Moi, je me félicite,
Sous ce rapport, d'avoir un mari sans pareil;
C'est l'homme le plus doux qui soit sous le soleil;
Nul n'est plus pacifique.

CÉSARINE.

Ah! vraiment?

CÉLESTE.

Je suis sûre
Qu'il saurait pardonner la plus sanglante injure.

CÉSARINE (*riant*).

C'est donc un phénomène : — il faut que son portrait
Soit photographié partout.

CÉLESTE.

Un cœur parfait.

CÉSARINE (*continuant de rire*).

Et comment n'as-tu pas songé, ma toute belle,
A l'exposition nommée universelle,
Pour montrer des maris cette adorable fleur?
On t'aurait décerné la médaille d'honneur.

CÉLESTE.

Méchante !

CÉSARINE.

Revenons à notre grande affaire :
Tu permets?... — Quel Tartare est donc votre adversaire,
Monsieur? — M'avez-vous dit? ai-je oublié? Mais non ;
Vous êtes si discret que j'ignore son nom.

PLACIDE.

Oh ! vous l'apprécierez avant que je le nomme.
C'est à bon droit qu'il mène un train de gentilhomme ;
Près du beau sexe il eut plus d'un succès marquant.
On le dit marié, je ne sais depuis quand.
Nous nous hantions beaucoup; mais contre son usage,
Il m'a tant négligé durant un long voyage,
Et depuis le moment qu'il en est revenu,
Que son nouveau logis m'est encore inconnu.

CÉSARINE.

Inconnu !... — Mais ceci me paraît fort étrange :
D'une adresse, en ce cas, ne fait-on pas échange ?

PLACIDE.

Il n'a fait que choisir le lieu du rendez-vous.

CÉSARINE.

Et... ce lieu ?

PLACIDE.

Doit rester un secret entre nous.

CÉSARINE.

Mais c'est un spadassin, selon toute apparence,
Car je crois qu'il s'agit d'une légère offense,
D'un rien, d'une misère.

PLACIDE.

Oui, Madame, en effet ;
Jamais on n'a dit moins, jamais on n'a moins fait :
J'ai raillé...

CÉSARINE.

Qui ?

PLACIDE.

Son groom, incroyablement bête ;
Il m'a jeté soudain sa casquette à la tête.

CÉSARINE.

La casquette du groom ?

PLACIDE.

Du groom, bien entendu

CÉSARINE.

C'est fort humiliant ! — Vous avez répondu
En demandant raison ?

[redacted]

PLACIDE.

Raison ! — mais non, Madame,
Lui seul a provoqué le duel.

CÉSARINE.

C'est infame !
L'insulte me révolte ; — et je comprends fort bien
Qu'on ne soit pas d'humeur à la compter pour rien.
Mon mari s'est battu pour une moindre injure :
Il s'agissait d'un gant passé sur sa figure.
Il fut blessé.

PLACIDE.

Voilà ce qui me déplaît fort
Dans un duel.

CÉSARINE.

Blessé ! — Tout blessé n'est pas mort,
Monsieur ; — rassurez-vous : j'honore le courage,
Même dans son malheur. La balafre au visage
Ne vous irait pas mal ; être un peu balafré
Ou bien l'écharpe au bras, c'est être décoré.
C'est un ruban d'honneur qu'on a changé de place,
Voilà tout. — Revenez soit un bras, soit la face
Portant marque d'un coup dont vous serez guéri,
Je n'en dirai pas moins : Vous êtes mon mari,
Et même j'en serai, c'est toute ma pensée,
De vous donner ma main d'autant plus empressée.

CÉLESTE.

Et si dans cette affaire on allait pactiser ?

CÉSARINE.

De me dédire alors je pourrais m'aviser.

PLACIDE (*à part*).

Ciel !

CÉLESTE.

Je ne conçois pas ces barbares usages :
Que deux hommes du siècle, ainsi que des sauvages,
Aillent s'entr'égorger. — Votre provocateur
Doit être un ennemi d'une étrange fureur ?

PLACIDE.

C'est un ami, Madame, un compagnon d'enfance,
Mais emporté, jaloux et plein d'outrecuidance,
Ne pouvant se résoudre à souffrir de rivaux,
Révélant tous en lui les péchés capitaux.
Au collége déjà sa nature intraitable
Le faisait appeler souvent Robert le Diable.

CÉLESTE.

Il se nomme Robert ?

PLACIDE.

Robert de Valigny.

CÉLESTE (*se levant*).

Lui ! mon mari ! grand Dieu !

CÉSARINE (*se levant*).

Ton mari !

PLACIDE (*se levant et d'un air pétrifié*).

Son mari !

CÉLESTE.

Oh ! Monsieur, faites grâce ! Oh ! je vous en supplie,
Evitez ce duel ; — il y va de ma vie.

PLACIDE.

Volon...

[redacted]

CÉSARINE (*l'interrompant d'un regard menaçant, puis s'approchant de Céleste dont elle prend et serre la main.*)

Pauvre Céleste ! — Oui, c'est vraiment affreux ;
Cela te porte au cœur un coup bien douloureux ;
C'est cruel, j'en conviens ; mais allons... du courage !
A cet événement le point d'honneur engage ;
Le point d'honneur le veut.

PLACIDE.

Hélas ! oui.

CÉLESTE.

Quelle horreur !
Mais c'est un vrai bourreau que votre point d'honneur.
Comprendrez-vous jamais jusqu'où vont mes alarmes ?
Ah ! c'est pour en mourir ! — Quel est le choix des armes ?

PLACIDE.

Quoi ! vous voulez savoir... ?

CÉLESTE.

Est-ce encore un secret ?

PLACIDE.

Non. Madame,... il sagit...

CÉLESTE.

De quoi ?

PLACIDE.

Du pistolet.

CÉLESTE.

Quel est le jour fixé ?

PLACIDE.

Demain.

CÉLESTE.

Et quelle est l'heure?

PLACIDE.

Sept heures du matin.

CÉLESTE.

Vous le voyez : j'en pleure;
Mais je sais quel courage il faut en pareil cas,
Et, je vous en réponds, vous ne vous battrez pas.

CÉSARINE.

Ils ne se battront pas! Et que prétends-tu faire?

CÉLESTE.

Prouver que mon mari n'a ni fiel ni colère;
Il va bientôt rentrer. — Allez, retirez-vous.
Quoi que vous en disiez, moi je sais qu'il est doux,
Aussi doux qu'un agneau, qu'une colombe.

PLACIDE (*à part*).

Peste!
Il est joli l'agneau!

CÉSARINE.

Du courage, Céleste!
A des illusions ne livre point ton cœur;
Nous ne pouvons prévoir qui sera le vainqueur.

PLACIDE (*à part*).

Quelle aimable colombe! Un vautour plein de rage.

CÉSARINE.

Adieu... nous te laissons.

(Elle embrasse son amie avec une grande expansion de sentiment.)

Céleste !... du courage!

SCÈNE III.

CÉLESTE.

Uu duel ! — Mon mari ! — Dans quelle anxiété
Cet entretien me jette ! — Et quelle impiété !
Péril de mort !... — Pourquoi ? — La cause la plus vaine.
Je prétends l'empêcher : — en suis-je bien certaine?
Prendra-t-il en pitié mes craintes, mes douleurs?
Ai-je trop présumé du pouvoir de mes pleurs?
Le miroir du démon peut m'être encore utile ;
Mais cette fois j'ai peur qu'il ne soit trop fragilo.
Mon Dieu ! ! — Voyons d'abord si ses deux pistolets
Sont toujours là.

(Elle passe dans le cabinet de son mari.)

SCÈNE IV.

ROBERT, MORNANGE.

ROBERT *(regardant autour de lui sur le palier et dans le salon).*

Personne ! Où sont donc ces valets?
Les ingrats !... Ils n'ont tous ni soin, ni prévenance.
Moi, qui fait tout pour eux ! — Avec quelle insolence
Ce fat de Mozerand de mon groom s'est moqué !
Combien je m'applaudis de l'avoir provoqué !

MORNANGE.

Au courroux dont je vois ton âme possédée
Ce duel me paraît chose bien décidée,
Robert?

ROBERT.

Certainement: — en aurais-tu douté?

MORNANGE.

Non... pas précisément; — mais je m'étais flatté
De trouver un moyen d'arranger cette affaire.

ROBERT.

D'arranger? — Pour qui donc me prends-tu? Laisse faire.

MORNANGE.

Pourtant souffre un conseil.

ROBERT.

Je n'en ai pas besoin,
Mornange; — ton seul rôle est d'être mon témoin.

MORNANGE.

Allons... puisqu'il le faut; à demain; car je pense
Que nous serons ce soir privé de ta présence.

ROBERT.

Non.

MORNANGE.

Tu viendras jouer au cercle?

ROBERT.

Pourquoi pas?
J'y serai, — j'y jouerai, sans le moindre embarras.

MORNANGE.

J'admire ton sang-froid. — Ne te fais pas attendre.
Entends-tu venir seul, ou faudra-t-il te prendre?

[redacted]

ROBERT.

Tu me feras plaisir si tu viens me chercher.

MORNANGE.

Convenu : — rien, je crois, ne peut m'en empêcher.
(Il sort.)

Robert va s'asseoir à la gauche du theâtre du côté cpposé à celui qu'occupe le guéridon.

Céleste s'avance sans bruit, en portant une cassette qui renferme les pistolets de Robert. Elle pose cette cassette sur le guéridon et la couvre d'albums et de brochures. Puis elle vient doucement poser une main sur l'épaule de son mari. Il se lève. Alors elle lui prend les deux mains et le regarde fixement.

SCÈNE V.

CÉLESTE, ROBERT.

CÉLESTE.

Je dis que mon Robert a la douceur d'un ange :
Cela n'est-il pas vrai ?

ROBERT.

D'où vient cet air étrange ?

CÉLESTE.

Il n'a rien d'étonnant ; — n'est-ce pas, réponds moi,
Que nul n'est pacifique et doux autant que toi ?

ROBERT.

Oh ! pacifique au point que jamais, je le gage,
Numa Pompilius ne le fut davantage.

CÉLESTE.

Alors, Monsieur, pourquoi vous battez-vous demain ?

ROBERT.

Me battre ! — Qui t'a dit?...

CÉLESTE.

Qu'importe? — Mais en vain
Tu voudrais m'échapper, me laisser à mes larmes.
Tu ne te battras pas ; non : — j'ai saisi tes armes ;
Elles sont sous ma main, j'entends les conserver.

ROBERT.

A quoi te servirait de vouloir m'en priver?
Ces armes ne sont point celles que l'on doit prendre
Et charger sur la scène où nous allons nous rendre ;
Enfant ! — Nous n'avons pas à prévoir de tels soins ;
C'est ordinairement l'affaire des témoins.

CÉLESTE.

Des témoins ! — Tiens-tu d'eux l'odieux privilége
De répandre le sang d'un ami de collége,
Qui jamais, — je le sais , — jamais ne s'est battu?
Et quand il coulera, ce sang... — le boiras-tu?

ROBERT.

Tais-toi, Rousseau femelle ! ou sois plus raisonnable,
Et ne viens pas défendre un cuistre, un misérable,
Un railleur sans esprit, pétri de vanité,
Qui m'a, pour son malheur, gravement insulté.

CÉLESTE.

Quelle erreur !

ROBERT.

Eh ! bien, — non, — je ne suis point paisible ;
Je ne serai jamais ce philinte impassible,
Que ton âme angélique avait en moi rêvé.
Que tu croyais à toi, que tu n'as pas trouvé.

Je n'affecterai point la patience indigne,
L'immobile sang-froid d'un pêcheur à la ligne.
Je ne veux point cesser d'être un homme de cœur,
Qui ne souffrit jamais un pied sur son honneur.
J'eus des cartels nombreux et tous vidés sans honte :
Un, deux, trois, quatre, cinq... je n'en sais plus le compte.
Contre moi chaque fois qu'une injure a soufflé.
Sur l'insolent jaseur une balle a sifflé ;
Sitôt qu'impudemment ma personne est frappée,
Je frappe ; — un coup de coude amène un coup d'épée ;
On n'effleure jamais ma face d'une main,
Sans que l'impertinent soit châtié soudain.
Voilà ce que je suis ; apprends à me connaître :
J'aurai l'air à tes yeux d'un spadassin peut-être,
Sans l'être pour cela. — Mon honneur offensé
Veut du sang. — Si l'honneur sur ma joue est placé,
Si de la moindre atteinte il se révolte et gronde,
Celui qui l'a mis là n'est pas moi, — c'est le monde.

CÉLESTE.

Robert !... y songes-tu? — De grâce, calme-toi,
Et daigne au moins encore un peu penser à moi.
De cet affreux duel tu peux être victime :
Comme toi j'en mourrais ; — vainqueur, tu fais un crime ;
Tu deviens meurtrier d'un ami dont le cœur
M'a semblé généreux, aimant, plein de douceur.

ROBERT.

Doux?... lui ! — mais non morbleu : son calme n'est qu'in-
Aimant ! — nulle chaleur, nul sentiment dans l'âme, [fâme;
Et je le briserai ton Placide.

CÉLESTE (*pleurant*).

Ah ! Robert !
Abjure ces transports où ta vertu se perd.

ROBERT.

Oui, je le briserai ; ce m'est aussi facile
Que de mettre en morceaux ce froid vase d'argile,
Décoré de magots, moins magots que celui
Dont, je ne sais pourquoi, vous devenez l'appui.

(Il saisit un vase sur la cheminée et le jette avec fureur sur le parquet.)

CÉLESTE *(après un moment de silence, en essuyant ses larmes).*

Oh ! que c'est bien, Robert ! — je suis émerveillée.
En toi j'ai craint de voir..... une poule mouillée :
J'ai voulu t'éprouver ; mais tu n'as point molli.
Je t'aurais méprisé comme un homme avili,
Si, pour te conserver au bonheur de ta femme,
Tu m'avais immolé le courroux qui t'enflamme.
Le sublime attendrit : — si j'ai versé des pleurs,
C'est que je t'ai trouvé sublime en tes fureurs ;
Ah ! Robert ! que le ciel nous fit bien l'un pour l'autre !
Fut-il jamais accord plus parfait que le nôtre ?
Non moins que toi, je suis sensible à tout affront ;
Celui que tu reçois tombe aussi sur mon front.
Mon âme s'associe à ta juste colère ;
Plus que tes jours, ta gloire en cet instant m'est chère.
Oh ! combien tout à l'heure il m'a fallu souffrir,
Pour déguiser ma rage et pour la contenir,
Quand tu me signalais une insulte inouïe !
On a raillé ton groom, Robert ! — cette infamie
Pèse de tout son poids sur mon cœur bondissant ;
Vive Dieu ! vengeons-la ! Du sang, il faut du sang !

ROBERT *(stupéfait).*

Quel vertige !

[redacted]

CÉLESTE.

Pourquoi ne suis-je qu'une femme?
C'est bien moi qui serais ton second, sur mon ame.
Si j'avais comme toi de la barbe au menton,
Alliant ma bravoure aux formes du bon ton,
Les cheveux parfumés, le chapeau sur l'oreille,
Animé pour le bien d'une ardeur sans pareille,
J'irais dans les cafés, afin d'y découvrir
Des bavards, des railleurs, des faquins à punir.
Pour le moindre regard, pour la moindre parole
Qu'oserait de travers m'adresser quelque drôle,
Du sang! — A qui viendrait me coudoyer un peu,
Ou passer devant moi, du sang, du sang, morbleu!
Pour les impertinents j'aurais un cœur de roche,
Et ceux qui tomberaient palpitants sous ma broche
Je les regarderais comme des papillons
Transpercés d'une épingle. — Ah! sur ces fanfarons
Que n'ai-je à me servir de cette baïonnette
Qui prend chez nos soldats le surnom de fourchette!
(*Elle prend l'attitude d'un soldat croisant la baïonnette.*)
Braves de nos grands jours! je vous égalerais!

ROBERT (*riant aux éclats*).

Oui, mon brave en jupons, tu leur ressemblerais
Comme au grand empereur sire Croquemitaine,
Et l'on rirait de toi.

CÉLESTE.

Bah!

ROBERT.

Sois-en bien certaine.

CÉLESTE.

Tu ris beaucoup toi-même...— Est-ce que par b... malheur
Tu ne te battrais plus?

ROBERT (*reprenant son sérieux*).

Moi! faillir à l'honneur!
Dieu merci, mon vouloir n'est pas un ridicule,
Et devant un cartel jamais je ne recule.

CÉLESTE.

A la bonne heure! Eh bien, je suis digne de toi.
Sais-tu bien qu'en jupons j'irais me battre, moi?
Je ne suis pas encor bien forte avec l'épée;
Mais au tir, à tout coup, j'abats une poupée,
Et je crois qu'à cent pas je puis faire sauter
La cervelle d'un fat.

ROBERT.

Gardez-vous d'en douter!
Je vois bien qu'il faudra, ma terrible Amazone,
Te faire délivrer un brevet de lionne.

CÉLESTE.

Volontiers, mon ami, j'accepte le brevet,
Pourvu que mon lion de moi soit satisfait.

ROBERT.

Mais je le suis déjà, puisqu'enfin la partie
Que nous allons jouer obtient la sympathie.

CÉLESTE.

Oh! que je voudrais donc à ta place être là!
Tout serait fait bientôt, je t'en réponds; — mais çà!
Voyons si du brevet je serai vraiment digne :
De mon adresse il faut que je te donne un signe.

(*Elle va prendre un des pistolets qu'elle arme, puis, ouvrant la fenêtre :*)

Regarde cet oiseau : — je le vise, — et ma foi,
Il faudra bien qu'il tombe ou qu'il dise pourquoi.

(*Le coup part et abat une tourterelle.*)

ROBERT (*regardant par la fenêtre*).

Oh !... mais c'est odieux !... — La pauvre tourterelle !

CÉLESTE (*à part*).

Je visais un pigeon.

ROBERT (*avec une sensibilité affectée*).

Vous devenez cruelle,
Madame, et je ne sais quelle incroyable ardeur
Vous pousse à vous targuer d'adresse et de valeur.
Je me sens indigné. — Quelle bizarre envie
D'un innocent oiseau vous fait trancher la vie ?
Que vous a-t-il donc fait ? — Il passait d'heureux jours ;
Il avait son abri, ses paisibles amours,
Il respirait joyeux, caressant et fidèle.
Regardez comme il souffre. — Il ouvre encor son aile,
Déchiré, tout meurtri, luttant contre la mort,
Et comme s'il voulait, par un suprême effort,
Aller se plaindre au ciel de ce que sur la terre
On fait couler le sang d'une main si légère.
Mais le voilà qui meurt... — Il est sans mouvement :
Il a cessé d'aimer... — par qui ?... Pourquoi ?... comment ?
Hélas ! c'est qu'une femme, ou lionne ou tigresse,
L'a choisi, l'a frappé, pour prouver son adresse ;
La tourterelle échappe aux serres du vautour
Et perd sous votre griffe et la vie et l'amour.

CÉLESTE (*revenant à toute la dignité de son caractère, et d'un accent plein de chaleur*).

Ah ! vous me reprochez d'avoir l'âme cruelle,
Parce que... j'ai tiré sur une tourterelle !
D'une larme sa mort semble humecter vos yeux,
Et sans vous émouvoir, à la face des cieux,
Résolu d'assouvir votre soif de vengeance,

Vous verserez le sang d'un compagnon d'enfance !
Vous regrettez de voir que ma main, sans retour,
Eteint dans un oiseau la flamme de l'amour,
Et vous ne songez pas à quel sort peut la vôtre
Livrer un cœur humain que Dieu fit pour un autre !
Vous m'osez demander ce que m'a fait à moi
Ce pauvre petit être ; — et votre ami... — de quoi
De quoi, sachons-le bien, s'est-il rendu coupable,
Pour allumer en vous ce courroux indomptable ?
Avez-vous pu l'entendre ou le voir outrager
Une mère, une sœur, une épouse à venger ?
Non, rien, rien d'honorable à la nature humaine
En ce qui vous conduit sur une horrible scène.
Quel crime à vos fureurs vous a donc excité ?
Un petit coup d'épingle à votre vanité.
Pour être homme de cœur faut-il que l'on immole
Celui qui s'est permis un geste, un mot frivole ?
L'honneur consiste-t-il en défis périlleux,
Enfants d'un amour-propre à l'excès chatouilleux ?
Quel est l'homme de cœur ? — Celui qui s'évertue
A servir ses amis, non celui qui les tue ;
Celui qui, faisant face à des rangs ennemis,
Ou triomphe ou répand son sang pour son pays,
Non celui qui, sans gloire, où son orgueil le guide
Meurt de la main d'un frère ou devient fratricide.
Si par votre combat demain s'ouvre un tombeau,
Ou vous serez victime, ou vous serez bourreau.
Je ne vous parle plus de mon deuil, de l'abîme
Où tombera mon cœur, si vous êtes victime :
Qu'importe qu'une femme arrose de ses pleurs
La cendre d'un époux qui causa ses douleurs !
Qu'importe qu'elle expire, en perdant ce qu'elle aime ?

ROBERT (*attendri*).

Céleste !

CÉLESTE.

Oubliez-la ; — mais songez à vous même.

[redacted]

Meurtrier, — dans vos nuits devant vous surgira
Un cadavre, un mourant. qui vous regardera
Triste, sanglant, livide... — Oui, dans son agonie
Vous le rendra sans cesse un rêve ou l'insomnie.
Ce n'est plus cet oiseau dont vous plaignez le sort,
Dont je regrette aussi d'avoir causé la mort;
C'est un homme, — un ami ! — c'est une ombre implacable
Qui d'un remords vengeur vous poursuit, vous accable.

(*Avec explosion de sentiment.*)

Ah ! plutôt que d'avoir ce serpent dans ton sein,
Au nom du ciel, Robert, renonce à ton dessein.

ROBERT (*très ému et poussant un profond soupir*).

Eh ! bien, — oui, j'y consens : — j'oserai prendre à tâche
D'arranger tout, pourvu que, sans paraître lâche,
Je puisse y parvenir.

CÉLESTE.

Ainsi, tu le promets ?

ROBERT.

Oui, je ferai pour toi ce qu'on ne fit jamais;
On saura d'où me vient ce changement étrange;
Car il est, je le vois, l'œuvre de mon bon ange;
C'est toi qui l'es. — Merci, merci de la leçon !
Ton langage est celui d'une haute raison ;
Il faut en convenir, nos duels sont barbares.
Céleste !... ton triomphe est vraiment des plus rares.

CÉLESTE (*se jetant dans les bras de son mari*).

Robert !... mon cher Robert !

ROBERT.

Tu peux t'en applaudir.

CÉLESTE.

Sans m'en glorifier, c'est assez d'en jouir.

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, PLACIDE.

UN VALET (*annonçant*)

Monsieur de Mozerand.

CÉLESTE.

Déjà ! — Nouveau supplice !
Mais c'était pour demain. — Dieu ! soyez-nous propice

ROBERT.

Tu le vois, maintenant je ne puis reculer,
C'est lui qui vient d'avance au combat m'appeler.

PLACIDE.

Pardonnez-moi, Monsieur, si j'ai devancé l'heure :
Cela ne vaut-il pas mieux que d'être en demeure ?
Vous m'avez insulté, provoqué pour un rien ;
Je suis impatient d'en finir.

ROBERT.

C'est fort bien,
Monsieur, et nous allons, sans tarder davantage...

CÉLESTE (*à Placide*).

Ah ! Monsieur ! la clémence est la sœur du courage ;
Ne tuez pas Robert !... Oh ! ne le tuez pas !

PLACIDE.

Dieu m'en garde, Madame ! — A vouloir son trépas
Rien ne porte mon cœur ; — non certes, — au contraire ;
Ce désir de vengeance est pour moi trop vulgaire :
Un autre sentiment l'emporte, Dieu merci,
Et c'est pour le prouver que je me trouve ici.
Je remplis un devoir bien grand ;

ROBERT (*à part*).

Que veut-il dire?

PLACIDE.

Et c'est l'humanité, Monsieur, qui me l'inspire.

ROBERT.

Voyons.

PLACIDE.

J'ai rencontré Madame ce matin,
Et je me suis ému...

ROBERT.

De quoi?

PLACIDE.

De son chagrin.
Je ne puis dans le deuil plonger une famille,
Voir une femme en pleurs, — plus un fils, — une fille;
Car vous alliez peut-être en ce jour odieux
Laisser des orphelins.

ROBERT.

Pas le moindre.

PLACIDE.

Ah! tant mieux!
Mais c'est égal : — toujours resterait une veuve;
Assez triste est ce mot pour que l'on s'en émeuve;
Aussi m'a-t-il saisi, touché profondément.
J'ai donc voulu souffler sur mon ressentiment,
Non pour mieux l'allumer, Monsieur, mais pour l'éteindre.

CÉLESTE.

Se peut-il? — Ah! mon cœur...

PLACIDE.

N'en a plus rien à craindre,
Madame ; — j'ai voulu...

CÉLESTE.

Quel excès de bonté !

PLACIDE.

Renoncer au combat, par sensibilité,
Par raison.

ROBERT (*à part*).

Oui, raison de santé, j'imagine.

CÉLESTE (*bas à son mari*).

Tais-toi donc.

PLACIDE.

Etant né d'humeur assez mutine,
Votre insulte d'abord m'avait mis en fureur :
Je me suis demandé : — Placide ! as-tu du cœur?

ROBERT.

Puis tu t'es répondu, pour épargner ma vie :
Soyons amis, Robert, c'est moi qui t'en convie.

PLACIDE.

Tu l'as dit.

ROBERT.

Noble cœur ! — c'est sublime ! — Voilà
Le sceau du vrai courage. — Ainsi donc...
(*Présentant sa main à Placide.*)
Touche là !

CÉLESTE.

Je ne puis résister au désir qui me presse :
Embrassez moi, Monsieur !
(*Placide embrasse Céleste puis se dispose à recommencer.*)

ROBERT (*se plaçant entre les deux et écartant Placide*).

Pas d'excès de tendresse.

PLACIDE.

Oh ! tu peux justement être aussi généreux,
Car tel que tu me vois je suis bien malheureux ;
Tu ne sais pas encor jusqu'où va mon courage :
Ce n'est pas tout d'avoir oublié ton outrage
Et d'avoir su répondre au cri de ma vertu ;
Je cours un grand danger, ne m'étant point battu.

ROBERT.

Comment ?... Explique-toi.

PLACIDE.

Connaîtrais-tu Madame
Césarine Lormier ?

ROBERT.

Non, quelle est cette femme ?

PLACIDE.

C'est une âme de feu, veuve d'un colonel,
Avec qui je projette un lien solennel,
Brave comme un guerrier, — non de la vieille garde.
Mais de la jeune. — Elle a certains airs de cocarde,
De grands yeux... — recruteurs qui m'ont ensorcelé.
Bref sous son étendard mon cœur est enrôlé ;
Mais, sachant que par toi j'avais l'âme outragée,
C'est elle qui voudrait voir l'insulte vengée.
J'ai donc à te prier d'être discret.

ROBERT.

J'entends :
Nous saurons lui cacher...

PLACIDE.

Mais je ne puis longtemps
Rester célibataire et dans l'inquiétude;
Car tout ceci m'expose à de l'incertitude.
Il faudrait, pour bien faire, entre nous, convenir
Que nous sommes allé nous battre.

ROBERT.

Avec plaisir.

PLACIDE.

Ce n'est pas tout, mon cher : — qui sait? — la colonnelle
Ne voyant pas comment a fini la querelle,
Sans de notre rencontre un indice certain,
Serait capable encor de retirer sa main.
Je voudrais donc pouvoir à la vaillante veuve
D'un combat non fictif donner la moindre preuve.
Lui montrer qu'un de nous en est sorti blessé.
Tu comprends...

ROBERT (*prenant un des ses pistolets*).

Oh ! très bien ; — veux-tu d'un bras cassé?
Je vais t'en casser un.

PLACIDE (*reculant*).

Doucement, je te prie ;
Ne poussons pas si loin cette plaisanterie.

ROBERT.

Alors, contente-toi d'un pouce mutilé.

PLACIDE.

Diable ! c'est encor trop.

ROBERT.

C'est si tôt recollé !

[redacted]

Il faudrait oser mieux : — ce qui ferait merveille
Serait de te couper la moitié d'une oreille.

PLACIDE.

Bien obligé ! — Non, non, moi j'en reviens au bras ;
Un bras peut aisément nous tirer d'embarras,
Sans être fracturé, sans la moindre blessure,
Sans même que j'en sois pour une égratignure.
Ce n'est pas, tu le sais, qu'on ait peur de sa peau ;
Mais un procédé simple et qui n'est pas nouveau,
Suffirait, bien posé, du coude au métacarpe :
Rien n'est intéressant comme un bras en écharpe.
Si je pouvais, mon cher, ainsi me présenter
Devant ma Césarine... Oh ! je n'en puis douter,
Prompte à me décerner ma noble recompense,
A couronner en moi l'amour et la vaillance,
Je l'entendrais me dire : — Une écharpe ! — en ce cas
Décidément, voici ma main pour votre bras.

CÉLESTE et ROBERT (*riant*).

Il est, ma foi, charmant !

CÉLESTE.

L'excellente aventure !
Vous serez satisfait, Monsieur, je vous l'assure.
Attendez un moment.

(*Elle passe dans un cabinet.*)

ROBERT.

Tu l'aimes donc bien fort
Ta Césarine ?

PLACIDE.

En fou ! — Tu verras si j'ai tort,
Quand tu la connaîtras. — Mais vraiment je m'étonne
Qu'il te reste à juger encor de la personne ;
Ta femme la connaît déjà depuis longtemps.

[redacted]

CÉLESTE (*apportant une écharpe de soie*).

Voici ce qu'il nous faut. — Profitons des instants.
Venez, Monsieur Placide ; — il appartient aux femmes
De soigner les blessés, d'unir les grandes ames.
Ployez donc votre bras, fier Sicambre ; — c'est bien ;
Nouons solidement, — et qu'il n'y manque rien.

(*Elle attache à l'appareil une ou deux épingles.*)

C'est le nœud de l'hymen que je serre. — Il vous lie
A mon propre vouloir ; — songez-y, je vous prie ;
Je tiens votre secret ; n'allez pas l'oublier :
Si ma langue et l'écharpe allaient se délier,
Si j'allais découvrir...

PLACIDE

Grand Dieu !

CÉLESTE.

Soyez tranquille :
Je veux être discrète, et peux vous être utile ;
Mais dans l'occasion vous saurez être à nous,
Vous êtes mon esclave, et je compte sur vous.

PLACIDE.

A bon droit.

ROBERT.

Maintenant, cours chez ta Césarine,
Pour y mettre un prompt terme à ce qui te chagrine ;
Puis reviens triomphant. — Nous t'offrons à dîner.

PLACIDE.

J'accepte.

ROBERT.

Prends-y garde ! — Il faudra te gêner.

PLACIDE.

Me gêner ! — Ma foi, non.

[redacted]

ROBERT.

Si : — tu devras à table
Conserver ton écharpe en blessé véritable ;
Il serait dangereux d'en agir autrement :
Césarine pourrait arriver brusquement ;
Ton sort est compromis, si tu ne prends la peine
De paraître manchot au moins durant quinzaine.

PLACIDE (*riant*).

C'est vrai ! — je m'y résous. — C'est ennuyeux pourtant.

ROBERT.

Oh ! n'importe ! — Va vite, et reviens à l'instant.

SCÈNE VII.

CÉLESTE, ROBERT.

ROBERT.

Le drôle de garçon !

CÉLESTE.

Excellent personnage !
Ma foi, de le tuer c'eût été bien dommage.

ROBERT.

Il n'a jamais été si plaisant qu'aujourd'hui.

CÉLESTE.

Je vous défends, Monsieur, de vous moquer de lui,
(*Ils sortent ensemble par une des portes latérales.*)

FIN DU DEUXIÈME ACTE.

[redacted]

TROISIÈME ACTE.

—

SCENE PREMIÈRE.

JOSEPH (*endormi à cheval sur une chaise, les bras et la tête appuyés sur le dos du siége*).

MARIE (*s'avançant, la figure enluminée et les cheveux un peu en désordre, derrière Joseph qu'elle frappe vivement sur une épaule*).

JOSEPH (*se levant et se frottant les yeux*).

Ah! vous m'avez fait peur!

MARIE (*simulant progressivement l'ivresse, mais sans exagération*).

Nom d'un petit bonhomme!
Est-ce que tu prétends éterniser ton somme?
Je t'ai fait peur? — Tant mieux! C'est un prêté rendu;
J'ai de l'ordre; — avec moi jamais rien de perdu

JOSEPH (*à part, complètement dégrisé*).

Quel caprice, à présent, fait qu'elle me tutoie?
J'en devrais, ce me semble, éprouver quelque joie;
Mais je ne sais comment de ce ton familier
Je sens un déplaisir tout à fait singulier.
(*Il regarde Marie avec beaucoup d'étonnement.*)

Ah ! mon Dieu ! comme elle a la face rubiconde !
Deviendrait-elle folle ?

MARIE.

Oh ! comme tout abonde
Dans ce petit ménage ! — On a servi, ma foi,
Ce qui ferait honneur à la table d'un roi.
Parlez-moi d'un repas commandé par le maître ;
Je savais bien un peu qu'il devait s'y connaître :
Mais je ne croyais pas son goût si raffiné.
Jamais, au grand jamais, on n'a si bien dîné.
Quels vins surtout, quels vins ! c'est un choix sans exemple.
Et j'ai pu m'en donner d'une façon très ample.
Oui, j'ai trouvé moyen de m'adjuger ma part
De cinq ou six flacons remportés à l'écart.
C'est la fleur du Bordeaux, la perle du Champagne,
Le plus fameux nectar que produise l'Espagne,
Et du Château-Chalon comme on n'en trouve plus.
Ah ! mon pauvre Joseph, quel malheur d'être exclus
D'un si brillant service, et dans quelle abstinence
Il t'a fallu rester pour cause d'imprudence !
Mais aussi de quoi diable allais-tu t'aviser ?
On choisit mieux son temps quand on veut se griser.

JOSEPH.

Ce langage pour moi devient inexplicable.

MARIE.

Quoi ! tu ne comprends pas ? Me crois-tu donc capable
De te faire une blague ? — Oui, c'est la vérité :
Les vins étaient parfaits, et de tous j'ai tâté ;
Tous adorablement ont caressé ma glotte
Et je n'ai jamais fait si complète ribotte.

JOSEPH.

Ribotte !... — vous, Marie ?

MARIE.

Oui.

JOSEPH.

Je m'y perds enfin :
Comment ! — vous qui disiez ne boire d'aucun vin !

MARIE.

C'est vrai : — devant le monde, il faut bien laisser croire
A qui nous veut du bien qu'on ne tient pas à boire ;
La décence le veut.

JOSEPH.

Je n'en puis revenir.

MARIE.

Sous des yeux clairvoyants je sais me contenir ;
Mais si du *decorum* j'ai pu me rendre esclave,
J'ai bu plus d'une fois en cachette à la cave.

JOSEPH.

A la cave !

MARIE.

Aujourd'hui, sans crainte j'ai fait mieux :
On causait, on riait, on était fort joyeux,
Et loin de soupçonner les secrets sacrifices
Que j'offrais à Bacchus avec tant de délices.

JOSEPH (*à part*).

Je crois décidément qu'elle perd la raison.

MARIE.

Gardons-nous bien, mon cher, de quitter la maison :
Nous n'aurions pas ailleurs toutes ces latitudes
De contenter nos goûts, nos chères habitudes ;
Car il est temps pour moi de ne te rien céler,

[redacted]

Joseph ; — on ne peut pas toujours dissimuler.
Non moins que toi, mon cher, j'incline à la bouteille ;
Je vendrais mes jupons pour le jus de la treille.
Si je t'ai poursuivi d'un reproche accablant,
Mon ami, tout cela n'était qu'un faux semblant :
De ton penchant vainqueur je voulais être sûre,
Pour avoir un mari conforme à ma nature.
Si trop facilement je t'avais vu céder
Aux ennuyeux sermons dont j'ai pu t'obséder,
Jamais le seul désir de répondre à ta flamme
Ne m'aurait décidée à devenir ta femme.
Certaine maintenant que tu persisteras,
Nous nous épouserons dès que tu le voudras :
Tu peux au bijoutier commander l'alliance.

JOSEPH (*à part*).

Hum !... je ne me sens plus autant d'impatience.

MARIE.

Tu ne me réponds rien.

JOSEPH.

Vous m'aimez donc, vraiment ?

MARIE.

Et comment voudrais-tu qu'il en fût autrement ?
Nous sommes si bien faits pour vivre et boire ensemble :
Tout cœur penche à s'unir au cœur qui lui ressemble.

JOSEPH.

J'ai dû si fréquemment douter de votre amour
Que...

MARIE.

Tu ne saurais croire à mon juste retour ?
Mais assez nettement s'énonce ma tendresse,
Et c'est la vérité qui parle dans l'ivresse.

JOSEPH.

Au fait, vous avez l'air...

MARIE.

Tiens ! — cela t'occupait ?
Mais lorsque les bons vins m'exaltent le toupet,
Ils m'échauffent le cœur ; — cela me civilise ;
J'aime tous les garçons quand je suis un peu grise.

JOSEPH.

Tous les garçons ! Ah ! diable !

MARIE.

Oh ! pourtant ne crains rien ;
Cela n'empêche pas d'être femme de bien.
— Mais pendant qu'au jardin sont encor les convives,
Si nous profitions mieux des heures fugitives...
(Elle tire un flacon de la poche de son tablier.)
Si nous buvions la goutte ensemble ? — Qu'en dis-tu ?

JOSEPH.

Quoi ! vous vous permettez ?

MARIE.

Sans nuire à ma vertu.
Les hommes sur ce point nous sont par trop sévères :
J'en bois tous les matins quatre ou cinq petits verres.

JOSEPH.

Miséricorde !... vous ?

MARIE.

Ça t'étonne ? — On dirait
Que tu prends les façons d'un petit dameret.
Oui, je bois des liqueurs, et non des plus sucrées
Comme font la plupart des sottes mijaurées.

De la bonne !... — en voici : — c'est quelque chose en *gnac*,
Au moins de l'Armagnac, si ce n'est du Cognac ;
Voilà bien ce que j'aime, et non de ces breuvages
Emmiellés, engommés à coller des images.

(Elle lui présente le flacon.)

Bois.

JOSEPH.

Pas possible.

MARIE.

Alors... — à ta santé, Joset !

(Elle boit, puis regarde Joseph d'un air tendrement comique.)

C'est qu'il est très gentil, Joset. — Si l'on osait
Le raviser un peu d'une franche accolade ?
Mais il n'y pense plus : — sans doute il est malade ;
Pour le ravigoter, il lui faudrait ceci.

(Elle boit de nouveau.)

JOSEPH (*à part*).

Où m'allais-je fourrer ?

MARIE.

Tu n'en veux point ?

JOSEPH.

Merci !

MARIE (*lui présentant encore le flacon.*)

Allons ! bois après moi... tu sauras ma pensée.

JOSEPH (*avec indignation*).

Sachez plutôt la mienne : — elle est très offensée
De tout ce que j'apprends. — Vous avez un défaut
Monstrueux, révoltant. — Que n'ai-je su plus tôt
Qu'ainsi vous me cachiez un vice abominable !
J'échappais au malheur de vous trouver aimable ;

Car autant jusqu'ici je vous ai vu d'attraits,
Autant vous êtes laide à mes yeux désormais.
Un homme ivre a sans doute une ignoble figure;
Mais faut-il qu'une femme outrage la nature
Jusqu'à changer les dons qu'elle a reçus des cieux
Contre un visage empreint d'un excès odieux?
Que vòtre vil penchant soit compagnon d'un autre!
J'ai honte enfin du mien par la laideur du vôtre;
Je vous devrai du moins d'en être corrigé;
Mais je veux rester libre, et je prends mon congé.

(*Marie, simulant une grande confusion, baisse la tête et rit sous cape.*)

SCENE II.

LES PRÉCÉDENTS, CÉLESTE.

CÉLESTE (*à part, en observant du fond de la scène les deux autres personnages*).

On se tourne le dos! — Serait-ce que Marie
Aurait fait quelque essai de ma supercherie?

MARIE (*marchant au-devant de Céleste*).

Venez, venez, Madame...

CÉLESTE.

Eh bien?

MARIE.

Le tour est fait,
Et le miroir du diable a produit son effet.

CÉLESTE.

Bon!

[redacted]

MARIE.

Mais il en résulte une fort triste chose.

CÉLESTE.

Quoi donc?

MARIE.

C'est que Joseph...

CÉLESTE.

Après?...

MARIE.

Par cette cause
Plus que du vin peut-être est dégoûté de moi.

CÉLESTE.

Va, va, tu sauras bien le ramener à toi (1).
(*Marie sort.*)

SCÈNE III.

CÉLESTE, JOSEPH.

JOSEPH.

Ah! Madame, oubliez ma coupable conduite.
Peut-être aurais-je dû prendre aussitôt la fuite;
Mais je connais si bien toute votre bonté
Et de votre mari la générosité,
Que cette fois encor j'ai gardé l'espérance
D'obtenir le pardon de mon intempérance.
Ce pardon maintenant sera trop bien compris
Pour que j'en puisse encor méconnaître le prix.

(1) Tout ce colloque entre Céleste et Marie se passe vers le fond de la scène.

Corrigé sans retour, et tout à mon service,
Vous ne me verrez plus retomber dans mon vice;
J'en viens de voir l'opprobre ailleurs si clairement
Que rien n'est à mes yeux plus horrible.

CÉLESTE.

Ah! vraiment?
Peut-on savoir en qui, pour que l'on vous pardonne?

JOSEPH.

Punissez moi plutôt; — je n'accuse personne.

CÉLESTE.

C'est bien, Joseph, très bien. — Votre ferme propos
Va d'un cœur qui vous aime assurer le repos;
Vous savez que Marie...

JOSEPH.

Excusez-moi, Madame;
Le plus pressant pour moi n'est pas de prendre femme.

CÉLESTE.

Allons, vous vous boudez; mais cela finira;
Retournez à vos soins et tout s'éclaircira.
(Joseph sort.)

SCÈNE IV.

CÉLESTE, CÉSARINE.

CÉSARINE.

Je reviens, chère amie, et sans être annoncée
J'arrive jusqu'à toi, tant je suis empressée
De te complimenter sur l'heureux dénouement
De ce duel, pour toi sujet d'un grand tourment.
Je te l'avais bien dit qu'une si grave injure
Ne pouvait se laver sans combat ni blessure.

[redacted]

CÉLESTE.

Mais Placide...

CÉSARINE.

Il suffit ; — l'honneur est apaisé ;
Je serai fière en lui d'un bras cicatrisé ;
Ton mari l'a frappé : jouis de sa victoire ;
Ils sont braves tous deux, et j'ai ma part de gloire.

CÉLESTE.

Ensemble ils ont dîné pres de moi, — le sais-tu ?

CÉSARINE.

Oui. — Rien n'est plus touchant, lorsque l'on s'est battu,
Que ce retour soudain d'amitié fraternelle.
C'est l'ange de la paix qui semble sous son aile
Rapprocher deux grands cœurs.

CÉLESTE.

Poétique tableau,
Vraiment digne à mes yeux d'un illustre pinceau !
Ton langage aisément tourne au métaphorique ;
On dirait que d'hier tu sors de rhétorique.

CÉSARINE.

Rhétorique ! Ah ! bien oui ! ma rhétorique à moi
C'est l'odeur de la poudre, et tu comprends pourquoi.

CÉLESTE (*très gaiement*).

Oui, surtout en ce jour tout porte à reconnaître
Par où dans ton humeur il entre du salpêtre.
— Robert sera charmé de te trouver ici.

CÉSARINE.

J'éprouve un grand désir de le connaître aussi.
Où sont donc ces Messieurs ?

CÉLESTE (*montrant du doigt la fenêtre qui donne sur le jardin*).

Là bas, en promenade,
Côte à côte jasant comme Oreste et Pylade
Et mêlant aux senteurs de mon humble jardin
Le parfum du cigare ignoré dans l'Eden.
Je vais les appeler.

CÉSARINE.

Non, mieux vaut les attendre.

CÉLESTE.

Ils ne tarderont pas... — Tiens, je crois les entendre,
En effet les voici.
(*Robert paraît donnant le bras à Placide.*)
Combien il nous est doux
De les voir maintenant bras dessus bras dessous !

SCENE V.

LES PRÉCÉDENTS, ROBERT, PLACIDE.

(*Robert salue Césarine avec un air d'incertitude.*)

CÉLESTE.

C'est Madame Lormier.

ROBERT.

Je suis heureux, Madame,
De la vive amitié qui vous lie à ma femme,
Et j'éprouve aujourd'hui de cette intimité
Un plaisir dont mon cœur est triplement flatté.
Je sais de mon ami quel doux espoir l'anime :
Il est plus que jamais digne de votre estime.

CÉSARINE.

Ah ! Monsieur...

ROBERT.

Il a droit au plus juste retour :
On n'a pas plus d'honneur, de courage et d'amour.

CÉSARINE.

Rien ne m'est précieux comme ce témoignage,
Monsieur ; — car c'est aussi l'honneur et le courage
S'exprimant en faveur d'un ami, d'un blessé
Qui, tout en succombant, cesse d'être offensé.

ROBERT.

Excepté l'aiguillon ressenti de l'offense,
Nul n'est vaincu. Madame, en pareille occurrence ;
La balle du blessé, la balle du vainqueur
Sont dans un tel combat d'une égale valeur.

PLACIDE (*bas à Robert en le tirant par son habit*).

Prends garde d'en trop dire.

ROBERT.

Heim ?

(*Le jour baisse.*)

SCÈNE VI.

LES PRÉCÉDENTS, MORNANGE.

UN DOMESTIQUE (*annonçant*)

Monsieur de Mornange.

ROBERT (*à part*).

Ah ! diable !... il va trouver tout ceci bien étrange.

MORNANGE (*arrivant à Céleste sans faire attention aux autres personnages*).

Madame, pardonnez si je viens brusquement
Vous enlever Robert indispensablement.
Nous devions être au cercle à l'heure très précise
Où j'arrive chez vous, et c'est chose promise.

CÉSARINE. (*Il fait presque nuit.*)

Vous serez en retard, Messieurs ; — ce n'est pas bien.
Car il ne faut manquer d'exactitude en rien.
Pour moi, je ne connais que l'heure militaire.

MORNANGE (*allant à Césarine qu'il a reconnue au son de sa voix et la saluant*).

Ah ! Madame Lormier !

CÉLESTE.

Est-il si nécessaire
Que vous alliez au cercle ? Est-ce que celui-ci
Ne peut vous contenter ? — Mais il est temps qu'ici
On se voie un peu mieux.
(*Elle sonne ; Joseph paraît.*)
Joseph ! de la lumière.
Je comprends peu, Messieurs, d'où vient cette manière
D'aller vous séquestrer loin de nous tous les soirs.
Ils ne sont pas polis vos cercles d'habits noirs.

PLACIDE (*regardant Césarine très intentionnellement*).

Oui, — c'est comme une nuit sous les plus sombres voiles :
Pour que la nuit soit belle, il y faut des étoiles.

MORNANGE (*à part*).

Eh ! mais de Mozerand je crois ouïr la voix :
Ici !...

(*Haut.*)

Dis donc, Robert...

(*On apporte des flambeaux.*)

Tiens! — Qu'est-ce que je vois?
Un bras mis en écharpe! — Eh! par quelle aventure?...

PLACIDE (*cherchant à détourner l'attention de Mornange*).

Non, certes, non jamais on ne devrait exclure
De nos réunions qu'anime la beauté,
Le plus doux ornement de la société.

MORNANGE (*à Robert en montrant Placide*).

Mais explique-moi donc...

ROBERT.

Eh bien, pourquoi le taire?
Nous nous sommes battus, voilà tout le mystère :
Tu sais bien qu'aujourd'hui tout marche à la vapeur.

MORNANGE.

Battus!... Quoi!... sans témoins?

ROBERT (*prenant une attitude théatrale, et se balançant sur ses pieds, ce que Placide imite avec exagération*).

Sans reproche et sans peur.

CÉSARINE.

Sans peur et sans reproche! — O Bayard! ta devise
A tous les chevaliers est bien loin d'être acquise.

CÉLESTE.

Mais aussi la mérite, on ne peut l'oublier,
Plus d'un homme de cœur qui n'est pas chevalier.

PLACIDE.

Comment! pas une place au cercle pour les femmes!

MORNANGE.

Si fait! nous admettons toujours certaines dames.

CÉLESTE.

Qui?

MORNANGE.

La Dame de cœur, la Dame de carreau,
Les marquises de trèfle et de pique.

CÉLESTE.

Ah! c'est beau!
A jouer, je le vois, vous passez vos soirées.

MORNANGE.

Oui, Madame, et toujours sont trop tôt dévorées
Ces heures de plaisir.

CÉLESTE.

Et... jouez-vous gros jeu?

MORNANGE.

Oh! non, Madame, non ; — presque toujours fort peu :
Quelques milliers de francs. — La dernière semaine
Robert en a perdu, je crois, une vingtaine.

CÉLESTE.

Vingt mille! Est-il possible?

ROBERT.

Il dit juste, ma foi:
Mais qu'importe? après tout, je ne vois pas pourquoi
Je dissimulerais plus longtemps à ma femme
Un goût fort naturel. — Je suis joueur dans l'ame ;

[redacted]

Il m'est permis de l'être : — étant riche on peut bien
Perdre de temps en temps, si l'on ne gagne rien.
Partons, partons, Mornange ; — il est tard ; — allons faire
Quelques tours d'*écarté,* comme à notre ordinaire.
Vraiment j'en ai besoin : — grâce pour mon aveu !
Et vivent les hasards et les fièvres du jeu !

CÉLESTE (*avec animation*).

Vive le jeu, Robert ! — Tu dis vrai : — c'est la vie !
Me voilà de moitié dans ta fougueuse envie.
Le jeu ! — mais j'en raffolle, — et sans nous séparer
A son charme entraînant nous allons nous livrer.
Nous perdrons s'il le faut ; — ne sommes-nous pas riches ?
(*Elle sonne; Joseph paraît.*)
Joseph, apprêtez-nous des cartes et des fiches ;
Trouvez-nous, au besoin, là, dans leur petit sac,
Les cornets et les dés de notre vieux trictrac.
Pourquoi se déplacer, lorsqu'ici tout s'arrange ?
Robert, tu vas jouer avec Monsieur Mornange ;
Moi, je tiens les paris.

ROBERT.

Toi ?

CÉLESTE.

Mais certainement.
Je te dis que le jeu fait mon ravissement.
J'aime un tapis couvert de brillantes espèces,
Et pareil au gazon qu'ornent des fleurs épaisses ;
J'aime à passer les nuits, l'œil fixe, ardent, vitreux,
Sur des enjeux triplés, sur des paris nombreux,
La respiration brûlante, haletante.
Ah ! mon ami ! du ciel la sagesse éclatante
Nous a visiblement l'un pour l'autre formés.

ROBERT (*à l'écart, pendant qu'on achève de préparer la table de jeu*).

Comment ne pas la croire, à ses yeux enflammés?
Ainsi donc, nuls soupçons n'ont éclairé mon ame :
Au vice de gourmande il est clair que ma femme
Joint celui de joueuse. — A quel autre péché
Faut-il m'attendre encor par-dessus le marché ?
Fiez-vous à ces airs de candeur virginale.
A ces anges pétris de malice infernale !
Ah ! mon pauvre Robert ! te voilà bien loti ;
Mais qu'y faire ? il faut bien en prendre son parti.

CÉLESTE.

Tout est prêt, Messeigneurs.

ROBERT (*se plaçant à la table de jeu et tirant un billet d'un porte-feuille*).

Allons, sans plus d'audace,
Je jouerai cinq cents francs.

MORNANGE (*se plaçant en face de Robert*).

Accepté.

CÉLESTE.

J'outrepasse.
Moi ; — j'en veux parier mille pour mon mari.

ROBERT.

Mille francs !... c'est trop fort.

CÉLESTE.

Non ; — qui tient le pari ?

CÉSARINE.

Ce ne sera pas moi.

[redacted]

CÉLESTE.

Pourquoi donc, je te prie?

CÉSARINE.

Cela ne me va point; jamais je ne parie.

CÉLESTE.

Tu préfères jouer, peut-être?

CÉSARINE.

Non, ma foi!
Pas plus que les paris le jeu n'est fait pour moi.
Je n'en connais qu'un seul où parfois je m'engage
Avec certain plaisir, et non sans avantage;
C'est celui des échecs. — Du moins ce noble jeu
Aux scènes d'un combat ressemble quelque peu.

MORNANGE (*tout en continuant de jouer avec Robert*).

Se battre, sans témoins!... champions téméraires!

ROBERT.

Les témoins sont-ils donc constamment nécessaires?

MORNANGE.

Toujours, mon cher, toujours. — Dans un cas trop pressé
On ne sait jamais bien tout ce qui s'est passé.

ROBERT.

Ici, le résultat est assez manifeste :
Regarde cette écharpe, et demande à Céleste :
Elle a mis l'appareil.

MORNANGE.

N'importe!

ROBERT (*s'inclinant vers son partenaire en lui parlant plus confidentiellement*).

Mon ami,
Cinq cents francs c'est bien peu... c'est n'aller qu'à demi :
Jouons... (*Il écrit rapidement un chiffre avec un crayon sur un morceau de papier qu'il passe à Mornange.*)
Ceci... veux-tu ?

MORNANGE.

Va !

ROBERT.

Mais sans en rien dire ;
N'allons pas de ma femme exciter le délire ;
Qu'elle ignore l'enjeu sur lequel nous marchons :
Heim ?... c'est bien entendu ?

MORNANGE.

Sufficit !... dépêchons.
(*Pendant ce colloque, les trois autres personnages s'entretiennent tout bas d'un autre côté.*)

CÉSARINE.

Fi ! jouer de l'argent ! Passion détestable !
Je l'abhorre, — et jamais je ne serais capable
D'épouser un joueur.

CÉLESTE.

Monsieur de Mozerand,
Vous tenez mon pari ?

PLACIDE.

Jamais on ne m'y prend,

[redacted]

Madame, — excusez-moi : — je joue à la bataille
Quelquefois seulement, — encor vaille que vaille.

CÉLESTE (*bas à Placide*).

Pariez contre moi, pariez ; — perte ou gain
Seront nuls.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais peut-être y perdrai-je sa main ;
Elle abhorre le jeu.

CÉLESTE (*de même*).

Pariez donc, vous dis-je,
Ou gare à votre écharpe !

PLACIDE.

Ah ! grand Dieu !

CÉLESTE.

Je l'exige.

PLACIDE (*haut*).

Je tiens les mille francs.

CÉLESTE.

Ah ! j'y devais compter,
Et vous ne pouviez pas longtemps me résister :
Un homme de courage est brave en toute chose.

CÉSARINE (*à part*).

Mais ce n'est pas toujours noblement qu'il s'expose.
(*Haut.*)
Monsieur de Mozerand, quoi ! vous seriez joueur,
Joueur !... est-il possible ?

ROBERT.

Ah ! mon cher parieur,

Tu t'es bien ravisé, ma foi : — voilà Mornange
Sur le point de gagner.

MORNANGE (*donnant les cartes*).

La veine si tôt change,
Est-on jamais bien sûr...? — Ah ! je tourne le roi.

ROBERT.

J'ai perdu. — Ma revanche ! — et je double.

CÉLESTE.

Eh bien, moi,
J'en fais autant : — deux mille.

ROBERT.

Oh ! mais c'est une rage !
(*Il continue de jouer rapidement.*)

CÉLESTE.

Bah ! c'est un jeu d'enfants : — hasardons davantage.
Monsieur, — et librement faisons plus vite et mieux :
Ce jeu de l'*écarté* me paraît ennuyeux ;
Il va trop lentement, trop longtemps il applique.
Je vous en propose un tout à fait excentrique.
Armons-nous des cornets, — et sur ce guéridon
Faisons rouler nos dés dans un noble abandon.
Jouons... quoi?... mon coupé, malgré ce qu'il me coûte,
Contre le tilbury que vous avez sans doute.
Quel honnête rentier n'a pas un tilbury?
Sur des cartes laissons se traîner mon mari ;
Nous ne souffrirons pas de lenteur importune :
Il faut tambour battant conduire la fortune.
Avec cet appareil tout simple, tout uni,
En un seul coup de dés, soudain tout est fini.

ROBERT (*sans cesser de jouer*).

Mais vous êtes donc folle? — En vérité, Madame,
Je n'ai jamais rien vu de pareil, sur mon ame ;

Il faut qu'à votre enfance on ait donné des soins
Dans un pensionnat de Bade, pour le moins.

CÉLESTE.

Comment!... de cette ardeur qui vers le jeu m'entraîne
Tu sembles, mon ami, ressentir quelque peine?

ROBERT.

Qu'en espériez-vous donc?

CÉLESTE.

Mais... de l'enchantement
A me voir partager tes goûts si vivement.
Près d'un mari joueur une femme qui joue
De la fortune au moins peut balancer la roue,
Puis la faire tourner en faveur de tous deux.

ROBERT.

Ou cette roue enfin se changera pour eux
En perfide roulette.

CÉSARINE (*bas à Placide*).

A cette extravagance
Si vous cédez, Monsieur, perdez toute espérance:
Vous ne serez jamais, non jamais mon époux,
Si vous allez plus loin.

PLACIDE (*bas à Césarine*).

Ciel! que me dites-vous?
(*Haut à Céleste.*)
Pour cette fois, Madame, agréez mon excuse:
A vos conditions mon avoir se refuse;
Un louage de fiacre ou de cabriolet
Est tout ce que par jour ma bourse me permet;
Contre votre coupé je n'ai pas de voiture.

CÉLESTE.

Tant pis! — Et comment va ce bras, cette blessure?

PLACIDE.

Pas très bien.

CÉLESTE.

Vous souffrez?

PLACIDE.

Un peu.

CÉLESTE (*feignant de vouloir enlever l'écharpe*).

Nous ferions bien
Peut-être de lever l'appareil; — ce moyen
Pourrait vous soulager.

PLACIDE (*effrayé*).

Non, non, merci, Madame;
Il vaut mieux différer.

CÉLESTE.

Votre douleur réclame
De la distraction: — jouez.

PLACIDE (*lentement et avec beaucoup d'embarras*).

Voyons pourtant...
Voyons... si je n'ai pas... quelque objet... important...
De valeur suffisante... — Eh! oui; — je me rappelle
Que je puis mettre au jeu mon beau cheval de selle;
Ma foi, je l'oubliais mon Alezan brûlé,
Un superbe animal..

ROBERT (*avec humeur*).

Je suis ensorcelé!
Jamais d'atout! jamais!

CÉLESTE.

Allons, Monsieur Placide,
Va pour votre Alezan ! Que le sort en décide.
(Secouant les dés dans un cornet, puis le présentant à Placide.)
Commencez.

PLACIDE.

Après vous.

CÉLESTE *(après avoir jeté les dés)*.

J'ai neuf par trois et six.

PLACIDE.

A mon tour. *(Il secoue et abat les dés.)*
Six et quatre... — Alors...

CÉLESTE.

Alors, c'est dix.
J'ai perdu.

ROBERT.

Votre chance est égale à la mienne.

CÉLESTE.

Eh ! bien, raison de plus pour qu'au jeu l'on revienne.

ROBERT.

Je perds... — N'importe quoi. — Je redouble : — veux-tu ?

MORNANGE.

Oui ; — mais tu pourrais bien encore être battu.

CÉLESTE *(agitant les dés vivement)*.

Monsieur de Mozerand ! — Ma maison de campagne,
Avec son mobilier, — tout ce qui l'accompagne.

ROBERT.

Mais c'est une ruine, une calamité,
Qu'une femme pareille!
(Il continue de jouer avec passion.)

CÉSARINE.

Il faut, en vérité,
Qu'elle ait perdu la tête, et je ne puis comprendre
Un tel amour du jeu.

CÉLESTE.

Vous me faites attendre,
Monsieur Placide : — allons, cela n'est pas poli.
Cependant mon enjeu me semble assez joli.
Vous ne connaissez pas la maison que j'engage :
Un site ravissant, beau jardin, frais bocage;
Décors d'un choix exquis! — Pour deux futurs époux,
Je ne sais rien de mieux. — Voyons... — décidez-vous.
(Césarine lance à Placide des regards foudroyants.)

PLACIDE.

Oh! pour le coup, Madame.... impossible.

CÉLESTE.

Et la cause?

PLACIDE.

Je n'ai rien à jouer contre si belle chose.
Je n'ai pour pied à terre, aux champs, non près d'ici
Qu'une humble chambre.

CÉLESTE.

Où donc?

PLACIDE.

C'est à Montmorency.

[redacted]

CÉLESTE.

Vous n'avez pas à vous un article modeste
Qui se rapporte au mien ?

PLACIDE.

Non, Madame, je reste
Dépourvu cette fois.

CÉLESTE.

Loin d'un équivalent
Tout me satisferait.

PLACIDE.

Rien !

CÉLESTE.

Rien ! — C'est désolant.
(*Bas en se rapprochant de Placide.*)
Ne pourrait-on savoir, avant que l'on vous croie,
Quel marchand vous fournit vos écharpes de soie ?

PLACIDE.

Ah !... pourtant, j'oubliais... (et je n'y conçois rien)
Que je suis possesseur encor d'un petit bien :
C'est une maisonnette... Oh ! tout à fait bourgeoise,
Mais assez bien meublée.

CÉLESTE.

Elle est sise ?

PLACIDE.

A Pontoise.

CÉLESTE.

A la bonne heure !... Eh ! bien, vous allez la jouer
Contre la mienne. — A vous !
(*Elle lui fait prendre le cornet.*)

Il faut bien secouer
Bien rebattre les dés ; — c'est chose nécessaire ;
Voyez, comme ceci...

(Elle secoue l'autre cornet des deux mains ensemble. Placide, oubliant son écharpe, est prêt à l'imiter : Elle l'arrête en riant.)

Mais non ! — n'allez pas faire
Ce qu'on n'entreprend pas, ayant un bras perclus ;
Il suffit d'une main ; je n'exige pas plus.

(Il agite les dés de sa main libre.)

C'est fort bien ! — Abattez.

(Il jette les dés.)

Deux fois six ! — Quelle chance !
Je n'aurai pas ce chiffre, — et j'ai perdu d'avance.

(Elle secoue à son tour les dés puis les abat.)

En voilà bien la preuve : — ah ! je suis en malheur :
Deux et trois ! — C'en est fait : — vous êtes le vainqueur.

ROBERT *(se levant furieux).*

Perdu ! !

CÉLESTE *(le regardant en face, en étendant les mains).*

Perdu, tous deux !

ROBERT.

Mais quelle frénésie !
Jouer de la façon que vous avez choisie !
Et jouer si gros jeu ! — Comment ! — notre coupé !
Notre maison des champs ! ! — Dieu, que j'étais trompé,
Combien je m'aveuglais sur votre caractère !
Avec quels soins, quel art vous m'avez fait mystère
Des funestes penchants que je découvre en vous !
— Etre riche cent fois, mille fois plus que nous
Serait ne rien avoir, avec cette nature
Qui vous pousse à jouer sans raison ni mesure,
Encor si le hasard dévoilait à vos yeux
Tout ce que vous perdez par ce vice odieux,

Vous sauriez la laideur d'une femme qui joue :
Le plus pur incarnat colorait votre joue ;
Elle est pourpre à présent ; — doux étaient vos regards ;
Et maintenant vos yeux sont farouches, hagards.
Ah ! votre seul aspect peut aisément suffire
Pour motiver l'horreur qu'enfin le jeu m'inspire :
Bien adroit qui saura m'y prendre désormais ;
Je renonce à tenir des cartes pour jamais.

CÉLESTE.

Vous êtes donc guéri, Monsieur ?

ROBERT.

Que vous importe ?
Je m'éloigne de vous ; car en aucune sorte
Je ne veux partager ma demeure et mes jours
Avec une joueuse.

CÉSARINE.

Et moi dont les discours
Devaient être compris, et qui crains ma ruine,
Je n'épouserai pas un joueur.

(Elle se dirige du côté de la porte.)

CÉLESTE (*l'appelant*).

Césarine !

CÉSARINE.

Eh ! bien, que me veux-tu ?

CÉLESTE.

Dans ce cruel moment,
Ne m'abandonne pas, du moins si brusquement.

(Elle sonne, Joseph paraît à la porte du fond, et Marie d'un autre côté. Celle-ci a pris soin de sa toilette et se montre plus jolie que jamais.)

SCENE VII.

LES PRÉCÉDENTS, JOSEPH, MARIE.

CÉLESTE.

Joseph ! préparez-vous à suivre votre maître ;
Il me quitte, — et de vous il a besoin peut-être.

ROBERT.

Non, je n'ai pas besoin d'un ivrogne avec moi.

CÉLESTE.

Rassurez-vous, Monsieur, — je vous garantis, moi,
Et même, s'il le faut, j'en atteste Marie ,
Que Joseph est gueri de son ivrognerie...

JOSEPH (*très énergiquement*).

Oh ! radicalement,

CÉLESTE.

Ainsi que vous du jeu ;
Vous pouvez y compter.

ROBERT.

Cela m'importe peu.

JOSEPH (*à part, regardant Marie avec beaucoup d'attention*).

Faut-il qu'un tel minois souvent se deshonore ?
Prends bien garde, Joseph, de t'y frotter encore.

CÉLESTE.

Ainsi pour un défaut que j'ai trop laissé voir,
Je suis répudiée, — et je perds tout espoir.
Ainsi, Monsieur Robert, de la pauvre Céleste
Entend se séparer, — bien sûr ?...

ROBERT.

Je le proteste.

PLACIDE (*bas à Céleste*).

Mais, Madame, il est temps, vous semblez l'oublier,
Bien plus que temps enfin, de nous justifier.

CÉLESTE.

A cette extrémité faut-il que l'on m'oblige?
Vous êtes résolu...

ROBERT.

Très résolu, vous dis-je.

CÉLESTE (*lentement*).

Alors... je dois.... avant que vous soyez parti,
Me résoudre moi-même à prendre un grand parti.
(*Elle s'avance à pas lents vers le guéridon.*)

ROBERT (*la suivant des yeux avec inquiétude*).

(*A part.*)
Mon Dieu, dans son délire, elle songe peut-être...
(*Il va prendre sa boîte de pistolets qu'il met sous son bras.*)
(*Puis comme Céleste se dirige du côté de la croisée, il va se placer devant elle.*)
Il faut s'attendre à tout : — gardons cette fenêtre.
(*Céleste revient tranquillement près du guéridon, prend le livre de légendes et l'ouvre.*)

ROBERT (*replaçant sur le guéridon sa boîte à pistolets*).

Eh! quoi! c'est au moment où dans mon désespoir
Je pense à vous quitter pour ne plus vous revoir,
C'est lorsque les défauts dont votre âme est remplie
Ont détruit en un jour le bonheur de ma vie,

Que, sans manifester le moindre sentiment,
Vous vous mettez à lire ainsi tranquillement !

CÉLESTE.

Oui, — je veux vous montrer comment, par aventure,
Un diable, épouvanté de sa laide figure,
En se mirant un jour pour la première fois,
Finit par être aimable, et tel que je vous vois.

(*Elle lui passe le volume en lui montrant du doigt les derniers vers de la légende.*)

Lisez paisiblement vous-même ces deux stances.

MARIE (*s'approchant de Céleste et lui parlant confidentiellement*).

Je voyais s'en aller toutes mes espérances,
Madame ; — mais je crois être au meilleur moment.

CÉLESTE (*bas à Marie*).

Tout va bien, sois-en sûre : — on touche au dénouement.

ROBERT (*rendant le livre à Céleste*).

Quels torts sont réparés par un conte frivole,
Et que dois-je inférer de cette faribole ?

CÉLESTE.

Que vous êtes rendu par elle à la raison ;
Que je vous ai prêté le miroir du démon ;
Que digne d'être à vous, et près de vous heureuse,
Je ne suis point gourmande, et moins encor joueuse,
Qu'entre Monsieur Placide et moi, bien entendu,
Il n'est rien de gagné, comme rien de perdu ;
Qu'il n'est point un joueur, — et qu'enfin Césarine
Peut fort bien l'épouser sans craindre sa ruine.

ROBERT et CÉSARINE.

Est-il possible?

CÉLESTE (*tendant la main à son mari*).

Allons... — tu tiendras ton serment.

ROBERT.

Ah! qu'il soit confirmé par cet embrassement.

CÉLESTE (*regardant Placide.*)

C'est maintenant surtout que je te félicite,
Césarine; — pour toi voilà le vrai mérite,
Un brave.

ROBERT.

Un noble cœur à l'épreuve du feu.

PLACIDE (*à Césarine*).

Et qui vous aime autant qu'il déteste le jeu.

ROBERT.

La sagesse et l'amour alliés au courage,
Que désirer de mieux?

CÉSARINE (*présentant sa main à Placide*).

Allons, mon mariage
Est à l'ordre du jour. — Vous nous ferez l'honneur
D'y figurer tous trois.

ROBERT.

Tous trois, avec bonheur.

JOSEPH (*s'approchant de Marie*).

Est-ce que par hasard, voulant me rendre aimable.
Marie aurait aussi fait le miroir du diable?

MARIE.

Precisément *Josct.*

JOSEPH.

Je m'en suis bien douté.
Ainsi donc, plus d'obstacle à ma félicité?

MARIE.

Plus aucun ; — mais songez...

JOSEPH.

Je tiendrai ma promesse.

CÉLESTE (*à Robert*).

Mon ami, quel beau jour !

MORNANGE.

Tout ceci m'intéresse.

ROBERT.

J'y perds dix mille francs, mais sans les regretter.

MORNANGE.

Tu n'y perds rien du tout : je ne veux profiter
En aucune façon d'un gain que je réprouve.
Je suis un ami vrai, Robert, — et je le prouve.

ROBERT et CÉLESTE.

Mornange ! } c'est trop beau !
Ah ! Monsieur }

MORNANGE.

Non, non, mes chers époux ;
Il n'est rien de trop beau pour des gens tels que vous.
Retenir la leçon qui m'est aussi donnée
C'est avoir fait moi-même assez bonne journée.
Comme toi je renonce à ces émotions,
A ces fièvres du jeu qu'ensemble nous cherchions.
Qu'une plus noble ardeur nous devienne aussi chère :

Assez d'infortunés périssent de misère;
Au lieu d'aller jouer, portons-leur des secours.
C'est en faisant le bien qu'on embellit ses jours.
Qu'en penses-tu, Robert?

ROBERT.

Ah! c'est parler en sage.

CÉLESTE.

On n'a plus rien à dire, après un tel langage;
Et pourtant il me reste un conseil à donner.
En singeant tes défauts, pour mieux t'en détourner,
Robert, j'ai quelque peu surpassé mon modèle.
Ne va pas maintenant devenir infidèle,
Et souviens-toi qu'en moi, pour un cœur offensé,
Le miroir du démon ne serait pas cassé.

FIN DU TROISIÈME ET DERNIER ACTE.

OBSERVATION SUPPLÉMENTAIRE.

Il faut que le rideau tombe à la fin du premier et du second acte et reste baissé quelques moments, certain temps devant s'écouler dans les situations intermédiaires.

[redacted]

ÉLECTIONS.

—

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux, pour procéder aux élections, a nommé :

Président pour l'année 1865 :

M. Blanc, Procureur général près la Cour impériale;

Vice-Président :

M. Desserteaux, Conseiller.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1864.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'Archevêque de Besançon.
M. le Général Commandant la 7e division militaire.
M. le Premier Président de la Cour impériale.
M. le Préfet du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le Maire de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. I. le Prince Louis-Lucien-Bonaparte (28 janv. 1863).

Messieurs

Beaupré, ✵, Conseiller honor. à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

Berroyer, ✵, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

Bigandet (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

Bixio (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

[redacted]

Bourqueney (le baron de), C ✱, ancien ambassadeur ; à Paris (mai 1856).

Carbon, O ✱, ancien Recteur de l'Académie de Besançon ; à Paris (août 1841).

Caresme, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Carpentier, ✱, membre du Conseil général du Doubs, maire de la ville ; à Baume-les-Dames (août 1856).

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✱, Ingénieur des mines ; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✱, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale ; à Paris (août 1845).

Dév, Directeur des Domaines ; à Laon (janv. 1854).

Desroziers, ✱, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✱, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique ; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✱, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✱, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique ; à Paris (août 1850).

Goureau, O ✱, Colonel hon. du génie ; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✱, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guerrin (Mgr), Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✱, membre de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, ✱, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✻, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Meyronnet de St-Marc, C ✻, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✻, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Parandier, O ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor.;* à Paris (août 1838).

Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).

Ponçot, O ✻, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Tourangin, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✻, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Weiss, O ✱, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Pérennès, ✱, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

Bourgon, ✱, Président honoraire à la Cour impériale, *Trésorier de la Compagnie* (29 janvier 1834).

Huart, O ✱, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✱, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✱, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, O ✱, ancien Député, Président de la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✱, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de) (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✱, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

Reynaud-Ducreux, ✻, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

Bonnet (Simon), ✻, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

Blanc, O ✻, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

Vuilleret (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

Clerc de Landresse, O ✻, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet, (le Vicomte) (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine, vice-président (janv. 1855).

Laurens (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Alviset, ✻, Président à la Cour impériale (août 1857).

Terrier de Loray (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✻, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Desserteaux, ✻, Conseiller à la Cour impér. (janv. 1862).

Chappuis, Profess. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

Sanderet, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

Suchet (l'Abbé) (janvier 1863).

Ordinaire (Léon), ✻, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

Castan, Bibliothécaire adjoint de la ville (28 janvier 1864).
Weil, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

Guyétant, ✱, Docteur en médecine, membre de la Société des Géorgiphiles de Florence ; à Paris (février 1809).
D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura ; à Domblans (janvier 1827).
Hugo (Victor), O ✱, de l'Académie française, etc. (août 1827).
Coillot, Doct. en médecine ; à Montbozon (août 1827).
Pouillet, O ✱, membre de l'Académie des sciences ; à Paris (août 1827).
Dalloz, O ✱, ancien Avocat à la Cour de cassation ; à Paris (août 1828).
Pauthier, Orientaliste ; à Paris (août 1831).
Violet d'Épagny, Homme de lettres ; à Paris (février 1832).
Cuvier (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).
Gindre de Mancy, ancien Employé de l'Administration générale des postes ; à Vincennes (janvier 1834).
X. Marmier, O ✱, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève ; à Paris (août 1839).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Lélut, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, C ✻, ancien Recteur ; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire ; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de) ; Homme de lettres ; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur ; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux ; à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), O ✻, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855).

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura ; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

*

Petit, Statuaire ; à Paris (août 1857).
Ed. Grenier, Littér.; à Baume-les-Dames (janvier 1858).
Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).
Toubin, Régent au Collége de Salins (août 1859).
Pasteur, O ✵, Administrateur de l'Ecole normale supérieure; à Paris (janvier 1860).
Adolphe de Circourt, à Paris (janvier 1861).
Gigoux, ✵, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).
Pierron, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).
Gérome, ✵, Peintre d'histoire; à Paris (août 1863).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✵, Docteur en médecine ; à Paris (août 1823).
Taylor (le Baron), ✵ O ✵, Littérateur; à Paris (août 1825).
Cailleux (de), ✵ O ✵, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).
Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc. (août 1833).
Matter, O ✵, ancien Inspecteur général de l'Université ; à Strasbourg (janvier 1834).
Nadault-Buffon, O ✵, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).
Thirria, O ✵, ancien Ingénieur en chef des Mines,

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Vesoul (août 1834).

Caumont (de), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'Intérieur; à Paris (août 1842).

Leglay, ✻, Conservateur des Archives de la ville de Lille (août 1844).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845).

Chénier (de), O ✻, ancien Chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Forster, O ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts (août 1853).

Foisset, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

Quicherat, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

Baudoin, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

Naudet, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-Yorck (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état major; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collége de Porentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien; à Milan.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1865.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1865, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.* Sont exceptées : *Les villes de Dole, Gray, Montbéliard, Poligny. Pontarlier, Ornans, Salins, Vesoul : les maisons de Joux et de Montfaucon, de Saint-Mauris et de Neuchâtel ; les abbayes et prieurés de Baume-les-Dames, de la Grâce-Dieu, Cherlieu, Faverney, Lure, Luxeuil, Montbenoît, du Mont Sainte-Marie, de Saint-Claude, des Trois-Rois, de Morteau, de Bellefontaine et de Saint-Paul,* sur lesquels l'Académie a des renseignements suffisants. On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres de l'abbé Talbert.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle

les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

PRIX D'ÉCONOMIE POLITIQUE. — Médaille de 300 fr. — Monographie de l'une des industries existant en Franche-Comté. Indiquer son origine, sa nature, sa consistance ; rechercher les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité. (L'horlogerie ayant fait l'objet du concours de 1859, est exceptée.)

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port*, *au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES.

SÉANCE DU 24 AOUT 1864.

PIÈCE DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION.

Besançon.— Dodivers et Cie, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.



MÉMOIRES

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.



Séances publiques des 28 janvier et 24 août 1865.



BESANÇON

DODIVERS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1866

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 28 JANVIER 1865.

Président annuel, M. BLANC.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

MESSIEURS,

L'honneur de vous présider est, pour moi, quelque chose de si élevé, de si inattendu, que j'ose à peine hasarder ici quelques paroles de remerciement : cette marque de gratitude me semblerait présomptueuse, et en me félicitant de la faveur que vous m'avez faite, j'aurais l'air de m'en trouver digne.

Cette distinction si flatteuse a été d'ailleurs accordée à la fonction que j'exerce et non à l'académicien modeste : c'est le titre que vous avez voulu rehausser encore par une marque de votre estime et non celui qui le porte. Depuis la création de l'Académie une étroite

alliance a existé entre elle et la magistrature ; laissez-moi, Messieurs, m'entretenir un instant avec vous de ce sujet si honorable pour nous, et qui témoigne en même temps de la haute impartialité et des sentiments élevés de bien public qui vous dirigent, car nous sommes des gens que l'on aime mieux voir de loin que de près. Thémis n'est pas une des grâces, elle n'en a ni l'attrait ni les séductions, et les attributs sévères dont elle se décore attirent plutôt la raison qu'ils ne captivent le cœur.

Quand on remonte à vos origines et qu'on suit le cours de vos traditions, on est frappé, Messieurs, de la proportion dans laquelle la magistrature vous a été associée : vos rangs sont une sorte de galerie des magistrats distingués de la province. Les lettres patentes de juin 1752 qui vous instituent sur la proposition du duc de Tallard, décident que le premier président du parlement est académicien-né, et nomment pour remplir les fonctions de secrétaire le sieur de Boquet de Courbouzon, conseiller à ladite cour, bien informé, disent les lettres dont il s'agit, que ce magistrat réunit les lumières et le mérite que demandent les fonctions de cette place. On voit figurer aussi au nombre des quarante académiciens que le roi jugea à propos de désigner lui-même, pour la première fois seulement, un président à mortier (1), huit conseillers dont deux conseillers clercs (2), et deux avocats généraux (3). Je

(1) M. de Mouret de Châtillon.

(2) MM. le baron de Courbouzon, Belin, Courchetet, baron d'Esnans, Lebas de Clevans, marquis de Bouclans, Biétrix de Pelousey, Chiflet, l'abbé d'Audeux, premier conseiller clerc, l'abbé d'Espiard.

(3) MM. Rochet de Frasne, Dagay.

ne parle pas de deux avocats au parlement (1) et de deux professeurs en droit (2) dont un cependant mérite bien d'être cité, car c'était Dunod de Charnage, professeur dans l'Université, comme on disait alors, et aujourd'hui notre illustre Dunod.

Cette part généreuse faite par le souverain à l'ordre judiciaire dans les siéges académiques, l'élection l'a continuée depuis ; les préférences de la monarchie ont été, chose digne de remarque, ratifiées par la république des lettres : à toutes les époques de vos annales la magistrature a compté au sein de cette compagnie le même nombre de ses membres, plusieurs magistrats l'ont présidée, et, par un privilége spécial, les fonctions de secrétaire perpétuel, celles qui personnifient le plus vivement l'esprit qui anime l'Académie et ses traditions, ont été longtemps héréditaires dans notre ordre. A M. de Courbouzon a succédé, dans cette charge, M. le conseiller de Bouclans et à ce dernier M. le conseiller Droz.

C'est que le droit, Messieurs, occupe dans les sociétés humaines une place qui ne peut être méconnue : il enveloppe toute l'existence de l'homme, il le suit, comme on l'a si bien dit de la religion, depuis le berceau jusqu'à la tombe. Tous nos actes dans la vie sociale se rattachent à lui comme moyen ou comme but ; il les régit et les domine tous.

Mais ce qui le recommande à vos suffrages, c'est moins l'influence qu'il exerce dans le monde sur les

---

(1) MM. Duban de Cressia, de Binetruy de Grandfontaine.
(2) MM. Dunod, Seguin.

intérêts et sur les mœurs, que l'alliance étroite dans laquelle il a toujours vécu avec les principales branches des connaissances humaines, avec celles surtout qui sont plus spécialement l'objet de votre prédilection studieuse, l'histoire, la philosophie et les lettres. Un grand penseur sorti de nos rangs l'a dit : *La science explique les lois par l'histoire, et la philosophie travaille à les épurer par la morale source première des droits* (1).

Il ne suffit pas, effectivement, à celui qui veut pénétrer le sens et la portée des lois de les étudier dans leur ensemble et dans leurs détails, en elles-mêmes et dans leur objet, c'est-à-dire de les méditer dans leurs textes, dans les travaux qui les ont préparées, dans les applications qu'elles reçoivent ; on ne comprend bien une chose que quand on sait d'où elle vient. Les lois sont filles du temps et de l'espace : sous quels climats ont-elles pris naissance ? Dans quel coin obscur et reculé de l'histoire dérobent-elles leur origine ? Quelles vicissitudes ont-elles traversées ? Quels liens les rattachent à la marche générale de l'esprit humain et à cette loi du progrès qui emporte les sociétés ? Voilà ce que le jurisconsulte doit savoir sous peine de les mal comprendre. On ne peut donc connaître le droit sans l'histoire : notre législation française est formée par une sorte d'alluvion, elle a reçu comme autant de couches superposées des éléments gaulois, romains, germaniques et canoniques, dont la fusion, déjà commencée dans les coutumes et les ordonnances, fut achevée dans nos

---

(1) PORTALIS, *Usage et abus de l'esprit philosophique.*

codes. Il faut ressaisir, et c'est là la tâche de l'histoire, sous la teinte uniforme du droit contemporain, la couleur native des divers affluents qui l'ont formé, il faut renouer la chaîne des temps judiciaires pour se fortifier au spectacle du passé et pour se rendre compte de ce qu'ont fait le droit et les légistes ses organes pour le développement de notre unité nationale. Il faut, en un mot, comme l'a dit Montesquieu, *éclairer l'histoire par les lois et les lois par l'histoire* (1).

La science du droit, considérée dans ses principes généraux et dans ses théories, est aussi une des plus belles branches de la philosophie, c'est la science sociale par excellence, c'est elle qui établit les droits et les devoirs des individus et des nations, c'est elle qui, par un accord merveilleux de la théorie et de la pratique, du principe et de son application, fait descendre les idées d'ordre et de justice dans la législation des peuples, s'efforçant ainsi, pour me servir d'une expression célèbre, de façonner le monde, image mobile de l'immobile éternité, sur le modèle et à la lumière d'une perfection primitive et originale. Cicéron exprimait une pensée vraie quand il disait, dans sa *République*, en parlant de l'action réciproque qu'exercent l'un sur l'autre le droit et la philosophie : Parmi les dogmes philosophiques, parmi ceux du moins que l'honneur et la justice avouent, il n'en est aucun qui n'ait été produit au grand jour et que n'aient réalisé les législateurs des nations. La même pensée était exprimée par

---

(1) Montesquieu, *Esprit des lois*, XXXI, ch. 2.

Xénocrate quand, conversant avec ses disciples, il leur apprenait à faire d'eux-mêmes ce que les lois ordonnent; il leur dépeignait ainsi les vrais rapports de la morale et du droit positif, de la philosophie et de la jurisprudence.

Il n'est pas, Messieurs, jusqu'à cette œuvre commune que nous remplissons dans l'accomplissement habituel de nos devoirs comme magistrats, qui n'ait aussi son enseignement moral et sa haute portée philosophique. On raconte que Pline le jeune, l'ami chéri de Tacite, étant allé remplir en Bythinie les charges de la plus redoutable magistrature, se plaignait de ses grandeurs comme d'un exil; il regrettait Rome et le cercle aimé des philosophes où l'on devisait des choses de la sagesse. « *Consolez-vous,* lui répondit Euphraste, *soyez-en bien convaincu, vous accomplissez une œuvre de philosophie, et la plus belle peut-être, quand vous veillez seul aux intérêts et à la sûreté de tous, quand vous recherchez la vérité, quand vous pesez les preuves, quand vous prononcez l'arrêt de la justice, quand vous le faites exécuter, vous mettez alors en pratique les enseignements des docteurs et des sages!* » Belles paroles, Messieurs, vraies aujourd'hui comme sous Trajan, expression d'une pensée élevée qui, en consacrant, il y a quinze siècles, l'alliance de la philosophie et du droit, proclamait en même temps l'importance sociale et la dignité du magistrat (1)!

Mais ce sont surtout les lettres proprement dites, ces lettres dont les anciens avaient fait en quelque sorte

(1) Pline le jeune, *Epist.* I, 10.

l'attribut distinctif de l'humanité, *humaniores litteræ*, qui ont eu, dans tous les temps, la prédilection des magistrats : l'esprit humain aime les contrastes, il se plaît à associer les idées les plus diverses, les plus disparates, et, comme l'a dit le poète,

> Passer du grave au doux, du plaisant au sévère.

Sous ce rapport, le droit, c'est-à-dire la formule la plus précise et la plus abstraite de la pensée humaine : *Nihil mihi videtur frigidius quàm lex cum prologo*, a dit Sénèque, devait appeler à son secours, comme variante et comme délassement, les fleurs de l'imagination et les douces rêveries du poète. Cicéron proclamait lui-même la nécessité de rafraîchir par les lettres les âmes desséchées par l'aridité des affaires (1). Quintilien, cet autre grand maître de l'éloquence, se faisait à son tour l'interprète du même besoin et attribuait surtout à la poésie cette réparation bienfaisante de l'esprit émoussé (2). Plus tard d'Aguesseau, écrivant à son fils, lui disait qu'en abordant cet aimable sujet des lettres, il croyait rajeunir et respirer l'air natal de son intelligence (3).

Aussi tous les grands magistrats, même les plus rudes, se sont-ils délassés par le commerce des muses. Le plus opiniâtre et le plus inflexible jouteur de la monarchie contre les abus, L'Hôpital, dont Brantôme disait dans son style pittoresque (4) qu'il ressembloit à un vrai

(1) Cicero, *Pro Archiâ*, VI.
(2) *Instit.* c. 1, lib. X.
(3) *Troisième instruction.*
(4) Brantôme, *Vie du connétable de Montmorency.*

portraict de S. Hierosme, avec sa grande barbe blanche, son visage pasle, sa façon grave, était un poète : il faisait des vers latins où la grâce de la pensée se mariait à l'élégance de l'expression. Dans sa maison des champs, cet autre Tusculum, il aimait à convier autour d'une table sobrement servie des amis qui étaient les premiers hommes de leur temps et qui conféraient avec lui des intérêts de l'Etat, de la réforme des lois et de la culture des lettres.

Le président Antoine Seguier, de cette famille illustre qui, dans le cours de trois siècles, a donné tant de magistrats à la France, sacrifiait à la poésie une partie de son sommeil. Il en était de même du président Brisson, surnommé la lumière du droit et des lettres,

Regius orator princepsque poeta.

Qui ne connaît Bâville où Guillaume de Lamoignon méditait ces arrêtés qui préparaient la transformation de nos lois civiles, et où la muse d'un de nos grands poètes aimait à s'épancher avec lui sous ces frais ombrages,

. . . . Au pied de ces coteaux
Où Polycrène espand ses libérales eaux (1).

Mais ce n'est pas seulement comme distension de l'esprit, comme rafraîchissement de la pensée épuisée par le travail, que la magistrature a cultivé les lettres, c'est comme étude de respect et de dignité : car elles tempèrent le caractère, elles élèvent l'âme, elles ennoblissent le cœur ; c'est aussi, et surtout, en passant du

---

(1) Boileau, Epître VI.

fond à la forme, comme moyen d'épurer le goût, de former et d'assouplir le langage, de châtier le style : on a dit avec vérité que le style était l'homme, on peut dire avec non moins d'assurance que c'est le magistrat. Quelles seraient, effectivement, sans lui notre autorité et notre influence? Par quelle autre voie serait-il possible de nous communiquer au dehors? C'est le style qui donne aux idées leur jour, leur enchaînement, leur ensemble, qui aide à revêtir de quelque attrait les sujets les plus arides ; c'est lui qui élucide les affaires, qui précise les débats, qui fixe l'interprétation et la portée des arrêts ; c'est lui enfin qui communique au magistrat comme à l'avocat orateur ce que d'Aguesseau appelait ingénieusement *l'art de plaire en prouvant, pour mieux prouver* (1). Or, tous ces avantages, qui nous en dotera si ce n'est le culte assidu des lettres, et même, je pourrais le dire, le commerce aujourd'hui si négligé des poètes? C'est surtout à ces derniers qu'il appartient de former les prosateurs, et tous les grands maîtres de la parole, depuis Démosthènes jusqu'à Bossuet, se sont inspirés des muses (2).

Mais qu'avons-nous besoin, Messieurs, des préceptes, quand les exemples abondent, pour nous recommander ces nobles exercices? A toutes les époques les magistrats vraiment dignes de ce nom ont cultivé les lettres. Depuis que la magistrature se caractérise et que son

---

(1) *Etudes pour les fonctions d'avocat du Roi.*
(2) Cicero, *De oratore*, lib. 1. Quintilianus, *Instit. orat.* lib. X, c. 1. Rollin, *De la poésie latine*, dans le *Traité des études*. Resplan, *De l'éloquence de la chaire.*

éloquence propre devient saisissable, depuis le seizième siècle, époque où la langue française a pris possession de la discussion judiciaire restée latine jusqu'alors, combien de noms illustres ne pourrait-on pas citer comme scellant cette alliance du droit et des lettres ?

N'est-ce pas le génie littéraire qui s'exprime et qu'on respire dans ces dialogues d'une grâce inimitable, dans ces livres de Loisel et de Pasquier, écrits avec la mâle vigueur et le naïf sentiment de la langue de Montaigne et d'Amyot ?

N'étaient-ce pas des lettrés et de la meilleure école que le président de Thou ? que ces frères Pithou, élèves chéris de Cujas, dont l'aîné a concouru à la *Satire Ménippée*, cette œuvre si française ? que Bodin, l'auteur de *la République*, ce livre remarquable qui a ouvert le champ des hautes méditations politiques, et dont Laharpe a dit, par une appréciation trop bienveillante peut-être, que c'était le germe de l'*Esprit des lois ?*

Redire tous ceux dont l'illustration a cimenté cette union féconde de deux sciences qui se complètent l'une par l'autre, serait vouloir écrire l'histoire presque entière de la magistrature et du barreau. Il n'entre pas dans ma pensée de l'entreprendre, et comment, dans un tableau aussi rapide, faire revivre les grandes figures des Duvair, des Talon, des Domat, des d'Aguesseau, des Pothier, des Montesquieu et de tant d'autres encore, ainsi que les nobles traits des Harlay, des Letellier et des Malesherbes ?

Ce que je viens de dire de la France en général, je puis le dire aussi en particulier de cette province. Dans

le grand mouvement intellectuel qui suivit la renaissance des lettres, la Franche-Comté ne resta pas inactive : elle eut, au seizième siècle, ses poètes, ses orateurs, ses érudits, et dans cette phalange d'hommes lettrés la magistrature et le barreau ont toujours eu leurs représentants : alors vivait Gollut (1), ce vieux chroniqueur qui débuta par être avocat et docteur ès droits. En suivant le barreau il cultivait les lettres ; pendant qu'il pénétrait dans le labyrinthe des antiquités franc-comtoises, qu'il fouillait les archives des communautés et du parlement, pour en extraire ses mémoires de la République séquanoise, il professait, à l'Université de Dole, la littérature latine, et soulevait autour de lui un tel enthousiasme qu'un poète contemporain lui adressait cette fastueuse épître :

Tu as autant de splendeur
Qu'a ceste terre éclairée
Depuis la voute éthérée
Par le soleil et sa sœur !

En même temps Pierre Mathieu (2), avocat, jurisconsulte éminent, auteur de savants commentaires sur le droit canonique, prenait place dans le monde des lettres en publiant des pièces dramatiques et des poésies morales que ne désavouerait pas le goût moderne, et qui sont encore connues sous le nom de *Tablettes* du conseiller Mathieu.

Puis commence à s'ouvrir cette longue liste de savants et de lettrés du nom de Chiflet, qui date de Laurent,

(1) Né à Pesmes en 1535.
(2) Né à Pesmes en 1563.

conseiller au parlement de Dole, et qu'illustrèrent successivement, pour ne parler que des juristes, Claude, surnommé le Cujas de Dole, et l'abbé de Balerne, historien de la Toison d'or, race d'élite, qui excitait par sa fécondité l'admiration de Voltaire (1), et qui, si elle a, de nos jours, divorcé avec la magistrature, est restée fidèle, vous le savez, au culte des lettres (2).

C'est dans cette même génération qu'avaient puisé leur mâle énergie ces magistrats à la fois jurisconsultes et guerriers, Antoine Brun, Boyvin, Girardot de Nozeroy, Pétrey de Champvans, derniers et glorieux débris de l'autonomie comtoise ! Ces hommes qui étonnèrent l'Europe par leur courage et qui tinrent, pendant dix ans, en échec la politique envahissante de Richelieu, étaient aussi de grands lettrés. Brun s'essayait avec succès, dès l'âge de dix-sept ans, dans des pièces de poésie légère qui révélaient un véritable talent. Mairet, l'auteur de la *Sophonisbe*, lui dédiait ses œuvres et voyait en lui un héritier de sa muse tragique (3). Il entretenait avec Voiture une correspondance littéraire, et Balzac, le comparant à Lemaistre, l'honneur du barreau français, appelait l'un le Démosthènes de Dole et l'autre le Cicéron de Paris (4). Boyvin, lui aussi, était un poète, il faisait des vers latins. L'histoire, la législation lui doivent de savants écrits. Esprit exact et sûr, il cultivait avec succès l'astronomie et les sciences mathématiques.

---

(1) *Siècle de Louis XIV*, I, p. 76.
(2) M. le vicomte Chiflet est membre de l'Académie.
(3) BAYLE, *Dictionnaire philosophique*, v° *Antoine Brun*.
(4) POIGNAND, *Discours de rentrée*, 1864, p. 15.

C'était aussi un architecte habile. Mais ce que la postérité a surtout recueilli de ses œuvres, c'est la Relation du siége de Dole, cet épisode écrit d'un seul jet, presque à la lueur du canon ennemi, de ce style net et clair, presque naïf, qu'il annonce lui-même être mal façonné à la mode (1) et qui révèle un franc et fidèle Comtois. Il est à peine besoin de parler, sous le rapport littéraire, de Girardot de Beauchemin : qui n'a pas lu le livre fruit de ses veilles (2), où il trace d'une main habile le récit complet de cette lutte héroïque dont il a été, comme intendant général d'armée, l'un des principaux acteurs avant d'en devenir l'historien ?

Après les premiers temps d'émoi et de confusion qui suivirent la conquête, les travaux de l'esprit, un moment interrompus, ne tardèrent pas à reprendre leur cours sous l'impulsion féconde d'un grand règne. Nicolas (3), maître des requêtes au parlement, historien, polyglotte, publia, en le dédiant à Louis XIV, un livre qui n'était pas seulement une belle œuvre, mais une belle action : prédécesseur de Beccaria, il jeta le premier cri de réprobation contre une législation barbare qui avait la vengeance pour principe et la torture comme moyen. Ne croit-on pas entendre un philosophe du dernier siècle quand il s'écrie : *Quelle honte n'apporte pas au nom chrétien que tant de légistes, de canonistes qui, dès tant de temps, voyent les tragiques effets de cette procédure, n'ayent pas préféré le moyen que les*

(1) ALVISET, *Discours de rentrée, Eloge de Boyrin.*
(2) *Histoire de dix ans*, publiée par Jules CRESTIN, 1843.
(3) Né à Besançon en 1622.

lois divines nous ont prescrit pour la vérification des crimes, au danger infaillible que nous produit cette invention des tyrans (1) !

Bientôt le parlement, transféré à Besançon, devint le centre d'un mouvement intellectuel également favorable à la science du droit et aux lettres. Dunod était alors dans toute la force du talent; il publiait ces traités célèbres qui l'ont placé au premier rang des jurisconsultes, et dont l'un, celui de *la Prescription,* a encore aujourd'hui le mérite d'actualité d'une œuvre contemporaine. En même temps il ouvrait à l'histoire de notre province un monument dont on a blâmé avec raison le plan et l'ordonnance, mais qui vivra par l'excellence des matériaux et la solidité des assises. C'est à cette époque que remonte l'établissement de l'Académie : notre savant secrétaire perpétuel lui assigne une origine toute judiciaire (2). Son berceau fut une société choisie que groupait autour de lui un avocat distingué, M. Biétrix de Pelousey, jurisconsulte profond et en même temps passionné pour les lettres. Elle eut pour parrain M. le premier président de Quinsonas, fils adoptif de cette province, magistrat éminent que son éloquence servit encore mieux que son autorité, et qui, à l'exemple du président Bouhier, faisait des vers profondément empreints du sentiment des beautés de la nature et des délicatesses de l'art. Autour de l'institution naissante vint se ranger toute une génération de savants et de

(1) *Si la torture est un moyen seur à vérifier les crimes secrets.*
(2) Discours de M. Pérennès, séance du 28 janvier 1852.

lettrés : l'abbé Bullet, théologien érudit, connu surtout et apprécié par ses *Mémoires sur la langue celtique;* d'Olivet, excellent critique, grammairien consommé, le premier Comtois devant qui se soient ouvertes les portes de l'Académie française; d'éloquents prédicateurs, tels que Belon et Talbert, Perreciot, le mathématicien Jeantet-Bergier, si célèbre depuis comme défenseur de la foi, et les derniers représentants de l'école bénédictine, Dom Coudret, Dom Grappin, Dom Berthod surtout, l'esprit le plus profond et le plus pénétrant qui se soit appliqué à démêler nos annales. La magistrature et le barreau ont apporté leur tribut à cette phalange littéraire : on y voit figurer successivement M. de Courbouzon, qui a laissé tant de travaux sur l'institution primitive du parlement, sur l'origine des fiefs de cette province et la forme de ses anciens états; M. Courchetet d'Esnans, qui a écrit l'Histoire des traités de Nimègue et de Westphalie et celle de notre plus grande gloire, le cardinal Grandvelle; Droz, l'éditeur du Recueil des édits, qui a écrit sur Pontarlier et les bourgeoisies du Roi; le professeur Seguin, qui occupait alors avec éclat cette chaire que devait plus tard illustrer Proudhon. Le barreau tenait aussi une large place dans le mouvement des esprits qui agitait la province, et Courvoisier commençait à attirer la renommée sur un nom deux fois consacré dans les fastes judiciaires du pays.

Je pourrais, Messieurs, aller plus avant et, abordant l'époque où nous sommes et l'Académie nouvelle, démontrer par de nouveaux exemples que le droit et les

lettres ont resserré encore leur antique et fraternelle alliance : ne suis-je pas entouré ici de magistrats dont les travaux historiques ont enrichi vos annales? de membres du barreau restés fidèles aux traditions littéraires de leur ordre? de légistes érudits qui excellent à parer l'aridité de la science de tous les agréments du style? Trouverais-je, Messieurs, un plus frappant modèle de cette étroite union de la gravité des études et des mœurs parlementaires avec les œuvres les plus séduisantes de l'esprit, que cet homme éminent (1) dont l'Académie est veuve et auquel j'ai l'honneur de succéder sur ce siége de la présidence? Y eut-il jamais plus heureux assemblage de qualités qui semblent s'exclure : la grâce et la sévérité, la légèreté et la profondeur, la touche finement railleuse du philosophe et l'austère ferveur du chrétien? Et n'avons-nous pas encore présentes ces leçons de morale qu'il nous adressait sous la forme de vers charmants où la gravité du précepte se déguisait en empruntant les séductions de la langue et les plus exquises délicatesses de la pensée?

Mais je m'arrête, Messieurs ; la louange, même la plus discrète et la plus désintéressée, risque de déplaire quand elle s'adresse aux contemporains. Je termine ici cette trop longue étude : c'était, du reste, et ce sera mon excuse, la seule réponse que je pusse faire à la distinction flatteuse dont vous m'avez honoré : ne pouvant vous entretenir de mes faibles mérites, je me suis prévalu de ceux des autres, de ceux auxquels me rat-

---

(1) M. le président Dusillet.

tache une noble solidarité de droits et de devoirs. Soldat obscur, j'ai invoqué l'honneur de mon drapeau, je me suis abrité sous sa gloire ! C'est le privilége des grandes compagnies comme la magistrature, que ce qui est aux uns devient le patrimoine de tous. Ce communisme de bon aloi, l'esprit de corps l'autorise ; nous avons toujours admis, nous magistrats, cette pensée du poète :

L'un ne possède rien qui n'appartienne à l'autre (1).

(1) *Les deux amis*, Fable XI, liv. VIII.

PIÈCE DE VERS

Par M. RICHARD-BAUDIN.

DERNIERS SOUVENIRS DE L'AVEUGLE.

A MON AMI, ALDONCE LARCHER.

Tibur, argeo positum colono,
Sit meæ sedes utinam senectæ!
HORACE, Odes, liv. II, 6.

Que voulez-vous de moi, souvenirs d'un autre âge.
Souvenirs de ce temps où, dans mon frais village,
A travers monts et bois, prés fleuris et moissons,
S'échappaient de mon sein les joyeuses chansons,
Comme, au premier épi, dès qu'ont poussé leurs ailes,
S'envolent de leur nid les jeunes hirondelles?
Fuyez, replongez-vous dans l'ombre du passé;
Ce qui n'est plus, n'est rien; c'est un rêve effacé.
Aujourd'hui que je touche au seuil de la vieillesse,
Que mes cheveux mêlés me prêchent la sagesse,
Quand pour moi sur la terre il n'est plus d'avenir,
Qu'ai-je besoin, Larcher, de me ressouvenir?
Que suis-je maintenant? L'arbre frappé qui tombe.
Bientôt ce corps détruit, enfermé dans la tombe,
Ira, cendre cachée aux regards du soleil,
Dormir sous le gazon son triste et long sommeil.
Chaque heure vers la mort précipite ma course;

Et qui peut dire au Rhin : « Remonte vers ta source ;
» Plutôt que de te perdre au vaste sein des mers,
» Remonte au flanc des monts, à ces glaciers déserts,
» D'où tu sors, humble flot, pour baigner, royal fleuve,
» Les cités que ton urne intarissable abreuve.
» Je t'aimais mieux ruisseau dans un riant vallon,
» Coulant entre des bords de mousse et de gazon,
» Sous les blancs peupliers, sous le rideau des saules
» Cachant la jeune fille et ses blondes épaules ;
» Retourne à ce berceau si plein d'ombre et de paix. »
— Le flot descend toujours, sans remonter jamais...

Et moi, je cours aussi vers la mer où j'aspire,
Vers cette éternité dont le nom seul m'inspire,
En élevant à Dieu mon esprit et mon cœur,
Plus de nobles élans et de mâle vigueur.
Adieu donc, ô passé, songe d'or du poète !
De plus graves pensers ma muse est l'interprète.
D'un bonheur qui n'est plus je puis porter le deuil ;
Mais d'ici j'aperçois, à travers le cercueil,
Tout un monde divin qui m'appelle, et me crie :
« Reviens, pauvre exilé, rentre dans ta patrie ;
» Viens y trouver la paix après tant de combats,
» Et jouir d'un soleil qui ne se couche pas. »
C'est là seul que je tends ; mais, ô faiblesse humaine !
Vers les jours d'autrefois tout mon cœur me ramène ;
Je ne sais plus lutter contre ce souvenir
Qui, s'emparant de moi, me force à rajeunir ;
Et, comme en sommeillant, séduit, je recommence
Ma jeunesse si folle et ma rieuse enfance,
Mon enfance surtout, mon enfance, âge pur,
Lac dont un vent léger ride à peine l'azur,
Lac où le ciel se mire, où la nuit sur ses voiles
Verse avec tant d'amour son riche écrin d'étoiles.
Semblable à cet oiseau qui, pour fuir nos frimas,

Cherche au delà des mers de moins rudes climats,
Mais qui, sous d'autres cieux regrettant sa patrie,
Dès qu'un tiède printemps ravive la prairie,
Et redonne au gazon son éclat velouté,
Revient d'un vol joyeux au nid qu'il a quitté,
Et dans la haie en fleur, sous le naissant feuillage,
Au murmure des eaux mêle son gai ramage;
Je reviens à mon nid, à ce joli hameau
Où coule le Sâlon au pied d'un vert coteau;
Car je l'aime entre tous cet humble coin de terre
Où, content, je vivrais, si le ciel moins sévère,
Quand la première neige argente mes cheveux,
Se laissait désarmer pour sourire à mes vœux.

Poussé par les destins, et battu de l'orage,
Ulysse avait erré de rivage en rivage;
Plus d'un palais, au sein d'opulentes cités,
S'ouvrait pour accueillir ses jours moins agités;
Il pouvait, dans les bras d'une jeune déesse,
Oubliant Pénélope et son fils et la Grèce,
A l'abri de Neptune et des vents odieux,
S'enivrer d'un bonheur qui n'appartient qu'aux dieux;
Mais même à ce bonheur sur la rive étrangère,
N'écoutant que Minerve et son cœur, il préfère
Sa montueuse Ithaque, et ces âpres rochers,
Inaccessible nid d'aigles et de nochers.
Et ces vieilles forêts qui, sous leurs noirs ombrages,
Cachent le toit d'Eumène et ses troupeaux sauvages.
Que lui font les vergers du riche Alcinoüs,
Ses festins animés des chants de Phémius,
L'or ondoyant des blés sur des plaines fécondes.
Et ses légers vaisseaux qui volent sur les ondes?
Portant autour de lui des regards attristés,
Il songe à ces poiriers que Laërte a plantés
A cet étroit jardin où le vieillard l'appelle.

Puisse, ô puisse bientôt une voile fidèle,
Loin des bords enrichis par Neptune et Cérès,
Le mener dans Ithaque, au fond de ses forêts !

Et moi que la fortune a banni du village,
Où coulait si joyeux le flot de mon jeune âge,
Qui, sans avoir sa lyre, ai les yeux de Milton,
Je tourne aussi mes vœux vers cet étroit vallon,
Où Montarlot se groupe entre ses deux collines.
— Déplorable jouet de colères divines.
Je n'ai pas, comme Ulysse, égaré sur les mers,
Vu les cieux se confondre avec les flots amers,
Et l'orage emporter mes voiles déchirées :
Mais j'ai vu, comme lui, d'opulentes contrées ;
Battu des coups du sort, sur vingt bords différents,
Comme lui j'ai porté mes pénates errants ;
Et toujours plus épris de ma chère vallée,
Rien ne charmait l'ennui de mon âme exilée.
Rien ne me rappelait mon souriant Tibur.
Sous le ciel du Midi, sous son splendide azur,
J'ai souvent regretté nos brumeuses campagnes,
Et la neige éclatante au flanc de nos montagnes,
Dans ces champs embaumés de l'haleine des fleurs ;
Assis sous l'amandier, j'ai versé bien des pleurs.
Où trouver cependant de plus fertiles plages,
Des hameaux plus riants sous de plus frais ombrages,
De plus limpides eaux et de plus fins gazons,
Dans des champs plus bénis de plus belles moissons,
Et quand la nuit s'avance, en déployant ses voiles,
Dans un ciel lumineux plus de gerbes d'étoiles ?
Sur quels autres coteaux un plus brillant soleil
Donne-t-il à la pêche un éclat plus vermeil ?
C'est là que le printemps a de chaudes haleines,
Que décembre moins sombre attriste moins les plaines,
Qu'avec la violette, au déclin de janvier,

Rit au regard charmé la fleur de l'amandier;
Là que la vigne, orgueil de ces riches contrées,
Porte auprès du figuier des grappes plus dorées.

Mais qu'importe à l'exil un climat enchanteur?
Là rien ne m'inspirait, là n'était pas mon cœur;
J'allais redemandant ma charmante patrie,
Ses jolis toits de chaume au fond de la prairie,
Montarlot, humble Ithaque, où, pareil à l'oiseau,
J'avais sous les pruniers mon odorant berceau;
J'y croissais comme un lis qui, baigné de rosée,
Ouvre au soleil levant sa corolle évasée:
Blonde enfance, ô saison des innocents plaisirs,
Rien ne nous laisse au cœur d'aussi doux souvenirs!
Montarlot, Montarlot, pour le fils qui t'implore,
Il n'est plus d'horizon qui ne se décolore,
Plus d'astre au front d'argent qui luise dans ma nuit,
Plus de ruisseau qui coure avec un léger bruit,
Plus de fraîches senteurs sous le mobile ombrage;
Le long des verts sentiers plus de joyeux ramage;
Hélas! et dans la coupe où je buvais le miel,
Pour ma lèvre altérée il n'est plus que du fiel!
A mon Eden perdu ma pensée est fidèle;
Puisse la muse au moins m'y porter sur son aile!

Ami, si j'étais né sous le toit des pasteurs,
Si, loin de toute ville aux plaisirs corrupteurs,
J'avais pu dans les champs cacher ma vie obscure,
Dieu! qu'elle aurait coulé plus paisible et plus pure!
Aux deux coteaux aimés qui ceignent le vallon,
J'aurais avec bonheur borné mon horizon;
Pour l'atelier qui donne un moins noble salaire,
Je n'aurais pas, quittant le soc héréditaire,
Et peuplant la cité d'un malheureux de plus,
Déserté les sillons et leurs épis touffus.

L'homme est plus homme aux champs ; — il garde loin des
Une âme plus robuste et des mœurs plus viriles ; [villes,
Son corps qui s'endurcit au plus rude labeur,
Avec moins de souplesse, y prend plus de vigueur.
L'aigle affronte la foudre et rit de la tempête ;
Ainsi le laboureur, infatigable athlète,
Brave les froids aigus et les feux dévorants
Qui dans leur source même épuise les torrents.
Les jours accumulés emportent sa jeunesse,
Soit ; sa vertu lui garde une verte vieillesse.
L'homme est plus homme aux champs — il est plus près de
Il naît, travaille et meurt à l'ombre du saint lieu ; [Dieu !
Comme un vivant rempart Dieu partout l'environne :
Il se révèle à lui dans ce ciel qui rayonne,
Dans cet astre enflammé qui mûrit ses moissons,
Dans le flot nourricier qui baigne ses gazons,
Dans le nuage errant au front de ses collines,
Qui des plants altérés abreuve les racines,
Dans la neige qui tombe et qui sauve ses blés
De froids plus rigoureux qui les auraient brûlés.
Riche de ses sueurs, dans son indépendance,
Il ne relèvera que de la Providence ;
C'est le client de Dieu ; Dieu seul est son patron.
D'un bras robuste et libre il ouvre le sillon ;
Il y sème le grain qui bientôt doit éclore,
Et porter des épis que le soleil colore ;
Dans le tendre sarment du cep qu'il a planté,
Dieu fait monter la sève et la fécondité ;
Il donne à ses troupeaux d'abondants pâturages,
Et des fruits espérés écarte les orages.

Les épis rassemblés, ce vaillant moissonneur,
Quand arrive la nuit, s'endort dans le Seigneur ;
Son âme s'échappant de sa prison mortelle,
Vers les divins sommets a déployé son aile ;

Elle est l'oiseau qui chante, en montant vers les cieux,
Et, perdu dans l'azur, s'y dérobe à nos yeux.
Le prêtre dit encor la suprême prière,
Qu'elle habite déjà les champs de la lumière,
Et, saluant ce jour qui n'a pas de déclin,
Mêle un chant de triomphe aux chants du Séraphin.
Si le ciel l'eût permis, ainsi courait ma vie;
Cette pente facile, elle l'aurait suivie;
Sous le mobile arceau des saules chevelus
Elle égarait son cours et ses flots inconnus.
Sans sortir du vallon où le sort m'eût fait naître,
Ayant Dieu pour ami, n'ayant que Dieu pour maître,
J'aurais vu la vieillesse avec ses cheveux blancs,
Vers mon seuil ignoré s'avancer à pas lents,
Et, comme un patriarche, aux premiers temps du monde,
Quand l'urne aux flancs taris n'aurait plus versé d'onde,
J'aurais, posant mes mains sur leurs fronts inclinés,
Béni les douze fils que l'hymen m'eût donnés.

Voilà les souvenirs que Montarlot réveille;
Douces fleurs du passé, serai-je un jour l'abeille,
Dont le travail habile et protégé du ciel
Saura de vos parfums faire un rayon de miel?
Je voudrais l'espérer : mais suis-je encor poète?
Le malheur, et les ans qui dépouillent ma tête,
Font s'envoler les vers, et je reste sans voix,
Comme sont en décembre et les champs et les bois.

NOTICE

SUR

LE P. RECEVEUR,

AUMÔNIER DE L'ASTROLABE,

Par M. l'Abbé SUCHET.

MESSIEURS,

On a reproché au patriotisme provincial d'être étroit, mesquin et même prétentieux jusqu'au ridicule ; de vouloir élever à la hauteur de l'histoire des faits à peine dignes de la biographie ; de mettre enfin au rang des hommes illustres certains personnages qui n'ont d'importance qu'aux yeux de leurs amis, et dont on pourrait dire, à l'inverse de la Fontaine :

De *près* c'est quelque chose, et de *loin* ce n'est rien.

Chacun sait que, sous ce rapport, la Gascogne a le privilége de l'hyperbole. A l'en croire, tous ses soldats sont des héros, tous ses écrivains des génies, toutes ses villes des merveilles, et tous ses monuments des chefs-d'œuvre. Quelques-uns prétendent que les Franc-Comtois sont aussi un peu gascons à l'endroit des mé-

rites qu'ils attribuent à leur pays. On nous accuse d'avoir une singulière tendance à exagérer le nombre et la valeur de nos hommes illustres. Je n'oserais pas affirmer que ce reproche n'a aucun fondement; et cependant je ne puis me défendre d'applaudir à ce sentiment qui nous attache si vivement à notre province, et nous fait aimer la petite patrie sans détriment pour la grande. Les exemples de la famille sont toujours les plus chers et aussi les plus puissants. Or, les souvenirs de notre province sont pour nous une tradition de famille. Qui pourrait nous reprocher de conserver fidèlement, comme un patrimoine sacré, la mémoire des hommes qui se sont distingués par leur dévouement, leur ardeur au travail, leur zèle pour l'étude, leur charité pour leurs frères, ou leur amour pour cette province?

Sans doute, ils ne sont pas tous des grands hommes, dans la sévère acception de ce mot. Mais s'ils ont été des hommes utiles, s'ils ont vécu pour leurs concitoyens bien plus que pour eux-mêmes, c'est un devoir pour nous de recueillir pieusement leurs noms. C'est ce devoir sacré qu'a rempli fidèlement pendant le cours de sa longue carrière, un homme que nous honorons tous comme le doyen des lettres franc-comtoises (1), et une des plus douces joies de sa vieillesse, c'est de recueillir encore, pour les fastes de notre province, quelque nom de savant ou d'homme de bien oublié de l'histoire.

---

(1) M. Ch. Weiss.

C'est un de ces illustres inconnus dont je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants. Le P. Receveur, cordelier, naturaliste et aumônier de la frégate l'*Astrolabe*, est à peu près ignoré dans son pays. Il se distingua cependant par un zèle ardent pour la science aussi bien que par son dévouement à ses devoirs religieux. Il fut le compagnon fidèle de l'infortuné la Pérouse dans son grand voyage autour du monde ; il partagea toutes ses épreuves et alla mourir à Botany-Bay, quelques jours avant que le célèbre navigateur pérît lui-même, d'une façon si mystérieuse, sur les rochers de Vanikoro.

Claude-François-Joseph Receveur naquit le 25 avril 1757, au village de Noël-Cerneux, canton du Russey. Sa famille, dont le dernier membre est mort en 1836, était une des plus honorables du pays. Elle y a laissé jusqu'à ce jour la trace de ses bienfaits et le souvenir de sa foi et de sa charité. C'était la maison des pauvres, le refuge des malheureux, et pendant les orages de la Terreur, les prêtres persécutés y trouvaient un asile toujours sûr. C'est dans cette école de vertu que Joseph Receveur passa ses premières années. Il avait un frère, plus jeune que lui, qui fut appelé au sacerdoce, et se distingua comme missionnaire de Beaupré (1). Un autre abbé Receveur, son cousin germain, est connu dans l'histoire du diocèse de Besançon comme un des restaurateurs de notre séminaire diocésain, où il enseigna la théologie avec succès jusqu'en 1814.

---

(1) Claude-Ignace Receveur, né en 1758, mort en 1793 à Noël-Cerneux, où il est inhumé.

Tous les exemples de famille semblaient favorables pour développer dans Joseph Receveur la vocation au sacerdoce, auquel le destinaient ses parents. Mais les influences du siècle où l'on vit viennent souvent à l'encontre de celles du foyer domestique. Le jeune Receveur était vif, ardent, jaloux d'indépendance. Quand il eut terminé ses études, il rêva la gloire militaire et, contre le gré de ses parents, embrassa le métier des armes. Un amour excessif de la liberté, joint au goût des aventures, lui fit commettre, au début de cette carrière, quelques fautes où il y avait plus d'entraînement que de malice réfléchie. Le retour du prodigue ne se fit pas longtemps attendre, car les fruits d'une éducation chrétienne ne sont jamais perdus. Joseph Receveur sentit que le monde était dangereux pour lui, et que son caractère entreprenant avait besoin d'être contenu par une règle sévère. Il fit généreusement son sacrifice et quitta l'épée pour revêtir l'habit de cordelier dans un couvent de Paris, où il prit le nom de P. Laurent.

Sous la bure du religieux, le P. Receveur gardait toute la vivacité de son tempérament. Il tourna cette ardeur vers l'étude; et s'appliqua avec succès aux sciences naturelles. Il y fit des progrès si rapides que bientôt ses connaissances furent appréciées, non seulement dans son monastère, mais encore dans le monde, où il fut signalé comme habile naturaliste. Une circonstance extraordinaire vint mettre en relief son talent et son nom.

On sait qu'en 1785 le gouvernement français résolut

de faire exécuter un nouveau voyage autour du monde, pour vérifier et compléter les découvertes des anciens navigateurs. Louis XVI en rédigea lui-même le plan, et la Pérouse fut chargé de diriger cette expédition. Deux navires furent mis sous ses ordres, l'*Astrolabe,* que commandait le capitaine de Langle, et la *Boussole,* dont la Pérouse prit lui-même le commandement. Cette expédition devait ouvrir de nouvelles voies au commerce, explorer des terres inconnues, étudier les peuples divers et rechercher dans tous les lieux les plantes et les minéraux utiles. On choisit, pour former les équipages des deux navires, les hommes les plus capables de remplir le but de l'expédition, et le P. Receveur y fut admis. Il est désigné dans l'état général et nominatif des officiers, comme *naturaliste et faisant les fonctions d'aumônier de la frégate l'Astrolabe* (1). L'expédition partit de Brest le 1er août 1785. Le voyage dura trois ans, pendant lesquels le P. Receveur écrivit plusieurs lettres à ses parents et à ses amis de Franche-Comté. C'est à cette correspondance et à la relation de la Pérouse que nous empruntons les détails relatifs à notre compatriote (2).

Le 13 du mois d'août, les deux frégates étaient mouillées à Funchal, dans l'île de Madère, et le 20 du

---

(1) L'abbé Mongez, chanoine régulier de la Congrégation de France, physicien, était aumônier de la *Boussole*.

(2) Le P. Receveur écrivit une longue lettre à un nommé Lacombe, son compatriote. Elle est datée de Macao, 3 janvier 1787. — Il écrivit aussi du Kamtschatka et de la Nouvelle Hollande, à son frère, qui était alors vicaire à Clerval. Nous devons communication de ces lettres à la bienveillance de M. Verdot, curé de Vesoul.

Elle est l'oiseau qui chante, en montant vers les cieux,
Et, perdu dans l'azur, s'y dérobe à nos yeux.
Le prêtre dit encor la suprême prière,
Qu'elle habite déjà les champs de la lumière,
Et, saluant ce jour qui n'a pas de déclin,
Mêle un chant de triomphe aux chants du Séraphin.
Si le ciel l'eût permis, ainsi courait ma vie;
Cette pente facile, elle l'aurait suivie;
Sous le mobile arceau des saules chevelus
Elle égarait son cours et ses flots inconnus.
Sans sortir du vallon où le sort m'eût fait naître,
Ayant Dieu pour ami, n'ayant que Dieu pour maître,
J'aurais vu la vieillesse avec ses cheveux blancs,
Vers mon seuil ignoré s'avancer à pas lents,
Et, comme un patriarche, aux premiers temps du monde,
Quand l'urne aux flancs taris n'aurait plus versé d'onde,
J'aurais, posant mes mains sur leurs fronts inclinés,
Béni les douze fils que l'hymen m'eût donnés.

Voilà les souvenirs que Montarlot réveille;
Douces fleurs du passé, serai-je un jour l'abeille,
Dont le travail habile et protégé du ciel
Saura de vos parfums faire un rayon de miel?
Je voudrais l'espérer: mais suis-je encor poète?
Le malheur, et les ans qui dépouillent ma tête,
Font s'envoler les vers, et je reste sans voix,
Comme sont en décembre et les champs et les bois.

NOTICE

SUR

LE P. RECEVEUR,

AUMÔNIER DE L'ASTROLABE,

Par M. l'Abbé SUCHET.

MESSIEURS,

On a reproché au patriotisme provincial d'être étroit, mesquin et même prétentieux jusqu'au ridicule ; de vouloir élever à la hauteur de l'histoire des faits à peine dignes de la biographie ; de mettre enfin au rang des hommes illustres certains personnages qui n'ont d'importance qu'aux yeux de leurs amis, et dont on pourrait dire, à l'inverse de la Fontaine :

> De *près* c'est quelque chose, et de *loin* ce n'est rien.

Chacun sait que, sous ce rapport, la Gascogne a le privilége de l'hyperbole. A l'en croire, tous ses soldats sont des héros, tous ses écrivains des génies, toutes ses villes des merveilles, et tous ses monuments des chefs-d'œuvre. Quelques-uns prétendent que les Franc-Comtois sont aussi un peu gascons à l'endroit des mé-

rites qu'ils attribuent à leur pays. On nous accuse d'avoir une singulière tendance à exagérer le nombre et la valeur de nos hommes illustres. Je n'oserais pas affirmer que ce reproche n'a aucun fondement; et cependant je ne puis me défendre d'applaudir à ce sentiment qui nous attache si vivement à notre province, et nous fait aimer la petite patrie sans détriment pour la grande. Les exemples de la famille sont toujours les plus chers et aussi les plus puissants. Or, les souvenirs de notre province sont pour nous une tradition de famille. Qui pourrait nous reprocher de conserver fidèlement, comme un patrimoine sacré, la mémoire des hommes qui se sont distingués par leur dévouement, leur ardeur au travail, leur zèle pour l'étude, leur charité pour leurs frères, ou leur amour pour cette province?

Sans doute, ils ne sont pas tous des grands hommes, dans la sévère acception de ce mot. Mais s'ils ont été des hommes utiles, s'ils ont vécu pour leurs concitoyens bien plus que pour eux-mêmes, c'est un devoir pour nous de recueillir pieusement leurs noms. C'est ce devoir sacré qu'a rempli fidèlement pendant le cours de sa longue carrière, un homme que nous honorons tous comme le doyen des lettres franc-comtoises (1), et une des plus douces joies de sa vieillesse, c'est de recueillir encore, pour les fastes de notre province, quelque nom de savant ou d'homme de bien oublié de l'histoire.

---

(1) M. Ch. Weiss.

C'est un de ces illustres inconnus dont je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants. Le P. Receveur, cordelier, naturaliste et aumônier de la frégate l'*Astrolabe*, est à peu près ignoré dans son pays. Il se distingua cependant par un zèle ardent pour la science aussi bien que par son dévouement à ses devoirs religieux. Il fut le compagnon fidèle de l'infortuné la Pérouse dans son grand voyage autour du monde ; il partagea toutes ses épreuves et alla mourir à Botany-Bay, quelques jours avant que le célèbre navigateur pérît lui-même, d'une façon si mystérieuse, sur les rochers de Vanikoro.

Claude-François-Joseph Receveur naquit le 25 avril 1757, au village de Noël-Cerneux, canton du Russey. Sa famille, dont le dernier membre est mort en 1836, était une des plus honorables du pays. Elle y a laissé jusqu'à ce jour la trace de ses bienfaits et le souvenir de sa foi et de sa charité. C'était la maison des pauvres, le refuge des malheureux, et pendant les orages de la Terreur, les prêtres persécutés y trouvaient un asile toujours sûr. C'est dans cette école de vertu que Joseph Receveur passa ses premières années. Il avait un frère, plus jeune que lui, qui fut appelé au sacerdoce, et se distingua comme missionnaire de Beaupré (1). Un autre abbé Receveur, son cousin germain, est connu dans l'histoire du diocèse de Besançon comme un des restaurateurs de notre séminaire diocésain, où il enseigna la théologie avec succès jusqu'en 1814.

(1) Claude-Ignace Receveur, né en 1758, mort en 1793 à Noël-Cerneux, où il est inhumé.

Tous les exemples de famille semblaient favorables pour développer dans Joseph Receveur la vocation au sacerdoce, auquel le destinaient ses parents. Mais les influences du siècle où l'on vit viennent souvent à l'encontre de celles du foyer domestique. Le jeune Receveur était vif, ardent, jaloux d'indépendance. Quand il eut terminé ses études, il rêva la gloire militaire et, contre le gré de ses parents, embrassa le métier des armes. Un amour excessif de la liberté, joint au goût des aventures, lui fit commettre, au début de cette carrière, quelques fautes où il y avait plus d'entraînement que de malice réfléchie. Le retour du prodigue ne se fit pas longtemps attendre, car les fruits d'une éducation chrétienne ne sont jamais perdus. Joseph Receveur sentit que le monde était dangereux pour lui, et que son caractère entreprenant avait besoin d'être contenu par une règle sévère. Il fit généreusement son sacrifice et quitta l'épée pour revêtir l'habit de cordelier dans un couvent de Paris, où il prit le nom de P. Laurent.

Sous la bure du religieux, le P. Receveur gardait toute la vivacité de son tempérament. Il tourna cette ardeur vers l'étude, et s'appliqua avec succès aux sciences naturelles. Il y fit des progrès si rapides que bientôt ses connaissances furent appréciées, non seulement dans son monastère, mais encore dans le monde, où il fut signalé comme habile naturaliste. Une circonstance extraordinaire vint mettre en relief son talent et son nom.

On sait qu'en 1785 le gouvernement français résolut

de faire exécuter un nouveau voyage autour du monde, pour vérifier et compléter les découvertes des anciens navigateurs. Louis XVI en rédigea lui-même le plan, et la Pérouse fut chargé de diriger cette expédition. Deux navires furent mis sous ses ordres, l'*Astrolabe*, que commandait le capitaine de Langle, et la *Boussole*, dont la Pérouse prit lui-même le commandement. Cette expédition devait ouvrir de nouvelles voies au commerce, explorer des terres inconnues, étudier les peuples divers et rechercher dans tous les lieux les plantes et les minéraux utiles. On choisit, pour former les équipages des deux navires, les hommes les plus capables de remplir le but de l'expédition, et le P. Receveur y fut admis. Il est désigné dans l'état général et nominatif des officiers, comme *naturaliste et faisant les fonctions d'aumônier de la frégate l'Astrolabe* (1). L'expédition partit de Brest le 1er août 1785. Le voyage dura trois ans, pendant lesquels le P. Receveur écrivit plusieurs lettres à ses parents et à ses amis de Franche-Comté. C'est à cette correspondance et à la relation de la Pérouse que nous empruntons les détails relatifs à notre compatriote (2).

Le 13 du mois d'août, les deux frégates étaient mouillées à Funchal, dans l'île de Madère, et le 20 du

---

(1) L'abbé Mongez, chanoine régulier de la Congrégation de France, physicien, était aumônier de la *Boussole*.

(2) Le P. Receveur écrivit une longue lettre à un nommé Lacombe, son compatriote. Elle est datée de Macao, 3 janvier 1787. — Il écrivit aussi du Kamtschatka et de la Nouvelle Hollande, à son frère, qui était alors vicaire à Clerval. Nous devons communication de ces lettres à la bienveillance de M. Verdot, curé de Vesoul.

même mois, elles entraient dans la rade de Sainte-Croix de Ténériffe. Le P. Receveur profita de son séjour dans cette île pour faire un voyage au fameux pic volcanique qui élève sa tête majestueuse au sud-ouest de l'île, et dont l'accès est si difficile. « Nous y avons fait, dit-il, beaucoup d'expériences sur l'air, l'aimant, l'électricité, et finalement nous avons mesuré la hauteur de cette montagne par le moyen du baromètre; elle est d'environ 1,900 toises. Le chevalier de Borda, qui l'avait mesurée géométriquement, quelques années auparavant, avait eu à peu près le même résultat. Il nous a fallu cinq jours, tant pour faire le voyage que pour parvenir au sommet du volcan, qui n'est pas entièrement éteint. Nous avons couché deux fois à la belle étoile. »

En quittant l'archipel des Canaries, dont Ténériffe est comme le centre, l'expédition française se dirigea vers la Trinité, en suivant la route que Christophe Colomb avait parcourue quand il découvrit cette terre en 1498. « Nous pensions que cette île était déserte, dit le P. Receveur. Mais nous y avons trouvé une garnison portugaise, que le ministère du Portugal y avait établie, dans la crainte que quelque autre puissance ne s'en emparât pour faire un commerce interlope avec les colonies du Brésil. Nos vaisseaux n'ont point mouillé devant l'île; on y envoya seulement un canot pour prendre connaissance des forces que les Portugais y entretenaient. J'ai été du nombre de ceux qui sont allés à terre; mais on s'est rembarqué si promptement que je n'ai eu que le loisir de ramasser quelques pierres et quelques coquilles. »

La Pérouse, qui donne plus de détails sur cette descente à l'île de la Trinité, ajoute que le canot qui portait le P. Receveur fut sur le point de périr. Ce religieux, dit-il, était un naturaliste intrépide. Il voulait s'avancer dans les terres pour herboriser, avec le docteur la Martinière. Mais le commandant de la garnison portugaise craignait qu'on ne s'aperçût du misérable état de son gouvernement. Il ne voulut jamais permettre au P. Receveur ni aux autres savants de l'expédition de s'éloigner du rivage. On se contenta de dessiner le fort depuis la mer et de sonder la rade. M. de Lamanon fut à portée de voir que les rochers n'étaient que du basalte, ou des matières fondues, restes de quelques volcans éteints. Cette opinion fut confirmée par le P. Receveur, qui nous apporta à bord un grand nombre de pierres toutes volcaniques, ainsi que le sable, qu'on voyait mêlé de détriments de coquille et de corail (1).

En quittant l'île de la Trinité, l'expédition française continua à explorer les côtes de l'Amérique méridionale, jusqu'à l'île Sainte-Catherine, qui appartient au Brésil. Le P. Receveur y fit des observations intéressantes relativement aux marées. Mais quelques jours après, le 20 novembre, on se remit en mer pour aller à la recherche d'une île dont quelques-uns contestaient l'existence. Cette terre, appelée l'Ile-Grande, avait, disait-on, été découverte par le navigateur la Roche sous le 45° de latitude sud. Mais sa position n'était pas bien connue. « Nous avons passé un mois, dit le P. Re-

---

(1) Voyage de la Pérouse.

ceveur, à louvoyer avec des vents contraires, dans les parages qu'on lui assigne, sans rien voir. » Déconcerté de l'inutilité de ses recherches, la Pérouse s'éloigna après avoir écrit ces paroles dans son journal : « Je suis dans la ferme persuasion que l'Ile-Grande est, comme l'île Pépis, une terre fantastique. »

On dit qu'Archimède ayant fait un jour une découverte importante, courut dans la ville de Syracuse, en répétant dans l'ivresse de sa joie : Je l'ai trouvé, Εὕρηκα. Un sentiment bien contraire remplissait le cœur de la Pérouse et de ses compagnons, lorsque, après des recherches laborieuses et inutiles, ils s'éloignèrent des côtes du Brésil pour faire route vers le Sud. Mais des épreuves bien plus pénibles les attendaient encore.

Bientôt ils passèrent près du détroit de Magellan et donnèrent dans celui de le Maire. Tandis que les deux frégates traversaient ce détroit, « les naturels du pays, dit le P. Receveur, les habitants de la terre de Feu, étaient sur le bord de la mer, et ils allumaient de grands feux pour nous engager à descendre à terre. » Notre naturaliste aurait bien voulu descendre, en effet, pour chercher des plantes et visiter ce curieux pays ; mais les vents étaient si favorables, que la Pérouse voulut en profiter, et il lui fut impossible d'accorder aucune faveur. Dès les premiers jours de février 1786, on avait débouqué la terre des Etats, doublé le cap de Horn, et on voguait à pleines voiles dans l'Océan Pacifique. On salua, en passant, le pays des Patagons, auxquels le P. Receveur, d'accord avec les géographes modernes, conteste la taille de géant que leur attribuent les rela-

tions de Wallis, de Carteret et de Bougainville. La navigation fut si heureuse, que dès le 23 février, les vaisseaux français abordaient au Chili et mouillaient dans la baie de la Conception. Cette ville possédait alors dix mille habitants, de race et de mœurs espagnoles. « C'était le temps du carnaval, nous dit le P. Receveur, et on n'oublia rien pour nous le faire passer agréablement. On nous a donné trois fêtes, et, selon la coutume du pays, les religieux et les ecclésiastiques peuvent y assister sans inconvénient. C'était un vieux franciscain, ami du gouverneur, qui dirigeait la fête que celui-ci nous a donnée. Le festin était de cent couverts. A chaque service, un franciscain improvisateur récitait des vers espagnols, pour célébrer l'union qui régnait entre les deux nations. Nous avons rendu, à notre tour, une fête à toute la ville, et nous y avons étalé le luxe français, autant que le permettaient les circonstances. Je crois, ajoute le P. Receveur, qu'il existe peu de villes où l'on soit moins esclave de l'étiquette et de l'usage. La liberté y anime tous les esprits ; on sait se mettre à son aise sans se compromettre. Quoique je n'aie séjourné que peu de temps dans cette ville, j'y ai pu voir plusieurs hommes qui joignent à beaucoup d'esprit et de connaissances pour ce pays-là, une honnêteté et une générosité que je n'aurais peut-être pas trouvées en France. »

Le 18 mars, les frégates françaises quittèrent les agréables côtes du Chili, pour aller à la recherche de l'île de Pâques, située dans l'Océanie. Le P. Receveur espérait y rencontrer des objets curieux, et, en effet,

son attente ne fut pas trompée. « Roggeveim, nous dit-il, découvrit cette île au commencement de ce siècle, le 6 avril 1722. Cook la reconnut ensuite. Mais quelque déférence que j'aie pour le plus célèbre des navigateurs, j'ose croire qu'il n'a pas bien vu cette île, ou du moins que son dessinateur a bien mal rendu tout ce qu'il y a observé. Je veux parler des grandes statues en pierre volcanique élevées à l'honneur des morts. Le nom de *buste* convient mieux à ces monuments que celui de *statues*, car il n'y a de sculpté que la tête, les épaules et la poitrine. Ces bustes ont de 12 à 14 pieds de hauteur, et sur la tête de chacun on a placé un chapiteau conique dont le grand axe a de 4 à 5 pieds, et le petit, de 3 à 4. On a de la peine à concevoir comment une peuplade qui ne se monte pas à deux mille âmes, a pu élever des blocs de pierre aussi lourds, et les traîner sans le secours des métaux. Ces statues sont placées sur les bords de la mer, et on a fait de belles plates-bandes en pierre de taille, sur lesquelles elles reposent. Je crois que les insulaires n'ont pu employer d'autres moyens, pour transporter ces grandes masses et pour les dresser, que ceux des plans inclinés; car, n'ayant pas de bois, ils n'ont pu faire des leviers. »

Le naturaliste parle ensuite des productions de ce pays. « Le mûrier nain, dit-il, le bananier et une espèce de mimosa sont les seuls arbres qui se trouvent dans cette île; mais ils sont si petits, qu'ils méritent à peine le nom d'arbustes. Les patates, les ignames, les cannes à sucre, les bananes et quelques poules, sont

C'est un de ces illustres inconnus dont je vous demande la permission de vous entretenir quelques instants. Le P. Receveur, cordelier, naturaliste et aumônier de la frégate l'*Astrolabe*, est à peu près ignoré dans son pays. Il se distingua cependant par un zèle ardent pour la science aussi bien que par son dévouement à ses devoirs religieux. Il fut le compagnon fidèle de l'infortuné la Pérouse dans son grand voyage autour du monde ; il partagea toutes ses épreuves et alla mourir à Botany-Bay, quelques jours avant que le célèbre navigateur pérît lui-même, d'une façon si mystérieuse, sur les rochers de Vanikoro.

Claude-François-Joseph Receveur naquit le 25 avril 1757, au village de Noël-Cerneux, canton du Russey. Sa famille, dont le dernier membre est mort en 1836, était une des plus honorables du pays. Elle y a laissé jusqu'à ce jour la trace de ses bienfaits et le souvenir de sa foi et de sa charité. C'était la maison des pauvres, le refuge des malheureux, et pendant les orages de la Terreur, les prêtres persécutés y trouvaient un asile toujours sûr. C'est dans cette école de vertu que Joseph Receveur passa ses premières années. Il avait un frère, plus jeune que lui, qui fut appelé au sacerdoce, et se distingua comme missionnaire de Beaupré (1). Un autre abbé Receveur, son cousin germain, est connu dans l'histoire du diocèse de Besançon comme un des restaurateurs de notre séminaire diocésain, où il enseigna la théologie avec succès jusqu'en 1814.

(1) Claude-Ignace Receveur, né en 1758, mort en 1793 à Noël-Cerneux, où il est inhumé.

Tous les exemples de famille semblaient favorables pour développer dans Joseph Receveur la vocation au sacerdoce, auquel le destinaient ses parents. Mais les influences du siècle où l'on vit viennent souvent à l'encontre de celles du foyer domestique. Le jeune Receveur était vif, ardent, jaloux d'indépendance. Quand il eut terminé ses études, il rêva la gloire militaire et, contre le gré de ses parents, embrassa le métier des armes. Un amour excessif de la liberté, joint au goût des aventures, lui fit commettre, au début de cette carrière, quelques fautes où il y avait plus d'entraînement que de malice réfléchie. Le retour du prodigue ne se fit pas longtemps attendre, car les fruits d'une éducation chrétienne ne sont jamais perdus. Joseph Receveur sentit que le monde était dangereux pour lui, et que son caractère entreprenant avait besoin d'être contenu par une règle sévère. Il fit généreusement son sacrifice et quitta l'épée pour revêtir l'habit de cordelier dans un couvent de Paris, où il prit le nom de P. Laurent.

Sous la bure du religieux, le P. Receveur gardait toute la vivacité de son tempérament. Il tourna cette ardeur vers l'étude, et s'appliqua avec succès aux sciences naturelles. Il y fit des progrès si rapides que bientôt ses connaissances furent appréciées, non seulement dans son monastère, mais encore dans le monde, où il fut signalé comme habile naturaliste. Une circonstance extraordinaire vint mettre en relief son talent et son nom.

On sait qu'en 1785 le gouvernement français résolut

de faire exécuter un nouveau voyage autour du monde, pour vérifier et compléter les découvertes des anciens navigateurs. Louis XVI en rédigea lui-même le plan, et la Pérouse fut chargé de diriger cette expédition. Deux navires furent mis sous ses ordres, l'*Astrolabe,* que commandait le capitaine de Langle, et la *Boussole,* dont la Pérouse prit lui-même le commandement. Cette expédition devait ouvrir de nouvelles voies au commerce, explorer des terres inconnues, étudier les peuples divers et rechercher dans tous les lieux les plantes et les minéraux utiles. On choisit, pour former les équipages des deux navires, les hommes les plus capables de remplir le but de l'expédition, et le P. Receveur y fut admis. Il est désigné dans l'état général et nominatif des officiers, comme *naturaliste et faisant les fonctions d'aumônier de la frégate l'Astrolabe* (1). L'expédition partit de Brest le 1er août 1785. Le voyage dura trois ans, pendant lesquels le P. Receveur écrivit plusieurs lettres à ses parents et à ses amis de Franche-Comté. C'est à cette correspondance et à la relation de la Pérouse que nous empruntons les détails relatifs à notre compatriote (2).

Le 13 du mois d'août, les deux frégates étaient mouillées à Funchal, dans l'île de Madère, et le 20 du

(1) L'abbé Mongez, chanoine régulier de la Congrégation de France, physicien, était aumônier de la *Boussole*.

(2) Le P. Receveur écrivit une longue lettre à un nommé Lacombe, son compatriote. Elle est datée de Macao, 3 janvier 1787. — Il écrivit aussi du Kamtschatka et de la Nouvelle Hollande, à son frère, qui était alors vicaire à Clerval. Nous devons communication de ces lettres à la bienveillance de M. Verdot, curé de Vesoul.

même mois, elles entraient dans la rade de Sainte-Croix de Ténériffe. Le P. Receveur profita de son séjour dans cette île pour faire un voyage au fameux pic volcanique qui élève sa tête majestueuse au sud-ouest de l'île, et dont l'accès est si difficile. « Nous y avons fait, dit-il, beaucoup d'expériences sur l'air, l'aimant, l'électricité, et finalement nous avons mesuré la hauteur de cette montagne par le moyen du baromètre; elle est d'environ 1,900 toises. Le chevalier de Borda, qui l'avait mesurée géométriquement, quelques années auparavant, avait eu à peu près le même résultat. Il nous a fallu cinq jours, tant pour faire le voyage que pour parvenir au sommet du volcan, qui n'est pas entièrement éteint. Nous avons couché deux fois à la belle étoile. »

En quittant l'archipel des Canaries, dont Ténériffe est comme le centre, l'expédition française se dirigea vers la Trinité, en suivant la route que Christophe Colomb avait parcourue quand il découvrit cette terre en 1498. « Nous pensions que cette île était déserte, dit le P. Receveur. Mais nous y avons trouvé une garnison portugaise, que le ministère du Portugal y avait établie, dans la crainte que quelque autre puissance ne s'en emparât pour faire un commerce interlope avec les colonies du Brésil. Nos vaisseaux n'ont point mouillé devant l'île; on y envoya seulement un canot pour prendre connaissance des forces que les Portugais y entretenaient. J'ai été du nombre de ceux qui sont allés à terre; mais on s'est rembarqué si promptement que je n'ai eu que le loisir de ramasser quelques pierres et quelques coquilles. »

La Pérouse, qui donne plus de détails sur cette descente à l'île de la Trinité, ajoute que le canot qui portait le P. Receveur fut sur le point de périr. Ce religieux, dit-il, était un naturaliste intrépide. Il voulait s'avancer dans les terres pour herboriser, avec le docteur la Martinière. Mais le commandant de la garnison portugaise craignait qu'on ne s'aperçût du misérable état de son gouvernement. Il ne voulut jamais permettre au P. Receveur ni aux autres savants de l'expédition de s'éloigner du rivage. On se contenta de dessiner le fort depuis la mer et de sonder la rade. M. de Lamanon fut à portée de voir que les rochers n'étaient que du basalte, ou des matières fondues, restes de quelques volcans éteints. Cette opinion fut confirmée par le P. Receveur, qui nous apporta à bord un grand nombre de pierres toutes volcaniques, ainsi que le sable, qu'on voyait mêlé de détriments de coquille et de corail (1).

En quittant l'île de la Trinité, l'expédition française continua à explorer les côtes de l'Amérique méridionale, jusqu'à l'île Sainte-Catherine, qui appartient au Brésil. Le P. Receveur y fit des observations intéressantes relativement aux marées. Mais quelques jours après, le 20 novembre, on se remit en mer pour aller à la recherche d'une île dont quelques-uns contestaient l'existence. Cette terre, appelée l'Ile-Grande, avait, disait-on, été découverte par le navigateur la Roche sous le 45° de latitude sud. Mais sa position n'était pas bien connue. « Nous avons passé un mois, dit le P. Re-

---

(1) Voyage de la Pérouse.

ceveur, à louvoyer avec des vents contraires, dans les parages qu'on lui assigne, sans rien voir. » Déconcerté de l'inutilité de ses recherches, la Pérouse s'éloigna après avoir écrit ces paroles dans son journal : « Je suis dans la ferme persuasion que l'Ile-Grande est, comme l'île Pépis, une terre fantastique. »

On dit qu'Archimède ayant fait un jour une découverte importante, courut dans la ville de Syracuse, en répétant dans l'ivresse de sa joie : Je l'ai trouvé, Εὕρηκα. Un sentiment bien contraire remplissait le cœur de la Pérouse et de ses compagnons, lorsque, après des recherches laborieuses et inutiles, ils s'éloignèrent des côtes du Brésil pour faire route vers le Sud. Mais des épreuves bien plus pénibles les attendaient encore.

Bientôt ils passèrent près du détroit de Magellan et donnèrent dans celui de le Maire. Tandis que les deux frégates traversaient ce détroit, « les naturels du pays, dit le P. Receveur, les habitants de la terre de Feu, étaient sur le bord de la mer, et ils allumaient de grands feux pour nous engager à descendre à terre. » Notre naturaliste aurait bien voulu descendre, en effet, pour chercher des plantes et visiter ce curieux pays ; mais les vents étaient si favorables, que la Pérouse voulut en profiter, et il lui fut impossible d'accorder aucune faveur. Dès les premiers jours de février 1786, on avait débouqué la terre des Etats, doublé le cap de Horn, et on voguait à pleines voiles dans l'Océan Pacifique. On salua, en passant, le pays des Patagons, auxquels le P. Receveur, d'accord avec les géographes modernes, conteste la taille de géant que leur attribuent les rela-

tions de Wallis, de Carteret et de Bougainville. La navigation fut si heureuse, que dès le 23 février, les vaisseaux français abordaient au Chili et mouillaient dans la baie de la Conception. Cette ville possédait alors dix mille habitants, de race et de mœurs espagnoles. « C'était le temps du carnaval, nous dit le P. Receveur, et on n'oublia rien pour nous le faire passer agréablement. On nous a donné trois fêtes, et, selon la coutume du pays, les religieux et les ecclésiastiques peuvent y assister sans inconvénient. C'était un vieux franciscain, ami du gouverneur, qui dirigeait la fête que celui-ci nous a donnée. Le festin était de cent couverts. A chaque service, un franciscain improvisateur récitait des vers espagnols, pour célébrer l'union qui régnait entre les deux nations. Nous avons rendu, à notre tour, une fête à toute la ville, et nous y avons étalé le luxe français, autant que le permettaient les circonstances. Je crois, ajoute le P. Receveur, qu'il existe peu de villes où l'on soit moins esclave de l'étiquette et de l'usage. La liberté y anime tous les esprits; on sait se mettre à son aise sans se compromettre. Quoique je n'aie séjourné que peu de temps dans cette ville, j'y ai pu voir plusieurs hommes qui joignent à beaucoup d'esprit et de connaissances pour ce pays-là, une honnêteté et une générosité que je n'aurais peut-être pas trouvées en France. »

Le 18 mars, les frégates françaises quittèrent les agréables côtes du Chili, pour aller à la recherche de l'île de Pâques, située dans l'Océanie. Le P. Receveur espérait y rencontrer des objets curieux, et, en effet,

son attente ne fut pas trompée. « Roggeveim, nous dit-il, découvrit cette île au commencement de ce siècle, le 6 avril 1722. Cook la reconnut ensuite. Mais quelque déférence que j'aie pour le plus célèbre des navigateurs, j'ose croire qu'il n'a pas bien vu cette île, ou du moins que son dessinateur a bien mal rendu tout ce qu'il y a observé. Je veux parler des grandes statues en pierre volcanique élevées à l'honneur des morts. Le nom de *buste* convient mieux à ces monuments que celui de *statues*, car il n'y a de sculpté que la tête, les épaules et la poitrine. Ces bustes ont de 12 à 14 pieds de hauteur, et sur la tête de chacun on a placé un chapiteau conique dont le grand axe a de 4 à 5 pieds, et le petit, de 3 à 4. On a de la peine à concevoir comment une peuplade qui ne se monte pas à deux mille âmes, a pu élever des blocs de pierre aussi lourds, et les traîner sans le secours des métaux. Ces statues sont placées sur les bords de la mer, et on a fait de belles plates-bandes en pierre de taille, sur lesquelles elles reposent. Je crois que les insulaires n'ont pu employer d'autres moyens, pour transporter ces grandes masses et pour les dresser, que ceux des plans inclinés; car, n'ayant pas de bois, ils n'ont pu faire des leviers. »

Le naturaliste parle ensuite des productions de ce pays. « Le mûrier nain, dit-il, le bananier et une espèce de mimosa sont les seuls arbres qui se trouvent dans cette île; mais ils sont si petits, qu'ils méritent à peine le nom d'arbustes. Les patates, les ignames, les cannes à sucre, les bananes et quelques poules, sont

les seules choses propres à manger qui se trouvent dans cette île. Je suis persuadé que ces deux mots, le *tien* et le *mien*, source de tant de divisions, sont absolument inconnus aux naturels de l'île de Pâques. Les hommes y sont d'une belle figure et assez grands; leur couleur est un peu cuivreuse. J'en ai rencontré un qui me témoignait beaucoup d'attachement; il était âgé d'environ vingt ans, ses cheveux étaient blonds et son visage presque aussi blanc que le mien. Les femmes ont la mauvaise habitude de se farder affreusement le visage. Il y en a cependant quelques-unes qui ont assez de bon sens pour ne pas enlaidir la nature. »

La Pérouse accuse ces insulaires d'être voleurs. Le P. Receveur se montre un peu plus indulgent que lui à cet égard. Voici son jugement : « Cette peuplade m'a tant intéressé, que je n'ose l'accuser d'être portée au vol, quoiqu'elle m'ait débarrassé de plusieurs petites choses sans que je m'en sois aperçu. La curiosité, plutôt que l'appât du gain, est, selon moi, le motif qui les fait agir. »

Pendant ce séjour à l'île de Pâques, notre naturaliste voulut pénétrer, avec quelques compagnons, dans l'intérieur du pays pour y semer des graines, y examiner le sol, les plantes, la culture, etc. A l'extrémité de la pointe sud de l'île, les explorateurs virent le cratère d'un ancien volcan dont la grandeur et la régularité excitèrent leur admiration. La profondeur de ce cratère est au moins de huit cents pieds. L'intrépide naturaliste y descendit, et rapporta que le fond en était marécageux, mais que le marais était bordé de belles planta-

tions de bananiers et de mûriers, parmi lesquels on voyait voltiger des hirondelles de mer (1).

L'expédition française quitta l'île de Pâques pour se diriger vers les îles Sandwich. On se proposait surtout de visiter Mowée, la plus belle et la plus curieuse de ce groupe. Mais si la nature y produit en abondance les fruits et les animaux nécessaires à la vie, les habitants n'y parurent pas à notre voyageur aussi heureux que ceux de l'île de Pâques, qui sont vigoureux et sains, tandis que ceux de Mowée sont affligés de maladies et d'ulcères. Du reste, on séjourna peu de temps dans cette île. Ecoutons encore le P. Receveur. « Quand les équipages furent descendus à terre, le vent devint très violent ; il fallut retourner à bord. Nous chassions sur nos ancres, et pour ne pas tomber sur une roche qui était près de nous, il n'y eut pas d'autre moyen que d'appareiller. L'ancre relevée, on fit route vers le nord. Nous reconnûmes bientôt, pour la première fois, la côte nord-ouest de l'Amérique. Le 24 juin 1786, nous étions par environ le 60° de latitude ; nous avons aperçu le mont Elie, dont nous étions éloignés de plus de quarante lieues, ce qui lui donne une grande élévation. »

La Pérouse a raconté en détail les événements de cette partie de son voyage où ont commencé ses malheurs. Les vaisseaux suivirent la côte jusqu'à ce qu'ils entrèrent dans une rade à laquelle on a donné le nom de Port-Français. La baie était entourée de montagnes à pic. La Pérouse espérait trouver au fond de cette

---

(1) Voyage de la Pérouse.

baie des canaux par lesquels il pourrait pénétrer dans l'intérieur de l'Amérique. Il partit donc avec les deux grands canots de la *Boussole* et de l'*Astrolabe*. Comme toujours, notre courageux compatriote était de l'expédition, qui fut d'abord des plus heureuses; mais le 13 juillet, un canot, commandé par M. d'Escures, fut entraîné au milieu des brisants. Tout fut englouti; six officiers et quinze matelots ou soldats avaient disparu pour toujours. « Ce désastre, dit le P. Receveur, m'a privé du meilleur de mes amis. » La Pérouse érigea, sur une île du milieu de la baie, un monument à la mémoire de ses malheureux compagnons. Il donna à ce lieu le nom d'*île du Cénotaphe*, et continua son voyage le cœur plein de tristesse.

Le P. Receveur et les autres naturalistes de l'expédition avaient néanmoins mis à profit leur séjour au Port-Français, pour explorer les montagnes voisines. Ces montagnes sont extrêmement difficiles à gravir. Nos explorateurs ne purent parvenir au sommet; mais ils montèrent, avec des fatigues inexprimables, à une assez grande hauteur. Aucune pierre, aucun caillou n'échappa à leurs recherches.

Notre savant compatriote continue ainsi sa relation, dans laquelle on trouve quelques détails qui peuvent compléter celles de la Pérouse. « Nous avons mis à la voile du Port-Français le 1er août 1786. En sortant de la rade, nous apercevions une dizaine de montagnes couvertes de neige, dont la moins élevée avait plus de douze à quinze cents toises; deux ou trois avaient au moins trois mille toises. Le 14 septembre, nous sommes

entrés dans la baie de Monterey (37° de latitude nord environ); c'est le chef-lieu des établissements que les Espagnols ont formés dans la nouvelle Californie. Les missionnaires qui y ont été envoyés par la cour d'Espagne, ne suivent pas les errements de leurs prédécesseurs. La douceur et la persuasion sont les seules armes qu'ils emploient pour convertir les naturels, auxquels on apprend à labourer la terre et à nourrir des troupeaux. Cette partie de l'Amérique composera un jour une des plus intéressantes provinces du Nouveau-Monde, surtout si les Espagnols savent tirer parti des peaux de loutres de mer et des autres fourrures qui se trouvent en très grande quantité sur cette côte. Les Chinois et les Japonais achètent les pelleteries à un très haut prix, et aucune nation ne pourrait entrer en concurrence, pour cette espèce de commerce, avec les colonies espagnoles de la côte du Nord-Ouest. Le vice-roi du Mexique a bien saisi tout l'avantage qu'on en pourrait tirer, et, en conséquence, il a envoyé de Mexico un député qui doit se rendre à Pékin pour faire un traité de commerce avec l'empereur de ce vaste empire. J'ai parlé à ce député, qui était à Monterey lors de notre relâche. »

Ces prédictions du naturaliste franc-comtois sur la prospérité future de la Californie se sont réalisées de notre temps, mais par des ressources différentes de celles qu'il indiquait. Ce n'est plus seulement le commerce des pelleteries qui y attire les étrangers. Un attrait bien plus puissant, les découvertes récentes des gisements aurifères, y a fait affluer un nombre prodi-

gieux d'émigrants, au point que cette population de cinquante mille âmes s'est élevée subitement à plus de trois cent mille. Mais là, comme ailleurs, l'amour frénétique de l'or a été la source d'une foule de déceptions cruelles, et une fois de plus s'est vérifié le mot du poëte :

Effodiuntur opes, irritamenta malorum.

Le 24 septembre 1786, les deux frégates françaises quittaient le port de Monterey, et traversaient l'immense mer du Sud pour se rendre à Macao, où elles arrivaient à la fin de décembre. Pendant ces trois mois de navigation, le P. Receveur n'avait pas perdu son temps. Ne pouvant exercer en pleine mer ses goûts de naturaliste, il s'était fait astronome. Le commandant de l'*Astrolabe*, M. de Langle, avait voulu lui servir de maître, et il avait trouvé dans son aumônier un élève éminemment habile. C'est le témoignage qu'il lui rend d'une manière officielle dans un rapport qu'il envoya en France au ministre de la marine. « Le P. Receveur, dit-il, a de l'aménité et de l'intelligence ; il suit en mer les observations météorologiques et astronomiques, et dans les rades, il s'occupe de ce qui est relatif à l'histoire naturelle (1). » De son côté, le P. Receveur se félicitait hautement des attentions de son commandant pendant cette longue traversée. « Depuis mon départ, dit-il, je ne me suis jamais ennuyé. Des occupations variées et qui se succèdent me font trouver les jours

(1) Lettre de M. de Langle, de Macao, 18 janvier 1787, à la fin du Voyage de la Pérouse, t. IV, p. 180.

très courts. M. le vicomte de Langle, notre capitaine, me témoigne beaucoup d'amitié et ne contribue pas peu à me faire passer des jours agréables. Comme il est astronome, il m'a engagé à observer avec lui. C'est un moyen de plus pour passer le temps. Aussi je serai presque un médiocre observateur à la fin de la campagne. »

Cependant toutes ces occupations ne l'empêchaient pas de songer avant tout à son devoir essentiel, à ses fonctions d'aumônier de la frégate, fonctions délicates et épineuses au milieu des libertés de la vie de marin et à travers des courses lointaines sur toutes les régions du monde, où la morale chrétienne est exposée à faire souvent naufrage. Mais dans toutes ses relations avec l'équipage, le P. Receveur savait mêler la prudence aux inspirations du zèle. Son caractère franc, ouvert, lui conciliait la confiance des officiers et des matelots. « J'ai lieu de me louer infiniment des qualités sociales du P. Receveur, écrivait encore M. de Langle au ministre de la marine; il remplit ses fonctions avec beaucoup de décence (1). »

L'expédition française séjourna quelque temps à Macao. C'est de là que l'aumônier de l'*Astrolabe* écrivit à un nommé Lacombe une longue lettre dans laquelle il adresse les plus affectueux souvenirs à ses amis de Franche-Comté. Il comptait retourner au nord au printemps de l'année suivante; puis revenir au sud, arriver à l'Ile-de-France vers la fin de 1788, et enfin rentrer à

(1) Lettre de M. de Langle, à la suite du Voyage de la Pérouse, t. IV, p. 161-180.

Brest au mois de mai 1789. Mais la Providence lui ré servait d'autres destinées.

Après avoir quitté Macao, les deux frégates visitèrer successivement Manille, Formose, les côtes du Japor de la Corée et de la Tartarie. Chaque fois qu'il y ava quelque reconnaissance à faire dans les pays qu'o visitait, le P. Receveur, l'*intrépide naturaliste*, éta toujours de la partie. Enfin, on arriva au Kamtschatka et ce fut une joie indescriptible pour tout l'équipag d'y trouver les dépêches qu'on leur envoyait d'Europe C'est de là que notre religieux écrivit à son frère, alor vicaire à Clerval, une lettre datée du 7 septembre 1787 Bientôt il prit part à une exploration fort périlleuse On n'en avait peut-être jamais fait d'aussi pénible pou les sciences, dit la Pérouse, et aucun des savants, so anglais, soit allemands ou russes, qui avaient voyag au Kamtschatka, n'avaient tenté une entreprise s difficile.

Le P. Receveur résolut de visiter le volcan d'Avatscha à huit lieues de la côte. L'aspect de la montagne la fa sait croire inaccessible ; on n'y apercevait aucune ver dure, mais seulement un roc vif, et dont le talus éta extrêmement raide. L'intrépide naturaliste partit avc M. Bernizet, ingénieur géographe, et l'abbé Mongez physicien et aumônier de la *Boussole*. Huit cosaque furent commandés pour les accompagner dans ce voyage On les chargea du bagage et des vivres, dont chacu s'était pourvu pour quatre jours. Ces guides ne de vaient les conduire que jusqu'au pied du pic ; car u préjugé aussi ancien peut-être que le Kamtschatka fai

sait croire aux habitants du pays qu'il sort de la montagne des vapeurs qui doivent étouffer ceux qui ont la témérité d'y monter. Les cosaques se flattaient sans doute que les physiciens français s'arrêteraient comme eux au pied du volcan. Mais ils devaient bientôt être détrompés.

La première station se fit au milieu des bois, à six lieues du port. Au coucher du soleil, la tente fut dressée, le feu allumé, et toutes les dispositions prises pour la nuit avec une promptitude inconnue aux peuples accoutumés à passer leur vie sous des toits. Le lendemain, à la pointe du jour, on continua le voyage. Il avait beaucoup neigé pendant la nuit, et, ce qui était pis encore, un brouillard épais couvrait la montagne du volcan, dont les physiciens n'atteignirent le pied qu'à trois heures du soir. Leurs guides s'arrêtèrent, suivant leur convention, dès qu'ils furent arrivés aux limites de la terre végétale; ils dressèrent leur tente et allumèrent du feu. Cette nuit de repos était bien nécessaire avant d'entreprendre la course du lendemain. Le P. Receveur et ses deux compagnons commencèrent à gravir à six heures du matin, et ne s'arrêtèrent qu'à trois heures après midi, sur le bord même du cratère. Ils avaient eu souvent besoin de s'aider de leurs mains pour se soutenir entre ces rochers broyés, dont les intervalles présentaient des précipices très dangereux. Toutes les substances dont cette montagne est composée sont des laves plus ou moins poreuses et presque à l'état de ponce; ils rencontrèrent sur le sommet des matières gypseuses et des cristallisations

de soufre, mais beaucoup moins belles que celles du pic de Ténériffe. Ils rapportèrent cependant quelques morceaux de chrysolite assez beaux. Le temps fut fort mauvais. Leur horizon n'eut jamais plus d'une portée de fusil, excepté pendant quelques minutes durant lesquelles ils aperçurent la baie d'Avatscha et les frégates françaises qui, de cette élévation, leur paraissaient moins grosses que de petites pirogues. Leur thermomètre était à deux degrés et demi au-dessous de la glace, et différait de douze degrés de la température de la mer.

Toutes ces difficultés n'avaient fait qu'accroître leur zèle, et ils résolurent de recommencer le lendemain si le temps était plus favorable. Ils descendirent de la montagne, et arrivèrent à leurs tentes quand la nuit était commencée. Leurs guides avaient déjà fait des prières pour eux et avalé une partie des liqueurs qu'ils ne croyaient plus nécessaires aux morts. Le gouverneur, informé, au retour, de cette précipitation des cosaques, leur fit donner cent coups de bâton, avant que les Français aient pu demander grâce pour eux.

La nuit qui suivit ce voyage fut affreuse; la neige redoubla, et il ne fut pas possible de songer à l'exécution du plan de la veille. Le P. Receveur et ses deux compagnons rentrèrent le soir même au village d'Avatscha (1).

A la fin de septembre 1787, l'expédition française se remit en mer, se dirigeant vers les régions du sud, et

(1) Voyage de la Pérouse. On ne connaît que deux éruptions du volcan d'Avatscha, la première en 1737 et la seconde en 1778.

au mois de décembre les deux frégates arrivaient au îles des Navigateurs. C'est là qu'eut lieu un événemer tragique, prélude de plus grands malheurs, et où l P. Receveur reçut une blessure. L'aspect enchanteur d ces îles avait charmé les navigateurs français. Ils s'é taient mis en rapport avec les insulaires, et malgré l'a de férocité empreint sur leur physionomie, ils espéraier en tirer sans danger toutes les provisions nécessaires l'équipage. Dans ce but, le capitaine de Langle, accom pagné de soixante hommes, s'était dirigé, avec quatr embarcations, du côté d'un charmant village qu'o apercevait de la mer. Par précaution, il fit armer tou le monde de fusils et de sabres, et six pierriers furer placés dans les chaloupes. Du reste, l'air de gaîté et d confiance qui régnait dans les marchés qu'on faisa avec les sauvages inspirait toute sécurité aux Françai On descendit sur le rivage, et on s'établit dans le mei leurordre pour remplir les pièces à eau. Mais ce calm ne fut pas de longue durée. Au lieu de deux cents hab tants qu'on avait rencontrés en arrivant, il y en e bientôt plus de mille. La situation devenait embarras sante. M. de Langle rentra dans ses chaloupes avec so détachement, et se posta en avant avec son fusil. Aus sitôt une grêle de pierres, lancées à une très petite di tance et avec la vigueur d'une fronde, atteignit presqu tous ceux qui étaient dans le canot. M. de Langle fu renversé du côté de babord, et plus de deux cents In diens se jetèrent sur lui et le massacrèrent à coups d massue. Les blessés qui purent se sauver à la nage g gnèrent les autres chaloupes qui étaient restées à flo

et sur soixante et un hommes qui composaient l'expé
dition, quarante-neuf furent sauvés. De ce nombre éta
le P. Receveur, qui avait reçu une forte contusion à l'œi
Quelque temps après, il écrivait à son frère : « Dispen
sez-moi d'entrer dans aucun détail sur une si tris
journée, où j'ai vu notre capitaine, le vicomte de Langl
et le chevalier de Lamanon, assommés par ces peupl
féroces et ingrats. Les dix autres victimes sont des m
telots et des soldats. Je ne vous aurais rien dit de c
malheur, si je n'avais craint que vous n'apprissiez pa
les papiers publics que j'étais présent à cette scèn
d'horreur, et que j'y ai été blessé, mais très légèremen
Ainsi, quoi que l'on puisse vous dire sur mon compt
vous pouvez être parfaitement tranquille. Mes blessure
qui étaient fort peu de chose, ont été guéries au bo
de sept ou huit jours (1). »

La Pérouse se hâta de quitter ces lieux, et le 26 jan
vier 1788, il jetait l'ancre devant Botany-Bay. C'est c
ce pays que l'aumônier de l'*Astrolabe* écrivit sa derniè
lettre, le 7 février. Elle était adressée à son frère et n
précéda sa mort que de quelques jours. « Je vous
écrit, lui dit-il, du Kamtschatka au mois de novemb
1787, croyant que c'était la dernière fois que je sera
assez heureux pour vous faire parvenir de mes nouvelle
Je n'espérais pas alors que les Anglais seraient dé
arrivés sur la côte de la Nouvelle-Hollande, avec la c
lonie qu'ils y fondent. Leur projet était de se fixer da
la Baie-Botanique, où Cook avait relâché dans sa pr

(1) Lettre de Botany-Bay, 7 février 1788.

mière expédition. Mais ayant trouvé, à trois lieues plus au nord, une autre baie, appelée Baie-Jackson, plus commode, ils s'y sont établis. Ils sont venus nous visiter, et comme un de leurs bâtiments repart pour l'Europe sous peu de temps, je hasarde cette lettre, incertain si vous la recevrez avant mon arrivée..... En quittant la Nouvelle-Hollande, nous allons faire route pour l'Ile-de-France. Il nous reste peu de peuples à visiter, et ils ne sont pas cruels et sauvages comme ceux que nous venons de voir dans la mer du Sud. Notre retour en France aura lieu au printemps de 1789 et peut-être plus tôt. Ainsi, écrivez-moi à Brest ou à Rochefort. Vous ne vous faites pas d'idée de l'empressement que j'ai de revoir ma chère patrie, et d'apprendre des nouvelles de mes parents et amis..... Adieu, mon cher frère, aimez-moi comme je vous aime. »

Cette lettre devait être un adieu suprême. Dix jours après (le 17 février), le P. Receveur expirait à Botany-Bay, entre les bras de son compagnon et ami, l'abbé Mongez. Il fut enterré sur la rive septentrionale de la baie, et la Pérouse lui fit dresser un tombeau que les naturels du pays renversèrent, après le départ des Français. Mais le gouverneur de la nouvelle colonie anglaise, le commodore Philipp, ayant été informé de cette profanation, envoya un détachement avec ordre de rétablir ce monument funèbre. On fixa sur un arbre, près de la tombe, une plaque de cuivre portant l'inscription suivante, qui avait été précédemment gravée sur la pierre tumulaire :

HIC JACET L. RECEVEUR E. FF. MINORIBUS GALLIÆ, SACERDOS, PHYSICUS IN CIRCUMNAVIGATIONE MUNDI DUCE DE LAPEYROUSE. OBIIT DIE 17 FEBRUARII, ANNO 1788 (1).

La Pérouse avait perdu ses plus chers amis et ses plus braves officiers. Les derniers documents qu'on a de lui sont des lettres de Botany-Bay, datées aussi, comme celle de Receveur, du 7 février 1788, et dans lesquelles il annonçait son prochain retour en France. Depuis ce jour on n'eut plus aucune nouvelle de lui ni de ses deux frégates. Son sort resta enveloppé de mystère jusqu'à ce que le capitaine anglais Dillon découvrît, au nord des Hébrides, les débris de son naufrage, près de l'île de Vanikoro.

La France et même toute l'Europe s'était émue de ce grand désastre. Pendant un demi-siècle, on recueillit avidement les moindres bruits qu'apportaient les navigateurs venus de ces régions lointaines. Il nous a semblé

(1) Notes extraites d'un vieux registre dans lequel Antoine-Alexis Receveur, frère du cordelier et maire de Noël-Cerneux, a recueilli quelques documents relatifs à son frère. Ce dernier document est indiqué comme tiré d'un voyageur anglais qui était à la Baie-Botanique le 17 février 1788. — Alexis Receveur est mort en 1811. La *Biographie ancienne et moderne*, publiée à Paris en 1846, *Supplément*, t. LXXVIII, p. 395, rapporte d'une manière un peu différente la mort de Receveur. On y dit qu'il fut massacré avec dix-huit autres, notamment les frères la Borde, par les naturels du pays. On y cite le *Journal de Paris* du vendredi 26 juin 1789. Cette notice ajoute que le P. Receveur avait réuni d'immenses matériaux pour un ouvrage qu'il devait publier, et qui sont perdus. C'est par erreur qu'on y dit qu'il était de l'ordre des Minimes, puisqu'il est formellement inscrit avec le titre de cordelier dans la liste des officiers de l'*Astrolabe*.

que le P. Receveur était digne aussi d'avoir sa part dans cet intérêt puissant qu'ont excité les compagnons du malheureux la Pérouse. Il avait été à la peine, il était juste qu'il fût aussi à la gloire. Et cependant son nom n'est mentionné dans aucune histoire de la Franche-Comté. J'ai cru faire acte de vrai patriotisme en rappelant le souvenir de cet homme de bien, convaincu qu'il n'y a jamais trop d'exemples pour nous rappeler le dévouement à l'humanité, l'amour de la science et le zèle pour la religion.

PIÈCE DE VERS

Par M. DESSERTEAUX.

CHALON-SUR-SAONE.

L'amour de la cité fait les bons citoyens.

Vieillard au front courbé sous le faix des années,
A la tardive marche, aux tempes couronnées
De quelques blancs cheveux, neige que de ses mains
Sème l'hiver des ans sur le front des humains,
Déjà morte au présent, mon âme à vivre usée,
Vide après tant de jours comme une urne épuisée,
Prête à quitter ce monde où tout est vanité,
Garde un amour d'enfant pour sa vieille cité.
Je l'aime cette ville où vieillard je succombe,
Berceau de mon enfance où se creuse ma tombe,
Terre que Dieu bénit, port d'asile où souvent
De ce monde orageux j'ai fui le sol mouvant.
J'aime à suivre aux vieux temps sa généalogie,
Le nom qu'indique en grec son étymologie (1),
Suivant Monsieur Cusset, son vieil historien,
Très prolixe parfois, mais qui, n'oubliant rien,
A force de fouiller dans sa docte écritoire,
En deux gros in-quarto nous légua son histoire.
Mais sans chercher à lire en ce livre effacé,

---

(1) Suivant M. Cusset, Châlon vient du mot grec *Kalon*, qui veut dire beau.

Je l'aime, sans besoin des fastes du passé,
De tout l'amour qu'on a pour la terre natale.
Ma ville ce n'est pas la ville orientale
Avec ses hautes tours, ses coupoles d'étain
Rayonnantes dès l'aube aux clartés du matin,
Ses dômes bleus percés de légères arcades,
Et ses fleuves captifs jaillissant en cascades,
Ses bosquets de palmiers, ses croissants, ses forêts
De flèches et de tours et de blancs minarets,
Ville aux harems peuplés de jeunes bayadères,
Aux chemins sillonnés du pas des dromadaires,
Et qui semble, aux reflets d'un orient vermeil,
S'ouvrir comme une fleur aux rayons du soleil.
Ma ville ce n'est pas la grande capitale
Qui sourit orgueilleuse au luxe qu'elle étale,
Couvrant de larges monts de ses toits anguleux,
Avec ses quais, ses ponts, ses chemins populeux,
Croisant tous les détours de son confus dédale,
Et levant dans les airs, cité pyramidale,
Sa couronne de tours qui percent l'horizon,
Ses longs clochers brunis par l'humide saison,
D'où, par les mille voix des cloches argentines,
Un chœur aérien de joyeuses matines
Monte quand la cité semble au temps du réveil
Comme un homme engourdi sortir de son sommeil.
Ma ville n'est pourtant qu'une cité vulgaire
Que n'a pas illustrée ou la paix ou la guerre,
L'éclat de la science, ou le culte des arts,
Car jamais, je le crois du moins, dans ses remparts,
A part Monsieur Cusset, il ne naquit personne
Dont le nom jusqu'à nous comme un écho résonne.
Et je l'aime pourtant! — Son site est sans beauté :
Ce n'est pas le beau sol, le rivage enchanté
Où Naples se repose, où dort en paix Venise,
Lieux qu'aime le poëte, et que l'art divinise ;

Ce n'est pas le beau ciel de ces heureux climats
Où l'hiver n'étend point son manteau de frimas,
Lieux d'éternel printemps, régions bien-aimées
Où sont les pommes d'or et les nuits embaumées.
Non, elle est sans éclat ; son ciel est nuageux,
Le sol trempé de pluie est trop souvent fangeux ;
Et je l'aime ! et j'ai vu de beaux pays qu'on chante,
Et j'aime mieux le mien !.. la bise desséchante
Pendant des mois entiers, par son retour fréquent,
En vain nous pèse, et met, s'aidant d'un froid piquant,
Ma Saône presque à sec, et rend nos champs arides,
Aux vallons altérés creuse de larges rides,
Tend les nerfs, jette en l'âme un long et vague ennui :
Froids brouillards, vent du Nord, temps brumeux n'ont pas nui
A l'amour que je porte à ma chère contrée.
On aime les défauts d'une amante adorée,
Et je l'aime d'amour la ville où je suis né.
Quand j'en parle, je sens que je suis entraîné :
Mes pieds se sont usés au pavé de ses rues ;
A toute heure, en tout sens, je les ai parcourues,
A la pluie, au soleil. soit le jour, soit la nuit,
A l'instant solennel où tout dort, quand nul bruit
De son calme profond n'interrompt le silence,
Que le seul réverbère en criant se balance,
Ou qu'on entend encor, dans un coin retiré,
Aboyant à la lune, et dans l'ombre égaré,
Un chien qui, prolongeant ses hurlements funèbres,
Réveille tristement l'écho dans les ténèbres,
Et jette l'épouvante au lit du moribond ;
Car, quoique vieux, je suis ingambe et vagabond ;
J'aime la promenade aux vieillards salutaire ;
Je visite souvent le rempart solitaire,
Où quelques citoyens, heureux inoccupés,
Promènent leurs loisirs au grand air dissipés.
Chaque pas que je fais en mon âme réveille

Un souvenir éteint qui me fuyait la veille ;
Tout me rit, et je vais souriant à demi,
L'œil serein, comme si je voyais quelque ami,
Sur sa porte arrêté, fêter ma bienvenue ;
Ma bonne ville à moi m'est tellement connue
Que, les yeux bien fermés et ma canne à la main,
Je pourrais au toucher retrouver mon chemin :
Je connais les détours, l'angle de chaque rue,
Quoique depuis trente ans elle se soit accrue.
Et qu'elle ait agrandi son modeste terrain :
Des plus vieilles maisons je suis contemporain.
  Mais, bien qu'en étendue elle soit augmentée,
Elle est en peu d'instants sans peine visitée :
Moins d'une heure suffit pour en faire le tour ;
Les yeux d'un seul regard embrassent son contour.
J'aime à la voir, de haut, petite et ramassée,
Le long de sa rivière avec amour pressée.
J'aime, quand je reviens par la route d'Autun,
A voir, dans le lointain, comme un nuage brun
Qui flotte, couronnant ma ville bien-aimée ;
De ses toits, au matin, j'aime à voir la fumée
Comme un panache noir sur sa tête ondoyer ;
Car qui n'aime à penser au feu de son foyer ?
Ulysse, errant sans fin de rivage en rivage,
N'eût voulu qu'un instant voir son île sauvage,
Voir sur ses blancs rochers les nuages courir,
Et voir fumer son toit, et puis après mourir.
  J'aime ses vieux remparts, antiques promenades,
Son port, son quai poudreux aux superbes façades ;
Après un jour d'été, humant l'air frais du soir,
Sur son long parapet je viens souvent m'asseoir.
Mais la Saône ! la Saône, ô ma vieille nourrice !
Des bords baignés par elle antique protectrice !
Compagne de mes ans, berceau de ma cité,
D'où lui vient l'abondance, et la fécondité ;

Qui porta sur ses eaux, si souvent débordées,
Les fières légions par César commandées !
Rivière au cours paisible et lent, au flot changeant,
Qui se déroule ainsi qu'une écharpe d'argent.
J'aime à la voir soudain envahir la prairie,
Puis, rentrant dans son lit s'y glisser appauvrie,
Jetant un reflet vert aux arches de son pont,
Eveillant dans la nuit l'écho qui lui répond,
Echo sonore et doux que disperse la brise,
Qu'aux angles de ses bords forme l'eau qui se brise,
Et qui semble tout bas, jusqu'au lever du jour,
Prolonger avec elle un murmure d'amour.
Comme un docteur zélé près du lit d'un malade,
Je viens chaque matin voir au pied de l'arcade,
Comme si d'un ami je veillais la santé,
Si son courant s'abaisse, ou bien s'il a monté.
Oh ! que ses eaux en moi réveillent de pensées !
Tout enfant que de fois je les ai traversées,
Divisant leur courant qui, comme un fil, se rompt,
Portant à l'autre bord mes habits sur mon front !
Doux souvenir d'enfant que nul âge n'efface !
Sur ses bords que de fois tout a changé de face,
Même depuis l'heure où, par le temps entraîné,
Le cercle de mes jours sur lui-même a tourné !
Notre ville, à cette heure où tout se renouvelle,
En quarante ans a pris une face nouvelle.
Que sont-ils devenus tous ces pieux couvents,
Où priaient autrefois tant de moines fervents?
L'un qu'indique une enseigne est une hôtellerie ;
L'autre sert de caserne à la gendarmerie ;
La justice en un cloître a son temple voisin (1),
Et l'église Saint-Jean n'est plus qu'un magasin (2),

(1) Ancien couvent des Carmes, devenu palais de justice, aujourd'hui hôtel de ville.

(2) Ancienne église détruite par un incendie en 1842.

Où siége, au lieu du saint qui fut son bon génie,
L'entreprise Vanel, Bardousse et Compagnie.
Nous n'avons plus ni tours, ni donjons, ni créneaux,
Ni haute citadelle aux bruyants arsenaux ;
Notre ville a repris un aspect pacifique ;
Tout change au monde : au lieu de se battre, on trafique.
Pourtant seule, au milieu des débris du passé,
Lorsque l'âge ou la main de l'homme a renversé
Les emblèmes sacrés du culte catholique,
Reste du Dieu des mers l'image symbolique :
Frappant d'un pied superbe un socle mutilé,
Seul il survit debout quand tout s'est écroulé,
Ce Neptune, au pied sec, dispensant une eau rare,
D'autant plus douce au goût qu'il en est plus avare,
Qui, le jarret tendu, le front haut, l'œil ardent,
N'a plus qu'un ou deux doigts pour tenir son trident...
Quand, venant du côté que l'orient colore,
On suit le bord de l'onde, on aime à voir éclore
Soudain du sein des flots le faubourg Saint-Laurent
Qui divise en deux bras leur paisible courant :
Faubourg aux toits pressés que la Saône environne,
Qui de notre cité semble être la couronne ;
Corbeille de maisons, navire à l'ancre, îlot
A ses angles rongé par la lime du flot.
Saint-Laurent qui brûla sept fois, dit la chronique,
Renferme l'hôpital, et son grand toit conique
Qui reluit au soleil comme un serpent marbré,
Et sa coupole blanche et son dôme azuré.
Salut, respect, amour à ces saints édifices,
Séjour de la douleur et des grands sacrifices,
Où le pauvre souffrant, déjà mort à moitié,
Se reprend à la vie, aidé par la pitié.
Au pied de ce rempart nommé Sainte-Marie,
D'où l'œil domine au loin une immense prairie,
S'abrite le jeu d'arc sous ses hauts peupliers,

Au mois de mai fêté par tous ses chevaliers ;
Tradition antique et presque abandonnée,
Jadis fort en honneur, aujourd'hui surannée,
Car tout tombe ou s'éteint dans ce monde épuisé,
Chaque usage est quitté comme un habit usé,
Le présent, réformant les choses de la terre,
Mène aujourd'hui le deuil du passé qu'on enterre.
Oh ! si je vous disais, poursuivant son portrait,
Sous quels divers aspects ma ville m'apparaît,
Quand d'un point élevé, merveilleux belvédère,
A des temps différents, mon œil la considère !
Je dirais les reflets que sur elle, au matin,
Jette du jour naissant le rayon incertain,
Et les pompes du soir dont la pourpre éclatante
Couvre son horizon comme une vaste tente ;
Et, baignant les toits bruns de sa pâle clarté,
Douce lampe attachée au front de la cité,
La lune qui, du fleuve éclairant l'eau profonde,
Comme sur un lit d'or, se berce sur son onde ;
Et ces vallons aimés, la chaîne de ces monts
D'où nous vient cet air pur, si doux à nos poumons,
Où s'étale au soleil la généreuse côte
Qui mûrit ce bon vin qu'au dessert vante l'hôte ;
Et, quand le ciel est pur, à l'horizon dressé
Le spectre du Mont-Blanc levant son front glacé ;
Et la Saône, épandue en la plaine inondée,
Roulant comme une mer son onde débordée
Quand le flot vient toucher, s'échappant de son lit,
Aux cintres verdoyants des arches qu'il remplit,
Qu'au-dessus de ces eaux dont elle est souveraine
Notre antique Orbandale élève un front de reine (1).
Tout me frappe et m'émeut : de maison en maison

---

(1) Le premier nom dont notre ville a été honorée est celui d'*Orbandale*, parce que Châlon avait trois cercles d'or sur ses murailles. (Cusset, tome Ier.)

[redacted]

Mon regard attendri plane sur l'horizon ;
Je recueille d'en haut les rumeurs étouffées
Que le vent sur son aile apporte par bouffées,
Ainsi qu'un bruit de flots luttant dans des rochers ;
Et j'écoute les sons qui, tombés des clochers,
Comme des voix du ciel dans les airs exhalées,
Courent en bruits confus dans le fond des vallées ;
Surtout j'écoute ceux qu'en ses bruyants concerts
L'airain de ma paroisse a semés dans les airs :
Cloche au timbre connu dont le son me rappelle
D'un grand jour d'autrefois la pompe solennelle,
Quand, vers Pâques-Rameaux, nos prêtres triomphants
A la table de Dieu convoquent les enfants.
Car où trouver une âme assez abandonnée
Pour avoir oublié la pieuse journée,
Où, de neuf habillé, le cierge dans la main,
Croyant à chaque pas voir Dieu dans son chemin,
On allait essayant le sentier de la vie,
L'âme ouverte et croyante, en extase ravie,
Le cœur libre, épuré de tous soins soucieux,
Comme un ange promis aux délices des cieux?
Voilà de ces pensers que la vieillesse donne,
Quand l'homme, plein de jours, que la force abandonne,
Cercle que la mort soude aux deux extrémités,
Retourne en souvenir aux lieux qu'il a quittés.
Du temps que j'ai vécu bien jeune je crois vivre ;
De la vie il me semble encore ouvrir le livre :
Mon bel âge revit en moi du temps vainqueur,
Son charme évanoui retentit dans mon cœur.
O bel âge d'amour et de vive croyance,
Jeunesse, sol fécond où fleurit l'espérance !...
Le fil des jours passés se renoue au présent,
Et je crois, quand je vais ainsi réfléchissant,
Que le temps oublieux a suspendu sa course,
Que le flot de mes jours remonte vers sa source.

Je suis long, n'est-ce pas? les vieillards sont causeurs;
Le charme du passé m'enivre à ses douceurs,
Et puis je parle à ceux dont l'âme est attendrie,
Quand on leur dit tout bas le nom de la patrie.
Plus tard je vous dirai quel sillon peu profond
Notre ville a creusé sur cette mer sans fond
Qu'on nomme le passé, cet abîme des âges
Où les siècles, vaisseaux battus par les orages,
Après avoir rempli leur rôle solennel,
Se livrent sous la vague au repos éternel.
Heureuses les cités dont la vie insensible,
Aux égaux battements, n'est qu'un sommeil paisible,
Dont le destin se cache en l'ombre enseveli,
Que l'histoire dédaigne ou condamne à l'oubli !
La nôtre n'est qu'un astre, au rayon pâle et terne;
Mais je parle aujourd'hui de la ville moderne,
Et je n'ai pas tout dit; je n'ai pas rappelé
Tout ce qui dans ses murs peut être signalé :
Ses remparts arrondis qui forment sa ceinture,
Leurs fossés tous parés d'une riche culture ;
Son canal unissant deux mers par son bassin;
L'hôtel municipal, l'école de dessin,
Et, du côté de l'est, la vieille basilique
Du martyr saint Vincent conservant la relique,
Et dont les deux clochers, à grands frais relevés,
Tomberont en ruine avant d'être achevés.
Puis, dominant les toits de sa masse de pierre,
Panthéon de nos murs, le dôme de Saint-Pierre;
Et le grand obélisque, au pied de son canal,
Qu'un jour Napoléon, l'homme phénoménal,
En passant admira, modeste pyramide,
Peut-être en souvenir des déserts du Numide;
Et son pont Saint-Laurent connu des bateliers,
Qui pèse sur la Saône avec ses huit piliers,
Et sent frissonner l'onde au pied de ses arcades;

Son théâtre où parfois de bons acteurs nomades
Produisent des talents du public bienvenus ;
Ses succulents hôtels des voyageurs connus ;
La chapelle autrefois par Clotilde illustrée,
Et la foire annuelle à saint Jean consacrée.
La Saint-Jean ! quelle époque ! Alors, c'est la saison
Où du foin dans les prés on sent l'exhalaison,
Où la vigne en sa fleur du ciel craint l'inclémence,
Quand le printemps finit, et que l'été commence.
Alors, des bourgs voisins la jeunesse, aux pas lourds,
Aux habits du dimanche éclatants de velours,
Accourt, et tend l'oreille au charlatan qui vante
Son Cyclope empaillé, sa sirène vivante.
S'ébahit en voyant l'escamoteur subtil,
Le saltimbanque adroit qui danse sur un fil,
Se pâme à des concerts d'effroyable harmonie ;
Puis, au tomber du jour, la bonne compagnie
Transforme le rempart en boulevard de Gand,
Où se rend chaque soir notre monde élégant,
La belle jeune fille, au teint pur, rose et blanche...
Dans ce brillant bazar, Palais-Royal en planche,
Chaque ville en tribut apporte ses travaux,
Ses produits les moins chers, surtout les moins nouveaux :
Saint-Claude ses couteaux, Dijon son pain d'épice,
Dont l'odeur provoquante aux marchands est propice.
Et pendant tout un mois que dure ce concours,
Je m'y rends chaque soir ; chaque soir je parcours
Ce champ de promeneurs couvrant la grande allée,
Et je me dis : Encore une année écoulée
Qui fuit, hélas ! qui fuit pour ne plus revenir !
Le feuillage au sommet des arbres va jaunir,
Puis tomber, puis enfin au printemps reparaître :
Le reverrai-je encor, pauvre vieillard ? — Peut-être !...
Je me lasse, et pourtant je veux vous dire encore
De quels attraits nouveaux ma ville se décore ;

On peut, sans bien chercher, signaler des progrès :
Nos cailloux longs, pointus, remplacés par des grès ;
L'élégant réverbère, à la lueur amie,
Eclairant chaque nuit notre ville endormie (1) ;
La pompe, au balancier poli par tant de mains,
Détrônant sur la place, à l'angle des chemins,
Le puits dont la margelle à moitié démolie
Soutenait l'arc de fer où criait la poulie ;
L'omnibus de Buxy ; le tir au pistolet ;
Le luxe envahisseur projetant son reflet
Jusqu'au fond ténébreux des plus vieilles boutiques,
Changeant l'aspect usé des façades gothiques,
Dont les pignons noircis, protégés par l'auvent,
Semblaient comme un vieillard trembler au moindre vent.
Puis, au lieu de ce coche, à la pesante allure,
Que traînaient des chevaux de robuste encolure,
Guimbarde de rivière, où l'ennui, ver rongeur,
Pénétrait si profond au cœur du voyageur,
Où l'on restait deux jours pour descendre la Saône,
Ces bateaux qui d'un trait s'envolent jusqu'au Rhône,
Prodiges d'industrie où se meut la vapeur,
Où l'art sur un volcan vous fait asseoir sans peur,
Frais navires d'eau douce, au gracieux corsage,
Dont l'œil avec plaisir suit l'agile passage,
Et qu'on voit, haletants, lorsque le jour finit,
Rentrer comme un oiseau qui regagne son nid.
Et pour ne rien omettre en ma nomenclature,
Progrès incontesté, le salon de lecture,
Elégant réservoir où, par tous ses journaux,
La presse de Paris dégorge à pleins canaux,

---

(1) A l'époque où fut composée cette pièce de vers, on ne connaissait pas encore à Châlon l'application des grandes inventions modernes, les chemins de fer, le gaz d'éclairage, le télégraphe électrique, etc.

Où notre presse aussi, déjà par trois organes (1),
De la diplomatie explore les arcanes ;
Silencieux écho de tant de vains bruits, lieu
Où l'on lit tant de mots, où l'on en dit si peu
Autour du tapis vert couvrant la table ovale ;
Heureuse nouveauté qui reste sans rivale !
Oh ! que ce tableau même informe et mutilé
Pourrait porter de joie au cœur de l'exilé,
Qui, semblable au banni par l'ostracisme antique,
Ne prend plus le chemin du foyer domestique,
Et qui toujours revoit, d'un grand désir pressé,
Les doux lieux où sa mère en ses bras l'a bercé !
Moi-même aussi jadis, exilé volontaire,
J'ai foulé de mes pieds le sol d'une autre terre ;
Mais l'exil me pesait ; mon âme avidement
Se tournait, comme un fer appelé par l'aimant,
Vers ce pôle attirant, cette ville adorée,
Si belle entre ses sœurs dont elle est entourée !
Sous un autre horizon j'errais silencieux
Ainsi qu'une âme en peine à la porte des cieux,
Puis, je suis revenu, vieil arbre, arbre en ruine,
Aux lieux où je suis né sécher sur ma racine ;
Du monde j'ai quitté l'océan turbulent
Pour venir à mon fleuve, où le flot est si lent,
Respirer ce doux air du pays, ambroisie
De plus suave odeur que les parfums d'Asie !
Le vieillard à la fin s'est lassé de courir :
Comme le lièvre au gîte il revient pour mourir.
C'est qu'il est un attrait pour notre âme ravie
Aux lieux où jour par jour on a semé sa vie ;
C'est qu'il est un amour que ne peut pas broyer
La main de fer du temps, c'est l'amour du foyer ;

---

(1) La *Gazette de Bourgogne*, le *Drapeau Tricolore* et le *Patriote*, remplacés aujourd'hui par le *Courrier de Saône-et-Loire*.

C'est qu'au bruit tout soudain de la voix qui le nomme,
L'extase aux doux pensers s'éveille en un cœur d'homme,
Et qu'au dernier soupir, à notre instant fatal,
Se mêle le regret qu'on donne au sol natal!
Vous tous, ô mes amis, qui l'avez pour patrie,
Aimez-la comme moi cette ville chérie;
Entre vous à son nom resserrez vos liens :
L'amour de la cité fait les bons citoyens!
Oh! je sens que mes yeux se remplissent de larmes,
Quand je viens à penser que dans nos temps d'alarmes,
Le fer des citoyens contre leur sein levé
Du plus pur de leur sang s'est souvent abreuvé!
Si jamais, que le ciel écarte ce présage!
La discorde, en nos murs signalant son passage,
Souillait notre cité, cité vierge de sang,
Que de mes tristes jours le reste languissant
M'échappe, avant de voir cette heure infortunée,
Où serait dans son sang ma cité profanée!
Mais ainsi que des fleurs dans le sein d'un vallon,
Près d'un lac que jamais n'a ridé l'aquilon,
Vous vivez sans orage; au-dessus de vos têtes (1)
Passe sans les courber le souffle des tempêtes :
Ainsi l'ardent simoun, ouragan des déserts,
Respecte l'oasis qui parfume les airs.
Sous votre front pétille un regard d'homme libre;
Entre vos passions maintenant l'équilibre,
Modérant vos désirs et réglant vos humeurs,

---

(1) Suivant un étymologiste le nom de Châlon signifie aussi *paix*, et M. Cusset dit : « Il faut croire que la discorde ne brouillera jamais les habitants de cette illustre cité, puisque son nom qui est le riche tableau des choses qu'il signifie est uni d'un si étroit lien d'amour avec la ferme concorde, qu'il en est aussi inséparable que sont les rayons du soleil du corps dont ils émanent, et sans doute dans le nom de Châlon non-seulement celui de la concorde et de la paix est gravé, mais aussi dans tous les cœurs de ses généreux habitants, avec des caractères d'or, c'est-à-dire d'amour. »

La douceur du climat a passé dans vos mœurs.
Aussi jamais, durant le cours de son histoire,
Ma ville n'a chanté de lugubre victoire.
Le ciel vous a faits bons ; du noble sang français
Vous avez les élans, sans jamais les excès ;
Des orages civils préservant vos murailles,
Vous n'avez d'ennemis qu'au champ clos des batailles !
C'est bien ! et je suis fier de vous appartenir,
Et ma main sur vos fronts s'étend pour vous bénir ;
Car, vieux, je vais peupler la sombre colonie
Où l'on va, quand ici la carrière est fournie ;
Où la terre est mouvante, où le gazon épais
Couvre le sol muet de silence et de paix ;
Où de nos vains débats s'achève l'ironie,
Car à cinq pieds de terre on vit en harmonie ;
Sur la porte d'entrée on lit : *Ager somni :*
C'est le champ du sommeil où tout n'est pas fini !
Si vous avez goûté quelque joie à m'entendre,
Si, dans vos cœurs émus, un sentiment plus tendre
Pour le pays natal, un instant s'éleva,
Donnez un peu d'amour au vieillard qui s'en va (1) !

---

(1) Quand cette pièce de vers a été publiée pour la première fois, l'émeute ensanglantait Paris et Lyon, et l'auteur, très jeune alors, exhortait ses concitoyens, et, sous le nom d'un vieillard, leur recommandait la paix et l'harmonie.

SÉANCE PUBLIQUE DU 24 AOUT 1865.

DISCOURS

de M. BLANC, Procureur général,

PRÉSIDENT ANNUEL.

MESSIEURS,

A notre dernière séance publique, j'ai eu l'honneur de vous présenter, comme une sorte d'excuse de mon insuffisance personnelle, et pour justifier par l'éclat du corps auquel j'appartiens l'indulgence extrême dont vous avez usé envers moi, une esquisse rapide des services rendus à la cause des lettres par l'ancienne magistrature comtoise; aujourd'hui vous me permettrez de poursuivre le même sujet, en détachant de la galerie des magistrats lettrés de notre province un nom qui m'a paru digne de fixer tout spécialement vos esprits : c'est celui de Nicolas, maître des requêtes au Parlement de Dole.

En vous parlant de ce magistrat, ce n'est pas une notice biographique que je me propose de faire : il y aurait matière cependant à un discours académique, dans cette vie aventureuse. Quel contraste n'offrirait

pas avec nos mœurs actuelles, qui font au magistrat une vie si calme, si bien définie, partagée entre l'audience et l'étude du cabinet, l'existence des anciens magistrats mêlés aux affaires, à la fois légistes, administrateurs, plénipotentiaires, quelquefois même intendants et généraux d'armée ?

La magistrature comtoise a eu tous ces caractères, à côté des jurisconsultes qui ont interprété les lois et fait parler les coutumes ; elle peut placer des hommes qui, comme Marmier, Brun, Renard, Philippe et d'autres encore, ont laissé leurs noms inscrits dans les fastes diplomatiques, et son éternel honneur, dans l'histoire de notre province, est l'héroïque défense de Dole !

Nicolas n'eut pas de ces grandes fortunes qui immortalisent un nom par l'éclat des services, mais peu de magistrats ont eu une vie plus diverse, plus agitée : issu d'une famille ancienne, mais pauvre, il se destina d'abord au notariat, puis il embrassa la carrière des armes. Il fit plusieurs campagnes en Italie. Il était à Naples quand éclata la sédition de Mazaniello, et n'échappa qu'avec peine aux fureurs d'une populace ameutée.

Cet épisode était bien fait pour le détacher de sa première vocation ; aussi le voit-on bientôt dépouiller l'uniforme militaire et se rendre à Madrid, où il devient secrétaire du cardinal Trivulce, puis ministre résidant du duc de Lorraine, dont il avait soutenu les intérêts pendant la captivité de ce prince à Tolède, enfin conseiller d'Etat du roi d'Espagne et chargé par le premier ministre, Louis de Haro, de plusieurs missions impor-

[redacted]

tantes en Angleterre, en Danemarck et en Flandres; mais à tous ces honneurs et aux perspectives brillantes qu'ils lui offraient, il préféra le retour dans son pays, et le titre modeste de maître des requêtes au Parlement de Dole. Cette préférence devait être payée d'ingratitude, car le parlement refusa de l'admettre, sous prétexte que son aïeul avait été décapité à Besançon comme traître, et ce n'est qu'après des jussions réitérées qu'il parvint à obtenir l'enregistrement de ses lettres patentes. Cette tribulation n'était pas la dernière qu'il dût éprouver : bientôt eut lieu la première conquête; il se déclara avec ardeur pour la France, mais l'année suivante la province rentra sous la domination de l'Espagne, et il dut se soustraire par la fuite aux représailles qui le menaçaient. C'est le traité de Nimègue qui fixa définitivement sa course aventureuse. Il fut alors nommé conseiller d'Etat et réintégré dans sa charge de maître des requêtes.

Il y aurait, on le voit, un certain intérêt à retracer une vie traversée par tant de vicissitudes, on pourrait semer d'ailleurs le récit de quelques épisodes qui ne seraient pas sans charme et de traits assez piquants de caractère : Nicolas était surtout un lettré, un poète; il faisait des vers et en a laissé des recueils en quatre langues, en latin, en français, en italien et en espagnol. Sa verve était intarissable; il a écrit aussi sur la philosophie et l'histoire. On a de lui un livre intitulé : *Paradoxes moraux et politiques,* qui renferme des dissertations curieuses contre le duel et le suicide. Il a publié une relation intéressante, et qu'il qualifie de

véritable, du succès des armes de la France dans le comté de Bourgogne, en 1668. On lui attribue enfin les Mémoires du marquis d'Yennes, gouverneur de la province. Toutes ces particularités feraient la matière d'un récit assez attachant; mais ce n'est pas, je le répète, l'intérêt biographique que je poursuis : je veux, et c'est le seul but de cet entretien, réclamer pour ce magistrat, et aussi pour mon pays, l'initiative d'une grande mesure d'humanité, d'un des plus grands progrès qui se soient accomplis dans la législation des peuples, je veux parler de l'abolition de la torture.

Nicolas publia en 1682, à Amsterdam, un livre intitulé : *Si la torture est un moyen sûr à vérifier les crimes secrets?* dissertation morale et juridique par laquelle il est amplement traité des abus qui se commettent partout en l'instruction des procès criminels et particulièrement en la recherche des sortiléges; ouvrage nécessaire, est-il dit, à tous juges tant souverains que subalternes, et à tous avocats consultants et patrocinants.

Ce livre est l'honneur de sa vie, c'est aussi l'honneur de notre pays qui le lui a inspiré.

Il n'est personne qui, sans être légiste, n'ait entendu souvent parler de la torture; il n'est surtout âme honnête et généreuse qui ne se soit soulevée d'indignation contre cette exécrable pratique. Inconnu de nos ancêtres les Francs, les Germains et les Gaulois, ce moyen d'instruction qui consistait à soumettre les accusés à l'épreuve de tourments cruels pour leur arracher des aveux, ne fut introduit dans nos habitudes judiciaires

qu'au treizième siècle. On l'emprunta aux lois romaines dont l'étude était alors l'objet d'un culte trop enthousiaste pour être toujours réfléchi, et il passa dans la législation par la seule autorité de l'usage, *à consuetudine communiter adprobata.* Quelques restrictions avaient été apportées d'abord, dans l'application, à la rigueur du principe : une ordonnance de 1254, premier texte sur la matière, avait défendu de soumettre à la géhenne, comme on l'appelait alors, à la question, les personnes honnêtes et de bonne renommée, sur la déclaration d'un seul témoin; mais les édits de 1498 et de 1539 l'affranchirent de toute condition, et sous François Ier, sous le roi chevalier, on la vit appliquée, selon l'arbitraire du juge, *arbitrio judicantis* (1), à toute procédure où la matière y était trouvée *subjette* (2). L'accusé pouvait, pour le même fait, y être soumis jusqu'à cinq fois, c'était ce qu'on appelait réitérer la torture. Ce supplice, qui variait suivant les localités, consistait le plus souvent dans les veilles, les chevalets, le fouet et la roue. Dans notre ressort de Parlement, on avait recours à ce qu'on appelait *l'estrapade* (3) : le patient était suspendu par les bras, on lui attachait aux pieds des poids très lourds pour augmenter la pesanteur du corps, on écartait les jambes avec un bâton afin de l'empêcher de les joindre, et, dans cet état, pendant que le malheureux était épuisé de fatigue et de douleur, on versait sur lui de l'eau

(1) *Commentaria Joan Const. in const. regias*, folio 363.
(2) Art. 163, ordonnance de 1539.
(3) V. Faustin Hélie, *Inst.*, c. I, p. 646.

froide (1). Si, par impossible, il traversait, sans faire aucun aveu, ces terribles épreuves, il était absous ou condamné seulement à une peine pécuniaire minime (2); si, au contraire, ce qui arrivait le plus souvent, vaincu par les supplices, il s'avouait coupable, la conscience du juge était pleinement satisfaite, et il prononçait, en toute sécurité, la peine suprême, sans paraître se douter que les accents de la douleur pouvaient ne pas être toujours ceux de la vérité, et que la crainte même de la mort s'efface quelquefois dans d'insupportables tortures. *Etiam innocentes cogit mentiri dolor.*

L'inquisition renchérissait encore à cet égard sur la pratique judiciaire : partout, sur le moindre soupçon de sortilége, la question était appliquée, des bûchers s'élevaient et de pauvres infortunés qui n'avaient d'autre tort que la souffrance et la maladie, expiaient dans le dernier supplice le tort supposé d'entretenir commerce avec les démons.

C'est dans cette situation et quand l'ordonnance de 1670, envisagée comme un véritable progrès dans l'état de la justice criminelle, venait d'aggraver encore la torture en inventant la question avec réserve de preuves, qui permettait de prononcer la condamnation malgré l'épreuve subie, et surtout la question préalable, qui avait pour but d'arracher au condamné le nom de ses complices, que Nicolas publia sa *Protestation*. Il la dédia à Louis XIV.

(1) V. Nicolas, p. 208.
(2) Art. 164, ordonn. de 1539 : *Voulons lui estre faict droit sur son absolution.*

qu'au treizième siècle. On l'emprunta aux lois romaines dont l'étude était alors l'objet d'un culte trop enthousiaste pour être toujours réfléchi, et il passa dans la législation par la seule autorité de l'usage, *à consuetudine communiter adprobata*. Quelques restrictions avaient été apportées d'abord, dans l'application, à la rigueur du principe : une ordonnance de 1254, premier texte sur la matière, avait défendu de soumettre à la géhenne, comme on l'appelait alors, à la question, les personnes honnêtes et de bonne renommée, sur la déclaration d'un seul témoin; mais les édits de 1498 et de 1539 l'affranchirent de toute condition, et sous François I[er], sous le roi chevalier, on la vit appliquée, selon l'arbitraire du juge, *arbitrio judicantis* (1), à toute procédure où la matière y était trouvée *subjette* (2). L'accusé pouvait, pour le même fait, y être soumis jusqu'à cinq fois, c'était ce qu'on appelait réitérer la torture. Ce supplice, qui variait suivant les localités, consistait le plus souvent dans les veilles, les chevalets, le fouet et la roue. Dans notre ressort de Parlement, on avait recours à ce qu'on appelait *l'estrapade* (3) : le patient était suspendu par les bras, on lui attachait aux pieds des poids très lourds pour augmenter la pesanteur du corps, on écartait les jambes avec un bâton afin de l'empêcher de les joindre, et, dans cet état, pendant que le malheureux était épuisé de fatigue et de douleur, on versait sur lui de l'eau

(1) *Commentaria Joan. Const. in const. regias*, folio 363.
(2) Art. 163, ordonnance de 1539.
(3) V. FAUSTIN HÉLIE, *Inst.*, c. I, p. 646.

commerce avec les démons. De toutes les antiques croyances, c'est celle que les siècles ont le moins ébranlée et qui a laissé dans notre histoire les plus lugubres traces.

J'ai souvent vu imputer à l'Eglise la persévérance de ces illusions communes à toutes les sociétés anciennes, ainsi que la responsabilité de répressions cruelles dont la pensée seule épouvante. C'est une appréciation contre laquelle protestent trop énergiquement l'esprit si libéral et si éclairé de l'Eglise et la voix de ses plus illustres docteurs (1) pour qu'on s'y arrête. Il suffit d'ailleurs de faire observer, à cet égard, que la connaissance des faits de magie et de sorcellerie appartenait le plus souvent aux juges séculiers, et que les sentences de mort, prononcées pour ce prétendu crime, ont survécu de beaucoup à l'expiration des pouvoirs de l'Eglise en matière criminelle (2); les canonistes subissaient, il est vrai, sur ce point, les idées généralement reçues : ils croyaient aux sorts, aux maléfices, au sabbat, mais les écrivains laïques soutenaient les mêmes doctrines. Aucun pays ne l'a mieux prouvé que le nôtre. Un jurisconsulte estimé, Boguet, président de la haute judicature de Saint-Claude, a fait un livre curieux tout imbu de cette croyance. Son *Discours des sorciers* (3), rempli de fantaisies bizarres, prouve fort doctement, et

(1) SAINT AUGUSTIN, *Cité de Dieu*, liv. XIX, c. VI.

(2) Les exécutions pour crime de sorcellerie ont continué dans le comté de Montbéliard jusqu'au milieu du XVIIe siècle. V. *Ephemérides*, DUVERNOY, p. 122.

(3) *Discours des sorciers*, Lyon, 1610.

de par Aristote, qu'il n'y a crime, à beaucoup près, si exécrable. Nicolas lui-même admettait sur ce point l'opinion commune (1). « Il faudroit estre diable, dit-il, pour se plaire à l'impunité des sorciers, et pire que diable pour aimer les choses qu'ils donnent lieu aux démons de faire par le concours de leur volonté pervertie. »

Mais, s'il admettait qu'il y eût des crimes secrets, il s'élevait avec énergie contre les dangers de la procédure qui leur était appliquée : c'était en cette matière surtout que l'on faisait abus de la torture. Sur le moindre soupçon, sur le motif le plus frivole, l'inquisiteur, pour faire avouer à un malheureux qu'il avait commerce avec les démons, l'appliquait à la question et le faisait passer par de cruelles épreuves. « On n'avoit, dit Nicolas (2), qu'à pousser une sotte populace à murmurer d'une pauvre femme, vieille et affreuse, comme elles le sont naturellement, voilà une sorcière à la torture ! et, selon quelques docteurs, au supplice mesme, sur ce bel indice d'un bruit commun. »

Pour accréditer davantage ces questions de sortilége, les jurisconsultes donnaient aux crimes qui s'y référaient le titre de crimes de lèse-majesté divine, et on leur appliquait, dans la procédure, tous les raffinements de rigueur dont on faisait usage à l'égard des actes de lèse-majesté humaine. Une pénalité terrible était leur châtiment. Les anciennes ordonnances du

(1) P. 120.
(2) P. 77.

comté de Bourgogne (1), et l'édit de l'archiduc Albert et de la princesse Isabelle-Clara-Eugénie, ordonnaient de faire le procès à quiconque aurait assisté aux assemblées du sabbat et aurait fait acte de sorcellerie, et de condamner les coupables à mort. Et le parlement de Dole, par son arrêt d'enregistrement, avait prescrit à tous juges, même a ceux des seigneurs, d'exécuter l'édit ci-dessus. La mort suivait donc presque immédiatement l'accusation de sortilége. Je dis à dessein l'accusation, car il suffisait le plus souvent d'être accusé pour être condamné. Dans une instruction écrite par Boguet et adressée par lui au juge chargé de prononcer sur les questions de sorcellerie, on lit avec effroi ce précepte : « Que le crime de sorcellerie est un crime excepté, et que le jugement en doit estre traicté extraordinairement, sans qu'il soit besoin d'observer en cela l'ordre de droict (2). » On y lit aussi ces autres maximes : « Que le bruit commun est presque infaillible en fait de sorcellerie (3); que le juge doit bien adviser à la contenance que l'accusé tient en respondant; que s'il jette des larmes, s'il regarde contre terre, ces circonstances servent d'indices et de présomptions contre luy. » Et toutes ces règles abominables sont placées sous une dédicace à l'adresse d'un prélat éminent dont la mémoire est encore chère à ce diocèse (4), par les

(1) V. *Recueil*, titre XX, art. 1698, 1699.
(2) Art. I.
(3) Art. II et III.
(4) L'archevêque de Besançon, Antoine de Labaume, abbé de Luxeuil.

hautes vertus dont il a donné l'exemple et les bienfaits qu'il a libéralement répandus. C'est le spectacle de tant d'abus monstrueux, et, pour me servir d'une expression plus significative qui se trouve souvent sous la plume de Nicolas, c'est le spectacle de ces boucheries qui a dicté l'ouvrage dont j'ai l'honneur de vous entretenir. Fruit d'une libérale inspiration, le livre de la torture renferme, dans un style correct et imagé, toutes les idées généreuses, tous les nobles élans de conscience et d'humanité que nous avons vu se produire depuis sur le même sujet, avec plus d'éclat peut-être, mais sans plus de chaleur et de conviction. L'auteur s'adresse au Roi, en lui représentant que c'est à un monarque de France qu'il appartient d'extirper de son royaume, par son pouvoir absolu, et des autres Etats par son exemple, tous ces moyens injustes de venir à la connaissance et au châtiment des crimes. « Tant de pauvres innocents, dit-il dans sa préface, qui périssent dès si longtemps par les horribles souffrances de la torture; tant de pauvres femmes aussi cruellement martyrisées qu'injustement condamnées de sortilége, sur des confessions arrachées à force de tourments insupportables, tendent leurs mains au trône du grand Monarque de l'univers qui vous a commis le gouvernement de tant de peuples ! »

Ce livre est, comme on le qualifie, une dissertation morale et juridique touchant les instructions criminelles. C'est un immense plaidoyer dans lequel on a réuni, sans ordre de matières et de raisonnement, mais avec une grande fécondité d'esprit, une verve soutenue

et un luxe d'érudition habituel alors, tous les arguments, et le nombre en est grand, qui peuvent être invoqués pour l'abolition de la torture. L'auteur prend cette institution à sa source dans les républiques grecques, et surtout dans la législation romaine. Il s'attache à démontrer que si quelques jurisconsultes et philosophes anciens se sont faits les défenseurs de cet affreux expédient, la plupart l'ont attaqué; que, sous les consuls, il ne fut mis en usage que contre les esclaves, et, sous les empereurs, que pour les crimes de lèse-majesté, que ce fut Tibère qui en étendit l'effet à des cas inconnus aux premiers Romains qui l'avaient institué. Il invoque surtout, dans l'intérêt de sa thèse, les principes du christianisme et le texte de la loi divine; il montre que si la loi de Moïse, le Lévitique et l'Exode, déclarent que les magiciens et les sorciers doivent être mis à mort, ces lois n'ont dit nulle part que, pour la recherche des crimes de sortilége, les tourments de la question pussent être mis en usage. Il ajoute d'ailleurs plaisamment (1) : « que cette loy de Moyse, sans cesse invoquée par les docteurs pour légitimer les rigueurs de la question, condamnoit à mort toutes les filles qui feroient un faux pas en leur honneur, et tout fils désobéissant à son père, » et se demande « si on suivoit aujourd'huy la rigueur de cette loy, à quoy en seroit plus de la moitié du genre humain? » Il rappelle cette parole de saint Paul écrivant aux Romains : « Que la loy de grâce n'est pas une loy faicte pour des esclaves comme

(1) V. p. 81.

celle de Moyse, mais un esprit d'adoption et une lòy faicte pour un père réconcilié, pour des enfants adoptifs. » Enfin, comme pour épuiser tous les moyens de raisonnement, il termine par cet argument personnel : « Tous les criminalistes acharnés à la torture disent mille choses qu'ils ne diroient et ne croiroient pas, s'ils en avoient éprouvé chacun une bonne demy heure (1), avant que de s'échauffer à ces sanglantes et périlleuses pratiques. »

L'histoire ne nous dit pas quel fut l'effet de cette publication. Ce fut sans doute le cri de l'inutile Cassandre ; mais si le succès ajoute un grand éclat au mérite d'une bonne action, celle-ci n'en est pas moins par elle-même, et indépendamment de la réussite, digne de louange.

Notre province était d'ailleurs de celles où les abus signalés par Nicolas étaient le moins criants, et il est à croire que c'était moins à nous qu'il adressait les protestations renfermées dans son livre qu'aux autres parties du royaume.

Nous croyions, il est vrai, en Franche-Comté comme partout, aux sorciers, et même si j'ajoute foi à des documents trop certains, nous y avons cru encore à une époque où il n'était plus guère permis d'y croire : sur la fin du dernier siècle, un homme portant un nom considérable disait dans un discours prononcé à l'Académie, « que son aïeul maternel, homme d'esprit et de mérite, croyoit encore, tant les préjugés de l'éducation agissent

(1) V. p. 80.

puissamment sur les pensées et les habitudes de toute la vie, qu'on pouvoit, par un charme, empêcher les armes à feu de partir. Aussi, en montant dans sa litière pour se rendre à Besançon, ce seigneur avoit-il le soin d'ajouter aux balles de plomb dont les pistolets étoient chargés, deux autres balles faites avec de la cire du cierge pascal, comme un préservatif qui devoit garantir l'efficacité de ce moyen de défense (1). » Mais, si nous avions la simplicité de croire aux sorciers, un sentiment instinctif de bon sens et de modération nous a empêchés depuis longtemps de les persécuter.

« Dans la ville où Dieu m'a faict naistre, dit Nicolas (2), l'inquisition s'estant engagée dans ce violent passe-droit des confessions procurées par la torture, deux accusés de sortilége déclarèrent qu'ils avoient vu l'inquisiteur au sabat, et si le sainct office de Rome n'eust pris soin d'arrester ces procédures, l'inquisiteur et tout son couvent, et tous les gens de bien de la ville et de la province alloient estre embarrassez dans ces procès privilégiés. »

L'excès du mal amena donc une réaction salutaire. Un historien local, qui ne peut être suspect dans sa sincérité en cette matière, car c'est un jésuite, nous a conservé la date de la suppression de l'inquisition dans cette province : c'est en 1657, à la suite des fêtes magnifiques que donna la ville de Besançon pour célébrer l'élection à l'Empire du prince Léopold, en remplace-

(1) Marquis de Montrichard, Discours prononcé à la séance du 28 avril 17 2.

(2) V. · 53.

ment de son père Ferdinand III qui venait de décéder. « En cette année, dit le chroniqueur, la mortalité avoit été excessive, soit à la ville, soit à la campagne. Un nombre considérable d'hommes et d'animaux avoit péri. Cette circonstance éveilla le zèle inquiet de l'inquisiteur, et il fit publier un *significavit* pour révéler ceux et celles que l'on soupçonnoit de sorcellerie. Les dénonciations devinrent alors générales, les enfants accusoient leurs pères, les femmes leurs maris; toutes les familles furent alarmées. Les prisons regorgeoient de malheureux accusés de sorcellerie, on ne voyoit partout que poteaux et bûchers, jusqu'à ce que Dieu suscitât un citoyen de Besançon, qui, comme un autre Mardochée, délivra son peuple du massacre universel dont il étoit menacé. Cet homme, tout homme de bien qu'il étoit, avoit langui dans un affreux cachot, il avoit souffert les tortures les plus cruelles et avoit enfin été condamné au feu. Il appela à Rome de la sentence portée contre lui, y fit envoyer son procès, et on l'y déclara innocent. On eut sujet de juger par là que plus de deux cents personnes qui avoient été brûlées sur de pareils indices, n'avoient pas été plus coupables. Là-dessus, MM. du magistrat de Besançon et MM. du parlement de Dole défendirent à l'inquisiteur de passer outre, la cour de Rome le suspendit de sa charge, et, depuis ce temps-là, l'inquisition n'a plus été, dans ce pays, qu'une ombre qui est enfin entièrement évanouie (1). »

(1) *Histoire de Besançon*, par le R. P. Prost, p. 389.

L'inquisition avait donc cessé son office quad Nicolas publia son livre contre la torture; mais celle-ci continua à être un moyen vulgaire d'instruction pour les crimes. Les magistrats y avaient journellement recours, et, à quelques pas du lieu où nous sommes, sous les voûtes qui servent d'accès et de dégagement à l'enceinte de ce palais, on peut voir encore une salle qui était dénommée chambre de la torture. On sait que ce lugubre héritage n'a pu être définitivement répudié qu'à la fin du dix-huitième siècle, au moment où grondait déjà l'orage qui allait emporter toutes les institutions de l'ancienne monarchie.

Mais si la torture n'a été supprimée de fait qu'en 1788 et 1789 (1), on peut dire que, depuis longtemps déjà, elle était condamnée dans l'esprit public : c'est un anachronisme qui a été commis souvent et une injustice envers le passé, que de faire honneur aux idées modernes et à la philosophie du dix-huitième siècle de ce grand changement qui s'est accompli dans notre législation criminelle : il faut bien dater les réformes du jour où elles se réalisent effectivement, c'est la seule époque précise qu'on puisse leur assigner, mais ce n'est pas celle où elles s'opèrent. Comme l'a dit avec raison un historien moderne (2) : « Les secousses qu'on appelle révolutions sont bien moins le symptôme de ce qui commence que la déclaration de ce qui s'est passé. » Bien avant les cris de réforme poussés par Voltaire,

(1) Déclarations : 24 août 1780, 1er mai 1788; loi, 29 octobre 1789.
(2) Guizot, *Essai sur l'histoire de France.*

d'Alembert et Diderot, bien avant les protestations un peu déclamatoires de Servan, et les efforts de deux criminalistes célèbres, Bentham et Beccaria, les légistes avaient, par leurs justes critiques, préparé la réformation des lois criminelles. Dès le seizième siècle, on voit Ayrault et Loyseau s'insurger contre l'ordonnance de 1539, et des traces remarquables d'une opposition toujours croissante se font jour jusque dans le procès-verbal des ordonnances de 1670. Comme je le disais tout à l'heure, sans examiner les conséquences effectives de l'œuvre de Nicolas, nous pouvons nous féliciter d'avoir joint à ces nobles protestations en faveur des droits méconnus de l'humanité, une voix courageuse et éloquente. Ce n'est pas, en cette matière, le succès qu'il faut voir; il est dans la nature que les grands et salutaires principes qui régissent les sociétés humaines s'enfantent péniblement, ils sont toujours longtemps discutés ou méconnus : la barbarie les ignore ou les conteste, la routine s'en effraie et les repousse, mais les conquêtes de la civilisation et de la philosophie, par cela même qu'elles sont lentes et quelquefois bien chèrement payées, sont définitivement acquises; elles ne déposent jamais en vain leur fertile semence dans le sillon qu'elles ont péniblement creusé. Il en devait être ainsi des principes qui dominent et assurent les règles de l'instruction criminelle. En voyant ce qu'elles étaient et quelles phases étranges et diverses elles ont parcourues pour devenir ce qu'elles sont à cette heure, on se prendrait d'un superbe dédain pour la folie et l'aveuglement des générations passées, si nous ne savions

par quelles gradations insensibles la lumière s'est faite dans la raison et dans les consciences, et par quels laborieux efforts les mots même de justice et d'humanité sont parvenus à prendre la signification et la valeur que nous leur reconnaissons aujourd'hui (1).

(1) Faustin Hélie, *Inst. criminelle*, I, p. 28.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. VIANCIN.

Messieurs,

La poésie n'est pas morte en France, quoi qu'en disent beaucoup de gens qui ne la trouvent nulle part, faute de la chercher, ou qui n'ont rien dans l'âme de ce qu'il faut pour la reconnaître lorsqu'ils la rencontrent. Jamais peut-être elle ne fut cultivée avec tant d'amour, malgré l'ascendant des intérêts matériels qu'on appelle *le progrès*. Si les nombreux ouvrages envoyés chaque année et de tous les points de l'Empire à l'aréopage toulousain, perpétuel exécuteur des volontés de Clémence Isaure, ne démontraient plus que suffisamment la justesse de notre affirmation, de temps en temps l'Académie de Besançon en fournirait des preuves.

Votre dernier appel aux courtisans de la muse n'a pas été infructueux. Les pièces qu'ils vous ont adressées sont au nombre de huit. A l'exception de la première ayant pour titre : *Eloge du Père Parrenin*, missionnaire en Chine, et qui accuse en son auteur une complète

inexpérience des règles de notre prosodie, il n'en est pas une qui ne présente d'heureuses inspirations. C'est au point que, dans son ensemble, le concours de cette année est remarquablement supérieur au précédent. Il serait désirable de pouvoir justifier cette assertion par des citations multipliées, mais le temps ne nous le permet pas et nous force de nous renfermer dans d'étroites limites.

Le sujet de la pièce n° 2 est *le Village de Beure,* lieu de naissance du concurrent, ce que lui-même nous apprend dans sa composition. A juger de l'auteur par son œuvre, il appartiendrait à l'école réaliste, si tant est qu'il existe une école ainsi qualifiée. Mais ses vers n'ont rien de grossièrement vulgaire, et sauf quelques négligences, c'est du réalisme gracieux qui mérite des éloges et de l'encouragement.

Notre-Dame-des-Buis est le titre de la composition n° 3. Sans être irréprochable, elle offre l'inspiration et le faire d'un vrai poète, et nous vous la signalons comme devant être distinguée par l'Académie.

Sous le titre de : *Vercingétorix et César, ou le dernier jour d'Alise,* la pièce n° 4 présente seulement quelques vers heureux, bien que le nombre de ceux qu'elle renferme dépasse le chiffre de 300. Il y a des incorrections, des passages obscurs, des longueurs. Elle ne peut soutenir un sérieux examen. Toutefois, elle fait penser de son auteur qu'avec des études et de la persévérance, il pourrait un jour entrer dans la lice avec quelques chances de succès.

La composition n° 5 est intitulée : *La Roche du Moine,*

dont le siége est Morteau. Malgré beaucoup d'incorrections, d'expressions mal choisies et souvent dépourvues de justesse, elle ne manque ni de grâce, ni d'harmonie, ni d'un certain parfum légendaire qui donne aussi des espérances pour l'avenir.

Une seconde fois, le grand nom de *Vercingétorix* se présente dans le concours. C'est le titre de la pièce n° 6. Celle-ci, Messieurs, nous a paru digne de tout votre intérêt. On ne peut dire que ce soit un sujet absolument neuf, mais c'est de l'histoire écrite en beaux vers et qui touche à nos antiques annales. La composition est bien conduite. A part de rares inégalités, le style en est ferme, soutenu, harmonieux. Jugez-en par ce fragment qui forme la troisième partie du poème :

« Sur le plateau d'Alaise, en face de la tente
» Où, pâle de courroux, César est dans l'attente,
» Un tribunal s'élève, étalant ses splendeurs ;
» C'est là que des captifs les suprêmes douleurs
» Ne trouveront bientôt ni pitié, ni clémence,
» Car c'est là que César, dans sa magnificence,
» Vient s'asseoir, entouré de ses nobles guerriers.

» Pour subir ses fureurs, les Gaulois prisonniers
» Sont traînés de la ville où règne l'épouvante ;
» Mais Vercingétorix, d'une voix frémissante,
» Cherche à calmer l'horreur de leurs pressentiments ;
» De sa plus riche armure il ceint les ornements ;
» Il se hâte, et montant son cheval de bataille,
» Par la brèche béante au sein de la muraille,
» Auprès du proconsul qu'il frappe de stupeur,
» Il arrive au galop, superbe de valeur,

» Comme il volait la veille au fort de la mêlée.
» Il fait trois fois le tour de l'auguste assemblée.
» S'arrête brusquement, descend de son coursier,
» Vient devant le vainqueur jeter, d'un geste altier,
» Sa cuirasse et sa lance, et son casque et son glaive;
» Et promenant sa main sur son front qu'il relève,
» Il se place, immobile, au pied du tribunal.
» Ce guerrier si soumis, à l'air si martial,
» Qui, pour sauver les siens, fait taire son courage,
» Par sa morne tristesse est la vivante image
» De la Gaule, à présent muette de douleur.
» L'étonnante infortune et la mâle grandeur
» De ce chef, abattu par leurs dieux tutélaires,
» Frappent les spectateurs; — ces durs légionnaires
» Qui, pour le contempler, se pressent sur ses pas,
» Sont émus de pitié; — César seul ne l'est pas!
» — A Rome il doit mourir; qu'on le charge de chaînes. »
» — Garrotté sans egards par des mains inhumaines,
» Il supporte, en martyr, ce nouveau déshonneur,
» Et César peut enfin l'outrager sans terreur:
» Il rit de sa défaite et de sa folle audace,
» Et mêle, en le raillant, l'injure à la menace.
» Mais le captif oppose à tant de lâcheté
» D'un sublime dédain la noble majesté;
» Son calme est imposant... et ses yeux pleins de larmes
» Pour la dernière fois cherchent encor ses armes;
» De sa douce patrie étreignant l'étendard,
» Il semble caresser d'un douloureux regard
» Le sol sanglant d'Alaise où brilla sa vaillance;
» Et sans désespérer d'une prompte vengeance,
» Il n'a pour le vainqueur, qu'il brave en le quittant,
» Qu'un regard de mépris, qu'un sourire insultant. »

Vous pressentez, Messieurs, qu'on ne peut laisser une telle œuvre sans récompense.

[redacted]

La ballade intitulée : *Isabelle et Raoul, ou le Château de Clairvent,* et portant le n° 7, est de toute évidence du même auteur : on le reconnaît à son écriture. Mais si l'identité de personne est manifeste, il n'y a pas identité de mérite entre les deux ouvrages. Maintes fois il en est de ces tributs multiples fournis par un même concurrent, comme des billets de loterie plus ou moins nombreux dont une même main s'est pourvue : ils ne sont pas tous bons, ces billets, et se trouvent le plus souvent ne pas valoir mieux les uns que les autres. Heureusement qu'il n'en est pas ainsi des deux compositions qui nous occupent. Ce que nous avons à dire de la seconde, c'est qu'elle est moins bonne que la première et ne mériterait pas une égale distinction. Toutefois, elle n'est pas sans charme et prouve, simultanément avec l'autre, une fécondité dont l'auteur sait recueillir des fruits heureux et variés.

Nous en venons à la dernière pièce reçue au concours sous le n° 8. Elle a pour titre : *L'Expiation,* chronique franc-comtoise du XVe siècle. Cet ouvrage n'est pas moins remarquable que le *Vercingétorix* sur lequel nous venons d'appeler votre attention. Le cadre en est ingénieux, la marche attrayante et dramatique; le style nous en paraît très agréablement approprié au genre : il est dans certaines parties d'une simplicité charmante, ailleurs sagement coloré, presque partout de cette allure aisée, franche, toute française, qui flatte l'oreille et plaît à l'imagination. La seule chose qu'on y puisse blâmer consiste en certaines images d'une vérité un peu trop saillante, bien qu'elles soient amenées par la

situation et sortent naturellement du fond même du sujet. Rien ne sera plus facile à l'auteur que de les adoucir. Elles ne sont pas de nature à le déposséder de nos suffrages. Une complète analyse de cette composition nous mènerait trop loin. Nous nous bornons à vous dire qu'il s'agit de Raoul, comte de Montrichard, qui, revenant de la guerre, après une longue absence, et dans une fiévreuse impatience de revoir une épouse adorée, la trouve en flagrant oubli de la foi conjugale, tue les deux complices de son déshonneur; puis, repentant de sa double vengeance, demande à l'expier dans les austérités d'un cloître, et devient par la suite prieur de Château-Salins.

Pressé par le temps, qu'il nous soit du moins permis encore de vous faire remarquer ce que présente d'agréable la mise en scène adoptée par notre chroniqueur :

« On venait au salon de servir à l'instant
» L'odorante liqueur que Voltaire aimait tant.
» La neige, fleur d'hiver à la pâle étamine,
» Tombait, vêtant le sol d'une robe d'hermine.
» Hôtes, voisins, amis d'un antique castel,
» Nous regardions flamber la bûche de Noël;
» Au dehors frémissait du Nord la froide haleine.

» — Vous êtes mes captifs, nous dit la châtelaine ;
» Ce soir, Messieurs, céans je vous retiens ; ainsi
» Onc ne doit espérer ni grâce ni merci : —
» Et de sa main mignonne, en nous montrant un siége :
» — J'ai, dit-elle en riant, pour complice la neige.
» — L'adorable comtesse alors se laissa choir
» En son fauteuil gothique, et permit de s'asseoir,

» Décrivant autour d'elle un cercle concentrique.
» On causa quelque peu modes et politique,
» Bourse, théâtres, tous sujets fort importants.
» — Or, çà mes prisonniers, de par le mauvais temps,
» Interrompit encor la comtesse folâtre,
» Etes-vous comme moi? Quand l'hiver devant l'âtre
» Nous assemble frileux : lorsque nos froids climats
» Ont couvert les chemins de givre et de frimas,
» J'aime fort écouter une vieille légende.
» Notre belle Comté vaut l'Ecosse ou l'Irlande
» Pour ses traditions, ses gnomes, ses follets
» Ou ses Péris dansant de fantasques ballets,
» Et parler de sabbat, de démons, de grimoire,
» C'est évoquer le nom cher à notre mémoire
» D'un ravissant conteur, de notre bon Nodier;
» C'est voir venir à nous Wey, Monnier et Marmier.
» Sur ce, nous suzeraine, à nos pieds donnons place
» A tout conteur joyeux et le tenons en grâce.
» — On la pria, je crois, de choisir entre nous :
» Ce fut moi qu'elle élut ; je vins à ses genoux
» Et commençai, marri de mon peu d'éloquence. »
Etc.

Il nous a paru juste de rémunérer aussi l'auteur de cette narration, sans tenir un compte trop sévère des quelques défauts de son œuvre. Une entière perfection n'est pas ce que vous attendez de vos lauréats. Si telle était votre exigence, vos modestes couronnes ne suffiraient pas au mérite qui serait parvenu à y satisfaire, ou plutôt vous n'auriez jamais l'occasion de les décerner.

En conséquence, nous vous avons proposé :

1° De partager le prix entre l'auteur du VERCINGÉ-

TORIX portant pour épigraphe, tirée des *Commentaires* de César : *Omnium consensu ad eum defertur imperium,* et l'auteur de la chronique intitulée : L'EXPIATION et portant pour épigraphe ces vers de Lafontaine :

« Un souriceau tout jeune et qui n'avait rien vu
» Fut presque pris au dépourvu ;
» Voici comme il conta l'aventure à sa mère »

2° D'accorder une mention honorable à la légende ayant pour titre : NOTRE-DAME-DES-BUIS, et portant pour épigraphe ce distique de Segrais :

« Oh ! les tendres propos et les charmantes choses
» Que me disait Aline en la saison des roses ! »

Vous avez adopté ces conclusions.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie, et fait connaître que l'auteur du poème de Vercingétorix est M. Joseph Bouvier, docteur-médecin à Héricourt, et que l'auteur de la Chronique franc-comtoise, est M. Fagandet-Talpain, ex-sous-officier demeurant à Paris.

[redacted]

MÉMOIRE

SUR LES ENCEINTES FORTIFIÉES

DES

VILLES ET BOURGADES DU COMTÉ DE BOUGOGNE

Par M. Ed. CLERC.

> « Notre Bourgogne hat ses places
> » très fortes et bien munies, elle est
> » entrecoupée et comme retranchée
> » de rivières et forets, armée de
> » rochers et montagnes, assurée de
> » detroits et marécages, fournie très
> » populeusement d'hommes bons à
> » la guerre, opiniastres aux combats,
> » resolus à la mort, etc. »
> (Gollut, l. II, ch. xiv, p. 83.)

CHAPITRE I.

Sujet et importance de cette étude.

Dans le cours du printemps dernier que je passais à Lure, la pensée me vint de rechercher la vieille enceinte de cette petite ville impériale, enclavée dans le comté de Bourgogne, et fortifiée au xive siècle par les abbés de Lure, princes d'Empire. Mais, à l'exception d'un faible débris de la porte qui regardait Vesoul, les murailles ont partout disparu ; la disposition naturelle des lieux n'en indique point l'emplacement, parce que la ville est entièrement située en plaine ; les souvenirs me parurent effacés, la tradition muette comme les livres,

et le bon vieillard qui a mis dix années de sa vie à classer avec autant d'intelligence que de désintéressement les archives de cette petite cité, a constaté que ce dépôt n'en renfermait aucun plan.

Les obstacles irritent la curiosité : quoique ce point fût secondaire, je poursuivis mes recherches, et le même archiviste m'apprit qu'il y avait à la mairie un plan d'accensement des fossés d'enceinte daté de 1748. Ce plan me fut communiqué. Retrouver ces fossés, c'était retrouver l'enceinte même située le long de leurs bords. Quelque grossier que fût ce tracé peu géométrique, j'y reconnus, comme un trait de lumière, que les petits cours d'eau qui, sans interruption, enveloppent la ville de Lure d'une ceinture complète, passaient au milieu même des fossés, et il est facile de retrouver partout sur place l'ancien passage de ces ruisseaux. A l'aide d'un calque pris sur l'atlas cadastral, je pus de cette manière tracer la vieille enceinte avec certitude et sans aucune erreur. Le plan d'accensement manque pour un tiers du contour, mais partout les cours d'eau me guidaient, les abbés de Lure ayant employé l'eau comme moyen de défense et comme une première barrière contre l'ennemi. A l'approche de l'abbaye et du petit lac de la Fon, la ligne d'eau forma un large ventre pour envelopper l'abbaye elle-même et ses jardins. Précisément, en cet endroit, j'aperçus de fortes murailles baignées par les eaux : c'était les anciens remparts. L'abbaye était bâtie dans cette presqu'île fortifiée.

En retraçant toute cette ligne, je n'avais conservé

aucun souvenir d'un passage de Girardot de Nozeroy, dans son livre si curieux de la *Guerre de dix ans;* les lignes suivantes reproduisent fidèlement ce que j'avais remarqué sur place :

« Cette ville, dit-il, est ceinte d'une simple closture
» de murailles sans aucuns flancs, et il n'y a rien qui
» couvre et en défende la porte; et, bien que l'abbaye
» soit en forme de chasteau avec bonnes et fortes tours,
» toutefois elle est commandée, d'un costé, par un petit
» tertre à cent pas d'icelles, aussi haut que le sommet
» des tours (1). »

Un autre document prouve que la forteresse de ces princes d'Empire était déjà vieille au XVII[e] siècle; ce document énonce, en effet, que « ce chasteau est une abbaye *remparée et fortifiée à l'antique* (2). »

Les murs de la ville étaient percés de trois portes appelées *porte du Haut*, *porte du Bas*, *porte de Saint-Delle,* et j'en reconnus l'emplacement.

Lure n'ayant été fortifié qu'une fois, avec beaucoup de peine et de dépense, et en partie avec l'argent des ducs d'Autriche, sans qu'à aucune époque la ligne d'enceinte ait été recommencée, j'étais sûr d'avoir retrouvé celle du XIV[e] siècle.

De ce premier fait reconnu sortirent, comme conséquences, plusieurs faits secondaires, non observés, et de certaine importance pour l'histoire de cette petite cité.

(1) *Guerre de dix ans*, p. 25.
(2) Lettre de 1574, *Deux conquêtes*, I, p. 564.

Le premier, c'est que, dans ce plan de fortifications, l'église primitive du VIIe siècle, signalée par la légende, avait été abandonnée et laissée à quelque distance hors des murailles; car elle était *in cliro montis*, et toute l'enceinte des murs est dans la plaine. Un document des archives m'apprit qu'en effet ce vieux monument, qu'il y a cent trente ans on appelait encore *l'ancienne église paroissiale*, était sur la pente *extra muros;* qu'on y voyait de grands débris de pierre, et qu'on l'appelait la REDOUTE, parce qu'elle était ceinte d'une fortification. C'était comme un fort détaché.

En l'abandonnant, et dès le XIVe siècle, les abbés de Lure avaient, sous le même vocable, construit une autre église dans les murs. Elle subsiste en partie derrière l'église moderne. Là se trouvent, au milieu d'édifices remaniés (1), un vieux clocher, brûlé et debout, dont les baies par leur forme annoncent précisément le XIVe siècle.

Les registres de la ville m'ont offert un autre document : c'est une lettre du maire de Lure, en 1810, mentionnant qu'à côté de l'abbaye et près du petit lac de la Fon, on avait trouvé deux cents sarcophages ou tombeaux creusés en pierre, qui servaient encore à différents usages dans la ville et les villages voisins. De cette découverte, semblable à celle faite à Luxeuil de tombeaux de même forme également à côté de l'abbaye, je conclus que c'était là le vieux cimetière des VIIe, VIIIe et IXe siècles, et j'y reconnus le passage de la légende :

(1) On voit au-dessus d'une fenêtre de l'église le millésime de 1550.

Idem vero loculus, in quo nunc sacratissima gleba in pace quiescit, necdum alicui aditum intrandi præbuit, sed erat undique præmunitus sylvarum densitate et irriguitate fontium.

Ainsi, il y a plus de mille ans, dans cette presqu'île et comme au sein des eaux, l'abbaye était à la même place où les bâtiments existent aujourd'hui, et c'est bien là, sur cette terre du fisc royal, qu'elle a été fondée par saint Delle.

Dans ce tableau des vieux temps, je laisse de côté d'autres débris déjà connus, la *curtis regia* de Clotaire, habitée au IXe siècle par la fameuse Waldrade, et la chapelle de Saint-Quentin, du Xe siècle, entièrement détruite il y a trente ans, et dont un vieillard me montra l'emplacement.

Ainsi, depuis l'âge romain, tous les siècles ont laissé quelque trace sur le sol de l'antique *Luthra,* et le plan que je venais de relever était probablement le premier qui eût été tracé de cette ancienne ville dans le cours de son existence.

Le but était atteint. Cependant, j'avais opéré dans des conditions défavorables et sur un passé anéanti. Ce premier essai me fit naître l'idée d'un travail plus étendu.

Ce que j'avais obtenu pour Lure, pourquoi ne pas le tenter ailleurs? Pourquoi ne pas reconstituer de même toutes les vieilles enceintes murées de nos villes et de nos bourgades?

Cette idée me frappa.

Déjà la province possède les places de ses quatre villes principales, *Besançon, Salins; Dole* et *Gray*.

Les peintures qui représentent l'ancien Besançon sont à la mairie et au musée; la plus ancienne date de 1531.

M. Béchet a publié un plan des fortifications de Salins, telles qu'elles étaient en 1720.

Une édition du siége de Dole, en 1636, contient une vue générale des remparts de cette ville; œuvre de Boyvin, ce travail est devenu fort rare, et il s'agit de le rééditer.

Enfin les archives de la préfecture du Doubs renferment un plan original de Gray, de la main de l'ingénieur Tissot, contemporain de Boyvin, et qui a terminé les travaux de défense de cette place à la veille de la guerre de trente ans (1).

Ces documents sont très précieux : quels obstacles s'opposent à ce qu'ils soient complétés par une étude générale des anciennes fortifications du pays?

Pour réussir dans cette entreprise, trois choses suffiraient :

1° Prendre partout pour base l'atlas cadastral, de

(1) De plus, j'ai retrouvé dans les archives de *Pontarlier* un plan complet de ses murailles, en 1756; par l'ingénieur Querret, dont le nom est connu ; dans les archives de *Saint Amour*, le tracé d'une partie de ses fortifications en 1788 ; dans les archives de la Cour, le plan des fortifications du bourg de *Gy* et de la ville de *Baume-les-Dames* : dans les archives de M. le prince d'Aremberg, à Arlay, le plan perspectif du bourg de *Jougne* et du château de Nozeroy, avec ses tours et ses murailles, à la fin du XVIe siècle.

Je donnerai également le dessin des fortifications de *Poligny* et de son château, d'après un plan déposé dans les archives de cette ville.

manière à offrir aux yeux, dans un même ensemble, le présent et le passé ;

2° Retrouver ce passé par les fossés et débris des remparts, par les souvenirs locaux, en obtenant le concours des hommes les plus compétents et les plus instruits de chaque localité ;

3° Vérifier sur place les résultats obtenus.

C'est sous l'empire de ces pensées que nous avons commencé et poursuivi l'étude des enceintes murées de l'ancien comté de Bourgogne. Déjà des documents importants nous sont parvenus, et le succès nous semble assuré. Mais, il faut le dire, le passé s'efface, les vieillards, les derniers témoins, meurent : ce qui se fait aujourd'hui avec labeur et qui eût été facile il y a cent ou cent cinquante ans, dans un demi-siècle ne se pourra plus. Le temps presse ; il faut se mettre à l'œuvre, ou y renoncer pour toujours.

En classant les archives de la cour de Besançon, j'avais retrouvé un plan du bourg haut de Gy, levé en 1769 pour l'intelligence du siége de 1640. Ce siége est l'une des gloires de cette petite ville, qui résista aux Suédois, en perdant, dans la partie basse et ouverte, trois cent soixante maisons. On peut lire dans les papiers des Etats de Bourgogne cette page curieuse et ignorée. Le plan fait apercevoir tout le bourg haut, avec ses murs, ses tours, le lieu de rassemblement des bourgeois, les détails du château et le point d'attaque de l'ennemi.

Ce plan si précis a moins de cent ans. Dès lors, les souvenirs, les débris qui avaient guidé l'auteur, se sont effacés ; il ne reste rien, tout a disparu.

Voilà l'image de l'avenir ; attendons encore quelques années, et il en sera de même partout.

Nous n'avons rien dit encore de la lumière que l'on peut tirer des chartes et des textes originaux pour la connaissance des anciennes fortifications du comté de Bourgogne. C'est une source où nous aurons souvent à puiser.

Mais, dès l'abord, plusieurs questions se présentent, questions non résolues et qui semblent indispensables pour l'intelligence complète du dessein que nous avons conçu.

1° Nos villes ont-elles été entourées de murailles dès les bas siècles ?

2° Connaît-on le système ou le mode de fortifications employés par nos pères ?

3° Quelle a été dans nos enceintes murées l'influence de l'Espagne ; ces vieux remparts ne représentent-ils pas une époque plus reculée que la domination espagnole ?

4° Quelle a été celle de leur destruction générale, soit dans le comté de Bourgogne, soit dans le comté de Montbéliard ?

A moins de faire de l'œuvre projetée un travail purement matériel, ces questions se lient étroitement au sujet. Nous allons rapidement essayer de les résoudre.

[redacted]

1re QUESTION.

Nos villes ont-elles été entourées de murailles dès les bas siècles du moyen-âge?

Prenons pour point de départ le XIIIe siècle. A l'exception de Morteau et de Saint-Claude, petites villes qui ont toujours été sans murailles, et de Lure qui n'a été fortifié qu'au XIVe siècle, les textes originaux répondent qu'au XIIIe siècle toutes nos villes étaient fortifiées. Aucun doute n'est possible à cet égard.

Ce point de départ fixé, remontons à travers les siècles et saisissons les rayons épars de lumière qui vont successivement s'offrir, jugeant forcément par ce que nous connaîtrons de ce qui restera obscur.

Au XIIe siècle, en 1124, *Dole* est appelé *locus celeberrimus*, et ses habitants *oppidani* (1). C'était donc un *oppidum*. Dans la *Vie de saint Pierre de Tarantaise*, écrite à la fin du même siècle, *Jussey, Villersexel, Ray, Vercel*, sont qualifiés d'*oppidum*. Un titre de 1170 appelle Lons-le-Saunier *Burgus Ledonis*.

Tous ces lieux étaient donc fortifiés, et beaucoup d'autres qui ne sont pas nommés l'étaient également.

Nous approchons de l'an 1000. Les monuments écrits deviennent plus rares. Cependant l'on y remarque Orbes et Pontarlier qualifiés de *burgus* (1), Salins appelé *burgus* et *oppidum*. En 1040, Baume, capitale du comté de Warasgau, a trois églises, comme Salins et Pontar-

(1) Un titre de 1196 mentionne le chastel : BOURG et ville de Montjustin.

lier ; on peut affirmer sans crainte qu'en 1040 un lieu aussi important était également fortifié.

Au delà de l'an 1000, apparaissent avec leurs murs : *Mandeure*, le *Mandourum castrum*, d'une charte de 748 ; *Saint-Amour*, appelé *burgus* en 930 ; *Montbéliard*, qu'Adson, au xe siècle, appelle *oppidum ;* la ville de *Faverney* qualifiée de *castrum* au temps de Louis le Débonnaire (1). Déjà, sous la première race, Dijon, Autun, Langres, Besançon, se montrent ceints de murailles.

Que conclure des monuments écrits, quelque incomplets qu'ils soient, sinon que, vers l'an 1000, et bien auparavant, toutes nos villes avaient des enceintes de défense ? Et, à juger par le raisonnement seul, pouvait-il en être autrement pour ce pays de frontière si étrangement bouleversé et si souvent envahi, dans lequel, aux dévastations des nations germaniques avaient, dès les viiie, ixe et xe siècles, succédé les ravages non moins effroyables des Sarrazins, des Normands et des Hongrois ?

2e QUESTION.

Connaît-on le système ou le mode de fortification employé par nos pères ?

On remarque dans les titres du château de Montferrand, que la première enceinte de cette forteresse est appelée le premier *bourg,* et la seconde enceinte enve-

(1) Perreciot, *Ebauche*, p. 559 et suiv.

loppant la première, le second *bourg*. Chez nos pères, dans tous les temps, *le bourg*, c'est l'enceinte murée.

A cette terrible époque de la féodalité, un même aspect s'offre invariablement dans les campagnes : sur la montagne le château-fort, au pied, le village ouvert qu'on appelait la *ville*, et immédiatement sous le château et sur la pente, le *bourg*, enceinte fortifiée, souvent fort petite, qu'habitaient les ministériels et les hommes de service du château.

« Les anciens châteaux du pays, dit Dunod, dans » son *Traité de la main-morte*, étaient tous forts et sur » des lieux élevés; il y avait ordinairement des habita- » tions jointes qu'on appelait *bourgs* et qui étaient » fermés de murs. »

« On comptait dans la province, ajoute Droz, plus » de cent bourgs de cette espèce; ils sont connus de » tout le monde. »

Dans les villes, la forteresse du comte ou du sire était, selon le langage des chartes, enclose dans l'enceinte générale, à l'un des angles; mais des fossés et des murs la séparaient des habitations, tellement que, la ville prise, l'ennemi devait faire séparément le siége du château-fort.

Il se composait souvent de quatre murailles ou courtines, avec des tours carrées et saillantes à chaque angle. Quelquefois une cinquième tour s'élevait à côté de la porte et lui servait de défense.

Si le château avait plusieurs enceintes, il avait plusieurs portes successives percées dans la profondeur de murs fort épais.

Dès les temps les plus anciens, l'eau, le bois et la pierre jouaient le principal rôle dans la fortification des places.

On a vu qu'à Lure tout le tracé du mur d'enceinte avait été déterminé par la ceinture naturelle des cours d'eau, et l'on entretenait avec soin, sans l'assainir, le marécage des *Gleux* qui protégeait toute une face de la ville.

A Pontarlier, à Quingey, à Lons-le-Saunier, l'eau de la rivière remplissait les fossés du bourg et ceux du château, et faisait le contour entier de ces petites villes (1).

La situation du château de Fontain semble contraire au bon sens; car ce château, près de la voie romaine, et qui doit être d'une très haute antiquité, est si rapproché de la montagne, que des enfants pourraient en faire le siége à coups de pierre. Cet emplacement si étrange s'explique dans les habitudes de nos pères, quand on aperçoit, à côté, les eaux d'une source abondante qui remplissaient tous les fossés.

Sous ce rapport, aucune de nos places n'est aussi remarquable que Bletterans, fortifié par la maison de

(1) Une vanne levée ou fermée réglait l'état du fossé. Je lis dans l'*Inventaire de la maison Châlon*, tom. VI, p. 146 : *Abaissé le pilon qui donne et ôte l'eau des fossés de Lons-le-Saunier* En 1441, on complète, non-seulement par des murs, mais par des travaux d'eau, les fortifications de Montbéliard : « Item de refaire tout ce entièrement qu'est à faire vers la porte de la Rochatte, dessus les gennes par où l'eau entre dans la dite ville Item de faire et de parfaire, dès la dite porte de la Rochatte, jusques là où l'eau des fossés entre au fossé qu'est entre la ville et l'Aule, tout au travers des fossés qui y sont deux ou trois escleuses pour retenir l'eau des dits fossés plus haute et plus grande qu'elle n'est à présent. » (*Doc. inéd. sur l'hist. de la Franche-Comté*, II, p. 545.)

Chalon. D'après un plan découvert à la Bibliothèque impériale de Paris, cette petite ville, l'une des plus fortes du bailliage d'aval, était entourée de trois ceintures d'eau.

Il faut lire deux chartes des archives de Poligny, publiées par l'historien Chevalier, et datées de 1375 et de 1457 (1). On y trouve les détails les plus curieux sur les travaux de fortification du temps, sur les remparts, les échiffes, la forme et la distance des tours entre elles, les créneaux qui les couronnaient, les palissades de pieux au delà du fossé et leur distance des murs. On y voit les *canons* des remparts, nommés pour la première fois, et jusqu'aux *épines* qui doivent compléter les barrières extérieures.

Des épines pour fortifier des villes ! c'est à faire sourire aujourd'hui; mais alors on avait poussé moins loin que dans les temps modernes l'art de la destruction des hommes et des places.

Cette question des fortifications anciennes demanderait un mémoire spécial. Mais il faut abréger; terminons en rappelant qu'à notre frontière, une petite ville qui a conservé ses murs et ses portes, peut donner quelque idée des temps anciens : c'est celle de Sainte-Ursanne, vers Porentruy.

(1) *Mém. sur Poligny*, I. p. 451, et II, p. 571. Voyez aussi une charte du XIIe siècle dans Perard, p. 259.

3e QUESTION.

Quelle est la part de l'Espagne dans les fortifications de nos villes; leurs murs représentent-ils des enceintes espagnoles, ou celles des siècles antérieurs?

L'immense popularité dont a joui l'Espagne dans nos contrées nous trompe; l'auréole qui s'attache pour elle à la création des deux grands boulevards de Dole et de Gray, laisse à peine soupçonner le dépérissement où elle laissa tomber les fortifications du pays, endormi d'ailleurs pendant un siècle par le traité de neutralité.

Quand le comté de Bourgogne arriva aux mains de l'Espagne, il était entièrement ruiné par les guerres de Louis XI. Une grande partie des forteresses ne se releva point. Les finances espagnoles s'épuisèrent dans des guerres gigantesques, et les châteaux du domaine ne furent pas entretenus.

Celui de Baume, rasé par les ordres de Louis XI, demeura anéanti. Le château de nos comtes à Arbois, entièrement dévasté par les troupes françaises, fut, à la fin du xve siècle, vendu à un particulier. En 1615, des témoins oculaires nous peignent les arbres, ronces, épines et halliers qui couvrent le château de Bracon, si célèbre dans nos plus vieilles annales, mais ruiné par la France en 1493. Un vieillard, né en 1543, raconte qu'il *la veu et cogneu fort ruyneux et tellement que les tours et bastions ont toujours esté à découvert, comme aussi les murailles et remparts en plusieurs endroits abattus.*

A la fin du XVI[e] siècle, le château de Pontarlier, incendié dans les guerres de Charles le Téméraire, est abandonné à la ville pour la création d'un collége ; il n'y restait, disent les chartes, que *quelques murailles et reliquats de la dite ruyne* (1).

En 1595, deux chefs de partisans précédant Henri IV, dévastent la Franche-Comté, saccagent les châteaux de Jussey et de Vesoul. L'un était une grande forteresse de la frontière, l'autre l'ornement et la défense du bailliage d'amont. Pour venir en aide au pays, l'Espagne ne trouve qu'un moyen, il est simple et radical : elle les fait raser tous les deux.

Au XV[e] siècle, la maison de Chalon, qui possédait une partie du comté de Bourgogne, avait muni ses forteresses et ses villes avec des dépenses inouïes. C'est par millions que l'on peut calculer les travaux de cette prodigue magnificence.

L'Espagne régnait depuis trente ans sur la Franche-Comté, quand cette maison princière s'éteint à son service. Dès lors cette riche succession subit, tantôt le poids de la confiscation, tantôt l'indifférente administration des Nassau, héritiers étrangers et absents. Ainsi, tout dépérit, tout décline dans des mains subalternes et mercenaires. « Tel chasteau, disent les chartes, est dès longtemps inhabitable et en ruyne ; dans tel autre, il n'y a aucun bastiment ou édifices fors

(1) Lorsque le château d'Usie, situé dans les montagnes du Doubs, fut, en 1557, donné par Philippe II à Gerard de Watteville, les officiers du roi en firent la visite et la description. Leur rapport constate que non-seulement il *n'y a ni bastions, ni instruments de guerre*, mais qu'*il est entouré de murailles toutes ruynées.*

les tours ; ou bien il y a telle brèche dans les murailles de la ville. » A Lons-le-Saunier, l'une des plus importantes propriétés des Chalon, le château-fort demeure cent ans tel que l'a fait l'incendie de 1536, et il n'était pas relevé lors de la guerre de trente ans. « Raincourt » qui défendoit la ville se retire, dit Girardot de Noze- » roy, dans les ruines d'un vieil chasteau joint à la ville » qui ne pouvoit brusler, car il estoit descouvert et sans » plancher dès bien longtemps. »

Tel fut, sous le rapport des fortifications, l'état du pays pendant le temps de la domination de l'Espagne. On citerait des traits inouïs (1). Il en est deux qui feront tout comprendre. Non-seulement, entre les deux conquêtes de Louis XIV, les Etats du comté se plaignent que « les villes principales demeurent ruynées et ouvertes à l'ennemy ; » mais l'effroyable brèche faite, en 1636, dans les murailles de Dole par les mines et le canon des Français, reste onze ans, c'est-à-dire pendant toute la guerre, au même état, et, en 1647, à la veille de la paix, elle n'était pas encore refermée !

La question semble résolue. Non, les fortifications de nos villes ne sont pas des fortifications espagnoles (2); elles représentent des siècles antérieurs et presque partout des siècles très anciens. Il n'y a que les grands

(1) « Les fortifications des places estoient en très mauvais estat » lors de la conquête de 1668, et point d'argent qui appartint à Sa » Majesté pour estre employé à les réparer. » (*Defense du Parle- » ment de Dole*, 1668.)

(2) J'en excepterais la ville de Vesoul, que les documents du règne de Louis XI et de Charles VIII présentent comme entièrement démantelée, à tel point qu'ils l'appellent une *ville champêtre*.

Etats ou les cités opulentes qui recommenceront les fortifications des places; or, je lisais dernièrement dans un écrit de la main de Boyvin, que le revenu de toutes les villes du comté ensemble ne s'élevait pas à 10,000 (1)!

4e QUESTION.

Quelle est l'époque de la dernière destruction de nos enceintes murées, soit dans le comté de Bourgogne, soit dans le pays de Montbéliard?

Nous n'avons plus l'idée des vingt-cinq dernières années du XVIIe siècle dans notre pays. Aujourd'hui, pour nous, la France c'est la patrie commune, glorieuse, tendrement aimée; alors c'était l'ennemi détesté et victorieux, c'était deux grandes destructions, sous Louis XI et sous Louis XIII, couronnées par le succès; la proie aux serres du vautour, la Pologne aux mains de la Russie, peut seule donner l'idée du désespoir de nos pères.

Sur ce sol définitivement conquis, le plan du vainqueur fut simple et bref :

Abolition des libertés et franchises du pays;

Suppression des Etats;

Un seul maître, une seule volonté, une seule ville, Besançon, objet de toutes les faveurs royales et fortifiée par Vauban;

Tout le reste immédiatement démantelé.

Déjà à la première conquête, celle de 1668, deux

(1) Besançon non compris. Lettre de 1617.

mille travailleurs avaient été mis sur place pour démolir les fortifications de Dole et de Gray.

L'ovation bruyante qui annonça la domination nouvelle, fut l'explosion qui, sur tous les points, faisait voler en éclat les murailles de nos bourgs et de nos villes !!

Par une coïncidence fort remarquable, cette ruine définitive s'étendit sur le Montbéliard, place de guerre de la France à toutes les époques contre le comté de Bourgogne. Une main ombrageuse et inflexible nivela tout; les explosions de Montbéliard, d'Héricourt, de Blamont, répondirent à celles de Gray et de Dole. Toutes ces murailles tombèrent pour ne plus se relever.

Telle est la solution, d'après l'histoire et les monuments, des questions précédemment posées. Nous arrivons directement à la conclusion de ce mémoire en raisonnant de la manière suivante :

La science recherche avec curiosité les camps antiques, elle les signale, elle les décrit, elle en publie les plans où elle trace avec exactitude les fossés, les débris du *vallum* et la porte du camp. Mais qui a tracé ces *vallum;* est-ce une main amie ou ennemie qui a creusé ces fossés; quels services ont rendus ces remparts, quels siéges ont-ils subis? On l'ignore et on l'ignorera toujours. Cependant c'est de l'histoire, il faut sans hésiter applaudir et s'associer aux efforts de la science. Mais je ne reconnais ni sa logique ni sa justice, quand elle abandonne à l'oubli, en les laissant disparaître, ces vieilles enceintes de nos villes et de nos bourgades qui

ont pourtant dans notre histoire une tout autre valeur. Ces murs, ce sont nos pères qui les ont élevés, et leur sang a coulé pour les défendre. Ces débris ont un nom; ce nom n'est plus la Séquanie, mais c'est la Franche-Comté. Dans ces bourgs habitait une race virile, qui a laissé un grand nom et qui a fait de grandes choses. On se sent tour à tour effrayé et attendri à l'aspect de ces villes si petites et si faibles, dont les habitants intrépides comptaient peu sur leurs remparts, beaucoup sur leur courage. Aussi la bravoure et l'audace étaient chez eux des vertus héréditaires. Passionnés pour leurs libertés, ils méprisaient la mort quand il s'agissait de les défendre. Ces murs, par leur faiblesse, me font mieux comprendre ces Francs-Comtois dont Monglat a dit qu'on ne les abat qu'à coups d'épée, et qu'on n'en est maître qu'en tuant jusqu'au dernier. Quand je les vois, en 1636 et dans les années suivantes, en perdant onze villes et quinze cents villages, résister aux armées royales de la France, je reconnais ces hommes; et cet héroïsme qui m'émeut me paraît un des faits les plus prodigieux de l'histoire du xviie siècle.

Que les générations futures ne nous reprochent pas d'avoir rien laissé perdre de ces souvenirs, auxquels il ne manque que d'être vue à deux mille ans de distance pour égaler les plus grandes scènes de l'antiquité.

Tel est donc le recueil dont nous avons conçu le projet : reproduire le plus fidèlement possible le plan des enceintes murées, au nombre de quarante, des anciennes villes et bourgades du comté de Bourgogne.

En face de chaque dessin, une courte notice indi-

querait les siéges, les principaux faits d'armes, l'origine ou la première apparition de l'enceinte dans l'histoire, le démantèlement et la ruine. Des lettres marqueraient avec précision ce qui subsiste encore de la fortification et des fossés. C'est ici que, plus que pour les camps romains, il faut montrer aux yeux les détails. Décrirais-je Arbois? Je tracerais le contour de sa muraille, ses portes et leurs noms. A l'angle, au bord de l'eau, apparaîtrait le vieux château de nos comtes, qui a dû exister vers l'an 1000, et qui fut ruiné définitivement par les Français à la fin du xv[e] siècle. C'est là que l'on trouve encore dans les caves des murs de dix pieds d'épaisseur. Avec la tradition, j'indiquerais sur le plan le lieu précis de la brèche des terribles guerres de 1478 et 1479. Pour l'invasion de 1595, je voudrais montrer le lieu de l'assaut, l'endroit où le capitaine Morel fut saisi sur le rempart; hors des murs, l'arbre séculaire instrument du supplice de ce brave, dont tout le crime, aux yeux de Biron, fut d'avoir arrêté une armée royale avec une poignée de bourgeois. Le même mur rappellerait cette femme du peuple, dont le narrateur contemporain a eu le tort de laisser ignorer le nom : sous le feu de l'artillerie de Biron, elle portait avec ses compagnes des vivres aux milices du rempart, lorsqu'un boulet arrive et lui emporte le bras; son panier tombe à côté d'elle; sans s'émouvoir, elle le relève de l'autre main et le porte aux combattants.

Ici, Messieurs, nous manquerions à un devoir, si nous ne vous exprimions notre respectueuse reconnaissance. Non-seulement vous avez accueilli ce projet

avec la sympathie qui semble d'avance acquise, dans vos habitudes, à toute pensée inspirée par l'amour du pays et le progrès de son histoire. Mais vous avez voulu seconder cette œuvre en la faisant connaître par une lecture publique, et en vous chargeant spontanément des dépenses de l'exécution.

Terminons, Messieurs, par une considération dernière. Ce projet n'est point isolé; il se relie, au contraire, à un ensemble géographique plus étendu, dont il serait l'utile et dernier complément.

En 1847, nous avons publié la carte romaine du pays, travail nécessairement incomplet, mais que nous achèverons à l'aide de nombreux documents recueillis dès lors.

Plus tard, et après de longues études, nous avons pu dresser la carte encore manuscrite de nos *pagi*, ou comtés, tels qu'ils furent sous la domination burgonde et franque, à dater de la chute de l'empire romain et jusqu'au XIIIe siècle.

Viendra ensuite la carte féodale, avec ses innombrables châteaux-forts, dont le comté de Bourgogne était, non pas semé, mais hérissé. Cette carte est achevée. Elle commence au XIIIe siècle et nous conduit au XVIe, époque à laquelle nos traces géographiques se continuent par la carte de Wirscher, gravée à cette époque, et qui nous montre la division fidèle du pays sous la domination de l'Espagne.

Après la dernière conquête de la province, la carte de Cassini complète la série des temps, que ferme de nos jours la carte de l'Etat-major.

Si, comme on l'a dit, la géographie est la lumière de l'histoire, cet ensemble géographique, où les divers siècles seront représentés, jettera peut-être quelque lumière sur la nôtre. Les quarante enceintes murées y occuperont leur place. Ainsi nous aurons, à date utile, conservé ce qu'un jour on recherchera vainement, et il sera vrai de dire que nous n'aurons rien négligé, dans la mesure de nos forces, pour honorer ce noble pays de Franche-Comté et perpétuer la gloire de ses souvenirs.

CHAPITRE II.

Etat des villes et châteaux de la maison de Chalon à la fin du XVIIe siècle.

> « Les successions de Chalon et de
> » Châtel-Belin en Franche-Comté con-
> » sistent en trente seigneuries prin-
> » cipales d'où dépendent environ trois
> » cent soixante villages. »
> (Titres de la Maison de Chalon, 1530, M. 147.)

Ce document statistique de 1685, recueilli dans les archives de M. le prince d'Aremberg, m'a paru d'une haute importance. Au point de vue de nos anciennes fortifications, il entre complètement dans l'objet de ce mémoire, car il offre le tableau net et précis de l'état des villes et des châteaux de la plus puissante maison du pays quelques années après la conquête.

ABBANS. — « Il ne reste plus que quelques pans de murailles. Le château est situé entre les deux rivières

du Doubs et de la Loue. Il consiste en une vieille masure et trois restes de tours. — Il y a un autre vieux château séparé de celui-ci par une simple muraille qui appartient à la dame d'Abbans, demeurant à Besançon. »

MONTMAHOUX. — « Est un château sur une fort haute montagne, dont il ne reste plus que quelques pans de murailles. »

SAINTE-ANNE. — « Il était planté sur une très grosse et haute roche escarpée, en forme de bastion, dont une des faces, qui est fort longue, aboutit à la source du Lison. Au-dessus de cette roche est un bois appelé le *Parc de Sainte-Anne*, dont le Roy s'est emparé. Les François ont rasé ce château de telle manière qu'il n'en reste aucun vestige, sinon qu'on voit encore où estoit la porte du côté de la rivière. Les paysans ont esté obligés de transporter le débris de leurs maisons à un demi-quart de lieue de là. »

CHALAMONT. — « N'est qu'un reste de tour qu'on ne voit pas, si ce n'est au pied, au milieu d'un bois de sapins. »

NOZEROY. — « Est une petite ville sur une éminence au milieu d'une grande plaine de trois lieues d'étendue, entourée de montagnes fort hautes et de grands bois, vulgairement appelé le *val de Miéges*. — Aux deux costés de la ville, au pied de l'ancienne coulent deux

gros ruisseaux dont les sources sont près de là, et qui après s'estre joint à un quart de lieue au-dessous de la ville, font une cascade de deux cents pieds de hauteur, entre deux rochers qui forment une espèce d'amphithéâtre. Cette eau se va décharger dans la rivière d'Ain qui sort d'un autre souterrain.

» Il y a à l'un des bouts de la ville un chasteau basti de pierres de taille, qui consiste en une grande cour quarrée, et à quatre tourelles qui font les quatre escaliers de chaque quartier. Les quatre tours du dehors soutiennent le corps de l'édifice. Celle qui fait face du costé de la ville, plus grosse et plus haute que les autres, est quarrée, avec des créneaux couverts de tuiles; celle qui estoit à main gauche a esté démolye à la paix de Nimèghe : tous les dehors et parapets ont eu le même sort. Les deux autres tours qui regardent la rivière sont entières. — Le quartier à main droite, dont le bas sert d'écurie, a esté basti par Catherine de Bretagne, sœur d'Anne, femme de Charles VIII. Le quartier à gauche consiste en un grand sallon au bout duquel est la chapelle. Il y a sur l'un des dehors, à gauche, un jeu de paume; il n'y a que des marques où ont esté les jardins sur le penchant de la motte. »

Champagnole. — « Dépend de la seigneurie de Montrevel, dont le château est près de là sur le coin d'une montagne. Il n'en reste que peu de chose. »

Vers. — « Est un méchant village où il y a un reste de chasteau de belles pierres de taille; il y avait quatre

tours aux quatre coins. Il en reste encore une presque entière quoique découverte et sans plancher. — Il y avait un jardin derrière le chasteau, mais il est en friche. Il y avait aussi une basse-cour. Ce qui reste de meilleur est un parc d'une demi-lieue de tour, dont la petite rivière d'Engillon lave les murailles du costé du village. Le pont est rompu. Ce fut autrefois le lieu de chasse de Messieurs de Chalon. Il y avait même un joly quartier au coin du parc qu'on appelait *la Vénerie*. Ce chasteau fut ruiné, en 1670, par le marquis de Villeroy, qui assiégea Nozeroy sans le prendre (1). La situation est une des plus agréables du comté de Bourgogne, tant à cause de la rivière que d'un bois de sapins qui n'est qu'à portée de mousquet du village. »

Rennes. — « Au bout du pont (de la Loue) est un reste de chasteau qui n'a pas été grand' chose. »

Valempoulières. — « Est un village d'environ trente maisons, dans un endroit fort désert, au pied d'une petite montagne qui forme une espèce de cercle entre des broussailles. Il n'y a point de maison seigneuriale. »

Montrond. — « Il ne reste du chasteau qui estoit sur la montagne qu'un morceau de tour quarrée et deux pans de murailles. »

Mirebel. — « Est un chasteau sur une roche. Il est de grande estendue, et l'on voit par ce qui en reste

(1) Erreur. Ce doit être en 1637.

qu'il doit avoir esté une place d'importance et fort belle. Quant à la vue, elle y est des plus estendues de Bourgogne. »

MONNET. — « Est un chasteau dont il ne reste qu'une haute tour quarrée avec quelques pans de murailles, à demi-lieue de la rivière d'Ain. — Le Pont-du-Navois est une dépendance de Monnet, dont la seigneurie se partage entre le prince et le marquis de Listenois. »

CHASTILLON-SUR-CURTINE. — « Est un ancien chasteau, sur une motte dont le haut est rocher et le bas une pelouse ; elle est d'assez grande estendue. Une bonne partie des murailles reste encore, mais du corps de l'édifice il n'y a plus que deux morceaux de tours qui flanquent la porte, et quelques pans de murailles qui semblent des cuisines ou salles basses. »

ORGELET. — « Est une ville ruinée de fond en comble, à vingt lieues de Besançon ; elle est située à l'entour d'une éminence sur laquelle il y a un chasteau entièrement démoly. La ville a esté assez bonne, à ce qu'on en peut juger par ce qui reste : il n'y a que quatre lieues de là aux terres du duc de Savoye. »

MONTFLEUR. — « Est un reste de bourg à deux lieues d'Orgelet, situé le long d'une colline, à deux cents pas de laquelle coule la petite rivière du Suran, sur laquelle il y a un pont de pierres de six arches. Il y a de grands restes d'un chasteau qui paroît avoir esté bon et d'assez

grande estendue. Il y avoit bien quatre-vingts familles dans l'enceinte de la première cour ; mais on n'y voit plus que des restes de murailles. Il y a encore quelques tours à demy-ruynées et qui semblent avoir esté basties en temps différents. »

Chavannes. — « Est une petite ville ruynée, de forme quarrée, dans une fort belle plaine, et flanquée de tours renversées ; il y a deux portes qui ont esté fort bonnes. La ville n'est plus qu'un amas de pierres. — Le chasteau qui en faisoit partie est entièrement ruyné. La rivière de Suran passe le long des murailles. Il y a un pont de pierres en ruyne. »

Saint-Laurent-la-Roche. — « Le chasteau est planté sur une roche fort haute au sommet d'une fort haute montagne, qui commande au territoire d'alentour. Il n'y reste que quelques masures et un grand corps de logis de pierres de taille, où il n'y a ni plancher, ni sommier, tout ayant esté enlevé par les paysans. Le bourg estoit au pied de la montagne ; mais tout y est renversé, et il n'en reste que quelques morceaux de tours et de murailles. »

Montaigu. — « Est un petit bourg fermé sur une montagne, à demy-lieue de Lons-le-Saunier. Il y a un reste de chasteau au bout de la grand'rue et une chapelle où l'on ne célèbre plus. Le lieu paroît avoir esté quelque chose en son temps. »

Revigny. — Est un village à une demy-lieue de Conliège, situé entre trois montagnes, sur le penchant d'une desquelles est un reste de chasteau où il n'y a d'entrée qu'une petite cour. »

Lons-le-Saunier. — « Est une petite ville dans une grande prairie, et qui a un assez bon faubourg. Il y a un reste de chasteau appelé de Piemont sur une montagne, et à Lons-le-Saunier une espèce de chasteau attaché au rempart de la ville, que le magistrat tient en acensement. »

Bletterans. — « Est une petite ville située au milieu d'une espèce de marais, et dont les murailles sont de briques, aussy bien que le chasteau autrefois bon par sa situation. Il est quarré et flanqué de bonnes tours razées comme tout le reste de la place. »

Arlay. — « Est une bourgade avec chasteau dont le débris est assez grand. La rivière de la Seille passe au pied de la montagne Bellevue. »

Sellières. — « Est une bourgade assez longue où il y a une espèce de marché et des halles. Il y a un reste de chasteau sur une colline, où il ne se voit plus que trois moitiés de tours et quelques pans de murailles. »

Chastelblanc. — « Est un petit village de douze à quinze maisons, au pied d'une montagne où la neige fait un long séjour, et sur laquelle il n'y a autre chose

qu'une espèce d'autel de pierres de taille, et où l'on a eu dessein, à ce qu'on dit, de bastir un chasteau. »

Jougne. — « Est une bourgade dans une espèce de fond. Il y a eu un chasteau, dont il reste encore trois tours quarrées de pierres de taille. Le lieu paroît avoir esté bon. »

La Rivière. — « Est une espèce de ville fermée de murailles de pierres de taille, qui semblent fort anciennes, située au bord d'un fort grand étang, qui est borné d'une digue qui conduit à la première porte de la ville, laquelle est flanquée de quelques tours. »

Dommartin et Lièvremont. — « Il y a une maison basse où se tient la justice. »

Réaumont. — « Est une seigneurie dans un canton qu'on appelle la Franche-Montagne, composée de cinq ou six villages, dont les principaux sont le Bizot et le Barbou. Il ne reste du chasteau de Réaumont qu'un morceau de muraille et une cave sur le penchant d'une colline, au coin d'un bois. »

Montfaucon. — « Est un chasteau en ruine, sur une montagne, au bord de la rivière du Doubs, près de Besançon. »

Chastel-Belin. — « Le chasteau est placé sur une montagne fort haute ; le Roy s'en est emparé et l'a fait fortifier. Le titre de Chastel-Belin a esté fort considé-

rable. Il l'est même encore par la quantité de fiefs qui en relèvent. Il n'y a aucune dépendance que le village de Clucy. Le prince d'Orange avoit autrefois une part considérable dans les salines; mais il l'a vendue à l'Espagne : c'est pourquoy la seigneurie de Chastel-Belin est sans aucun revenu. »

Chastel-Guyon. — « Le chasteau estoit attaché au rempart de Salins; mais les bourgeois le ruinèrent dès le siècle passé (1), et le Roy y a fait faire un grand bastion qui couvre entièrement ce qui en reste. Il n'y a aucun revenu. Il y a cependant au village de Thésy un petit bois de broussailles. »

(1) Erreur. Châtel-Guyon fut démoli en 1638. On trouve, sous la date du 7 mai de cette année, des remontrances de l'intendant général du prince d'Orange au sieur Duchamp, capitaine d'artillerie à Dole, et commis aux fortifications de Salins, touchant la démolition de Châtel-Guyon. On en enlevait les dernières pierres en 1640. (*Inv. Chalon*, tom. VI, au mot *Châtel-Guyon*, cotes 49, 50.)

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

Par M. le vicomte CHIFLET.

Messieurs,

Vous avez assigné pour sujet du concours d'éloquence de cette année une *Etude sur la vie et les œuvres de l'abbé Talbert;* ce sujet devait être traité. Il est, en effet, de toute convenance de faire revivre la mémoire de nos ancêtres littéraires, et de restaurer, jusqu'à ce qu'elle soit complète, la précieuse et riche galerie de nos devanciers de l'Académie.

Il est naturel aussi que ces éloges d'hommes de lettres fassent l'objet de vos concours d'éloquence; c'est aux lettres à honorer les lettres, c'est à l'éloquence à célébrer les hommes dont la bouche ou la plume ont exprimé l'esprit ou le génie. Mais, nous nous permettrons d'en déduire une conséquence, c'est que le concours d'éloquence oblige à plus de style que les autres, et que la forme ici doit être plus spécialement étudiée. Bien penser peut à toute force suffire ailleurs; il faut ici bien penser et bien dire, et c'est une arène choisie, Messieurs les concurrents, c'est une joute d'élite que vous abordez quand vous vous essayez aux concours d'éloquence.

Aussi estimons-nous que l'Académie doit se montrer difficile et sévère et tenir très haut la couronne qu'elle vous offre ; c'est par là seulement qu'elle donne à ses lauriers leur véritable prix. Ainsi vient de faire notre sœur aînée, l'Académie française : elle reserve ses couronnes et les retire quand les fronts ne lui semblent point assez larges pour les porter.

Un seul mémoire nous a été adressé ; ne nous en étonnons point trop. L'auteur du travail présenté nous en donne la raison dès ses premières lignes. « L'époque actuelle, dit-il, ne se préoccupe pas de littérature et se soucie fort peu du passé ; ses tendances l'entraînent surtout vers le vaste champ de l'industrie, et les manifestations de l'intelligence nous laissent le plus souvent froids et indifférents. » Tout en expliquant cette indifférence, l'auteur sait, vous le voyez, Messieurs, se faire honneur en ne s'en montrant point atteint.

« Talbert, dit-il, naquit à Besançon en 1728 ; sa famille était ancienne, son père conseiller au Parlement, grave, savant, un peu solennel ; il vivait dans l'intimité d'un oncle non moins sérieux, chanoine du chapitre de Saint-Jean. L'existence dans un milieu presque austère était peu faite pour donner le goût des lettres et de la poésie. Lorsque vint le moment de se déterminer sur le choix d'une profession, le clergé, la magistrature et même l'armée pouvaient lui offrir une large et honorable carrière. Le clergé avait dans la province une véritable préséance. Besançon était surtout une ville religieuse, et la domination française, récente encore, n'avait pu changer ni les mœurs ni le caractère

des habitants, ni ce cachet religieux qu'avait imprimé à la Franche-Comté la domination espagnole. »

Oui, nous avions, nous avons même encore, ajouterai-je, en dépit de certaines apparences, ce cachet que savait imprimer la catholique Espagne. La domination française, dites-vous, récente encore, n'avait pu le changer. Nous voudrions qu'il nous fût possible de protester contre ce rôle de funeste émancipation que vous attribuez ici à la France ; mais Louis XV et ce régent dont nous aurons à parler tout à l'heure ne justifient que trop votre pensée.

L'auteur fait la peinture de la société bisontine, clergé, parlement, officiers du régiment du roi : l'armée brillante et légère, la robe instruite et grave. Pas si grave toutefois, eût-il pu dire, que nos jeunes parlementaires, jusque dans les recoins obscurs de nos rues, ne dégaînassent souvent et avec avantage contre la lame trop provoquante des beaux officiers.

« Fils de parlementaire, je cite le mémoire, Talbert dut se demander s'il ne suivrait pas la carrière de son père ; il avait toutes les qualités nécessaires pour y réussir, l'amour du travail, une parole facile, une intelligence vive ; un bel avenir, de grands honneurs peut-être lui étaient réservés. Il ne se laissa pas séduire par cette perspective et se tourna fort jeune vers l'Eglise sans se laisser détourner de sa vocation par l'esprit nouveau du temps. A cette époque, en effet, le scepticisme avait fait de nombreux prosélytes et ce n'était pas seulement ceux qui se donnaient le nom de philosophes, mais encore les gens du monde, et même des

prêtres, qui affichaient les idées irréligieuses et les mettaient à la mode. L'abbé de Châteauneuf, Chaulieu, l'abbé de Voisenon riaient des choses les plus saintes; mais tout leur esprit, dit l'auteur du mémoire, ne pouvait leur faire pardonner ni leur conduite ni leurs opinions.

» Talbert n'avait que vingt-quatre ans au moment où il entrait dans les ordres. Son oncle lui résigna presque immédiatement sa prébende. Tout chanoine devait avoir une maison dans l'intérieur du chapitre. Ce fut plus haut que la cathédrale qu'habita Talbert, dans une maison vouée aux érudits, puisqu'elle est encore aujourd'hui habitée par un ancien et savant magistrat, l'une des lumières de la Cour (1)...

» Sans inquiétude pour l'avenir, Talbert pouvait se livrer tout entier à ce goût pour l'étude qu'il avait montré dès sa jeunesse. Sa réputation de savoir et d'esprit ne tarda pas à s'établir, et, en 1752, lorsque le duc de Tallard, gouverneur de Franche-Comté, fonda une académie à Besançon, Talbert était aussitôt désigné par l'opinion comme devant en être l'un des principaux membres. Le succès qu'obtint, en 1754, une de ses premières œuvres ne pouvait qu'étendre sa réputation : l'académie de Dijon venait de mettre au concours la question sur l'*Origine de l'inégalité des conditions dans le monde*..... Talbert concourut : il se place dans toute la discussion au poin tde vue religieux; sa devise est : *Quæ sunt a Deo ordinata sunt;* le philosophe chrétien

(1) M. le président Bourgon.

doit respecter un ordre que le souverain Législateur a lui-même établi, et dont l'existence constante est la meilleure preuve qu'il n'est pas contraire à la loi naturelle..... Talbert eut pour concurrent le plus éminent des utopistes, J.-J. Rousseau. L'œuvre de Talbert l'emporta. Au point de vue du fond, sa thèse était la seule vraie, la seule marquée au coin du bon sens..... Au point de vue du style, on ne saurait établir de comparaison entre Rousseau et Talbert; le style de ce dernier n'est pas encore formé ni parvenu au point auquel le travail devait l'amener plus tard..... Au contraire, Rousseau a déjà cette fougue, cette éloquence, cette verve brûlante qui devaient le mettre hors ligne dans ce siècle de grands écrivains. Talbert, du reste, ne se fit jamais illusion sur les causes de son succès; il comprit de suite que l'Académie avait couronné ses idées bien plus que son œuvre. Toutefois, cette œuvre, qu'il était presque tenté de renier, l'avait mis en lumière et lui procura, l'année suivante, un veritable succès.

» L'Académie française, depuis sa fondation, était dans l'usage de faire prononcer devant elle, le 25 août de chaque année, le panégyrique de saint Louis..... Elle choisissait elle-même l'orateur; en désignant Talbert elle voulut sans doute récompenser le lauréat de Dijon. Ce choix, si honorable pour un homme de vingt-sept ans, pouvait effrayer même des écrivains formés par l'âge. Talbert se montra digne de l'honneur qui lui était fait. »

L'auteur du mémoire choisit deux passages de ce panégyrique pour donner une idée du talent de Talbert,

et il les choisit bien. Voici celui qu'il préfère et que nous n'hésitons pas à préférer avec lui :

« Accessible au dernier de ses sujets, il imite le Dieu » dont l'oreille est ouverte en tout temps à la plainte » des misérables. Je parcours les archives du monde, » je trouve des princes équitables parce qu'ils ne re- » cherchent pas l'injustice, des princes qui savent lui » donner un frein ; mais il faut ouvrir les fastes de la » religion pour trouver un roi juge, un roi qui paraisse » comme Louis IX assis dans la campagne au milieu de » son peuple, et, sans garde que ce peuple même, sans » attributs que le sceau de la sagesse imprimé dans ses » traits, que cet air de bonté grave qui annonce un » père, que cette majesté presque divine qui suffit pour » déceler un roi. O jours ! jours dignes de ces temps de » miracles où les chefs du peuple élu étaient des juges » et ne portaient que ce titre ! »

La vie de Talbert paraissait devoir s'écouler ainsi dans les jouissances paisibles que procurent les lettres; un orage pourtant allait s'élever contre lui. Je vais citer encore, car tout ceci est plein d'intérêt :

« Depuis l'annexion de la Franche-Comté à la France, la Cour avait toujours été en hostilité avec le Parlement ; les motifs de ces divisions étaient nombreux. Lorsque la Franche-Comté fut conquise ou plutôt lorsqu'elle fut achetée, les habitants souffrirent et dans leur orgueil et dans leurs intérêts. Réunie à la France, cette province avait stipulé le maintien de différents priviléges et fait de certains de ses droits la condition de son obéissance. De nombreuses franchises lui appartenaient.

C'est ainsi que sous la domination espagnole le nombre des soldats à fournir était limité et ne pouvait être dépassé. Certains impôts, tels que ceux relatifs aux plantations des tabacs, l'impôt sur le sel, l'impôt du vingtième, n'atteignaient que fort peu la Franche-Comté. Louis XIV maintint en principe les priviléges existants..... Mais, le danger passé, les promesses étaient oubliées..... Des levées d'hommes exorbitantes, formellement interdites par la capitulation, se renouvelaient chaque année..... Les impôts augmentaient sans cesse, le peuple gémissait..... Sans doute, en 1750, ces sentiments s'atténuaient chaque jour; mais le Parlement n'en continuait pas moins de protester contre la violation des capitulations et formulait ses griefs dans des remontrances qu'il renouvelait sans cesse..... C'étaient des hommes fortement trempés que ces vieux parlementaires, des magistrats non-seulement d'une science peu commune, mais d'une fermeté exemplaire, de grands, de vrais caractères. »

Tout cela, Messieurs, est fort bien dit et fort bien pensé. Mais, rapprochons ce passage de celui où il est parlé du cachet religieux de notre province. Ce rapprochement existe évidemment dans la pensée de l'auteur, c'est à nous de savoir le saisir. C'est ce cachet religieux, en effet, ne nous y trompons pas, qui forme et maintient les grands caractères. Faisons des vœux pour que ce que l'on nomme, et quelquefois sans grande raison, le progrès, ne vienne point, par son frottement, rendre fruste cette vieille empreinte. A sa place que resterait-il? La foi à l'intérêt. Ah! avec cette

foi-là, Messieurs, les caractères s'assouplissent, se fondent, s'effacent et deviennent frustes aussi.....

« A ces premiers motifs d'irritation, poursuit le mémoire, vint s'en ajouter un autre. En 1757, M. de Boynes devint premier président et fut en même temps intendant de la province, ce qui ne s'était jamais produit et ne saurait se justifier ; car il arrivait ainsi que les autorités administrative et judiciaire se trouvaient réunies dans les mêmes mains et que le même homme établissait l'impôt et donnait l'ordre de le percevoir. Le Parlement s'indigna de cet état de choses..... l'opinion publique tout entière prit parti contre M. de Boynes. »

Un incident qui se produisit au Parlement, dans une délibération où l'on devait statuer sur les remontrances à adresser au roi, acheva de diviser les magistrats. Le premier président, sous un léger prétexte, suspendit la délibération ; trente conseillers se déclarèrent nettement contre lui. Mais, peu après, les trente conseillers s'en allaient dans diverses forteresses. Le père de Talbert était du nombre.

« A la vue de ce père déjà vieux, nous dit le mémoire, abandonnant son pays, ses affections, sa famille, son amour filial s'émut. Un conseiller, nommé Langrognet, partisan de M. de Boynes, venait de mourir ; Talbert n'écoutant que son cœur, sans souci des conséquences, écrivit en vers un pamphlet sanglant intitulé : *Langrognet aux enfers.* »

Quelques vers de cette œuvre sont cités dans le mémoire. Nous vous les épargnerons. Ils n'eurent, selon

nous, d'autre mérite que leur actualité et leur clandestinité; ils n'en ont d'autre de nos jours que leur rareté extrême (1). Quoi qu'il en fût, imprimés dans la cave même de l'avocat général Bergeret, partisan de de Boynes, ces vers blessèrent le tout puissant premier président et l'exil s'ensuivit pour le pauvre abbé : un exil de trois ans d'abord à Viviers, puis, dans ce noir château de Pierre-Encise, suspendu sur la Saône, aux portes de Lyon, où Cinq-Mars et de Thou avaient laissé d'assez sinistres empreintes.

» Ainsi renfermé, dit notre mémoire, séul avec ses pensées et ses livres, Talbert chercha dans le travail une distraction, lisant et relisant ses auteurs favoris, l'antiquité surtout. Quand il put recouvrer sa liberté, ses connaissances s'étaient agrandies, son talent s'était mûri, il avait, comme les natures d'élite, su mettre à profit même les revers. C'est comme poète que Talbert va se révéler au public. » La plus remarquable de ses œuvres est incontestablement son *Ode sur l'industrie*, citons :

« Le chêne est divisé sous les dents de la scie;
» J'entends tomber la hache; ici la lime crie;
» Et l'enclume à grand bruit fait bondir le marteau. »

L'invention du verre :

« D'où naît ce corps fragile, invisible et palpable,
» Ouvert à la lumière, à l'air impénétrable?
» Je vois d'un sable vil ce cristal enfanté;
» En coupe il s'arrondit; le champagne y pétille.
» Vêtu de ses rubis, le chambertin y brille,
» Et l'œil annonce au goût la douce volupté. »

(1) M le président Bourgon seul les possède.

Voici deux strophes qui vont à l'adresse de nos industries comtoises :

« Le fer que l'homme arrache à la terre docile
» Vient déchirer son sein pour la rendre fertile ;
» Dans les feux et les eaux il se change en acier ;
» Principe merveilleux et de mort et de vie,
» Plus précieux que l'or, il donne à la patrie
» Le glaive protecteur et le soc nourricier. »

C'est véritablement très-beau.

« Labyrinthes savants habités par les heures,
» Quel Dieu vous a construits pour être les demeures
» Où circulent sans cesse et les nuits et les jours ?
» Un élastique acier suit leur marche secrète ;
» Du temps que j'interroge un timbre est l'interprète ;
» Mon oreille et mes yeux sont instruits de son cours. »

Une ode sur la mort du dauphin offre aussi de véritables beautés :

« Se combattre est son art, se vaincre est sa victoire :
» Il n'eût point séparé la vertu de la gloire.

. . . .

» Le grand Germanicus n'eut pas le rang suprême,
» Louis que nous pleurons vécut sans diadème ;
» Un tyran sur le trône est l'horreur des mortels,
» Un sage sans couronne eut souvent des autels. »

« Jetant sur ses œuvres un coup d'œil d'ensemble, dit le mémoire, on ne peut que constater un remarquable talent; Talbert possédait l'art du vers, des notes vigoureuses, une extrême facilité. On ne peut lui contester ni la grâce, ni le tour aimable, ni l'imagination, ni la noblesse, et son œuvre ferait honneur à des

hommes qui, plus heureux que lui, ont rencontré la gloire. Ses poésies sont-elles à l'abri de toute critique? Evidemment non; mais du moins elles ne sont guère reprochables que par les défauts inhérents à son époque. »

Talbert traduisait Homère, son poète de prédilection. Il en lisait des passages devant l'Académie de Besançon et, selon l'expression d'un compte-rendu, « il montrait que l'on peut être aussi littéral qu'élégant traducteur. » Précieux secret, Messieurs, qui, vous le savez, n'a point été perdu parmi nous.

Les plus grands esprits s'exerçaient alors dans le panégyrique et dans l'éloge. Talbert en composa un assez grand nombre tous couronnés par diverses académies. Nous connaissons ceux de Bayard, du duc de Duras, de L'Hôpital, de Montaigne, de Bossuet, de Massillon, de Fléchier, du cardinal d'Amboise, de Boileau, de Louis XV, du régent. L'éloge de Bossuet est l'une de ses œuvres capitales. « Entreprendre de retracer Bossuet, disait Talbert, c'est s'engager à être éloquent, et, pour peindre Bossuet, il faudrait être sublime. » Il sut l'être, Messieurs, et si nous ne devions nous borner beaucoup, nous aurions ici de nombreuses citations à vous en faire.

« Mais, dit l'auteur du mémoire, de tous les hommes dont Talbert entreprit l'éloge, le plus difficile à célébrer était le duc d'Orléans. Que n'a-t-on pas dit sur ce prince? L'histoire l'a presque mis au pilori; elle nous l'a montré avec tous ses vices et ses déplorables faiblesses, escorté de Law et de Dubois. Le sujet présen-

tait de nombreuses périls, et l'on se demande ce que l'apologiste pourra célébrer chez un homme né, comme le dit Voltaire, pour la volupté. Sa mort est celle de l'épicurien, de l'homme du XVIII[e] siècle, livré tout entier à ses passions; il meurt dans les bras de Madame de Phalaris, sans s'inquiéter un instant de l'immortalité. Un prêtre, je cite toujours, un prêtre vantant les vertus publiques et privées du régent! C'était là un spectacle étrange. Talbert en tira un nouveau triomphe. Il sut faire admirer les hautes qualités du prince sans se faire l'apologiste de ses défauts. »

Ce jugement, Monsieur le concurrent, nous semble juste et rendu en fort bons termes; seul, le mot *défauts* nous paraît bien léger pour la chose et ne peut guère s'appliquer à un homme dont vous dites vous-même, deux pages plus loin, que *la calomnie n'était point nécessaire* contre lui et qu'en le jugeant *l'on ne saurait exagérer le blâme.*

Quant à Talbert, nous voyons à regret le moment venu de faire quelque trève à sa louange. Mais, cette galerie de vos devanciers, vous ne voudriez certes pas, Messieurs, qu'elle se composât de portraits flattés; vous les voulez vrais, avec leurs ombres comme avec leurs lumières. Eh bien, cet éloge du régent, ce nouveau triomphe académique nous semble regrettable pour Talbert. L'homme de lettres l'emporta ici sur le prêtre; la tentation d'un tour de force littéraire lui fit oublier qu'il était le panégyriste de saint Louis, et que, s'il est agréable, comme il le disait spirituellement, de tirer des lettres de change sur les académies, il faut savoir

le faire sans porter jamais atteinte à son caractère. Et, ce que dit si bien lui-même l'auteur, encore inconnu, qui aujourd'hui étudie sa vie, que *les éloges publics ne devraient être consacrés qu'à la vertu*, Talbert aurait dû le comprendre.

Puisque nous sommes arrivé à cette heure pénible du blâme, disons tout d'une fois ce que nous avons sur le cœur.

« L'abbé Talbert, nous dit le mémoire, vivait en bonne intelligence avec les hommes qui dirigeaient le mouvement philosophique... Plus d'une fois, un peu clandestinement par respect pour son caractère de prêtre, il était allé à Ferney, dans la thébaïde du patriarche, selon l'expression des philosophes..... On s'explique facilement chez Talbert ce sentiment d'admiration pour l'illustre écrivain en possession de la faveur publique; mais tout en ayant la tolérance d'un honnête homme pour des opinions qui n'étaient pas les siennes, Talbert était fervent chrétien. »

Qu'il nous soit permis, Messieurs, de nous étonner un peu de cette appréciation sous une plume qui, presque partout nous avait accoutumé à des jugements plus sains. Et d'abord le mot *opinions*, pour caractériser les œuvres anti-religieuses et immorales de Voltaire, nous semble, comme justesse d'expression, le parfait analogue des *défauts* du régent. J'admets que l'on fréquentât les philosophes au milieu desquels on vivait, et que, tout en demeurant inflexible pour leurs erreurs, on sût être tolérant pour leur personne; mais il y a loin de là, surtout lorsqu'on est prêtre, à aller, et *plus d'une fois*,

chercher jusque chez lui l'auteur de *Candide*, de la *Pucelle* et des chants de *Rosbach !*.....

Soyons complètement juste pourtant ; si le bon abbé Talbert ici encore se montra léger, le temps d'alors l'était beaucoup aussi, et le temps où l'on vit, sait-on jamais s'en isoler? Bien rares sont les hommes assez forts pour cela. Or, il nous faut l'avouer, Talbert ne l'était pas. Accordons-lui ses qualités propres, ne lui attribuons point celles auxquelles il n'a pas droit.

Après l'avoir étudié comme poète et comme panégyriste, le mémoire étudie Talbert comme sermonnaire et apprécie son talent autant du moins que le permet l'absence complète de ses discours, dont aucun, à la différence de ses œuvres littéraires, n'a été retrouvé. Singularité qui, contrairement à l'opinion de l'auteur, nous disposerait à penser que l'abbé Talbert improvisait en chaire et n'écrivait point.

Talbert mis en lumière par ses divers succès et, eût pu dire aussi l'auteur pour être complètement véridique, soutenu de la faveur de son oncle Courchetet d'Esnans, intendant de la reine, devint prédicateur du roi.

En 1779, l'Académie française qui, vingt-quatre ans auparavant, lui avait demandé le panégyrique de saint Louis, le voulut entendre encore. Talbert est peut-être le seul, et soyons-en fiers, auquel pareil honneur ait été fait.

« Il est facile de voir, dit le mémoire appréciant cette nouvelle œuvre de Talbert, que la réflexion et l'âge ont

mûri son talent : ce panégyrique est évidemment supérieur au premier. »

Talbert, dans ce discours, se montre en effet non-seulement éloquent, mais il a toute l'habileté d'un écrivain consommé. Il était difficile, par exemple, de mieux réussir dans l'éloge de Louis XVI. Il commence par vanter la pureté de mœurs de saint Louis, son intelligence, la maturité de son jugement; puis il s'écrie : « Est-ce Louis IX, est-ce Louis XVI que j'ai dépeint? » Qui de vous ne tourne pas ses regards avec attendrissement vers ce jeune monarque qui, échappant » aux dangers de l'âge comme à ceux du trône, réunit » les vertus publiques aux vertus privées, dont les premières dispositions parurent le fruit de l'expérience, » qui, ayant choisi des sages pour ministres, a pris des » ministres pour favoris, et dont le règne, tout à la » fois brillant et paternel, est marqué du plus rare, » du plus étonnant caractère? Sous un prince peu » digne de l'être, le panégyrique de saint Louis devient une satire, mais aujourd'hui l'orateur n'a » point à redouter la malignité des contrastes. »

Nous voudrions, Messieurs, pouvoir vous citer de nombreux passages de ce discours ; il nous serait aisé d'en détacher plusieurs d'une éloquence véritable, et la date même de notre réunion en ferait une chose de convenance; mais nous devons nous hâter.

Enfin l'auteur du mémoire appuie avec raison sur les qualités privées de Talbert. Il l'entoure d'amitiés honorables. Signalons entre toutes celle de M. de Lacoré, protecteur intelligent et dévoué de notre province,

pour laquelle il dépensa sa fortune et son cœur; M. de Lacoré qui, lui aussi, est bien digne de faire l'objet de l'un de nos éloges, s'attacha à Talbert et se l'attacha étroitement.

« Telles étaient, dit le mémoire, les amitiés que Talbert avait su former et qui lui demeurèrent fidèles. La société d'un homme, ses relations intimes donnent la mesure de sa valeur..... Parler de ces longues et honorables amitiés, c'est donc faire l'éloge de Talbert. »

Nous aimons à nous représenter la société bisontine dans le salon de M. de Lacoré; l'auteur va nous en offrir le tableau, c'est une bonne peinture de genre :

« C'est d'abord l'intendant lui-même qui dirige la conversation avec ce tact et cette aménité qui le faisaient aimer de tous. Il est entouré de l'abbé de la Fare, du chevalier de Bonnard, d'un écrivain plein de verve et d'esprit, Philippon de la Madeleine; Damoiseau et Tinseau, tous deux officiers du génie, le second reçu à vingt ans correspondant de l'Académie des sciences, assistaient souvent à ces réunions. Talbert est au milieu d'eux, sa bouche est un peu railleuse; le profil distingué, il a l'aspect d'un gentilhomme, le tout tempéré par un air de bonté et de bienveillance; son sourire est affectueux. S'il parle, ses aperçus sont ingénieux, ses idées fines et nombreuses; sa conversation est entremêlée d'anecdotes; il a beaucoup vu, il a été en relation avec la plupart des hommes en réputation, et ses souvenirs donnent à ses récits une valeur exceptionnelle. On l'écoute avec un intérêt marqué. Les sujets de conversation ne manquent pas; on s'entretient de

Voltaire, de Diderot, du procès de Beaumarchais, des améliorations que peut faire espérer le règne de Louis XVI, des espérances que donne l'avenir. »

Hélas ! peu d'années vont passer, et l'exil, non plus celui dont M. de Boynes punissait une satire, mais l'exil de la Terreur répondra à ces trop généreuses espérances.

Dès 1781, Talbert fixé à Paris, à la suite de M. de Lacoré, avait cessé d'écrire et s'était consacré tout entier à la prédication. Changement étrange, Messieurs ; plus de poésies, plus d'études littéraires, chez un auteur si fécond, si amoureux des lettres ! Que se passait-il donc ?.....

Talbert avait cinquante-trois ans ; son esprit, son jugement s'étaient-ils mûris, attristés ? Voyait-il approcher les orages ? Les illusions de son temps s'étaient-elles enfin dissipées pour lui, et le pressentiment de la persécution lui faisait-il tout oublier pour les devoirs prochainement périlleux du sacerdoce ? Il nous est doux de le croire, et, lorsqu'en 91 il quitta la France pour chercher un refuge à l'étranger, nous aimons à penser que, ses yeux plus clairvoyants se tournant du côté de Ferney, il comprit enfin que là vraiment s'était signé l'arrêt de son exil.

Douze années encore Talbert vécut tant en Italie qu'en Pologne, et lorsqu'enfin des temps plus calmes lui permirent de songer au retour, et que, vieillard de soixante-seize ans, il faisait les premiers pas vers la patrie, la mort sans pitié l'arrêta.

Voilà Talbert, poète élégant, brillant même parfois,

littérateur distingué, prédicateur estimé, membre marquant de notre Académie, homme d'un caractère loyal et bon, dévoué, sûr, fidèle en ses relations et en ses amitiés. Si, parmi beaucoup d'éloges, nous avons dû introduire quelque blâme, répétons-le, ses fautes, ses défauts furent ceux de son temps. Malgré eux Talbert resta bon prêtre, car, dans les jours où il fallut prévariquer ou fuir, il sut accepter l'exil jusqu'à la mort. Mais, esprit plus littéraire que sérieux, du moins pendant la première période de sa vie, et, lorsque le chevalier de Bonnard, sans doute avec une pirouette sur talons rouges, lui disait qu'il voyait en lui l'étoffe d'un Père de l'Eglise, Talbert lui-même dut en rire de bon cœur.

« Me voici parvenu, dit l'auteur du mémoire, à la fin d'une tâche dont j'aurais souhaité pouvoir m'acquitter plus dignement. J'ai fait, avec le peu de temps que les circonstances m'ont laissé, tout mon possible pour étudier et les œuvres et la vie de l'auteur franc-comtois ; j'espère avoir réussi à me montrer au moins impartial et juste même dans la louange. Si quelques anecdotes que j'ai rencontrées sur ma route ont fatigué, je demande grâce pour elles ; mais, persuadé qu'on ne peut apprécier un homme qu'à la condition de le laisser dans son cadre et de le comparer à ses contemporains, je n'ai pas redouté de faire dans la société du XVIIIe siècle, au milieu de laquelle vivait Talbert, des excursions qui m'ont paru nécessaires. Nul ne peut s'isoler de son temps ; les mœurs, les usages, les modes même d'une époque ont une influence à laquelle on

ne saurait échapper. Ne pas tenir compte de cette influence en appréciant un homme, ce serait à coup sûr être injuste dans son jugement. »

Ai-je besoin, Messieurs, de vous faire remarquer le bien jugé et le bien dit de cette citation dernière?

A nous aussi notre tâche va finir. Nous avons longuement analysé ce mémoire; il en valait la peine et pour le fond et pour la forme. Pour le fond, beaucoup de jugements sains, de pensées, d'appréciations justes sur l'homme, ses œuvres, son époque; parfois un peu trop d'indulgence : soyons tolérants, mais sans nous laisser éblouir par ce mot qui souvent cache quelque chose de spécieux, et gardons que jamais s'amollisse notre jugement. Quant à la forme, nous signalerons de nombreuses incorrections de style, qu'un coup d'œil de plus eût sans doute fait disparaître. Quelques parties semblent embarrassées, négligées ou moins réussies; c'est au point que certaines pages ne semblent pas de même main que d'autres; il en est qui ont quarante ans au moins, d'autres n'en ont que vingt-cinq au plus.

L'auteur nous prévient que les circonstances lui ont laissé peu de temps pour son travail; nous le regrettons, et cette étude eût gagné incontestablement à être plus longuement élaborée. Des recherches plus complètes eussent été nécessaires pour la rendre vraiment digne de son objet. Ainsi l'auteur ne parle point assez de la parenté de Talbert; ces origines n'ont point été de nul effet pourtant sur la fortune de l'écrivain. Il n'eût certes pas été sans intérêt de dire que son père était lié avec d'Aguesseau qui souvent avait recours à ses doctes avis;

que sa mère était sœur de Courchetet d'Esnans, intendant de la reine et de la Dauphine, ministre des villes anséatiques à la cour de France, l'un des plus érudits parmi les diplomates de son temps. Dans les détails que l'auteur nous donne sur le café militaire de Besançon, il eût pu à son anecdote sur Rousseau ajouter une particularité d'un intérêt plus réel pour nous, et nous dire que ce lieu de réunion, étant devenu le centre d'une société littéraire se posant en antagoniste de l'Académie de Besançon, Talbert prit chaudement et victorieusement parti contre cette tentative, se faisant le champion du corps savant dont il était membre. Il est regrettable que, dans l'affaire de l'exil du parlement, l'auteur n'ait pas assez profité de deux lettres de Talbert, lettres imprimées, où toutes les circonstances de sa disgrâce sont racontées d'une manière fort piquante. L'auteur regrette que les traductions de l'Iliade que faisait Talbert soient entièrement perdues ; il eût pu nous en citer un passage cependant, conservé dans le *Journal de Franche-Comté* pour 1784.

Ainsi encore, dans la société éclairée qui existait chez nous à la fin du XVIIIe siècle, l'auteur oublie Perreciot, Bullet, Ethis, les artistes Nicole, Wirsch, Breton, Bertrand, les bénédictins don Berthod, don Grappin, don Coudret, les médecins Rougnon et Athalin. Toutes ces figures n'eussent point déparé ce tableau de genre bien peint du reste, mais incomplet, qu'il nous donne du salon de M. de Lacoré. Quelques figures de femmes, la marquise de Ségur, Madame de Montrond eussent pu y être jointes à Madame de la Maisonfort, car l'au-

teur, en signalant une pénurie de femmes d'esprit à Besançon, est trop absolu et trop sévère.

Ces critiques détermineront, espérons-le, l'auteur du mémoire à le revoir, à le compléter ; ce travail en vaut la peine, il contient déjà, et nos citations multipliées en sont la preuve, de nombreuses pages écrites d'un style simple et ferme qui, plus soutenu, plus homogène, revêtirait un heureux cachet personnel.

En raison de ses réels mérites et malgré ses parties défectueuses, ce travail a semblé à votre commission mériter une récompense. Elle vous propose donc à l'unanimité, Messieurs, de décerner à l'auteur une médaille de deux cents francs.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert le billet cacheté joint au discours couronné, fait connaître que l'auteur de cet ouvrage est M. Félix Estignard, avocat à Besançon.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

Par M. l'abbé SUCHET.

MESSIEURS,

Votre savante Compagnie peut se glorifier d'avoir toujours encouragé les études historiques dans cette province. Au commencement de ce siècle, Dom Grappin, examinant les travaux de l'Académie depuis son origine jusqu'à la révolution, se plaisait à énumérer les œuvres qu'elle avait inspirées et les historiens qui s'étaient formés dans son sein. « Trois d'entre eux, dit-il, tenaient, pour ainsi dire, le sceptre de l'histoire franc-comtoise : c'étaient Perreciot, Droz et Berthod. » Dom Grappin aurait pu en nommer d'autres encore ; il aurait pu surtout, si sa modestie ne l'en eût empêché, se nommer lui-même, comme un de ceux qui ont le mieux éclairé nos annales.

Vous avez tenu à continuer ces traditions de nos devanciers, en maintenant toujours ouvert le concours d'histoire, et en offrant vos couronnes à quiconqne saurait les mériter par des travaux sérieux. Aussi chaque année on répond à votre appel. Si, parmi les mémoires qu'on soumet à votre examen, il en est qui

accusent l'inexpérience d'écrivains qui ont besoin de conseils autant que d'encouragements, il en est d'autres qui révèlent de fortes études, des recherches persévérantes et quelquefois un véritable talent. Si l'on doit se plaindre de quelque chose, c'est du zèle de certains concurrents qui s'attachent avec une sorte de passion au sujet qu'ils ont choisi, et ne veulent en laisser ignorer aucun détail. Votre mission est de les avertir que l'histoire doit enregistrer seulement les faits qui portent avec eux un enseignement ; car, dans ce genre de composition surtout,

Qui ne sut se borner ne sut jamais écrire.

Cette année, trois mémoires historiques ont été envoyés au concours. Votre commission les a examinés scrupuleusement, et c'est le résultat de cet examen qu'elle m'a chargé de vous exposer.

Un travail important, mais inachevé, inscrit sous le n° 1, a dû être mis hors de concours, parce qu'il ne remplit pas les conditions de votre programme. En effet, l'Académie demande un mémoire historique sur une famille illustre, un château, une abbaye, un chapitre, une église ou un établissement public de la province. Or, le travail qu'on vous a soumis n'est pas même un mémoire quelconque. C'est un recueil de chartes, qui se compose de deux parties : la première est une *Analyse des actes relatifs au comté de Bourgogne, conservés dans les layettes du Trésor des Chartes.* — La seconde partie, qui comprend des documents relatifs aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles, est intitulée : *Recueil de*

chartes concernant le comté de Montbéliard. — Toutes ces pièces, copiées aux archives de l'empire, soit à Paris, soit à Besançon, sont précieuses sans doute pour l'histoire de notre province; mais elles ne peuvent être admises au concours à titre de mémoire historique. Ce que l'Académie demande, ce ne sont pas seulement des matériaux utiles, mais un édifice construit, dont elle puisse apprécier le style, les proportions, les dispositions et l'agencement. Dans une exposition des beaux-arts, le plus habile statuaire ne saurait obtenir une récompense en envoyant un bloc de marbre à peine ébauché, ni le peintre en exposant une esquisse. Le concurrent devait donc attendre son jour et son heure, afin de tirer des documents qu'il a recueillis un récit qui puisse être l'objet d'une appréciation littéraire. Aussi votre commission a été d'avis de le remercier de ce qu'il a fait, en l'engageant à achever son travail pour qu'il soit digne d'être présenté à vos suffrages.

J'en dirai à peu près autant du mémoire inscrit sous le n° 3, et portant le titre d'*Histoire de Champlitte.* Ce sujet, par l'intérêt qu'il présente, méritait une étude sérieuse et complète. Les seigneurs de Champlitte, les illustres Vergy surtout, ont joué un rôle important dans l'histoire du pays ainsi que dans les expéditions lointaines des croisades. — Leur charité se montra par la fondation des hôpitaux d'Aumonières et de Saint-Jean de Jérusalem. — Leur piété se manifesta par de nombreux bienfaits envers les établissements religieux, et particulièrement envers l'abbaye de Theuley, où ces seigneurs avaient leurs tombeaux.

Vaillants autant qu'ils étaient pieux, on les vit figurer avec éclat dans la cinquième croisade et accomplir devant Constantinople des exploits que signale avec admiration notre vieux chroniqueur Ville-Hardouin. C'est à la suite de ces exploits que Guillaume de Champlitte obtint la principauté d'Achaïe dont il fit la conquête.

Leur fidelité envers leurs princes fut inébranlable. Ils les servirent dans les revers comme dans la prospérité, toujours avec le même dévouement, *sans varier*, comme le portait leur devise ; c'est pour leur prince qu'on les voit braver les périls à Montenay, à Bourges, à Beaumont-sur-Oise, et surtout à Montereau. Aussi on ne les connaît dans toute la province que sous le nom de *preux de Vergy*. Ils figurent avec honneur à la cour de saint Louis, dans les assemblées des barons, dans les conseils du duc de Bourgogne; et ils étaient, dit Duchesne, du nombre de ceux sans l'avis desquels peu ou rien n'était fait par le duc. Les plus hautes dignités sont la récompense de leurs mérites. On les voit successivement chevaliers de la Toison d'or, chambellans du roi, gardiens du comté, maréchaux et gouverneurs de Bourgogne, capitaines généraux des armées de la province. Ils portent dignement tous ces titres, s'allient avec les plus grandes familles, organisent la justice seigneuriale sur leurs terres, et forment ce qu'on appelle la *cour de Champlitte*.

La magnificence de ces seigneurs était tempérée par un grand amour pour leur peuple et pour leur ville. C'est là un des traits qui honorent cette famille. Ils

protégent les marchands lombards qui viennent établir le commerce dans leurs châtellenies. Ils veillent à la sûreté de la ville en l'entourant de murailles et de fossés ; ils se montrent pleins de paternité dans la levée des dîmes et des redevances. A côté du titre de *Serviteurs de N. D.*, on lit sur leurs tombes celui de *Pères des pauvres*, et l'on peut appliquer à plusieurs de ces seigneurs cet éloge que les mémoires du temps accordent à l'un d'eux, Antoine de Vergy : « Il a vécu honorablement tout son temps et sans reproche, renommé et redouté en armes, amé de ses sujets, tant que l'on ne pouvoit plus, iceux gouverné en bonne justice et sans les fouller, ne prendre le leur en nulle manière qu'il ne le fict payer à pris raisonnable, tellement que plaintifs n'en estoient, et les a deffendus et préservés, de tout son pouvoir, de toute envie. »

L'histoire de cette noble famille a été écrite par Duchesne, et l'auteur du mémoire y a puisé abondamment. C'était son droit sans doute. Mais alors nous ne comprenons pas bien ce qu'il a voulu dire en prenant les paroles suivantes pour épigraphe de son travail : *Chaque mot de ce que j'ai écrit a été puisé aux sources.* Dans le style ordinaire les sources sont des documents originaux, rédigés par des contemporains, et conservés le plus souvent dans les dépôts des archives. Pour le concurrent, au contraire, les sources sont des ouvrages imprimés qu'il a consultés avec fruit, sans y ajouter aucun nouveau document de quelque importance ; car

parmi toutes les pièces justificatives qu'il donne, une seule est inédite.

L'auteur a certainement le mérite d'avoir mis en ordre, sur un sujet spécial, les documents épars dans nos divers historiens. Mais on regrette qu'il n'ait pas réussi à les coordonner d'une manière plus intéressante, en laissant de côté quelques détails inutiles, et en groupant les faits de quelque importance qui peuvent mettre en relief une époque ou un personnage. Qu'il s'applique à relever un peu son style sans cesser d'être simple, et à donner du trait, de la vie et du mouvement à sa narration.

Il y a pourtant, dans ce travail, des pages qu'on peut citer et qui échappent à la monotonie ordinaire. Tels sont les exploits des sires de Champlitte à la cinquième croisade, la gracieuse histoire de la fondation des Annonciades, l'ambassade du sire de Vergy en Hongrie après la bataille de Nicopolis, la captivité d'Antoine de Vergy à Montereau, et quelques scènes de la guerre des Suédois. Mais on y rencontre trop souvent des longueurs fatigantes, une énumération de noms propres sans importance, et de petits événements semblables aux faits divers qui forment la chronique éphémère des journaux, et qui ne sont pas dignes de l'histoire. — Quelquefois au contraire, à certaines époques importantes de son récit, l'auteur passe trop rapidement et laisse désirer quelques détails que le lecteur espérait rencontrer.

Ainsi on regrette de ne voir, pour ainsi dire, dans une histoire de Champlitte que l'histoire généalogique de ses seigneurs. Quant à celle de la ville elle-même,

celle de la commune, son régime municipal, sa police, ses usages et coutumes, la biographie de ses hommes distingués, les événements ou les textes qui pourraient jeter quelque lumière sur l'état des terres et des personnes, etc., tout cela est, je ne dis pas complètement oublié, mais un peu trop dans l'ombre. Est-ce défaut de documents? Est-ce précipitation dans le travail? Peut-être l'un et l'autre. Il est évident que l'auteur a été pressé de finir pour arriver assez tôt au concours. Il a tenu à vous soumettre son travail cette année, et il s'est exposé à le présenter inachevé. C'est pour cela, sans doute, que son mémoire s'arrête brusquement à l'année 1783. Car on ne voit aucun autre motif de s'arrêter à cette date, qui n'a rien de particulièrement remarquable, et d'omettre ainsi une période de quatre-vingts ans qui doit offrir à l'historien des événements de quelque importance.

Tout en louant les recherches auxquels le concurrent s'est livré, le zèle qu'il a mis à recueillir les matériaux de son ouvrage, votre commission a jugé que ce mémoire n'était ni assez complet, ni assez soigné pour mériter une récompense académique, et elle invite l'auteur à y mettre la dernière main afin de le rendre digne de votre approbation.

Le mémoire inscrit sous le n° 2 porte les caractères d'un travail plus soigné. Il est écrit d'après les sources originales; il est à peu près complet; il forme un ensemble dont l'enchaînement est sensible; la lecture en est généralement intéressante. Ce mémoire est inti-

tulé : *Etude d'histoire sur le cartulaire de l'abbaye de Theuley.*

Personne aujourd'hui ne conteste sérieusement les services que les moines ont rendus à l'agriculture au moyen âge. Ce sont eux qui ont proprement créé cet art dans notre pays. « Ils ont été, dit M. Guizot, les défricheurs de l'Europe ; ils l'ont défrichée en grand, en associant l'agriculture à la prédication. »

L'histoire particulière de chaque monastère cistercien est une preuve de ce qu'avance l'illustre publiciste. Les religieux ont rendu productifs de vastes terrains incultes que les anciennes chartes désignent presque toujours sous le nom de *déserts*. C'est un tableau de ce genre que nous offre le mémoire sur l'abbaye de Theuley.

Cet ouvrage est le résultat d'une étude sérieuse à laquelle l'auteur a consacré quatre ans de recherches et d'efforts. Theuley eut, comme tous les établissements humains, ses époques de prospérité et de décadence. Les plus belles années de son histoire sont celles qui touchent à son origine. Alors la ferveur y est grande, le dévouement y est pur, l'ardeur au travail est infatigable. Ce sont les seigneurs de Mirebeau qui fondent le monastère. C'est une colonie de Morimond qui vient le peupler. Le pays que ces pieux travailleurs vont fertiliser n'est qu'un désert au douzième siècle. Il est plein de souvenirs qui attestent qu'il fut cultivé autrefois; mais les invasions barbares y ont ramené la désolation. Les fils de saint Bernard s'y établissent d'abord au nombre de treize. Ces terres, qui n'attendaient que le travail pour être fécondes, se couvrent bientôt de riches mois-

sons et de métairies florissantes. Le nombre des religieux s'accrut considérablement ; les sires de Fouvent, d'Autrey, de Champlitte, et même les comtes de Bourgogne vinrent augmenter les possessions de l'abbaye. « Car chacun comprenait, dit l'auteur, que les cisterciens étaient les restaurateurs providentiels de l'agriculture, et que seconder leurs efforts c'était entrer dans les vues de Dieu et assurer la richesse commune. » Ils faisaient en même temps prospérer toutes les industries qui touchaient à la culture du sol, et l'auteur nous les montre organisant des huileries, endiguant des étangs, construisant des moulins, formant des ateliers de charronnage et élevant de nouvelles métairies.

En se développant sous le rapport matériel, l'abbaye acquiert en même temps une grande influence morale sur le pays. Ces agriculteurs sont aussi des apôtres. C'est le beau temps des institutions monastiques. La vie pure et austère du cloître y attire les âmes. Des gentilshommes et des guerriers viennent y chercher la paix après les agitations des combats. Bientôt la communauté est si nombreuse qu'on en détache une colonie pour aller fonder un établissement florissant dans la chaîne des Vosges. « Dans moins de vingt ans, dit l'auteur, l'abbaye avait franchi cette période laborieuse de la croissance que les institutions connaissent aussi bien que les hommes. Ses domaines dépassaient déjà la Saône, le Salon et la Vingeanne. Chaque jour on voyait des moines circuler d'Arsans à Orain, et de Bourberain à Mont-le-Franois. Les troupeaux du couvent erraient sur un terrain immense. Mais toutes les terres n'étaient

point encore affranchies. Pour obtenir ce résultat, il fallait l'intervention du pape. Eugène III, qui occupait alors la chaire de saint Pierre, avait porté le froc de Citeaux. C'était un disciple chéri de saint Bernard, un pontife plein de zèle et de cœur. Par une bulle de 1150, il déclara les granges de Theuley exemptes de toute prestation, et les propriétés conventuelles furent dès lors à peu près de franche condition. »

Entre cette ère de prospérité qui brille à l'origine du monastère, et l'époque de sa destruction violente en 1790, Theuley eut à traverser bien des vicissitudes. L'auteur les raconte avec tout l'intérêt que comporte une pareille histoire, écrite d'après des chartes, des inscriptions, des bulles, des actes de vente ou d'échange, des mémoires sur procès, etc., c'est-à-dire d'après des documents qui sont loin, par eux-mêmes, d'être dramatiques et intéressants pour les lecteurs. Il a su néanmoins tirer de tout cela un récit qu'on peut suivre sans fatigue. Il sait même quelquefois le colorer à propos, relever, par la forme du langage, des faits qui n'ont qu'une importance médiocre, et y attacher l'attention par la manière de les dire. Beaucoup de ces faits seraient sans valeur dans une histoire générale de la province. Mais ils ne sont pas déplacés dans une monographie. Ils éclairent l'origine de nos villages, et fournissent quelques renseignements sur l'état des propriétés au moyen âge.

Les rapports de l'abbaye avec les seigneurs voisins présentent aussi ce mélange de vices et de vertus qu'on retrouve si souvent dans les gentilshommes de ce

temps-là. Les bienfaiteurs de Theuley sont jaloux de protéger cette œuvre. On les voit prendre l'engagement solennel de monter à cheval pour la défendre. C'est qu'en effet le monastère avait souvent besoin de protection contre d'autres seigneurs qui envahissaient ses terres. Spectacle singulier et néanmoins fréquent au moyen âge ! C'est quelquefois le même personnage qui tour à tour, suivant ses inspirations, ses caprices, ses besoins ou ses passions, enrichit le monastère ou le dépouille. Theuley est exposé à ces vicissitudes qui entravent l'œuvre de colonisation, sans cependant l'arrêter. Car les puissants seigneurs de Vergy sont ses fidèles gardiens. Ils y ont leur quartier, ils y font poser leurs armoiries, ils y choisissent leur tombeau et s'y font même transporter à leurs derniers moments pour y mourir. Theuley est l'abbaye aimée plus que toute autre dans cette région. C'est à elle que se recommandent les chevaliers partant pour les croisades. Ceux qui l'ont insultée, comme le sire d'Apremont, tiennent à se réconcilier avec elle avant d'aller en Palestine. La plupart de ces guerriers meurent sur la terre étrangère. Mais, quand ils reviennent dans leurs manoirs, après une longue absence et bien des obstacles vaincus, ils vont remercier N.-D. de Theuley, et lui offrir, comme le sénéchal de Bourgogne, un fief en témoignage de reconnaissance, ou bien encore, comme Odet de Dampierre, l'invoquer contre de nouveaux périls.

De temps en temps Theuley est mêlée aux événements qui intéressent toute la province. Dans les premiers temps ses abbés se distinguent surtout par

leurs vertus religieuses et leur amour du travail. Plus tard, quelques-uns se signalèrent par leur science, et parurent avec éclat dans les assemblées et dans les conciles. Mais d'autres, surtout depuis l'établissement de la commende, contribuèrent à l'abaissement du monastère. C'est l'époque de décadence, qui avait commencé, pour les institutions monastiques, depuis le jour où ces institutions avaient négligé l'agriculture pour entrer dans le système féodal. « Alors, dit l'auteur du mémoire, les moines deviennent hauts, moyens et bas justiciers, jouissant des droits d'amende, de confiscation, d'épaves et autres priviléges réservés aux barons. Ils ne songent plus à revenir vers ce passé humble et plein d'abnégation qui avait fait leur gloire et leur fortune. Le malheur des temps a fait oublier les défenses si sages de la Charte de charité. Ils accensent leurs propriétés; ils ont des sujets mainmortables; ils lèvent des dîmes et des redevances. L'institution monastique changea ainsi de caractère et marcha insensiblement vers une transformation qui ne fut ni à son avantage ni à celui des peuples. »

Tels sont, en quelques mots, les changements dont l'auteur nous offre le récit. Il le fait quelquefois en chroniqueur plutôt qu'en historien, et si je l'ai loué d'avoir su rendre parfois sa narration intéressante, je dois le blâmer aussi de s'être complu trop souvent dans les plus petits détails. L'historien, sans doute, doit tout consulter, tout lire, même ce qui paraît inutile. C'est la nécessité à laquelle il se soumet en choisissant le rôle d'écrivain. Mais il ne doit donner au public que

ce qui peut intéresser et instruire. Je sais qu'on se résigne difficilement à jeter au rebut des documents qu'on a recueillis avec peine. C'est là cependant un sacrifice qu'il faut savoir faire sans regret, si l'on ne veut pas être ennuyeux à force de vouloir être complet.

Quant au style de l'auteur, nous le louerons en général, parce qu'il est simple sans être trop sec, sobre de réflexions, et presque toujours clair et correct.

On voit qu'il est naturellement porté à l'emphase et qu'il a dû se contraindre beaucoup pour garder habituellement la simplicité du style. Cet effort, dicté par le bon goût, est encore un mérite de plus chez lui. Quelquefois cependant il oublie cette réserve et se plaît à rechercher un peu trop les phrases à effet. Quand il nous montre, à l'origine de Theuley, « les religieux circulant sous le toit d'écorce de l'abbaye et le long de ses cloîtres de fascines, comme on voit au printemps s'agiter les abeilles dans l'intérieur et aux abords d'une ruche populeuse, » il est clair qu'il a cherché à faire un tableau de genre plutôt qu'un récit historique. — Quand il raconte que « le chevalier Bardonius se rendit à Theuley en 1144, et déposa devant l'autel son armure d'acier, son haume panaché, son manteau à bord d'hermine, pour renoncer à la vie séculière et endosser la coule, » il oublie, dans ces détails romanesques, qu'en 1144 les armures étaient de *mailles*, et non de *plates d'acier*, ce dernier usage n'ayant paru qu'au milieu du XIVe siècle. — Au lieu de dire simplement qu'on fit fondre deux cloches pour l'église de Theuley,

l'auteur prend le ton solennel : « Depuis plus de soixante ans, dit-il, l'église de Theuley entendait retentir sous ses voûtes le doux murmure de la psalmodie et le chant pieux des saints cantiques. Mais la voix de l'airain sacré ne s'était point encore fait entendre dans la tour. En 1286, l'abbé Gauthier fit couler deux cloches. »

Cette recherche un peu prétentieuse de la phrase est l'exagération d'une bonne idée. L'auteur a voulu, par un style imagé, répandre quelque agrément sur des détails arides. Mais ce procédé est quelquefois dangereux dans un récit historique où les ornements doivent toujours être sobres, et quand l'historien écoute trop l'imagination, il risque de glisser dans le roman.

Je louerai l'auteur d'avoir su généralement ménager d'heureuses transitions, dans un sujet composé de faits souvent disparates. C'est là un art difficile et qui demande un esprit souple. Toutefois, dans la seconde partie de son mémoire, il semble s'être relâché de ce soin, et alors sa narration a quelque chose de décousu.

Quelquefois aussi il discute au lieu de raconter, oubliant que le rôle de l'historien n'est pas de faire de la controverse, mais d'exposer les événements avec sincérité.

Signalons encore quelques légères inexactitudes historiques. L'auteur dit que Philippe le Bon mourut en son hôtel de Bourges, où il avait jadis fondé la toison d'or. — Ce n'est pas à Bourges, mais à Bruges que fut fondée la Toison d'or, et c'est à Gand que mourut le duc Philippe. — A ce propos, nous conseillons au concur-

rent, ou à son copiste, de surveiller un peu sa plume qui a défiguré un assez grand nombre de mots.

Ce défaut de vigilance lui fait écrire, le duc de Mayence pour le duc de Mayenne, Marguerite d'Estrée pour Gabriel d'Estrée, la comtesse de Tulle pour l'évêque de Tulle, et J.-B. d'Emsken pour J.-B. d'Emskerque. La famille d'Emskerque, dite d'Anvers, était établie à Besançon depuis le xve siècle, dans la rue qui a tiré son nom de cette circonstance. Deux membres de cette famille furent successivement abbés commendataires de Theuley en 1661 et 1662. L'auteur n'a pas vu que ces deux personnages étaient frères ; car il semble croire que les d'Anvers et les d'Emskerque étaient deux familles distinctes.

Il dit encore qu'un abbé de Theuley, Jean de Cirey, fut proviseur du collége de Saint-Benoît de Laon ou de Paris. Il s'agit évidemment du collége de Saint-Bernard fondé à Paris pour les religieux de l'ordre de Saint-Benoît. Il avance enfin que Pierre de Cléron, abbé de Theuley en 1626, était arrière-neveu de saint Bernard. Cette assertion hasardée aurait besoin de preuves.

Nous signalons ces fautes, et nous pourrions encore en signaler quelques autres avec d'autant plus de confiance que l'auteur nous invite lui-même à cette critique de son œuvre. « Si l'Académie, dit-il, jugeait à propos de nous donner une couronne, nous en serions flatté, car ce serait pour nous un puissant encouragement; mais, dans le cas où nous ne mériterions que des avertissements, nous la prions de vouloir bien nous les

adresser en toute franchise; nous sommes prêt à les recevoir avec docilité et à en faire notre profit. »

Votre commission, Messieurs, a cru qu'on pouvait accorder ces deux choses à la fois au concurrent : des conseils, afin qu'il fît disparaître de son œuvre les taches qui la déparent, et une récompense, afin d'honorer son travail, sa persévérance et son zèle éclairé pour l'histoire de notre province. Son mémoire n'est point composé d'après des travaux de seconde main. Il porte avec lui ses preuves authentiques. Car il est suivi d'une riche collection de 164 chartes, presque toutes inédites, tirées des archives de Vesoul et de la collection Droz à Paris. Il est de plus accompagné de plusieurs notices intéressantes sur les villages et prieurés qui dépendaient de l'abbaye de Theuley.

Votre commission a donc jugé que ce travail, malgré ses imperfections, était digne du prix d'histoire.

A la suite de ce rapport, M. le Président ayant ouvert le billet cacheté joint au mémoire couronné, fait connaître que l'auteur de ce travail est M. l'abbé Brultez, curé de Sénargent (Haute-Saône).

APOLOGUES ET MORALITÉS

Par M. VIANCIN.

LA STATUE.

Une statue aux formes pures,
Réunissant les traits des plus nobles figures,
Etait tombée un jour de son haut piédestal.
D'habiles mains se croyaient sûres
De pouvoir aisément réparer tout le mal.
Sa chute cependant l'avait fort dégradée
Et tristement dépossédée
De son éclat monumental.
A grands frais, sur sa base elle fut rétablie,
Et mastiquée et repolie,
Et l'on mit tant de zèle à l'ouvrage entrepris.
Afin que l'on pût dire : Elle est bien restaurée,
Que, pour comble de soins, même elle fut dorée.
On ne lui rendit pas son vrai lustre et son prix.

Il en arrive ainsi de la beauté déchue :
Quand de son front est descendue
L'auréole de la pudeur,
C'est en vain que l'on s'évertue
A la réintégrer dans toute sa splendeur
Sur le piédestal de l'honneur.

Romanciers, auteurs dramatiques,
Savants décorateurs de scènes érotiques,
C'est pourtant ce travail que vous osez tenter :
De vos impures héroïnes
Vous hissez au grand jour les honteuses ruines,
Au-dessus du mépris croyant les remonter ;

Vous les dorez de votre style ;
Soins superflus, peine inutile :
Vous ne pourrez jamais les réhabiliter.

LES DEUX BOURSES.

Par un hasard fort singulier,
Deux bourses, loin d'être cousines,
Certain jour, eurent en voisines
Ce colloque assez familier :

« Bon Dieu ! que vous êtes chétive !
» Dit l'une à l'autre avec dédain ;
» Quel est donc le fâcheux destin
» Qui de tout embonpoint vous prive?
» J'ai bien plus de bonheur que vous :
» Regardez comme je suis ronde ;
» En moi l'or chaque jour abonde,
» Et je fais nombre de jaloux.

» — Oui, vous voilà bien rebondie,
» Répondit l'autre avec douceur ;
» Mais votre excessive grosseur
» Est peut-être une maladie ;
» Songez-y bien : l'obésité
» N'est pas un brevet de santé.
» On vous connaît pour être avide,
» Et de vous ne sort jamais rien ;
» Moi, je suis presque toujours vide :
» C'est que je fais un peu de bien.
» Sitôt que par la providence
» Arrive en moi le moindre argent,
» J'en donne part à l'indigent
» Qui réclame mon assistance ;
» Et c'est un grand plaisir vraiment

» Lorsqu'en sa faveur on me fouille.
» Vous n'avez pas cet agrément :
» Vous ressemblez à la grenouille
» Qui par crever devait finir
» A force de vouloir grossir.
» J'en conviens, je reste fort maigre ;
» Mais si mes flancs ne sont pas ronds,
» Du moins je suis toujours allègre.
» Et n'ai jamais peur des larrons. »

De ces deux bourses la seconde
Est la plus digne assurément ;
Mais c'est chose que tout le monde
Ne saurait comprendre aisément.
Vers la bourse de l'avarice
Et celle de la charité
Si jamais s'ouvrait double lice,
Nous savons tous de quel côté
Volerait la majorité.

LES LOTERIES.

Depuis qu'il existe une loi
Qui prohibe les loteries,
Comme des autres industries
On ne cesse d'en faire emploi.

Sous prétexte de bienfaisance,
Maints tirages sont annoncés ;
Et combien de gens amorcés
Par un vain espoir d'opulence !

Un tentateur des mieux offrants
Vous fait sonner, en homme habile,
Des lots de cent, de cent vingt mille,
De cent cinquante mille francs.

Sur prospectus à double page
En gros chiffres ils sont marqués.
Tant mieux si vous vous en moquez ;
Mais vous n'aurez pas ce courage.

Les billets que l'on peut avoir
Chez tous les marchands de cigares
Bientôt vont devenir très rares ;
Il est urgent de vous pourvoir.

Vous cédez à des vœux intimes
De vous voir riche tout d'un coup,
Sans qu'il vous en coûte beaucoup :
C'est, par billet, vingt-cinq centimes.

Vraiment il faut n'être qu'un sot,
Ou n'avoir pas cinq sous en poche,
Pour se condamner au reproche
D'avoir dédaigné le gros lot.

Le gros lot !! — Tout le monde en rêve,
Et pour l'avoir plus sûrement,
On prend des billets amplement ;
Le jour du tirage se lève.

Et pour un ou deux fortunés
Aux chances extraordinaires,
Des milliers de tributaires
Ont pour tout lot... un pied de nez.

Eh ! quoi ! la morale publique
Ne souffre-t-elle pas un peu
De cet interminable jeu ?
Oui, c'est un appât diabolique.

Il surexcite, en vérité,
Uue funeste épidémie,
La fièvre d'or, chaude ennemie
De la cupide humanité.

A ce mal rongeur qui possède
Un si grand nombre d'envieux,
Il vaudrait infiniment mieux
Trouver quelque puissant remède.

Gloire impérissable au docteur
Qui fera cette découverte !
C'est trop peu que lui soit offerte,
En diamant, la croix d'honneur.

LE FAUX SERMENT.

Un débiteur, devant les hommes
Et devant Dieu, faisait serment
Qu'il ne devait plus rien des sommes
Qu'on lui réclamait justement.
« — J'admire avec quelle assurance,
» Lui criait le prêteur en vain,
» Si haut tu lèves une main :
» Mets l'autre sur ta conscience. »
A cela, sans répondre un mot,
Le jureur restait immobile,
Comme s'il eût été manchot,
« Ah ! j'entends : — que je suis donc gille
» De n'avoir pas compris plus tôt !
» Reprit son adverse partie,
» La main ne te fait pas défaut ;
» Mais la conscience est partie.
» Te voilà dans un embarras
» A tous les spectateurs sensible :
» Mettre la main n'est pas possible
» Sur chose qui n'existe pas. »

TROIS CRINOLINES DES PLUS REMARQUABLES.

Trois nobles dames bisontines,
Tous les jours, au grand air, quand même il n'est pas doux,
Ne portent que leurs crinolines,
Encore y voit-on quelques trous.
Vous allez crier au scandale :
Leur conduite pourtant n'a rien qui les ravale ;
Sur ce point donc apaisez-vous.
Nul soupçon planant sur leur vie
Qui puisse vous conduire à les mésestimer.
J'excite, je le vois, une bien grande envie
De les connaître ; — eh ! bien, je vais vous les nommer :
Cette trinité franc-comtoise
A bon droit vers les cieux lève un superbe front ;
C'est dame de Chaudanne et dame de Planoise,
Avec dame de Rosemont (1).

Annonce d'une mode nouvelle.

Dans un journal fait pour les dames,
Si j'en crois ce que l'on m'a dit,
Il serait question pour les chapeaux de femmes
D'un nouvel ornement qui n'est pas interdit.
Vous en serez émerveillées,
Citadines qui m'écoutez :
Cet ornement serait sur différents côtés
Des hirondelles empaillées.
Que je vous plains, pauvres oiseaux !
On va vous tuer par centaines,
Pour décorer tous ces chapeaux
Dont se coiffent nos souveraines.

(1) Trois montagnes boisées, voisines de Besançon.

[redacted]

Il en sera bientôt de vous
Comme des vastes crinolines :
Par le centre et par tous les bouts
De la France et de ses voisines
A l'hirondelle on prétendra,
Et tous les jours il en faudra.
De la mode tel est l'empire
Qu'on ne saurait y résister ;
Il est force de l'adopter,
Et c'est perdre son temps que d'oser en médire.
Mais si, pour se donner des agréments nouveaux,
Le beau sexe en vient aux oiseaux,
Pourquoi se borner à l'espèce
Qui se plaît à bâtir ses nids,
Avec tant de grâce et d'adresse
Aux fenêtres de nos logis ?
Il serait beaucoup mieux d'assortir la parure
Aux goûts, aux sentiments divers,
Et quelque peu même aux travers
De la douce moitié de l'humaine nature.
Par là se trouveraient signalés nettement
Caractère et tempérament.
Ainsi, pour les belles d'élite
Jouissant du plus grand renom,
On prendrait, selon leur mérite,
Le plumage éclatant de l'oiseau de Junon.
On aurait, pour les virtuoses
Dont le gosier cadence et dièze et bémol,
A mêler aux touffes de roses
La fauvette ou le rossignol.
A celles qu'on saurait pures comme des anges,
Tout en chantant l'amour avec naïveté,
On réserverait les mésanges
Dont le simple ramage est si plein de gaîté.

Puis viendrait la bergeronnette
En faveur de quelque brunette
Qu'on verrait préférer, modeste en ses penchants,
Aux plaisirs des cités ceux que l'on goûte aux champs.
A l'orgueilleuse qui se guinde
Et se renfle dans ses atours
On pourrait appliquer un peu de l'oiseau d'Inde
Qu'on voit se rengorger toujours.
Pour nombre de femmes frivoles,
A l'intarissable caquet,
S'attirant le surnom de moulins à paroles,
On songerait au perroquet.
Plumes de canard et de pie
Marqueraient les sujets armés de traits piquants.
Qui vont semant partout, croyant faire œuvre pie,
La médisance et les cancans.
On rirait de voir prendre place.
De temps en temps, fort à propos,
Sur certains élégants chapeaux,
Des plumes d'oie ou de bécasse.
Par un heureux discernement,
Le corsage des tourterelles
Serait, pour les dames fidèles,
Employé délicatement.
Et, quant aux coquettes fieffées
Qui rendent leurs maris jaloux,
Elles devraient être coiffées
Avec des plumes de coucous.
Que dirons-nous des bonnes mères,
Dont la gloire est de s'asservir
Au soin de leur famille, à leurs devoirs austères?
L'aile du pélican leur siérait à ravir.
Enfin, qu'aurait la fleur des femmes vertueuses,
Sans affectation sincèrement pieuses?

Je n'hésite pas, et je dis
Qu'on leur destinerait l'oiseau de paradis.
Mais que deviendrait l'hirondelle
Qui, partout cherchant le printemps,
De l'arrière-saison s'éloigne à tire-d'aile?
Elle irait à plus d'une belle
Qui voltige à son gré vers les cœurs de vingt ans
Et s'écarte de ceux qu'a refroidis le temps.

Voilà quelle est ma théorie
Sur le projet de mode annoncé quelque part.
Est-ce pour badiner que je vous en fais part?
Non certes, ce n'est point une plaisanterie.
Des vers que trop souvent je débite en ces lieux,
Certain nombre, il est vrai, n'ont pas l'air sérieux,
Et si, de temps en temps, j'ai regret qu'on en rie,
C'est que je me souviens d'un poète dolois
Dont nous charmait un jour et l'esprit et la voix,
Quand du ton le plus grave il se prit à nous dire :
« — Ne rions pas, Messieurs, ce serait trop oser;
» Au temple académique il faut mieux se conduire,
» Car nous sommes ici toujours pour nous instruire
» Et jamais pour nous amuser. »

LA FEMME

AU POINT DE VUE CHRÉTIEN

Par M. Adrien BEUQUE.

Dixitque Adam : Hoc nunc ex ossibus
meis et caro de carne meâ !
(Genesis, 2. 23.)

Lorsque ta voix, Seigneur, au principe du monde,
De l'éther infini que ta splendeur inonde
Eut allumé les feux ;
Quand ton Verbe divin, ta parole puissante
Cinq fois eut fécondé notre terre naissante
De son souffle amoureux :

L'Homme, au dernier conseil de ta haute sagesse,
Surgissant du limon, tout brillant de jeunesse,
Naquit Pontife et Roi :
Sur la Création tu lui donnas l'empire;
Ce maître souverain de tout ce qui respire
Ne fut soumis qu'à toi.

Tu fixas son séjour dans un lieu de délices,
N'imposant d'autre loi ni d'autres sacrifices
A son libre vouloir,
Que ceux du saint amour et de l'obéissance,
Légitime tribut dont la reconnaissance
Lui fit un saint devoir.

Il était donc heureux d'un bonheur sans mélange
L'Homme innocent et pur, immortel comme l'Ange,
Lui-même Ange de chair;
Toutefois Jéhovah pour lui, dans sa tendresse,
Mit le comble aux bienfaits de sa sainte largesse
Par le don le plus cher.

Dieu dit : « Il n'est pas bon que le roi de la terre
» Parmi tant de trésors, monarque solitaire,
» Absorbe son bonheur;
» Il faut qu'un nouvel être à l'être corresponde,
» Que l'Homme ait ici bas un cœur qui lui réponde,
» Digne écho de son cœur. »

Lors d'un profond sommeil subissant la puissance,
Adam parut soudain perdre la connaissance
De son heureux séjour;
Bientôt, né de son flanc, ô surprise! ô merveille!
Sourit à ses regards, dès l'instant qu'il s'éveille,
Un chef-d'œuvre d'amour...

Pour Adam ce fut Eve, et pour nous c'est la femme,
En qui se perpétue un rayon de notre âme,
Cet Ange de douceur
Que tant d'hommes ingrats. en leur malice amère,
Refusent de chérir même en leur tendre mère,
Leur épouse ou leur sœur!

Oh! qu'Adam connut mieux la noble créature,
Dès qu'il vit dans la fleur de sa propre nature
Le fruit de son repos :
« Voilà, dit-il, mon Eve et non pas ma servante;
» C'est la chair de ma chair, mon image vivante.
« Et les os de mes os! »

Et bien qu'au fol orgueil sa faiblesse l'immole,
Qu'Eve parjure, hélas! s'enivre à la parole
Qui lui donne la mort;
Infidèle à son Dieu, fidèle à l'hyménée,

Adam veut partager, ô Femme infortunée!
La rigueur de ton sort!

Les voilà dépouillés de l'immortelle vie,
Exilés de l'Eden où leur âme ravie
Connut tant de bonheur!...
O regrets superflus!... Une voix souveraine
Pour jamais les condamne au travail. à la peine,
Au pain de la douleur!...

Mais l'amour, ce confort que Dieu, dans sa clémence,
Daigne laisser à l'Homme en sa triste indigence,
Les accompagne encor :
L'amour fut pour Adam, l'amour est pour nous-mêmes
L'oubli consolateur de nos tourments extrêmes,
Notre unique trésor!

Honneur à ta belle âme, ô Femme, digne mère,
Si bonne envers les tiens, seule envers toi sévère,
Type des cœurs élus!
Voués aux saints devoirs soutiens de nos familles,
Puissent, dans l'avenir, et tes fils et tes filles
Retracer tes vertus!

Honneur, honneur à toi, Femme, épouse fidèle,
Gloire de ta maison, Beauté toujours nouvelle,
Si chère à ton époux!
Près de l'heureux mortel qui t'admire et t'honore,
Au sein de tes labeurs tu sais goûter encore
Les plaisirs les plus doux!

Honneur et pur hommage à la Vierge pudique,
Du foyer paternel fleur au parfum mystique
Vers qui volent les cœurs :
Heureuse, si du ciel une faveur insigne
Lui permet de choisir l'union la plus digne
De ses charmes vainqueurs!

A vous, à vous encor nos respects, nos louanges,
Vous qu'un abri sacré voile comme les Anges

Dans de profonds déserts :
Ne voulant d'autre bien que votre époux céleste,
S'il habite en vos cœurs, qu'importe tout le reste?
Il est votre univers !...

Loin de moi les accords d'une lyre profane.
Les langoureux accents que ma verve condamne
Autant que ma raison !
Pour chanter dignement la Femme qui m'inspire
Des hauteurs de la foi j'ai pu de son empire
Embrasser l'horizon !

Car il est une Femme, une Vierge sublime
Qui des mêmes hauteurs a dépassé la cime
En son vol glorieux :
Mère du Dieu sauveur, notre mère chérie,
On l'invoque, on l'honore aux doux noms de Marie
Et de Reine des Cieux[1]...

C'est sur elle, sublime et divin exemplaire
Que se forment partout et la vierge et la mère,
Ces deux vases d'honneur :
Homme, incline ton front devant ces nobles Femmes,
L'une t'a mis au jour, l'autre de chastes flammes
Doit embraser ton cœur.

Rappelle à ton esprit, remets en ta mémoire
De nos preux chevaliers la merveilleuse histoire
Et d'amour et de foi :
Invincibles héros, champions de l'Eglise,
Servants de la beauté, tous avaient pour devise :
« Dieu, ma Dame et mon Roi ! »

ÉLECTIONS.

Séance du 28 janvier 1865.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés résidants :

M. Bial, capitaine d'artillerie.

Ont été élus

Associés correspondants :

(Classe des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne.)

MM. Bour, Professeur à l'Ecole Polytechnique;
Monnier, Précepteur du Prince impérial;
Perraud, Statuaire, à Paris.

(Classe des associés nés hors de la province.)

M. Junca, Archiviste du département du Jura;

M. Amédée Thierry, Sénateur, membre de l'Institut, a été nommé membre honoraire de la Compagnie.

Séance du 24 août 1865.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux, pour procéder aux élections, a nommé :

Président pour l'année 1866 :

M. Alviset, Président de chambre à la Cour impériale.

Vice-Président :

M. le Marquis Terrier de Loray.

L'Académie a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés résidants M. Guerrin, Avocat à la Cour impériale, Bâtonnier de l'ordre.

Ont été élus

Associés correspondants :

(Classe des associés nés dans le ci-devant comté de Bourgogne.)

M. Briot, Professeur suppléant à la Faculté des sciences de Paris.

(Classe des associés nés hors de la province.)

M. Grün, ancien Rédacteur du *Moniteur*, chef de section aux Archives impériales.

M. le Marquis de Conegliano a été nommé membre honoraire de la Compagnie.

LISTE ACADÉMIQUE.

AOUT 1865.

DIRECTEURS ACADÉMICIENS-NÉS.

Mgr l'ARCHEVÊQUE de Besançon.
M. le GÉNÉRAL COMMANDANT la 7e division militaire.
M. le PREMIER PRÉSIDENT de la Cour impériale.
M. le PRÉFET du département du Doubs.

ACADÉMICIEN-NÉ.

M. le MAIRE de la ville de Besançon.

ACADÉMICIENS HONORAIRES.

S. A. le Prince LOUIS-LUCIEN-BONAPARTE (28 janv. 1863).

Messieurs

BEAUPRÉ, ✻, Conseiller honor. à la Cour impériale de Nancy (décembre 1853).

BERRÓYER, ✻, ancien Recteur; à Bresson, près de Grenoble (juillet 1814).

BIGANDET (Mgr), Vicaire apostolique dans la Birmanie (janvier 1853).

BIXIO (le Docteur), Médecin, ancien député; à Paris (janvier 1848).

BOURQUENEY (le baron de), C ✻, ancien ambassadeur; à Paris (mai 1856).

CARBON, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon; à Paris (août 1841).

Caresme, O ✱, Recteur de l'Académie (23 août 1862).

Carpentier, ✱, membre du Conseil général du Doubs, maire de la ville ; à Baume-les-Dames (août 1856).

Conegliano (le Marquis de), Chambellan de l'Empereur (août 1865)

Coquand, Professeur de minéralogie et de géologie à la Faculté des sciences de Marseille (janvier 1854).

Delesse, ✱, Ingénieur des mines ; à Paris (janvier 1848).

Deville, ✱, membre de l'Académie des sciences, Professeur à l'Ecole normale ; à Paris (août 1845).

Dey, Directeur des Domaines ; à Laon (janv. 1854).

Desroziers, O ✱, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1858).

Doney (Mgr), ✱, Evêque de Montauban (décemb. 1835).

Fargeaud, ancien Professeur de physique ; à St-Léonard (Haute-Vienne) (août 1827).

Flourens, O ✱, Secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, membre de l'Académie française ; à Paris (janvier 1841).

Gattrez (l'Abbé), ✱, ancien Recteur de l'Académie de Limoges (janvier 1828).

Gaume (Mgr), Protonotaire apostolique ; à Paris (août 1850).

Goureau, O ✱, Colonel hon. du génie ; à Paris (août 1833).

Gousset (S. Em. le Cardinal), O ✱, Archevêque de Reims, Sénateur (janvier 1831).

Guenard (Alexandre), Bibliothécaire honor. (août 1849).

Guerrin (Mgr), ✱, Evêque de Langres (août 1850).

Guizot, G C ✱, membre de l'Académie française ; à Paris (décembre 1835).

Kornprobst, O ✱, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées ; à Limoges (août 1840).

Lacroix (l'Abbé Pierre de), Clerc national; à Rome (janvier 1852).

Lamartine (Alphonse de), O ✻, membre de l'Académie française, etc.; à Paris (mai 1834).

Lefaivre, C ✻, Colonel honoraire du génie; à Paris (novembre 1836).

Magnoncour (Flavien de), ✻, ancien Pair de France; à Paris (décembre 1835).

Meyronnet de St-Marc, C ✻, ancien Conseiller à la Cour de cassation; à Aix (août 1835).

Mignard, Homme de lettres; à Dijon (août 1859).

Montalembert (le Comte de), de l'Académie française; à Paris (janvier 1840).

Monty, O ✻, ancien Recteur de l'Académie de Besançon (janvier 1861).

Morellet, ancien Notaire, à Bourg (janvier 1861).

Moustier (le Marquis de), G ✻, Ambassadeur à Constantinople (janvier 1858).

Parandier, O ✻, Inspecteur général des Ponts et Chaussées; à Paris (février 1835).

Perron, ✻, *Secrétaire perp. honor.*; à Paris (août 1838).

Person, ✻, Professeur de physique, ancien Doyen de la Faculté des sciences; à Paris (24 août 1845).

Ponçot, O ✻, ancien Sous-Intendant militaire, membre de l'Académie de Metz, etc. (janvier 1837).

Poujoulat, Homme de lettres; à Passy, près de Paris (décembre 1835).

Thierry (Amédée), C ✻, Sénateur (janvier 1865).

Tourangin, G O ✻, Sénateur; à Paris (30 novemb. 1848).

Viennet, O ✻, de l'Académie française (janvier 1861).

Villars, ✻, ancien Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine (janvier 1841).

[redacted]

ACADÉMICIENS TITULAIRES OU RÉSIDANTS.

Messieurs

Weiss, O ✱, Bibliothécaire de la ville, membre correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions), Président perpétuel honoraire de la compagnie (août 1808).

Viancin, Secrétaire en chef de la Mairie, Maître ès Jeux-Floraux (août 1820).

Marnotte, Architecte, membre correspondant de la Commission d'antiquités de la Côte-d'Or (août 1826).

Pérennès, ✱, Professeur de littérature française, Doyen de la Faculté des lettres, *Secrétaire perpétuel* (janv. 1829).

Bourgon, ✱, Président honoraire à la Cour impériale (29 janvier 1834).

Huart, O ✱, ancien Recteur (août 1834).

Lancrenon, ✱, Peintre d'histoire, Directeur du Musée, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts (avril 1835).

Bretillot (Léon), ✱, membre du Conseil général (novembre 1835).

Ruellet (l'Abbé), Chanoine honoraire, Curé de Saint-François-Xavier (janvier 1836).

Jobard, O ✱, ancien Député, Président à la Cour impériale (janvier 1836).

Clerc (Ed.), ✱, Président à la Cour imp. (janvier 1837).

Vaulchier (le Comte Louis de) (août 1837).

Dartois (l'Abbé), Vicaire général (août 1840).

Tournier, Professeur à l'Ecole de médecine (août 1844).

Tripard, ✱, Avocat à la Cour impériale (août 1844).

Clerc (Ed.), ancien Notaire (janvier 1847).

Grenier (Ch.), ✱, Professeur d'histoire naturelle à la Faculté des sciences (janvier 1847).

[redacted]

Reynaud-Ducreux, ✱, Professeur à l'Ecole d'artillerie (août 1847).

Besson (l'Abbé), Supérieur de l'Institution de St-François-Xavier (août 1847).

Bonnet (Simon), ✱, Docteur en médecine, Professeur d'agriculture (août 1849).

Blanc, O ✱, Procureur général près la Cour impériale (août 1850).

Vuillerет (Just), Juge au Tribunal de première instance, Secrétaire adjoint (août 1853).

Clerc de Landresse, O ✱, Avocat à la Cour impériale, Maire de la ville (janvier 1855).

Chiflet, (le Vicomte) (janvier 1855).

Druhen, Docteur en médecine, (janvier 1855).

Laurens (Paul), membre et secrétaire du Conseil municipal, Trésorier de l'Académie (août 1855).

Alviset, ✱, Président à la Cour impériale (août 1857).

Terrier de Loray (le Marquis) (août 1857).

Delacroix, Architecte de la ville (janvier 1858).

Jeannez, ✱, Conseiller à la Cour impériale (janvier 1860).

ASSOCIÉS RÉSIDANTS.

Messieurs

Beuque (Adrien), Receveur principal des douanes en retraite (janvier 1861).

Dessertеaux, ✱, Conseiller à la Cour impér. (janv. 1862).

Chappuis, Profess. à la Faculté des lettres (janvier 1862).

Sanderet, ✱, Directeur de l'Ecole préparatoire de médecine et de pharmacie (janvier 1862).

Suchet (l'Abbé) (janvier 1863).

Ordinaire (Léon), ✱, chef d'escadron d'artill. (août 1863).

Castan, Bibliothécaire adjoint de la ville (28 janvier 1864).
Weil, ✱, Professeur de littérature ancienne à la Faculté des lettres (28 janvier 1864).
Bial, ✱, Capitaine d'artillerie (janvier 1865).
Guerrin, Avocat à la Cour impériale (août 1865).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés dans le ci-devant comté de Bourgogne (1).

Messieurs

D. Monnier, Correspondant de la Société impériale des antiquaires de France, membre de la Société d'émulation du Jura; à Domblans (janvier 1827).
Hugo (Victor), O ✱, de l'Académie française, etc. (août 1827).
Coillot, Doct. en médecine; à Montbozon (août 1827).
Pouillet, O ✱, membre de l'Académie des sciences; à Paris (août 1827).
Dalloz, O ✱, ancien Avocat à la Cour de cassation; à Paris (août 1828).
Pauthier, Orientaliste; à Paris (août 1831).
Violet d'Épagny, Homme de lettres; à Paris (février 1832).
Cuvier (Ch.), ancien Doyen de la Faculté des lettres de Strasbourg (février 1832).
Gindre de Mancy, ancien Employé de l'Administration générale des postes; à Vincennes (janvier 1834).
X. Marmier, O ✱, Conservateur à la Bibliothèque de Sainte-Geneviève; à Paris (août 1839).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *quarante* le nombre des associés de cet ordre.

Lélut, O ✻, membre de l'Institut (Académie des sciences morales) ; à Paris (août 1839).

Tissot, ✻, Professeur de philosophie, Doyen de la Faculté des lettres de Dijon (août 1842).

Bousson de Mairet, ancien Professeur de rhétorique ; à Arbois (août 1842).

Faivre d'Esnans, Docteur-Médecin ; à Baume (août 1842).

Richard (l'Abbé), Correspondant historique du ministère de l'instruction publique, Curé à Dambelin (Doubs) (août 1842).

Cournot, C ✻, ancien Recteur ; à Paris (août 1843).

Wey (Francis), O ✻, Inspecteur général des Archives de l'Empire ; à Paris (août 1845).

Circourt (le Comte Albert de) ; Homme de lettres ; à Paris (janvier 1846).

Ronchaud (Louis de), Littérateur ; à Paris (novembre 1848).

Richard-Baudin, maître ès Jeux Floraux, Professeur au lycée de Dijon (août 1849).

Reverchon, ✻, ancien Maître des requêtes au Conseil d'Etat ; à Paris (janvier 1851).

Barthélemy de Beauregard (l'Abbé J.), Chanoine honoraire de Reims et de Périgueux ; à Paris (janvier 1851).

Vieille (Jules), O ✻, Maître de conférences à l'Ecole normale supérieure (août 1853).

Jolibois, Curé de Trévoux (janvier 1855)

Bergeret, Docteur en médecine, membre du Conseil général du Jura ; à Arbois (août 1856).

Gatin (l'Abbé), Correspondant du Ministre de l'instruction publique, Curé d'Héricourt (Haute-Saône) (août 1856).

Gaspard de Gigny, docteur-médecin (janvier 1857).

Petit, Statuaire ; à Paris (août 1857).

Ed. Grenier, Littér.; à Baume-les-Dames (janvier 1858).

Clerc (l'Abbé), Professeur au petit séminaire de Luxeuil (août 1859).

Toubin, Régent au Collége de Salins (août 1859).

Pasteur, O ✵, Administrateur de l'Ecole normale supérieure, membre de l'Académie des sciences; à Paris (janvier 1860).

Circourt (Adolphe de); à Paris (janvier 1861).

Gigoux, ✵, Peintre d'histoire; à Paris (août 1861).

Pierron, ✵, Professeur au Lycée impérial de Louis-le-Grand (août 1862).

Gérome, ✵, Peintre d'histoire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (août 1863).

Bour, ✵, Professeur à l'Ecole Polytechnique (janv. 1865).

Monnier, ✵, Précepteur du Prince Impérial (janv. 1865).

Perraud, ✵, Statuaire, membre de l'Institut (Académie des Beaux-Arts); à Paris (janvier 1865).

Briot, ✵, Professeur suppléant à la Faculté des sciences; à Paris (août 1865).

ASSOCIÉS CORRESPONDANTS,

Nés hors de la province de Franche-Comté (1).

Messieurs

Civiale, ✵, Docteur en médecine; à Paris (août 1823).

Taylor (le Baron), ✵ O ✵, Littérateur; à Paris (août 1825).

Cailleux (de), ✵ O ✵, ancien Directeur général des Musées; à Paris (août 1827).

---

(1) Une délibération du 3 juillet 1834 a fixé à *vingt* le nombre des associés de cet ordre.

Péricaud, ancien Bibliothécaire de la ville de Lyon, etc (août 1833).

Nadault-Buffon, O ✻, Ingénieur en chef, Professeur à l'Ecole des Ponts et Chaussées; à Paris (août 1834).

Thirria, O ✻, ancien Ingénieur en chef des Mines, membre du Conseil général de la Haute-Saône; à Vesoul (août 1834).

Caumont (de), O ✻, Président de la Société des antiquaires de Normandie; à Caen (janvier 1841).

Reinaud, O ✻, membre de l'Institut, Conservateur de la Bibliothèque impériale; à Paris (août 1842).

Pautet (Jules), Sous-Chef au Ministère de l'Intérieur; à Paris (août 1842).

Mallard, Archéologue-Dessinateur; à Selongey, près de Dijon (août 1845)

Chénier (de), O ✻, ancien Chef de bureau au Ministère de la guerre; à Paris (novembre 1848).

Braun, ✻, Président du Consistoire supérieur et du Directoire de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg, ancien Conseiller à la Cour impériale de Colmar (août 1849).

Forster, O ✻, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts (août 1853).

Foisset, Conseiller à la Cour impér. de Dijon (août 1857).

Quicherat, ✻, Professeur à l'Ecole impériale des Chartes (août 1857).

Baudoin, ✻, Docteur en Droit; à Paris (janvier 1861).

Naudet, O ✻, membre de l'Académie des inscriptions (janvier 1864).

Martin (l'Abbé), Directeur du Gymnase catholique de Colmar (janvier 1864).

Junca, Archiviste du département du Jura (janvier 1865).

Grün, ✻, Chef de section aux Archives impér. (août 1865).

ASSOCIÉS ÉTRANGERS (1).

Picot, Professeur d'histoire; à Genève (mai 1807).

Gazzera (l'Abbé), Secrétaire perpétuel de l'Académie royale des sciences; à Turin (mars 1841).

Gachard, ✻, Directeur général des Archives des Pays-Bas; à Bruxelles (mars 1841).

Vuillemin, Historien; à Lausanne (mars 1841).

Porchat, ancien Recteur de l'Université de Lausanne; à Paris (mars 1841).

Matile, Historien; à New-Yorck (E.-Unis) (mars 1841).

Groen van Prinsterer (G.), ancien Chef du cabinet du Roi de Hollande, membre du Conseil d'Etat; à La Haye (août 1843).

Ménabréa, Ministre à Turin (août 1847).

Reume, Major à l'état major; à Bruxelles (août 1850).

Kohler, Prof. au collége de Porentruy (janvier 1855).

Manzoni (Alexandre); à Milan (août 1855).

Cantu (César), Historien; à Milan (janvier 1864).

---

(1) Cette classe a été instituée par une délibération du 11 mars 1841.

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1866.

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1866, décernera les prix suivants :

PRIX D'HISTOIRE. — Médaille d'or de 300 francs. — Mémoire historique sur *une Famille illustre, un Château, une Abbaye, un Chapitre, une Eglise ou un Etablissement public de la province.*

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

PRIX D'ÉLOQUENCE. — Médaille de 300 fr. — Etude sur la vie et les œuvres du général du génie d'Arçon, inventeur des batteries flottantes.

L'Académie fait connaître aux concurrents que la Bibliothèque de la ville de Besançon possède la collection complète des œuvres imprimées et manuscrites du général d'Arçon.

PRIX DE POÉSIE. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique. — Médaille d'or de 300 francs. — Etude sur l'industrie fromagère en Franche-Comté; indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages ; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie*, avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte ; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

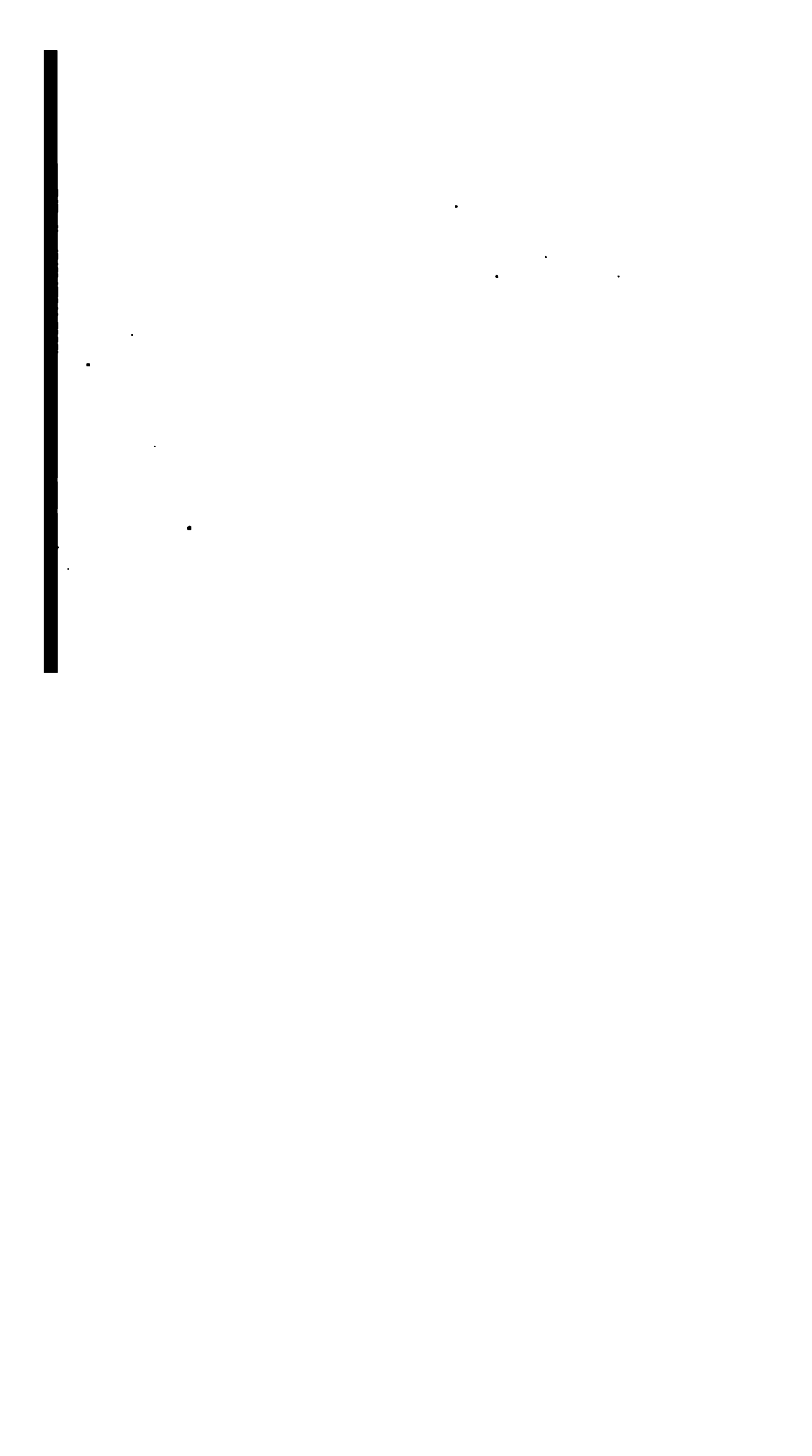
TABLE DES MATIÈRES.

Besançon. — Dodivers et Ce, imp. de l'Académie, Gr.-Rue, 42.

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.



[redacted]

ACADÉMIE

DES SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

Séance publique du 27 janvier 1866.

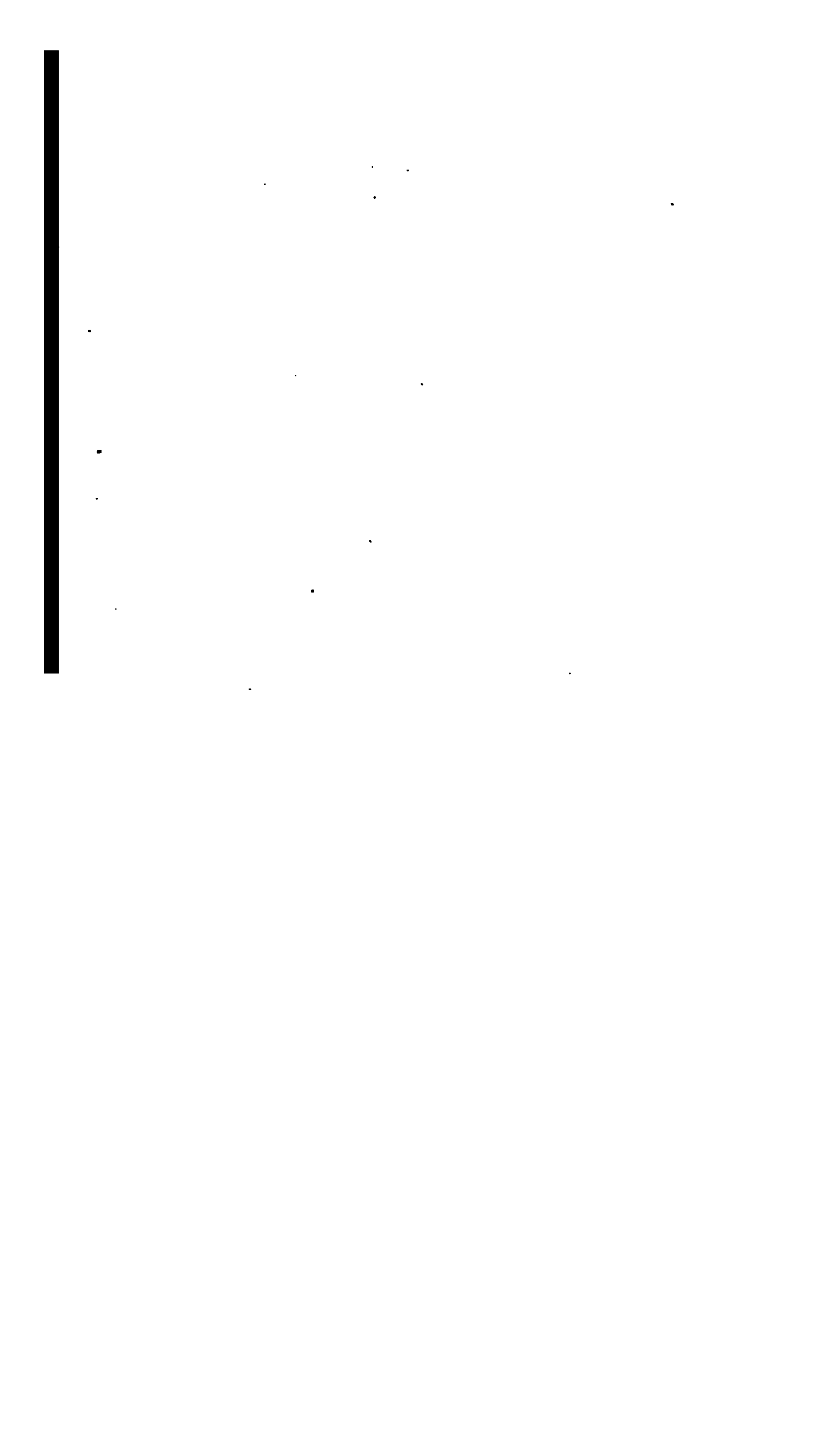


BESANÇON

DODIVERS ET Cie, IMPRIMEURS DE L'ACADÉMIE

Grande-Rue, 42.

1866



ACADÉMIE DES SCIENCES

BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON.

SÉANCE PUBLIQUE DU 27 JANVIER 1866.

Président annuel

M. ALVISET.

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Je viens, Messieurs, vous remercier d'une double faveur; mais je succomberai certainement à la tâche que vous m'avez imposée si la bienveillance dont vous avez usé à mon égard ne reste ma principale force.

Vos rangs se sont ouverts pour moi, grâces à ce sentiment : c'est à lui que je dois d'inscrire mon nom à côté de ceux de littérateurs ou de savants justement renommés. Grand honneur! mais, lourde confraternité si je ne m'empressais de décliner la pensée de me croire au niveau de ceux qui m'ont admis parmi eux : c'est encore à la même cause que je dois l'avantage inespéré de présider cette année à vos travaux.

Comment répondre à tant d'indulgence? J'essaie de le faire en vous disant combien j'ai besoin qu'elle me soit continuée. J'ai, en effet, vécu au milieu des épreuves de la vie judiciaire, au barreau ou sur des siéges de magistrature, et c'est à peine si, dans une existence consacrée aux affaires publiques dans des temps souvent difficiles, quelques études écrites pour une revue littéraire ou pour des solennités judiciaires ont témoigné de mon désir de m'associer à votre œuvre (1).

Des travaux oubliés auraient été des titres bien modestes aux honneurs dont vous m'avez comblé, si cette Académie n'était pour la Franche-Comté une institution autant qu'un corps scientifique. Vous vous serez souvenus, sans doute, que je m'étais efforcé de rendre hommage au culte de la nationalité franc-comtoise, et vous aurez plus considéré le sentiment qui avait animé l'écrivain que la valeur de son œuvre. C'est sur ce terrain que nous nous sommes rencontrés. Le dévouement aux intérêts, aux grandeurs de la Franche-Comté me soutient seul, en effet, dans la position que vous m'avez faite, et il semble qu'il n'a jamais été plus naturel, d'invoquer ici cette protection qu'au moment actuel alors que naguère la pieuse inspiration d'un illustre prélat, membre de cette Académie, rendait avec

(1) 1844, *Mirabeau et Madame de Monnier*. Procès criminel au bailliage de Pontarlier.

1853, *Coutumes et ordonnances de Franche-Comté*.

1856, *Origines des institutions judiciaires*. Parlement de Franche-Comté.

1859, Boyvin, président du parlement de Dole. — 1862, *Etude sur les parlements*.

le concours du gouvernement de l'Empereur un tombeau aux Francs-Comtes du pays, et que la voix autorisée d'un grand orateur (1) ravivait, sous les voûtes de notre antique cathédrale, les souvenirs les plus attachants de la vie des princes qui représentent dans l'histoire la Franche-Comté après l'avoir faite puissante et libre aux temps obscurs du passé.

L'Académie de Besançon reste, en effet, la seule institution nationale de la Franche-Comté. Partout ailleurs l'œuvre du temps a brisé les liens qui unissaient les diverses parties de cette province. L'opposition des intérêts, des rivalités locales, une prospérité croissante ont changé les relations et multiplié les centres d'action. N'avait-on pas vu l'Espagne exciter déjà ces rivalités, et, de 1668 à 1674, battre monnaie en laissant espérer ou en promettant le Parlement aux villes de Dole, Salins et Besançon? Plus tard, quand la France de Richelieu et de Louis XIV, devenue trop grande pour ses anciennes institutions comme pour le pouvoir absolu qui tendait à les absorber, cherchera, dans les anxieuses épreuves qui marquent les règnes de ses derniers rois, les lois d'une organisation nouvelle, les assemblées provinciales indiqueront, dès 1778, la division du royaume en départements, et la Franche-Comté émettra pour elle un vœu semblable. Ainsi donc, plus de province de Franche-Comté, plus de traités politiques dans son intérêt, plus d'action commune réunissant vers un même but les efforts de tous ses habitants; mais, au milieu de

(1) M. l'abbé Besson.

tant de conflits, le domaine des intelligences échappera au morcellement du territoire, et la Franche-Comté conservera des tendances intellectuelles qui seront sa nationalité.

Tel est le dépôt qui vous a été remis et dont vous êtes toujours les gardiens vigilants. Encourager et réunir dans un centre commun les travaux qui représentent l'existence intellectuelle de ce pays, est une grande et noble tâche : aussi le concours des esprits d'élite ne vous a jamais fait défaut : tous sont venus à vous des divers points de la province, et vos statuts ont rallié dans leurs carrières diverses les Francs-Comtois voués au culte des sciences ou des lettres. D'autres associations peuvent se créer à côté de vous un domaine à part dans ce champ du travail devenu si fécond au souffle des temps modernes ; mais vous gardez seuls la tradition de la nationalité franc-comtoise : qui se sépare de vous rompt avec elle.

Cependant, Messieurs, plus ces souvenirs sont grands, plus il faut les garder de l'exagération qui est toujours une source de faiblesse, et on peut se demander si, en retraçant l'histoire des luttes qui ont amené la réunion de la Franche-Comté à la France, la plupart de nos écrivains n'ont pas eu une certaine tendance à donner satisfation à l'amour-propre national par des fables facilement accueillies plutôt que par l'appréciation exacte des faits. Pour eux la province n'a jamais succombé : livrée en 1668 comme en 1674, elle leur apparaît victorieuse dans la défaite sans que ses ressources aient été épuisées : ils voient des traîtres partout, et opposant

sans cesse la guerre de 1636 à celles de Louis XIV, le siége de Dole à celui de Besançon, ils se demandent pourquoi, ayant vaincu Richelieu en 1636, on n'aurait pas vaincu Louis XIV en 1674.

Dans cette œuvre de convention certains noms sont offerts en holocauste comme des victimes expiatoires; d'autres sont au contraire inscrits trop facilement au Panthéon. Ainsi, en 1668, Watteville, dont les ancêtres ont pris une rude part aux guerres de 1636, en combattant vaillamment pour la Franche-Comté, négocie la neutralité de la province pour la préserver de la dévastation qu'elle eut alors à subir : il convient à l'Espagne de dégager la Lorraine en laissant ruiner la Franche-Comté, et dans ce but elle repousse la neutralité qui devait sauvegarder celle-ci. Watteville restera pour les écrivains dont je parle un traître convaincu d'avoir livré son pays, et l'Espagne une sorte de divinité gracieuse à laquelle étaient dus de nouveaux sacrifices.

D'autres, transportant dans le passé leurs préoccupations du moment, rechercheront dans les luttes de cette époque l'opposition de l'élément démocratique à la noblesse, et pour en trouver le prétexte, ils imagineront que tel chef militaire dont le nom sera resté populaire avait une origine plébéienne. Le capitaine Lacuson deviendra leur héros contre de prétendues défections de la noblesse; imitant en cela l'exemple d'un grand historien (1) qui, dans le récit de la conquête d'Angleterre, suppose à saint Thomas de Cantor-

(1) Augustin Thierry.

béry une nationalité saxonne pour en faire le champion des Saxons contre les Normands. D'autres encore arrêteront complaisamment leurs récits aux époques voisines du siége de Dole de 1636.

Ces légendes ne sont pas dignes de la Franche-Comté. Le sort de cette province était fixé du jour où la France se trouvait sa voisine en Bourgogne et en Alsace. La dissemblance dans les événements de 1616 et de 1674 est uniquement dans les combinaisons diplomatiques qui, entre la France, l'Espagne et l'empire d'Allemagne, devaient faire de notre pays l'appoint des autres intérêts débattus. « Il faut savoir ce que deviendra la province : » telle a toujours été la réponse de l'Espagne engagée sur tant de frontières avec la France, alors que la Franche-Comté lui demandait des secours.

Trop peu étendue pour mettre sur pied une armée capable d'arrêter l'effort de la France, trop pauvre par cela même pour nourrir un nombre suffisant d'auxiliaires, la Franche-Comté n'a eu dès lors d'autre destinée que de servir de tablier au jeu sanglant qui se jouait entre la France et ses ennemis, ni d'autre alternative que de succomber en s'immolant, ou d'être dévorée par les étrangers appelés à sa défense. De là des plaintes incessantes de sa part : plaintes pour avoir des secours ou pour être délivrée des auxiliaires obtenus.

Foulée ainsi aux pieds des armées, sa nationalité survivra cependant à toutes les épreuves : ses enfants seront écrasés sans s'avouer vaincus, et tantôt dans ses montagnes ou dans ses plaines, dans un clocher en ruine ou dans une forteresse démantelée, des combats

de géants montreront un petit nombre de héros arrêtant des masses ennemies et maintiendront le renom de vaillance du pays.

Cette situation apparaît dès 1595, lors de l'invasion de Henri IV : elle devient éclatante pendant la guerre de dix ans. Aux deux époques l'armée d'Espagne arrive tard, s'enferme soit à Gray, soit dans un camp retranché à Besançon, laisse l'ennemi mettre toute la province à rançon, traite doucement les pillards ennemis pour éviter des représailles dans les Flandres, quand elle ne se réunit pas à eux pour la dévastation.

La Franche-Comté, semblable à un soldat laissé sanglant parmi les morts et les mourants sur un vaste champ de carnage, a pu se relever et survivre à l'épreuve de la guerre de dix ans; mais alors, comme plus tard, elle a été réellement à la discretion de l'armée ennemie. A ne comparer que les siéges soutenus, la résistance de Besançon en 1674 a même été plus ardente que celle de Dole en 1636 (1); seulement, à cette époque

(1) M. le commandant Ordinaire, dans son savant ouvrage sur la conquête de 1674, rectifie les récits accrédités par les historiens de Louis XIV, qui ont écrit que Besançon avait succombé en neuf jours. Le siége de Besançon a duré vingt-sept jours, du 26 avril au 15 mai pour la ville et au 21 mai pour la citadelle. Plus de cinquante mortiers ou pièces de gros calibre ont écrasé la place sans relâche pendant ce temps. Les travaux de la défense ont forcé l'assiégeant d'abandonner le premier point d'attaque, et, dit M. Ordinaire, « en vain chercherait-on dans les annales de la défense des places un exemple d'un retranchement intérieur continu (plus de 750 toises) aussi gigantesque, exécuté aussi rapidement sous le feu plongeant de batteries aussi formidables. » La batterie de brèche comptait seule vingt pièces de gros calibre dont plusieurs de 24 établies à demi portée de mousquet du rempart. Tout le terrain de la citadelle,

les ressources de l'assiégeant étaient plus considérables, tandis que l'armée de secours à laquelle Dole dut son salut faisait défaut. Pourquoi dès lors diffamer dans l'histoire les chefs qui ont eu, à l'heure des luttes suprêmes,la responsabilité du sort de tous, et qui ont dû se demander si l'indépendance pouvait être assurée par les armes ?

L'honneur national n'a pas besoin de ces immolations : l'histoire des événements de 1668 et 1674 n'est pas, en effet, dans de prétendues défaillances, elle est tout entière dans celle de la guerre de dix ans, de 1636 à 1647 ; mais la notion vraie de celle-ci est perdue si on s'arrête à l'année 1637 : on met alors la victoire où a été la défaite, en laissant apparaître le siége de Dole comme une épopée qui a fixé le sort de la guerre.

Il est de ces faits un témoin irrécusable : c'est le président Boyvin, l'un des défenseurs de Dole en 1636 : sa correspondance avec deux des principaux personnages de la cour de Bruxelles pendant la guerre de dix ans, les place sous leur véritable jour et les éclaire d'une vive

selon une note de Louvois à Letellier, était ensanglanté et semé de bras et jambes ; le canon y avait fait un ravage épouvantable, et il n'y avait qu'un petit réduit où le gouverneur pût être en sûreté. Les pertes de l'assiégeant ont été considérables, et dans la place les soldats étrangers ont seuls refusé de continuer la lutte. Dans les derniers jours du siége de la ville, ces soldats jetaient leurs armes et se cachaient, laissant les gens de la ville et du pays combattre seuls. Besançon comptait alors 14.000 habitants. Louis XIV, son frère, le prince de Condé, étaient devant la ville, et l'approvisionnement de l'armée de siége était l'objet de tous les soins de Louvois. (*Deux époques militaires en Franche-Comté*, tom. I, p. 479. 490, 520.)

lumière. Cette correspondance n'est pas en tous points d'accord avec les lettres officielles du Parlement qui sont aussi de la même main, mais la préférence lui est certainement due. Ainsi, tandis que Boyvin écrit officiellement le 17 septembre 1636 : « Quant à l'armée impériale qui est entrée dans ce pays sous la conduite de M. le comte de Gallasse, nous avons toutes les raisons de nous en louer, puisqu'il les a contenus dans une étroite discipline empêchant tous désordres, » sa correspondance privée révélera les ravages de cette armée modèle. Ainsi encore il écrira officiellement au comte Gallasse, le 19 septembre 1636 : « Nous travaillerons pour remédier par édits rigoureux à la cruauté des paysans qui, se trouvant dénués de tout.... se portent au désespoir, non-seulement contre les soldats qui les ont dépouillés, mais contre les innocents; » mais il révélera dans ses lettres particulières que ces malheureux paysans étaient au contraire les seules victimes de cette armée.

Le siége de Dole a été levé le 15 août 1636. Les pertes des assiégés, en y comprenant les blessés morts de leurs blessures ou de la peste, ainsi que les femmes et les petits enfants, ne dépassent pas huit cents personnes : en trois mois de siége cinq cents bombes seulement ont été tirées sur la place. Quels vont être en comparaison les sacrifices du pays? Dès le 28 septembre 1636, Boyvin les dépeint ainsi en déterminant l'attitude de l'armée qui venait de secourir Dole : « Le comte de Gallasse est logé avec toute son armée sur notre pays, aux environs de Champlitte : il lui arrive

tous les jours nouvelles gens, et il faut que nous nourrissions tout : le bailliage de Dole est tout brûlé et saccagé par les Français, celui d'amont la moitié brûlé et saccagé par les Allemands ; il ne reste que le bailliage d'aval qui aura cette grâce d'être mangé le dernier. Nous ne pouvons nous imaginer quel est le dessein de ladite armée, car, pouvant entrer dans la France, elle demeure sur nous jusqu'à donner des sauvegardes aux bourgs, villages et châteaux français. Pour nous faire croire que c'est nous qui empêchons qu'ils n'entrent en France, ils nous font demander tantôt des canons et des munitions qu'ils savent bien que nous n'avons pas, tantôt qu'on leur joigne une armée de ce pays, sans laquelle ils disent n'être pas assez forts pour attaquer la France, tantôt ils veuillent de l'argent pour acheter des chevaux pour traîner leurs canons, et le lendemain quelqu'autre chose sans y compter l'incroyable quantité de grains, vins, victuailles qu'il faut pour nourrir une armée de 10,000 chevaux et 20,000 hommes de pied, et plus de 30,000 bouches de bagages (21 octobre). On aura peine à croire les cruautés que cette armée a pratiquées sur nous, non par de petites voleries, mais par des partis de 3 et 400 hommes qui ont forcé et pillé les bourgs, tué les hommes, violé les femmes et brûlé les maisons. En un village où les paysans se défendirent, et puis forcés de céder à la violence, se retirèrent dans l'église et le clocher, ces barbares y ont mis le feu, roti et estouffé les pauvres paysans. Les chefs ont vu tout cela à yeux secs, et ce qui est émerveillable, étant logés sur toute notre fron-

tière du côté de la France, ils ont épargné l'ennemi pour courre l'ami, et y a tel village français qui étant à une lieue d'eux n'a pas perdu un poulet étant à couvert de sauvegardes, pendant que les notres qui en étaient à quatre lieues et qui leur fournissaient journellement des grains, ont été courus et brûlés. »

Dans ces conditions, la désolation de la province devait croître chaque jour. Le dernier janvier 1617, Boyvin la dépeint en ces termes : « Aujourd'hui l'état des affaires de notre pays est que le comte Gallasse ayant ruiné, brûlé et butiné la moitié de notre pays, s'est jeté en Allemagne chargé de nos dépouilles et de la honte des vains exploits qu'il a entrepris sur la France. Il nous a laissé neuf régiments tant d'infanterie que de cavalerie de l'armée impériale et de la royale, qui portent quinze ou seize mille bouches, et se comptent pour six mille soldats, et ne vous dirai pas les déductions qu'il en faut faire; mais leurs quartiers d'hyver tiennent tout ce qui est entre l'Ognon et la Saône, et au delà de la Saône jusques en France : et faut que les pauvres petites villes et des villages auxquels il n'y a plus ni maisons, ni hommes, ni bestiaux sauf en cendres, carcasses et charongnes, nourrissent et soudoient tout cela. Les troupes de Son Altesse de Lorraine, qui n'ont d'autre solde que ce qu'elles prennent sur le bonhomme, glanent après les autres ou les aident à moissonner : d'autre part, nous avons en campagne cinq mille hommes de pied et près de mille chevaux du pays qui gardent nos frontières. Au reste, sauf le brûlement, les troupes du pays vivent aussi licencieusement que les autres. »

Quatre années vont se passer dans des angoisses que l'ennemi, la famine et la peste ne cesseront d'accroître, quatre années pendant lesquelles les Suédois deWeymar ou les Français de Lavalette parcourront la province en maîtres. Dès 1640, Boyvin nous apprend ce que la Franche-Comté est devenue à ce régime, et il écrit : « Il n'y a point d'argent, point de munitions dans Dole, Gray, Salins : d'infanterie, à peine y a-t-il quinze cents et cent cinquante de cavalerie dont on puisse tirer service ni avantage, tout cela sans paiement et sans discipline, et tout commerce empêché par leurs voleries. »

Le 29 juillet 1641, la situation s'est encore aggravée. « La paix, écrit Boyvin, est extrêmement necessaire en ce pauvre pays désolé qui n'a pas seulement moyen de se couvrir contre trois ou quatre cents picoureurs entretenus sur nos frontières le long de la Saône, qui, par le meurtre des pauvres paysans jusqu'aux femmes, par les continuels rançonnements et par leurs pillages journaliers, tout aux portes des villes, nous rongent petit à petit et réduisent le pauvre peuple à l'extrémité de de toute misère : les notres ravagent sur eux à leur tour, mais les soldats s'épargnent l'un l'autre, et tout se joue aux dépens des pauvres bourgeois et paysans, en sorte qu'il semble que ces guerres ne soient permises par la divine Providence que pour l'extermination du genre humain. »

Dans cet état, toute lutte sérieuse avait manifestement cessé. La province négociait dès 1639 pour obtenir la neutralité, moyennant 500,000 fr.; en 1645, une suspension d'armes lui était accordée contre le paiement de

200,000 livres. Le 24 août 1647, nouvelle négociation et nouveau tribut pour conserver la paix pendant les années 1648 et 1649. « Elle couste, mais c'est une bonne denrée que la paix et le repos, écrit alors Boyvin (1). Cela nous donne moyen de nous remettre et de repeupler le pays sans qu'il en coûte rien au roi, qui ne nous peut maintenir par autre voie qu'en mettant d'autres provinces en péril avec des dépenses excessives, et nous esbahissons d'entendre que quelques-uns qui ne connaissent pas l'état de notre province en fassent un mauvais jugement. Nous ne manquons, Dieu graces, ni de fidélité ni de courage, mais on nous peut dire ce qui fut dit à un ancien : *Aut viribus adde, aut spiritibus detrahe.* Qu'ils renforcent nos bourses, nos magasins et nos gendarmeries, et ils verront renfler nos courages. »

En 1668, vingt et une années seulement s'étaient écoulées, et l'Espagne n'avait encore rien renforcé : les ruines couvraient seules le sol, la population, réduite de moitié, n'avait pu se refaire, et on est en droit de répéter aux écrivains prodigues d'accusations contre ceux qui eurent alors la responsabilité d'une nouvelle guerre à soutenir, « qu'il eût fallu ajouter aux bourses, aux magasins et aux gendarmeries du pays, si on eût voulu rendre la lutte possible, et qu'on peut s'étonner que quelques-uns qui ne connaissent pas l'état de notre province en fassent mauvais jugement; » car ces sinistres armées de secours que Boyvin vient de nous mon-

(1) 24 août 1647.

trer à l'œuvre faisaient même défaut. Que restait-il donc à tenter si ce n'est de renouveler les négociations entreprises dès la guerre précédente ? Seulement, en dehors du concours de l'Espagne qui avait été refusé, le succès n'en était même plus possible.

Telle est Messieurs, la situation en présence de laquelle quelques personnes ont fait des événements de 1636 et 1668 une comparaison de fantaisie, et se sont livrées à des jugements tels que ceux ci : « c'est que les fils dégénérés de ces glorieux pères n'auront plus la conscience de leur valeur..... ils s'abâtardiront. La bourgeoisie parlementaire de Dole allait la première donner l'exemple de cette décadence morale : la bourgeoisie républicaine de Besançon..... s'endormira dans le culte des intérêts matériels. Cet affaiblissement du sens patriotique ne se rencontrait pas seulement parmi les nobles et les bourgeois : le peuple franc-comtois lui-même n'était plus le même..... ses mœurs avaient perdu cette fierté qui le rendait jadis si susceptible pour tout ce qui touchait à l'honneur du pays... La probité, le patriotisme, l'indépendance d'opinions qui firent si longtemps la gloire et la force du parlement de Dole, n'existaient plus (1); ou bien « le parlement était, disait-on, le cerveau de la nation, le gouverneur en était le cœur : le cerveau avait été lent à prévoir le danger, et, la crise éclatant, le cœur avait défailli (2). »

(1) Rougebief, *Histoire de Franche-Comté*, pages 524, 525, 530.

(2) Ordinaire, *Deux époques militaires en Franche-Comté*, t. I, p. 1, 55.

Voilà cependant ce qu'un pays peut attendre de sympathies de ceux qui cherchent dans le récit du passé des occasions de manifester des sentiments haineux contre les classes moyennes. Sous prétexte de dévouemen aux classes laborieuses, ils oublient que tout peuple privé de ces classes moyennes est fatalement voué au despotisme, et, en découronnant ainsi les nations, ils mettent en pratique le vieux conseil de Tarquin au profit de toutes les tyrannies.

De tels jugements ne peuvent rester ceux de l'histoire. La Franche-Comté est allée à la France, non pas livrée, mais épuisée d'hommes comme de ressources, complètement délaissée par l'Espagne, et dans de telles conditions que l'honneur des armes était sauf. Elle ne lui a pas porté le tribut d'une population avilie dans son esprit national et dans ses représentants : noblesse, bourgeoisie et paysans, tout le peuple avait conservé sa valeur, et la France les a retrouvés tous sous ses drapeaux tels qu'elle les avait connus sur les champs de bataille où ils avaient lutté contre elle.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

SUR LA NAISSANCE DE PHILIBERT DE CHALON

Par M. Ed. CLERC.

La ville de Lons-le-Saunier, l'une des possessions les plus anciennes de la maison de Chalon, doit à cette famille ses premières franchises (1), ses murailles (2), son château fort, qui s'élevait à la place même de l'hôtel de ville. Ses armoiries, formées d'une bande d'or sur un fond rouge, sont celles de cette branche cadette de nos comtes. Cette capitale du Jura conserve avec un respect religieux, dans un caveau nouvellement réparé, les cendres des derniers princes de cette race, et sa Société d'Emulation, dans un récent recueil, a publié un récit authentique, plus complet que celui de Gollut, de l'enterrement presque royal (3) qu'avant de des-

(1) Affranchissement de Lons-le-Saunier en 1295, par Renaud de Bourgogne, petit-fils de Jean de Chalon.

(2) Lons-le-Saunier est appelé *burgus* dans les premières chartes des princes de cette famille. Dès le XII[e] siècle, elle y avait un prévôt des bourgeois, partie du puits à muire ou de la saline. (V. *Lettre sur Beatrix de Chalon*, p. 134, 132, 74.)

(3) On conservait aux Cordeliers de Lons-le-Saunier le drap d'or qui avait servi à l'enterrement de Philibert de Chalon. Le P. Dunand, qui l'a vu, dit qu'il était d'un tissu d'or fort épais, de dix pieds de large, y compris les bordures de satin noir, accompagné d'her-

cendre dans ce caveau funèbre recevait, en 1530, le dernier de ces princes, Philibert, mort à vingt-huit ans, avec la réputation de l'un des plus grands capitaines du seizième siècle.

Cependant, malgré cette fidélité au culte des souvenirs, Lons-le-Saunier n'a jamais revendiqué l'honneur d'avoir donné le jour à Philibert, et cette ville ignore encore qu'il naquit non à Nozeroy, mais sur l'emplacement même de son hôtel de ville. Cette erreur s'explique aisément, elle est celle de tous les historiens. Depuis que Gilbert Cousin (1) a écrit, il y a plus de trois siècles, que ce prince était né à Nozeroy, ville appartenant à la même famille dans les montagnes du Jura, personne n'a douté de cette affirmation d'un contemporain, écrivant vingt-un ans après la mort du prince, sans avoir éte démenti.

Et cependant, je vais essayer d'établir que Gilbert Cousin et tous les historiens à sa suite se sont trompés, et que Philibert de Chalon est né le 18 mars 1502, dans le château même de Lons-le-Saunier. Pour le prouver, il ne faut rassembler ni de légers indices ni de vagues présomptions; les témoignages que nous avons réunis sont aussi ceux de contemporains, de serviteurs intimes de la famille, aussi précis qu'unanimes sur un fait auquel ils n'avaient d'ailleurs aucun intérêt,

mine et orné de feuillages d'or. On y voyait deux écussons relevés d'or, à l'un 1er et 4e de *Chalon*, 2e et 3e d'*Orange*, et sur le tout de *Genève*; à l'autre *Bretagne*, *Luxembourg*, et la *Toison d'Or*. (*Mss. du P. Dunand*, XIII.)

(1) *Descript. comitatûs Burgundiæ*.

témoignages recueillis en 1528, deux ans avant la mort de Philibert, dans les formes et avec les solennités d'une information judiciaire (1).

Le retentissement qu'ont eu dans l'Europe entière la vie et la mort de Philibert de Chalon se reproduit dans tous les historiens du XVI[e] siècle. Il n'en est aucun qui n'ait été frappé de cette existence si grande et si promptement éteinte ; l'on retrouve partout le récit de ses campagnes, des vicissitudes étranges de sa vie, de la prise de Rome, de la rapide conquête du royaume de Naples, dont il fut créé vice-roi, de la dernière journée de sa vie, où il périt devant Florence, emporté par sa bouillante valeur, et faisant, dit Guichardin, plus l'œuvre de soldat que celui de capitaine.

Mais les circonstances particulières de sa naissance sont demeurées jusqu'à ce jour inconnues, et c'est ce qui fait, pour l'histoire, l'intérêt du récit que nous allons retracer.

Son père était Jean de Chalon IV, prince d'Orange, comte de Tonnerre, de Penthièvre, seigneur d'Arlay et de Châtelbelin. Charles le Téméraire et lui avaient épousé les deux sœurs, toutes deux princesses de Bourbon, unies aux rois de France par les liens d'une étroite parenté. Maximilien, archiduc d'Autriche, qui fut empereur d'Allemagne, épousa Marie de Bourgogne, fille

(1) Cette enquête fait partie des archives de la maison de Chalon. (Lettre S, n° 148.) L'un des témoins, *Pierre de Ploisy*, déclare formellement que Philibert naquit le dix mars de l'an mil cinq cent et un (nouveau style 1502). « Le déposant le sait, dit-il, parce qu'il » arriva ce jour à Paris, venant de Flandres, qu'estoit le vendredy » avant Pasques flories. »

de Charles le Téméraire, et devint ainsi le neveu du prince d'Orange. C'est Jean de Chalon qui tint sur les fonts de baptême Marguerite, fille de Maximilien, destinée pendant un temps à épouser Charles VIII, roi de France. Avec de si hautes alliances, ce prince pouvait prétendre à tous les honneurs, et il y fut successivement élevé. Il devint à réitérées fois, et sous des dominations opposées, gouverneur de notre pays; il fut aussi gouverneur de Bretagne. En France, en Bourgogne, en Bretagne, dans les Pays-Bas, en Italie, son nom se trouve mêlé à tous les événements qui signalent, dans l'histoire, la fin si mémorable du xv[e] siècle. Sa dernière campagne fut celle d'Italie, sous Charles VIII; enfin son nom serait inscrit au premier rang de nos annales si, dans ce prince versatile, ambitieux, magnifique et dissipateur (1), la grandeur du caractère avait été égale à celle de ses dignités.

La fin d'une vie si agitée arriva. L'année 1502 venait de s'ouvrir en pleine paix; le prince d'Orange, âgé de soixante-trois ans, était alors à son château de Lons-le-Saunier, malade et connaissant qu'il devait mourir. Veuf depuis 1493 de Jeanne de Bourbon, il avait épousé une autre femme du sang le plus illustre, Philiberte de

(1) Il recevait argent de toutes mains, et en 1485-87 touchait à la fois du roi de France une pension de 9,000 livres et de Maximilien une autre de 12,000. — 100,000 fr. lui furent assurés sur le traité de Bretagne. Et cependant, à chaque campagne nouvelle, il engageait quelques terres, et sa signature était tellement discréditée que les prêteurs lui demandaient tantôt des gages, tantôt la signature de ses serviteurs. (V. *Enq. de* 1528, p. 216, 217.) Et ceux-ci ne craignaient pas de dire que c'estoit *chose estrange et non agreable de s'engager pour lui* (p. 96).

Luxembourg, comtesse de Charny. La princesse, beaucoup plus jeune que son époux, l'avait déjà rendu père de deux enfants, de Clauda de Chalon, dont la reine de France avait été la marraine, et d'un fils mort deux ans après sa naissance. Mais Philiberte était enceinte pour la troisième fois ; l'on attendait d'un jour à l'autre sa délivrance, et du sexe de l'enfant qu'elle devait mettre au monde dépendait la grande question de savoir si la maison de Chalon allait s'éteindre. La princesse, qui n'avait pas quitté son époux malade, était comme lui au château de Lons-le-Saunier. C'est au milieu de ces préoccupations si vives que naquit Philibert de Chalon. Grande fut la joie du prince sur son lit de souffrance, quand il sut qu'un fils lui était né. Sur-le-champ des lettres furent écrites aux hommes et sujets de toutes ses terres et seigneuries pour leur annoncer ce grand événement. Le prince voulut voir ce fils, dernier espoir de sa race. L'enfant lui fut apporté, et déposé sur son lit (1). A cet aspect, une émotion visible parut sur la figure du père ; et, sentant qu'il ne survivrait pas longtemps, il s'écria d'une voix entrecoupée : *Pauvre enfant, tu es le tard venu* ! Il ne put achever, ses yeux se remplirent de larmes. Une pensée amère traversa son esprit. Quel sera le sort de cet enfant? Cette existence si frêle échappera-t-elle aux périls du premier âge? Sa jeune mère n'oubliera-t-elle pas, dans un autre mariage et

(1) « Fut envoyé le déposant avec maistre Godefroy, médicin, sercher des nourrices, et fut appourté tout nud messire Philibert à messire Jehan de Chalon, estant au lict de la mort. » (Déposition de Jean de Hénaut, archer de corps du prince. Enquête citée, p. 206.)

dans une autre famille, ce qu'elle doit à son fils orphelin ?

Rempli de ces pensées qui l'oppressaient, Jean de Chalon demanda la princesse. Elle était, disent les témoins, en gésine, et fut apportée sur les bras de ses femmes, qui la déposèrent près du lit. Jean de Chalon, plus ému encore, la regarda avec tendresse, et, pressant sa main, lui demanda par serment une consolation dernière, celle de se consacrer toujours à l'éducation de son fils (1).

Ce serment, il était d'avance dans le cœur de la jeune mère ; les yeux fixés sur son mari, les mains dans les siennes selon l'usage du temps, elle lui jura d'être à jamais fidèle à sa mémoire et au dernier né des Chalon.

En face de cette scène noble, belle, et qui se rattache aux plus grands souvenirs de l'histoire de nos comtes, un vœu peut être formé, c'est qu'elle inspire un jour quelque artiste franc-comtois. Il y aura au mois de mars prochain 364 ans qu'elle se passait au château de Lons-le-Saunier, dans la tour *près de la galerie vers le soleil levant*. C'est là qu'est aujourd'hui le musée de la ville. N'y aurait-il pas quelque rapprochement d'un

(1) « Hugues de Vers, trésorier du prince, est souvenant que, deux » ou trois jours avant le trespas de messire Jehan de Chalon, messire Philibert lui fut apporté veoir, lequel quand il le vit se print » à plourer, et dit qu'il estoit tard venu, et manda illustre dame » Madame Philiberte de Luxembourg, laquelle l'on appourta pour » ce qu'elle ne faisoit que sortir de gésine, laquelle il pria de ne » pas l'abandonner, ce qu'elle accorda. » (*Enquête de* 1528, p. 105, 123, 143, 221.)

saisissant intérêt à ce qu'une main habile la reproduisît sur la place même où elle s'est passée?

Ce tableau, qu'on pourrait appeler par excellence un tableau d'histoire franc-comtoise, aurait un intérêt bien plus sérieux encore: Gilbert Cousin écrivait, au milieu du XVI[e] siècle, qu'au château de Nozeroy existait un tableau où Jean de Chalon IV est peint avec tant de vérité, qu'on croit le voir vivre encore. Or, ce tableau si précieux n'est pas détruit, je l'ai vu à Saint-Claude. Ce portrait du prince fait partie d'une scène beaucoup plus étendue, et j'ai eu l'honneur d'en mettre un croquis sous les yeux de l'Académie.

Ici se termine le récit des témoins de l'enquête de 1528 sur la naissance de Philibert de Chalon; ils rapportent ce qu'ils ont vu et entendu; tout se passe au château de Lons-le-Saunier. Le fils y naît, le père y meurt (1) et est enterré dans la même ville. Veut-on un élément de plus? Nos archives conservent le testament de Jean de Chalon IV en expédition authentique; il est reçu solennellement *au château de Lons-le-Saunier*, en présence d'une foule de témoins, *dix-neuf jours avant sa mort*. La critique la plus sévère peut-elle exiger un accord plus absolu entre les actes et les témoignages, et la démonstration n'est-elle pas complète?

Gilbert Cousin s'est donc trompé, et l'histoire avec

(1) Voy. l'enquête de 1528, *passim*. Jean de Hénaut, archer de corps du prince, déclare notamment qu'au jour du trespas de son père, Philibert avoit trois sepmaines ou un mois, et le témoin le sait, *parce qu'il estoit au lieu de Lons-le-Saunier, où mourut messire Jehan de Chalon et fust né messire Philibert*. (P. 206.)

lui. Si, cependant, un scepticisme exagéré demandait d'autres preuves, nous sommes prêt à les fournir, et, après avoir apporté les affirmations des témoins de Lons-le-Saunier constatant que Philibert est né dans le château de cette ville, nous produirons le témoignage des hommes de Nozeroy affirmant, à cette époque même, qu'il n'est pas né dans leurs montagnes.

Ici se présentent deux documents importants et inconnus. Le premier est la déclaration de Jean Charolois, natif de Nozeroy, et déposant en 1528, pendant la vie du prince. Ce témoin déclare qu'il était, au commencement du XVI[e] siècle, échevin et prudhomme de cette ville; que Guillaume d'Epenoy, serviteur intime de la famille de Chalon, manda aux habitants de Nozeroy *le trépas dudit seigneur, pour que l'on fist dans cette ville chantées pour lui;* et que, *trois semaines* seulement avant la mort *dudit messire Jehan*, lettres avaient été reçues du même Guillaume d'Epenoy annonçant *la nativité du seigneur Philibert*, *de laquelle furent faictes processions solempnelles et feux de joie audit lieu.*

Remarquons que ce Guillaume d'Epenoy, annonçant par lettres la naissance du prince, est l'un des témoins du testament de Jean de Chalon.

L'autre document est le témoignage de toutes les communautés du val de Miéges, résumé dans un acte que nous allons faire connaître, et d'où il résulte que le prince n'est point né dans ces montagnes, mais qu'il lui a *plu d'y prendre sa nourriture*, c'est-à-dire qu'il y a passé son enfance. Pour comprendre la valeur et le sens de ce document, il faut savoir comment le serment

fait par Philiberte entre les mains de son époux mourant, fut gardé à l'égard du jeune orphelin. Ici des faits, en partie ignorés, feront plus complètement connaître et la princesse et le héros à qui elle avait donné le jour.

Aucune mère ne se consacra plus complètement à l'éducation de son fils, et ne rencontra une nature plus heureuse et plus noble. On peut retrouver, dans les archives les plus secrètes de la famille, tout le détail de cette éducation, et jusqu'au nom des livres de chevalerie qui charmèrent les premières années du prince. Il était d'une complexion un peu délicate ; sa mère voulut que sa première enfance se fortifiât longtemps à l'air pur de nos montagnes, dans les contrées élevées du mont Jura, au sein de ce château de Nozeroy bâti par son grand-père, et qui avait reçu toutes les illustrations du xve siècle.

L'enfance du prince se passa presque entière dans le val de Miéges, et c'est ce qui a fait croire qu'il y était né. On voit encore, au sein du vallon, près de Nozeroy, un tertre solitaire, couvert de gazon, théâtre de son dernier tournoi. Il avait alors dix-sept ans. Philiberte s'appliqua à développer dans son fils toutes les vertus qui font les héros, elle y réussit ; deux qualités éminentes brillèrent surtout dans Philibert : la bonté facile et la valeur chevaleresque.

La valeur ! Le sang des Chalon coulait dans ses veines. Dans son intrépidité, Philibert, sur le champ de bataille, avait un tort, celui de se jouer trop du péril. Il est dans les instructions secrètes que lui fit porter l'empereur par Henri de Nassau, son beau-frère, une

phrase qui peint cette intrépidité et les alarmes de Charles-Quint pour le plus chéri de ses capitaines : « Comme la guerre n'est pas sans péril, le secrétaire » dira à M. le prince (à Philibert), qu'il ayt regard à sa » personne, et qu'il ne se mette trop en avanture et ha- » zard. » Puis, comme pour contenir son audace par une sorte d'amour-propre, l'instruction ajoute : « On » sait bien ce qu'il est. Autrement les envieux diront » qu'il se devoit plus sagement porter. » L'événement ne justifia que trop promptement cette prophétique sollicitude.

La bonté ! cette vertu par laquelle il était accessible à tous, même au dernier des paysans, l'avait rendu l'idole de nos montagnes. Cette vertu était celle de sa famille. Son arrière-grand-père a été appelé *Louis le Bon*. Philibert était bien le représentant de cette race grande et généreuse à qui notre pays doit toutes ses premières chartes d'affranchissement, et dont la prodigalité sans bornes avait, par ses concessions d'usage, rendu nos montagnards presque propriétaires de ses immenses forêts. « Philibert de Chalon, dit Brantôme, » était le prince du monde le plus libéral et le plus af- » fable, et pour ce fort aimé d'un chascun, et fut re- » gretté et pleuré de ceux de l'armée, autant des Es- » pagnols que des Allemands. »

Sa mort fut une calamité publique. Un immense gémissement éclata dans les montagnes du Jura, lorsqu'on sut que, repassant les monts, le corps approchait. Tous les montagnards accouraient sur son passage et tombaient à genoux devant le char funèbre, qui, d'é-

glise en église, marchait lentement vers Lons-le-Saunier, lieu de naissance et dernière demeure du prince. Ce sentiment de douleur profonde et de deuil universel est peint, avec une naïveté supérieure à toutes les oraisons funèbres, dans un monument inconnu, dont je parlais tout à l'heure, et que j'ai retrouvé aux archives d'Arlay. On savait qu'avant de quitter l'Italie, le corps du dernier des Chalon avait été embaumé, et que son cœur, scellé à part, avait été enfermé dans une caisse de plomb. Comme grâce suprême, les montagnards du val de Miéges demandèrent que ce cœur de leur prince fût déposé au milieu d'eux, et voici en quels termes ils formulent leur prière pressante en s'adressant à la plus désolée des mères :

« Supplient très humblement les obéissants sujets,
» les habitanz de votre seignerie de Nozeroy et vault
» de Miéges, que puisqu'il a pleu à Dieu permettre leur
» advenir si très gros et merveilleux inconvéniant de
» fortune, que de la privation de leur très redoubté et
» très bon seigneur, que Dieu absoille, que leur sera
» regret perpétuel, eux advertis que ce tant noble,
» excellent et vertueux seigneur a esté apporté par deçà
» et n'est encore mis en sépulture, *ils vous sont venuz*
» *très humblement supplier et requérir qu'il vous plaise*
» *avoir pitié de* LEURS GROSSES DOULEURS, *et, pour leur*
» *en donner quelques consolations, vouloir faire por-*
» *ter et sépulturer son très haut, très noble et excellent*
» *cœur,* en celle des esglises de votre ville de Nozeroy
» qu'il vous plaira, *en considération de la nourriture*

» *qu'il luy a pleu d'y prendre* (1), et de *la grosse et* » *merveilleuse amour que eulx et tous ceux de la mon-* » *tagne* ont toujours eu, encoires ont, et perpétuelle- » ment *auront au dit feu tant bon seigneur* (2). »

Cette humble requête est bien touchante ; l'histoire ne l'a pas publiée, la postérité ne l'a pas connue, la flatterie ne l'a pas dictée. C'est l'accent du cœur qui se fait entendre dans les derniers adieux des hommes de nos montagnes au plus grand des Chalon. Heureux celui qui meurt en emportant de semblables regrets ! Heureuse la famille qui, en s'éteignant, fait couler ainsi les larmes de la reconnaissance publique ! Il y a pour le héros, dans l'amour des peuples, quelque chose de supérieur à l'éclat des conquêtes, aux triomphes du génie, aux magnificences de la gloire.

(1) Expressions fort remarquables. Si le prince était né au milieu d'eux, les montagnards auraient relevé avec éclat cette circonstance.

(2) Archives du château d'Arlay, *Titres généraux*.

EX VOTO

AU DIEU TÉLESPHORE

Par M. le vicomte Chiflet.

MESSIEURS,

L'un des points de notre Franche-Comté qui offrent le plus d'intérêt comme mine d'antiquités, est incontestablement la ville de Luxeuil. Les nombreux auteurs qui en ont écrit, les richesses archéologiques qui sans cesse ont été exhumées de son sol, ne laissent aucun doute sur l'importance de ce point de notre territoire séquanais. Lugsow, bourgade celtique devenue le Lixovium gallo-romain, cité de 20,000 et 30,000 âmes peut-être, centre où l'on se rendait de fort loin pour faire appel à la vertu de ses eaux, devait en effet se couvrir d'œuvres d'art, de nombreux et somptueux monuments.

Si jusqu'à nos jours l'incurie la plus inexplicable n'eût regardé toutes ces richesses d'un œil sans intelligence et sans vie, si l'on n'eût laissé disperser et enlever les objets que sans cesse le hasard amenait au jour, Luxeuil aujourd'hui s'enorgueillirait de l'un des plus

beaux musées d'antiques qu'une province puisse offrir aux amis de la science.

Si un homme éclairé ne se fût rencontré, recueillant à grand' peine quelques épaves de la gloire artistique et archéologique de Luxeuil, si M. le docteur Leclère n'eût conservé et légué à sa ville natale les quelques pièces qui vont aujourd'hui former le noyau de ses collections, qui sait si l'idée fût jamais venue aux Luxoviens de les composer ?

Mais enfin, dans les salles que la nouvelle administration municipale se propose d'ouvrir aux divers étages de son admirable donjon, nous verrons figurer déjà un certain nombre de statuettes, de monnaies, de fragments de poterie, de tombes sculptées, d'autels antiques : sept bustes de marbre, parmi lesquels un Faune et un Pâris remarquables, et surtout ce magnifique buste polichrome de l'empereur Lucius Vérus qui ferait honneur à une capitale, et que tout homme qui n'est pas uniquement absorbé par les fers, les Durham ou les houilles, a vu et admiré en passant à Luxeuil.

Quelques notices signalent parmi les antiquités de Luxeuil certaines figurines de bronze offertes comme *ex voto* aux divinités bienfaisantes des thermes lixoviens, auxquelles les infirmes guéris ou soulagés attribuaient la cessation ou l'atténuation de leurs maux. Ce genre d'objets a évidemment là un intérêt tout exceptionnel. C'est, selon moi, leur spécialité qui fait le premier mérite des richesses archéologiques. Certainement je visite avec intérêt les collections Campana, les colosses assyriens ou égyptiens dont les beautés exotiques ont enrichi les

musées parisiens; mais les marbres, les bronzes, la céramique étrusque, les porphyres et les granits de Thèbes, de Corsabad ou de Ninive, importants comme histoire générale de l'art et des peuples, ne sont que secondaires à mes yeux auprès des restes du passé que le sol que nous foulons peut lui-même avoir restitués, parce que l'histoire locale y est contenue et que l'histoire locale est l'intérêt qui prime tous les autres. Ce que je prise à Paris c'est l'histoire de Lutèce, et les thermes de Julien ou l'autel des nautes parisiens y sont bien plus précieux pour moi que le Louqsor, la Vénus de Milo ou le fameux vase d'Amathonte. Ce que j'aime, ce que je demande à Lyon, c'est l'histoire de Lugdunum, et ses tables Claudiennes y sont bien plus importantes à mon sens que tel chef-d'œuvre de Phidias qui s'y trouverait exilé. Que vais-je chercher en Bretagne, sinon Karnac et Locmariaker? Que demanderai-je à Besançon, sinon les reliques de Vesontio et de la Séquanie? Je n'aime point à voir grelotter à Londres les marbres du Parthénon ; je ne puis comprendre à Saint-Germain les trouvailles celtiques d'Alise. C'est, selon moi, une question de dignité personnelle pour un musée de se présenter orné des produits de son terroir; il se le doit à lui-même, sous peine de n'être plus qu'un magasin de bric-à-brac plus ou moins bien rempli. Donc, à Luxeuil, c'est Lixovium que j'estime, c'est Lixovium que je réclame ; or Lixovium est tout entier dans ses thermes, et ce qui nous en parle s'y revêt incontestablement d'un intérêt hors ligne.

Durant mon récent séjour aux bains que restaurèrent

Labiénus et Lacoré, par suite de mouvements de terrains exécutés dans le parc, au dessous d'un reste de maçonnerie romaine mis à découvert, dans une sorte d'excavation humide, pêle-mêle avec des débris de poutres noircies, une quinzaine de figures bizarres sculptées en bois, usées, desséchées et pourries tout à la fois, réduites à la légèreté du liége, presque toutes déformées et brisées, ont été mises au jour. A mon grand regret, mes yeux n'ont pu en avoir la primeur, et beaucoup d'autres curieux avaient avant moi visité, commenté, interprété, touché, palpé ces étranges personnages. L'on en avait même prélevé quelques-uns pour les offrir à l'appréciation et au jugement souverain de la haute science parisienne. Nous ne savons ce que ces sommités en décideront, si toutefois elles daignent en décider quelque chose. Qu'il me soit, en attendant, permis de vous soumettre, Messieurs, mes conjectures.

Une dizaine de figures pouvaient encore, lorsque je les vis, se recomposer, et je remarquai qu'il s'en trouvait de deux sortes. Les unes étaient d'une gouge habile : les têtes, encore très reconnaissables, présentaient le beau type romain ; mais il fallut me hâter de les dessiner, le nouvel élément dans lequel elles avaient été si soudainement appelées à vivre, élément si différent du monde souterrain où elles avaient dormi des siècles, les désséchant et les maigrissant à vue d'œil. D'autres, loin d'avoir le moindre cachet artistique, n'étaient que d'affreux spécimens de la sculpture à l'état sauvage : c'étaient des sortes de planchettes taillées au couteau,

[redacted]

avec une espèce de figure ébauchée à plat à l'un des bouts et des pieds indiqués à l'autre bout.

.Quoi ! disait-on autour de moi, ces figures informes seraient-elles donc gallo-romaines? Ne serait-ce pas plutôt des magots celtiques, réductions frappantes de ces Esus que la hache de pierre avait façonnés dans le tronc des chênes et dressés hideux aux carrefours des forêts ? Et puis, disait-on encore, ces débris ont été découverts plus bas que les constructions romaines, dans la couche celtique par conséquent.

Ce par conséquent ne nous semblait pas très rigoureusement amené.

D'abord une partie de ces figures sont, nous l'avons dit, de travail évidemment romain; mais celles même qui sont le produit d'une main ignorante nous semblent appartenir à la même époque. De tout temps, en effet, n'a-t-on pas vu de bons et de mauvais artistes? A Lixovium, les sculpteurs de mérite faisaient payer leurs ouvrages un haut prix au riche baigneur patricien, au Lucullus que la nymphe Brixia avait délivré des atteintes de la goutte ; mais aussi pour un *quinaire* ou une *libella*, le pauvre Séquanais, le modeste affranchi obtenait du mauvais ouvrier ces simulacres barbares sans art et sans valeur qui viennent de nous apparaître.

Ces figures étaient vraisemblablement offertes en *ex voto* aux *sacellum* des divinités propices, aux nymphes des eaux, à Apollon, à Esculape, à Hygia, à Télesphore. Télesphore !..... Ce nom me fut une révélation. En me remettant devant les yeux la physionomie traditionnelle de ce dieu des convalescents, j'y reconnus, à

n'en pas douter, le type de mes poupées antiques, et mes *ex voto* probables devinrent pour moi des *ex voto* certains.

Télesphore, petit dieu subalterne, toujours fourré (je vous supplie, Messieurs, de me pardonner ces expressions très peu académiques, mais qui seules rendent exactement la position de ce petit personnage), Télesphore toujours fourré sous les jupons d'Esculape, se montre invariablement enveloppé d'une sorte de long et lourd peignoir à capuchon, comme un baigneur qui sort de l'eau et qui, emmaillotté de flanelle, cherche à obtenir une transpiration salutaire. Eh bien, les figures de bois trouvées à Luxeuil, et principalement celles qui ressemblent à des planchettes mal taillées, rappellent, à ne s'y pouvoir tromper, l'attitude consacrée de Télesphore. Sous un peignoir ample et long surmonté d'un capuchon pointu, elles ne laissent voir que leur visage et le bout de leurs pieds, et peut-être aussi l'indication des mains cachées sous le manteau et ramenées sur la poitrine en y serrant étroitement ce vêtement. Les têtes même, qui sont d'un travail plus élevé, sont aussi, croyons-nous, couvertes de capuchons ou du moins de bonnets vastes et épais : ce sont encore très probablement des télesphores ou des figures de baigneurs et de baigneuses, offertes en exécution de vœux à la divinité bienfaisante des thermes lixoviens.

Il nous a semblé remarquer que l'extrémité inférieure de ces figures se terminait par un tenon, destiné peut-être à les fixer les unes à côté des autres sur une pièce de bois, pour les placer dans quelque *sacellum*.

Puis vint le jour où le zèle anti-païen les enleva du sanctuaire d'Esculape et de son frileux compagnon, et les précipita, hélas ! dans quelque égout, pour y dormir d'un sommeil quinze fois séculaire.

Une dernière objection m'a été faite. Les anciens, m'a-t-on dit, ne sculptaient point en bois. Erreur : je trouve dans Winkelmann le nom de fort anciens statuaires grecs et égyptiens qui excellaient à sculpter le bois. De nos jours encore, se voient à Rome quelques statues antiques de cette matière; elles sont les plus rares, c'est vrai, le bois se détruisant bien plus rapidement que le marbre et les métaux. Mais, Messieurs, si les produits de cet art sont fort rares aujourd'hui, c'est une raison de plus pour nous d'apprécier ceux qu'un heureux sort nous fait découvrir, et de nous féliciter que notre province ait eu sa part dans ces avares bienfaits de la fortune.

Espérons que le gouvernement, auquel appartiennent les bains de Luxeuil, ne voudra pas accaparer ces objets trouvés dans ce sol qui aujourd'hui est le sien, et qu'il laissera au musée municipal de Luxeuil ces figures très curieuses et très rares qui, là seulement, peuvent garder toute leur signification et tout leur prix.

NOTE.

Il est, au sujet des statues de Télesphore, une interprétation connue des archéologues; nous avons dû, on le comprendra, la reléguer ici dans une note, à peu près comme certains objets que la morale publique interdit de laisser voir et qui sont renfermés dans les musées secrets.

Souvent les *ex voto* trouvés dans les thermes romains ne sont que la représentation des membres guéris par les bains et la protection des dieux, bras, jambes, têtes, etc., etc. Ceux qui rappellent la figure de Télesphore se rapprochent fréquemment de la forme du phallus antique : soit que cette partie, ayant éprouvé les effets salutaires de l'eau thermale, ait été offerte et suspendue en effigie aux parois du *sacellum*, soit que l'ingénieuse imagination des anciens ait trouvé un rapport étroit entre le petit dieu qui rappelait à la santé et rajeunissait la vie, et cet organe où, dans leur source, siégent et se concentrent la vie, la santé et la vigueur.

Les figures bizarres trouvées à Luxeuil ne nous semblent que très difficilement pouvoir donner lieu à cette interprétation. Nous avons cru pourtant devoir compléter par cette note le sujet traité dans la courte étude qui précède.

PIÈCE DE VERS

Par M. VIANCIN.

MESSIEURS,

En 1862, M. l'abbé Fétel, ancien missionnaire, vint me demander sur la vie de saint Maximin une pièce de vers dont il se proposait de joindre la publication à celle d'un ouvrage de longue haleine composé par lui sur le même sujet, et dont il a laissé le manuscrit entre les mains de S. Em. Monseigneur le Cardinal-Archevêque de Besançon. Je ne tardai pas à répondre à son désir sur les données qu'il m'avait fournies, et je lui adressai mon opuscule à Ornans d'où il m'avait écrit. Je devais considérer ce lieu comme sa dernière résidence; mais, sur ces entrefaites il était parti pour Dole où il mourut peu de jours après; en sorte que je n'appris rien du résultat de mon envoi. J'en ai conclu que le destinataire ne l'avait pas reçu ou qu'à la veille de quitter ce monde il n'avait pu en prendre connaissance.

Tout récemment j'ai retrouvé le premier texte de mon hommage à la sainte mémoire que M. Fétel avait pris ardemment à cœur de célébrer. Vous en avez accueilli la communication au point d'en retenir la lec-

ture publique à la séance de ce jour. Je n'attribue cette faveur qu'à certain intérêt d'actualité. Des faits récents sont bien autrement dignes de vos sympathies que ma faible composition. Ce qui mérite vos applaudissements, Messieurs, c'est ce qui s'est opéré de beau et d'éminemment louable, l'année dernière, sous les auspices de notre vénérable confrère M. le président Bourgon, près de la sépulture de saint Maximin; c'est ce qui s'y continue sous la même impulsion en vue de donner un nouveau lustre aux mérites de ce glorieux apôtre de l'évangile en Séquanie, céleste figure dont le souvenir s'est perpétué et doit vivre de génération en génération dans notre pieuse contrée (1).

SAINT MAXIMIN.

Grands guerriers, dignes de mémoire.
Si votre éloge est mérité,
Bien plus admirable est la gloire
Des héros de la charité.
Il en est un dont la carrière
Devint un sillon de lumière
Parmi nos ancêtres païens :
C'est Maximin, belle et grande âme,
Qu'embrasait d'une sainte flamme
Le divin soleil des chrétiens.

(1) Voir à ce sujet la notice sur saint Maximin, publiée en 1865 par M. l'abbé Suchet. (Librairie de Turbergue, à Besançon.)

Pour combattre l'idolâtrie,
Lorsque ce ministre des cieux
Vint remplir dans notre patrie
Son apostolat glorieux,
Du Cœlius, à son approche,
Sembla se rehausser la roche
Et d'allégresse tressaillir,
Et déjà l'enfer, dans sa rage.
Compta les âmes qu'un tel sage
Au Seigneur allait conquérir.

Chrysopolis, ouvre tes portes :
Voici le céleste envoyé.
Oh! jamais le nom que tu portes
Ne fut si bien justifié.
Tu possèdes le vrai Pactole :
L'or de la divine parole
Sort des lèvres de ton prélat;
De cette bouche vénérée
Et par l'Esprit-Saint inspirée
Il coule avec un doux éclat.

A ses ordres est la nature :
Les miracles qu'il accomplit
Donnent la preuve la plus sûre
Du Dieu qu'il proclame et bénit.
L'aveugle recouvre la vue,
Au perclus la force est rendue,
Le boiteux marche en liberté,
Du sourd les sons frappent l'oreille,
Du muet la langue s'éveille
Et le mort est ressuscité.

Et d'où lui vient cette puissance ?
De sa vertu, de sa candeur,
De la primitive innocence
Qui fait l'ornement de son cœur.

Rien n'est en lui du fils rebelle
A la volonté paternelle,
Du banni désobéissant.
C'est l'esprit pur, incorruptible,
C'est un ange à l'aile invisible,
Mandataire du Tout-Puissant.

Aussi bientôt que d'idolâtres
A ses vœux humblement soumis !
Vainqueur des plus opiniâtres,
Il fait d'eux ses meilleurs amis.
Déodanus un jour lui cède
L'hôtel opulent qu'il possède ;
Maximin l'érige en saint lieu,
Et l'on invoque à son exemple
Dans la nef de ce nouveau temple
Le précurseur de l'Homme-Dieu.

C'est là qu'en fête solennelle
On chante la première fois
La louange perpétuelle
Du Dieu d'amour, du Roi des rois.
Et dans l'univers catholique
Se répand le divin cantique,
L'hymne sans relâche et sans fin,
Le concert d'éternel hommage
Qui va retentir d'âge en âge
Sur la harpe du séraphin.

Oh ! combien ce pasteur illustre
A consacré de souvenirs !
Il enrichit d'un nouveau lustre
L'autel du premier des martyrs.
Son zèle obtient qu'au sanctuaire
Du baptême l'eau salutaire
Ruisselle à flots plus abondants ;
Car le nombre des néophytes

Va croissant comme les mérites
Qu'il doit à ses travaux ardents.

Après d'innombrables merveilles
L'apôtre éprouve un saint désir :
Il veut donner toutes ses veilles
Au soin de son dernier soupir.
Dans une obscure solitude,
Tout à la souveraine étude,
Il va contempler le Seigneur,
Jusqu'au jour d'immenses spectacles
Où des éternels tabernacles
Il contemplera la splendeur.

Mais comment rester solitaire,
Lui, connu par tant de bienfaits?
Qui ne sait et qui pourrait taire
Tous les miracles qu'il a faits ?
En vain sa retraite est lointaine :
La foule Chrysopolitaine
Vient sans cesse l'environner,
Et toujours par quelque prodige
Sur des corps que le ciel afflige
Il recommence à l'étonner.

Instruit de son heure dernière,
Un ange vient l'en avertir.
Dans une incessante prière
Maximin s'apprête à mourir.
A ses fatigues il succombe ;
Sa retraite devient sa tombe,
Et depuis seize fois cent ans,
C'est encore à son ermitage
Que l'on vient en pèlerinage
Fêter son nom vainqueur du temps.

Et sur cet humble coin de terre
La souffrance, l'infirmité

Qu'y ramène une foi sincère
Puisent encore la santé.
Ainsi, quand la nature humaine
N'attend rien de la cendre vaine
Des conquérants les plus fameux,
D'un saint la poussière sacrée
Durant des siècles honorée
Peut toujours faire des heureux.

DISCOURS DE RÉCEPTION

De M. Paul Bial.

Messieurs,

En me rendant compte des raisons qui m'ont valu l'insigne honneur d'être admis au milieu de vous, j'ai dû chercher plus haut que mes mérites personnels les motifs de votre choix. Je les trouve dans les tendances à la fois progressives et conservatrices de votre compagnie. Vous savez abandonner au mouvement ce qui doit être accordé en son lieu et à son heure; mais à l'amour du progrès vous joignez la lenteur du sage qui ne précipite rien, pas même le bien. C'est, si je ne me trompe, cet esprit, dont je suis animé à votre exemple, que vous avez voulu encourager et répandre en m'accordant une distinction dont je suis profondément reconnaissant.

Pour entrer aujourd'hui dans vos vues, je vais vous communiquer certaines impressions recueillies dans le long voyage que je viens d'achever. Chargé d'étudier dans divers pays de l'Europe les vestiges des âges les plus reculés, j'observais à la fois les œuvres de notre temps. Je mettais en parallèle ces

termes extrêmes de la civilisation. En associant ainsi l'archéologie à la philosophie, je me suis mieux convaincu de la légitimité de chacune des deux puissances qui agitent et gouvernent le monde, le progrès et la tradition.

Le progrès se révèle dans les essais d'industrie et d'art des hommes primitifs. Ce sont d'abord les silex taillés découverts par M. Boucher de Perthes dans les sables de la vallée de la Somme ; ceux que MM. Christy et Lartet ont arrachés aux stalagmites de nos cavernes. En Suisse, nous suivons MM. Ferdinand Keller, Schwab et Troyon dans les villages jadis élevés sur pilotis au milieu des lacs. Dans notre Bretagne, les processions de pierres levées de Carnac, le grand menhir et les dolmens de Locmariaker étonnent notre imagination, et les hiéroglyphes singuliers de la crypte tumulaire de Gavr'inis appellent un Champollion. Nous visitons avec non moins d'étonnement les chambres sépulcrales des *tumulus* de Drogheda en Irlande, des *tombes des géants* en Danemark. Nous nous demandons ce que signifiaient ces cercles de pierres levées; si nombreux en Angleterre et en Suède, notamment *la Ronde des joyeuses filles* dans le pays de Cornouailles, *la longue Megh et ses filles* et *la table ronde d'Arthur* dans le Cumberland, *Stone-Henge* et *le temple d'Abury* dans les plaines de Salisbury.

Qu'il me soit permis de vous arrêter un instant devant ces deux derniers monuments mégalithiques. A Stone-Henge quatre cercles concentriques alternatifs de menhirs et de trilithes se dressent comme un bouquet

de pierres au milieu d'une vaste pelouse bordée de grands *tumulus*. J'ai éprouvé la plus vive émotion à les contempler du haut des collines qui bordent l'Avon, dans la brume lumineuse du soir, symbole de leur indéfinissable antiquité.

Combien encore était plus grand l'effet d'Abury au siècle dernier ! Une haute levée de terre et un fossé profond entouraient des cercles de pierres non concentriques et figurant en quelque sorte les replis d'un serpent gigantesque qui s'allongeait à droite et à gauche à plusieurs kilomètres. A l'une des extrémités, un petit cercle de pierres dessinait la tête du reptile. Il n'en reste plus guère maintenant que l'enceinte et le fossé, témoins des majestueuses proportions du monument.

Que j'aimais aussi respirer les fraîches haleines des montagnes du pays de Galles et chercher sur leurs sommets sourcilleux les *oppidum* des anciens Kimris ! Au pied du Snowdon (montagne bardique au haut de laquelle celui qui passe une nuit seul reçoit l'*awen* ou inspiration poétique), sur le rivage du lac de Llambéris ou au bord de l'abîme où tombe la cascade de Caunant-Mawr, on oublie les grandeurs misérables de la civilisation moderne pour abandonner son âme aux effets grandioses de la nature. L'on se repose avec charme dans les vallées si pittoresques et si bien cultivées de ce brave peuple gallois qui a su résister à l'influence absorbante de l'Angleterre, et conserver son langage, ses traditions, sa littérature.

Cette idée de résistance à l'Anglais emporte notre pensée en Irlande. Nous évoquons au secours de cette

antique terre des Gaëls les armées mystérieuses des Némédiens, des Fir-Bolgs, des Tuatha-Dé-Danans, des Fenians. Dans cette lutte entre le Celte et le Saxon, nos sympathies sont pour le Gaël irlandais, quoique la civilisation semble être du côté de l'Angleterre. C'est que la civilisation matérielle ne prime pas le droit. Il y a des faits moraux qu'elle doit respecter. Or rien n'est plus respectable que l'individualité des races qui depuis une longue suite de siècles ont résisté à toute absorption et vécu de leur vie propre. C'est là leur gloire et l'espérance sinon la garantie de leur avenir.

Nous avons éprouvé ces mêmes sentiments de sympathie pour le faible opprimé par le fort au nom d'une civilisation impatiente, en parcourant, Walter-Scott à la main, le théâtre des nombreux combats des Gaëls d'Ecosse contre les Anglais. Mais il n'est pas nécessaire de remonter le cours des siècles pour trouver des sujets propres à éveiller en nous ces émotions. Nous n'avons qu'à regarder le Danemark.

Les Danois se consolent dans l'étude, si on peut consoler de pareils malheurs. Grâce à l'exemple et aux enseignements de deux hommes justement regrettés, le roi Frédéric VII et M. Thomsen, ce peuple s'intéresse à son histoire, à ses origines. Le dernier paysan est archéologue. Si nous entrons dans une ferme et que nous demandions à voir les *Oldsager* recueillies dans le voisinage, le maître de la maison nous apportera aussitôt sa petite récolte d'objets qu'il attribuera sans hésitation, suivant les cas, aux diverses époques de la civilisation primitive. Il nous fera visiter le dolmen ou la crypte

tumulaire qui s'élève auprès du verger qui entoure son habitation.

Ce sont les phases successives du progrès que les archéologues scandinaves ont essayé de caractériser en partageant l'antiquité en trois périodes : *l'âge de la pierre, l'âge du bronze, l'âge du fer*. Dans le premier âge, l'homme ne connaît pas l'usage des métaux ; pendant le deuxième, il se fabrique des armes de bronze et ignore la métallurgie du fer qui marque le commencement et le cours de l'ère dernière déjà bien antique.

Sans accorder à cette division une valeur trop absolue, surtout dans ses applications historiques, on lui reconnaîtra le mérite d'avoir utilement servi de base à la classification de deux magnifiques collections d'antiquités, du musée de l'*Irish Academy* de Dublin et du *Museum royal des antiquités du Nord* de Copenhague. Dans ces curieuses exhibitions, l'on peut suivre pas à pas la progression de l'industrie humaine depuis le silex à peine ébauché jusqu'au glaive de bronze richement orné, jusqu'aux épées de fer damassées, retirées récemment des tourbières de l'île de Fionie, à Flemlœse.

Mêmes horizons archéologiques dans la Suède méridionale et dans le nord de l'Allemagne qu'en Danemark : les musées de Lund, de Schwerin, la collection spéciale de Berlin, rappellent le *Museum royal des antiquités du Nord* de Copenhague. Mais les aspects changent au fur et à mesure que l'on descend vers le sud : à Dresde, à Prague, à Vienne, l'âge de la pierre

s'efface de plus en plus. Parmi les découvertes de l'âge du fer, rien n'est plus digne d'intérêt que la collection des objets recueillis à Halstadt et déposés au musée de Vienne.

Messieurs, cette rapide énumération nous fait entrevoir toute une suite de progrès. Dans l'âge de la pierre à peine ébauchée, déjà du silex a jailli l'étincelle divine. L'homme a dérobé le feu aux mystères de la nature ; le mythe de Prométhée est éclos. Un nouveau pas a été fait par les habitants de nos cavernes. L'art s'est révélé à eux. Ils ont gravé sur des os les images des animaux vivant parmi eux, particulièrement du renne. Affirmons donc, sans blasphémer contre l'unité du plan providentiel de l'univers, qu'à l'origine de l'humanité la chaîne du progrès montre un premier anneau nettement distinct, sans attache visible avec les créations antérieures. L'homme, dès qu'il apparaît sur la terre, appartient, ainsi que l'enseignaient les Druides, à un cycle à part, séparé par un abîme des cycles inférieurs où subsistent les autres créatures. Il a notre âme, notre intelligence, notre cœur. Il ne se courba jamais vers la terre; toujours il obéit à l'ordre divin de regarder le ciel :

> Os homini sublime dedit cœlumque tueri
> Jussit...

En un mot, l'homme de l'histoire, de l'archéologie et même de la géologie, c'est déjà l'homme actuel. La science impartiale n'en connaît point d'autre.

Ce caractère moral des civilisations primitives se

montre plus fort encore chez les hommes des grands monuments mégalithiques. La foi dans un monde supérieur est ici manifeste. Dieu, l'immortalité des âmes, la gloire des héros, c'est-à-dire les grands principes de la religion, de la morale, du patriotisme, gouvernent les esprits. Les deux éléments vitaux de la civilisation, le progrès et la tradition s'y trouvent en présence.

Le jeu de ces deux puissances se montre tout le long des temps.

Mais si le progrès peut être ainsi toujours constaté comme un fait, la résistance qui le contient et le règle se montre en même temps comme un fait non moins incontestable. Lorsque l'on veut faire entrer la classification par âges indiquée plus haut dans la réalité de l'histoire, on s'aperçoit aussitôt que les divisions effectives ne sont pas aussi tranchées. Les âges se pénètrent l'un l'autre. Ainsi les fabriques de l'âge de la pierre subsistent dans celui du bronze et même dans le suivant. Le fer était en usage depuis longtemps que l'on fondait et ciselait encore des armes de bronze même en Grèce et en Italie. Les peuples, quoique munis de procédés perfectionnés ou nouveaux, continuaient de faire comme leurs pères. Telle est la puissance de la tradition.

Et il ne faut pas y voir seulement l'effet de la routine, mais encore l'influence d'un principe supérieur. D'abord la routine est un fait d'inertie intellectuelle qui a sa racine dans la nature morale de l'homme, tout comme l'inertie de la matière a la sienne dans la nature inanimée. Il n'est pas plus permis de dédaigner la

première dans la marche de la civilisation que la seconde dans les applications de la mécanique. Le progrès sans frein ni limite et la recherche du mouvement perpétuel sont deux folies analogues. Mais entrons plus profondément jusques aux causes de cette résistance morale. Si, au fond de nos *tumulus* d'Alaise, de l'Alsace et du Quercy, appartenant au plein âge du fer, nous trouvons presque toujours une hachette de pierre; si, de nos jours encore, les paysans attribuent des vertus occultes à la possession d'une *pierre de foudre* et entourent d'une vénération superstitieuse tous les monuments du premier âge (*dolmens*, *pierres levées, tumulus*), c'est qu'un instinct profond dans l'homme a toujours attaché un caractère religieux aux coutumes, aux œuvres, aux procédés transmis par les ancêtres. Et c'est un sentiment raisonnable, car il est l'intuition du lien mystérieux qui unit les temps aux temps, les générations aux générations. Dans la suite des formations géologiques, « les espèces fossiles, éternisant dans la mort les formes de la vie, » ont perpétué des organes devenus sans emploi apparent par le développement d'organes nouveaux, les premiers ne servant plus que de témoins d'un ordre antérieur et de lien entre les créations successives suivant un plan primordial et divin : de même les œuvres humaines, par cela seul qu'elles représentent des idées entrant dans le plan providentiel de la civilisation, sont consacrées comme pièces durables et subsistent lors même que des œuvres plus avancées fonctionnent à leur place. Dans l'humanité comme dans l'univers matériel, la nature ne

procède point par sauts : *Natura non facit saltus*, a dit Linné. Tout s'enchaîne, s'organise en un tout lié. Dès lors le progrès n'est pas le changement perpétuel, mais bien le développement des métamorphoses de la vie. La civilisation n'est plus ainsi un ouragan impétueux renversant, brisant tous les obstacles ; c'est la végétation animée d'une vigoureuse forêt qui enfonce ses racines profondément dans la terre, élève au loin, suivant l'ordre des saisons, son vaste pavillon de verdure, sa parure de fleurs, sa moisson de fruits.

Le progrès véritable, la nature et l'histoire nous l'apprennent donc, n'est pas un fait purement matériel, ni même purement humain, mais aussi et surtout d'ordre divin. Il est régi par la loi qui a pour fin dernière l'accomplissement de la destinée surnaturelle de l'homme. Chaque fois que le progrès, sous quelque apparence séduisante qu'il s'offre à nous, viole cette loi, il fausse la nature et forfait à l'humanité. Toute société qui, ayant perdu sa foi, s'affranchit du joug divin pour s'abandonner à la poursuite effrénée du progrès matériel et des jouissances terrestres, se précipite dans la décadence. Je renvoie à Montesquieu pour les Romains qui n'ont pu rire de leurs dieux sans décheoir.

Mais considérons les exemples de notre temps. Nous y verrons mieux encore que les sociétés les plus avancées doivent se gouverner par ces principes supérieurs, sous peine d'être châtiées par les plus déplorables excès. J'en ai trouvé des preuves frappantes en Angleterre.

Rien n'est plus grandiose que Londres, « cette province couverte de maisons. » Quelle étourdissante four-

milière d'hommes ! Quel déploiement de l'activité humaine ! Quelles richesses accumulées ! Mais c'est aussi l'empire de la misère, de la tristesse et de l'ennui. L'air soucieux de cette multitude agitée comme les flots de la mer nous dit éloquemment qu'ici l'homme sacrifie sa santé, ses joies, sa vertu même à la poursuite de la fortune.

Encore jetons-nous un voile sur les plaies morales les plus hideuses, heureux que nous sommes de pouvoir reposer nos regards sur la figure grave et sereine de l'Université d'Oxford. Là, nous sommes transportés en plein moyen âge. C'est dans le style de ce temps que sont édifiés les maisons particulières, les monuments publics, même ceux en cours de construction. C'est la règle, et l'on n'a garde de s'en écarter. Quelques édifices ont subi les injures du temps; les sculptures en sont effacées ; leur vêtement de pierre tombe en lambeaux ; mais on ne les répare qu'à toute extrémité. Ce sont de vieilles choses auxquelles il faut laisser l'air vieux qui leur sied si bien. Les professeurs et les étudiants ont des vêtements particuliers, d'une forme qui date de deux siècles, et sur lesquels chacun porte la marque de sa position sociale. Les mœurs sont pures et la vie uniforme. L'on prie, étudie et s'amuse à des heures réglées. On l'a dit avec justesse, Oxford est un vaste monastère au sein duquel sont groupés vingt-quatre couvents ou colléges d'ailleurs magnifiques.

Que si vous demandez comment l'Angleterre, l'une des nations les plus progressives et les plus avancées, tolère au cœur du pays un pareil centre de réaction ,

s'obstine surtout à envoyer la fleur de sa jeunesse se pervertir dans ce foyer d'idées rétrogrades, je vous répondrai que c'est là l'une des meilleures leçons à recevoir de nos voisins. Les Anglais, avec le sens pratique qui les distingue, demeurent fidèles à ce principe qui fait le sujet de ce discours, savoir : que le cours du progrès doit être réglé; qu'il faut endiguer le torrent. C'est ce rôle de sage résistance et de conservation sociale qu'ils tiennent à maintenir à l'Université d'Oxford.

Ce frein, on l'a vu à Londres, ne suffit pas pour préserver des abus et des souffrances morales une civilisation où les intérêts matériels ont trop de part. Dans les villes manufacturières, l'excès des douleurs physiques dues aux entraînements de l'industrialisme et aux théories d'une économie politique sans entrailles, témoigne bien mieux encore de la nécessité de principes traditionnels et solides, supérieurs aux passions et à l'égoïsme. Quel contraste entre Oxford et Birmingham ou Manchester! La ville d'étude et de prière, sous un ciel voilé mais éclairé d'une douce lumière, est assise sur le gazon velouté d'une riante vallée qu'arrosent deux charmants ruisseaux. Au contraire, le ciel de la cité manufacturière est un toit de houille; son atmosphère, la poussière du charbon; son soleil, la lueur d'un millier de gueulards vomissant des torrents de flamme et de fumée; maisons, arbres, verdures, tout y porte la livrée du charbon. Et cependant, bien plus encore qu'à Londres, l'esprit y est frappé de l'appareil extraordinaire du travail humain. La nature est comme asservie à l'homme. Mais elle se venge de nos audaces. A cha-

cune des conquêtes que nous lui arrachons elle attache une sorte de malédiction, un mal qui, faisant compensation, limite le résultat. Si bien que, considéré d'un point de vue plus haut que nos intérêts matériels, le progrès se montre en réalité moins digne d'une admiration sans réserve. Ainsi, dans les civilisations anciennes, les grandes œuvres s'accomplissaient à force de bras, par l'esclavage; dans nos sociétés modernes, le capital, les machines ont transformé les apparences, mais la réalité du mal subsiste. Des milliers d'hommes, outils sans âme, languissent péniblement, non pas seulement sous ce ciel fermé, dans cet air empesté, mais dans les profondeurs de la terre où ils ne connaissent ni jour ni nuit. Y eut-il jamais pire esclavage? Voici un trait qui m'est personnel. En Belgique, autre pays de grande industrie, car le mal que je signale n'est pas exclusivement propre à l'Angleterre, la pauvre veuve d'un mineur, portant un enfant dans ses bras, accompagnée d'un petit garçon de cinq ans et d'une fille de douze, changeait de résidence dans l'espoir de l'amélioration d'un salaire devenu insuffisant. Son mari avait péri précipité dans une mine de houille; son fils aîné, à l'âge de treize ans, était tombé dans le même puits. Ce cœur d'épouse et de mère, si cruellement frappé, me manifestait cependant une espérance : sa fille pouvait tirer les paniers de houille, et l'enfant de cinq ans osait déjà descendre dans le gouffre pour gagner quelques sous.

Que dire après cela contre les abus du progrès industriel? Notre pitié, indignée de cette violation de la

[redacted]

destinée providentielle de l'homme, excuse les éloquents paradoxes de Rousseau et regrette avec lui les âges de simplicité où l'humanité ne fabriquait pas des millions de kilogrammes de fer, de coton filé ou tissé, ne parcourait pas des distances immenses en quelques heures, n'envoyait pas sa pensée au bout du monde en quelques secondes, mais respirait un air pur et prenait ses joyeux ébats à la clarté vivifiante du soleil.

Messieurs, l'homme est borné et son empire l'est aussi. Il doit mesurer son ambition sur ses forces, ne s'avancer que lentement et par degrés. Fait-il un effort imprudent, il se blesse. Franchit-il les barrières imposées à chaque temps, les bornes absolues de sa nature, il sort de la réalité. Multipliez, par exemple, la puissance industrielle de l'Angleterre au point qu'il n'y ait plus que des Manchester, des Birmingham, des Newcastle, ce sera alors le pays des Cyclopes, des Titans, si vous voulez, mais non plus la demeure de l'homme.

Nous avons flétri les abus du progrès matériel et reconnu la nécessité de principes, d'institutions solides et capables de résister à ses excès. En Allemagne, ce sont les écarts d'un spiritualisme orgueilleux qu'il faut réprimer. L'Allemagne ayant rompu le fil de la tradition, s'égare dans le labyrinthe obscur de ses propres pensées. Enivrée d'une folle critique, elle a tout réduit en poussière : religion, morale, littérature, elle a tout enseveli dans le néant. Qu'après cela elle proclame dans toutes ses universités qu'elle est la quintessence de l'humanité, qu'elle est destinée à régénérer

le monde! Sans méconnaître ses éminentes qualités, nous lui répondrons avec l'un de ses plus spirituels écrivains, Lessing, qu'elle ressemble à une poule aveugle. La pauvre poule gratte et déterre le grain qu'une poule très clairvoyante, la France, avale sans travail. Mais il faut regarder à n'avaler que le bon grain. Quelques écrivains, plus jaloux de paraître novateurs que de rester fidèles au vieil esprit français, nous préconisent certaines folies allemandes comme des symboles merveilleux de progrès philosophique. Mais le bon sens gaulois rira au nez de ces faux prophètes, en répétant cette maxime de notre grand chansonnier, Béranger :

> Mes amis, mes amis,
> Soyons de notre pays.

Messieurs, il faut croire au progrès. L'étude du passé, le spectacle du présent nous apprennent même à l'aimer. Nous éprouvons une légitime satisfaction à dire, après l'illustre historien de la civilisation européenne, comme Sthénélus dans Homère :

> Ἡμεῖς τοὶ πατέρων μέγ' ἀμείνονες εὐχόμεθ' εἶναι.

« Nous rendons grâces au ciel de ce que nous valons mieux que nos devanciers. »

Mais gardons-nous de l'orgueil. Sur l'échelle mystérieuse du progrès, le mal monte à côté du bien ; souvent même il le dépasse et abîme tout : vieille expérience, histoire d'Icare aussi ancienne que le monde. Rendons-nous à l'évidence des faits : point de progrès sans fin, l'infini n'est pas d'ici-bas ; point de progrès légitime même sans une sage résistance. Combien cette

doctrine qui attribue à chacun une puissance pour faire avancer ou pour retenir, à tous une impulsion utile dans l'harmonieuse résultante du progrès, combien dis-je, cette largeur de vues est propre à tempérer les colères et à rapprocher les cœurs!

RÉPONSE

de M. le Président.

MONSIEUR,

Vous avez appris les sciences à la plus grande école des temps modernes, et depuis vous avez accordé à l'étude les loisirs que vous a laissés la vie militaire. Il vous a été donné de partager les glorieux labeurs de la guerre de Crimée, et bientôt après vous arriviez parmi nous. La Société d'Emulation du Doubs avait décidé l'exposition artistique et industrielle de 1860 : vous avez, avec nos collègues MM. Delacroix et Castan, assuré le succès de cette œuvre importante, et vous avez ainsi pris droit de bourgeoisie franc-comtoise.

Les vestiges si remarquables de chemins celtiques situés aux environs de Besançon, sont devenus pour vous l'objet d'un travail considérable, et vous y avez rattaché les sujets les plus variés. Placé aux abords de ces voies séculaires, vous avez assisté par la pensée aux migrations des peuples se rendant des plateaux de l'Asie dans la Gaule et les contrées voisines : vous les avez interrogés sur leurs langues, sur leurs mœurs : en suivant chacun d'eux dans sa nouvelle patrie, vous les avez vus prendre des noms divers, tout en conservant ces liens d'origine qui unissent au sanscrit et aux

langues oubliées de l'Inde les langues grecque et latine, ainsi que celles des peuples du Nord. Vous avez ainsi tracé l'itinéraire celtique de toute la Gaule.

Bientôt les légions romaines ont paru sur cet itinéraire : vous avez étudié leurs campements et mis à profit votre savoir militaire pour rendre compte de leur stratégie. Les grandes lignes géographiques de la France ont été relevées dans ce travail avec une netteté et une simplicité saisissantes, au point de vue des voies ouvertes à l'attaque et à la défense comme aux relations commerciales. Vous complétiez ainsi deux publications précédentes sur les siéges d'Uxellodunum et d'Alaise.

Ce livre a obtenu un encouragement qui supplée tous les éloges. Sa Majesté l'Empereur a daigné le recevoir de votre main : Elle a témoigné ensuite son appréciation en vous confiant une mission scientifique importante pour la connaissance des antiquités celtiques. Vous venez de nous donner vos impressions de voyage, qui sont tout à la fois d'un savant et d'un homme de cœur : vous nous donnerez plus tard le résultat de vos recherches dans cette histoire de la civilisation celtique dont la publication, déjà commencée, justifie encore le choix de l'Académie. En attendant, vous avez enrichi le musée de Besançon de monuments de l'archéologie celtique recueillis dans le nord de l'Europe, qui complètent les collections si intéressantes de cet établissement. Soyez donc le bienvenu parmi nous.

RAPPORT

Sur les travaux des académiciens

Par M. PÉRENNÈS.

MESSIEURS,

Un des plus célèbres écrivains du XVIIIe siècle, et le plus spirituel sans contredit, détaillant les avantages attachés à l'existence des académies de province, les louait d'avoir *fait naître l'émulation, forcé au travail, accoutumé les jeunes gens à de bonnes lectures, dissipé l'ignorance et les préjugés de quelques villes, inspiré la politesse, et chassé, autant qu'on le peut, le pédantisme.* Certes, Messieurs, ce serait une grande présomption de votre part que de vous attribuer tous les genres de mérites énumérés par Voltaire, mais il en est quelques-uns que, sans trop d'orgueil, vous pouvez vous croire en droit de revendiquer. Vous n'avez rien négligé de ce qui pouvait contribuer à exciter l'émulation parmi la jeunesse et à faire naître le goût des travaux sérieux. Les publications dues à l'initiative de quelques-uns de nos confrères sont assez connues, les concours ouverts par vous ont eu assez de retentissement, pour qu'il vous soit permis de penser que notre compagnie ne ressemble

pas à cette fille de l'Académie française qui poussait la sagesse jusqu'à ne faire jamais parler d'elle.

Mais il est un genre de services que l'écrivain philosophe ne mentionne pas, et que vous avez considéré avec raison comme une de vos attributions les plus importantes : je veux dire l'impulsion donnée aux recherches sur l'histoire du pays. Il est vrai qu'au XVIIIe siècle les écrivains en renom attachaient assez peu de prix à ces modestes études. Si l'on en excepte quelques érudits voués dans la retraite à de patients travaux sur les temps passés, c'étaient surtout les questions économiques et philosophiques qui avaient le pouvoir d'intéresser, de passionner les intelligences, et les académies elles-mêmes cédaient à cet esprit.

Ce sera la gloire de notre siècle d'avoir mis en honneur la science historique ; c'est par là surtout qu'on peut affirmer qu'il est supérieur aux âges précédents. Les grands travaux des Guizot, des Augustin et Amédée Thierry, des Henri Martin et de plusieurs autres, ont entraîné dans cette voie un grand nombre d'esprits distingués. Ce mouvement s'est généralisé, et il n'est pas aujourd'hui de si mince localité qui n'ait son historien. Le zèle curieux des investigateurs du passé n'a pas toujours su se préserver de l'excès. Parmi les innombrables écrivains qui remuent et fouillent ce vaste amas de matériaux que nous ont laissés les âges écoulés, il en est qui, dominés par un esprit étroit, se sont attachés aux petits faits, aux détails insignifiants, et qui ont mis leur honneur à exhumer des riens inédits ; et de même qu'au XVIIIe siècle on livrait au ridicule le travers assez

répandu alors de la *métromanie*, la critique de nos jours se plaint depuis quelque temps, et non sans quelque raison, de l'invasion d'une épidémie nouvelle qui s'appelle l'*historiomanie.*

Cette censure ne saurait vous atteindre, Messieurs. Vos recherches ont toujours eu un objet élevé et sérieux. C'est l'histoire du pays considérée sous ses grands aspects, expliquée par les monuments, les titres, les traditions, les faits caractéristiques, que vous vous êtes appliqués à éclaircir.

Les mémoires parfois très remarquables que vous avez couronnés dans vos concours, témoignent assez de l'esprit qui vous a constamment animés, et vous avez vous-mêmes donné l'exemple des travaux utiles et consciencieux.

La science archéologique, qui offre un si utile secours à l'histoire, a trouvé d'ardents zélateurs dans notre compagnie. Le musée des Antiques, qui existait à peine il y a trois ans, s'est développé et enrichi, grâce aux soins éclairés d'une commission composée de membres de l'Académie, et à laquelle notre honorable confrère, M. Just Vuilleret a prêté le concours le plus actif et le plus dévoué. C'est aujourd'hui un établissement de premier ordre ; près de trois cents localités de cette province y sont représentées par quelques débris, et huit cents donateurs ont contribué à l'enrichir. La précieuse collection connue sous le nom de *Musée Paris*, et à laquelle se sont ajoutées les dépouilles du musée *Campana*, dont l'auguste libéralité de l'Empereur a voulu faire une large part à notre ville, y occupe la place

d'honneur. Mais ce sont surtout les antiquités celtiques qui en font l'intérêt et la nouveauté. On sait avec quelle curieuse ardeur nos jeunes savants se sont livrés depuis quelques années à la recherche de ces vieux débris que renferme le sol séquanais. Des milliers d'objets découverts sous les *tumulus* d'Alaise et des lieux circonvoisins sont classés au musée de Besançon, qui présente aujourd'hui la collection d'objets celtiques la plus considérable de France. La commission a eu le mérite de classer ces richesses, de manière à les rendre utiles à la science, de les grouper sous les noms des localités qui les avaient produites, et de leur conserver ainsi leur titre d'origine et leur authenticité. M. Just Vuilleret en particulier s'est voué à ce travail avec toute l'ardeur dont il est capable et a veillé sur l'établissement avec une sollicitude pour ainsi dire paternelle. J'ajouterai, au risque de blesser sa modestie, qu'il a voulu contribuer pour une somme de deux mille francs à doter le musée d'un meuble magnifique, exécuté sur les dessins de l'habile architecte de la ville.

M. Delacroix lui-même a payé un riche tribut à la science archéologique et historique. Dans un rapport lu à l'Académie de Besançon, l'honorable membre, rendant compte d'un mémoire de M. François Leclerc, écrivain bourguignon, concernant l'emplacement de la statue de Vercingétorix, a tracé, comme il le dit lui-même, l'historique intéressant de la question d'Alesia, question si vivement débattue, et qui ne paraît pas encore arrivée, il faut bien le dire, à une solution defini-

[redacted]

tive et incontestée (1). Ce sujet n'est pas, du reste, le seul sur lequel se soit exercée la merveilleuse sagacité du savant architecte. La découverte qu'il croit avoir faite de la grotte souteraine d'Eponine et Sabinus, ouvre un champ nouveau à la discussion. Espérons que cette question tournera comme celle d'Alaise au profit des études historiques. M. Delacroix a publié en outre un mémoire sur *l'unité religieuse, politique et industrielle de toutes les Gaules,* et un autre concernant les fouilles exécutées dans les rues de Besançon en 1863.

Un de nos plus jeunes confrères, M. Castan, n'a été ni moins laborieux ni moins fécond en publications savantes. Sa note sur *l'inscription tumulaire de Silvestre* Ier, *évêque de Besançon,* ses notices sur *l'hôpital du Saint-Esprit,* sur *Hugolain Folain,* doyen du chapitre métropolitain, et sur *la table d'or de Saint-Jean ;* son étude sur le *Froissart* de Saint-Vincent de Besançon, et quelques rapports sur les fouilles d'Alaise, témoignent de l'activité de son esprit et de l'ardeur persévérante avec laquelle il se livre aux études qui ont pour but de remettre en lumière des personnages oubliés, ou d'éclaircir quelques points douteux de notre histoire.

(1) M. Delacroix, dont la parole était depuis longtemps attendue et désirée à l'Académie, a, par inadvertance, dans ce rapport, attribué à la Compagnie tout entière la responsabilité d'un mot ironique concernant la question d'*Alesia*. La vérité est que le secrétaire perpétuel n'a cité ce mot qu'en le désavouant et en rendant pleine justice aux savantes recherches de l'honorable architecte, comme on peut le constater en consultant le recueil du mois de janvier 1859, p. 37.

M. le président Clerc, dont tout le monde connaît les travaux consciencieux sur l'histoire de la Franche-Comté, et qui, fidèle à de nobles traditions, sait si bien allier la culture des lettres aux fonctions du magistrat, a publié dans les *Annales franc-comtoises* un travail sur la conférence de Louis VII, roi de France, et de Frédéric Barberousse à Saint-Jean-de-Losne. Le même académicien vient de plus d'enrichir notre dernier recueil d'un mémoire concernant les enceintes murées des villes et bourgades de l'ancien comté de Bourgogne, travail important qui, lu dans une de nos séances, y a été accueilli avec un vif intérêt.

M. le capitaine Bial, que l'Académie a eu la bonne fortune d'inscrire dernièrement au nombre de ses associés résidants, a apporté à la Compagnie une ample provision d'études, de documents, de mémoires consciencieusement élaborés. M. Bial a publié, en 1864, le premier volume d'un ouvrage important, ayant pour sujet les *chemins, habitations et oppidum de la Gaule au temps de César*, dans lequel il trace les règles qui peuvent servir à reconnaître les chemins celtiques, et fait l'histoire sommaire des chemins de l'antiquité.

Le savant officier a projeté une œuvre plus importante encore et qui manquait à la science : je veux parler de l'*Histoire de la civilisation celtique*, publication étendue qui formera deux volumes in 4°, et dont les deux premières livraisons ont paru. L'auteur remontant à la plus haute antiquité et nous transportant d'abord au sein de ces civilisations étranges que l'on a nommées les âges de la pierre, du bronze et du fer,

suivra lès hordes des Celtes dans leurs migrations : il racontera l'établissement des races gauloises dans l'Europe occidentale et retracera leur histoire avant et après la conquête romaine. Ce plan est vaste, et, pour le réaliser, il ne faut pas moins de patience qne d'érudition. M. Bial paraît réunir les qualités qui promettent le succès, et l'Académie, qui l'a accueilli dans son sein avec tant d'espérance, ne peut qu'applaudir à la belle entreprise qui a tenté son courage.

Un sinologue des plus distingués, que l'Académie se félicite de compter au nombre de ses associés, M. Gustave Pauthier, vient de donner une édition nouvelle du livre de Marco-Polo, célèbre voyageur vénitien du XIIIe siècle, dont il avait publié, il y a trois ans, la biographie. Une savante introduction dans laquelle l'éditeur expose ce qu'il a pu découvrir sur la vie de Marc-Pol, et sur les diverses missions dont il fut chargé à la cour de Khoubilaï-Khaân, empereur de la Chine, donne un grand attrait à ce volume où se trouve mis au jour pour la première fois, avec des commentaires géographiques et historiques, le texte de Rusticien de Pise qui, en 1298, rédigea le livre en français sous la dictée de Marc-Pol lui-même. M. G. Pauthier connaît la Chine mieux que bien des voyageurs qui l'ont visitée, et sa publication ne peut manquer d'exciter un vif intérêt dans un moment où les regards de la France se portent avec une curieuse émotion sur les contrées de l'extrême Orient.

M. Weil, professeur à la Faculté des lettres, a publié l'an dernier, sous forme de discours, une étude sur les

[redacted]

historiens anciens, qu'il avait lue dans une séance solennelle des Facultés où elle avait été justement applaudie.

J'ai déjà eu occasion de mentionner dans un précédent rapport les savantes recherches auxquelles notre collègue, M. Chappuis, s'est livré sur un point important de l'histoire romaine. Le même membre a fait hommage à la Compagnie d'un travail consacré à l'examen critique de l'opinion de Cœlius Antipater sur le passage d'Annibal dans les Alpes.

Un de nos nouveaux associés correspondants, qui a voulu venir payer en personne son tribut à l'Académie dans une de ses séances publiques, M. l'abbé Martin, de Colmar, lui a offert de plus une savante dissertation sur les *deux Germanies cis-rhénanes*, *étude d'histoire et de géographie anciennes.*

L'histoire de Luxeuil à fourni à M. Déy le sujet de plusieurs mémoires dans lesquels il étudie cette ville au point de vue de la vie municipale, et s'attache entre autres choses à démontrer l'authenticité des inscriptions antiques découvertes sur la fin du XVIIIe siècle, et qui attestent que les thermes de cette ville établis par les Gaulois longtemps avant la conquête romaine, furent restaurés sur l'ordre de César, par Labienus, un de ses lieutenants.

M. Tissot, le savant traducteur de Kant, a donné une histoire du village des Fourgs, dont quelques fragments ont été lus à la Sorbonne en 1862 et 1863. L'auteur a publié depuis, comme complément à ce livre, une étude sur les patois des Fourgs.

L'étude de M. le vicomte Chiflet sur *les Burgundes,*

publiée dans les *Annales franc-comtoises,* a fixé l'attention des savants, et la presse parisienne l'a signalée comme un morceau remarquable par la nouveauté des aperçus et l'intérêt des détails dans une matière jusqu'à présent fort obscure.

La correspondance si peu connue de Simon Renard a fourni à M. Terrier de Loray des pages très intéressantes sur le caractère de la reine Marie d'Angleterre et sur le rôle fort important que joua le diplomate franc-comtois.

L'activité d'esprit que M. l'abbé Richard consacre aux recherches historiques ne s'est pas démentie, et nous devons à sa plume infatigable une *Notice sur les états-généraux en Franche-Comté*, et une étude sur *les anciens usages des campagnes franc-comtoises.*

L'*Annuaire du Doubs* de M. Paul Laurens a obtenu en 1866, comme les années précédentes, le succès d'estime auquel il a droit; c'est un de ces livres modestes qui font peu de bruit, mais qui sont utiles et que l'on est heureux de trouver sous sa main, pour y puiser des renseignements toujours précieux sur la situation administrative, commerciale, industrielle, et agricole du département, en un mot sur tous les éléments de prospérité qu'il renferme, et snr tous les progrès qui s'y manifestent.

M. le docteur Bonnet, ancien professeur d'agriculture, dont les populations rurales de ce département n'ont pas oublié les utiles leçons, a continué dans la retraite, avec une ardeur que l'âge n'a point ralentie, ses études sur cet art bienfaisant dont le progrès a été le but

de ses efforts et la passion de sa vie. Un grand nombre de questions intérressantes : les moyens de se procurer des fourrages supplémentaires dans les années de sécheresse ; la nécessité d'augmenter la surface des cultures fourragères tout en restreignant celle des cultures céréales, les mœurs des petits animaux utiles à l'agriculture ; les moyens de constater les qualités du lait et de prévenir les fraudes auxquelles il donne lieu ; tous ces sujets et d'autres encore ont été traités par lui dans des notices ou mémoires dont la plupart ont été lus à l'Académie.

Les sciences naturelles doivent à M. Grenier une *Flore de la chaîne des monts Jura,* à partir de la perte du Rhône jusqu'à Belfort, ouvrage dans lequel l'auteur, tout en faisant la description de chaque plante, explique les rapports des végétaux avec l'altitude des lieux et la nature du sol sur lequel ils croissent. Le conseil général du Doubs, reconnaissant l'utilité de cette publication, a voté à l'auteur un encouragement de six cents francs.

M. le docteur Druhen, qui tient à honneur de donner, au sein de l'Académie, l'exemple d'une assiduité constante et d'une activité sans relâche, vient de publier, après en avoir offert les prémices à notre Compagnie, un livre où il traite, au point de vue médical et hygiénique, du tabac et de son influence sur la santé et sur les facultés intellectuelles et morales. Dans un temps où la *nicotiane* a si considérablement étendu son empire sur toutes les classes et sur tous les âges, le livre de M. Druhen mérite de fixer l'attention des hommes

sérieux et d'être lu même par les gens du monde. Ce n'est pas un plaidoyer contre le tabac que l'auteur a prétendu faire, mais tout simplement une étude consciencieuse sur une question qui intéresse aujourd'hui toutes les familles; c'est un recueil de faits et d'observations d'où l'auteur se croit en droit de tirer cette conclusion que l'usage du tabac dangereux pour l'enfance et la jeunesse, doit être subordonné à des règles qu'il appartient à l'hygiène de tracer, et auxquelles il est imprudent de se soustraire. On doit à la plume du même confrère une notice sur les bains de Luxeuil, insérée dans la cinquième édition de l'*Hermitage* et *Vie de saint Valbert*, par M. l'abbé Clerc.

M. Tournier, professeur à l'école de médecine de cette ville, a publié l'année dernière une introduction à l'étude élémentaire de la physiologie.

Un rapport lu par M. le docteur Sanderet devant l'association générale des médecins de France, au sujet d'un monument à élever au docteur Laënnec, a fourni une nouvelle preuve du rare talent avec lequel l'honorable directeur sait exprimer les idées les plus élevées qui se lient à l'exercice de l'art de guérir. Sa parole a été digne du sujet qu'il traitait et de l'honneur que lui avait fait le corps médical en le choisissant pour interprète dans une circonstance solennelle.

M. Bousson de Mairet a consacré à la mémoire de M. Ch. Laumier, un de vos anciens associés, un éloge historique et littéraire, que vous vous êtes empressé d'admettre dans vos mémoires.

Un de nos confrères les plus laborieux et les plus mo-

destes, M. l'abbé Suchet, dans un discours prononcé au Russey, le jour de l'inauguration de la statue du père Parennin, a éloquemment retracé la vie de ce savant et pieux missionnaire du XVIIe siècle, qui, appelé à porter dans l'extrême Orient les lumières de l'Evangile, fit des arts et des sciences qu'il cultivait avec succès les auxiliaires de son apostolat, et qui, après avoir affronté les plus grands périls, désarmé des préjugés obstinés et conquis à la foi des milliers d'âmes, termina, à l'âge de soixante-dix-sept ans, une vie remplie par des travaux héroïques entrepris pour le triomphe de la civilisation chrétienne.

Le même associé a publié une notice sur Notre-Dame-des-Malades à Ornans, laquelle fait partie d'un grand ouvrage sur les pèlerinages à la Vierge en Franche-Comté, auquel il travaille en ce moment.

Il y a quelques semaines, la vieille basilique de Saint-Jean voyait se presser sous ses voûtes un nombreux concours de fidèles qu'y avait attirés l'intérêt religieux d'une cérémonie touchante. Il s'agissait des honneurs funèbres à rendre à trois anciens comtes de Bourgogne, bienfaiteurs de cette église, dont les restes extraits du lieu obscur où ils gisaient oubliés allaient recevoir, par les soins de l'éminent prélat qui gouverne ce diocèse, une sépulture digne d'eux. M. l'abbé Besson, dont la parole semble faite pour célébrer les grands souvenirs de notre histoire, a retracé la vie et loué les vertus de ces princes franc-comtois, dans un discours qui a été écouté avec émotion et qui se lira toujours avec intérêt.

Nous devons au même accadémicien une étude sur la vie et les ouvrages de M. Gerbet, évêque de Perpignan.

M. l'abbé Besson a de plus enrichi la littérature sacrée de deux ouvrages importants que vous me reprocheriez de passer sous silence : je veux parler de deux volumes de conférences prêchées à la métropole de Besançon et ayant pour titres : *L'Homme-Dieu*; *L'Eglise œuvre de l'Homme Dieu*. Ce sont deux monuments auxquels l'éclat si regrettable qu'ont eu dans ces derniers temps certaines publications anti-chrétiennes, donnent un caractère frappant d'opportunité ; ce sont deux livres inspirés par la science autant que par la piété, et qui placent incontestablement leur auteur au rang de nos plus éloquents apologistes. Accueillis avec sympathie et reconnaissance par le monde catholique, ils ont obtenu le succès qu'ils méritaient. Le second volume vient d'être réimprimé; le premier est déjà parvenu à sa quatrième édition.

La même cause a été défendue sous une autre forme, et avec non moins de conviction, par un de nos associés correspondants, M. l'abbé Clerc, professeur au petit séminaire de Luxeuil, dans un ouvrage en vers intitulé : *Scènes de l'Evangile*, recueil de tableaux poétiques dont les sujets sont empruntés au Nouveau Testament, et où les traits d'une vive imagination s'allient aux élans d'une ardente piété.

Le même auteur a donné une cinquième édition de la *Vie de saint Valbert*.

M. Francis Wey vous a fait hommage d'un livre qu'il

vient de publier sous le titre de *La Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyages*. L'auteur ne s'est proposé dans cet ouvrage que de faire connaître en détail un seul de nos départements. Il est vrai que ce département est à ses yeux le plus souverainement beau et le plus célèbre de tous, et forme la plus curieuse région de la France sinon de l'Europe. « Dans le monde merveilleux des » Alpes, dit-il, aucun lac n'est si pur, n'est si vaste que » le Léman, ni plus coquet que le lac d'Annecy : une » des plus hautes cimes du globe couronne, dans » les airs, les labyrinthes neigeux du Mont-Blanc ; la » plaine est un verger d'abondance ; chaque vallon » présente une image de l'Eden, dans les replis verts » des montagnes.

» N'est-il pas surprenant, aussi, de trouver à notre » porte, si près de l'extrême civilisation, la primitive » sauvagerie des peuples pasteurs, de reconnaître au » milieu d'une contrée, dont la physionomie est à ce » point étrangère, nos mœurs avec d'autres usages, nos » lois avec d'autres coutumes, notre langage, et l'hos- » pitalité d'autrefois, au foyer des plus jeunes fils de la » famille française? Que d'oppositions piquantes, et » d'harmonies dont on est charmé ! »

Voilà ce que M. Francis Wey a voulu peindre, et ce qu'il a peint en effet avec le talent facile et brillant qni le distingue. Descriptions de paysages, esquisses de mœurs, histoire, légendes et anecdotes, en un mot tout ce qui fait l'intérêt d'un livre de ce genre et lui donne l'attrait d'une agréable variété, s'y trouve réuni. Ce volume sera lu non-seulement par les amateurs de voyages,

mais encore par tous ceux qui se plaisent à la littérature amusante à la fois et instructive, et qni attachent du prix à l'enjouement du style, à la vivacité originale de l'esprit, à la finesse de l'observation.

Aucune année ne s'écoule sans que M. X. Marmier nous donne quelque nouvelle preuve de la merveilleuse fécondité dont il est doué. Trois autres romans ont suivi à peu de distance celui d'*Hélène et de Suzanne* dont je tracais dans mon dernier rapport une rapide analyse. *L'Avare et son Trésor*, le *Roman d'un Héritier*, les *Mémoires d'un Orphelin*, sont appelés sans doute au même succès que leurs devanciers ; c'est en effet la même grâce, la même facilité, le même intérêt moral, et j'aurais été heureux d'en citer ici quelques pages si M. le président ne m'avertissait que les minutes me sont comptées.

Deux de nos associés correspondants se sont, par une singulière coïncidence, rencontrés l'année dernière dans le champ de l'apologue. L'un, M. Charles Toubin, à qui nous devons de savants mémoires sur les temps anciens, a publié, sous le titre de *Fleur des Fables*, un recueil d'apologues destinés aux enfants et aux jeunes gens et choisis entre plus de trois mille appartenant aux principales littératures de l'Europe et de l'Asie. — Ces fables sont très courtes, écrites d'un style simple et facile, et la morale en est excellente. Ces mérites, assez rares aujourd'hui, suffisent pour recommander le livre. L'autre, M. l'abbé Barthélemy de Beauregard, a fait paraître un petit livre intitulé : *Greffes morales sur La Fontaine*. L'auteur pense que notre grand fabuliste,

admirable comme poète, n'a pas la même perfection comme moraliste, et que plusieurs de ses apologues, semblables à de beaux arbres qui porteraient des fruits gâtés, ne sont pas sans danger pour l'enfance ; il s'est, en conséquence, proposé de refaire La Fontaine et de le moraliser comme on le faisait au XIVe siècle pour les vieux auteurs. Cette tentative est hardie, et nous ne pouvons y applaudir qu'avec réserve. Les fables de La Fontaine ne sont pas, il est vrai, un traité de morale en action ; mais elles résument des vérités d'expérience utiles à ceux qui sont destinés à vivre dans le monde. C'est, à notre avis, une entreprise périlleuse que celle de corriger *le bonhomme*. Nous nous plaisons du reste à rendre hommage à la facilité correcte et ingénieuse des vers de M. l'abbé Barthélemy.

M. Viancin a composé, sous le titre de *Miroir du diable,* une petite comédie très piquante et très morale dont l'Académie a voté l'impression dans ses recueils.

L'auteur de la *Mort du Juif errant,* et de l'*Elkovan*, qui possède à un haut degré le signe auquel Horace reconnaît les vrais poètes : *mens divinior atque os magna sonaturum*, M. Ed. Grenier a publié, dans la *Revue littéraire de la Franche-Comté*, quelques nouvelles pièces de vers et un fragment d'un drame antique.

Il y a un an qu'à pareille époque la ville de Paris ouvrait un concours de poésies destinées à être mises en musique pour ses orphéons. Chaque pièce ne devait pas excéder quarante vers. Celle de notre honorable confrère, M. Gindre de Mancy, a été avec deux autres jugée digne du prix, et elle figure à la tête du recueil

imprimé, contenant les ouvrages distingués par le jury. Ce qui donne une valeur réelle au succès de M. Gindre de Mancy, c'est que le nombre des pièces envoyées au concours s'élevait à deux mille cinq cents, L'auteur n'a pas visé à la nouveauté des idées, ni à la pompe du style. Il a compris que la simplicité était la première condition d'un chant destiné à l'enfance, et sa pièce n'est que l'effusion naturelle et harmonieuse d'un sentiment religieux qui, pour avoir été souvent exprimé, n'en est ni moins vrai ni moins touchant.

En abordant le domaine des beaux-arts, notre pensée se porte naturellement sur l'homme aussi distingué que modeste auquel la ville a confié la direction de son musée de peinture. M. Lancrenon, en donnant la cinquième édition du catalogue du Musée, y a inséré des notices sur les tableaux qui se rapportent aux hommes et aux choses du pays. — Il a de plus, dans un remarquable discours prononcé au mois d'août 1864 à la distribution des prix de l'école de dessin, appelé l'attention sur les peintres et les sculpteurs distingués sortis de cet établissement.

Un statuaire déjà célèbre, qui est né dans cette ville et dont l'Académie a eu le bonheur d'encourager les premiers essais, M. Jean Petit, notre associé, a exécuté une statue en bronze du roi Louis pour le monument que la Corse élève à la dynastie napoléonienne.

Cet artiste, si franc-comtois par le cœur, désirait depuis longtemps consacrer son talent à l'embellissement de sa ville natale, et une occasion digne de l'inspirer vient de lui être offerte. Permettez-moi d'entrer

à ce sujet dans quelques détails. Si, comme l'a dit un écrivain franc-comtois, les beaux ouvrages sont ceux qui ressemblent à de bonnes actions, on peut dire aussi avec vérité, qu'une bonne action vaut mieux qu'un beau livre. C'est sans doute la pensée qui a inspiré notre savant et vénérable président perpétuel, M. Weiss, quand, après tant de travaux érudits, après tant d'utiles exemples donnés à la jeunesse studieuse, il a voulu couronner sa noble carrière par un acte de libéralité dont le souvenir ne périra point. Je veux parler du don de 30,000 francs qu'il a fait à la ville pour l'érection de la statue du cardinal Granvelle. Aussi modeste que généreux, M. Weiss désirait que son testament gardât le secret de cette munificence. Une indiscrétion dont nous n'avons pas à nous plaindre a divulgué le mystère ; et notre honorable ami pourra voir, nous l'espérons, s'élever sous ses yeux, et, par les soins d'un artiste aimé, l'image de ce prélat qui fut une des gloires du pays, et dont la mémoire, trop souvent altérée par l'ignorance, ou insultée par la calomnie, ressort plus pure de la lecture de ses papiers d'Etat publiés sous la direction de notre éminent confrère, et qui témoignent jusqu'à l'évidence de la modération de caractère, de la tolérance et de la charité chrétienne de l'illustre prélat, autant que de l'élévation de son esprit et de la grandeur de ses vues.

D'après le vœu du donateur, l'exécution de la statue sera confiée au ciseau de M. Jean Petit; ce monument, dont le projet a été mis sous vos yeux, sera digne à la fois et du grand ministre auquel il est

consacré, et de la ville qui, en faisant l'acquisition du palais Granvelle, a voulu lui assurer une place convenable et concourir généreusement à son érection (1).

Un grand poète a dit :

Le livre de la vie est le livre suprême
Qu'on ne peut ni fermer, ni rouvrir à son choix;
On voudrait s'arrêter à la page où l'on aime
Et la page où l'on meurt est déjà sous nos doigts.

(1) Le projet de ce monument, exécuté en plâtre au neuvième de sa proportion définitive, se compose de trois gradins circulaires reposant sur le sol. Ils sont surmontés d'un piédestal octogone avec épatements aux angles, servant de socle à quatre génies représentant les sciences, les lettres, les arts et l'industrie recevant l'impulsion protectrice du cardinal.

Sur la face principale est gravée une inscription relatant les titres honorifiques les dates de la naissance et de la mort du cardinal et surmontée de son blason.

La face postérieure est réservée pour une inscription commémorative et les actes délibératifs du conseil municipal de la ville de Besançon.

Sur les faces latérales sont représentées en bas-reliefs deux épisodes historiques de la vie du cardinal : dans celui de droite, Granvelle prend la parole au nom de Philippe II, roi d'Espagne, en réponse au discours de l'empereur Charles-Quint, qui se démet du pouvoir en faveur de son fils. Dans celui de gauche, Granvelle, investi de la dignité de légat apostolique et de vice-roi de Naples, remet entre les mains de Don Juan d'Autriche l'étendard de la chrétienté.

Ce piédestal, de style renaissance en rapport avec l'architecture du palais, est surmonté de la statue de Granvelle debout, tête nue et vêtu du costume cardinalice. Par un geste simple, il étend la main droite sur les attributs de la royauté d'Espagne en signe de fidélité et de dévouement. La main gauche ramenée sur la poitrine tient un papier à demi-déroulé où sera inscrit le titre d'une de ses habiles négociations politiques.

L'ensemble du monument est entouré de bornes architecturales, reliées entre elles par des chaînes offrant à la vue l'aspect gracieux d'une couronne de guirlandes.

Ces mots trouvent, hélas ! une application trop vraie dans notre Compagnie. Le compte-rendu de vos travaux a pour revers inévitable l'énumération des pertes que vous avez subies. Les deux années qui viennent de s'écouler ont été pour nous des années néfastes. Que de confrères en possession de notre affection, de notre estime et de nos respects, ont disparu pour toujours ! Tous les ordres d'associés ont payé leur part de cet impôt fatal que, chaque année, la mort prélève sur notre Compagnie. Je regrette que le temps qui me presse ne me permette de donner qu'une mention rapide à tant d'hommes honorables, avec lesquels l'Académie s'applaudissait d'entretenir des relations de confraternité littéraire.

Nous avons perdu, dans la classe des associés correspondants, M. Matter ancien inspecteur général de l'Université ; M. Pallut, l'intelligent et zélé bibliothécaire de la ville de Dole ; le statuaire Besson directeur de l'école de dessin de la même ville ; l'avocat Longchamp, antiquaire distingué, membre de la commission d'archéologie de la Haute-Saône ; le docteur Guyétant, doyen des médecins de la capitale, vieillard presque nonagénaire qui, à un âge si avancé, se livrait encore à l'exercice de son art et composait un ouvrage sur la longévité humaine dont il était lui-même un remarquable exemple.

La classe des membres honoraires n'a pas été frappée d'une manière moins sensible. L'Eglise de France pleure encore la mort de Monseigneur Gerbet, évêque de Perpignan, qui, par sa science théologique et

[redacted]

son talent littéraire, était regardé comme une des lumières de l'épiscopat, et auquel cette province, si riche en illustrations ecclésiastiques, est fière d'avoir donné le jour.

Vous avez aussi ressenti vivement la perte de M. Bixio, ancien député, ancien ministre, dont le nom est glorieusement inscrit dans l'histoire de la Constituante de 1848.

Nous avons vu s'éteindre plus près de nous une existence vénérée qui, prolongée au delà des limites de la vie commune, sembla marquée d'un caractère à part et fut couronnée sur son déclin d'une auréole de dignité calme et de grandeur sereine. Je veux parler de M. le baron Martin, ancien maire de Gray, ancien député, membre de cette Académie depuis 1836, homme distingué à tant de titres, auquel je regrette de ne pouvoir consacrer ici que quelques mots de douloureux souvenir. Quel touchant spectacle présentait ce noble vieillard qui, frappé de cécité presque au début de sa carrière politique, à une époque où son nom était déjà cité et promettait de devenir glorieux, vint s'ensevelir modestement dans la retraite et y chercher, au milieu des pures jouissances de la famille, de l'étude et de l'amitié, un dédommagement à cet éclat de renommée qui s'évanouissait après lui avoir souri un moment. Une nuit éternelle voilait ses yeux ; mais cette nuit était illuminée des plus pures clartés de l'intelligence. Pour peupler, pour enchanter sa solitude, il évoquait les ombres de ces grands écrivains de l'antiquité auxquels il avait voué un culte d'admiration réfléchie. Il conversait

avec eux, et puisait dans ce doux commerce une lumière sereine et fortifiante qui élevait son âme et soutenait sa vie. Qu'il était beau de voir ce vétéran des luttes parlementaires, demeuré fidèle aux sentiments qui avaient été comme le culte de sa jeunesse : le dévouement au pays, l'amour des lettres, le goût d'une sage liberté, tantôt accueillant à son foyer avec une urbanité pleine de grâce les nombreux amis qui venaient le visiter, tantôt prêtant l'oreille à la lecture de ses auteurs favoris; méditant, composant, traduisant, et prouvant jusqu'au dernier moment qu'une âme virile est toujours maîtresse du corps qu'elle anime.

Le nom de M. Martin mérite d'être honoré de tous ceux qui attachent du prix à l'indépendance du caractère, à la force et à l'élévation de l'esprit jointes à la bonté du cœur.

Les morts vont vite, a dit un poète allemand; on pourrait malheureusement ajouter : *Ils sont vite oubliés*. Mais ceux qui, dans le cours de leur rapide passage sur la terre, ont fait quelque bien, ont droit de survivre dans la mémoire de leurs concitoyens. Ce pieux souvenir est dû particulièrement à ceux de nos associés résidants que nous avons vu descendre dans la tombe. Je ne serai que l'écho de votre pensée en payant ce tribut à un administrateur que vos libres suffrages avaient appelé à siéger dans vos rangs avant que ses fonctions lui eussent donné le droit d'y prendre place. Je veux parler de M. Convers, ancien maire de Besançon.

Ce nom rappelle une carrière remplie par d'utiles

travaux, des connaissances positives et pratiques mises au service du pays, et des actes administratifs qui ont lié son souvenir à l'histoire de cette ville. Chargé de représenter et de défendre les intérêts du pays à la chambre législative, au conseil genéral, dans l'administration municipale, M. Convers a acquis des droits incontestables au souvenir reconnaissant de ses concitoyens. Mais ce fut par un autre ordre de services, moins éclatant mais non moins utile, qu'il mérita les suffrages de l'Académie : je veux parler de ces cours populaires qu'il ouvrit à Besançon pour les artisans, et dans lesquels exposant les éléments des sciences exactes, et leurs applications les plus usuelles et les plus fécondes, il ouvrait aux ouvriers du pays des horizons nouveaux, leur apprenait à s'affranchir de la routine, et leur donnait le moyen d'exercer leur art avec intelligence et distinction. Les traditions qu'il y a laissées vivent encore, et son enseignement y est continué par des maîtres habiles.

Un indicible sentiment de tristesse m'a saisi lorsque, parcourant la liste des membres actifs de l'Académie, mes yeux ont rencontré, à côté du nom que je viens de citer, celui du magistrat aimé que vos suffrages portaient à la présidence de la Compagnie pour 1864. Déjà une voix éloquente a payé à M. Dusillet un tribut de regrets digne de lui, et je n'essaierai pas de répéter ce qui a été si bien dit. M. Dusillet portait dignement un des noms illustres de cette province, et en cultivant les lettres, il continuait pour le talent comme pour le goût une tradition de famille.

Esprit charmant, plein de délicatesse et de grâce, mais sévère pour lui-même comme tous ceux qui ont le sentiment exquis de l'art, M. Dusillet ne se livrait jamais qu'à moitié, avec une sorte de réserve pudique, et il fallait lui arracher, pour ainsi dire, j'en ai fait souvent l'expérience, ces pages pleines de verve, et empreintes d'une correcte élégance où l'esprit, la raison, et l'imagination s'alliaient dans un si heureux accord. L'Académie sentira longtemps que M. Dusillet lui manque. Mais, pour adoucir nos regrets, nous relirons ces poésies aimables qui reçevaient un nouveau charme du sourire bienveillant de l'auteur et de cette voix grave et douce qu'animait un accent de malice inoffensive et de spirituelle bonhomie.

Je voulais clore ici cette liste funèbre, et je me vois forcé d'y ajouter un nom qui devient pour la seconde fois, en deux années, un signal de deuil : celui d'Alexandre de Saint-Juan. Vous savez tous, Messieurs, vous qui l'avez connu comme moi, ce que sa mort nous laisse à regretter. De l'esprit et du cœur, une imagination ardente, des sentiments élevés, un caractère indépendant et plein de sève généreuse. Voilà les dons heureux qu'il réunissait. Que lui manquait-il ? Je le dirai sans crainte d'offenser sa mémoire : ce qui manque aux hommes distingués qui n'ont pas eu le temps de vieillir : ce je ne sais quoi d'achevé qui est le fruit de l'expérience et qui donne leur perfection aux qualités natives. Mais si sa fin prématurée a laissé quelque chose d'imparfait dans sa vie, disons-le à son honneur et pour notre consolation, il

avait au plus haut degré le signe des belles âmes : la bonté. Alexandre de Saint-Juan était simple et sincère, naturellement disposé à l'enthousiasme des grandes choses, et par ce côté accessible à toutes les nobles illusions. Il aimait avec passion les arts et la poésie. Il payait assidument son tribut à vos séances publiques, et vous vous plaisiez à entendre ces poésies d'une grâce facile et un peu négligée où se révélait un talent réel qui eût pu grandir encore si la mort, hélas ! n'était venue le moissonner dans sa fleur.

Mais je crains d'encourir le reproche d'arrêter trop longtemps votre pensée sur des images funèbres, et de chercher dans le passé des sujets de regrets, quand le présent nous offre des motifs si légitimes d'espérance.

L'Académie, fidèle à la loi qui la régit, a cherché, autant qu'il était en elle, à réparer ses pertes, en s'associant des membres nouveaux dont les noms seuls semblent le gage d'une utile collaboration (1). Le discours que l'un des derniers élus, M. Bial, vient de prononcer, peut déjà faire juger des secours que nous promettent son érudition étendue et ses études profondes sur les antiquités celtiques.

Un membre honoraire récemment inscrit sur nos listes, et dont le nom est une des gloires de notre province, M. le marquis de Conegliano, que les devoirs attachés à ses hautes fonctions retiennent loin de nous, a voulu s'associer aux persévérants efforts de l'Académie pour le progrès des lettres, en mettant à sa dis-

(1) MM. Suchet, Léon Ordinaire, Castan, Weil, Bial, Guerrin.

position une médaille de 300 francs destinée à un prix nouveau qui ajoutera cette année à l'importance de nos concours.

Vous avez décidé vous-mêmes, Messieurs, dans une de vos dernières séances, sur la proposition de votre président, la reprise de la publication des *Mémoires et documents inédits* pour servir à l'histoire de la Franche-Comté. Cette œuvre entreprise il y a bientôt trente ans, et interrompue par une circonstance fatale, après la publication du troisième volume, va être activement continuée. Une commission nommée par vous est chargée de ce travail, et les mesures sont prises pour qu'il se poursuive sans relâche. Je crois donc pouvoir affirmer que l'an prochain, à pareil jour, le quatrième volume aura paru. Qu'il nous soit permis d'espérer que le conseil général voudra bien renouveler à l'Académie la subvention primitive qui lui était allouée pour cet objet, et qu'elle trouvera dans le nouvel administrateur du département, dont nous avons salué la bienvenue avec une vive espérance, cette sympathie éclairée et bienveillante que la distinction de son esprit et l'impartiale modération de son caractère promettent à tous les travaux utiles.

C'est ainsi que notre Compagnie cherche à conserver le rang qui lui appartient parmi les sociétés savantes qui, prenant au sérieux la mission qu'elles tiennent de leur institution même, concourent de tous leurs efforts au progrès intellectuel et moral du pays ; c'est ainsi qu'elle entend prouver qu'elle n'a pas oublié les tradi-

tions que lui ont léguées ses fondateurs, et qu'elle demeure fidèle à la noble devise qui lui fut donnée il y a plus d'un siècle : *Laboribus omnia.*

UN PEU DE TOUT

A PROPOS DE BARBE

Par M. VIANCIN.

« Du côté de la barbe est la toute-puissance. »
Molière a mis cette sentence
Dans la bouche d'un sermonneur,
Epuisant près d'Agnès toute son éloquence
Dans l'intérêt de son honneur.
Mais c'est bien le plus grand mensonge
Dont l'homme fut jamais déçu :
Tel qui n'en convient pas doit, pour peu qu'il y songe,
En être bientôt convaincu.
Non, non, le souverain empire
N'est pas à l'être humain portant barbe au menton :
Au pouvoir absolu vainement il aspire ;
On se moque de lui, lorsqu'il en prend le ton.
La suprême puissance appartient à la femme ;
C'est elle qui gouverne et nobles et bourgeois ;
C'est elle qui dispense et l'éloge et le blâme,
Et dispose de tout même à la Cour des rois.
De ton privilége superbe
Que te sert, homme vain, de faire si grand bruit?
Dès que tu cesses d'être imberbe,
C'est la femme qui te conduit.
Volonté du plus fort, la faiblesse te brave
Et fait toujours façon de toi.
Du sexe féminin l'homme est si bien l'esclave
Que même dans sa barbe il en subit la loi.

[redacted]

Voyez comme aujourd'hui les barbes si communes
Semblent plier leur forme à différents destins :
Pourquoi remarquons-nous tout étroites les unes
Et d'autres larges à tous crins?
Pourquoi tel porte-t-il une moustache épaisse
Et tel autre d'un bouc le seul rabat pointu?
C'est que sa femme ou sa maîtresse
Veut qu'il en soit ainsi. — Ce maître prétendu
Qui se dit possesseur d'une beauté soumise
A son moindre commandement
Fait une gasconnade, et n'est pas seulement
Maître de se donner une barbe à sa guise.
C'est bien pis si, montrant sur sa peau de satin.
Par une erreur de la nature,
Des brins de ce gazon fait pour notre parure,
La Dame tient un peu du genre masculin :
Gare à lui pour le coup! Bientôt chacun devine
Et peut se dire avec raison
Que dans une telle maison
Se glisse la culotte où pend la crinoline.
Pour morigéner son époux,
La femme qui porte moustache,
S'il est taquin, s'il est jaloux.
Peut en venir à la cravache;
Et malheur encore aux maris
Des viragos d'humeur coquette
Qui s'occupent dans leur toilette
De deux sortes de favoris,
En prenant la peine secrète
D'effacer l'une à tous les yeux,
Pour plaire à l'autre d'autant mieux.

J'aurais à dire encor bon nombre d'autres choses
Sur la variété des barbes de nos jours.
Il en est qu'on peut voir surgir par d'autres causes
Que celles dont je viens d'accuser les amours.

Je connais un barbu pour cause de vieillesse :
S'il en a pris d'abord un air d'original,
C'est qu'on l'a vu rasé toujours, dès sa jeunesse,
Excepté quand il fut garde national.
On se piquait alors de joindre à l'uniforme
Moustache citoyenne, à pied comme à cheval.
La sienne n'était pas énorme ;
Pourtant sous son grand nez elle n'allait pas mal.
Aussi quand, déposant l'épaulette de laine
Et l'immense shako de la milice urbaine,
Il eut tout recoupé de son duvet royal,
En reçut-il, un jour de rencontre agréable,
Le reproche le plus aimable
De la dame d'un général.
Il porte à présent barbe blanche ;
Mais ce n'est pas pour plaire à son maître en jupon ;
C'est pour s'être entamé la lèvre et le menton,
En se rasant certain dimanche.
Il ne peut plus jouer du rasoir qu'en tremblant ;
L'infirmité vient de son âge ;
Mais, plutôt que d'avoir à tendre son visage
Sous la main de quelque merlan,
Il aime mieux laisser grandir à l'aventure
Sa vieille barbe sans culture,
Et, grâce à ses longs ans, le voilà désormais
Plus amplement barbu qu'il ne le fut jamais.
S'il s'était proposé de se mettre à la mode,
On en rirait; — mais non, son but est évident :
Il trouve son parti plus sage et plus commode
Que d'exposer son cuir à nouvel accident.
Du reste il se dit bien qu'il aurait dû peut-être
Se ranger dès longtemps au nombre des barbus.
Et voudrait qu'on osât franchement reconnaître
Qu'on a fait du rasoir un malheureux abus.
Pourquoi la dépouiller cette mâle figure

Qui de nos attributs est le premier partout?
On n'a fait à la barbe injure sur injure
Qu'en des siècles de mauvais goût.
La barbe fut, en d'autres âges,
Des dieux et des héros l'ornement révéré,
Celui des prophètes, des sages
Et des pontifes et des mages
Investis d'un pouvoir sacré.
On revoit dans maintes images
Avec un saint respect les barbes do nos preux,
Au courage intrépide, aux élans généreux,
Dont les grands cœurs sont peints sur leurs nobles visages;
Celles des inventeurs fameux
Et des explorateurs des plus lointains rivages;
Celles des chantres radieux
Dont on cite à jamais les sublimes ouvrages,
Et celles des martyrs, ces conquérants des Cieux
Perpétuels sujets de nos pieux hommages.
Qui n'aime à retrouver la barbe de Bayard,
Celles des Duguesclin, des Dunois, des Jean Bart,
Des Crillon,... de vingt rois toujours prêts à combattre,
Et dont le plus aimé se nommait Henri-Quatre?
Qui n'aime à rapprocher de ces vaillants guerriers
Les barbes que portaient d'autres illustres têtes,
Rayonnantes sous des lauriers
Moissonnés dans le champ des paisibles conquêtes?
La barbe a décoré tant d'humaines splendeurs
Qu'il faudrait l'imposer à toutes les grandeurs
Qui dérivent de la puissance,
Bien qu'elle ne soit pas un brevet d'Excellence.
La barbe avec ampleur devrait dans tous les temps
Distinguer les hommes d'élite,
Sans excepter l'humble mérite
Que n'ont pas signalé des travaux éclatants.
La barbe irait encore aux pasteurs de l'Eglise,

Surtout dans le rang des prélats,
Aux vénérables magistrats,
A toute dignité par le savoir conquise,
Je voudrais qu'elle fût permise
Même à l'ordre des avocats.
La barbe sied toujours au costume des braves,
Au blanc tablier du sapeur
Au manteau flottant des zouaves,
A tout soldat paré d'une étoile d'honneur ;
Il ne lui faut rien de vulgaire :
Au courage, au talent chers à l'humanité
Il semble que la barbe imprime un caractère
D'imposante virilité.
Mais lorsque la produit sottise ou vanité,
Il en advient tout le contraire :
Quand par cette raison tel barbu nous déplaît,
Il peut, si beau qu'il soit, nous paraître fort laid.
L'habit seul prête même à faire un peu la guerre
A mon sujet. — Vraiment la barbe ne va guère
Sur nos ignobles paletots,
Sur nos fracs étriqués, sous nos chapeaux modernes,
Aux porteurs de sarraux qui hantent les tavernes,
Aux grossiers traîneurs de sabots,
Aux rapins débraillés se croyant des génies,
Aux faquins en bottes vernies
Prenant des airs de Cupidon
Sous un pince-nez à cordon.
Mais, chez les gens du peuple, il en existe encore
Plus d'un que la barbe décore
Comme qu'il soit vêtu : — c'est l'habile artisan,
Lorsque dans sa conduite il n'est rien qu'on déplore ;
C'est surtout le vrai paysan,
A la glèbe attaché, qui l'aime et qui s'honore
D'être resté fidèle au primitif labeur
Couronné par le Ciel au front du laboureur.

Des Grecs et des Troyens si la valeur guerrière
Fit retentir si haut la trompette d'Homère,
Les héros des sillons, les gardiens des troupeaux
Ont aussi de Virgile animé les pipeaux.
La gloire qui devient un sujet d'épopée,
Quand elle resplendit aux éclairs de l'épée,
Est semblable à la foudre : elle éclate en passant.
Mais il est des combats sur la scène rustique
Qui, sans éveiller même un accent poétique,
Au soleil de la paix ont un lustre incessant.
La charrue et la herse ont plus servi le monde
Que la muse la plus féconde.
Que le glaive le plus puissant.
Bien mieux qu'Agamemnon, César et Barberousse,
Et nombre d'autres souverains,
Et tel ou tel poète... — au bonheur des humains
Ont concouru sans bruit, sans trouble, sans secousse,
Ces campagnards obscurs dont les calleuses mains
Savent livrer la guerre à la ronce, à la mousse
Sur les plus arides terrains,
Pour y faire germer des moissons de bons grains.
L'homme des champs a ses victoires
Et ses poèmes et ses gloires,
Et l'on trouve souvent plus de bon sens en lui
Que parmi les plus fiers des barbus d'aujourd'hui.

Sur un thème d'abord jugé des plus frivoles,
En voulant quelque peu gravement discourir,
Si je n'ai débité que d'oiseuses paroles,
Il serait à propos maintenant d'en finir.
Mais je tiens à citer une barbe ignorée
Qu'autrefois en Egypte on aurait adorée.
C'est... ou plutôt ce fut celle d'un pauvre chien
A mon seuil attaché par un étroit lien.
Il était des plus laids qu'on pût voir : — sa figure
Se distinguait à peine au fond de sa coiffure.

Ses longs poils retombaient sur ses yeux, tellement
Qu'on eût douté parfois qu'il pût voir clairement.
On l'aurait appelé volontiers Barbesale ;
Mais il avait au cœur la beauté sans rivale.
Tel était son amour pour les miens et pour moi,
Qu'à notre approche rien n'égalait son émoi.
Je le quittais souvent ; mais quand revenait l'heure,
Le soir, de regagner ma champêtre demeure,
J'étais sûr de le voir sur un mur ébréché
D'avance, pour m'attendre, en vedette perché.
Dès qu'il m'apercevait, prompt à me reconnaître,
Comme eût fait un pinson du haut d'une fenêtre,
De son observatoire, à terre, tout à coup
Il sautait pour courir se jeter à mon cou.
Au retour des absents dont il gardait mémoire
C'étaient nouveaux transports, des bonds à n'y pas croire,
Des pleurs de joie, un cri si tendrement poussé
Que de se pamer d'aise il semblait menacé.
Friand des mets choisis par la gastronomie,
Il ne l'était pas moins de bonne compagnie :
Lorsque nous arrivaient d'élégants visiteurs,
Il savait du logis leur faire les honneurs.
Nul cavalier n'eût mieux introduit une dame
Au jardin, au salon. Pour toute aimable femme
Dont pouvait sa laideur obtenir deux regards,
Son goût se révélait par les plus doux égards.
Mais autant il vécut prodigue de caresses
Pour tous ceux qu'il jugeait digne de ses tendresses,
Autant il se montra farouche querelleur
Pour tout homme en haillons ayant l'air d'un voleur.
Chez lui, l'horreur du vol était un grand mérite :
Lorsqu'il plongeait sa barbe au fond d'une marmite
Ou qu'à lécher un plat, sans trouble, il se mettait,
C'est qu'il était bien sûr qu'on le lui permettait.
Il avait des instincts de hautes convenances :

Si la métempsycose était dans mes croyances,
Je le soupçonnerais d'avoir été d'un rang
A garder sous son poil un peu de noble sang.
Un soir que ma famille, à la gaîté livrée,
De parents et d'amis cette fois entourée,
S'était mise à danser, dans sa joyeuse ardeur,
Nous avions un cousin, curé de bonne humeur,
Qui, saisissant la main de l'une de mes filles,
Voulut s'associer au second des quadrillès
Et fit gaillardement un pas bien mesuré ;
Notre barbet trouva fort mal, pour un curé,
De se permettre un jeu si mondain, si profane.
Au point que du danseur il troua la soutane
Et le gronda longtemps, d'une telle façon,
Que le pasteur s'assit, confus de la leçon.
Mais, au terme marqué d'une trop courte vie,
Notre cher quadrupède est mort d'apoplexie.
Il était de ce monde où laideur et beauté
Ont le même destin dès longtemps décrété.
Mes mains l'ont mis en terre au pied d'un sycomore,
Et de lui nos regrets souvent parlent encore.
Il fut, bien malgré lui, tondu de temps en temps,
        Surtout durant la canicule :
Alors il se trouvait dégradé, ridicule,
Et courait se cacher, les membres grelottants,
Honteux, peut être plus que notre premier père
Ne le fut quand sa chute entraîna sa misère.
Ainsi, nous l'avons vu plus d'une fois rasé,
Mais mutilé, jamais : sa queue était restée
Dans toute sa longueur, à bon droit respectée.
C'est assez vous en dire, — et j'ai beaucoup jasé :
Il est temps que ma pièce ait comme lui sa queue.
Mais la barbe me pousse, et je suis si disert
Que je voudrais encor, dès ce soir, au dessert,
A mes petits-enfants raconter Barbebleue.

PIÈCES

DONT L'ACADEMIE A VOTE L'IMPRESSION.

RAPPORT

Sur un ouvrage de M. Francis Wey,

intitulé :

La Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyage,

Par M. Auguste CASTAN.

Messieurs,

Notre confrère et compatriote M. Francis Wey a offert à l'Académie un exemplaire de son nouvel ouvrage intitulé : *La Haute-Savoie, récits d'histoire et de voyage*, et vous avez bien voulu me charger de vous en rendre compte.

Laissons d'abord M. Francis Wey nous dire dans quelles circonstances particulières son livre a été entrepris, et ce qu'il a voulu en le produisant.

« Peu de temps après, dit-il, que la Savoie eût été rendue à la France, un homme d'esprit, d'un bon et libéral esprit, un administrateur ami des lettres et qui les cultive, ... un préfet donc, M. Ferrand, quelques mois après son installation à Annecy, eut une idée, qui

n'est point commune. Il s'avisa qu'on ferait bien d'appeler, par un ouvrage de littérature et d'art, l'intérêt public sur une province qu'il avait été exposé à méconnaître, avant d'y être naturalisé par décret.

» L'étude de ce pays, où les tournées officielles ressemblent à des voyages de découvertes, le confirma dans un dessein qui devenait, à ses yeux, une œuvre de ralliement, une arme pacifique pour battre en brèche quelques préjugés et pour relever la Savoie de certains dénigrements injustes. Il n'était pas sans utilité de lui marquer son rang dans sa nouvelle patrie, d'y attirer de plus en plus les heureux pèlerins de la belle saison ; de hâter le moment où nos jardins des Alpes Pennines deviendront le Tibur de ces épicuriens du voyage, qui rêvent les féeries du sol étranger, sans sortir du domaine national. »

Le Conseil général du département s'empressa d'adopter cette idée ; une commission fut instituée pour la réaliser, et cette commission eut le bon goût de choisir pour son organe M. Francis Wey.

Notre spirituel et savant confrère, qui se flatte de posséder les meilleures jambes de la littérature contemporaine, a mis sa vigoureuse constitution au service de sa tâche. Son récit est bien réellement celui d'un touriste, mais d'un touriste consciencieux, sachant porter la blouse aussi bien que l'habit brodé et maniant le bâton ferré avec la même dextérité que la plume. Ce qu'il décrit, il l'a vu, ce qu'il raconte lui est arrivé : aussi son livre a-t-il une senteur de vérité que n'exhalent point ces compositions frelatées, dont les auteurs ont

glané leurs impressions dans les gazettes locales et imaginé leurs aventures au coin du feu des meilleurs logis. Contrairement aux habitudes de ces frelons du voyage, M. Wey a mis le plus grand soin à nous faire connaître ses autorités et ses guides, et chacun des services que lui ont rendus ces derniers a été reconnu par lui de la manière la plus obligeante. Il nous a révélé de la sorte toute une flore littéraire, aux allures vives, dégagées, originales, mais néanmoins essentiellement françaises. La Savoie n'est donc point cette Béotie des préjugés populaires ; et c'était là un point que M. Francis Wey tenait à établir.

Dans cette réhabilitation de la nouvelle France, notre confrère est allé plus loin encore. Descendant le cours des âges, à l'aide d'un fil de solide érudition qui ne lui fait jamais défaut, il nous montre ces vigoureux enfants des Alpes associés aux gloires et aux infortunes de la patrie celtique, opposant la double digue de leurs montagnes et de leurs courages au flot de la conquête romaine, subissant avec nous les entraves dorées des Césars, écrasés par les mêmes barbares que nous, renaissant à la civilisation par le fait d'apôtres et de colonisateurs venus de nos contrées, puis donnant en retour à la mère-patrie l'un des créateurs de sa prose et le principal régulateur de sa langue, François de Sales et Vaugelas. La Savoie, française par les mœurs et l'idiome, est donc encore française par les grandes lignes de son histoire.

Cette démonstration, que j'ai dégagée des récits de M. Wey, pour faire toucher du doigt l'objet capital de

son œuvre, n'affecte point dans celle-ci la forme du plaidoyer. En conteur émérite, M. Wey narre toujours et ne disserte jamais : il livre au lecteur les faits qu'il a recueillis dans les chroniques, les chartes et les légendes, insinuant quelquefois la conclusion qu'il y a lieu d'en tirer, mais se gardant toujours d'imposer son sentiment.

Jamais notre écrivain n'avait trouvé si belle occasion de mettre en œuvre son brillant talent descriptif. La carrière, il faut le dire, était des plus séduisantes ; mais elle ne demandait aussi que plus de force pour être parcourue avec succès. Les cimes étincelantes de la chaîne des Alpes seront l'éternel idéal de ceux qu'attirent le pittoresque et le grandiose, tandis que les gracieuses vallées qui s'y intercalent demeurent le paisible refuge des coutumes d'un passé auquel nous devons ce que nous sommes, et dont nous pouvons tirer plus d'une leçon profitable. M. Wey a étudié tout cela en artiste, en érudit et en archéologue, et ses travaux antérieurs l'avaient merveilleusement préparé pour chacun de ces rôles.

Les tableaux de nature abondamment semés dans son livre ne procèdent d'aucun poncif : ils sont saisissants de couleur et de relief. On en jugera par le fragment de paysage que nous allons citer : « Je remontai, pour continuer ma route, le sentier de Ramponex qui aboutit à un repli de terrain encaissé. On perd de vue le lac, masqué par un revers de coteau, et l'on se voit subitement transporté dans les plus austères aspects de la montagne. Des prés à poils ras, d'énormes blocs dé-

tachés de la montagne et qui prennent sur le gazon des attitudes de dolmens ou de blocs erratiques ; çà et là quelques scions tordus de frênes à feuille noire, sentinelles perdues de la végétation alpestre; des carrrés d'avoine, offrant à la bise éveillée du matin leurs épis changeants de perles et d'opales ; enfin, au dessus de ces solitudes plongées dans l'ombre, les dents pyramidales du Lanfon, perçant le ciel et ralliées l'une à l'autre par un rideau de roches, couronnées d'aiguilles et bordées d'une forêt de sapins..... Je cheminais alerte et gai, heureux d'être seul, le long de ce vallon sévère à l'horizon sauvage et borné ; me détournant tous les cent pas, pour regarder se lever derrière moi un brouillard formé de la rosée des prairies, et qui, s'enlevant bientôt comme une blanche fumée d'encens, enveloppa de ses flocons les campaniles aériens du Lanfon : châsse miraculeuse suspendue dans les airs. »

M. Wey n'excelle pas moins à peindre la nature morale. Voici comment il apprécie le rare bon sens de la population savoisienne : « L'esprit religieux qui caractérise cette portion des montagnes, est accompagné d'une libérale tolérance, indice d'un clergé sage et d'un peuple très éclairé. Les pratiques de la foi ne servent de prétexte à aucune passion politique. Vous trouverez dans la plupart des chaumières du haut Chablais, du Faucigny, et jusque dans les chalets alpins, des portraits coloriés du Pape et du roi d'Italie, placés en pendant de ceux de Napoléon III et de l'Impératrice : leur foi, leurs souvenirs et les symboles de la nouvelle nationalité. Cette collection fait une part impartiale au sen-

timent, à la conscience et à l'opinion. Remarquez aussi que ces catholiques militants, jadis persécutés par les protestants, et qui ont bravé la terreur révolutionnaire, ont élu cependant un député qui, bien que né français, est issu d'une famille genevoise et appartient au culte réformé. Cette compréhension intelligente et apaisée du temps présent, unie à une fidélité stoïque aux traditions, est d'un bel exemple. »

On le voit, la population savoisienne mérite le sympathique accueil que M. Francis Wey réclame pour elle. Les *Récits de la Haute-Savoie* ne sont donc pas seulement un bon livre ; ils sont encore une bonne action. Mais, disons-le tout de suite, cette bonne action a déjà trouvé sa récompense. Trois mois ont suffi pour épuiser la première édition de l'ouvrage de notre confrère ; et, concurremment avec une deuxième édition populaire, il s'en exécute, à Genève, une édition de luxe avec de splendides illustrations.

L'Académie ne peut qu'applaudir au succès éclatant et légitime qui arrive à l'un de ses membres les plus distingués ; et si elle ose introduire une note dans le concert universel de louanges qui a salué l'auteur de *la Haute-Savoie*, c'est qu'elle est sûre que ce modeste hommage ira droit au cœur si profondément bisontin de M. Francis Wey.

[redacted]

DISCOURS

prononcé aux obsèques de M. Weiss

Par M. PÉRENNÈS.

La dépouille mortelle que nous accompagnons au champ du repos avec des larmes et des regrets unanimes est celle d'un de ces hommes rares qui, en disparaissant du monde, y laissent une place difficile ou pour mieux dire impossible à remplir, et dont la mort peut être regardée comme un malheur public. La ville de Besançon perd en la personne de M. Weiss un de ses meilleurs citoyens ; la jeunesse, un patron généreux ; l'Académie, un de ses membres les plus distingués et les plus dévoués. Organe de cette Compagnie, je viens en son nom payer un douloureux tribut à la mémoire de l'éminent confrère, auquel, dans un élan de juste reconnaissance, elle voulut décerner le titre de Président perpétuel, et que nous aimions à nommer notre maître et notre ami.

Je n'ai ni le temps ni la liberté d'esprit nécessaire pour retracer en détail cette carrière si bien remplie, qui a dépassé la mesure commune de la vie humaine. et dont notre vœu le plus cher eût été de reculer indéfiniment le terme. Quelques mots simples et sincères

sont l'hommage le plus digne de celui que nous pleurons.

Chose bien rare dans un temps où le mouvement social agite et déplace tant d'existences, M. Weiss, né à Besançon, a vécu constamment et est mort dans sa ville natale. Compagnon d'enfance de Nodier, disciple des Droz et des Ordinaire, il partagea avec ses maîtres et son ami cet amour profond du pays, religion naturelle de tous les cœurs bien placés, qui fut la préoccupation constante et la dernière inspiration de sa vie. Ses premières études d'érudit eurent pour mobile le patriotisme franc-comtois. S'il s'enfonce jeune encore avec un patient courage dans les ténèbres des âges écoulés, c'est pour y chercher les titres d'honneur de sa patrie ; c'est pour en exhumer des faits, c'est pour mettre en lumière des personnages intéressants au point de vue de son histoire. Chargé pendant vingt ans du rude fardeau d'une collaboration active à la biographie universelle de Michaud, il fait tourner ses recherches épineuses au profit du pays, en les consacrant spécialement aux Franc-Comtois qui se recommandent par par quelque titre au souvenir de la postérité.

Nommé conservateur de la bibliothèque publique, il en fait un rendez-vous studieux où les jeunes gens lettrés de la province s'empressent d'accourir pour y trouver, avec le secours de ces livres dont le précieux dépôt s'étend et s'enrichit chaque jour sous sa main, les conseils et la direction d'un maître judicieux dont l'érudition, toujours accessible, toujours obligeante, semblait être devenue comme ses livres mêmes un tré-

soir public. C'est là, c'est à cette école que s'est formée cette élite de littérateurs et d'érudits que la Franche-Comté cite aujourd'hui avec un juste orgueil. Les savants travaux de M. Weiss, les publications qui témoignaient de sa science bibliographique avaient étendu sa réputation. Nommé en 1828 chevalier de la Légion d'honneur, dont il devint officier quelques années plus tard, inscrit en 1832 au nombre des membres de l'Institut, il lui eût été facile, avec un peu d'ambition, d'obtenir une place à la bibliothèque impériale; mais un lien plus puissant que toute considération personnelle le retenait à Besançon ; il ne pouvait se résoudre à quitter sa mère dont la vieillesse heureuse se prolongeait doucement sous la tutelle respectueuse et tendre du fils qui faisait sa gloire.

La place de M. Weiss avait été marquée à l'Académie de Besançon dès le moment de sa restauration; nommé membre titulaire en 1808, il y donna l'exemple de l'assiduité, du zèle et du travail.

C'est à son intelligente initiative que sont dues les publications importantes entreprises par cette Compagnie : le *Recueil des papiers d'Etat du cardinal de Granvelle ;* les *Mémoires et documents inédits pour servir à l'histoire de la Franche-Comté.* Par l'autorité de l'exemple, du caractère et du savoir, M. Weiss était devenu, pour ainsi dire, l'âme de l'Académie. Il en conservait les traditions avec un soin jaloux, et s'efforçait d'en écarter l'élément corrosif qui tend à dissoudre les agrégations humaines : je veux dire les prétentions égoïstes, les animosités personnelles, les rivalités tra-

cassières. Il voulait que l'Académie fût un terrain neutre, une sorte de champ d'asile ouvert aux opinions honnêtes de toutes les nuances, et que l'harmonie s'y maintînt par ces concessions mutuelles sans lesquelles un corps littéraire ne saurait subsister. Cette indulgence qu'il recommandait aux autres, il en donnait le premier l'exemple. Nul ne fut plus tolérant, plus conciliant que lui. Ah ! nous pouvons l'attester ici, nous à qui il a été donné de jouir si longtemps de la douceur de son intimité ! Quelle égalité charmante dans son caractère ! Quelle bonhomie et quelle finesse dans sa conversation ! Sans avoir été répandu dans le monde, M. Weiss connaissait les hommes et les jugeait avec la douce modération d'un philosophe bienveillant. Il avait peu d'illusions, mais moins encore de préventions et de préjugés. Il excusait les faiblesses et ne se montrait sévère que pour la bassesse et la méchanceté. Accueillant et affable pour tous, il était pour ses amis d'une obligeance inépuisable. Il aimait passionément les livres ; mais comme le disait si bien, mon illustre maître (1), parlant d'un autre savant continuateur des bénédictins : « il » quittait sans regret le volume ouvert, la page com» mencée, pour se livrer au plaisir d'un amical entre» tien avec la simple bienveillance et la bonne humeur » innocemment caustique du vieux temps. » Personne ne contait comme lui ; personne aussi n'avait la mémoire ornée de tant de faits curieux et intéressants ; et en l'écoutant on se surprenait souvent à dire avec La Fontaine : *C'est proprement un charme.*

(1) M. Patin, doyen de la Faculté des Lettres de Paris.

A un âge avancé il avait conservé presque sans altération la grâce et la lucidité de l'esprit. Dans le cours de sa dernière maladie, au milieu des vives souffrances que lui causait l'incurable infirmité dont il était atteint, il avait encore des heures sereines et lumineuses où il retrouvait par intervalle son enjouement d'autrefois. Les projets de bien public, les idées généreuses veillaient à son chevet et charmaient ses longues insomnies. Ce fut dans un de ces moments de relâche que lui laissait la douceur qu'il conçut la pensée d'un monument à élever au cardinal de Granvelle ; noble projet qui le place au rang des bienfaiteurs de la ville et dont il a eu la joie de léguer l'exécution à un artiste franc-comtois qu'il chérissait entre tous (1). Ceux qui l'ont approché dans ses derniers jours ont admiré comme nous la fermeté calme et résignée qu'il opposait aux assauts du mal implacable qui minait incessament sa robuste constitution. Les méditations religieuses associées aux pratiques chrétiennes l'avaient armé de longue main pour le dernier combat et la mort l'a trouvé prêt.

Et maintenant que notre vénérable ami n'est plus, et que son âme épurée par la souffrance s'est envolée dans un monde meilleur, conservons pieusement son souvenir ; entourons son image d'un tribut de respect et d'affection. Faisons, s'il se peut, revivre au milieu de nous son esprit en demeurant fidèles au culte des grandes choses qu'il aimait, en servant le pays avec dévouement, en encourageant les sérieuses études, en

(1) M. Jean Petit, un des élèves les plus distingués de David.

continuant, autant qu'il est en nous, à la jeunesse cet affectueux patronage qui, entre ses mains, a produit des fruits heureux dont la ville qui fut son berceau doit garder éternellement la mémoire.

ÉLECTIONS.

—

Séance du 27 janvier 1866.

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'étant retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections, a nommé à la place vacante dans l'ordre des associés résidants :

M. d'Estocquois, professeur de mathématiques appliquées à la Faculté des sciences.

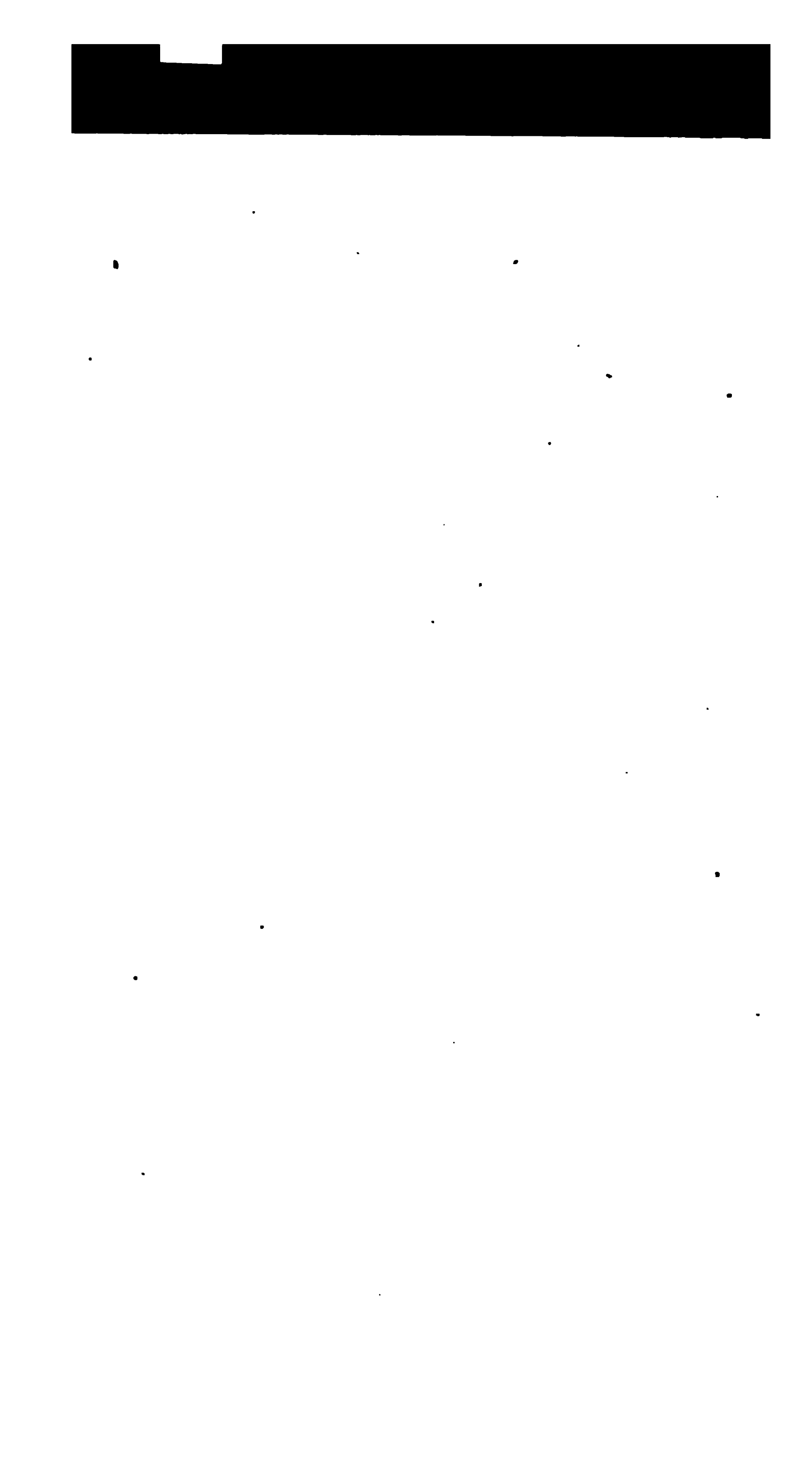
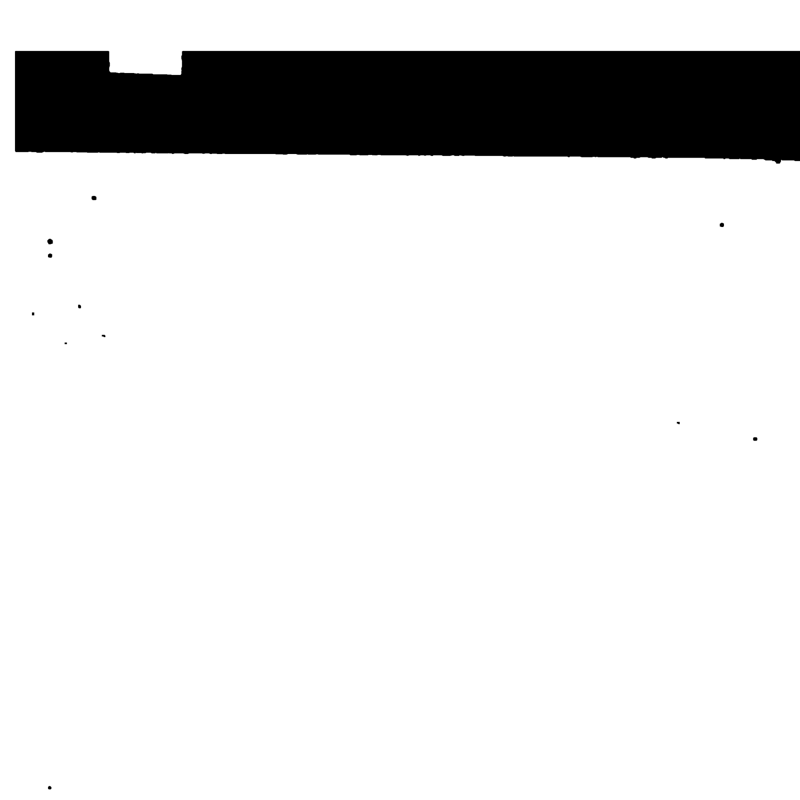


TABLE DES MATIÈRES.

Séance du 27 janvier 1866.

Besançon, imp. Dodivers et Ce, Grande-Rue, 42.



[redacted]

ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON



[redacted]

ACADÉMIE

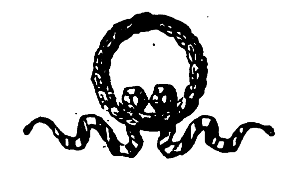
DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON



SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1866



BESANCON

IMPRIMERIE D'OUTHENIN-CHALANDRE FILS

1867



ACADÉMIE

DES

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

DE BESANÇON

SÉANCE PUBLIQUE DU 23 AOUT 1866

Président annuel, M. ALVISET

DISCOURS DE M. LE PRÉSIDENT.

Messieurs,

La mémoire de M. Weis a reçu déjà de nombreux et légitimes hommages. Sur la tombe de cet homme de bien des voix émues ont uni, comme une prière, le récit de ses vertus aux prières de l'église, et depuis, un recueil littéraire, honneur des lettres franc-comtoises, a deux fois ravivé son souvenir. L'un des écrivains de cette revue a su avec l'autorité d'un maître rappeler les nombreux travaux de M. Weiss et mettre en relief l'un de ses principaux droits à la reconnaissance publique en signalant son influence sur les littérateurs franc-comtois. « Le plus » beau titre de Fénelon, a-t-il dit en des paroles qu'il ne » faut pas craindre de répéter, n'est-il pas l'éducation

» du duc de Bourgogne? Celui de M. Weiss c'est l'édu-
» cation historique, littéraire, artistique de toute une
» province pendant cinquante ans. » On lisait encore ce savant article qu'une femme de cœur et de talent le complétait. En révélant tout ce qu'il y avait de grâce, de finesse, de douce gaieté dans l'esprit de M. Weiss, elle faisait mieux comprendre comment l'empire du savant avait été si universellement accepté et s'était étendu jusqu'à faire des évêques.

Pour qui a lu les mémoires du duc de Saint-Simon, l'admirateur enthousiaste mais sincère du duc de Bourgogne, bien des réserves sont à faire sur l'un des termes de cette comparaison, mais l'autre restera comme la vive peinture de l'œuvre de prédilection de M. Weiss. En effet tout ce qui dans ce pays compte dans le monde de l'intelligence a tenu à honneur de lui devoir une partie de son mérite ou de sa réputation : pas un nom ne s'est élevé dans cette pléiade d'hommes illustrés par le travail sans avoir subi son influence : il les a aidés dans leurs débuts, il a su parfois les blâmer dans leurs écarts, et toujours il les a défendus. Cet homme qui aimait la retraite et l'oubli, ce savant modeste qui semblait perdu dans la poursuite des curiosités littéraires, a cependant exercé ainsi une influence réelle et salutaire dont la perte se fera souvent sentir.

D'autres études viendront bientôt mettre en lumière tout ce que la science doit à M. Weiss : il laisse en effet de nombreux écrits; l'œuvre si considérable des biographies Michaud et Feller touche à l'histoire et doit compte des qualités de l'historien. Comment M. Weiss a-t-il

abordé cette tâche dont les recherches de l'érudit ne sont qu'une partie : avec quelle sûreté de vues l'a-t-il conçue? Cet homme si bienveillant n'aurait-il pas, à force de bonté, manqué aux droits de la justice et de la vérité? Il faut à qui touche à l'histoire la science pour en réunir les matériaux et une âme ferme pour les mettre en leur vrai jour : les admirations complaisantes ou les dénigrements que l'esprit de parti inflige alternativement aux mêmes hommes veulent être jugés avec une égale sévérité. M. Weiss n'aura pas eu à se défendre des sentiments haineux en parlant des contemporains et des agitations du siècle où ils ont vécu, sa constante bienveillance en témoigne, mais dans quelle mesure a-t-il montré les autres qualités de l'historien?

Ce qui est connu de ses écrits n'est qu'une partie de son œuvre. Pour l'apprécier entière, il faut réunir ce qui en est épars dans nos recueils, il faut encore y joindre toute une correspondance qui sera sans doute féconde en révélations et de nombreux poèmes qui montreront en lui le poète au niveau de l'érudit, le savant au niveau de l'observateur et de l'homme du monde. Tous ces écrits intimes laissés à des mains amies seront sans doute mis en ordre pour accroître sa réputation et le livrer tout entier à l'étude des amis des lettres franc-comtoises.

En vous parlant de lui en ce jour je n'ai ni la pensée d'affaiblir en les reproduisant les appréciations si vraies ou si chaleureusement exprimées que je viens de rappeler, et moins encore celle de devancer les travaux qui doivent les compléter : ma tâche est plus modeste, il m'a semblé qu'au moment où l'Académie se réunit pour

la première fois en séance publique depuis la mort de celui qui avait reçu le titre de président perpétuel, c'était pour elle un devoir de donner sa première pensée à l'homme qui a été soixante ans le bon génie de cette société, et qui, par ses libéralités, s'est conservé ce rôle dans l'avenir.

Qui n'a entendu dire que la république des lettres avait aussi ses inquiétudes et parfois ses orages. Ces froissements que le contact des hommes produit entre eux dès que le sentiment de la bienveillance s'affaiblit, nous ne les avons pas connus grâces à lui. Il n'a pas été seulement l'une de nos gloires, il s'est montré parmi nous comme un père appréciant les qualités quelquefois contraires des membres de sa famille, ne voulant en sacrifier aucune, mais sachant les faire toutes concourir à l'œuvre commune : c'est ainsi qu'arrivés ici sous son patronage de divers points de l'horizon avec des préoccupations parfois opposées, nous avons cependant maintenu cette Académie comme un foyer d'encouragement pour l'étude des lettres et des sciences.

Il nous montrait ainsi la puissance de la bonté après nous avoir révélé la force du savoir et du travail. Nul en effet, n'a eu des commencements plus modestes et n'a plus que lui trouvé honneur et profit dans la réunion des qualités que je vous rappelle comme la base solide de ses succès.

Né d'artisans obscurs, il commence son éducation au collége de Besançon, dont l'enseignement est alors gratuit : ses succès y sont éclatants, et lorsque les orages politiques dispersent les professeurs et les élèves, il re-

vient au métier de son père. Quand l'horizon social s'éclaircira, la tentation de l'étude le reprendra et lui fera quitter l'aiguille du bonnetier : est-ce aux souvenirs de cette époque qu'il cédait lorsque recommandant un jeune vicaire qu'il connaissait à peine, il disait, bien des années plus tard : « Ce pauvre enfant aime les livres, il n'en a pas ; je vous prie, prêtez-lui les vôtres. » On le voit grandir ensuite aux leçons de MM. Droz et Ordinaire, jusqu'au jour où une circonstance fortuite le place sur la voie qu'il devait parcourir. Ami d'enfance, compagnon de Nodier, il se laisse quelque jour aller sous son inspiration à l'ambition de changer les destinées de la France en une conspiration royaliste. Arrêté à Granvelle, dans je ne sais quel tumulte obscur, l'homme paisible que vous avez connu est mis sous les verroux; mais la citoyenne chargée de tenir sous clé ce grand coupable s'apitoye sur l'enfant à figure naïve et douce confié à ses soins : elle l'interroge sur son existence : il lui confie le désir d'échanger une occupation de bureau contre ses travaux manuels, et bientôt après il doit à cette influence un modeste emploi à la mairie de Besançon.

Dès ce jour M. Weiss était arrivé : de la mairie de Besançon il s'élève en 1801, comme secrétaire de MM. Mourgeon et Pourcelot, à l'administration de l'arrondissement de Pontarlier, et revient en 1804, en la même qualité, auprès de M. Daclin à la mairie de Besançon. En 1812, le préfet, M. de Bry, le nomma à cet emploi de bibliothécaire qui devait grandir entre ses mains. Quelques années plus tard, il rendait à

M. de Bry service pour service. Les événements de 1814 s'étaient produits : M. le marquis de Champagne entrait à Besançon en qualité de commissaire du roi, il connaissait M. Weiss, la conspiration de Granvelle le lui recommandait encore en ce moment, une circonstance fortuite le lui fait rencontrer, et sous son inspiration il fait liquider une pension de retraite à M. de Bry qui attendait une révocation.

Plus tard M. Weiss se servira de ses nombreuses relations pour multiplier les services de cette nature ; mais sa vie à lui c'est l'étude. Dès ce moment commence en effet ce patronage des lettres franc-comtoises que la mort a seule interrompu. Si, comme on l'a dit, « sa maison devint un terrain neutre, où les » gens d'opinions et d'habitudes les plus opposées pou- » vaient discuter toutes les questions sans se blesser, » lui conservait toute sa liberté d'indulgence, et si les uns étaient touchés de l'attendrissement qui le saisissait toutes les fois qu'il parlait de Madame la Dauphine, fille du roi Louis XVI, les autres devaient trouver en lui un ferme appui, lorsque cette académie conservait la pension Suard à Proudhon, l'ancien élève du séminaire de Besançon, au moment où celui-ci transportait dans la sphère de la politique d'action les enseignements théologiques des ordres mendiants. On l'aurait vu au besoin, suivant une de ses boutades humoristiques dont on fausserait le sens en la prenant à la lettre, hurler avec les loups, ou braire avec les ânes, plutôt que de renoncer à son attitude de calme bienveillance envers tous.

M. Weiss a porté cette défense obstinée des Franc-Comtois dans le passé aussi bien que dans le présent : l'une de ses œuvres les plus considérables est empreinte de ce sentiment. Le monde savant lui doit la connaissance des papiers d'état du cardinal Granvelle, et cette publication a été entreprise par lui, surtout pour dégager la mémoire de cet homme illustre de la solidarité de sang qui s'attache au règne de Philippe II d'Espagne. Cette tâche accomplie, son héros était digne d'être glorifié, et il préparait pour lui un monument qui deviendra un des ornements de cette cité. Pour atteindre ce but, il en confiait l'exécution à l'un des membres les plus éminents de cette famille des pensionnaires Suard qui compte déjà bien des illustrations, et il en couvrait la dépense en léguant à la ville une somme de trente mille francs. S'il m'était permis de hasarder une conjecture, je dirais que peut-être le pays lui doit plus encore en cette affaire. Si les hommes marquants qui ont successivement rempli les fonctions de maire à Besançon se sont trouvés d'accord pour arriver à l'acquisition du palais Granvelle, et pour conserver ce monument à la cité, s'il s'est fait dans ce sens un mouvement d'opinion publique dans tous les esprits libéraux, est-il bien sûr que ce mouvement n'ait pas eu son origine en la modeste demeure du savant? Ses relations avec tous ceux qui ont influé sur le résultat, leur déférence connue pour M. Weiss, le charme avec lequel ils se laissaient aller à ses ravissantes causeries, tout l'indique un peu.

Honorons donc d'un pieux souvenir cet homme de

bien qui est mort en chrétien. S'il a soutenu les artistes ou les littérateurs de ses conseils ou de son influence, il les a aidés encore de sa fortune, et bien qu'il ne soit plus, d'autres auront encore envers lui dans l'avenir la même dette de reconnaissance. M. Weiss a légué en effet, à l'Académie, dix mille francs, dont les revenus formeront par an une ressource importante ; et vous avez décidé que le prix annuel du concours d'histoire prendrait désormais le titre de prix Weiss, du nom de l'homme qui a tant fait pour la connaissance des annales de ce pays. Il vous a permis en outre de rattacher son souvenir à une œuvre dont l'importance était vivement sentie par lui. La pension Suard avait été deux fois atteinte par la conversion de sa rente ; elle avait été péniblement reconstituée par des économies et une subvention de la ville ; mais son chiffre de 1500 francs ne répondait plus aux nécessités du temps actuel. En l'élevant à 1800 francs, vous avez voulu maintenir à votre pensionnaire la position que M. Suard avait voulue pour lui, et que l'augmentation des choses nécessaires à la vie avait compromise.

La libéralité de M. Weiss vous permettra bientôt d'augmenter l'importance des prix de vos concours : vous avez déjà décidé que les prix d'éloquence et d'économie politique deviendraient biennaux, pour donner aux concurrents le temps nécessaire aux travaux de cette nature. Ainsi, le nouveau concours d'économie politique est fixé à l'année 1868, avec un prix de 500 francs ; le prix d'éloquence, maintenu pour 1867 dans les conditions actuelles, sera en 1869, de 500 fr. également.

En même temps, la publication des documents inédits relatifs à l'histoire de la province a été réorganisée : si des circonstances imprévues ont retardé la publication du premier volume qui devait paraître au commencement de ce mois, et qui s'achèvera bientôt, la première partie du second volume contenant l'*Histoire des deux conquêtes de la Franche-Comté*, par Jules CHIFFLET, est déjà remise à l'imprimerie.

Vous avez voulu, par ces diverses mesures, répondre à la pensée de M. Weiss, en prenant pour l'encouragement des lettres les mesures les plus favorables. C'est en persévérant que nous acquitterons le mieux envers lui notre dette de reconnaissance, et que nous honorerons le plus sûrement sa mémoire.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'HISTOIRE

PAR

M. le Président CLERC

MESSIEURS,

Quatre concurrents ont, cette année, répondu à votre appel, et brigué l'honneur de vos suffrages ; deux des mémoires sont remarquables. L'histoire des *Montagnes du Doubs*, celle de *Champlitte*, de *Marnay*, les *Comtes de Montbéliard*, tels sont les sujets divers du concours, dont nous allons sommairement vous rendre compte, et qui ne manque, on le voit, ni de variété ni d'intérêt.

La pièce portant le n° 1 a pour titre : *Mémoire sur les montagnes de Morteau, du Russey, d'Orchamps, de Belvoir, dès les temps celtiques.*

Il y a des recherches dans ce travail de longue haleine, et l'auteur a consulté une source curieuse, importante, peu connue et peu explorée, ce sont les archives des communes de nos montagnes. Si seulement, au lieu de citer vaguement ces archives, en une ligne, au bas des pages de son mémoire, il avait pris le soin facile d'en copier les titres principaux, de les classer, de les réunir en un faisceau de pièces justificatives, il eût peut-être rendu à l'histoire un service, et donné à

son mémoire une valeur véritable. Ce soin ne peut être trop recommandé aux concurrents pour l'avenir, sans cela des documents importants seront longtemps ou toujours perdus pour la science.

Le sujet des *montagnes du Doubs*, un peu arbitraire dans le champ qu'il embrasse, n'était cependant pas mal choisi. Le château de Belvoir, en particulier, tient une grande place dans le passé de ces montagnes, et son histoire offrirait de belles pages à écrire. Mais ce mémoire, il faut le dire, laisse beaucoup à désirer. Il est faible, d'une érudition peu sûre, le récit parfois obscur et confus, les affirmations dépassent les preuves, les événements ne s'y développent pas, et les monuments écrits n'y reçoivent pas toujours leur véritable interprétation.

Tous ces défauts sont évités dans le mémoire n° 3, qui a pour titre *Histoire de la ville et de la seigneurie de Champlitte*, du moins si l'on en croit l'auteur qui a pris pour devise cette phrase des moines d'Occident : *Chaque mot que j'ai écrit a été puisé aux sources.* Le concurrent, c'est une justice à lui rendre, a fait les plus louables efforts pour justifier cette devise. Epris de son sujet, il l'a travaillé avec autant d'ardeur que de patience : mais vous connaissez le vers d'Horace :

Incidit in Scyllam qui certat vitare Charybdim.

L'auteur s'est fait une loi sévère de l'exactitude, mais c'est une exactitude minutieuse, celle des petits détails : il n'en omet aucun, il comptera le nombre de boîtes de confitures offertes au duc de Randan, leur poids, le

quart à 36 sols la livre, suivant reçu de Farinet, confiseur à Dijon : et tout cela est, sans pitié pour le lecteur, jeté non dans les notes, mais dans le texte : l'écrivain ne tarit pas sur les fondations religieuses, sur leurs statuts, leur personnel, leurs dévotions particulières, oubliant avec les meilleures intentions du monde qu'une pièce littéraire n'est pas une homélie, ni l'historien un sermonnaire.

Le concurrent, pour se soutenir dans sa course, trouvait sur son chemin, les Fouvens, les Vergy, les Toulonjon; car Champlitte a toujours été possédé par de grands seigneurs, dont l'éclat se répand sur l'histoire de cette petite ville. Les Vergy en particulier étaient pour l'historien de Champlitte une véritable fortune; pendant des siècles cette ville a été pour eux une résidence de prédilection. Ils y avaient leurs tombeaux, ainsi qu'à Theuley, abbayo du voisinage. Les Vergy ont tenu une grande place dans l'histoire du pays, plus grande dans le cœur de leurs peuples. Ces chevaliers, qu'on appelait les *Preux de Vergy*, et qui avaient pris cette mâle devise : *sans varier*, ont occupé toutes les dignités du pays : maréchalat de Bourgogne, gouvernement de la Franche-Comté, siége archiépiscopal de Besançon, sept ou huit d'entre eux ont été faits chevaliers de la Toison d'or. Malheureusement, dans le mémoire, ces puissantes et nobles figures se perdent sous un flot de détails accessoires : les grandes lignes du sujet s'obscurcissent et s'effacent. La marche de l'auteur s'embarrase, languit, et le lecteur succombe.

Si le concurrent avait su éviter de si graves défauts,

[redacted]

et sacrifier courageusement les deux tiers d'un mémoire de 180 pages, en donnant de la vie et du relief à son sujet par un style nerveux et coloré, il aurait pu prétendre à la couronne, au lieu de la simple mention honorable que vous lui décernez, et qu'il a méritée par des découvertes utiles et un rude et patient labeur.

Nous arrivons enfin aux deux mémoires qui forment le véritable intérêt du concours.

L'auteur du n° 4 a pris pour sujet l'histoire de *Marnay* et pour devise ce dicton populaire du lieu : *Vira, touna, il n'y a té que Mana* : Virez, tournez, il n'y a tel que Marnay ; tradition naïve qui, comme on le comprendra tout à l'heure, est le dernier reflet de jours qui ne sont plus.

Marnay, bourg muré au bord de la rivière de l'Ognon, a été possédé successivement par les comtes de Bourgogne, les Châlon, les comtes de Montbéliard, les Neufchatel, les Gorrevod et les Beauffremont.

Les comtes de Bourgogne le ceignirent de murailles et en bâtirent le château.

Les Châlon l'affranchirent.

Les Neufchatel ne purent le défendre contre le fer et le feu des troupes de Louis XI.

Les Gorrevod en relevèrent les murailles, l'église et le château, dont ils firent une demeure splendide et princière.

Les Beauffremont l'abandonnèrent à des intendants jusqu'à la révolution française.

Telle est la suite de cette histoire en partie ignorée. Ce

[redacted]

travail est complet ; on voit que l'auteur n'a épargné ni peines, ni recherches ; c'est à vue des originaux qu'il étudie, et ses citations nombreuses attestent qu'il a cherché partout, à Besançon, à Dijon, à Vesoul, à Arlay. Rien ne lui a coûté, et ce travail paraît le fruit de plusieurs années d'étude.

Son style est facile, un peu froid, parfois il manque d'expérience, mais il est toujours simple et clair : rarement on y trouve des traces d'exagération, comme dans ce trait malheureux lancé en passant sur Henri IV. Il est vrai que l'auteur venait de retracer l'invasion de 1595, et qu'il était encore sous l'influence des ardentes colères de nos pères. « Ce prince ne cessa, dit le con-» current, de donner des preuves de la cupidité, de » la cruauté et de la mauvaise foi, traits dominants de » son caractère. »

L'historien de Marnay ne néglige aucune partie de son sujet. Il étudie même les principales familles du bourg, les monuments, l'église, le clocher, le château. Il trouve au plus haut du clocher, sur une baie, un souvenir curieux, l'écusson des Neufchatel..

Il nous initie aux splendeurs tout à fait imprévues du château de Marnay, habité souvent par les Gorrevod, qui y tenaient une espèce de cour avec un train de prince. « Charles Emmanuel (de Gorrevod), dit un ma-» nuscrit contemporain cité par l'auteur, pour em-» bellir le chasteau, fit bâtir deux hautes tours quarrées » de pierres de taille, qui portent leurs testes presque » dans les nues... A droite il y a un magnifique salon » qui, pour sa longueur et sa largeur, les riches tapis-

» series, et les précieux meubles dont il estoit orné, » passoit pour la merveille et le miracle de la province, » et attiroit les estrangers qui venoient exprès pour » l'admirer... Ce salon, avec les deux tours, estoit » couvert de lames de cuivre, entouré d'une balustrade » de pierres qui servoit d'ornement et de défense à une » galerie pavée du mesme métail... Tous les apparte- » ments de monsieur et de madame estoient magnifi- » quement meublés. Le cabinet de madame passoit pour » le plus beau et le plus riche de Franche-Comté, car » outre les précieuses tapisseries et les excellents ta- » bleaux, on y voyoit ce qu'il y avoit de plus rare et » de plus fin dans les provinces estrangères... La cha- » pelle estoit ornée de très-beaux ouvrages des premiers » peintres de Flandre et d'Italie. »

Les limites de ce rapport ne nous permettent pas de vous lire un morceau écrit avec sentiment sur les derniers jours de Charles Emmanuel de Gorrevod, l'ami de son prince, qu'il avait sauvé sur le champ de bataille, et mourant en 1624, au château de Marnay, fort jeune, dans les fêtes et les joies d'un nouvel hyménée, mais le temps presse, et nous nous bornons à la citation de ce passage sur la sépulture des Gorrevod dans l'église de Brou : c'est l'un des meilleurs du mémoire :

« Les Gorrevod, dont la vie s'était passée tout en- » tière au service des princes, au milieu du luxe et de » la splendeur des cours d'Espagne et d'Autriche, de- » vaient, après leur mort, reposer à côté de ces mêmes » princes, dont, par leur fidélité et leurs bons services,

[redacted]

» ils avaient su conquérir l'estime et l'amitié. Quand
» Marguerite d'Autriche, qui venait de perdre un époux
» adoré, Philibert de Savoie, voulut immortaliser sa
» douleur, en construisant un splendide mausolée à
» l'objet de ses regrets, sa seule pensée était d'éterniser
» son chagrin, et de rendre impérissable la mémoire
» de son époux. Quand son œuvre fut achevée, elle
» voulut aussi qu'un seul souvenir, le sien et celui de
» Philibert, y restât désormais attaché. Aussi ne per-
» mit-elle qu'à ses deux plus chers amis et ses deux
» plus fidèles serviteurs, franc-comtois tous deux d'a-
» doption, sinon de naissance, le baron de Marnay et
» l'abbé de Saint-Vincent, de se réserver une chapelle
» et de s'élever un tombeau sous ces voûtes et à côté de
» ce cénotaphe, où elle allait bientôt reposer elle-
» même. Quelle qu'ait été la beauté de l'édifice que
» Marguerite avait imaginé, quelque magnifiques
» qu'aient été les plans dont elle avait rêvé la réalisa-
» tion, non, il était impossible de créer par la pensée
» quelque chose de plus grandiose et de plus riche que
» l'église de Brou, cette perle, ce joyau caché dans les
» marais de la Bresse. Inutile d'essayer de décrire ce
» bijou, d'autres avant moi l'ont tenté sans pouvoir le
» faire. En présence de cette somptuosité de décoration,
» de ces tombeaux dont le marbre fouillé à jour imite
» les plus fines dentelles, devant ces stalles où l'on
» compte autant de chefs-d'œuvre que de statuettes ou
» de bas-reliefs, devant ces brillants vitraux du chœur,
» devant ce délicieux retable de la chapelle de la Vierge,
» ces charmantes figures d'albâtre qui vous parlent,

» vous sourient, vous montrent du doigt. Éblouis devant ces merveilles artistiques, on est forcé de se taire et d'admirer. »

Ce travail demande une récompense, et il l'obtiendra. Mais ici surgit une concurrence redoutable, et nous sommes amenés à vous entretenir d'un dernier mémoire intitulé : *Recherches historiques sur les comtes de Montbéliard*, avec la devise qui est une révélation sur le pays de l'auteur : *Amor patriæ.*

Ses recherches comprennent les siècles les plus obscurs de l'histoire de ces comtes, c'est-à-dire, qu'elles s'étendent depuis leur origine jusqu'au commencement du XIVe siècle.

Plusieurs genres de mérites recommandent ce travail à l'attention de l'Académie.

D'abord, l'auteur, à l'exemple de ce qu'a fait M. Trouillat pour l'ancien évêché de Bâle, a recueilli en pièces justificatives tous les monuments originaux des premiers comtes de Montbéliard, monuments aujourd'hui divisés entre les archives de Besançon et celles de l'Empire.

En second lieu, comme ces princes ont possédé dans les temps les plus anciens le comté de Bar en Lorraine, le concurrent a eu, le premier, l'heureuse pensée de rechercher dans l'histoire de Lorraine des documents nouveaux, et il les a trouvés. Ces documents sont importants pour éclairer des événements restés obscurs et rattacher la maison de Montbéliard à celle de Lorraine.

Enfin, il a soumis tous ces documents à une critique sévère dont il a fait de siècle en siècle sa loi invariable :

« Aujourd'hui, dit-il, en matière historique, il n'est » pas possible de se contenter d'à peu près; tout évé- » nement, quelle que soit son importance, doit porter » sa preuve avec lui, sous peine d'être rejeté par la » critique. »

Voilà, Messieurs, quels sont les côtés saillants de ce mémoire, et ce qui en caractérise particulièrement la valeur. C'est ainsi que la science doit marcher.

Est-ce à dire que ce travail soit sans défauts?

Non.

Nous engageons le concurrent à revoir avec soin dans son mémoire certaines phrases négligées ou incorrectes; plus d'une fois ses notes sur la géographie ancienne du pays en altèrent gravement les circonscriptions les mieux constatées. En outre, et sans entrer dans aucun détail de critique, nous croyons que l'histoire ratifiera difficilement le jugement suivant, sur les habitudes d'indépendances attribuées par l'auteur aux comtes de Montbéliard, qu'il grandit outre mesure.

« Egaux en puissance aux ducs de Bourgogne, ils » ne craignent pas, dit-il, de prendre les armes contre » l'empire d'Allemagne, et maintiennent envers et » contre tous leur indépendance si difficile à maintenir » à cause de la situation géographique du pays qu'ils » occupent; placés entre la France et l'Allemagne, » comme le fer entre le marteau et l'enclume, ils » savent résister au choc; souvent battus, jamais vain- » cus, ils se relèvent toujours, rebelles au joug, ils ne » se soumettent qu'à la dernière extrémité; ils re-

» prennent bientôt la lutte avec un nouveau courage.
» Telle nous apparaît dans son ensemble cette histoire
» des comtes de Montbéliard. »

Pardonnons, Messieurs, quelque chose aux écarts du patriotisme. Mais ce tableau manque de vérité. Loin que les comtes de Montbéliard, dont la puissance déclinait rapidement, le concurrent le reconnaît, dès le commencement du XIIe siècle, aient affronté, en face et au voisinage de l'Allemagne, les dangers d'une lutte si inégale, ils se sont faits, au contraire, et de très-bonne heure, les hommes des empereurs. On les voit parmi leurs fidèles, suivre leurs cours, signer leurs diplômes, s'honorer, dès 1125, du titre de princes d'Empire, conserver avec orgueil ce lien d'honneur, de règne en règne faire hommage de leurs comtés aux empereurs d'Allemagne, et, loin de détruire ces preuves d'une dépendance d'ailleurs nominale et peu gênante, en conserver avec respect vingt diplômes et plus dans leurs archives. Pour qui veut voir les choses telles qu'elles sont, les guerres de certains comtes de Montbéliard contre l'empire ont toujours été fort rares; leur résistance purement personnelle et complétement momentanée.

J'arrive, Messieurs, à la conclusion de ce rapport. La pièce n° 3 obtient, nous l'avons dit, une mention honorable. Les mémoires sur le bourg de Marnay et sur les comtes de Montbéliard sont dignes de la couronne, ils remplissent les conditions de votre programme. Avec des titres divers, le mérite des concurrents est égal; en conséquence vous avez décidé que la valeur annuelle-

[redacted]

ment affectée au concours d'histoire serait augmentée, et le prix partagé *ex æquo* entre les deux concurrents.

A la suite de ce rapport, M. le Président fait connaître que les auteurs des deux mémoires qui ont mérité le prix *ex æquo* sont : MM. Tuetey, archiviste aux archives de l'Empire, auteur des *Recherches historiques sur Montbéliard*, et M. Charles Gauthier, de Besançon, auteur des *Recherches sur Marnay*.

L'auteur de l'*Histoire de Champlitte*, qui a mérité une mention honorable, est M. Briffaut, vicaire à Fayl-Billot (Haute-Marne).

DISCOURS

DE M. MIGNARD

MEMBRE HONORAIRE DE L'ACADÉMIE DE BESANÇON

Distingué par vous, Messieurs, sous le titre bien précieux pour moi de membre honoraire de votre Académie, j'ai plusieurs fois éprouvé le désir de vous en remercier, mais en quels termes et comment au milieu d'une assemblée aussi solennelle ? Nos deux provinces se confondant aujourd'hui dans un même esprit français, ont eu, dans l'origine, des rapports étroits et plus tard aussi quelques dissidences ; mais ne faut-il pas que les plus nobles émules se querellent quelquefois ?

Puisque je parle de rivalité, me permettrez-vous de vous présenter en peu de paroles, quoique le sujet repousse cette sobriété, le parallèle de vos dames illustres et des nôtres. Deux d'entre elles parmi les plus anciennes, vivaient l'une sur nos frontières, au neuvième siècle, et la seconde, sur les vôtres, au treizième. Elles se nommaient toutes deux *Berthe*. Celle de Bourgogne aimait tant son époux Girart le fort ou le vaillant, que, leur étoile ayant pâli, elle se fit couturière pour gagner le pain de ce nécessiteux autrefois riche et puissant personnage. Après une de ces batailles que je ne crains pas d'appeler homériques parce que nos grandes épopées en

langue d'oc et en langue d'oïl leur confère ce cachet, l'infortuné Girart, battu vers Poligny par Charles-le-Chauve, se sauva dans votre bonne ville hospitalière de Besançon, puis au fort de Joigne aujourd'hui Joux, puis dans les Ardennes, et enfin en Hongrie, où il se fit charbonnier, afin d'accroître le mince pécule nécessaire à son existence. Malheur à qui gourmandait le redoutable Girart pendant qu'il était en proie à ces accablantes épreuves : car il prenait les railleurs par le col et leur faisait voir de près les fourches patibulaires. La pauvre Berthe employait alors si éloquemment les douces exhortations et mettait avec tant de résignation et de bonté le baume de la religion sur la plaie saignante de leurs infortunes, que la colère de cet homme alors déchu de toutes les grandeurs, fondait aussi aisément que la neige au soleil.

On trouve de profondes et délicates pensées, d'intéressants épisodes et de grandes scènes épiques dans nos vieux poèmes qu'on a si injurieusement et si longtemps traités de barbares. Remarquez cette nuance dans un seul vers d'un de ces poèmes en langue d'oïl :

Plorer doivent li femme, li homme avoir doleur.

Eh bien ! malgré la prétendue faiblesse du sexe, il n'est pas rare de rencontrer chez les femmes une fermeté de caractère qui renverse la proposition si délicatement énoncée par le poète. C'est Berthe en effet qui montre ici de la magnanimité ; c'est elle qui soutient Girart contre les défaillances de son courage et sème l'espérance dans ce cœur navré. En tout temps, il faut le dire, les femmes

remplissent les charges les plus délicates de notre condition et de notre sort changeant : elles nous rendent la vie aimable, ou nous consolent.

Après sept années d'abandon et de misère, les deux époux redevinrent puissants : ils en remercièrent Dieu en faisant un grand nombre de pieuses fondations dont les plus célèbres ont été, dans l'ordre de Saint-Benoît, l'abbaye de Pothières et l'ancienne collégiale de Vezelay sur les bords de la rivière de Cure. Il est bon de distinguer ce sanctuaire de celui de l'Abbaye fondée postérieurement sur la hauteur du même lieu de Vezelay et autour de laquelle se sont groupés les vassaux du monastère, et enfin la ville qui porte aujourd'hui le nom de ce lieu célèbre où saint Bernard déchirait sa robe monacale pour en répartir les précieux débris entre les croisés de la Terre sainte.

Quant à votre Berthe franc-comtoise, elle a été calomniée, et afin que vous ne croyiez pas que c'est par un Bourguignon, je veux en prendre la défense.

Après qu'on m'eut fait voir son prétendu cachot à la forteresse de Joux, je n'ai rien éprouvé de cette horripilation qui saisit les bonnes âmes auxquelles on en conte tant sur cette histoire. « Pauvre femme ! s'écrie-t-on, elle a langui pendant dix mortelles années dans cet horrible coin, ne vivant que de pain noir et d'eau, couchant sur la paille, et elle y a tant gémi qu'elle a succombé à ce cruel martyre. » L'affreux Amaury, son époux, était plus qu'un ogre, c'est sûr, il était jaloux ! il méritait bien qu'on aimât son page... Tous les échos de la forteresse de Joux redisent aujourd'hui encore ces vaines excla-

mations, très-vaines en vérité : car le comte Amaury III qui était l'époux de la Berthe franc-comtoise, loin de causer sa mort dans ce sombre cachot, mourut bien avant elle, et jamais cette noble femme, parfaitement digne de notre Berthe bourguignonne, n'avait démenti son caractère de fidèle épouse; de plus, elle nourrissait les pauvres, visitait les malades, consolait les affligés; elle n'eut d'autre reconfort après le trépas d'Amaury que d'embrasser la vie religieuse en se retirant à l'abbaye de Montbenoît, où elle vivait encore dans une étroite solitude en 1228, époque à laquelle le comte Henri Ier son fils, qu'elle avait eu d'Amaury III, faisait à l'abbaye de Montbenoît de notables dons pour montrer sa piété filiale. Une charte de la même année 1228, émanant du comte Henri, renferme ces paroles : *Pro beneficio matris meæ quam illis reddidi conversam*. Le vrai sens de ce dernier mot est que la comtesse Berthe s'était retirée du monde pour se donner entièrement à Dieu. La légende est la nourriture des poètes, et je la regarderais presque comme la surcharge ou comme la médisance de l'histoire quand elle n'est point un simple alliage qui en altère la pureté. Ainsi les traditions, surtout celles du moyen âge, sont quelquefois mensongères et peuvent bien çà et là porter dans leurs flancs quelque calomnie ou quelque louange imméritée. Qui sait si, au même fort de Joux, elles ne feront pas un jour du comte de Riquetti un saint, sous le prétexte qu'il aura été persécuté par son père.

Nos deux provinces ne se cèdent rien en fait d'illustrations féminines, et, si les consœurs savaient peindre, c'est-à-dire si elles faisaient pour elles-mêmes autant de

biographies que les hommes en éditent pour leur propre compte, nous serions exposés sans doute à de graves embarras sur la question de savoir qui, de la Franche-Comté ou de la Bourgogne, l'emporte pour le nombre au sujet de ces illustrations.

Une page des plus distinguées entre celles de vos intéressants mémoires académiques (1) m'apprend que, chez vous, une femme poète (2), inspirée par les sublimes élans de la vraie liberté, a flétri par un noble langage les écarts de la licence, dans un temps où il fallait plus que du courage pour l'affronter ainsi. Cette même généreuse femme a su, à l'aide d'un ingénieux stratagème suggéré par son érudition littéraire, protéger en 1814 votre belle cité contre son propre défenseur (3). Je le vois, on peut voter chez vous une couronne civique aux lettres, indépendamment de toutes les palmes dont vous leur faites honneur.

Vos annales consacrent avec justice la renommée de deux autres femmes poètes dont la muse, aux époques les plus orageuses de nos révolutions, a trouvé de mâles accents pour saluer le drapeau de la vieille patrie qui s'exilait. L'une (4) charmait par les lettres sa captivité et écrivait contre ses persécuteurs politiques une spirituelle et mordante satire (5); l'autre (6) s'inspirait

(1) *Les femmes littéraires en Franche-Comté*, par M. Terrier de Loray, voir aux mémoires de l'Académie de Besançon, 30 janvier 1862.

(2) Madame de Montrond.

(3) Le commandant Marulaz qui voulait détruire le pont de Battant pour isoler la ville.

(4) Madame Levasseur.

(5) *La Prisonnière du fort*, pièce en 5 actes.

(6) Madame d'Arçon.

[redacted]

d'ardentes poésies et de dévouements magnanimes.

Chez vous encore, toute une famille, renommée dans les lettres, s'inspirait de l'exemple et des préceptes d'un de vos plus charmants écrivains et marchait sur ses traces (1). Ici la scène change : ce n'est plus le *Chant du Vendéen* ni les *Chants prophétiques;* ce n'est plus la trompette éclatante, c'est la lyre attique; c'est l'esquisse des mœurs du jour avec la délicatesse de touche où les femmes sont nos maîtres, Messieurs. Elles ont donné au roman le droit de cité en France. Celles qui demeuraient dans une sphère paisible ou fortunée n'ont pas cherché des émotions hors de la vie réelle (2); il y en a d'autres sans doute qui les ont poursuivies dans des situations exagérées : tel est le danger du roman; mais Mme Tercy y a échappé, il faut bien que je la nomme ainsi que ses compagnes de gloire pour avoir le droit de vous faire connaître leur émule bourguignonne. J'admire dans vos illustres franc-comtoises l'amour du sol natal à un degré peu commun. Ah, si nous aimions tous aussi sincèrement notre chère petite patrie, nous n'irions pas grossir contre nous-mêmes l'ascendant d'une autre patrie lointaine et sacrifier à des biens factices ou trompeurs ceux que la providence nous a départis. Je loue votre province d'être une de celles de France qui sait le mieux se suffire et s'absorbe le moins dans le tourbillon de la puissante métropole. Mme Tercy ne voyait nulle part de sites plus pittoresques que ceux où elle était née; elle avait l'âme

(1) Charles NODIER et sa famille

(2) Mesdames de GENLIS et COTIN, par exemple.

du célèbre romancier écossais qui ne sentait de vie et d'inspirations que parmi les frais paysages d'Abbostford, sa demeure de prédilection au pays natal, si ma mémoire me sert bien.

Cette femme, douée d'un esprit fin et varié, a écrit de charmantes nouvelles pour la facture desquelles Charles Nodier semble lui avoir prêté la baguette de sa fée chérie; d'autre part *les Contes à ses enfants* élevaient leurs cœurs vers les vrais biens et ses *Conversations morales* assuraient la pureté de leur goût.

C'est une marque de sagesse du divin Maître que les talents aient leur diversité comme les productions du sol. Ainsi l'illustre bourguignonne dont je vous dirai tout à l'heure le nom n'eut de commun avec ses émules de Franche-Comté que la noble gravité de ses écrits et la fermeté du caractère. Comme Mme d'Arçon elle étudiait avec zèle les langues anciennes; elle n'écrivait qu'en prose, cela est vrai, mais avec tant de grâce et d'harmonie qu'il faut l'avouer poète elle-même : car n'est-ce point aussi un titre à conférer légitimement aux écrivains qui brillent par l'éclat de la pensée? Il fallait bien qu'elle restât poète en effet dans le fond et dans la forme pour plaire pendant le cours de quatre volumes in-8° dans lesquels, sous le titre de *Génie des peuples anciens*, elle étudie le développement de l'esprit humain depuis les premiers temps historiques jusqu'à l'ère chrétienne, et pour intéresser dans quatre autres volumes encore, où, sous le titre de *Considérations religieuses, philosophiques et littéraires sur l'Asie*, elle scrute les fastes de la Chine, la sagesse des Bouddha et des Wishnou, et va

[redacted]

nourrir son érudition jusque dans l'islamisme. Si Mme d'Arçon eût fait une aussi rude besogne, vous lui passeriez sans doute d'avoir abjuré son vestiaire naturel; mais cette émule bourguignonne dont je parle ici et qui se nommait la comtesse Victorine de Chastenay, ne fut jamais ingrate envers son sexe. La mise de cette dame était d'une simplicité, je n'ose dire étudiée, et elle a porté pendant toute sa vie, sur son corsage, une petite croix d'argent traditionnelle dans sa famille et dont le vénérable Hugard, son serviteur de confiance, âgé aujourd'hui de quatre-vingts ans, m'a rendu depuis peu l'heureux dépositaire.

Une chose a le droit de nous étonner, c'est que Mme Victorine de Chastenay, douée, comme vos illustres dames, de facultés brillantes et adulée du monde, n'ait payé de tribut au genre merveilleux que par une traduction des *Mystères d'Udolphe*, de l'anglaise Anne Radcliffe. En revanche, elle a abordé avec un incontestable succès le genre chevaleresque mais historique pour lequel son goût et sa naissance lui donnait un penchant naturel; aussi son livre des *Chevaliers normands en Italie et en Sicile*, eut-il un grand succès. Il étincelle de pensées vives, comme celle-ci : « Il semblait, en ce temps, que l'épée des chevaliers servît d'aviron au commerce et fût devenu le sceptre des arts. »

Dans un livre d'un caractère différent, intitulé *Calendrier de Flore*, Mme de Chastenay attire vers cette science par le soin vigilant qu'elle met à substituer aux formes pédantesques toute la grâce et la fraîcheur dont ce genre d'étude est susceptible, surtout quand on l'ap-

propriè aux femmes, comme l'a fait l'auteur. « Le charme des fleurs ne s'analyse point, a-t-elle dit, et c'est pour cela qu'il est universel. »

Des travaux si nombreux, sous le poids desquels beaucoup auraient succombé sans doute, ne rompirent jamais l'égalité de son humeur. Ne point cesser d'être aimable quand on travaille avec excès ! Y a-t-il, sur ce point bon nombre d'hommes qui sont femmes ?

Chose remarquable ! la métaphysique sensualiste qui avait alors une si dangereuse vogue, n'effleura pas même les sentiments chrétiens de cette dame : elle se livrait pourtant à de profondes recherches sur la philosophie ; mais ces exercices fortifiaient la foi dans son âme au lieu de l'amoindrir. Un de ses meilleurs appréciateurs a dit : « Que la vie entière de cette aimable personne a été un hymne continu de charité et de bienfaisance. »

Une si heureuse définition me dispense de tout ce que j'aurais pu dire de ses autres qualités. Elle avait en grande estime les tendres aspirations religieuses où excelle le livre de Mme la marquise d'Andelarre. Ce genre de feu sacré est loin d'être éteint parmi vos aimables écrivains du beau sexe. Je pourrais en citer une dont les maximes font autorité ; et si, par égard pour sa modestie, je n'énumère point ici les titres des ouvrages qui recommandent son nom, je ne puis m'empêcher de la féliciter de ce que les plus solides études sur le christianisme lui sont familières. Elle connaît aussi toutes les voies qui mènent discrètement à la charité. C'est assurément la vertu par excellence, et quand elle se

rend compagne du trône, elle est plus que jamais digne de notre admiration.

Que n'ai-je en mon pouvoir la plume élégante et facile de votre aimable contemporaine, je me raffermirais alors, et, à son exemple, je donnerais aux derniers mots de ce discours, le sentiment qu'ils réclament.

En effet, si je viens en ce moment, au milieu de cette compagnie d'élite, Messieurs de l'Académie, vous rendre grâce de l'hospitalité littéraire que vous avez daigné m'accorder, je dois cette honorable faveur à l'indulgence d'un homme de cœur et d'esprit dont la mémoire nous est bien chère. Qui mieux que lui a su, comme le dit Cicéron, dépouiller la vieillesse de toutes ses peines, pour la montrer, sereine, aimable et douce (1), et conserver brillantes et polies les armes qui la défendent le mieux, c'est-à-dire les lettres et la saine philosophie ?

Horace, aimable compagnon des heureux loisirs de tous, n'a point eu de disciple que ce maître du bon sens et de toutes les délicatesses de l'esprit eût avoué avec une plus vive sympathie que Charles Weiss ; il lui aurait trouvé, ne vous semble-t-il point, une plus haute résignation que la sienne : car, ce poète épicurien se plaignait avec mélancolie que les années, dans leur fuite rapide, fissent toujours sur lui quelque bu-

(1) Ut non modo omnes absterserit senectutis molestias, sed effecerit mollem et jucundam senectutem. (Cicero, *de Senectute*, § 1.)

tin, lui ravissant sa gaieté et jusqu'aux élans de sa muse :

> Singula de nobis anni prædantur euntes,

a-t-il dit (1).

Le bon Charles Weiss, au contraire, ne s'est jamais plaint ni de la fortune, ni de la fuite du temps. Il nous charmait tous par son humeur égale, riante et affectueuse. Qui de nous a rencontré, au sein de ses relations, un conteur de plus de verve, plus spirituel et plus fin, ou un ami plus sûr? Dans son doux commerce, nul n'a pu prendre pour de vaines caresses d'esprit ses démonstrations toujours assaisonnées de la franchise du cœur. Sa plume n'a jamais cessé non plus de conserver ce noble caractère. Vous l'avez vu jusque dans la biographie de votre illustre cardinal de Granvelle faire la part du blâme comme de l'éloge (2) à l'égard de ce personnage dont la mémoire pourtant devra bientôt son plus insigne relief à la généreuse munificence de celui dont j'esquisse si faiblement le portrait.

Connaissez-vous beaucoup de lieux où l'ascendant d'un seul ait prévalu sur les esprits que les gens enclins à médire qualifient d'irritables? Eh bien! Charles Weiss a su franchir ce pas difficile : il a été le lien des hommes de lettres entre eux; il les a cherchés sans acception de province; et de loin comme de près, il les dépistait pour

(1) Liv. II des Epodes, 2. v. 55.

(2) Voir ce remarquable portrait dans la biographie universelle de l'éditeur Michaud.

ainsi dire avec un tact infaillible et les rassurait en tous lieux contre l'injustice ordinaire et contre les préventions hostiles qu'engendre la rivalité. C'est là, si je ne me trompe, le vrai patriarchat des lettres. Sans être ingrat pour ma province, Dieu m'en garde, j'aime la vôtre où l'on rencontre des hommes comme ce vénérable ami, et où j'ai des liens de famille qui me sont chers.

Quoique ma pensée la plus intime s'absorbe en ce moment dans le regret profond de sa perte, je consulte mes forces et les convenances du lieu, et je me garderai bien de risquer ici un éloge plus complet, exigeant d'ailleurs une autorité qui me manque. Ce soin vous appartient de droit, Messieurs, en son entier, et je ne puis être ici que le plus humble écho de vos pieux et éloquents souvenirs.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS D'ÉCONOMIE POLITIQUE

par M. L. BRETILLOT

MESSIEURS,

L'Académie a proposé pour le sujet du concours d'économie politique en 1866, de faire une étude sur l'industrie fromagère en Franche-Comté ; d'indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les causes qui favorisent ou entravent son développement ou sa prospérité.

Chargé de rendre compte du résultat de ce concours, je ne me dissimule pas combien le sujet s'accorde peu avec la solennité d'une séance académique. Le fromage de pâte dure, qui, après avoir été longtemps appelé vachelin dans notre province, porte aujourd'hui le nom de Gruyère, et qui a tant contribué à répandre chez les populations des régions montagneuses du Doubs et du Jura l'aisance et la prospérité, est sans contredit un aliment d'une haute saveur. Il est probablement très-

apprécié par la majeure partie des personnes qui me font l'honneur de m'écouter. Mais quelque disposées qu'elles soient à rendre justice à ses qualités nutritives et à son goût relevé, il me paraît douteux qu'elles prennent un intérêt égal à entendre disserter sur son origine, sur les progrès et le développement de sa fabrication. Si le rapporteur avait licence de rappeler ce que les conséquences de cette fabrication ont apporté de mouvement, de vie, d'attrait rustique à nos montagnes du Jura; d'esquisser des tableaux agrestes animés par la présence de ces belles et intelligentes vaches paissant dans les clairières et sous les hauts sapins, et regardant les passants de leurs grands yeux étonnés et doux ; de dire les sentiments de confraternité, de sociabilité, les habitudes et les mœurs qu'ont créées l'agriculture pastorale et cette association particulière qui s'est formée sous la dénomination de *fruitière* pour produire le fromage de Gruyère, le rapporteur aurait peut-être quelque chance de ne pas fatiguer l'auditoire et d'occuper son attention. Mais au lieu de scènes pittoresques, de poésie rustique, d'étude de mœurs locales, il s'agit de faits économiques, de procédés de fabrication, de questions de prix et de tarifs, toutes choses qui s'éloignent grandement du régal intellectuel que nos bienveillants auditeurs sont habitués à trouver ici.

Il semble même que la sévérité du programme académique ait effrayé les concurrents, et qu'il les ait détournés de se livrer à l'examen de questions touchant de près aux intérêts de la plus considérable et de la plus originale de nos industries comtoises. L'Académie

n'a reçu qu'un seul mémoire portant pour épigraphe ce vers latin heureusement choisi :

« Caseus ille bonus quem dat avara manus. »

L'auteur dit être un habitant de nos montagnes. Il a fait un travail considérable qu'il s'excuse dès le début de n'avoir pu compléter. Adoptant l'ordre indiqué par le programme, il a divisé son mémoire en quatre parties, qui ont pour objet de rechercher et d'exposer l'origine des fromageries, de suivre leur développement jusqu'à l'époque actuelle, de dire ce qui peut le favoriser ou l'arrêter.

Sur l'origine de l'espèce de fromage dit de Gruyère, il n'a pas trouvé dans les auteurs anciens des indications et des textes qui permettent, selon lui, de la faire remonter à l'époque romaine. Pline ne la mentionne pas, en effet, entre les espèces connues à Rome, où l'on juge, dit-il, très-bien les productions de tous les pays, et où l'on appréciait ce fromage de Luna qui pesait mille livres, et qui par cet incroyable volume était bien digne de figurer dans les monstrueux festins de la décadence romaine. Une tradition assez confuse attribue aux Sarrasins l'introduction dans le haut Jura de la fabrication du Gruyère. L'auteur y ajoute peu de foi et, je pense, avec raison. Ce n'est qu'au commencement du XIVe siècle qu'un texte historique certain mentionne le don fait aux pauvres par un comte de Gruyère de fromages et de sérats sur la nature desquels il n'y a plus à se méprendre. D'autres documents attestent que leur fabrication était dès le XVe siècle répandue dans les

montagnes de la Gruyère. Ces documents donnent aussi l'étymologie probable des mots de fruitière et de fruitier qui, de nos jours encore, désignent l'association formée pour la production du fromage et l'ouvrier qui le fabrique.

Du pays de Fribourg la fabrication du Gruyère serait, s'il faut en croire l'abbé Narbiez, arrivée, vers 1643, dans cette partie du département du Doubs qu'on appelait la Franche-Montagne. Elle y aurait été introduite par des habitants des cantons de Fribourg et de Soleure qui étaient venus acheter près de Maîche des terres abandonnées. Qu'elle se soit de là répandue de proche en proche dans les autres parties montagneuses du Doubs, puis du Jura, cela paraît probable. Et cependant il faut descendre jusqu'à 1745 et 1749 pour trouver des témoignages de son installation au Noirmont et à Dompierre dans l'arrondissement de Pontarlier. L'absence de renseignements sur la propagation d'une industrie agricole qui transformait les moyens de culture dans une contrée rude et sauvage montre cette fois encore que les hommes consignent plus volontiers dans leurs annales la mention des événements qui ont pesé sur eux que de ceux qui ont amélioré leur condition et leur bien-être.

Ayant constaté l'établissement général des fromageries sur les plateaux élevés et moyens des monts Jura dans la seconde moitié du XVIIIe siècle, et retenu en passant que le prix des fromages comtois était relativement élevé à cette époque, l'auteur du mémoire cherche quels ont été dans le siècle actuel les progrès de cette

industrie. Il s'appuie presque exclusivement sur les données statistiques que lui ont fournis les excellents annuaires de notre confrère, M. Laurens, pour essayer de suivre sa marche pendant cette dernière période. Examinant et le nombre de têtes de l'espèce bovine, et les quantités de fromage produits, d'après des recensements opérés en 1804, 1846, 1850 et 1854, il croit pouvoir émettre l'opinion que de 1804 à 1846, la fabrication serait restée presque stationnaire dans le département du Doubs, que de 1846 à 1850 elle aurait augmenté de trente-cinq pour cent, et de huit pour cent seulement de 1850 à 1854. Les renseignements lui manquent pour dire ce qu'elle est devenue entre les années 1855 et 1866. Mais le nombre des têtes de bétail ayant continué de s'accroître dans cet espace de dix années, il ne doute pas que la production du fromage comtois n'ait réalisé un accroissement correspondant à l'augmentation du nombre des vaches laitières, jusqu'au moment où par suite de la réduction à 4 fr. du droit d'entrée sur les fromages d'origine suisse qui était de 19 fr. 20, l'introduction en France de ces fromages sur une échelle considérable a dû faire éprouver un temps d'arrêt à la fabrication indigène.

D'après l'auteur, les causes principales de l'augmentation seraient, en premier lieu, la propagation des fromageries dans les régions inférieures du Doubs, du Jura et même de la Haute-Saône ; en second lieu, le haut prix que les fromages de Gruyère ont atteint de 1855 à 1865, cette élévation des prix ayant eu pour effet de stimuler la production sur les plateaux élevés ; en der-

nier lieu, l'abaissement du prix du sel que les cultivateurs francs-comtois ont l'habitude de donner abondamment aux vaches laitières. A ce propos, il rend un juste hommage à la mémoire de notre regretté confrère, Auguste Demesmay, qui, à force d'études, de travaux, d'efforts persévérants et de raisons décisives, a arraché aux pouvoirs publics la chose la plus difficile à obtenir en France, qui est la réduction d'un impôt.

Toutes les conclusions de l'auteur, que je viens d'extraire de son mémoire, doivent-elles être regardées comme justifiées ou au moins comme plausibles? Il faudrait pour les accepter avoir pleine confiance dans les résultats des recensements et dans les chiffres admis par les statistiques agricoles. Mais on sait que ces recensements sont opérés sur les déclarations faites par les agriculteurs, et que l'incurable défiance dont les habitants de la campagne sont possédés rend fort suspectes des déclarations qui ne peuvent être ni régulièrement ni efficacement contrôlées. On ne doit donc prendre ces documents statistiques qu'à titre de renseignements. Cependant comme il est certain pour toutes les personnes qui ont été en position de connaître la situation et les facultés des habitants de la région où se produit le Gruyère, que cette situation s'est fort améliorée depuis vingt ans, il est permis de croire avec l'auteur du mémoire que l'industrie fromagère, ayant plus que toute autre cause contribué à cet heureux changement, a dû atteindre son maximum de développement, au moins dans les localités où l'âpreté du climat fait des pâturages la principale ressource de l'agriculture.

Arrivé à la dernière et à la plus importante partie de son travail, celle qui a pour objet de rechercher ce qui peut, dont le présent et l'avenir, seconder ou compromettre le progrès de la fabrication comtoise, l'auteur s'est trouvé en présence d'un fait de nature à ne pas lui laisser la liberté d'esprit nécessaire pour en juger sainement les conséquences. Dans le cours du second semestre de l'année 1865, une réduction de 40 à 50 fr. par quintal métrique, soit de 22 °/₀ dans les prix de vente du fromage de Gruyère sur les principaux marchés de l'Empire, coïncidant avec l'introduction considérable de produits suisses au droit de 4 fr., amena dans le commerce de cette espèce de fromage un trouble profond dont les effets se font vivement sentir. Les producteurs franc-comtois, effrayés par l'invasion des fromages suisses, crurent et croient encore que leur industrie est sérieusement menacée. L'auteur du mémoire ne s'est pas abandonné à cette crainte, tout en exprimant son regret que le gouvernement français ait exposé sans transition ses regnicoles à une concurrence redoutable. Il cherche à la lumière des notions les plus sures de l'économie politique si la fabrication suisse, favorisée par l'abaissement du droit d'entrée, peut supplanter pour tout ou partie les produits comtois, en maintenant sur les marchés français les prix inférieurs qui ont troublé le commerce. Il fait la remarque fort juste que le traité avec la Suisse ne pourrait produire ce fâcheux résultat que s'il y avait eu ou s'il y avait en ce moment excès dans la production des deux pays. Cet excès n'existait pas en France lorsque le traité de commerce a été mis à

exécution, puisque les produits de nos fromageries avaient constamment trouvé des consommateurs qui consentaient à les acheter à des prix élevés. Il n'est pas probable que l'excès existât davantage en Suisse, car l'insuffisance de la demande dans ce pays y aurait très-vite fait baisser les prix de façon à faire chercher en France le placement des produits suisses invendus, même en acquittant le droit de 19 fr. 20. Ces produits ne peuvent d'ailleurs être introduits en France, en quantités considérables et d'une manière régulière, que s'ils y sont achetés à des prix suffisants pour rémunérer les producteurs. Dans le cas où cette condition ne se réaliserait pas, l'introduction et même l'excès de production qui l'aurait déterminée s'arrêteraient en Suisse. Ce pays a d'ailleurs à pourvoir aux besoins de deux autres marchés, l'Allemagne et surtout l'Italie où les fromages de Gruyère, après avoir subi une dessication, sont consommés comme les fromages de la vallée du Pô, dit parmesans.

Le trouble survenu dès l'année dernière dans la vente des fromages comtois paraît donc à l'auteur du mémoire n'être qu'un fait accidentel déterminé spécialement par le brusque passage d'un tarif très-protecteur à un autre qui ne l'est presque pas. Il ne nie pas que l'abaissement du droit stimulera la production suisse qui déjà tendait à se développer dans les parties inférieures du canton de Vaud. Il pense aussi que cet accroissement de production ne permettra pas le maintien de prix aussi élevés que ceux que nos fromageries ont eu la chance de rencontrer dans les années 1862 à 1865. Mais la fixation modérée et rationnelle des prix favorisera le placement

des nouveaux produits qui pourront être consommés par plus de gens. Puis, la facilité et le bon marché des transports procurés par l'établissement des voies ferrées ouvriront, à mesure que le réseau de ces voies se complétera, de nouveaux marchés aux produits français et suisses et les feront pénétrer dans des régions et des classes de population où ils n'avaient pas été consommés jusqu'à présent. C'est avec beaucoup de sagacité qu'il apprécie l'influence qu'ont eu les chemins de fer sur le progrès des fromageries comtoises, en étendant beaucoup les rayons de vente et de débouché d'une marchandise susceptible de s'altérer dans de longs trajets.

L'auteur signale ce fait peu connu, qu'avant la réduction du droit, la contrebande établie sur les frontières, entre les fromageries suisses et les fromageries françaises, introduisait en France des produits suisses en quantité quatre fois plus considérable que celle qui avait acquitté le droit de 19 fr. 20 aux bureaux de douane. La prime d'introduction était d'environ 5 fr. par quintal métrique. Cette contrebande a cessé le jour où le droit de 4 fr. a été perçu. Mais pour se rendre un compte exact de l'étendue de l'importation des produits suisses par suite du traité de commerce, il ne faut pas perdre de vue que dans l'augmentation des quantités introduites que révèlent les états de douane, se trouve compris tout ce qui entrait subrepticement avant le 1er juillet 1865.

Enfin et pour dernière preuve que la réduction du droit ne peut avoir longtemps d'effets dommageables pour l'industrie fromagère comtoise, l'auteur rappelle que lorsque la Savoie a été réunie à la France la venue en

franchise sur les marchés français des produits de cette province n'a pas fait fléchir les prix de vente et n'a pas diminué la recherche des produits comtois.

Si, contre son attente, la concurrence suisse devait faire restreindre dans une proportion quelconque la fabrication indigène, il pense que la restriction frapperait les fromageries qui se trouveraient placées dans les conditions les moins favorables, sous le rapport de la qualité des produits et des prix de revient. Les fromageries des hautes sommités du Jura français pourraient être aussi obligées de renoncer à une partie de leur fabrication actuelle. Déjà elle est entravée par cette circonstance que l'extension de l'industrie fromagère dans les localités inférieures du canton de Vaud rend moins facile et plus coûteuse la location des vaches que les exploitants de ces sommets élevés vont chaque été chercher dans les villages de la plaine pour couvrir leurs pâturages. Mais, au résumé, l'auteur du mémoire a confiance que, l'époque de transition étant passée, nos départements continueront à produire des quantités considérables. Il ne redoute pas pour nos agriculteurs une réduction équitable du prix du fromage, qui lui parait fort élevé lorsqu'il dépasse 60 centimes par livre, cette réduction devant avoir pour conséquence de maintenir la production et de lui donner de la stabilité.

L'auteur aurait désiré pouvoir compléter son travail par l'examen de deux questions que le délai fixé pour la remise des mémoires ne lui a pas permis d'aborder. L'une de ces questions est relative à la fabrication qui s'opère encore aujourd'hui au moyen de tâtonnements

et de procédés empyriques dont plusieurs siècles d'exercice ne l'ont pas fait sortir. Il a émis sur les perfectionnements à introduire dans cette branche de l'industrie quelques aperçus dont on ne pourrait juger la valeur que s'ils étaient développés et complétés.

L'autre question est relative à la législation qu'il désirerait probablement voir appliquer à l'industrie fromagère comtoise. Il aurait ce désir commun avec beaucoup de bons esprits, dont j'avoue à regret ne pouvoir partager l'opinion. Voici trois ou quatre siècles déjà que les fromageries se sont formées et répandues et qu'elles ont prospéré sous l'empire du droit commun. Je ne peux pas me faire une idée nette de ce qu'elles gagneraient à se trouver soumises à une de ces compendieuses réglementations si chères à notre race française.

L'analyse sommaire que j'ai essayé de présenter du mémoire soumis à l'Académie, doit, si elle n'est pas infidèle, expliquer et faire comprendre le jugement que vous en avez porté. L'auteur, a pris un vif intérêt au sujet qu'il avait à traiter. Il l'a consciencieusement étudié et il parle en connaissance de cause de choses qu'il s'est rendues familières. Dans la partie historique il n'a pas ajouté de données nouvelles à ce qui avait été écrit et publié avant lui. Les documents statistiques dont il s'est servi sont ceux qui étaient déjà connus. Mais il les a commentés avec intelligence et il en a déduit des conséquences qui peuvent être regardées comme exactes dans une certaine mesure. Ses vues sur l'état présent et sur l'avenir des fromageries comtoises s'appuient sur des idées et des principes dont la justesse n'est pas contesta-

ble. Il met de l'ordre dans l'exposition de ses idées et ses raisonnements annoncent un jugement droit. Mais l'expression de la pensée, tout en restant simple et en harmonie avec le sujet est parfois embarrassée et confuse. Elle manque de la correction, de la netteté, de la propriété de termes qui donnent de la valeur aux écrits qui ayant les affaires pour unique objet doivent demeurer clairs et précis comme elles. Cependant dans ce travail les mérites vous ont paru l'emporter de beaucoup sur les défaillances et vous lui avez décerné le prix.

Je voudrais terminer ce rapport par un rapprochement qui vient naturellement à l'esprit. Les associations d'intérêt connues sous le nom de fruitières doivent évidemment leur origine au besoin qu'ont éprouvé les pasteurs de tirer parti du lait des troupeaux qu'ils menaient paître sur les montagnes. Ces pasteurs se sont presque instinctivement entendus et concertés pour faire fabriquer des fromages qu'ils pussent conserver et faire vendre au loin. Leur association a eu pour but la production en commun. Elle a la plus grande analogie avec une des variétés de ces sociétés coopératives que l'Angleterre et l'Allemagne croient avoir inventées, qui occupent aujourd'hui l'attention publique, et pour la règlementation desquelles le gouvernement français vient de faire préparer une législation spéciale. Puissent les nouvelles sociétés jouir d'une existence aussi longue et aussi féconde que celle dont leur devancière et leur aînée aurait droit de se glorifier ! Puissent leurs participants y trouver tout les avantages dont la simple et modeste fruitière a

amplement doté les énergiques et honnêtes populations des Alpes et de notre beau et pittoresque Jura !

A la suite de ce rapport, M. le Président proclame comme auteur de l'ouvrage couronné M. Gustave Colin, de Pontarlier.

PIÈCES DE VERS

PAR M. VIANCIN

La Rose et l'Eglantine.

FABLE.

Une rose au matin cueillie
D'une impure et grossière main,
Avant le soir déjà flétrie,
Gisait sur un bourbeux chemin.

Au flanc d'une roche voisine,
Rayonnante d'un doux éclat,
Une insaisissable églantine
L'aperçut dans son vil état.

« O ma pauvre sœur, lui dit-elle,
» Te voilà livrée au mépris
» Après avoir été si belle,
» Et dans la fange tu péris.

» Que je bénis ma destinée !
» Moi, simple, mais intacte fleur,
» Je ne serai point profanée
» Et j'échappe à ton déshonneur.

» Sur la tige où je me balance
» Je sais qu'il me faudra mourir ;
» Mais j'aurai goûté l'existence
» Sous les seuls baisers du Zéphir. »

La rose était sans doute à plaindre ;
Mais l'églantine avait grand tort
De tant s'attacher à lui peindre
La douceur de son propre sort.

Compatir d'une âme sincère
Au malheur d'autrui, c'est au mieux;
Mais nul cœur, devant la misère,
Ne doit s'applaudir d'être heureux.

La demoiselle de Numidie.

CHAPITRE D'HISTOIRE NATURELLE.

Il existe un oiseau, signalé par Buffon
Comme fort élégant et qui porte ce nom :
    Demoiselle de Numidie.
    Il est d'une rare beauté,
    Mais aussi plein de vanité,
Et passe pour savoir jouer la comédie.
Il se donne des airs de bonne compagnie.
Leste, souple, pimpant, souvent dans sa gaîté
Il sautille, bondit, met en grande évidence
Son goût prédominant, son penchant pour la danse.
Observant des humains les poses, les façons,
    Il est mime par excellence
Et semble d'un grand maître avoir pris des leçons.
    C'est dans l'histoire naturelle
Un sujet très-marquant, Aristote l'appelle
    Acteur gracieux et badin,
    Pline danseur et baladin.
Il aime à prodiguer ses grâces, sa parure,
    A s'entourer de curieux ;
Le plaisir d'attirer, de charmer tous les yeux
Lui fait même oublier parfois sa nourriture.
    Présomptueuse est sa nature
    Au point de lui persuader
Qu'on ne se sent jamais las de le regarder,

Que sans de vifs regrets jamais on ne le quitte,
Et quand vous le quittez, encore il sollicite,
En marchant sur vos pas, tout rayonnant d'orgueil,
L'hommage d'un dernier coup-d'œil.

Sans qu'il faille se mettre en quête,
On trouve en nos climats d'autres êtres charmants,
Doués de pareils agréments
Et du même esprit de conquête,
Qui font valoir à plus grands frais
Leur élégance et leurs attraits
Et savent encor mieux jouer la comédie
Que les oiseaux de Numidie.

Le Nouveau Déluge.

En France, les journaux, dans un temps étaient rares.
On en trouve aujourd'hui de toutes les façons.
Etalés jusque dans les gares,
Ils sont recommandés, prônés sur tous les tons.
Quand vous êtes assis dans la salle d'attente,
Au moment d'un départ dont vous êtes bien sûr,
Une superbe affiche, à la couleur d'azur,
Attire vos regards, vous provoque et vous tente.
« Prenez bien vite le *Soleil*,
» Vous dit-elle, excellent compagnon de voyage ;
» C'est un journal utile, amusant, sans pareil :
» Dix centimes, — pas davantage. »
Sur le *Soleil* on met la main;
Le *Soleil* dans sa poche on se trouve en chemin ;
On l'ouvre, on lit page sur page.
Les wagons pleins de voyageurs,
Portent nombre d'autres lecteurs
D'élégants imprimés offrant différents titres
Et traitant de tous les chapitres.

C'est un déluge de papiers
Feuilletés quelquefois même par des troupiers.
Le *Soleil* en faisant partie,
Il est bon que sa sœur soit de la compagnie,
Sans quoi par ses rayons tout serait absorbé.
La concurrence appelle à toutes les rubriques;
Nous aurons un journal intitulé *Phœbé* (1),
A l'usage surtout des esprits lunatiques.
Des célestes hauteurs combien d'autres flambeaux
Peuvent nous arriver sous formes de journaux!
Infatigable publiciste
Des faits de tous les jours, Mercure, aux pieds ailés,
Serait du nord au sud constamment sur la piste
Des voleurs les plus signalés,
Et loin de leur être propice,
Les poursuivant avec ardeur,
Deviendrait ainsi le meilleur
De tous les agents de police.
Saturne qui mangeait ses enfants autrefois,
Mais qui de son destin ne faussant plus les lois,
Sous la voute des cieux dans sa course rapide
Porte avec dignité sa couronne splendide,
Saurait peut-être enfin faire comprendre aux rois
Qu'il vaut mieux, abjurant de sanglants sacrifices,
D'une incessante paix savourer les délices,
Civiliser le monde et se faire admirer
Que d'user leur pouvoir à s'entre-dévorer.
Jupiter, instructeur de nos grandeurs mondaines,
Tout en leur illustrant ses antiques fredaines,
N'en rendrait que plus sûrs d'imiter les grands saints
Nombre de vieux pécheurs devenus capucins.
Minerve, l'austère déesse
Des beaux-arts et de la sagesse,
Attentive à tout épurer,
Trouverait parmi nous beaucoup à restaurer.

(1) L'auteur de ces vers ignorait, en les écrivant, qu'il existât déjà un journal ayant pour titre : LA LUNE.

Eole se plairait à déployer ses ailes
Pour transporter au loin les heureuses nouvelles,
Bien que le télégraphe ait l'honneur aujourd'hui
D'être plus diligent que lui.
Mars que des flots de sang ont entouré naguère,
Au lieu des bulletins menteurs
Que nous donnent les moniteurs,
Dirait exactement ce que nous vaut la guerre.
Vénus, lui faisant les yeux doux,
Nous tiendrait au courant de plus d'une aventure,
Affectant les maris jaloux,
Mais pourrait, simulant la vertu la plus pure,
Sous une crinoline abriter sa ceinture.

Grâce au progrès, bientôt tout cela nous viendra;
L'Olympe tout entier sur terre descendra;
Les astres et les Dieux feront gémir la presse,
Pour éclairer le monde avec plus de vitesse.
Jamais trop de journaux ne seront dans nos mains;
Tout s'adonne au journal dans les classes lettrées;
Inondés tous les jours de feuilles illustrées,
Nous compterons autant d'illustres écrivains,
Et nous nous écrierons de nos voix les plus fières :
Honneur, cent fois honneur au siècle des lumières!

Le Civet.

CHANSON.

Dans toute œuvre il faut ici-bas
L'essentiel pour la bien faire :
On la manque si l'on n'a pas
L'élément le plus nécessaire.
L'or doit s'épurer au creuset
Pour les fins bijoux de l'orfèvre
Et pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

Ce qu'on nomme ouvrage d'esprit
Sans esprit ne saurait éclore;
Voilà pourquoi plus d'un écrit
Est insipide et pire encore.

Si d'une chèvre on veut du lait,
On n'en a pas sans une chèvre;
Et, pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

Bien plus en vain tel fier auteur
D'un chef-d'œuvre se croit capable,
Quand, pour gravir cette hauteur,
Lui fait défaut l'indispensable.
Ses efforts sont de nul effet
Si du génie il n'a la fièvre,
Car pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

A tous les travaux des humains
Ce juste proverbe s'applique :
C'est faute de républicains
Qu'on a raté la république.
Plus d'un faux citoyen l'avait
Bien moins au cœur que sur la lèvre :
Or, pour mettre un lièvre en civet,
Il faut d'abord avoir un lièvre.

Quand il s'agit d'une chanson
C'est peu d'avoir trouvé la rime :
Il faut encor que la raison
Lui concilie un peu d'estime.
Elle manque à plus d'un couplet;
Souvent la muse nous en sèvre :
Nulle part point de bon civet
Si l'on n'a pas d'abord un lièvre.

La Marmite, la Cruche et le Panier.

FABLE ESSENTIELLEMENT RÉALISTE.

D'une façon rivale, orgueilleuse, mutine,
Bien qu'étant fréquemment en rapport familier,
Un jour s'entretenaient trois meubles de cuisine :
C'étaient une marmite, une cruche, un panier.
Chacun parlait de son mérite,
Comme pour ravaler des deux autres l'emploi;
C'est ainsi qu'en tous lieux perce l'amour de soi.
« — Considérez un peu de quel soin je m'acquitte :
» C'est de moi, disait la marmite,
» C'est de moi qu'on obtient ce précieux bouillon
» Le meilleur aliment de toute une maison. »
« — N'est-ce pas moi, disait la cruche,
» Lustrée en couleur de perruche,
« N'est-ce pas moi qui viens fournir
» L'eau pure que chez toi l'on doit mettre bouillir?
» Tu conviendras qu'en cette affaire
» C'est bien là le plus nécessaire. »
« — Et moi, s'écriait le panier,
» Mon travail n'est-il pas d'un immense avantage?
» Ne vais-je pas toujours chercher selon l'usage
» Choux, carottes, panais, qu'on tient du jardinier,
» Mais qui donnent par moi si bon goût au potage? »
Et le MOI s'animait, tour à tour reproduit
Par ces rivaux obscurs d'incroyable jactance;
C'était à qui des trois ferait le plus de bruit
De sa ridicule importance.

Tous les jours, dans les cabarets,
On entend de petits sujets
Se livrer à des gasconnades
Qui sont l'équivalent de ces fanfaronnades.
D'un côté, c'est un maître sot
Qui, tout aussi bête qu'un pot,
Se targue de son savoir faire,
D'où vient bouillir en lui plus de vin que d'eau claire;

C'est de l'autre une cruche, aux flancs très-arrondis,
Bien luisante au dehors d'un bachique vernis,
Mais suspecte au dedans d'être quelque peu sale,
Qui, non moins prompte à se vanter
Devant ses auditeurs, semble leur débiter
Des leçons d'ordre et de morale.
Pour troisième jaseur c'est encore un panier,
S'applaudissant de son métier,
Se louant d'avoir fait maintes économies,
Tandis que trop souvent poussé
Aux plus coûteuses des orgies,
Il est connu partout pour un panier percé.

Une Grenouille dans une épaule.

ANECDOTE PARISIENNE.

Certain malade imaginaire
S'était logé dans le cerveau
Un sujet de tourment fort extraordinaire.
« J'ai toujours à souffrir de quelque mal nouveau,
» Disait-il, je sens là, là, dans cette omoplate
» Une grenouille qui me gratte
» Et semble à tout moment vouloir percer ma peau. »
Il vint pour s'assurer à la fin d'un remède,
Nul autre confident ne lui prêtant son aide,
En parler au docteur Velpeau.
Le médecin feignant de croire
A la réalité du fait,
Lui dit que de tel cas étaient dans sa mémoire,
Puis, en tâtant l'épaule, affirma qu'en effet
Il palpait l'animal et qu'il fallait l'extraire.
Mais un préparatif devenant nécessaire,
Il prescrivit à son client
Certain régime émollient,
Seulement pour trois jours, après quoi sa lancette
Irait le délivrer, sans nulle autre recette.

Au bout du délai convenu,
Le bon docteur chez notre homme venu,
Ainsi qu'on pense bien, muni d'une grenouille,
De son acier fort peu brutal
Ne fait qu'un petit trou sur le siége du mal,
Où le malade croit qu'il fouille,
Et voilà que la bête, en coassant, soudain,
Avec un peu de sang, se montre sur sa main.
« J'en étais sûr, dit-il. — Ah! docteur, quel service!
» S'écria l'heureux fou par lui si bien traité
» Avec tant de célérité,
» Ce maudit animal me mettait au supplice.
» Je vais enfin dormir. Bientôt j'irai vous voir;
» Mais vous payer assez n'est pas en mon pouvoir. »
L'opérateur, ayant fait disparaître
La grenouille par la fenêtre,
Se retirait quand le convalescent
Le rappela d'un ton pressant,
Pour lui dire : — « Oh! pardon, il me vient dans la tête
» Une crainte; avez-vous bien observé la bête?
» Serait-ce une femelle? En vérité j'ai peur
» D'une atroce progéniture.
» — Non, non, répondit le docteur,
» C'est un mâle, je vous l'assure,
» Je l'ai vérifié. — Dieu soit loué! Merci,
» Me voilà, grâce à vous complètement guéri. »

L'imagination suggère bien des songes;
Mais pour l'homme d'esprit c'est vraiment un bonheur
Que de savoir user d'ingénieux mensonges
Qui tranquillisent un rêveur.

Le Placet de Jean Nonnote.

ANECDOTE BISONTINE.

Ce prêtre de Franche-Comté
Qui se fit le rude adversaire
De l'archi-mécréant Voltaire
Et que cette illustre éffronté
Appelait Nonnote hébété,
Longtemps après son existence
Eut dans les murs de Besançon
Un certain parent de son nom
Dans la plus profonde indigence.
On vint un jour me demander
Une supplique pour aider,
Disait-on, cet homme en guenilles
Trop oublié dans son malheur,
A réveiller en sa faveur
La compassion des familles;
Et voici, je crois, à peu près
Ce que je rimai tout exprès.

« Ayez pitié de Jean Nonnote,
» Votre pauvre compatriote.
» Sa triste figure dénote
» Qu'il ne vit pas de gelinotte,
» D'ortolan ni de matelotte.
» Quand de tout, chez vous, on fricote,
» Tantôt il ronge une carotte,
» Tantôt piteusement il frotte
» Son pain avec une échalote.
» Lorsqu'au bal gaîment on gigotte,
» Il n'a pas même une marmotte
» Qui danse avec lui la gavotte.
» Quand chaudement on se dorlote,
» En hiver, sans cesse il grelote
» Et sa ménagère en sanglote.

» Ne croyez pas que je radote
» En vous contant cette anecdote:
» Ce n'est point à propos de botte,
» Ni dans l'espoir d'une ribotte
» Pour ce malheureux qui barbote
» Dans la misère et dans la crotte.
» Au pain que réclame sa glotte
» Joignez la moindre papillotte
» D'un morceau qui le ravigote;
» Déposez dans sa vieille hotte
» Vieille veste, ou vieille culotte
» Ou vestige de redingote,
» Qu'un peu moins mal il se fagote;
» Pour vous tous, avec sa vieillotte,
» Il priera d'une âme dévote
» Le bon Dieu qui de tout prend note.
» Lorsque sans bonne œuvre, l'on trotte,
» Sur char à brillante capote,
» Chargé des biens qu'on escamote
» Ou de ceux qu'on a la marotte
» D'amasser d'une ardeur si sotte
» Et pour lesquels tant on chipote,
» Jusqu'à la culbute on cahote.
» Mais sur la terrestre pelote
» Qui dans l'espace tourne et flotte,
» Tout bienfait dont l'homme se dote,
» Mieux que l'*oremus* qu'il marmote,
» Monte à la splendide calotte
» Des cieux dont il deviendra l'hôte.
» Ayez pitié de Jean Nonnote! »

Je doute encor que ce placet,
Pour l'infortuné personnage
Qui dans un temps en fit usage,
Ait produit quelque heureux effet.
Mais, pour mon compte, ici, j'admire
Messieurs, qu'elle est votre bonté :
Vous l'avez payé d'un sourire;
Merci de votre charité.

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS OUVERT POUR DÉCERNER LA MÉDAILLE
DE M. LE MARQUIS DE CONEGLIANO

PAR M. AUGUSTE CASTAN

Messieurs,

L'an dernier, à pareille époque, vous élisiez par acclamation M. le marquis de Conegliano membre honoraire de cette Compagnie. C'était une dette de reconnaissance que vous acquittiez, au nom du pays, envers celui de nos représentants qui, par sa position de fortune et la générosité de son caractère, s'est trouvé le mieux en mesure de patronner toutes les œuvres utiles écloses, depuis dix années, dans ce département. M. le marquis de Conegliano est un homme de goût et d'une réelle distinction d'esprit : ces qualités suffisaient pour lui ouvrir vos rangs ; mais vos suffrages ont vu particulièrement en lui l'homme de cœur, et l'honorable député l'a si bien compris qu'il s'est empressé de mettre à votre disposition une somme de trois cents francs, pour augmenter le nombre et l'intérêt de vos concours.

Le donateur a fixé lui-même les conditions dans les-

quelles la nouvelle lice devait être ouverte : il a voulu que sa libéralité fût la récompense d'un travail remarquable au point de vue du style et ayant pour objet un fait saillant ou une figure importante de l'histoire de la Franche-Comté. Vous avez souscrit à ce programme et vous lui avez donné toute la publicité désirable.

Vos concours annuels sont réglementés par des traditions plus que séculaires ; il s'ensuit qu'un genre à la fois très-antique et très-moderne, mais considérablement négligé par la période intermédiaire, le genre dans lequel ont brillé Plutarque et Charles. Weiss, la biographie, ne peut s'y introduire que sous prétexte d'éloquence. Comme œuvre purement narrative, vous l'excluez du programme de votre concours ordinaire d'histoire. Cette exception n'est peut-être plus en harmonie avec les tendances de notre moderne école historique, la vie d'un homme célèbre étant fréquemment adoptée, de nos jours, comme cadre de la peinture d'événements considérables ou d'intéressants épisodes. Vous jugerez d'ailleurs, par les résultats du concours dont je vais avoir l'honneur de vous rendre compte, que les biographes répondraient volontiers à votre appel, et vous saurez le meilleur gré à M. le marquis de Conegliano de vous avoir permis, cette année, de les accueillir.

Les deux travaux qui ont été renvoyés à votre commission sont, en effet, deux biographies : l'une est intitulée : *Histoire du pape Calixte II* ; l'autre, *La Vie, les vertus, l'éloquence du P. Jean Lejeune, prêtre et missionnaire de l'Oratoire de France.*

[redacted]

Le P. Lejeune est une illustration de bon aloi, et la ville de Dole, où il naquit dans les derniers jours du mois d'octobre de l'année 1592, a le droit de s'en enorgueillir. Type achevé de l'évangélisateur populaire, il créa le genre d'éloquence qui convient le mieux à ce difficile ministère : il a laissé trois cent soixante-deux discours, et bien qu'il eût perdu la vue dès l'âge de trente-cinq ans, il poursuivit le cours de ses missions jusqu'à l'extrême vieillesse ; il mourut à Limoges, le 19 août 1672, âgé de quatre-vingts ans.

« L'imagination, dit un récent biographe, est la qualité dominante du style du P. Lejeune : cet orateur excelle à peindre la pensée par la parole, et à mettre devant les yeux ce qu'il veut faire entendre ; de là ces vives images, ces tableaux animés, ces couleurs éclatantes qui brillent dans le tissu varié de son style ; de là cette fidélité dans les descriptions, cet intérêt répandu dans les récits, et dont la curiosité humaine est toujours si avide, cette richesse de comparaisons qui rend comme transparentes les pensées de ses discours ; de là ces tours originaux, ces métaphores pittoresques, ces figures hardies, si propres à exprimer la vérité d'une manière saisissante, et si utiles au prédicateur populaire lorsqu'il doit produire sur l'esprit des masses une impression profonde ; toutes ces qualités enfin qui réunies forment cette grande qualité de l'écrivain appelée par les anciens *énergie*, et les modernes poésie de style..... Dirai-je que le P. Lejeune est irréprochable dans cette partie de son talent ? Non sans doute : on découvre çà et là dans ses œuvres quelques traits incorrects échap-

pés à son pinceau naïf; elles portent en certains endroits le cachet du mauvais goût qui régna si longtemps parmi nous, et le souvenir des lieux où le prédicateur fut appelé à vivre, *manent vestigia ruris*. Mais, avouons-le, ces défauts sont compensés par d'admirables beautés : quel éclat dans ses peintures, quelle variété de tons et de couleurs ! »

Les lignes qui précèdent sont empruntées aux savantes *Etudes sur les sermons du P. Lejeune*, publiées en 1863 par M. l'abbé Gratien Renoux, du diocèse de Digne, et présentées à la Faculté des lettres de Montpellier pour l'obtention du grade de docteur. Ce travail estimable nous apparut, dès sa publication, comme le dernier mot de la critique sur l'œuvre du P. Lejeune, et l'examen du mémoire qui vous est soumis n'a modifié en rien cette opinion. Il est regrettable que notre concurrent n'ait pas connu les *Etudes* de M. l'abbé Renoux : cette lecture lui eût épargné la peine de battre une route suffisamment frayée, et son activité, qui paraît très-grande, aurait pu mettre à profit le même temps pour explorer un terrain moins connu.

Ce tort involontaire d'avoir recommencé, quant à la partie littéraire de son œuvre, une besogne déjà faite, le concurrent ne pouvait le racheter qu'en produisant une abondante moisson de détails intimes sur la vie de son héros. La compensation qu'il nous offre, à ce point de vue, nous semble assez mince. Tabaraud, dans sa *Vie du P. Lejeune*, nous avait appris déjà que c'était à la famille de notre prédicateur que l'on devait l'introduction des Annonciades au comté de Bourgogne,

et la fondation du monastère de Pontarlier, le plus ancien de cet ordre qui se soit installé en deçà des monts. Le concurrent a pu préciser et circonstancier davantage ce fait, grâce à des mémoires manuscrits qu'il a consultés au monastère des Annonciades de Langres. Il nous montre Thomasine, la sœur aînée du P. Lejeune, devenue promptement veuve d'Humbert Sauget, lieutenant particulier du bailliage de Pontarlier, et se consacrant tout entière à l'éducation chrétienne de ses deux filles, Jeanne et Françoise; puis ces deux demoiselles se réunissant, en 1604, à douze de leurs compagnes pour mener une vie commune, dans un but d'édification et de charité; enfin cette congrégation adoptant la règle des Annonciades de Gênes, et s'établissant, en 1609, dans la maison de Thomasine Lejeune, qui y prit bientôt le voile en même temps que ses filles et abandonna toute sa fortune au monastère naissant. Françoise Sauget, la seconde fille de Thomasine, fonda le couvent des Annonciades de Lyon, en 1624, et y passa dix années en qualité de sous-prieure; elle mourut à Saint-Amour en 1634. Sa sœur Jeanne, qui avait organisé en 1619 le monastère de Champlitte, fut rappelée, comme supérieure, dans celui de Pontarlier en 1631; elle y mourut subitement, aux pieds des autels, le 28 mars 1635. Thomasine, qui survivait douloureusement à ses deux filles, était encore religieuse à Pontarlier lorsque le farouche Weymar vint, en 1639, mettre le siége devant cette ville et lui imposer une dure capitulation. La communauté des Annonciades obtint un sauf-conduit du comte de Guébriant et se dirigea sur la

Suisse; mais après quelques étapes, Thomasine fut attaquée de la peste dans le village de Fond, canton de Fribourg, et séquestrée dans une cave où elle mourut au bout de deux jours. Ses compagnes, qui la vénéraient comme une mère, eurent la douleur de ne pouvoir lui procurer un cercueil : enveloppée d'un misérable drap, sa dépouille mortelle fut traînée sur une charrette par deux religieuses converses, et précipitamment enfouie dans le cimetière de la paroisse de Fond.

Ces détails, intéressants sans doute, s'écartent un peu du but du mémoire ; mais ils touchent de trop près à son objet pour qu'il n'en soit pas tenu compte à l'auteur : votre commission vous propose de l'en récompenser par une mention honorable.

L'*Histoire du pape Calixte II* a fixé plus longtemps notre attention. Aucun sujet ne pouvait vous plaire davantage. Il n'est pas, en effet, dans le panthéon des gloires franc-comtoises, de plus grande figure que celle de ce pontife, et cependant elle est presque la seule qui attende encore, aussi bien du ciseau de nos artistes que de la plume de nos écrivains, un monument commémoratif de quelque importance.

Guy de Bourgogne, devenu pape sous le nom de Calixte II, appartient à ce pays par la plus noble des origines. Il naquit au château de Quingey vers le milieu du onzième siècle. Son père, Guillaume Tête-Hardie, comte-souverain de Bourgogne et de Mâcon, était le parent ou l'allié de tous les monarques de l'Europe. Elevé successivement dans les cloîtres de Saint-Jean de Besançon et de la fameuse abbaye de Cluny, où son

cousin l'ex-comte de Mâcon s'était enseveli, en 1078, avec ses fils et trente chevaliers, Guy de Bourgogne fut façonné pour le sacerdoce, apanage ordinaire des cadets d'illustres familles : il le reçut avant l'âge fixé par les canons. Le siége de Besançon étant destiné à Hugues son frère, il fallut lui chercher une autre prélature ; mais son père, qui était cousin-germain de l'impératrice-mère et qui avait conquis l'affection du pape Grégoire VII en secourant ce pontife contre les Normands, son père, dis-je, obtint facilement pour lui l'expectative d'une haute dignité : il fut élu, en 1088, archevêque de Vienne. L'Eglise traversait une phase extrêmement critique : elle était à l'apogée de la richesse, et les souverains temporels, affranchis de la terreur d'une fin prochaine du monde, prétendaient avoir le droit de conférer au plus offrant les bénéfices que la crainte leur avait fait doter. Ce mouvement de réaction s'était personnifié dans les empereurs d'Allemagne ; mais les pontifes de Rome avaient aussitôt pris le rôle d'adversaires de la simonie : ils intéressèrent de la sorte tous les évêques à se serrer autour de leur siége et achevèrent ainsi l'édifice de leur prépondérance. La papauté, si énergique dans la main de Grégoire VII, commençait à faiblir avec ses timides successeurs. La barque de Pierre avait besoin d'un pilote habile : elle le trouva dans notre Guy de Bourgogne. L'empereur Henri V s'était saisi, en 1111, du pape Pascal II, et lui avait arraché un acte favorable à ses prétentions : l'archevêque de Vienne convoque un concile dans sa métropole, et bien qu'il fût le proche parent du César germa-

nique, il n'hésite pas à prononcer contre lui l'anathème. Cette conduite mit en grand renom Guy de Bourgogne : aussi quand le pape Gélase II, pourchassé par l'empereur, vint expirer à l'abbaye de Cluny, désigna-t-il l'archevêque de Vienne comme le plus digne de le remplacer sur le trône apostolique. Guy de Bourgogne n'accepta la chape rouge qu'après s'être assuré du consentement des magistrats et du peuple de Rome ; mais son élection ayant été confirmée au Capitole, il prit le nom de Calixte II, et se fit couronner à Vienne le 9 février 1119. Le nouveau pontife n'eut plus dès lors qu'une ambition, celle de terminer le débat des investitures, qui, depuis un demi-siècle, troublait la paix du monde. Les négociations furent actives, entre le pape et l'empereur, durant le concile de Reims, ouvert au mois d'octobre 1119 et dans lequel Calixte fit siéger à sa droite le roi de France Louis VI ; mais les tentatives diplomatiques ayant échoué, il fallut en venir encore à l'excommunication. Calixte était trop habile pour abuser de ce moyen extrême et dont l'effet sur les peuples commençait à décliner ; il jugea que son ascendant ne serait effectif qu'après que son pouvoir n'aurait plus de rival en Italie. Accepté comme médiateur par le roi de France, qui avait épousé sa nièce, et le roi d'Angleterre, son parent et son filleul, il parvint à régler les différends qui s'étaient élevés entre ces deux princes ; puis il prit le chemin de la Péninsule. Sa marche fut un vrai triomphe. L'anti-pape Bourdin s'enfuit à son approche et se réfugia dans la forteresse de Sutri, où ses partisans furent bientôt réduits à vivre de brigandage.

[redacted]

Calixte en eut facilement raison; il se servit pour cela de ces mêmes Normands que son père avait autrefois combattus sous les drapeaux de Grégoire VII, démontrant une fois de plus qu'en politique l'ennemi de la veille est souvent l'allié du lendemain. Privé de tout appui moral en Italie, l'empereur se montra plus accommodant : les négociations purent être reprises et elles aboutirent à un traité qui fut signé à Worms, le 23 septembre 1122. Henri VI consentait à laisser libres les élections ecclésiastiques et à ne donner qu'une investiture purement temporelle à ceux qui seraient canoniquement constitués. Cette paix, qui mettait fin à l'une des plus violentes tempêtes du moyen-âge, fut promulguée l'année suivante, dans le concile œcuménique de Latran, et acclamée par un millier de prélats.

Tel fut le grand ouvrage du pontificat de Calixte II. L'histoire doit lui en être reconnaissante. Elle doit également lui savoir gré de la protection dont il entoura le berceau des ordres monastiques : il devina l'heureuse influence de ces institutions pour ramener le clergé séculier à des mœurs plus austères et plus conformes aux doctrines qu'il avait mission de propager.

Tout n'est pas cependant à louer dans la vie de Calixte II. Il fut cruel envers l'anti-pape Bourdin, et nous le blâmons d'avoir livré son rival vaincu en spectacle, garrotté sur un chameau, la queue de l'animal dans les mains, et revêtu d'un manteau de peaux de bouc encore crues et sanglantes. Sa conduite antérieure envers saint Hugues, évêque de Grenoble, n'est pas plus édifiante : il ne recula pas devant la fabrication d'un diplôme pour établir les

prétendus droits de l'église de Vienne sur le comté de Salmorenc. On le soupçonne également d'avoir écrit ou fait écrire sous ses auspices la chronique du faux Turpin, forgée manifestement en vue d'accréditer la dévotion à Saint-Jacques de Compostelle, pèlerinage situé dans les états de son frère Raymond de Bourgogne.

Le concurrent, qui censure avec raison Guy de Bourgogne pour ses méfaits envers saint Hugues, voudrait l'absoudre, avec les auteurs de l'*Histoire littéraire*, de cette dernière supercherie ; mais il n'a pas connu les présomptions que Génin a réunies à cet égard dans la préface de la *Chanson de Roland*, et nous l'engageons à en tenir compte. Nous aurions voulu en outre qu'il eût fait mention de ce frère si longtemps ignoré de Calixte II, qui fut son compagnon d'études dans le cloître de Cluny et honora plus tard le siége épiscopal de Savone par les plus hautes vertus : M. l'abbé Queirolo a récemment divulgué les actes de ce vénérable personnage, et MM. les professeurs du collége Saint-François-Xavier leur ont donné place dans la *Vie des saints de Franche-Comté.*

Nous pourrions relever encore, dans l'œuvre qui vous est soumise, bon nombre d'erreurs de détails : la plus fréquente consiste dans le nom de *bref* donné aux actes de Calixte II, tandis que ce genre de documents ne s'est produit qu'au quinzième siècle, sous le pontificat d'Eugène IV ; antérieurement la chancellerie romaine n'expédiait que des bulles, grandes ou petites, suivant les circonstances.

Ces lacunes et imperfections à part, le travail du con-

current nous a satisfait sous plus d'un rapport. Il a consciencieusement analysé et souvent traduit les actes émanés de Guy de Bourgogne, et s'est étendu avec complaisance sur ceux qui ont trait à l'histoire franc-comtoise : la querelle de nos deux chapitres pour la possession exclusive du siége archiépiscopal, tranchée en faveur de Saint-Jean par la souveraine autorité de Calixte II, y occupe une large place et vous ne le regretterez pas. Vous approuverez également les digressions de l'auteur sur les origines des hospitaliers de Saint-Antoine, de l'ordre de Prémontré, de celui de Grandmont, ainsi que son heureuse esquisse de la mission des chevaliers du Temple : ces diverses corporations ont reçu de Calixte leurs plus beaux priviléges, et il y avait lieu de lui en faire honneur.

Le plan du mémoire est bien conçu; mais l'arrangement des derniers chapitres sent la précipitation : c'est ainsi que le fait de l'érection de Compostelle en métropole s'y trouve reproduit jusqu'à trois fois. Le style du concurrent est généralement clair et ne manque pas de fermeté. Nous lui reprocherons une certaine tendance à exagérer les formules de ses jugements ; il est extrême dans l'éloge comme dans le blâme, et pèse constamment son héros dans la balance des saints, tandis qu'il aurait fallu le plus souvent se servir de celle des hommes d'Etat.

En somme, la *Vie du pape Calixte II* paraît à votre commission le point de départ d'une œuvre intéressante et qui manque à nos annales. Ce n'est encore qu'une ébauche, mais une ébauche solide, intelligente et qui

mérite de ne pas être abandonnée. Nous vous proposons d'encourager l'auteur à poursuivre cette tâche, en lui décernant la médaille offerte par M. le marquis de Conegliano.

Les billets cachetés joints aux mémoires ayant été ouverts, M. le président a proclamé :

M. Robert, Ulysse, étudiant en philosophie au séminaire de Vesoul, auteur de la *Vie du pape Calixte II*, qui a obtenu la médaille ;

M. l'abbé Bergier, Jean-Baptiste, prêtre, missionnaire à Ecole-Baupré, auteur de la *Vie du P. Lejeune*, qui a été jugé digne d'une mention honorable.

RAPPORT

SUR LE CONCOURS D'ÉLOQUENCE

par M. BIAL

MESSIEURS,

Si l'on juge un pays par ses grands hommes, la Franche-Comté prend rang parmi les plus nobles provinces de France, non-seulement par le nombre, mais encore par la physionomie de ses illustrations. Toutes ses productions ont un fort goût de terroir, tous ses hommes d'élite manifestent un caractère particulier aussi prononcé que l'accent, par lequel ces illustres Français sont avant tout de glorieux Franc-Comtois.

Le trait dominant de ce caractère est une vigoureuse originalité née d'un sentiment indomptable de la valeur personnelle et d'un solide esprit d'observation. De là une répugnance à suivre les sentiers battus, à penser comme tout le monde, à obéir aux doctrines d'école; de là une puissance de découverte véritable, mais sujette à violer le goût et le sens commun, à s'avancer jusqu'au paradoxe. Les types extrêmes de ce caractère sont Cuvier, le génie créateur de la paléontologie, et l'économiste Proudhon.

L'homme considérable, dont l'éloge fait le sujet du présent concours, ne manque pas de porter cette marque franc-comtoise. Une science solide, une pratique expérimentée, la passion de discuter, de réformer, d'innover, ont fait de d'Arçon, dans ses actes comme dans ses écrits, l'un des plus habiles mais des plus révolutionnaires dans l'art de l'ingénieur. Ce sont ces traits saillants que je veux mettre en lumière dans l'analyse succincte de l'unique mémoire qui vous a été présenté.

Jean-Claude-Eléonor Le Michaud d'Arçon naquit à Besançon, le 18 novembre 1733, et fut baptisé le 10 décembre 1735, dans l'église paroissiale de Pontarlier, résidence habituelle de sa famille. Son père, de très-petite noblesse, mais avocat distingué et auteur d'ouvrages estimés sur les coutumes juridiques de Franche-Comté, lui fit donner une éducation soignée.

Le jeune d'Arçon manifesta tout d'abord sa vocation pour la carrière d'ingénieur militaire. Destiné à la prêtrise comme cadet de famille, muni même d'un canonicat, il désespérait ses parents, « encore enfant, en couvrant ses cahiers de forteresses et de citadelles, » et plus tard, « en négligeant l'étude du latin pour parcourir curieusement les moindres recoins du fort de Joux. »

« Un jour, continue l'auteur du mémoire, on peignait son portrait en abbé. Entre deux séances, l'artiste eut l'imprudence de laisser ses couleurs et ses pinceaux à portée de son modèle. Quand il revint, il trouva la soutane remplacée par l'habit gris et les revers de

velours de l'ingénieur. Le père gronda; mais il ne chercha plus à contrarier une vocation aussi nettement décidée. »

Dieu se montre toujours complice de ces vocations prononcées en suscitant quelque circonstance qui les fait aboutir. Duvivier, ingénieur en chef à Besançon, dans une inspection qu'il fit au fort de Joux, rencontra le jeune homme, l'apprécia, l'admit auprès de lui comme ingénieur volontaire, et le fit recevoir, trois ans plus tard, à l'école de Mézières. Cette école était alors à son commencement, sans professeur, et desservie seulement par un ingénieur de la place qui enseignait aux élèves en quelques leçons les méthodes de Vauban. Le travail se complétait par des exercices principalement pratiques, tels que le lever des plans, l'exécution des travaux de siége, l'étude du défilement, de la coupe des bois et des pierres. Point de système de fortification arrêté, point de front d'étude. Cet enseignement, n'enchaînant point l'esprit des jeunes ingénieurs à des *formes d'école*, leur laissait toute liberté pour le développement spontané de leurs talents. Suivant notre auteur, d'Arçon dut à cette éducation sa féconde originalité; il est certain que cette largeur d'instruction était conforme à ses aptitudes, et qu'il sortit de l'école de Mézières sans avoir rien perdu de sa sève.

Une autre circonstance acheva d'assurer la liberté d'essor à son talent. Après deux années d'école, il fut nommé ingénieur ordinaire au moment où Voyer-d'Argenson venait de réunir l'artillerie et le génie en un même corps sous la direction de Vallières. Cette orga-

nisation ne dura que deux ans : le concurrent paraît le regretter, et je n'ose l'en reprendre. D'Arçon pensait de même, et lorsque plus tard cette fusion des deux armes savantes fut de nouveau mise en question, il la défendit avec énergie, et il en profita pour devenir aussi bon artilleur qu'ingénieur.

La guerre fut pour lui une école plus profitable encore. Envoyé, des côtes de Bretagne en Allemagne, pour prendre part à la guerre de sept ans, il sut trouver une leçon et un progrès dans chaque service qu'il rendit. Au siége du château de Dillenbourg, il apprend à s'affranchir, devant une fortification imparfaite, des procédés trop lents d'une attaque régulière ; à Gœttingue, à mettre en dix-huit jours une place en état de défense ; dans la défense de Cassel, à rebuter à force d'industrie, de ruses et de chicanes, un assiégeant trop supérieur en forces.

Il fut récompensé par le grade de capitaine, en 1763, et envoyé à Sedan, où il occupa ses loisirs à écrire un bon mémoire sur cette place et une excellente relation de la défense de Cassel. Mais le pays natal l'attirait : il obtint d'être placé à Besançon de 1766 à 1768, et au fort de Joux de 1768 à 1774. Un nouveau lien l'attacha plus étroitement encore à sa province : il se maria, en 1769, avec mademoiselle Jallout, fille d'un avocat au parlement de Besançon. Ce fut un mariage d'inclination : la future n'était pas riche, mais d'Arçon était d'un caractère désintéressé.

Durant cette période de sa vie, il était entré dans son élément véritable, dans la polémique militaire. « Per-

sonne, écrivait quelque temps auparavant, à son sujet, le général Filley, n'aime aussi singulièrement le plaisir et le travail, ne trouve, comme lui, le temps et le moyen d'y satisfaire, pour ainsi dire, en même temps. Personne aussi n'est si entier dans son opinion, ne la soutient avec tant de chaleur et de véhémence et ne trouve autant de raisons pour l'appuyer. Il a foncièrement toute la présomption d'un homme qui a beaucoup lu et médité. »

D'Arçon fit paraître avec quelque éclat ces qualités et ces défauts dans les discussions qui agitèrent, en ce temps-là, le monde militaire. D'abord il prit parti pour le directeur des fortifications de Besançon, de Cossigny, dans la querelle soutenue par celui-ci contre de Boisforêt. Ce dernier, « regardant comme un grand inconvénient que les fossés des demi-lunes fussent flanqués obliquement par les faces des bastions, proposait d'y remédier en décomposant la demi-lune en trois petits ouvrages flanqués à angle droit. » C'est ensuite aux *neuf systèmes de fortifications* de Trincano, maître de mathématiques des pages, que d'Arçon s'attaque. C'est enfin avec l'illustre Guibert qu'il se mesure, pour le forcer à reconnaître l'utilité des places fortes, trop méconnue dans l'*Essai de tactique*.

D'Arçon acquit, dans ces discussions, une réputation légitime. Aussi, en 1774, fut-il invité par le Ministre de la marine à présenter un projet de fortifications pour l'Ile-de-France. C'était l'engager dans une lutte nouvelle. Chaque membre de la commission mixte chargée d'étudier les projets avait son système où il prétendait

faire prédominer son art à l'exclusion de tous les autres. D'Arçon les entreprit tous et particulièrement le marquis de Montalembert. C'était un colonel de cavalerie qui, s'improvisant ingénieur, avait dans de volumineux écrits remplis d'exagération, émis quelques idées nouvelles et justes sur la fortification, notamment sur l'emploi des batteries casematées. Ces idées, qui sont devenues plus tard les principes dirigeants de la nouvelle fortification allemande, d'Arçon ne les méconnut pas; il les recommanda même plus tard dans ses réponses successives à Montalembert : mais il ne pouvait admettre tel qu'il était le projet de ce dernier pour l'Ile-de-France, et défendit énergiquement le sien propre. Il y allait pourtant de son avenir; car son départ pour l'Ile-de-France devait lui donner le grade de major et une pension considérable reversible sur sa femme et ses enfants. Il résista et ne partit point.

Les travaux topographiques qu'on lui fit exécuter dans le Dauphiné ne l'empêchèrent pas de prendre part à la célèbre discussion sur l'*ordre mince* et l'*ordre profond*, qui divisa alors tous les militaires de l'Europe.

Les victoires de Frédéric II avaient mis les Prussiens à la mode; on s'empressa de les imiter. Frédéric avait introduit des perfectionnements dans la tactique : pour diminuer l'effet du feu de l'ennemi et développer le sien, il avait réduit de six à trois les rangs de son infanterie; il régularisa la marche en bataille en posant les principes suivis encore aujourd'hui; il inventa des manœuvres pour passer rapidement de l'ordre de bataille à l'ordre de marche, et réciproquement et pour changer de front.

Tous ces progrès de détail étaient réels, et, mis en œuvre par le génie de Frédéric, lui avaient assuré la victoire. Mais il ne fallait en prendre que l'esprit et ne point s'attacher à une imitation servile de la discipline prussienne, qui blessait le sentiment national. Ce fut là le tort du parti prussien, des défenseurs de la formation sur trois rangs, de l'*ordre mince*, parti qui avait à sa tête un écrivain très-éloquent, le comte de Guibert.

Le parti national opposait à l'*ordre mince* la *colonne*, imitation de la phalange des Grecs proposée par le chevalier Folard. Il avait à sa tête le baron de Ménil-Durand, esprit profond mais confus, heureusement secondé par d'Arçon. Celui-ci soutint un véritable duel à la plume contre Guibert. Il éleva très-haut le débat, fit ressortir l'avantage d'avoir des réserves massées en colonne, de concentrer l'artillerie en fortes batteries judicieusement placées, et surtout de ne point éteindre par une discipline étrangère l'intelligence, l'esprit d'initiative et l'élan du soldat français.

« Les terribles attaques à la baïonnette, continue le concurrent, l'emploi meurtrier des tirailleurs, toute cette méthode d'audace et pour ainsi dire d'individualité qui caractérise nos guerres de la Révolution, ne fut point le fruit du hasard ou de l'exaltation du moment ; elle avait été trouvée et étudiée en détail par Ménil-Durand et son école, composée, nous l'avons vu, de tout ce qu'il y avait de vraiment national dans notre armée : affermies par la discussion, ces idées fécondes fermentèrent pendant vingt ans, et quand elles purent enfin se produire en liberté, elles sauvèrent la France. »

C'est là le bon côté du parti de la *colonne* ou de l'*ordre profond;* mais ce que le mémoire du concurrent ne dit pas, c'est que ce parti était tout aussi étroit et exclusif dans son système de plésions et de manipules renouvelés des Grecs et des Romains que le parti opposé dans ses importations prussiennes.

Dans les manœuvres du camp de Vaussieux, en 1778, le maréchal de Broglie, chef de l'*armée de l'ordre profond,* fut battu par Rochambeau qui commandait celle de l'*ordre mince.* — Cela ne prouva rien, s'écrie vivement le concurrent : Rochambeau vainquit parce qu'il appliqua les principes de son adversaire toutes les fois qu'il en sentit le besoin. — Mais c'est justement ce qui prouve que les deux partis avaient à la fois raison et tort, et qu'il n'y a de tout à fait bon que l'emploi combiné de l'ordre mince et de l'ordre profond. C'est cette judicieuse combinaison qui a eu raison à Wagram et à Austerlitz et non point Ménil-Durand et son école. On pourrait même mentionner des désastres dûs en grande partie à l'emploi inconsidéré de l'ordre en colonne contre un ennemi solidement posté et terrible par son feu, contre les Anglais en Espagne et jusqu'à un certain point à Waterloo. Pour être juste, il faut dire que, dans cette grande discussion de l'*ordre mince* et de l'*ordre profond,* il a jailli de part et d'autre des enseignements qui ont renouvelé la tactique moderne, et c'est un des mérites de d'Arçon d'y avoir pris une brillante part.

Je vous fatiguerais à vous faire suivre notre ingénieur dans ses plans de réforme des armes savantes, dans ses

travaux topographiques ; je ne puis cependant ne pas rappeler à l'Académie que, le 18 juin 1779, il développa devant elle, dans un long discours, les rapports de la guerre avec la topographie, avec les sciences et les arts. Mais hâtons-nous d'arriver à l'événement le plus considérable de sa vie.

D'Arçon avait été promu major le 1er janvier 1777, dans la même année, chevalier de Saint-Louis ; le 3 janvier 1779, lieutenant-colonel, et, le 3 avril suivant, sous-brigadier dans la hiérarchie des ingénieurs. Nommé colonel, le 10 mai 1781, il fut, à la fin de juillet, sur la demandé du gouvernement espagnol, envoyé devant Gibraltar.

Ce nom réveille aussitôt l'idée des difficultés extrêmes que peut présenter une forteresse située au bord de la mer, au sommet d'un promontoire haut et escarpé. Un siége régulier, soit par terre sur un isthme étroit et foudroyé de toutes parts, soit par mer au moyen de navires ordinaires, se montrait impossible. Dès le mois de mars 1780, d'Arçon avait envoyé à l'ambassadeur d'Espagne un mémoire dans lequel il proposait un procédé nouveau pour reprendre aux Anglais cette importante place. Le concurrent résume ainsi les propositions de d'Arçon :

« Des vaisseaux peuvent bien, en effet, grâce à la superposition de leurs feux, prendre momentanément la supériorité sur les batteries de terre ; mais qu'on les force à stationner pour faire brèche, bientôt les boulets rouges, les bombes, les obus, les artifices de toute sorte, perçant leurs frêles bordages et portant l'incendie dans

leurs entrailles, les forceront à fuir, s'ils ne veulent périr corps et biens.

» Tout change, si au lieu de navires ordinaires, on emploie des machines insubmersibles et incombustibles; alors, les feux de la défense devenant impuissants, le siége commence précisément par où les autres finissent ordinairement : la brèche au corps de place.

» D'après le projet du colonel, ces machines devaient être dix prames plates, portant à babord 150 pièces de 24. Ce côté (exposé au feu de l'ennemi) était renforcé, à partir de la flottaison, par d'épais madriers de chêne vert disposés jointivement, et surmonté par un double blindage incliné à l'abri duquel se manœuvreraient les canons. Le bordage était terminé, à sa partie supérieure, par de longues poutres creusées en rigole, destinées à recevoir, à l'aide de pompes, une eau abondante qui, de là, devait se répandre sur des toiles à voiles plissées et fixées entre le redoublement extérieur de la prame et le bordage intérieur soigneusement calfaté. L'imbibition de cette cuirasse de bois devait être complétée par un arrosage extérieur que rendaient plus efficace des retenues faites par de longues cordes clouées horizontalement de pied en pied sur sa surface. Enfin un lest, convenablement réparti à tribord, rétablirait l'équilibre, et un lit de vieux câbles devait, par son élasticité, annuler l'effet des bombes.

» Les prames, construites dans la rade d'Algésiras, iraient s'embosser devant la place, soutenues par les feux d'une attaque auxiliaire par terre, qui prendrait à revers et d'enfilade tous les fronts attaqués. Au bout de huit

ou dix jours, elles auraient ouvert une brèche immense et ruiné les défenses; alors, une heure avant le lever du soleil, 150 chaloupes portant 50 hommes chacune, déboucheraient derrière la file des batteries pour aborder sur la plage au pied des brèches et y déposer les colonnes d'assaut. »

Le concurrent nous raconte ici toutes les tribulations au milieu desquelles d'Arçon se trouva jeté dans l'exécution de son projet. Il nous montre le général en chef du siége, le duc de Crillon, brave soldat, mais médiocre général, incapable de comprendre et de mener à bonne fin les idées de notre ingénieur; Moreno, chef de l'escadre du blocus, nommé, malgré Crillon, au commandement général des prames, homme possédant « les qualités et les vices qui font paraître un homme de loin et le font mépriser de près, » ambitieux et jaloux de d'Arçon; l'amiral Barcelo, marin expérimenté, mais vieillard vaniteux, qui s'était laissé persuader par des intrigants qu'il était l'inventeur de chaloupes canonnières ne ressemblant en rien, et, dans son opinion, bien supérieures aux prames; le baron de Falkenheim, chef du petit corps expéditionnaire français de quatre mille hommes, nature franche et loyale mais perdue au milieu des intrigues. Ajoutez les rivalités entre Espagnols et Français, les luttes d'influences personnelles : tout cela forme un tableau plein de vie et d'intérêt.

D'Arçon s'efforçait de parer à tant de difficultés. Il cédait avec habileté sur les détails secondaires, afin de faire admettre les dispositions essentielles. Ainsi, quoique l'attaque par le nouveau port fût préférable, il con-

sentit à transporter l'opération au vieux port, contigu au front de l'isthme, « afin de plaire au général qui voulait donner un rôle à son armée de terre. »

Cette attaque par terre, commencée dans la nuit du 15 au 16 août 1782, fut d'abord bien conduite, malgré les difficultés du terrain. Dès le 6 septembre, une longue parallèle allait d'une mer à l'autre et présentait en batterie 190 bouches à feu. Mais les batteries flottantes n'étaient pas achevées. Crillon, craignant l'arrivée de la flotte anglaise, voulait néanmoins brusquer l'attaque; il fit faire par la flotte des démonstrations vaines et ridicules qui blessèrent la vanité des Espagnols, « discréditèrent ses propres moyens et compromirent le succès des opérations futures. » L'arrivée de l'escadre franco-espagnole acheva d'entraîner Crillon à ordonner l'attaque. D'Arçon eut beau remontrer que les bouées destinées à tracer la route des prames n'étaient pas posées, que les sondages les plus indispensables à cause des bancs de sable qui obstruaient l'entrée du vieux port n'étaient point faits, en un mot que l'on n'était pas prêt : « Je vous ai fait venir ici, répondit Crillon, pour exécuter des flottantes; le reste me regarde. Commencez. »

Un ordre non moins inconsidéré et de forme blessante prescrivit à Moreno d'attaquer incontinent sous peine de destitution. Moreno exaspéré, « sans s'inquiéter si ses ordres étaient arrivés, si aucune des dispositions convenues avait été prise, monta sur la prame *la Pastora*, dont il avait le commandement, et alla s'embosser au centre de la place, à 600 mètres des murailles.

» Cependant les commandants des prames et d'Arçon,

successivement avertis, arrivaient en hâte au lieu d'embarquement et se précipitaient à la suite de *la Pastora*. La plupart des batteries, ignorant ce qu'elles avaient à faire et la route qu'elles devaient tenir, manquèrent la passe ; elles allèrent buter contre les bancs de sable, et restèrent dès lors simples spectatrices du combat.

» *La Tailla-Piedra* seule, commandée par le prince de Nassau et portant d'Arçon, alla prendre une position voisine de celle qui lui était assignée.

» Les Anglais regardaient surpris; et l'habile général Elliot, gouverneur de la place, hésitait à reconnaître dans ces manœuvres désordonnées le plan d'attaque si redouté du célèbre ingénieur. Mais quand, vers les neuf heures, les batteries flottantes ouvrirent leur feu, et que les batteries de terre répondirent à cet appel, il fit converger vers *la Pastora* et *la Tailla-Piedra*, qui seules étaient à portée, tous les canons de la place. »

C'était un combat trop inégal : il le devint davantage encore lorsque, vers midi, les batteries de terre, qui d'ailleurs avaient mal réglé leur tir, ayant épuisé leur approvisionnement journalier et n'étant pas ravitaillées, cessèrent leur feu.

Un boulet rouge pénétra jusqu'au bordage intérieur de *la Tailla-Piedra*. Il produisit un charbonnement lent qui donnait de la fumée par le trou extérieur. « Réunissant avec peine quelques soldats, et secondé par le zèle d'un ancien capitaine du génie qui s'était dévoué à sa fortune, d'Arçon essaya d'éteindre ce commencement d'incendie ; mais le tir des Anglais, qui n'était plus inquiété, avait acquis une telle précision, qu'en moins

d'une heure 20 hommes périrent en tentant d'humecter au moyen de seaux le bordage extérieur. On voulut alors recourir aux pompes; mais il n'en restait plus qu'une dont le tuyau se trouva trop court pour atteindre le trou du boulet. On fit rapprocher le coffre et, au moment même où toute inquiétude allait cesser par l'application de l'injecteur dans le trou fumant, le tuyau fut coupé par un boulet. » . . . . . « On essaya de rétablir la circulation intérieure; l'eau coula dans la batterie. On en revint aux seaux, et l'on voulut ouvrir le bordage par dedans, pour atteindre plus facilement le foyer de l'incêndie; mais les charpentiers et leurs outils étaient perdus au fond de la cale. Le capitaine en second proposa d'emporter une ancre de secours hors de la portée de l'ennemi et de ramener le cordage, pour que la batterie pût aller se réparer à son aise : jamais on ne parvint à réunir assez de matelots pour effectuer la manœuvre; on les faisait sortir de la cale à coups de bâton, ils y rentraient furtivement l'instant d'après. Il ne restait plus qu'une ressource : avertir la flotte. On s'aperçut alors que la feuille des signaux, qui n'avait été remise qu'au dernier moment, n'établissait aucune correspondance avec l'escadre combinée. »

La situation était terrible. Le prince de Nassau, effrayé, avait fait noyer les poudres. L'on ne combattait plus. « La nuit s'avançait. Les vagues terreurs que l'obscurité enfante achevaient de troubler la superstitieuse imagination de l'équipage, surexitée par la fatale issue de tous ses efforts. Les quelques soldats restés dans l'entrepont s'étaient couchés pêle-mêle avec les

cadavres, attendant la mort avec l'apathie du désespoir. Les bombes, les boulets, les grenades pleuvaient sur la charpente avec un bruit sourd, et ce bruit, qui, le matin, semblait d'un si heureux augure, faisait maintenant tressaillir les plus hardis. Assis sur l'affût d'un de ses canons désormais muets, le prince de Nassau, comme le capitaine qui voit sombrer son navire, écrivait sur ses genoux les détails de cette sinistre journée. Plusieurs officiers l'entouraient, la plupart blessés, à terre, couverts de sang et se refusant au repos. D'Arçon, en chemise, échevelé, enveloppé d'une longue couverture de laine, était comme égaré. Il voyait ses rêves évanouis, sa gloire disparue, et, dans sa naïve grandeur, il se reprochait les victimes qui gisaient à ses pieds. »

Cependant tout n'était pas perdu, si Crillon avait donné l'ordre de secourir les prames, de les ramener hors du péril, pour les réparer et leur faire recommencer le lendemain une attaque mieux combinée. Mais l'esprit vindicatif de Moreno perdit tout. Cet espagnol s'était échappé de *la Pastora* pour persuader à Crillon que le projet de d'Arcon, projet détestable, était couronné d'un échec mérité, et qu'il fallait, pour ne point laisser les prames en trophées à l'Angleterre, donner l'ordre de les brûler. D'Arçon qui, à minuit, s'était échappé aussi de *la Tailla-Piedra* pour solliciter du secours, apprit, en arrivant au quartier-général, que cet ordre insensé avait été donné, et vit s'élever du milieu des flots les flammes qui anéantissaient ses dernières espérances. Le siége de Gibraltar ne présenta plus dès lors

rien de sérieux. D'Arçon obtint un ordre de rapatriement et rentra en France avec un louis dans sa poche.

Messieurs, vous apprécierez la valeur du tableau que le concurrent vient de mettre sous vos yeux : vous y admirerez le génie de d'Arçon, inventeur véritable des batteries flottantes cuirassées aujourd'hui mises en honneur, aux prises avec l'incapacité, la légèreté, la trahison même. D'Arçon fut grand dans le malheur. Le succès lui eût donné une gloire plus brillante peut-être ; mais non plus pure ni plus réelle.

D'Arçon reprit ses travaux de topographie et de polémique militaire. Il publia, en 1785, pour sa justification, un gros volume intitulé : *Conseil de guerre privé sur l'événement de Gibraltar.*

Dans un discours prononcé devant l'Académie de Besançon, il développa les services que les pompes à vapeur étaient appelées à rendre dans la défense des places, particulièrement pour produire une irrigation artificielle des glacis, très-propre à s'opposer aux approches de l'assiégeant. Le capitaine du génie Flachon de la Jomarière proposait aussi de s'opposer au couronnement du chemin couvert au moyen de pompes à incendie. Il surgit de là, entre d'Arçon et Flachon de la Jomarière, une discussion qui fut couronnée par les expériences, favorables à tous les deux, qui eurent lieu au polygone de Strasbourg.

Un peu plus tard, de Besançon, où il se trouve en disponibilité, d'Arçon envoie aux magistrats de cette ville un mémoire sur les moyens de régulariser le cours du Rhin.

Le capitaine d'artillerie Choderlos de Laclos avait blâmé, dans une lettre publique, l'Académie française d'avoir choisi, en 1786, l'éloge de Vauban comme sujet du prix d'éloquence. D'Arçon, Carnot et un autre capitaine du génie voulurent le réfuter; mais le ministre de la guerre de Ségur arrêta la discussion en interdisant aux militaires de rien publier sans son autorisation préalable. Mais d'Arçon fit imprimer clandestinement, sans nom d'auteur, de libraire ni de lieu, une réponse à Laclos, où il défendit à la fois la gloire de Vauban et l'utilité des places fortes. Guibert entra de nouveau dans la lice : il avait proposé au conseil de guerre, créé en 1787, la suppression de 99 forteresses, et le ministère mit ce projet à l'étude. D'Arçon, Foissac-Latour, Carnot et cinq autres officiers du génie s'élevèrent vivement contre cette mesure. D'une manière générale, la nécessité des places fortes n'est pas contestable, mais l'utilité d'une multitude de petites forteresses peut se discuter encore : toutefois le moment était mal choisi pour procéder à ces démolitions. La révolution approchait et allait soulever contre la France une formidable coalition. La patrie avait besoin de ses forteresses et de ses ingénieurs.

D'Arçon fut un des premiers à la défendre. Nommé maréchal de camp, le 15 juillet 1791, et, quelques jours après, membre de la commission mixte de généraux de l'artillerie et du génie chargés de parcourir nos frontières et de proposer les moyens les plus propres à compléter leur défense, il inspecta avec le général de Rostaing le Jura et les Alpes. Il accompagna ensuite

Narbonne dans sa visite des frontières du Nord et rédigea le rapport que ce ministre lut à l'Assemblée nationale, le 11 janvier 1792. Enfin, c'est à d'Arçon que la ville de Besançon dut d'être mise en état de défense : il veilla lui-même à la bonne exécution des travaux et laissa, en partant pour l'armée, à ses concitoyens, une excellente instruction sur la conduite à tenir en cas de siége.

Tant de patriotique dévouement méritait bien d'être couronné d'ingratitude. Pendant qu'avec le général de Montesquiou il maintenait Genève dans la neutralité, il fut accusé par les révolutionnaires bisontins et condamné par le tribunal du district de Besançon pour avoir porté un nom noble, ce nom de d'Arçon, qu'il avait si bien glorifié. Un transfuge de la noblesse, le général prince de Hesse, le destitua. Il ne dut d'échapper à la proscription et à la mort qu'à l'impossibilité de le remplacer. A force de réclamations et d'instances, ce jugement inique fut cassé par le ministre de la justice Garat; et, le 13 février 1793, sur la demande de Dumourier, le ministre Beurnouville fit réintégrer d'Arçon dans son grade et lui donna l'ordre de partir pour Anvers.

Il y trouva Dumourier songeant à brusquer l'invasion de la Hollande. Il fallait d'abord percer le triangle des trois places de Williamstadt, Breda et Berg-op-zoom. Berneron, avec l'avant-garde, dut se porter sur Williamstadt et réunir les moyens de passer le Biesbosch ; d'Arçon, à la tête de la division de droite, menaçait Breda, et Leclère, avec la division de gauche, Berg-op-zoom; Dumourier se tint au centre avec la réserve. Les

menaces contre Breda, dont les moyens de défense surpassaient ceux de l'attaque, réussirent à force d'audace. D'Arçon employa les mêmes procédés d'intimidation avec succès à Gertruydenberg. Trois jours après la reddition de cette dernière place, il fut promu au grade de lieutenant-général.

Mais, au moment où il s'apprêtait à rendre des services plus grands encore, un rhumatisme universel vint le paralyser, le forcer de prendre un congé. Arrivé avec grande peine à Plombières pour y suivre un traitement, il reçut une mission dans le Porentruy, et bientôt l'ordre d'aller prendre le commandement du génie au siége de Toulon. Mais l'affaiblissement de sa santé ne lui permit pas d'entreprendre le voyage; il ne put que rédiger un plan d'attaque. Ce plan fut suivi concurremment avec celui qu'avait présenté au comité de salut public le chef d'escadron Napoléon Bonaparte, commandant l'artillerie du siége.

D'Arçon dut enfin se résigner à prendre sa retraite, le 28 novembre 1793.

« D'Arçon, ajoute le concurrent, passa l'hiver à Paris, vivant très-retiré au milieu d'un petit cercle d'amis que la tourmente révolutionnaire dispersait peu à peu. Carnot venait d'être élu membre du comité de salut public : possesseur d'un pouvoir immense, son premier soin fut de régulariser les opérations de nos armées; car jusqu'alors, l'absence d'une direction unique avait rendu souvent inutiles les victoires que nous assuraient l'enthousiasme populaire et le développement rapide de la nouvelle tactique fondée par l'école de Ménil-Durand. Il

avait servi sous les ordres de d'Arçon et admirait autant son génie qu'il respectait son noble caractère. Presque chaque jour il venait discuter dans son cabinet les plans de campagne qu'il envoyait ensuite aux généraux, et beaucoup des hardies conceptions qui lui valurent le beau nom d'*organisateur de la victoire*, sont l'œuvre de d'Arçon. »

Il faut préciser : quelles sont ces conceptions? On ne peut transporter ainsi à d'Arçon l'œuvre de Carnot sans preuves formelles. On ne doit pas se contenter de témoignages vagues et généraux; il faut présenter des faits. La famille de Carnot possède, dit-on, un mémoire de d'Arçon sur un projet de descente en Angleterre : voilà un fait; mais il a peu de rapport avec la réorganisation de nos armées. On s'appuie sur les mémoires de Mme de Vaudey, fille de d'Arçon : c'est un témoin récusable. On allègue une lettre du prince de Metternich, où il est dit que « d'Arçon était l'âme de toutes les opérations de l'ennemi : » c'est une appréciation générale n'indiquant rien de plus qu'une influence indirecte. Dire qu'un journal de Genève parla de cette collaboration et que, l'article étant tombé sous les yeux de Carnot, celui-ci en conserva toujours depuis un certain ressentiment contre d'Arçon; c'est faire au caractère de Carnot une injure que je n'accepterai pas légèrement pour lui. Il n'est pas un homme public dont la gloire résistât à une critique de ce genre : l'homme public consulte toujours pour toute mesure importante, ses amis, les hommes compétents : les mémoires particuliers ne manquent pas dès lors pour lui disputer le mérite de ses détermina-

tions. L'histoire ne peut juger ainsi. Que Carnot ait eu l'heureuse fortune d'obtenir les conseils de d'Arçon, c'est un fait que j'admets et qui honore l'un et l'autre : mais que les *actes publics*, qui valurent à Carnot le titre d'*organisateur de la victoire*, soient pour cela, même en partie, l'*œuvre de d'Arçon*, c'est un jugement que les témoignages insuffisants apportés par le concurrent ne décideront pas la sévère histoire à ratifier.

D'Arçon se retira à Voray, dans la Haute-Saône ; mais comme on ne lui payait point les termes de sa pension, il fut obligé de revenir à Paris, en octobre 1794, pour coopérer aux travaux du comité des fortifications moyennant une indemnité annuelle de 500 livres en assignats, valant 125 francs en numéraire. Il ouvrit alors le cours de fortification de l'Ecole polytechnique, auquel il consacra douze séances. N'est-ce pas bien touchant de voir cet illustre général, vieux et infirme, se faisant professeur, au milieu d'une jeunesse attentive aux leçons de son génie et de son expérience? Les cahiers de d'Arçon furent imprimés aux frais de l'Etat, qui en envoya un grand nombre d'exemplaires dans toutes les places.

Cette vie fut remplie jusqu'à la fin. Une mission en Piémont vint interrompre, en 1796, les études politiques et militaires auxquelles d'Arçon se livrait depuis le mois de mars 1795 dans sa retraite de Voray. Le Directoire le rappela et le nomma membre du bureau militaire. Il ne put s'y tenir longtemps et rentra de nouveau à Voray au mois d'août 1799.

Quelque temps après se fit le coup d'Etat du 18 brumaire. Le premier consul, qui cherchait à donner du

lustre à son gouvernement en ralliant autour de lui toutes les grandeurs, fit venir d'Arçon et le présenta comme candidat au Sénat. Le Tribunat et le Corps législatif le proposèrent également chacun de leur côté. « Cette unanimité dont on ne trouve pas d'autre exemple, ajoute le concurrent, fut le plus beau mais le dernier hommage rendu à son génie ; car trois mois après (le 1er juillet 1800), d'Arçon mourait, à peine âgé de 67 ans, d'une invasion de la bile dans le sang, occasionnée par ses travaux excessifs. » Après de magnifiques obsèques à Saint-Roch, il fut enseveli dans sa terre de Louveciennes.

Voilà ce que fut d'Arçon, ingénieur et homme de guerre. Pour achever son portrait, il nous reste à ajouter quelques traits qui dessineront plus vigoureusement en lui l'homme de bien et le grand citoyen.

La révolution fut comme un creuset où s'éprouvèrent les grandes âmes. D'Arçon sortit pur et intact de cette épreuve. Lorsque, pour remédier aux abus de pouvoir des intendants, Louis XVI voulut confier aux provinces une partie de leur administration intérieure et convoquer les Etats, en Franche-Comté comme partout ailleurs, les divers ordres ne purent s'entendre. Le tiers réclamait une chambre unique où le nombre de voix serait proportionné au nombre d'individus représentés. La noblesse et le clergé voulaient que les trois ordres fussent constitués en chambres séparées, mais le roi trancha la discussion en faveur du tiers. Alors les deux premiers ordres protestèrent, à l'exception de vingt-deux membres plus modérés qui, par une délibération à part, adhé-

rèrent aux ordres du roi. Le parlement de Besançon cassa cette délibération des dissidents; mais le peuple prit leur parti, le mouvement populaire fut mal réprimé, et les vingt-deux gentilshommes, qui s'étaient déclarés pour l'abolition des priviléges, furent proclamés *citoyens d'honneur de Besançon.*

Le colonel d'Arçon, nouvellement nommé commandant en second de la garde nationale de cette ville, était du nombre de ces gentilshommes libéraux. Cela entrait dans son caractère enclin aux réformes et aux nouveautés. Mais ne croyez pas qu'il se laissât entraîner jusqu'aux criminelles exagérations de la révolution. « Il avait cru, dit le concurrent, à propos des entrevues de Carnot et de d'Arçon, à la possibilité d'une réforme pacifique et l'avait désirée avec ardeur. Les crimes du nouveau pouvoir le désillusionnèrent; il ne voulut plus servir, et il fallait qu'il s'agît du sang de nos soldats et de l'intégrité de notre patrie pour qu'il se décidât à aider encore de ses conseils une cause qu'il détestait. Mais vif, emporté, incapable de transiger avec sa conscience, il ne craignait point d'accabler Carnot de reproches sur ses opinions politiques, et quelquefois il vit le conventionnel quitter son cabinet après des altercations tellement vives qu'il était persuadé que deux heures après on viendrait l'arrêter. » Hâtons-nous d'ajouter qu'au contraire, lors de la promulgation de la loi du 27 germinal (16 avril 1794) contre les ex-nobles, Carnot sauva d'Arçon de la proscription.

L'âme franc-comtoise de ce dernier ne transigea pas davantage avec les bassesses du Directoire. « Un jour il

se rendait chez Barras avec sa fille. M. de Talleyrand, Mme de Staël, Bernadotte, une foule de généraux remplissaient les salons, mais le directeur n'y était pas. On leur dit qu'il venait de passer dans son cabinet avec Mme Tallien. Une heure après, on les vit rentrer ensemble; un des bras de Barras était passé autour de la taille de Mme Tallien et ils s'avancèrent ainsi jusqu'au milieu de l'appartement. D'Arçon fut tellement choqué de cet oubli de toutes les convenances que sur le champ et sans saluer le directeur, il sortit avec Mme de Vaudey en la priant de ne jamais retourner dans un monde pareil. »

Résumons enfin ce portrait du Vauban franc-comtois. « D'Arçon était d'une taille moyenne, dit Girod-Chantrans (1), bien proportionné et d'une physionomie agréable. La vivacité de son esprit pétillait dans ses regards, et sa conversation, alternativement enjouée et sérieuse, était toujours très-animée. Bon mari, bon père, bon ami, l'on trouverait difficilement un homme plus serviable; et ses camarades le savaient si bien, qu'au lieu de jalouser le crédit que lui donnait sa réputation, ils semblaient se partager son avancement.

» Passionné pour la gloire, continue notre concurrent, il ne la chercha jamais que par le dévouement et le travail : sa vie n'offre pas une tache... Doué d'un esprit profond, d'une imagination ardente et d'un cœur généreux, il se consacra tout entier à un art dont le but est de faire servir les progrès de la

(1) Girod-Chantrans; *Notice sur d'Arçon*; Besançon, an IX.

science et de l'industrie humaine, à rendre moins sanglant le fléau de la guerre et à protéger les peuples paisibles contre l'agression d'un voisin ambitieux.

» Cet art, il sut l'étudier à la fois en philosophe et en praticien ; et pendant que, d'un côté, il en montrait l'influence sur les plus hautes questions d'économie sociale et politique, de l'autre il s'attachait à en perfectionner les détails. Ses cartes et ses mémoires topographiques sont des chefs-d'œuvre ; les pièces de fortification qui portent son nom sont l'un des premiers et des meilleurs types de ces sortes d'ouvrages. Les batteries flottantes ont opéré une véritable révolution dans la guerre maritime...

» Sa carrière militaire fut des plus glorieuses. Les siéges de Breda et de Gertruydenberg offrent des exemples d'audace et d'habileté uniques dans l'histoire de la guerre.

» Dans ses ouvrages didactiques, la profondeur des idées qu'il expose, les nuances délicates qu'il sait y introduire, quelques néologismes que nécessite la pauvreté de la langue technique et aussi des incorrections et des formes surannées de langage, le rendent souvent, au premier abord, obscur et fatigant à lire. Mais bientôt ce puissant génie vous étreint, vous élève à sa hauteur et ouvre devant votre esprit charmé des horizons inconnus.

» Dans la polémique, il séduit dès la première ligne : fin, caustique, railleur, il découvre, comme par intuition, le défaut de la cuirasse de son adversaire et le transperce d'une pointe vive et acérée. Bientôt sa con-

viction passe dans l'esprit du lecteur ; on s'enthousiasme pour les idées qu'il défend, et, tout entier sous le charme de sa parole, on ne remarque même plus le peu de ménagements qu'il garde parfois pour les opinions qu'il combat (1). »

(1) Ouvrages de d'Arçon : — *Mémoire sur la place de Sedan* (manuscrit de la bibliothèque de Besançon et archives du dépôt des fortifications, article 15). — *Relation du 1er siége de Cassel* (man. de la bibl. de Besançon et arch. du dépôt, man. reliés). — *Réponse du chevalier d'Arçon à un mémoire de M. de Boisforêt* (man. du dépôt des fortif., art. 20). — *Lettre d'un ingénieur à ses amis ;* Paris, Amsterdam, 1768 (anonyme), in-12. — *Réflexions d'un ingénieur en réponse à un tacticien ;* Paris et Amsterdam, 1773, in-12. — *Mémoire sur l'Ile-de-France :* Exposé des preuves discutées dans le comité ordonné par le roi, 1774 (dépôt des fortif., man. reliés). — *Correspondance sur l'art de la guerre entre un colonel de dragons et un capitaine d'infanterie ;* Bouillon et Besançon, 1774, in-8. — *Réflexions sur la lettre à un ami par l'auteur de la correspondance sur l'art de la guerre*, 1775. — *Défense d'un système de guerre nationale* ou analyse raisonnée d'un ouvrage intitulé : *Réfutation complète du système de M. D.* Paris, 1778, in-8 ; Paris et Amsterdam, 1779, in-8. — *Mémoire présenté au comte de Saint-Germain* (man. de la bibl. de Besançon).— *De la force militaire considérée dans ses rapports conservateurs ;* Strasbourg, 1789, 2 part. in 8.—*Discours à l'Académie de Besançon sur les rapports de la guerre avec les sciences et les arts* (18 juin 1779).— *Description historique et topographique de la montagne, de la ville et des fortifications de Gibraltar, avec un détail de la baie et du dehors, et aussi des endroits qui peuvent contribuer à l'attaque et à la défense de cette place ;* Paris, 1782. — *Conseil de guerre privé sur l'événement de Gibraltar.* — *Mémoire sur l'emploi des pompes à feu dans la défense des places* (man., dépôt des fortif., art. 20). — *Considérations sur l'influence du génie de Vauban dans la balance des forces de l'Etat.* — *Considérations militaires et patriotiques sur la réforme projetée d'un grand nombre de places de guerre ou examen raisonné des motifs vrais ou supposés allégués par M. de G. pour diminuer le nombre de nos forteresses et la force de la plupart de celles qu'il se propose de nous laisser ;* Metz, septembre 1788. — *Observations sur les fragments de mémoire attribués au maréchal de Vauban au sujet de la question des places fortes ;* Landrecies, 30 juin 1789. — *Réponses aux mémoires*

Je m'arrête. Pour mieux connaître d'Arçon, il faut lire le mémoire du concurrent. On y reconnaît dès les premières pages que l'auteur est un ingénieur militaire, et ce que je dis là est à la fois un éloge et une critique. C'est un éloge, car cela signifie que la vie et les œuvres militaires de d'Arçon ont été étudiées et jugées par un homme compétent. Le mémoire est une étude com-

de M. de Montalembert publiés en 1790 sur la fortification perpendiculaire, la composition des casemates inexpugnables, la multiplication illimitée des bouches à feu, le projet d'enceindre le royaume par des lignes imprenables et autres idées d'une apparence très-importante, pour servir d'apologie aux principes observés dans le corps royal du génie; Paris, 1790, in-8. — *Suite de réponses du colonel d'Arçon pour expliquer les répliques de M. de Montalembert*; Paris, 1790, in-8. — *Des fortifications et des relations générales de la guerre de siége, pour servir de réponse au dernier ouvrage de Marc-René Montalembert, par le citoyen Michaud, inspecteur des fortifications*; Paris, an II, in-8. — *Observations sur les routes situées dans le département des Hautes-Alpes par les généraux Rostaing et d'Arçon. Mémoire sur la vallée de Barcelonnette et ses dépendances, par les mêmes. Mémoire sur les places fortes du comté de Nice, par d'Arçon. Mémoire sur les dispositions générales des places de guerre qui peuvent convenir aux circonstances actuelles, par d'Arçon. Plan général de défense des frontières orientales du royaume depuis l'embouchure du Var jusqu'au département du Haut-Rhin, par d'Arçon* (archives du dépôt des fortif., man., frontières). — *Observations sur l'attaque de Genève*, 13 octobre 1792 (arch. du dépôt des fortif., art. 15). — *Adresse du maréchal de camp d'Arçon à ses concitoyens du département du Doubs.* — *Mémoire sur les moyens à employer en fortification pour assurer l'indépendance de la Savoie* (arch. du dépôt des fortif., man., frontières). — *Mémoire sur les moyens de conserver l'indépendance du pays de Porentruy* (dépôt des fortif., frontières). — *Notes pour le ministre de la guerre sur l'entreprise de Toulon*, 26 octobre 1793. — *Observations sur un compte-rendu du général Carteaux relatives à Toulon*, 27 octobre 1793. — *Dispositions relatives au siége de Toulon*, 31 octobre 1793 (dépôt des fort., art. 15).—*Considérations militaires et politiques*; impr. de la république, an III, in-8. (V. le Mém. du concurrent.)

plète du sujet. J'ai parlé de critique, et vraiment c'est plutôt pour obéir à l'usage.

..... Ubi plura nitent non ego paucis
Offendar maculis.....

J'ai voulu seulement dire que, si l'on devine si facilement l'ingénieur, c'est que la personnalité de l'auteur s'y dessine fortement, soit qu'il expose avec trop de complaisance ses idées personnelles, soit qu'il développe des théories ou des discussions non étrangères au sujet sans doute, mais qui gagneraient à être plus serrées. L'auteur s'est en quelque sorte identifié avec la manière de d'Arçon; il s'est animé de son esprit de critique et de novation singulièrement doublé d'une résistance opiniâtre à toute attaque contre le corps du génie. En un mot, et cela sera bien excusable à vos yeux, notre auteur porte des marques telles que s'il n'est pas lui-même Franc-Comtois, il est bien digne de l'être.

Voilà pour le fond. La forme n'est pas indifférente dans un concours d'éloquence : j'ai cité un assez grand nombre de passages du mémoire pour que vous soyez, sous ce rapport, édifiés et satisfaits. Le style en est simple, clair, un peu sententieux par endroits, mais tout a fait formé. Souvent il s'anime, s'élève et atteint le ton de l'éloquence.

Pour ces motifs, Messieurs, votre commission a jugé très-digne du prix le mémoire que je viens d'analyser et qui porte l'épigraphe suivante :

« Qu'ils sachent enfin que cet art de détruire qui

» épouvante si fort leur philantropie, n'est au fond que » la science de résister à la destruction, le talent de » dérouter les destructeurs, l'effort du génie qui veut » atteindre à la perfection de l'art de conserver. » (D'Arçon, *Considérations politiques et militaires.*)

M. le président ayant ouvert le billet joint à l'ouvrage couronné, proclame comme auteur de l'étude sur le général d'Arçon, qui a mérité le prix, M. Albert de Rochas d'Aiglun, capitaine du génie, aux Rousses (Jura).

RAPPORT

SUR

LE CONCOURS DE POÉSIE

Par M. le vicomte CHIFLET

MESSIEURS,

Neuf poëmes ont été envoyés à l'Académie et soumis à l'appréciation de votre commission.

Ne nous enorgueillissons point trop de ce plantureux concours ; j'ai dit neuf poëmes, je n'ai point dit neuf poëtes. Mon devoir de rapporteur est de vous en faire juges par un impartial compte-rendu.

Parmi ces neuf productions, l'une a pour titre : *Inauguration de la statue du général Cler à Salins ;* l'autre : *Naissance, consécration et jeunesse du capitaine Lacuzon.*

La première est d'une telle faiblesse que votre commission n'a point éprouvé un seul instant d'hésitation. La seconde est peut-être plus déplorablement faible encore, mais elle a la chance d'un défaut de forme qui suffit à la faire exclure ; elle est signée à découvert par son auteur. Et je ne ferai pas comme certain général pétri d'esprit et de malice, que presque tous nous avons

connu, et qui, recevant un jour sur la place de l'Etat-Major, qu'il habitait, la visite de l'un de ces pauvres solliciteurs vulgairement connus sous le nom de candidats électoraux, lui dit : Monsieur, je ne voterai pas pour vous parce que vos antécédents ne m'édifient point assez sur vos convictions ; parce que vous n'avez pas toujours fait preuve de cette indépendance de caractère qui, selon moi, est indispensable à l'homme politique ; parce qu'en telle et telle circonstance vous vous êtes montré hostile aux choses que j'aime et respecte ; parce que..... parce que..... parce que..... Il lui en dit ainsi pendant un bon quart d'heure ; enfin, Monsieur, je ne voterai pas pour vous parce que je ne suis pas électeur..... Eh ! Monsieur, s'écria le malheureux patient, vous eussiez bien pu me dire ceci tout d'abord et m'épargner le reste !.... Eh bien, moi, Messieurs, j'épargnerai *le reste* à l'auteur du *Lacuzon* et me contenterai de lui dire : Monsieur, vous êtes hors concours parce que vous avez signé votre œuvre.

Du mauvais passons au médiocre, et, de ce qui n'a droit qu'au silence et au blâme, passons à des œuvres qui méritent plus ou moins la critique, les éloges et les encouragements.

Voici d'abord douze cents vers sur *le château* et les seigneurs *de Ray*. Cette composition n'a pas, comme la précédente, de grossières fautes de prosodie ; on y trouve même un certain nombre de vers faciles et coulants ; mais l'ensemble est long, lent, lourd et diffus. Douze cents vers ! c'est qu'il faudrait être tout bonnement un grand poëte pour rendre une pareille œuvre suppor-

table, et, tel écrirait une jolie romance qui ne ferait qu'un insoutenable opéra de cinq actes.

Un petit poëme intitulé *le Chanvre* ne manque pas de certaines qualités. Le chanvre se teille et se file, tableau de vieille conteuse et de jeune fileuse blonde ; le chanvre devient toile, tableau du tisserand à son métier ; la toile remplit le buffet du ménage, c'est un trousseau qui se prépare, c'est la blonde fileuse qui va devenir jeune femme, puis jeune mère et le chanvre toujours se retrouve, voici les langes du blanc berceau. Mais, le frère de la blonde fileuse, Franz est parti le sac au dos, soldat, il s'en va à la guerre ; sur le vaisseau d'Afrique ou de Crimée, la tempête survient et va l'engloutir, sa main crispée trouve un câble sauveur, le chanvre encore ; la mer domptée, autre ennemi, les balles sifflent autour de Franz, une l'atteint ; le voilà dans la grande salle :

> Un visage inconnu sourit à son côté :
> Ce regard maternel, cette voix virginale,
> C'est l'ange d'ici-bas, la sœur de charité !
>
> Elle effile un lambeau de toile qu'elle pose
> Sur ton sein déchiré, lave le sang impur,
> Te parle, t'affermit et puis, fait une pause
> Pour contempler le Christ qu'un clou fixe au vieux mur.
>
> Et toi que sa douceur dans ta souffrance égaie
> Pensais-tu retrouver sur un lit d'hôpital
> Dans les brins de charpie étendus sur ta plaie
> Le chanvre qui mûrit près du foyer natal ?

Franz revient au pays, il accourt pour embrasser sa vieille mère..... Hélas ! la vieille mère ! elle gît sur sa

couche, enveloppée dans un blanc suaire...... le chanvre encore ! Le chanvre

Accompagne comme un bon ange
L'homme, enfant rose ou pâle aïeul,
Aujourd'hui lui donnant un lange,
Demain lui donnant un linceul.

Ce petit poëme n'est certes pas un chef-d'œuvre, il est parfois obscur et décousu ; à l'auteur pourtant nous dirons : bon courage ! du travail et vous arriverez. Pour cette fois d'ailleurs, cette pièce ne peut concourir, ne remplissant pas l'une des conditions du programme qui veut que le sujet choisi ait un rapport spécial à la Franche-Comté ; or, il s'agit ici d'un chanvre exotique et probablement alsacien si nous en croyons le nom de Franz. Nous avons cru néanmoins pouvoir nous permettre une courte citation et donner à l'auteur les éloges et les encouragements mérités.

Une cinquième pièce de vers a pour titre : *La comtesse de Saint-Amour*, et, cette fois, nous voilà bien en Franche-Comté :

Sexe charmant et né pour plaire
Chanté jadis par Legouvé,
Astre dont le rayon éclaire
L'horizon du foyer privé ;
Délaissant le pipeau rustique,
A toi mes hymnes et mes chants ;
Je chante une femme héroïque
Fleur éclose au sein de nos champs.

Reines qui portez les couronnes
Des grâces et de la beauté,
Sans remonter aux amazones,
Aux vierges de l'antiquité,

Ce pays aux vertes collines
Ferait pâlir, l'histoire en main,
Devant sa liste d'héroïnes
L'autre moitié du genre humain.

Nous dont la force est le partage,
Messieurs, ne nous en vantons plus
Les femmes ont notre courage,
Et, nous n'avons pas leurs vertus.

Ce début est vraiment très-joli. Mais, voici venir devant Saint-Amour avec des airs conquérants les Français de Longueville et ne voilà-t-il pas que la comtesse et ses Comtois s'avisent de vouloir défendre leurs murailles et se mettent tout simplement à y faire des prodiges de valeur. Hélas! Le poëte, il le faut confesser, ne fait pas lui des prodiges de poésie, et, charmant dans son début, il s'essouffle à sonner de la trompette héroïque. Du reste, deux de ses vers en font très-bonnement l'aveu :

Non, ma muse s'effraie aux éclats de l'épée
Et son vol ne saurait atteindre à l'épopée.

Eh bien donc, Monsieur, revenez-nous bientôt, mais avec de ces jolis vers faciles et légers dans lesquels vous nous faites pressentir un vrai talent.

Et maintenant, voici une ode. Elle a pour titre : *Deux soldats du Christ*. Vous connaissez tous, Messieurs, tous vous avez admiré ce brillant panégyrique de nos vieux comtes, dont il y a peu de mois, s'enrichissaient les échos de notre cathédrale ; là, deux grands défenseurs de l'Eglise, le comte Guillaume de Bourgogne et le général Lamoricière reçurent en un magnifique langage

les louanges qui leur sont si bien dues. Ce sujet était bien fait pour enthousiasmer le poëte, et les trois cents vers de l'ode dont nous avons à parler s'en sont en effet inspirés.

Mais, soutenir aussi longtemps le ton lyrique est tout ce qu'il y a de plus difficile au monde, et les maîtres du lyrisme français se sont tous tenus dans des limites beaucoup plus étroites. Citons quelques belles strophes.

La puissance temporelle des papes est fondée par Pépin et Charlemagne :

Le Pape est roi, l'Eglise à Rome a pris racines :
Le monde est son empire et la France son bras.
Ce bras armé d'un glaive, autour des sept collines
Trace un cercle sacré qu'on ne franchira pas!
Sur ce naissant pouvoir se déchaîne l'orage :
Alors Dieu, de l'insulte invisible témoin,
Dit, comme aux flots émus : mourez sur ce rivage ;
Votre orgueil n'ira pas plus loin!

Suit l'éloge du comte Guillaume de Bourgogne qui nous conduit jusqu'à la seconde moitié du poëme. Ici apparaît le nom de Lamoricière :

Rien ne peut arrêter sa magnanime audace :
Sur l'Atlas, au Maroc, aux champs d'Isly, partout
La victoire lui jette un laurier quand il passe!
Renversant à la fois soldats et marabout,
Le voilà sur le haut des murs de Constantine,
Aventureux, hardi, superbe de valeur,
Il triomphe!... Voyez le croissant qui s'incline
Devant notre drapeau vainqueur!

Tout cède : il a soufflé son courage à ses braves :
Il amène à ses pieds l'Emir épouvanté.
L'Algérie est à nous ! Il la laisse aux zouaves,
De ce vaillant héros digne postérité.

. . . .

Mais vous le réservez, Seigneur, pour votre cause :
Voici contre l'Eglise un nouveau roi Lombard ;
Voici vingt légions que sa fureur oppose
Au front serein, aux bras désarmés d'un vieillard.

. . . .

Comté, quand du Pontife eut retenti la plainte,
Tu sus, comme autrefois peupler ses bataillons ;
Et l'on vit de ton aire aux pieds de la croix sainte
S'envoler de nombreux aiglons.

. . . .

Lamoricière est prêt, plein de courage il vole
Tenter avec ses preux un héroïque effort;
Un labarum divin, majestueux symbole,
Les guide au champ funeste où les attend la mort.
Qu'ils sont beaux ces croisés sous leurs saintes armures !
Contre un flot de tyrans, ils marchent sans pâlir ;
Un généreux serment sort de leurs bouches pures :
Sachons vaincre ou sachons mourir !

Ils s'avancent, plus grands que la phalange antique
Au courroux de Xerxès holocauste immortel ;
Car ils se sont nourris du sacré viatique
Qui donne une aile au cœur pour s'envoler au ciel !
Qu'il vienne l'ennemi !... Le voilà qui s'avance...
O honte ! il est vainqueur... Soldats, sachez mourir !
La défaite est la gloire alors que la vaillance
Porte la palme du martyr !

. . . .

Voilà certes de très-beaux vers, des strophes incontestablement très-poétiques ; mais l'œuvre, dans son ensemble, reste à un certain niveau d'infériorité. Il est évident cependant que nous montons, et que cette œuvre est la plus haut placée parmi celles dont nous avons rendu compte. Car, Messieurs, il y a deux choses dans la poésie ; il y a l'idée et il y a la forme ; or, nous ne sommes point, que je sache, juges de la forme seule-



ment, ce serait singulièrement amoindrir notre rôle; nous sommes aussi appréciateurs de l'idée, et ici, l'idée est belle et grande et ne mérite que nos éloges; c'est la forme qui partout n'y répond pas suffisamment.

Restent trois petits poëmes auxquels nous n'avons guère à donner que des éloges. Voyons d'abord deux pièces probablement du même auteur, car, écrites de la même main, elles ne portent qu'un seul et même billet cacheté et semblent inspirées par le même genre de talent. L'une *Les bords du Doubs* a de charmants passages. Disons tout d'abord à l'auteur que son épigraphe nous plaît : *Aidez-moi*. C'est modeste; cela dénote l'envie de bien faire, cela prouve ordinairement que déjà l'on a bien fait. La pièce a près de trois cents vers; ne pouvant tout citer, nous allons choisir :

Que le Rhin est superbe avec ses bords sauvages
Couronnés de manoirs,
Ses vignes, ses rochers où planent les orages
Et les grands aigles noirs.

Gracieuse est la Seine en ses rives agrestes
Aux ombrages si doux :
Mais, je connais des bords plus beaux et plus modestes,
Ce sont les bords du Doubs.

Du Doubs, fleuve béni !... L'émeraude est moins pure
Que le cristal changeant
De sa vague effleurant la flottante ramure
Des longs saules d'argent.

. . . .

Le ciel charma son cours des plus beaux paysages,
Des plus nobles cités ;
Et du Céphise antique autrefois les bocages
Etaient moins enchantés !

Que j'aime de ses bords les fraîches harmonies!
C'est des mouvants roseaux
Le frémissement, c'est dans les îles fleuries
Le chœur de mille oiseaux.

C'est le chant du pêcheur qui des vagues retire
Ses filets ruisselants;
Tel un luth aérien, c'est le vent qui soupire
Dans les arbres tremblants.

C'est le bruit des moulins et des fougueux barrages,
Ou le naïf refrain
Des mariniers hâlés; c'est, montant des villages
Quelqu'angelus lointain.

. . . .

Au flanc du mont Rixon une grotte profonde
S'ouvre comme une conque au fond des bois épais;
En gerbes de cristaux de son sein jaillit l'onde;
Du Doubs c'est le palais.

Oui, cet humble ruisseau qui murmure limpide
Et qui, par un chevreuil d'un bond serait sauté,
Va bientôt devenir le Doubs fier et splendide,
Trésor de la Comté.

. . . .

Un calme solennel plane sur ces rivages :
On n'entend que des pins le sonore frisson;
Que le cor des chasseurs et, des ramiers sauvages
La plaintive chanson.

De la brume levant le diaphane voile
Un rayon du matin montre à l'œil enchanté
Le lac bleu de Saint-Point par le rêveur Dévoile
Avec amour chanté.

Et regardez au loin veillant sur les vallées
Dans les rocs suspendu comme un nid de hiboux
Ce vieux manoir aux tours grises et crénelées;
C'est le château de Joux!

A ce nom le passé lugubre se retrace,
Que vous dûtes souffrir en ce morne tombeau,
Aigles emprisonnés sous ces voûtes de glace,
Toussaint et Mirabeau!

Mais, d'un pâtre égaré dans les rocs de la Cluse
Entendez-vous les chants par l'écho répétés?
Cette ballade, c'est celle de la recluse;
Qu'elle est triste! Ecoutez:

Il était châtelaine
Du joli nom d'Hélène,
Châtelaine aux yeux doux:
Mais, triste destinée!
La jeune infortunée
Devint dame de Joux!......

Des semaines entières
Au fond des sapinières
Sire de Joux chassait;
Et la dame seulette
Ainsi qu'une fleurette
En la tour languissait.

Brûlant d'amour fidèle
Un jour sous sa tourelle
Le beau page Loïs
D'une tendre ballade
Vint lui donner l'aubade,
Pour charmer ses ennuis.

Loïs aimait Hélène;
La pauvre châtelaine
Partagea ses amours.....
Et le sire à la chasse,
Des loups suivant la trace,
Courait, courait toujours!.....

Mais un soir qu'à la belle
Une flamme éternelle



Le beau page jurait.....
Grand Dieu! soudain le sire
Avec un sombre rire
Devant eux apparaît!.....

La dame confondue,
De terreur éperdue
Regarde en frémissant
Le gentil petit page
Au tendre et doux langage
Qui tombe dans son sang!

Mais, point n'est assouvie
Du seigneur la furie;
Il sonne à pleins poumons
De sa trompe vibrante
Dont la voix éclatante
Réveille au loin les monts.

Varlets! dit-il, qu'on creuse
Vite une cave affreuse
Sous le sombre rocher.
Ici toute la vie
Loin des galants, ma mie,
Je saurai vous cacher.

La pauvre prisonnière
Nuit et jour en prière
Sous les murs suintants,
En sa tombe, vivante,
Le cœur plein d'épouvante
Demeura dix-sept ans!

. . . .
. . . .

L'auteur continue à suivre le Doubs dans son cours; le temps nous manque pour l'accompagner jusqu'au bout dans ce voyage poétique où nous trouverions pourtant encore de jolis passages à citer. Un simple

conseil à l'auteur : se tenir en garde contre les inversions un peu forcées.

Les Dames du Jura, ballade fantastique, toute gracieuse féerie, revêtue de la vraie couleur de ces sortes de productions, avec un œil de romantisme (mais à qui le romantisme siérait-il si ce n'est à la muse de la légende?) méritent d'être citées :

. . . .
. . . .

Et vous Séquanio, dit la belle marquise,
De votre vieux Jura dites-nous donc aussi
Un de ces contes bleus dont je suis tant éprise.
— Je le veux bien, madame, écoutez, le voici :

C'était par une nuit comme celles chantées
Par Alfred de Musset; des soirs fleurs argentées
Les étoiles du ciel pailletaient le manteau :
Je m'en allais rêveur, d'amour l'âme saisie,
Enivré de parfums et fou de poésie
Sous les saules de Vère au magique ruisseau.

Autour de moi, partout des murmures étranges
S'élevaient aussi purs que le concert des anges;
C'étaient des peupliers l'harmonieux frisson,
Les fanfares des cors par l'espace voilées,
Ou bien des rossignols les roulades perlées,
Et de l'Ain bruissant la lointaine chanson.

Le zéphyre imprégné de l'arôme sauvage
Des églantiers des bois, des menthes du rivage,
Soupirait comme un luth à travers les roseaux,
Tandis qu'à l'horizon la lune toute ronde
Se levait lentement et d'une lueur blonde
Couvrait la mousse humide et l'écume des eaux.

Tout près de moi soudain, en gerbes d'harmonie
Jaillit de la saulaie un chœur de jeunes voix :
C'étaient des chants remplis de douceur infinie.
Arrivaient-ils des cieux, des vagues ou des bois?.....

D'une tremblante main, je soulevai les branches ;
Alors, je vis, Madame, éblouissant tableau,
D'ondines, de péris et de naïades blanches
S'ébattre un fol essaim dans le cristal de l'eau.

D'Arlay je reconnus les châtelaines blondes,
Les dames d'Oliferne aux perfides amours,
Et de Château-Châlon les nonnes vagabondes,
Maudites du ciel, mais ravissantes toujours!.....

Les unes ressemblaient à ces vierges charmantes
Irradiant sur l'or des vieux missels chrétiens;
Les autres, le sein nu, rappelaient les bacchantes
Des mystères païens.

Celles-ci de roseaux et de saules coiffées
Battaient l'eau de leurs pieds par la fraîcheur rougis;
Celles-là pour couronne, avaient, coquettes fées,
De bleus myosotis.

Sur leur cou, pur paros, sur leur gorge d'albâtre
L'onde en saphirs roulait; d'un rayon vaporeux
La lune caressait l'or changeant et verdâtre
L'or de leurs blonds cheveux.

Du joli val d'Amour la douce châtelaine
Alice de Chissey brillait parmi ses sœurs
Comme une rose luit, fraîche et suave reine
Au sein des autres fleurs.

Et, tout en contemplant cette nocturne fête
En écoutant ces chants ardents, mélodieux,
Je me croyais perdu dans le ciel du prophète
Ou dans les verts jardins des sultans radieux.

Tout à coup, surprise indicible
Voilà qu'un orchestre invisible
Egrène une valse dans l'air,
Plus délicieuse que celle
De Giselle,
Ou de l'*ombre* de Meyerbeer!

Et les adorables baigneuses
S'élancent des eaux écumeuses

L'œil en feu, le sein agité;
Par groupes elles s'entrelacent,
        Valsent, passent,
Haletantes de volupté.

. . . .

Alors devant mes yeux, Madame,
Passa comme un rayon de flamme,
Et, pris d'un vertige inouï,
Tel qu'une phalène, en leur ronde
        Furibonde
Je m'élançai tout ébloui.

Mais, horribles métamorphoses!
Les ondines blanches et roses
En goules se changent soudain
Et sur moi s'acharnent, pareilles
        Aux abeilles
Dont on a dévasté l'essaim!

Comme les sifflements d'un formidable orage,
Eclatent leurs accents de courroux et de rage.
Assailli, je tombai, pantelant, terrassé;
Leurs ongles furieux à mon front s'accrochèrent
Et, pâmé de terreur, les goules m'emportèrent
Comme une feuille sèche en leur branle insensé.

Lorsqu'à moi je revins, j'étais couché dans l'herbe;
L'aube resplendissait rougissante et superbe;
A mes pieds un ruisseau précipitait ses flots.
Encor tout alourdi, je m'assis sur la grève;
La tête dans mes mains, je repassais mon rêve,
Quand une voix, tout bas, me murmura ces mots :

Comme les papillons s'élancent aux lumières;
Ainsi que l'oiseau court au miroir irisé,
Bien souvent le génie aux flammes des chimères
Brûle ses ailes d'or et retombe brisé.

Enfin, la dernière pièce a pour titre : *Comment un maréchal de France se fit le courrier de ma mère*, et

pour épigraphe : *Domestica facta;* anecdote familière contée avec gaieté, simplicité, cœur et esprit. L'auteur nous raconte qu'il est né à Chantilly où sa mère fabriquait de la blonde. Je passe un certain nombre de vers sur la blonde, jolis et légers comme les flots de cette blonde elle-même dont il nous parle avec l'amour d'un enfant pour son berceau, et j'arrive à l'historiette :

De quel éclat brillaient ces nuages soyeux
Qui de mon Chantilly s'envolaient en tous lieux,
En Espagne, au Brésil, partout où la richesse
Se plaît à pomponner une jeune duchesse ;
Au Louvre pour les bals; au faubourg Saint-Germain,
Pour l'hôtel flamboyant d'un fastueux hymen.....
Est-il plus sûrs filets que les filets de soie?

Mais de quel doux espoir, de quel accès de joie,
Egoïsme d'enfant, tout mon cœur était pris
Lorsque modestement casée en la rotonde,
Ma mère m'embrassait et partait vers Paris
Pour vendre au poids de l'or quelques onces de blonde.
J'en fais ici l'aveu : si j'étais tour à tour
Joyeux de son départ, joyeux de son retour,
C'est que, voyez-vous bien, en mère magnanime,
Ma mère sur ses gains m'accordait une prime :
Plus tard ce fut un livre, ou Perrault ou Berquin,
Mais alors j'aimais mieux un sabre, un arlequin.
Pourtant, de ce qui fait la véritable gloire
J'étais intelligent. Preuve : jusqu'à ce jour,
Un récit que ma mère un soir fit au retour
Resta profondément gravé dans ma mémoire,
Bien qu'il puisse sembler simple comme bonjour.

. . . .
. . . .

Donc, un jour que ma mère avait à l'ordinaire
Transporté dans Paris ses blondes chez *Bonnaire,*

Et, joyeuse du gain qu'elle avait recueilli,
Aspirait au retour dans mon beau Chantilly,
Elle mesura mal son degré de vitesse,
Ou le coche, je crois, manqua de politesse;
Bref, quand elle arriva, le coche avec effort
S'ébranlant, commença de rouler vers le nord.
Ma mère (en souvenir, ma mère, je t'embrasse!)
Tu pensais, n'est-ce pas? à moi dans ta disgrâce :
Tu disais : et mon fils qui m'attendait ce soir!.....
Quelques larmes perlaient au bord de sa paupière;
Son regard trahissait un muet désespoir
Et ses bras étendus semblaient une prière.....
Quelqu'un la contemplait..... sur un noir destrier
Un cavalier passait; ainsi qu'un vieux guerrier
Drapé dans son manteau, front haut, moustache blanche,
Sur le cou du cheval le cavalier se penche
Vers ma mère et lui dit : « Madame, je comprends;
» Vous rentrerez chez vous aujourd'hui, soyez sûre :
» Acceptez mon cheval et moi comme garants.
» Vous vous reposerez bientôt dans la voiture;
» Marchez; moi, je tiendrai le cocher en arrêt.
» Donnez-moi ce carton qui vous retarderait. »
Il dit, prend le carton et part comme la foudre.

A livrer son trésor comment put se résoudre
Ma mère, sachant bien qu'à Paris les voleurs
Ont des masques divers et de toutes couleurs?.....
Et vous dites peut-être : « Oh! ruse trop commune!
On ne m'y prendrait pas. » Blâmez donc et bien fort.
Oui, vous avez raison mille fois plutôt qu'une;
Mais, malgré la raison, ma mère n'eut pas tort.

Après bien des efforts, ma mère à la voiture
Est arrivée enfin..... Calme sur sa monture,
Au milieu du chemin, tel qu'on voit en métal
Un héros se dresser sur un haut piédestal,
Le cavalier sourit à notre pauvre femme :
« J'ai rempli mon devoir; bon voyage, Madame, »
Dit-il, et, lui rendant galamment son carton,
Il accepte un regard à défaut de parole.....

« Quoi! Lui votre courrier! Si vous n'êtes point folle,
» Vous ne vous gênez point, Madame, lui dit-on.
» C'est plus d'honneur vraiment que n'en désirent même
» Madame de Berry, Madame d'Angoulême!
» Etre de Chantilly, d'accord, c'est bel et bon;
» Mais pourtant, ce n'est pas valoir plus qu'un Bourbon! »

Ma mère eut l'air qu'on a quand on vient de Pontoise,
Et ne comprenant pas l'apostrophe narquoise,
Dit simplement : « Je crois le bien apprécier,
» Je crois que ce Monsieur est un vieil officier. »
« — Officier! Oui sans doute, avec la différence
» Qu'il est duc, qu'il est pair et maréchal de France,
» Le maréchal Moncey!..... » La barrière Clichy,
Ham et Louis XVIII après tant de victoires
Se dressèrent alors dans toutes les mémoires,
Et chacun à l'envi de raconter les gloires
Du stoïque guerrier sous le harnais blanchi.

Mon père vieux soldat qui, près des Pyramides,
Gagna dans les dragons une épaulette d'or,
En écoutant ma mère avait les yeux humides,
Et célébrait Clichy plus que le mont Thabor.

De mon père sur moi la voix fut bien puissante;
J'avais huit ans alors, j'en ai près de soixante;
Moncey depuis ce temps est l'homme de mon choix.
Vieux Plutarque, dis-nous, si tu pouvais revivre,
Moncey n'aurait-il pas sa place dans ton livre?
Mon porteur de carton vaut ton fendeur de bois!
Mais non, Philopœmen n'est pas de même taille;
Moncey n'avait pas peur sur un champ de bataille
Et nul plus droit que lui ne fit face aux boulets;
Mais, dans le maréchal le citoyen austère
Sut en héros civil changer le militaire,
Et sa voix fut souvent importune aux palais.

Suivent quatre strophes à l'honneur de l'intrépide défenseur de Paris et de celui qui, noblement refusa de

juger son vieux compagnon d'armes. Mais ces derniers vers sont déparés par quelqu'obscurité, tenons-nous-en à ce qui vient d'être lu.

Messieurs, à égalité de perfection, entre la simple statuette et la figure colossale la couronne sera évidemment donnée à cette dernière. L'épopée, l'ode de vrai mérite seront de même préférées à la bluette, quelque charmante que la bluette soit. Mais, la statuette sans tache devra assurément l'emporter sur le marbre de huit pieds sorti d'un imparfait ciseau. Ainsi dans ce concours, avons-nous dû couronner la poésie légère n'ayant rien à lui comparer comme mérite dans de plus hautes régions poétiques.

Votre commission vous a donc proposé, Messieurs, d'accorder le prix académique au petit poëme où notre maréchal Moncey est si gracieusement mis en scène; vous priant de donner une seconde médaille à titre de haut encouragement et d'espoir très-fondé d'avenir à l'auteur des *Bords du Doubs* et de la jolie ballade des *Dames du Jura*. Enfin, nous demandons une mention honorable pour l'auteur des *Deux soldats du Christ*, en raison de la pureté, de la hauteur d'idées que cette œuvre révèle, comme des qualités réelles qui s'y font jour. Nous espérons revoir l'auteur à nos concours et lui en décerner un jour le prix.

Ce rapport terminé, M. le Président ouvre les billets cachetés joints aux ouvrages distingués par l'Académie,

et proclame comme auteur du petit poëme qui a mérité le prix M. Eug. Pol, inspecteur primaire honoraire, secrétaire de l'inspection académique, en résidence à Quimper.

Il fait connaître que l'auteur des deux pièces qui ont mérité une médaille d'encouragement est M. Louis Mercier, de Besançon; et que celle qui a été jugée digne d'une mention honorable est de M. Auguste Cizel, de Traves (Haute-Saône.)

MÉMOIRE

SUR

L'ANCIENNE COMMANDERIE D'AUMONIÈRE

DE L'ORDRE DE SAINT-ANTOINE

Canton de Champlitte (Département de la Haute-Saône).

PAR

P. MARNOTTE, Architecte

A BESANÇON (DOUBS)

I.

A deux kilomètres environ de Pierrecourt, et dans un gracieux vallon qui jadis était traversé par la voie romaine, conduisant de l'antique Ségobodium à Langres, se trouvent les restes de l'ancienne commanderie de Saint-Antoine, autrement dite Aumonière, avec son église à demi ruinée, son clocher encore debout, mais mutilé, et son hôpital n'offrant plus rien de curieux que la fenêtre de sa chapelle.

Ces vestiges que nous avions visités il y a plusieurs années, et que nous avons revus depuis, sont en ce moment tellement dégradés par le temps et surtout par la main de l'homme, qu'il nous a paru intéressant de les décrire et même de les dessiner avant leur entière et prochaine disparition. Mais avant de faire cette descrip-

tion, qu'il nous soit permis de donner quelques détails historiques sur l'institution des religieux hospitaliers de Saint-Antoine, qui vinrent en Franche-Comté fonder la maison de bienfaisance dont nous allons parler.

L'origine de l'ordre de Saint-Antoine remonte à l'an 1093, sous le pontificat d'Urbain II. A cette époque une maladie terrible, appelée feu sacré ou feu de saint Antoine, désolait la France ; elle causait la perte des membres qui en étaient atteints en les rendant noirs et secs comme s'ils eussent été brûlés. A la même époque, un gentilhomme du Dauphiné appelé Gaston, qui n'avait qu'un fils affecté depuis longtemps d'une grave maladie, après avoir employé inutilement tous les remèdes humains pour le guérir, résolut de recourir à l'intercession de saint Antoine pour obtenir cette guérison, en prenant l'engagement pour lui et son fils, si le ciel couronnait sa dernière espérance, de se consacrer avec tous leurs biens au soulagement des pauvres malades attaqués du feu sacré.

Sa prière fut exaucée, et saint Antoine, nous dit la légende, lui apparut en songe pour l'engager à remercier Dieu et à ne pas différer l'accomplissement de son vœu ; lui prescrivant qu'en souvenir d'un tel bienfait, lui et son fils, ainsi que tous ceux qui se consacreraient à son ordre, porteraient sur le cœur la marque d'un Tau de couleur céleste dont il lui fit voir la forme au haut de son bâton qu'il planta en terre et qui s'étant épanoui, poussa des branches, comme pour lui manifester la bénédiction que le ciel étendrait sur son œuvre.

Gaston frappé de cette vision se hâta de mettre à exé-

cution son projet; il fonda donc dans le Viennois la première maison hospitalière de l'ordre de Saint-Antoine, dont les constitutions furent approuvées par le pape Urbain II dans le concile tenu à Clermont en 1095. Cette maison prit bientôt un grand développement, et Gaston, qui y contribua beaucoup par son zèle, en fut le premier grand-maître-chef jusqu'en l'an 1120, où il mourut.

Dès lors de nouvelles maisons hospitalières du même ordre furent fondées en plusieurs lieux et acceptées partout avec reconnaissance. Les populations y trouvaient non-seulement des secours assurés pendant les maladies contagieuses, mais encore toutes les consolations spirituelles dont elles avaient besoin.

En 1297 le pape Boniface VIII accorda de grands priviléges aux frères hospitaliers de Saint-Antoine; il transforma la maison magistrale et prieurale en abbaye-chef de l'ordre et donna le titre de chanoines réguliers aux religieux, en leur prescrivant de vivre sous la règle de saint Augustin, sans cependant quitter le Tau qui les distinguait et qu'ils portaient sur leurs habits à la manière des chevaliers.

Par lettres du 4 mars 1288, Charles d'Anjou, roi de Sicile, qui portait aussi le titre de roi de Jérusalem, étant allé visiter l'abbaye de Saint-Antoine, la prit sous sa protection toute spéciale. Jacques de Bourbon, comte de la Marche, qui avait une grande dévotion à saint Antoine, fut aussi un des grands bienfaiteurs de l'établissement (1). Enfin, en 1502, l'empereur Maximilien I,

(1) Jacques de Bourbon, prince français, épousa en 1415 Jeanne,

pour prouver combien il estimait cette institution hospitalière, lui donna pour armes celles de l'empire avec addition de l'écu d'or au Tau d'azur.

Depuis ce temps, l'importance des communautés religieuses de cet ordre ne fit que s'accroître ; mais après qu'elles eurent pris le titre de commanderies, les supérieurs regardèrent bientôt leurs maisons comme des bénéfices qu'ils possédaient à vie et de grands abus s'y introduisirent. Ces abus furent vivement combattus en 1616, dans le chapitre général de l'ordre, où l'abbé Brunel de Grammont prit toutes les mesures propres à les faire cesser; mais l'on n'y parvint que par l'autorité de Louis XIII, au moyen de ses lettres-patentes du 24 décembre 1618, qui introduisirent la réforme dans tous les monastères de France ; néanmoins, ce ne fut qu'en 1630 que cette réforme fut réellement complète, après l'approbation des constitutions qu'en fit le pape Urbain VIII, et par lesquelles il confirma la suprématie de l'abbé de Saint-Antoine-en-Viennois, comme chef supérieur de tout l'ordre, ainsi que l'avaient fait ses prédécesseurs.

Enfin, les souverains pontifes continuèrent à faire jouir les maisons hospitalières de Saint-Antoine de nouveaux privilèges ; de leur côté, les princes les enrichirent de grands biens et les comblèrent d'honneurs. Le dauphin viennois en particulier, du consentement de toute la noblesse, accorda à l'abbé le droit de séance dans

reine de Naples, femme d'une conduite scandaleuse, avec laquelle ne pouvant vivre, il se retira en France aux Cordeliers de Besançon, où il mourut. (*Dict. Hist.*, t. IV, p. 697.)

les Etats du Dauphiné, immédiatement après l'évêque de Grenoble (1).

La prospérité de la maison-mère du Viennois avait donné lieu à la création de plusieurs établissements de ce genre, et la Franche-Comté en possédait deux. Le premier fut fondé à Aumonière, au bailliage de Gray, à trois lieues de cette ville et dans le diocèse de Langres, qui alors s'étendait jusque dans cette partie de la Comté ; parce que jadis le pays des Lingons descendait jusqu'à la Saône ; l'autre fut institué à Besançon et dépendait du premier (2).

La fondation d'Aumonière remonte au douzième siècle (3). Elle fut une des plus anciennes maisons de Saint-Antoine après celle du Dauphiné, et l'une des trois commanderies de l'ordre des frères hospitaliers établies en Franche-Comté (4). La faveur avec laquelle cette fondation fut accueillie dans la province par les seigneurs de Champlitte, est attestée par un titre de 1254 (5), où Jean de Vergy, comte de Champlitte, fait donation à l'abbaye de son fief de Pierrecourt moyennant une légère redevance, ne se réservant que ses droits de justice et de gardienneté. Beaucoup d'autres titres, qu'il serait trop long d'énumérer, témoignent bien plus

(1) Extrait de l'*Histoire des ordres religieux*, par Hélyot, tom. II, p. 108.

(2) Ainsi qu'il appert d'un procès-verbal de balivage du 2 octobre 1740. (*Archives de la Haute-Saône*).

(3) *Annuaire historique*. Dom Grappin, 1785, et *Histoire de l'Eglise de Besançon*, par l'abbé Richard. 1 vol., p. 279.

(4) De Malte, du Saint-Esprit et de Saint-Antoine.

(5) Archives de la préfecture de la Haute-Saône, où nous avons puisé la plupart des renseignements qui suivent.

encore de l'estime et de la reconnaissance que ces nobles seigneurs avaient pour cette communauté, dont ils furent les plus zélés bienfaiteurs.

Dans le onzième siècle, l'effroi qu'avait causé dans plusieurs parties de la France l'invasion de l'affreuse maladie que l'on appelait le feu sacré et qui ressemblait assez au choléra moderne, avait terrifié toutes les populations ; en sorte que chacun s'empressa par des libéralités de tous genres de venir en aide à la communauté naissante, particulièrement, pour obtenir la fondation d'un hôpital. Ces libéralités furent si grandes, que les religieux, qui, en principe, ne s'étaient établis à Aumonière que pour y exercer la bienfaisance et pour y soigner les malades, devinrent bientôt riches et puissants dans le pays. Outre les nombreuses acquisitions qu'ils firent, les dotations, fondations, bénéfices, dîmes, redevances, anniversaires et priviléges dont ils furent gratifiés, le pape Eugène IV institua à perpétuité, par sa bulle du 12 septembre 1442, l'église d'Aumonière comme paroisse de Pierrecourt, avec les avantages considérables qui y étaient attachés.

Une telle prospérité ne laissa pas que de porter ombrage à Henri de Vergy, seigneur de Fouvans et de Champlitte ; mais ce nuage ne fut que passager, ainsi qu'on le remarque dans un titre sur parchemin, revêtu de son sceau, portant la date de 1311 du mardi après la saint Jean-Baptiste. Il y déclare qu'après avoir parcouru toutes les pièces et titres de la commanderie d'Aumonière, il avoue qu'il a eu tort de troubler et d'inquiéter Jean dit Sauzine, commandeur, dans son droit de per-

cevoir les dîmes à Pierrecourt, ainsi que sur les vignes au finage de Larret; d'avoir neuf maignies d'hommes en la ville de Pierrecourt; d'avoir le treuil en cet endroit avec ses appartenances et la place qui touche, plus quatre journaux de vignes audit lieu, le pré qui est sous le mont Saint-Martin, le Prélot, les rentes, les services ou redevances qu'il reçoit à la saint Martin d'hiver, à la saint Etienne et à Notre-Dame de mars, en blé, pain, en gelines et en deniers, plus les dixièmes et les tiers des terres de divers particuliers qui y sont cités, et dont lui Henri, seigneur de Champlitte, lui fait abandon, bien que tous ces droits sur terre et sur hommes aient été pris sans son consentement, parce que, il s'est convaincu par les titres qui lui ont été produits par le commandeur d'Aumonière, que ses prédécesseurs avaient autorisé toutes ces choses; qu'en conséquence, il les agréait et ratifiait de nouveau; que même, il y ajoutait le droit de percevoir les dîmes des fruits qui lui revenaient encore sur lesdites terres; comme aussi sur celles de la commanderie, sur la vigne de Roigne, sur les terres des combes de Vaularouse et de champ Faucher, appartenant au couvent, voulant que ladite commanderie les possédât sans servitudes, sans redevances et sans payer de dîmes ni à lui, ni à ses héritiers. — Dans ce titre il est ajouté que toutes ces concessions sont faites :

1° Pour avoir part au bien et aux bonnes œuvres qui se font dans la commanderie d'Aumonière.

2° Par reconnaissance des bontés et services que lui et ses prédécesseurs ont reçus de la communauté.

3° Enfin et spécialement, pour cent livres qu'il déclare avoir reçues du commandeur Jean Sauzine, etc.

Toutes ces libéralités jointes à une infinité d'autres, dont les dossiers des archives de la Haute-Saône donnent le détail, finirent par rendre la commanderie propriétaire en terres, prés, vignes et bois de 383 journaux sur Aumonière, de 359 sur Courtesoul, de 262 sur Pierrecourt et de 254 sur Margilly ; ce qui faisait en tout : 1,258 journaux. Elle possédait aussi les granges de Rougemont sur le territoire de Champlitte, celle de Creusot sur le finage de Courtesoul et celle du mont Saint-Martin dans la seigneurie de Magny. Elle acquit également, dès le 7 novembre 1457, la seigneurie de Courtesoul de Jean de Vergy et de Marguerite Gyon son épouse, en tous droits de haute, moyenne et basse justice. Enfin, en 1675, 1686 et 1714, elle fit l'acquisition complète de la seigneurie de Pierrecourt ; en sorte que ses revenus s'élevaient alors à neuf mille livres y compris la valeur de six charges de sel blanc que, par traité de 1245, les comtes de Bourgogne lui permettaient chaque année à Pâques de prendre en leurs salines de Salins.

Les terres du couvent étaient cultivées tant par les moines que par amodiation, et il en était de même pour trente-neuf fauchées de pré qu'ils possédaient, ainsi que pour cent soixante-huit ouvrées de vignes.

La commanderie avait obtenu dès 1506 le droit de parcours sur tout le finage de Fouvans pour les bestiaux de ses fermes. En 1560, elle avait également obtenu, par autorité du bailli d'amont au siége de Gray, le droit

d'usage dans les bois de Champlitte, de Larret et de Courtesoul; mais moins de deux siècles après, elle exploitait entièrement quatre cent vingt-deux arpents de bois; l'on pourrait même encore y ajouter quatre-vingt-deux arpents du bois dit le Magny qu'elle avait sur le finage de Pierrecourt, mais dont elle retirait fort peu de chose, parce que les habitants de ce lieu les lui contestaient pour leur affouage et pour les besoins et réparations de leurs maisons. En outre les fermes d'Aumonière étaient largement pourvues d'écuries, de vacheries, de porcheries, de bergeries, de colombiers, de poulaillers, etc., qui donnaient un aspect des plus florissants à ce grand établissement agricole et religieux.

Mais l'on ne devient pas grand propriétaire et seigneur d'un pays sans rencontrer des difficultés et sans faire des mécontents; aussi la commanderie eut-elle à soutenir plusieurs grands procès ; entre autres, en 1532, au sujet du four banal et des tailles contre les habitants; en 1685, pour délimitations et arpentements; en 1770, pour poursuites contre des délinquants dans les forêts du Falot et de la Vassières, contiguës au finage de Courtesoul; et enfin, contre les habitants de Pierrecourt, qui, fatigués de toutes les charges dont ils étaient accablés, finirent par adresser une requête au Parlement le 10 juin 1690.

Malgré toutes les réclamations et plaintes qui avaient précédé cette dernière, les religieux avaient vaillamment soutenu leurs droits; car, en 1716, ils avaient fini par signifier aux habitants de Pierrecourt de vouloir bien les reconnaître pour vrais seigneurs de la terre et sei-

gneurie de Pierrecourt, ensuite des ventes et des arrêts des 28 janvier 1712 et 7 septembre 1715 et d'une transaction du 2 avril 1716.

Cependant la commanderie d'Aumonière ne survécut pas longtemps à ces débats et cessa bientôt de jouir des avantages attachés à son institution, malgré les efforts intelligents et persévérants qu'elle avait faits pour lutter contre tous les obstacles.

Il était vrai cependant qu'elle avait fait beaucoup de bien dans la contrée. Ses actes pour le temporel consistaient à faire chaque jour des aumônes à tous les pauvres des villages voisins et à tous ceux qui circulaient sur la grande route de Besançon à Langres ; à recevoir les voyageurs et une foule d'étrangers et enfin à soigner les malades, particulièrement ceux qui étaient atteints de maladies contagieuses. Elle avait encore pour le spirituel, à desservir la paroisse de Pierrecourt et à s'acquitter de toutes les fondations pieuses, ainsi que des anniversaires dont elle était chargée. De plus, les religieux avaient rendu de notables services d'une autre nature, par l'exemple du travail qu'ils donnaient dans l'exploitation de leur domaine, de même que pour le défrichement des terres incultes. Sous leur impulsion, la civilisation avait fait des progrès, amélioré les mœurs, modifié les anciens usages et affaibli la mendicité. L'aisance avait commencé à se répandre chez les agriculteurs, et le pays ayant été assaini, l'objet spécial qui avait donné lieu à la fondation d'Aumonière et des autres maisons du même ordre n'existait plus. Du reste, toutes les commanderies de Saint-Antoine le

comprirent parfaitement et furent les premières à demander leur démembrement. Cette demande était d'autant plus fondée, qu'elles avaient fait pour se recruter d'assez mauvais choix. Nombre de novices et d'étrangers qu'elles avaient admis dans leurs rangs n'avaient pas peu contribué à leur dépérissement; d'ailleurs le peu d'ecclésiastiques qui s'y trouvait, ne leur permettait plus de remplir dans toute leur étendue leurs obligations; en sorte qu'elles se virent dans l'indispensable nécessité d'opter entre leur extinction, leur sécularisation, ou leur réunion à un autre ordre religieux, et ce fut ce dernier parti qu'elles choisirent.

En 1735, les religieux d'Aumonière s'étaient déjà réunis à ceux de Besançon pour ne plus former qu'une seule communauté; mais ce n'était là qu'un moyen de se grouper; aussi, quarante ans après, la commanderie du Viennois, chef de l'ordre, se décida-t-elle, tant en son nom qu'en celui des vingt-cinq maisons qui en France en dépendaient, à prendre une mesure radicale. — Pour cela, elle s'entendit avec la commanderie de Saint-Jean-de-Jérusalem ou de Malte, dont les constitutions avaient beaucoup d'analogie avec les siennes, et proposa une fusion qui fut acceptée de part et d'autre et réglée par un traité préalable portant la date du 15 avril 1775, d'après lequel les religieux de Saint-Antoine devaient passer dans la commanderie de Malte avec tous leurs biens. Ce traité fut approuvé le 17 décembre 1776 et 7 mai 1777 par deux bulles du pape Pie VI, autorisées et confirmées par lettres-patentes du roi le 30 mai 1777; en sorte que depuis ce mo-

ment les commanderies de Saint-Antoine n'existèrent plus (1).

II.

Description des ruines d'Aumonière.

En principe, les édifices nécessaires à la communauté durent être fort simples et il n'en reste pas la moindre trace ; ce ne fut qu'au commencement du quinzième siècle, et lorsque la commanderie eut acquis une certaine importance, que de grandes constructions furent entreprises. Ces constructions se composèrent des bâtiments du couvent proprement dit, de l'église et de l'hôpital, puis des maisons de fermiers, des métairies, des granges et autres, qui, avec les cours, jardins et dépendances, occupaient une superficie de près de dix hectares de terrain traversés par la grande route. Aujourd'hui toutes ces propriétés ne servent plus qu'à des explotations rurales, y compris même les restes de l'hôpital, de l'église et de son clocher.

Le portail de l'église fut élevé sur le bord de l'antique voie romaine et son clocher était engagé dans une des faces latérales du chœur. Par derrière se trouvaient jadis les bâtiments de la commanderie, et au delà de la route, sur la province de Champagne, étaient situés l'hôpital et sa chapelle. Le long du grand chemin et dans une vaste cour étaient rangés tous les bâtiments de ferme, de service et de dépendances ; l'on remar-

(1) Archives de la préfecture de Besançon.

quait aussi dans cette cour et près du bâtiment de la commanderie une fontaine dont le jet était surmonté d'une statue de Neptune que l'on prétendait avoir été tirée des ruines de *Ségobodium* (1) ; mais cette statue a été brisée et nous n'en avons retrouvé que des fragments mêlés aux déblais.

L'on voit dans l'histoire des ordres religieux (2) qu'en 1561 les hérétiques pillèrent plusieurs commanderies de l'ordre de Saint-Antoine. Celle d'Aumonière dut subir le même sort, ce qu'il est facile de constater à l'inspection des ruines. Mais nous ferons remonter la date de ce désastre de 1472 à 1474, après la bataille d'Héricourt, lorsque les Lorrains et surtout les Champenois, qui étaient voisins de la commanderie, firent irruption en Franche-Comté (3) et ravagèrent tous les villages du bailliage d'amont ; malheurs que les guerres de Louis XI, en 1478 et 1479, vinrent encore aggraver. Au surplus, pour fixer la date de cet événement, il suffit de parcourir de 1254 à 1757 les nombreux titres que nous avons eus sous les yeux dans les archives de la Haute-Saône, et bien que ces titres n'aient rapport qu'à des acquisitions, des donations et des fondations en faveur de la commanderie, l'on n'y remarquera pas moins que, de 1461 à 1486, il y eut un temps d'arrêt, ou suspension d'affaires, qui concorde parfaitement avec les événements que nous venons de citer et qui dépeint parfaitement aussi cette période de vingt-quatre années de

(1) Seveux.
(2) *Hist. des ordres religieux*. Hélyot, t. II.
(3) *La Franche-Comté*, par Rougebief, p. 367.

calamités, devenues si funestes, non-seulement pour le couvent d'Aumonière, mais encore pour une grande partie de la Franche-Comté. Ce qu'il y a de certain, c'est que, vers cette époque, la commanderie fut pillée et incendiée ; qu'il ne resta de l'église que le portail, ainsi que la partie inférieure des murailles ; que le clocher seul fut épargné à raison de sa masse, et que des habitations des religieux il ne resta que fort peu de vestiges que l'on apercevait encore il y a une vingtaine d'années.

Abattus par de telles calamités, les religieux n'eurent pas le courage de rétablir les lieux en leur état primitif et se bornèrent à réparer grossièrement leur monastère et leur église. D'abord, ils abandonnèrent l'emplacement des bâtiments où ils avaient fait leur première résidence et élevèrent, au delà de la fontaine, les modestes habitations que l'on y voit encore aujourd'hui et qui sont devenues des logements de fermiers. L'église qui en longueur s'étendait au delà du clocher, ainsi qu'on le remarque à la trace des nervures et des arceaux que l'on voit encore contre un des parements de la tour, fut singulièrement réduite. Il n'y fut pas même tenu compte de la régularité, ni des principes de l'art : l'on retira des démolitions tous les vieux matériaux et ils furent employés sans ordre et sans préparation dans la construction nouvelle. Sur le portail qui avait été épargné, l'on replaça l'œil-de-bœuf qui s'y trouvait dans l'origine, mais l'on ne prit pas même la peine de le poser dans l'axe de la porte de l'église. Les murs furent remontés grossièrement en moellons, et le

pignon de la façade fut surmonté d'une espèce de campanile formé par un arc plein-cintre à jour, qui, au lieu de recevoir une cloche suivant l'usage, servit à abriter la statue de saint Antoine, retrouvée dans les décombres, et qui, dans le principe, terminait un pignon dont on retrouve le profil de la moulure aux pieds de la statue.

Les fenêtres de l'église furent replacées sans ordre et sans dimensions régulières : la plus grande de ces fenêtres, qui était encore en place en 1849, servit à terminer le fond du chœur. Elle était partagée par un meneau avec tympan à jour d'un bel effet (1). Quant au clocher, comme il avait fort peu souffert à raison de ses matériaux incombustibles, il fut restauré sans altération.

Aujourd'hui, de toutes ces constructions il ne reste plus que des ruines dont voici le détail :

Le portail de l'église n'a point été altéré; il est de forme ogivale, ayant 4 mètres 20 de hauteur de sa base au sommet et 3 mètres 30 de largeur hors d'œuvre. Son ébrasement est accusé par une série de colonnettes dont deux de chaque côté se détachent plus fortement que les autres. Ces colonnettes sont couronnées par des chapiteaux dont les feuilles se recourbent sous leurs tailloirs et se terminent par des touffes largement refouillées dans la pierre. Enfin, sur les tailloirs et à plomb des chapiteaux, se déroulent des moulures de divers

(1) Nous avons pris soin de dessiner cette fenêtre avant sa destruction.

profils qui compléteraient l'encadrement de la porte, si, chose assez bizarre, on n'y eût ajouté, comme en sous-œuvre, un arc plein-cintre dont la clef porte un Tau sculpté.

L'on remarque aussi que le seuil de la porte d'entrée de l'église se trouve en ce moment à deux mètres plus bas que le niveau de la route, par suite des rechargements et des rectifications qui ont eu lieu à diverses époques sur cette grande voie de communication. L'œil-de-bœuf placé au-dessus du portail est profilé dans son ébrasement et décoré à l'intrados de quatre arceaux à jour. Enfin, la statue de saint Antoine qui se trouve dans le campanile et qui termine la façade est sculptée dans un bloc de pierre tendre provenant des carrières de Fédry (1). Le saint y est figuré suivant l'usage, c'est-à-dire appuyé d'une main sur un bâton, tenant de l'autre un livre et une clochette et ayant à ses pieds l'animal traditionnel qui fait partie de ses attributs.

Au moyen âge les anciens imagiers avaient toujours soin de caractériser leurs statues par des emblèmes qui, à première vue, rappelaient l'histoire, les vertus ou le martyre des saints qu'ils représentaient. Ici, pour saint Antoine, le bâton était l'arme et le compagnon du pauvre voyageur, ainsi que l'avaient porté les anciens patriarches et les anciens solitaires. Ce bâton était surmonté d'une croix sans tête, comme les Egyptiens la représentaient et comme saint Antoine, qui était né en

(1) Fedry, canton de Dampierre-sur-Salon (Haute-Saône), belles carrières de pierre tendre.

Egypte, dut la porter à son bâton. Le livre que soutient le saint ermite, malgré son ignorance des lettres, témoigne du don de science et de sagesse qu'il avait reçu du ciel, ainsi que le confirme saint Athanase. La clochette était le symbole de la vigilance et de la parole évangélique (1). Enfin, l'animal que le saint semble fouler à ses pieds, représente le démon dont il fut cruellement tourmenté.

L'image de saint Antoine était encore sculptée en bas-relief sur le grand sceau de la commanderie. Nous avons trouvé qu'en 1446 le pieux ermite y était figuré assis, tenant d'une main son bâton et de l'autre soulageant un malade ; mais ce sceau fut changé après la réforme de l'ordre, ainsi que le constate un titre de 1660, où la pose du saint, comme ses attributs, sont les mêmes que ceux de la statue de la façade que nous venons de décrire et avec cette exergue :

SIGILLUM. CONGREGATIONIS. REFORMATÆ.
MONASTERII. SANCTI. ANTONII. VIENNENSIS.

Mais de tous les attributs de saint Antoine, celui que l'on retrouve le plus fréquemment à travers les ruines de l'ancienne commanderie, c'est le Tau qui n'était autre chose qu'une représentation de la partie supérieure du bâton de saint Antoine, que les religieux portaient peint en bleu sur une plaque d'émail attachée comme insigne au côté gauche de leur habit noir et de leur manteau de même couleur.

(1) Dideron. *Annales archéologiques*, t. I, p. 264.

Il ne reste plus du corps de l'église que trois travées formant une longueur de 22 mètres 10 sur 7 mètres 73 de largeur et environ 7 mètres de hauteur sous clef. Les voûtes sont supportées par des nervures d'arrête dont chaque naissance repose sur un groupe de trois colonnettes engagées dans la muraille ainsi que leurs chapiteaux.

Il existait jadis dans cette église une statue de la sainte Trinité, fort curieuse et fort ancienne. — Dieu le Père y était représenté vêtu d'une chappe, couronné de la tiare et assis, tenant des deux mains les bras d'une croix sur laquelle se trouvait le Sauveur, tandis que le Saint-Esprit planait au-dessus de la croix.

La manière de représenter ce mystère de notre foi fut fort en usage au moyen âge, et l'on en retrouve encore plusieurs exemples dans les anciens monuments de cette époque. Cette statue, qui avait été transférée dans l'église de Pierrecourt et engagée dans un mur de la sacristie, y était encore en 1825, mais depuis elle a été brisée et n'existe plus.

Le clocher, comme nous l'avons dit, était situé près du sanctuaire et l'on avait ménagé au delà de l'épaisseur du mur et dans la voûte une ouverture par où passaient des cordes, qui permettaient de sonner les offices depuis l'entrée du chœur. Au-dessous du clocher, se trouvait une chapelle décorée avec un certain luxe. L'arc doubleau qui y donnait entrée était constellé de fleurs de lys sur un fond bleu de ciel et la voûte de cette chapelle était peinte à fresque. L'on y voyait des anges tenant chacun un Tau à la main et voltigeant à travers

des rinceaux d'ornements et des branches d'olivier. Autour de la clef s'étalaient des palmes et des feuilles d'acanthe; puis sur la clef même, était sculpté un écu *parti* ou partagé, portant à dextre vairé d'argent et de sable et à sénestre d'or au Tau d'azur.

En face de l'entrée, se trouvait une fenêtre ogivale et sur la gauche, l'on voyait peint sur le mur les armes de la commanderie, telles qu'elles lui avaient été données en 1502 par Maximilien Ier. Ces armes, qui étaient celles de l'empire, augmentées d'emblèmes ayant rapport à la Bourgogne et à la commanderie, portaient : l'aigle éployée de sable, becquée, membrée et diadémée de gueule ; timbrée d'une couronne ducale, surmontée de la tiare impériale d'or et chargée en cœur d'un écu au Tau d'azur sur champ d'or. Le tout était encadré dans un cartouche ayant deux anges pour supports. Ces peintures, qui appartiennent au seizième siècle, n'ont pas un grand mérite d'exécution, et elles étaient déjà fort dégradées lorsqu'en 1850, nous avons pu néanmoins en prendre exactement un dessin ; mais aujourd'hui, minées par les infiltrations pluviales, elles sont à peine reconnaissables.

Les armoiries que l'on remarque à la clef de la voûte sont encore reproduites avec beaucoup plus de fermeté sur un des culs-de-lampe qui sert de support aux nervures, ainsi que sur une console au second étage du clocher, où l'écu est porté par un buste d'homme qui le tient de face. Nous pensons que ces armoiries ont dû appartenir au noble commandeur qui a élevé ces constructions au commencement du quinzième siècle, et

qui, à l'instar des blasons avec alliances, avait uni ses armes à celles de la communauté. Reste à savoir de quelle famille il descendait.......

Nous avons trouvé que depuis le commencement du quinzième siècle jusqu'en 1446 le commandeur d'Aumonière était Guillaume de Taulgelle, qui eut pour successeur François-Guillaume de Vaugelley, qui avait non-seulement le titre de commandeur, mais encore celui de noble recteur de l'hôpital et de l'église d'Aumonière.

Ces noms paraissent tout à fait étrangers à notre province, aussi bien que le vairé d'argent et de sable des armoiries dont on ne trouve pas de trace dans la belle et nombreuse collection de blasons franc-comtois due au zèle de M. Vuilleret. Mais si l'on considère que la maison-mère du Viennois avait toujours soin, lorsqu'il s'agissait de fondations importantes, d'en choisir les supérieurs parmi les sujets les plus distingués de tous pays, on admettra volontiers que ces armoiries peuvent bien appartenir à certaines familles de Bretagne, dont le blason au vairé d'argent et de sable est semblable à celui que nous avons trouvé dans les ruines d'Aumonière (1).

Aux étages supérieurs du clocher, l'on remarque encore d'autres armoiries qui donnent lieu à un nouvel embarras, parce qu'elles sont sculptées sur pierre sans indication d'émaux ou de couleurs. Ici, l'écu porte pour

(1) Voir pour les blasons des anciennes familles de Bretagne, l'ouvrage de Paillot sur la *Science des armoiries*.

emblèmes trois trèfles avec face intermédiaire qui pourraient aussi bien s'appliquer aux Alier, aux Durand de Gevigney, aux Bourlier de Malpas qu'aux Lallemand.

Serait-ce à cette dernière famille que l'on devrait les attribuer?..... C'est douteux. Et cependant nous avons trouvé dans un titre de 1257 : que dame Mathilde, dame de Fouvans, fille d'Odon dit *Lallemand*, délaisse pour toujours en accensement au commandeur d'Aumonière toutes les dîmes qui lui appartiennent grosses et menues, tant en blé, qu'en vin dans le village et territoire de Pierrecourt, y compris aussi les fruits et dîmes qu'elle prélevait de la grange Saint-Martin, ledit accensement fait pour elle et ses héritiers, etc., etc.

Or, bien que l'on voie figurer dans ce titre le nom de Lallemand, il ne laisse cependant rien à conjecturer. — Plus loin est un autre écu également sculpté sur pierre et sans couleurs qui a pour emblèmes trois Taux; *deux et un*, qui pourrait être attribué à une famille Antoine de Franche-Comté; mais bien mieux encore, aux comtes de Grivel, de l'ordre de la chevalerie de Saint-Georges; reçus fort anciennement dans la plupart des chapitres nobles de la province, ainsi que dans l'ordre de Malte, alliés aux Lallemand et autres familles nobles du pays, et dont les armes étaient d'azur aux trois Taux d'or (1). L'on voit encore un écu que l'on pourrait supposer appartenir à la famille Antony d'Arc, près de Gray, qui portait comme la commanderie : d'or à un seul

(1) Généalogie de la famille de Saint-Mauris. (Bibliothèque de Besançon.)

Tau d'azur. Et enfin l'écu incontestable des Vergy, qui furent les premiers bienfaiteurs de la commanderie et dont les armes étaient de gueule aux trois quintes-feuilles d'or.

L'on pénètre dans le clocher par une petite porte encadrée de jolies moulures dans le goût du quinzième siècle. Cette porte se trouve à droite en entrant dans la chapelle pour conduire à un petit escalier de pierre en hélice, se développant à travers deux étages voûtés au-dessus desquels devait se trouver le beffroi. Cet escalier, qui était encore praticable il y a une dizaine d'années, s'effondre maintenant de toutes parts.

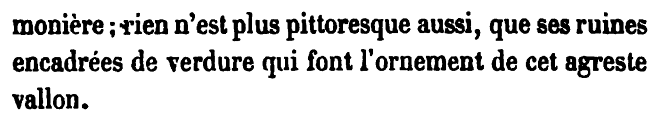
L'aspect extérieur du clocher, quoique très-simple, présente encore une masse imposante, ayant près de vingt mètres d'élévation : il est flanqué de solides contreforts qui lui auraient assuré une longue durée, si l'on avait pris soin de le couvrir. Les étages y sont déterminés par de simples cordons à moulures suivant l'usage du temps. Une large fenêtre ogivale éclaire la chapelle du rez-de-chaussée ; puis celles du premier et du second étages sont de même style, mais beaucoup plus petites. Quant à celles du troisième étage, elles prennent un autre caractère, et bien qu'elles soient toujours ogivales, elles se trouvent néanmoins partagées par un meneau portant deux arcs plein-cintre qui en découpent le tympan. Enfin, toute la partie supérieure de la tour ayant été détruite, il est impossible de dire qu'elle en était la forme.

En quittant l'église, l'on traverse la grande route pour arriver aux bâtiments qui renfermaient jadis l'hô-

pital fondé pour recevoir les malades. Aujourd'hui tous ces bâtiments ne sont plus que des granges et des habitations à l'usage des cultivateurs. A en juger par l'aspect des murailles, le bâtiment principal devait avoir environ dix mètres de largeur sur vingt-six mètres de longueur y compris la chapelle qui se trouvait à l'extrémité. Ces bâtiments ayant été dénaturés, n'offrent plus maintenant d'autre intérêt que les restes de la chapelle dont la fenêtre est réellement remarquable. Cette fenêtre a 2 mètres 75 de largeur hors d'œuvre sur 5 mètres 35 de hauteur sous clef. Elle est pratiquée dans un mur de quatre-vingt-dix centimètres d'épaisseur dont les profonds ébrasements font ressortir avec avantage sa décoration. Deux meneaux forts délicats la divisent dans sa largeur en trois compartiments, qui, à la naissance d'un grand cintre ogival, déterminent une triple arcature trèflée, dont les nervures parcourent en s'enlaçant tout le tympan de la fenêtre, pour y produire en même temps trois œils-de-bœuf également trèflés. Cette fenêtre accuse de forts jolis profils appartenant à la fin du quinzième siècle. Les contreforts allongés qui contrebutent les murs de la chapelle sont d'une forme aussi délicate qu'originale. Enfin la corniche, qui est soutenue par des modillons, a également son caractère particulier et semble déjà présager le passage à la renaissance.

III.

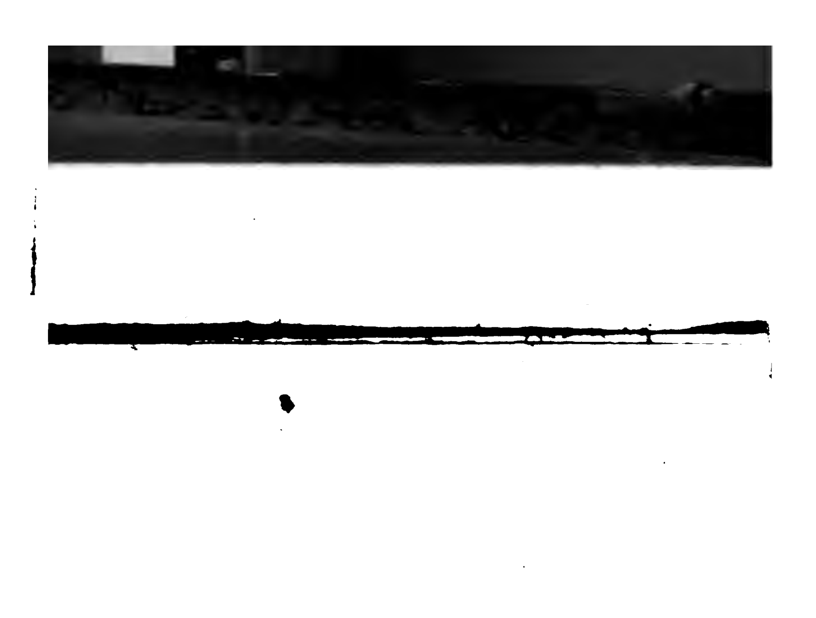
Rien n'est plus intéressant pour le voyageur et pour l'artiste que les restes de la vieille commanderie d'Au-



monière ; rien n'est plus pittoresque aussi, que ses ruines encadrées de verdure qui font l'ornement de cet agreste vallon.

Cependant en visitant ces débris d'un autre âge, l'on ne peut se défendre d'un sentiment pénible et de tristes réflexions sur l'instabilité des choses humaines ; surtout, lorsqu'au déclin du jour les derniers rayons du soleil viennent éclairer la cîme de ce vieux clocher, qui s'élève aussi fièrement qu'autrefois, malgré son front dénudé. Hélas ! c'est qu'il ne s'aperçoit pas de ses flancs mutilés, ni des lierres qui l'enserrent comme dans un linceul !... C'est qu'aussi les temps ont bien changé !..... Les siècles de foi ont disparu !..... Heureux cependant lorsque nous pouvons encore rencontrer sur notre chemin ces vieux débris de notre histoire, qui parlent si éloquemment du passé et dont la découverte sera toujours chère à notre patriotisme.





RAPPORT

SUR

L'ÉLECTION DU PENSIONNAIRE SUARD

Par M. PÉRENNÈS

SECRÉTAIRE PERPÉTUEL

MESSIEURS,

Il y a quatre ans, au moment où expirait pour le dernier titulaire de la pension Suard la jouissance du bienfait qui lui avait été accordé par vos libres suffrages, la Compagnie décidait qu'aucun appel nouveau ne serait fait aux aspirants pendant la période triennale qui allait s'ouvrir, et que la pension resterait temporairement vacante. Cette grave mesure n'était pas de votre part un acte arbitraire; elle était la conséquence forcée d'une situation financière que l'Académie subissait à regret et elle avait pour but de reconstituer un capital singulièrement amoindri par deux conversions successives de rentes sur l'Etat. Aujourd'hui ce but est atteint, et c'est avec une véritable joie que l'Académie reprend l'exercice de ce mandat de bienfaisance auquel la perpétuité paraît désormais assurée. De toutes les attributions que

notre Société tient de son institution même, la plus précieuse sans contredit est celle d'encourager la jeunesse ; et de tous les témoignages de sympathie qu'elle peut recevoir, le plus cher à ses yeux sera toujours celui qui l'associera à un acte de bienfaisance. La délibération récente par laquelle elle a voulu ajouter à la pension Suard une somme annuelle de 300 francs pour en maintenir l'efficacité témoigne assez de l'esprit qui l'inspire.

Il y a trente-sept ans que Mme Suard dictait le testament où sont consignées ses dernières volontés. Cette femme généreuse était soutenue dans l'accomplissement de cet acte de libéralité par la pensée que l'âme si douce, si noble et si bienveillante de son époux applaudirait à ce témoignage d'affectueux souvenir. Ce n'était pas une illusion ; si dans ces régions éternelles, dont les ténèbres du tombeau nous séparent, quelque chose peut faire sourire une âme dégagée de sa chaîne terrestre, n'est-ce pas la vue d'une bonne action que son souvenir a inspirée ?

Le bienfait de Mme Suard a été aussi fécond que peut l'être une institution émanée d'une volonté particulière. Des jeunes gens sans fortune y ont trouvé un utile appui ; des talents naissants en ont reçu une excitation puissante ; quelques-uns lui ont dû l'entrée d'une carrière honorable. Les noms vous sont trop connus pour qu'il soit besoin de les citer ici.

Depuis 1832, époque de la nomination du premier pensionnaire Suard, dix titulaires, ont été appelés à jouir de ce bienfait, et vous venez d'être assemblés pour élire le onzième.

Deux candidats seulement ont répondu à votre appel, c'est bien peu ; mais les titres qu'ils ont présentés à l'appui de leur demande vous ont paru si considérables que plusieurs d'entre vous ont hésité dans leur choix, et que vous avez regretté, comme le disait hier notre honorable président, de ne pouvoir disposer que d'une pension quand il se présentait devant vous deux aspirants également dignes, à des titres différents, de l'obtenir.

La première condition qu'exige la testatrice, c'est la médiocrité ou plutôt le manque de fortune. Mme Suard veut que ce bienfait ne soit accordé qu'à celui qui en aura réellement besoin pour suivre librement sa vocation. Elle exige de plus des candidats un talent qui donne des espérances, des sentiments honnêtes, des principes sûrs, une conduite sans reproche. Les deux compétiteurs remplissaient ces conditions et vous présentaient à un même degré ces garanties.

L'un, Auguste Bardey, paraît avoir pour les arts une de ces vocations irrésistibles qui semblent être la promesse d'un brillant avenir. Né à Baume-les-Dames de parents pauvres et chargés de famille, fils d'un modeste artisan qui lui communiqua dès l'enfance le goût de la musique, il fut appelé à Paris par son frère qui le fit admettre au Conservatoire de musique où il obtint de rapides succès. Une circonstance fortuite ayant révélé ses dispositions pour la sculpture, il entra à l'école municipale de dessin où il compta bientôt au nombre des meilleurs élèves. Ses premières études terminées, l'école impériale des beaux-arts lui est ouverte. Ses succès s'y multiplient

au point que le directeur de l'école, et des maîtres illustres tels que MM. Dumont et Perraut de l'Institut se font un devoir de le recommander au choix de l'Académie de Besançon. — La vie de ce candidat n'a été qu'une lutte incessante contre les entraves d'une position difficile, et ce n'est que par de continuels efforts de volonté et au prix des plus dures privations qu'il a pu trouver le moyen de poursuivre ses études. Mais pour se dégager de ce souci du pain quotidien, qui trop souvent paralyse le talent de l'artiste, il aurait besoin qu'une main bienfaisante lui vînt en aide, et c'est dans cet espoir qu'il s'est adressé à l'Académie. De tels titres parlaient trop haut pour que votre sympathie ne fût pas tout d'abord acquise au jeune homme dont les brillants débuts semblent présager à ce département une illustration de plus.

Le second aspirant, bien que placé sur un théâtre plus modeste, vous a paru cependant avoir des droits réels à votre préférence. — M. Jules Roy est né à Besançon et y a vécu depuis son enfance. Des études faites avec succès à l'institution de Saint-François-Xavier lui ont assuré l'estime et l'amitié de ses maîtres. Fils d'un humble fermier des environs de Besançon, qu'un travail sans relâche n'a pu élever au-dessus de la gêne, et que des pertes pécuniaires jointes à l'altération de sa santé ont réduit à un cruel état de détresse, le jeune Roy a dû chercher ailleurs les ressources que sa famille ne pouvait lui fournir. Ses maîtres ont compâti à sa position et ont allégé pour lui les charges scolaires ; des leçons particulières lui ont été demandées, et un honorable ci-

toyen de Besançon lui a confié l'éducation de ses enfants. Grâce à ces secours, il a pu tout en complétant ses études relever sa famille de l'état de gêne où elle se trouvait. Mais sa santé s'est altérée dans ce rude labeur et le temps lui manque pour se préparer convenablement à la carrière de l'enseignement public, qui paraît être sa vocation. L'entrée de l'Ecole normale exige des études spéciales auxquelles les nécessités d'une position précaire l'ont empêché de se livrer complétement. Les professeurs de la Faculté des lettres, dont il a suivi pendant trois ans les cours et les conférences, ont rendu de son intelligence, de son travail et de ses progrès le témoignage le plus favorable. Il aspire au grade de licencié ès-lettres et il a l'espoir fondé de l'obtenir prochainement ; l'agrégation et le doctorat seront ultérieurement l'objet de son ambition légitime. Que lui faut-il pour marcher avec succès dans cette voie? La liberté du travail, le moyen de disposer de son temps, une position qui lui permette de se livrer sans partage aux études qui doivent assurer l'accomplissement de sa vocation : c'est-à-dire le précieux avantage que M[me] Suard a voulu par son testament assurer à la jeunesse studieuse.

Vous avez été frappés de l'exposé si simple et si éloquent dans sa naïveté qu'il vous a fait de sa situation, et quelque saillants que fussent les titres du premier candidat, votre balance un moment indécise a penché en faveur de ce jeune étudiant, dont la vie modeste, laborieuse et constamment exemplaire s'est passée sous vos yeux et qui a sur son concurrent l'avantage de remplir

une condition exigée par le testament de Mme Suard : c'est-à-dire de présenter à l'appui de sa demande le diplôme de bachelier ès-lettres. Tels sont les motifs qui ont réuni en sa faveur la majorité des suffrages.

Je proclame donc en votre nom M. Claude-Jules-Victor Roy, comme titulaire de la pension Suard.

Et maintenant que le jugement de l'Académie est prononcé ; maintenant que la Compagnie vient de reconnaître publiquement un nouveau fils d'adoption, qui est aussi, j'aime à le rappeler, l'enfant de notre Faculté des lettres, qu'il me permette de continuer un moment encore à son égard le rôle de maître qu'il me rendait si doux, et de lui adresser quelques mots dictés par une affection sincère.

La justesse d'esprit qui s'unit en lui à l'élévation des sentiments lui fera comprendre sans aucun doute que la pension qui lui est accordée n'est pas un don gratuit ; mais une charge de conscience et d'honneur, une dette sacrée qui doit être acquittée plus tard en actes utiles. N'y a-t-il pas une leçon dans la clause touchante par laquelle la testatrice a voulu que l'on montrât au nouvel élu le portrait de Suard, qui fait, selon son vœu, le principal ornement de cette fête ; assurée sans doute que rien n'est plus doux pour une belle âme que la vue d'un bienfaiteur et qu'il y a une vertu secrète dans le regard et jusque dans l'image d'un homme de bien ? La noble veuve, reportant par un sentiment délicat sur son époux tout le gré de cette libéralité, a voulu s'oublier elle-même dans cette disposition. Elle n'avait pas besoin en effet d'une image matérielle pour recommander

son souvenir. La belle effigie de son âme n'est-elle pas gravée en traits immortels dans ce testament qui a été le dernier acte de sa vie et qui témoigne à la fois de sa bienfaisance et du culte dévoué qu'elle rendait à la mémoire de celui qu'elle appelle *son ami bien-aimé*.

Jeune homme, que l'Académie vient d'honorer de son suffrage, approchez donc et contemplez les traits de ce généreux patron de la jeunesse franc-comtoise au nom duquel le vôtre est désormais associé. Toute noblesse oblige, ne l'oubliez pas, et celle-ci vous rend responsable envers l'Académie et envers la ville. Prenez pour modèle l'homme éminent qui a voulu être le bienfaiteur de la jeunesse et qui a plus compté pour perpétuer sa mémoire sur la puissance d'une bonne action que sur tout le mérite de ses écrits. — Lisez ses ouvrages; ils enseignent la sagesse et la modération; étudiez sa vie; elle vous apprendra comment on peut passer sans se souiller à travers les vices d'une société corrompue, et conserver au milieu d'une confuse mêlée de principes dissolvants et de doctrines dangereuses la droiture et la candeur native de son âme. Comme lui, soyez toujours modeste, laborieux, bienveillant. Vous avez étudié la philosophie; aspirez à la sagesse et sacrifiez au devoir. Quand vous reviendrez au pays natal, et que vous vous retrouverez en face de cette noble image, faites en sorte que vous puissiez lever le front devant elle et la contempler sans rougir. Faites que l'Académie ait toujours à s'applaudir de vous avoir accordé une distinction qu'ambitionnait un autre candidat distingué

et qu'elle puisse dire de vous ce qu'Henri IV disait en montrant un de ses plus vaillants compagnons d'armes : « Voilà Byron ; je le présente volontiers à mes amis et à mes ennemis. »

PIÈCES

DONT L'ACADÉMIE A VOTÉ L'IMPRESSION

PIÈCE QUI A REMPORTÉ LE PRIX DE POÉSIE

COMMENT

UN MARÉCHAL DE FRANCE

SE FIT LE COURRIER DE MA MÈRE

Domestica facta.

Je suis de Chantilly ; je suis né dans la blonde.....
Ma mère en fabriquait. — Dans notre pauvre monde
Chacun fait comme il peut pour s'assurer du pain.
Grâce à la blonde, enfant, je n'ai jamais eu faim,
Ni subi les rigueurs de nivôse ou frimaire.
Grâce à la blonde?... Ingrat! — Oh non! grâce à ma mère.

Ma mère! Je l'aimais... Pourtant, lorsqu'à mon tour
Je fus d'un faible enfant l'espoir et la défense,
Mon cœur a mieux compris ce que pour mon enfance
Ma mère a dépensé de tendresse et d'amour.
Ma mère! Je l'aimais... Pourtant, devant la flamme,
Lorsque touché, le soir, d'un souvenir pieux,
Je songe, et que, pour voir mieux au fond de mon âme,
Les pieds sur mes chenets, je me voile les yeux,

Oui! Je voudrais pouvoir, au gré de mon envie,
Redevenir enfant, recommencer ma vie
Pour expier les torts du fils jadis gâté,

Torts pardonnés toujours! — pour rapprendre auprès d'elle
Les vertus dont ma mère était un saint modèle,
Et chanter, chaque jour, un hymne à sa bonté,
Un hymne filial à ma mère chérie!...

La blonde, vous savez, était son industrie.
Chantilly par sa blonde — hélas! non par mes vers,
A su se faire un nom fameux dans l'univers
Saint-Maximin, connu par ses vastes carrières,
Et Vineuil et Gouvieux, ces ruches ouvrières,
Voilà de Chantilly les féconds ateliers.
Honneur à Chantilly, gloire aux doigts déliés
Qui, par l'art merveilleux de leur adroit manége,
Du tumulte savant d'innombrables fuseaux,
Sèment de mille fleurs ces fragiles réseaux
Aussi légers que l'air, aussi blancs que la neige!

Oh! laissez un instant l'ange du souvenir,
Ange au front soucieux, me toucher de son aile!
Un instant laissez-moi revoir pour le bénir
Le toit où je suis né..., la maison maternelle!
— Dans un lointain obscur voici le pavillon
Où de gentils lutins, bouquet de jeunes filles
Que j'effleurais parfois en joyeux papillon,
Exerçaient, en chantant, tout l'art de leurs aiguilles
A coudre, à raccorder chaque part d'un dessin
Eparpillé souvent dans quarante familles :
Ainsi, pour nous charmer, l'âme d'un clavecin
S'éveille sous les doigts d'un bienfaisant génie,
Et des sons voltigeant comme un céleste essaim
L'ensemble poétique enfante l'harmonie.

O magiques reflets des chiffons précieux
Qui de mon Chantilly s'envolent en tous lieux,
— En Espagne, au Brésil, partout où la richesse
Se plaît à pomponner une jeune duchesse;
Au Louvre pour le bal; au faubourg Saint-Germain,
Pour l'hôtel flamboyant d'un fastueux hymen.....
Est-il plus sûrs filets que les filets de soie?

Mais de quel doux espoir, de quel accès de joie,
— Egoïsme d'enfant,— tout mon cœur était pris
Lorsque modestement casée en la rotonde,
Ma mère m'embrassait et partait vers Paris
Pour vendre au poids de l'or quelques onces de blonde !...
J'en fais ici l'aveu : si j'étais tour à tour
Joyeux de son départ, joyeux de son retour,
C'est que, voyez-vous bien, en mère magnanime,
Ma mère sur ses gains m'accordait une prime :
Plus tard ce fut un livre.... ou Perrault ou Berquin,
Mais j'aimais mieux alors un sabre, un arlequin.
Pourtant, de ce qui fait la véritable gloire
J'étais intelligent. — Preuve : jusqu'à ce jour,
Un récit que ma mère un soir fit au retour
Resta profondément gravé dans ma mémoire,
Bien qu'il puisse sembler simple comme bonjour.
— J'ai mis en vers latins ce récit au collége;
Que ne puis-je l'écrire en caractères d'or!
Mes vers français, du moins, auront ce privilége
Que les miens après moi le rediront encor...

Donc, un jour que ma mère avait à l'ordinaire
Transporté dans Paris ses blondes chez *Bonnaire* (*)
Et, joyeuse du gain qu'elle avait recueilli,
Aspirait au retour dans mon beau Chantilly,
Elle mesura mal son degré de vitesse,
Ou le coche, je crois, manqua de politesse
Bref, quand elle arriva, le coche, avec effort
S'ébranlant, commença de rouler vers le nord...

Ma mère! en souvenir, ma mère, je t'embrasse.
Tu songeais, n'est-ce pas? à moi dans ta disgràce;
Tu disais : Et mon fils qui m'attendait ce soir!...
Quelques larmes perlaient au bord de sa paupière;
Son regard trahissait un muet désespoir,
Et ses bras étendus semblaient une prière,
Une prière à Dieu. — Sur un noir destrier
Un cavalier passait, ainsi qu'un vieux guerrier

(*) Gros marchand de l'époque : Salut de gratitude à son nom.

Drapé dans son manteau, front haut, moustache blanche.
Sur le cou du cheval le cavalier se penche
Vers ma mère, et lui dit : « Madame, je comprends...
» Vous rentrerez chez vous aujourd'hui... Soyez sûre.
» Acceptez mon cheval et moi comme garants.
» Vous vous reposerez bientôt dans la voiture,
» Marchez !... moi je tiendrai le cocher en arrêt...
» Donnez-moi ce carton qui vous retarderait... »
Il dit, prend le carton et part comme la foudre.

A livrer son trésor comment put se résoudre
Ma mère, sachant bien qu'à Paris les voleurs
Ont des masques divers et de toutes couleurs...
Et vous dites peut-être : Oh! ruse trop commune!
On ne m'y prendrait pas. — Blâmez donc... et bien fort.
Oui, vous avez raison... mille fois plutôt qu'une :
Mais, malgré la raison, ma mère n'eut pas tort.

Après bien des efforts, ma mère à la voiture
Est arrivée, enfin! — Calme sur sa monture
Au milieu du chemin, tel qu'on voit en métal
Un héros se dresser sur un haut piédestal,
Le cavalier sourit à notre pauvre femme.
— « J'ai rempli mon devoir... Bon voyage, Madame! »
Dit-il, et lui rendant galamment son carton,
Il accepte un regard à défaut de parole.

— « Quoi! Lui, votre courrier! Si vous n'êtes point folle,
» Vous ne vous gênez point, Madame! lui dit-on.
» C'est plus d'honneur, vraiment! que n'en désirent même
» Madame de Berry, Madame d'Angoulême.
» Etre de Chantilly, d'accord! c'est bel et bon...
» Mais pourtant ce n'est pas valoir plus qu'un Bourbon! »
— Ma mère eut l'air qu'on a quand on vient de Pontoise
Et ne comprenant pas l'apostrophe narquoise,
Dit simplement : — « Je crois le bien apprécier ;
» Je crois que ce Monsieur est un vieil officier... »
— « Officier!... Oui, sans doute... avec la différence
» Qu'il est duc, qu'il est pair, et maréchal de France...

» Le maréchal Moncey! » — La barrière Clichy,
Ham et Louis dix-huit après tant de victoires
Se dressèrent alors dans toutes les mémoires,
Et chacun, à l'envi, de célébrer les gloires
Du stoïque guerrier sous le harnais blanchi...

Mon père, vieux soldat qui près des Pyramides
Gagna dans les dragons une épaulette d'or,
En écoutant ma mère, avait les yeux humides
Et célébrait Clichy plus que le Mont-Thabor...

De mon père sur moi la voix fut bien puissante :
J'avais huit ans alors, j'en ai près de soixante...
Moncey depuis ce temps est l'homme de mon choix.
Vieux Plutarque, dis-nous! Si tu pouvais revivre,
Moncey n'aurait-il pas sa place dans ton livre?
Mon porteur de carton vaut ton fendeur de bois.
Mais non! Philopœmen n'est pas de même taille...
Moncey n'avait pas peur sur un champ de bataille
Et nul plus droit que lui ne fit face aux boulets :
Mais dans le maréchal le citoyen austère
Sut en héros civil changer le militaire,
Et sa voix fut souvent importune aux palais.

Qui? Lui, d'or et de sang quand la France épuisée
Sous la botte du maître agonisait brisée,
Encourager notre aigle à reprendre l'essor!... (*)
Non! S'effacer plutôt pour qu'après la défaite
Dont il était, hélas! le courageux prophète,
Il pût se dévouer dans un sublime effort.

Qui? Lui, quand un guerrier trahi par la victoire,
Pour plaire à l'étranger, doit expier sa gloire,
Tremper ses nobles mains dans un assassinat!...
Non, Sire! Fors l'honneur perdre tout et sans crainte
Plutôt que de frapper une victime sainte,
Le héros immortel de la Bérésina...

(*) Voir la lettre de Moncey à Louis XVIII.



Qui parut le plus grand : — le Bourbon, dans son Louvre ;
Moncey, dans sa prison ? — Mais l'horizon se couvre...
Le stérile échafaud n'a jamais rien fondé.
Les hommes et le ciel, unis d'intelligence,
En pleurant les grands morts, préparent leur vengeance :
Ney, ton jour est venu tel qu'il vint pour Condé.

Maréchal, duc et pair, oui ! Moncey, ta grande âme
N'a vu que ton pays dans l'aigle ou l'oriflamme :
L'histoire à ton passé n'intente aucun procès.
Dans les camps, au sénat, sincère au Louvre même,
Tu mourus plein de jours ; et jusqu'au jour suprême
Tu fus — moins le poison — le PHOCION Français.

Eug. Pol.

PIÈCE QUI A OBTENU UNE MENTION HONORABLE

LES BORDS DU DOUBS

Aidez-moi !
(Auguste Demesmay.)

I.

Que le Rhin est superbe avec ses bords sauvages
Couronnés de manoirs,
Ses vignes, ses rochers où planent les orages
Et les grands aigles noirs !

Gracieuse est la Seine en ses rives agrestes
Aux ombrages si doux :
Mais, je connais des bords plus beaux et plus modestes,
Ce sont les bords du Doubs.

Du Doubs, fleuve béni !... l'émeraude est moins pure
Que le cristal changeant
De sa vague effleurant la flottante ramure
Des longs saules d'argent.

Qu'il est majestueux en sa course indécise,
Ondulant par les prés
Scintillant au soleil, caressé par la brise
Mon Doubs aux flots nacrés !

Quand au fond des vallons, indolent, il serpente,
On dirait, à le voir,
Une couleuvre immense à l'écaille luisante
Ainsi qu'un clair miroir !...

Le ciel charma son cours des plus beaux paysages,
Des plus nobles cités ;
Et du Céphise antique autrefois les bocages
Etaient moins enchantés !

Que j'aime de ses bords les fraîches harmonies !
C'est des mouvants roseaux
Le frémissement, c'est dans les îles fleuries
Le chœur de mille oiseaux.

C'est le chant du pêcheur qui des vagues retire
Ses filets ruisselants ;
Tel un luth aérien, c'est le vent qui soupire
Dans les arbres tremblants.

C'est le bruit des moulins et des fougueux barrages,
Ou le naïf refrain
Des mariniers hâlés ; c'est, montant des villages
Quelque angelus lointain.

Charmante, elle est, surtout, ma rivière adorée
A l'heure où tout vermeil
S'embrase le couchant et dans l'onde dorée
Se plonge le soleil !...

II.

Au flanc du mont Risoux une grotte profonde
S'ouvre comme une conque au fond des bois épais ;
En gerbes de cristaux de son sein jaillit l'onde ;
Du Doubs c'est le palais.

Oui, cet humble ruisseau qui murmure limpide
Et qui, par un chevreuil d'un bond serait sauté,
Va bientôt devenir le Doubs fier et splendide,
Trésor de la Comté.

Venez, suivons son cours, douce est la rêverie
Sur ces bords ignorés, déserts, silencieux
Et d'extase et de foi l'âme toute ravie
S'envole jusqu'aux cieux.

En contemplant ces monts aux nuageuses cimes,
Ce Jura couronné d'une sombre splendeur,
Du divin Ossian les visions sublimes
Vous passent dans le cœur !

Un calme solennel plane sur ces rivages :
On n'entend que des pins le sonore frisson;
Que le cor des chasseurs, et des ramiers sauvages
La plaintive chanson.

De la brume levant le diaphane voile
Un rayon du matin montre à l'œil enchanté
Le lac bleu de Saint-Point par le rêveur Dévoile
Avec amour chanté.

Et regardez au loin veillant sur les vallées (*)
Dans les rocs suspendu « comme un nid de hiboux »
Ce vieux manoir aux tours grises et crénelées;
C'est le château de Joux!

A ce nom le passé lugubre se retrace,
Que vous dûtes souffrir en ce morne tombeau,
Aigles emprisonnés sous ces voûtes de glace,
Toussaint et Mirabeau!

Mais, d'un pâtre égaré dans les rocs de la Cluse
Entendez-vous les chants par l'écho répétés?
Cette ballade, c'est celle de la recluse;
Qu'elle est triste! Ecoutez :

III.

Il était châtelaine
Du joli nom d'Hélène,
Châtelaine aux yeux doux :
Mais, triste destinée!
La jeune infortunée
Devint dame de Joux!.....

Des semaines entières
Au fond des sapinières
Sire de Joux chassait;
Et la dame seulette
Ainsi qu'une fleurette
En la tour languissait.

(*) Expression de Mirabeau.

Brûlant d'amour fidèle
Un jour sous sa tourelle
Le beau page Loïs
D'une tendre ballade
Vint lui donner l'aubade,
Pour charmer ses ennuis.

Loïs aimait Hélène;
La pauvre châtelaine
Partagea ses amours.....
Et le sire à la chasse,
Des loups suivant la trace,
Courait, courait toujours!.....

Mais un soir qu'à la belle
Une flamme éternelle
Le beau page jurait.....
Grand Dieu! soudain le sire
Avec un sombre rire
Devant eux apparaît!.....

La dame confondue,
De terreur éperdue
Regarde en frémissant
Le gentil petit page
Au tendre et doux langage
Qui tombe dans son sang!

Mais, point n'est assouvie
Du seigneur la furie;
Il sonne à pleins poumons
De sa trompe vibrante
Dont la voix éclatante
Réveille au loin les monts.

Varlets! dit-il, qu'on creuse
Vite une cave affreuse
Sous le sombre rocher.
Ici toute la vie
Loin des galants, ma mie,
Je saurai vous cacher.

La pauvre prisonnière
Nuit et jour en prière
Sous les murs suintants,
En sa tombe, vivante,
Le cœur plein d'épouvante
Demeura dix-sept ans!

A l'heure où la nuit gagne
Et couvre la montagne
De son voile étoilé,
Au milieu du silence
Des monts encor s'élance
Un long cri désolé!

De la plaintive Hélène,
Hélas! c'est l'âme en peine
Qui revient chaque soir,
Aux portes des chaumières
Pleurer quelques prières,
Autour du vieux manoir!...

IV.

Mais pendant qu'aux chansons du pâtre je m'arrête
Le Doubs, déjà, là-bas, dans ses ondes reflète
L'opulente prairie où brille Pontarlier;
La charmante cité d'Arçon et de Marmier.
Puis, voici Montbenoît et son vieux monastère,
Dominant les forêts de son clocher austère,
En ces agrestes lieux, sous ces sapins épais,
Venez, ô cœurs souffrants, venez chercher la paix!
Plus loin, c'est de Morteau le vallon si fertile
Rustique et frais Eden qu'eût adoré Virgile
Et toujours du Jura les pics audacieux
Crenèlent l'horizon, se perdent dans les cieux!...
Sur les ailes du vent, des roches helvétiennes
Des pasteurs, jusqu'à nous, volent les tyroliennes
Et voyez, sur les bords de leurs lacs argentés
Le Villers, les Brenets, aux gais châlets sculptés.

V.

Quelle est cette rumeur qui s'élève incessante,
Quel est ce grondement dont frémit le vallon?...
Est-ce la grande voix de la mer menaçante
Est-ce hâchant les pins, en son vol l'aquilon!...

Non; du sommet des monts c'est un fleuve en démence
Qui roule avec fracas sur de vieux rocs brisés,
Dans un gouffre sans fond, plonge sa nappe immense
Ecume et rejaillit en brouillards irisés...

Ce torrent furieux qui hurle et qui bouillonne,
Terrifiant à voir, sublime en son courroux :
Ayant une forêt pour former sa couronne...
Voilà le *Saut-du-Doubs!*

VI.

Sur l'abîme, voyez, cette croix vermoulue
Que de loin le nocher pieusement salue
Des *fiancés du Doubs*, elle rappelle, hélas!
Les fatales amours, le funeste trépas :
Et mêlant sa chanson au bruit de la cascade
Le nautonier souvent redit cette ballade :

Les églantiers étaient en fleur...
Du lac rasant l'onde dormante
Le pêcheur Max et son amante
Voguaient... d'extase plein le cœur!
Les églantiers étaient en fleur!...

Les églantiers étaient en fleur
La nuit brillait toute étoilée
Et dans le fond de la vallée
Bruissait le torrent grondeur
Les églantiers étaient en fleur...

Les églantiers étaient en fleur,
— O Max! murmurait l'amoureuse
Demain que je serai joyeuse
Unie à toi, par le pasteur...
Les églantiers étaient en fleur.

Les églantiers étaient en fleur
— Mon âme d'espoir est ravie,
Douce pour nous sera la vie,
Lui répondait le beau pêcheur...
Les églantiers étaient en fleur!

Les églantiers étaient en fleur.
Longtemps caressé par la brise
L'heureux couple rêve et devise
Et d'avenir et de bonheur!
Les églantiers étaient en fleur.

Les églantiers étaient en fleur...
Tout à coup leur frêle nacelle
Sur l'eau qui s'agite — chancelle
Les amants frémissent d'horreur!
Les églantiers étaient en fleur!...

Les églantiers étaient en fleur
Par l'affreux courant emportée,
Et contre les récifs — heurtée
La barque bondit — ô terreur!
Les églantiers étaient en fleur!

Les églantiers étaient en fleur
Le torrent a saisi sa proie,
L'esquif dans le gouffre tournoie...
Adieu, l'amour — songe trompeur!
Les églantiers étaient en fleur!...

VII.

Encore mugissant, en une gorge étroite
Le Doubs maintenant roule et par les monts miroite

Et du pays de Tell, les paisibles hameaux
Apparaissent groupés dans les plis des côteaux...
Quel charme est répandu le long de ces rivages
Tour à tour gracieux, sévères ou sauvages !
L'idylle chante et rit au sein des prés en fleur
Et les grands bois pleins d'ombre appellent les rêveurs
Capricieux, le fleuve à Sainte-Ursanne quitte
Les vallons helvétiens — et vers Saint-Hippolyte
Il s'avance accueillant le Dessoubre en chemin
Qui vient unir son onde à son flot suzerain.
Plus loin, voici Mandeure aux ruines fameuses,
Audincourt attisant ses fournaises fumeuses,
L'Isle, blanche cité, souriant à travers
Le mobile rideau des longs peupliers verts.
Puis, c'est Clerval — et Baume avec ses cinq collines
Et sa plaine où, le soir folâtrent les ondines :
Et voyez-vous, perché, sur la croupe d'un mont,
Dans les ronces croulant, le château d'Aigremont?
Au bas voici Deluz et sa côte rouillée
Où rampe le mineur — Arcier dans la feuillée,
Montfaucon sur un roc — et tout à l'horizon
Resplendit de César l'illustre Besançon!...

VIII.

VILLANELLE. — GOTHIQUE.

Vesonce aura ma villanelle,
C'est mon gentil pays à moi...
A lui serai toujours fidèle !

Un Franc-comtois est-il rebelle
A son pays? *Nenni, ma foi!*
Vesonce aura ma villanelle.

De l'honneur elle est le modèle ;
César et Dieu! voilà sa loi !
A mon pays serai fidèle.

Qu'elle est fière sa citadelle
Aux vieilles tours jetant l'effroi
Vesonce aura ma villanelle.

Elle est hospitalière et belle
Et je redis de bon aloi :
Vesonce aura ma villanelle,
C'est mon gentil pays à moi!...

IX.

éloignant à regret de sa ville adorée
toujours déroulant son écharpe moirée,
Doubs baigne à présent de Beure les vergers
ont les arbres de fruits se courbent tout chargés :
ans les aulnes, plus loin, le gai moulin d'Avanne
coups précipités frappe l'eau diaphane
uis, voici Rancenay, Montferrand et sa tour,
es ménestrels, jadis, brillante cour d'amour.
oraise, humble berceau de la sœur Marthe, Osselle
ont l'obscur souterrain mille splendeurs recèle;
aint-Vit, et nid charmant de poëte, Salans,
rant ses frais bosquets dans les flots scintillants.
oici le noir Fraisans et sa forge qui gronde
la forêt de Chaux ténébreuse et profonde
ı du grand Barberousse, au sein des nuits, encor
ı entend retentir le formidable cor!...
oici la tour de Rans, de spectres toute pleine;
champs levant sa flèche en son immense plaine
sur un vert plateau Rochefort s'étageant
uis, enfin Dole autour de son clocher géant!...

X.

lut, salut, à toi Dole, ville charmante,
s arts, des nobles cœurs, vieille et brave cité!
ı! que n'ai-je hérité de la lyre brûlante
ton cher Dusillet, pour chanter ta beauté.

au, je redirais, la valeureuse histoire
ta *Cave d'Enfer*, de ton siége fameux;
ton nom j'unirais dans un hymne de gloire
nom de Lacuzon ton héros merveilleux!

[redacted]

Sois heureuse à jamais!... assez longtemps, ô Dole!
L'adversité couvrit de son aile tes tours :
De la paix, maintenant, ceins la douce auréole
Sois heureuse! le ciel te doit bien des beaux jours!...

XI.

Et toi Doubs bien-aimé, vers les riantes plaines
De la Bourgogne, sœur de la Franche-Comté,
Va porter le trésor de tes ondes sereines
Répands et l'abondance et la fertilité.
Dans les champs de Parcey prends la Loue écumante;
Les moissons de Molay (1) viens aussi caresser
Puis, hâte-toi, mon Doubs, la Saône ton amante
Fière comme une reine, à Verdun va passer!...

Louis Mercier.

(1) Jacques Molay, grand-maître des Templiers.

[redacted]

LA PATRIE ABSENTE

A MON HONORABLE CONFRÈRE, M. PÉRENNÈS

Comme au proscrit, à l'exilé,
Qui va, rêveur et solitaire,
Baissant tristement vers la terre
Son front d'un nuage voilé;

La fleur des champs, de la prairie,
Du mont qui lui donna le jour,
Soudain rappelle avec amour
L'absente et lointaine patrie,

Et le bois, et le val secret
Où dans sa fraîcheur elle brille,
Et la naïve jeune fille
Dont le sein joli s'en parait,

Et qui, timide et rougissante,
Lui rendait le cœur si joyeux,
Par un regard de ses doux yeux,
Un ris de sa bouche innocente...

Ainsi, sous le ciel étranger
Où le sort aujourd'hui m'enchaîne,
A l'ombre de l'orme et du chêne
Dont s'enclot l'humide verger,

Et d'où, par delà les campagnes,
Comme un captif en sa prison,
En vain je cherche, à l'horizon,
L'âpre sommet de nos montagnes;

A l'accent connu de ta voix
Qui, d'une douceur sans pareille,
Vient résonner à mon oreille,
A travers ces champs et ces bois;

Il semble qu'à mes yeux s'abaisse
La cîme de ce fier Jura,
Où tant de fois s'aventura
Mon indépendante jeunesse;

Alors qu'en proie aux saints transports,
J'allais aux grottes, aux vallées,
Aux vieilles tours démantelées
Demander de nouveaux accords;

Et que la muse, de vains songes
Trop habile à m'entretenir,
M'ouvrait un si riche avenir
Doré de ses plus beaux mensonges...

Ou plutôt, qu'enfermant mes vœux
Dans une plus modeste sphère,
Uniquement soigneux de plaire
A quelque belle aux blonds cheveux,

Et lui vouant un cœur fidèle,
De ma course agreste au lointain,
Je rapportais, chaque matin,
Des fleurs et des chants dignes d'elle.

O jours de jeunesse! heureux jours!
Sois béni, toi qui dans mon âme
Viens ainsi raviver la flamme
Prête à s'éteindre pour toujours!

O toi, dont la voix fraternelle
Sur le bord de nos clairs ruisseaux,
Et près du cep de nos côteaux,
D'un accent si vrai me rappelle!...

Je cède à ce charme vainqueur,
Et, quittant ces plages ingrates,
Je retourne à mes Dieux Pénates,
Aux lieux où j'ai laissé mon cœur.

Oui, libre enfin d'inquiétudes,
Je vais, au gré de mon désir,
Errer sur tes pas à loisir
Parmi nos chères solitudes;

Soit le long des sommets ombreux
D'où coulent des eaux si limpides,
Et qui sur leurs versants rapides
Dispersent le troupeau nombreux;

Soit au sein du vallon paisible
Dans son lit de fleurs sommeillant,
Et que la brise, en s'éveillant,
Caresse d'un souffle insensible.

C'est là, sous les feuillages verts
Sur nos fronts penchant leur ramure,
Qu'au bruit de l'onde qui murmure,
Je mêle encor mes humbles vers.

Reçois-les avec indulgence
Ces chants qui consolent l'exil;
Et ton cœur ému puisse-t-il
En garder quelque souvenance!

GINDRE DE MANCY.

Pavillon-Cauchois, 3 juin 1866.

[redacted]

ÉLECTIONS

A l'issue de la séance publique, l'Académie s'est retirée dans ses bureaux pour procéder aux élections.

Ont été nommés,

Président annuel pour 1867 :

M. le docteur Sanderet de Valonne, Directeur de l'école préparatoire de médecine et de pharmacie ;

Vice-Président :

M. Paul Laurens.

M. Edouard Dalloz, membre du Corps Législatif, Président du Conseil général du Jura, a été élu à l'unanimité associé correspondant de l'Académie (classe des associés nés hors du ci-devant comté de Bourgogne).

[redacted]

PROGRAMME DES PRIX

A DÉCERNER EN 1867 ET 1868

L'Académie, dans sa séance publique du 24 août 1867, décernera les prix suivants :

Prix d'histoire.— Médaille d'or de 300 francs.— Mémoire historique sur une *Famille illustre*, *un Château*, *une Abbaye*, *un Chapitre*, *une Eglise ou un Etablissement public de la Franche-Comté.*

On appelle particulièrement l'attention des concurrents sur les anciennes églises de la province.

Les biographies sont exclues de ce concours.

Prix d'éloquence. — Médaille d'or de 500 francs. — Etude sur la vie et les travaux de Desault, chirurgien célèbre du dix-huitième siècle.

Prix de poésie. — Médaille de 200 fr. — L'Académie n'impose aux concurrents aucun sujet ; elle exige seulement que celui qu'ils traiteront se rattache par quelque côté à l'histoire ou aux traditions franc-comtoises. Elle les laisse libres de choisir le genre et la forme qui leur paraîtront préférables.

Prix d'économie politique à décerner dans la séance publique du 24 août 1868.— Médaille d'or de 500 fr.— Etude sur l'industrie métallurgique en Franche-Comté ; indiquer son origine, ses progrès, son état actuel, les

[redacted]

causes qui favorisent ou entravent son développement et sa prospérité.

Les concurrents ne signeront point leurs ouvrages; ils y attacheront seulement une sentence ou devise, qu'ils répéteront au dos d'un billet cacheté, contenant leur véritable nom et leur adresse.

Ces ouvrages seront adressés, *francs de port, au Secrétaire perpétuel de l'Académie,* avant le 1er juin, terme de rigueur.

Les manuscrits, plans et dessins envoyés au concours, restent dans les archives de l'Académie, et ne peuvent être déplacés sous aucun prétexte; seulement les auteurs, en se faisant connaître, seront autorisés à les faire transcrire.

TABLE DES MATIÈRES

Séance du 23 août 1866.

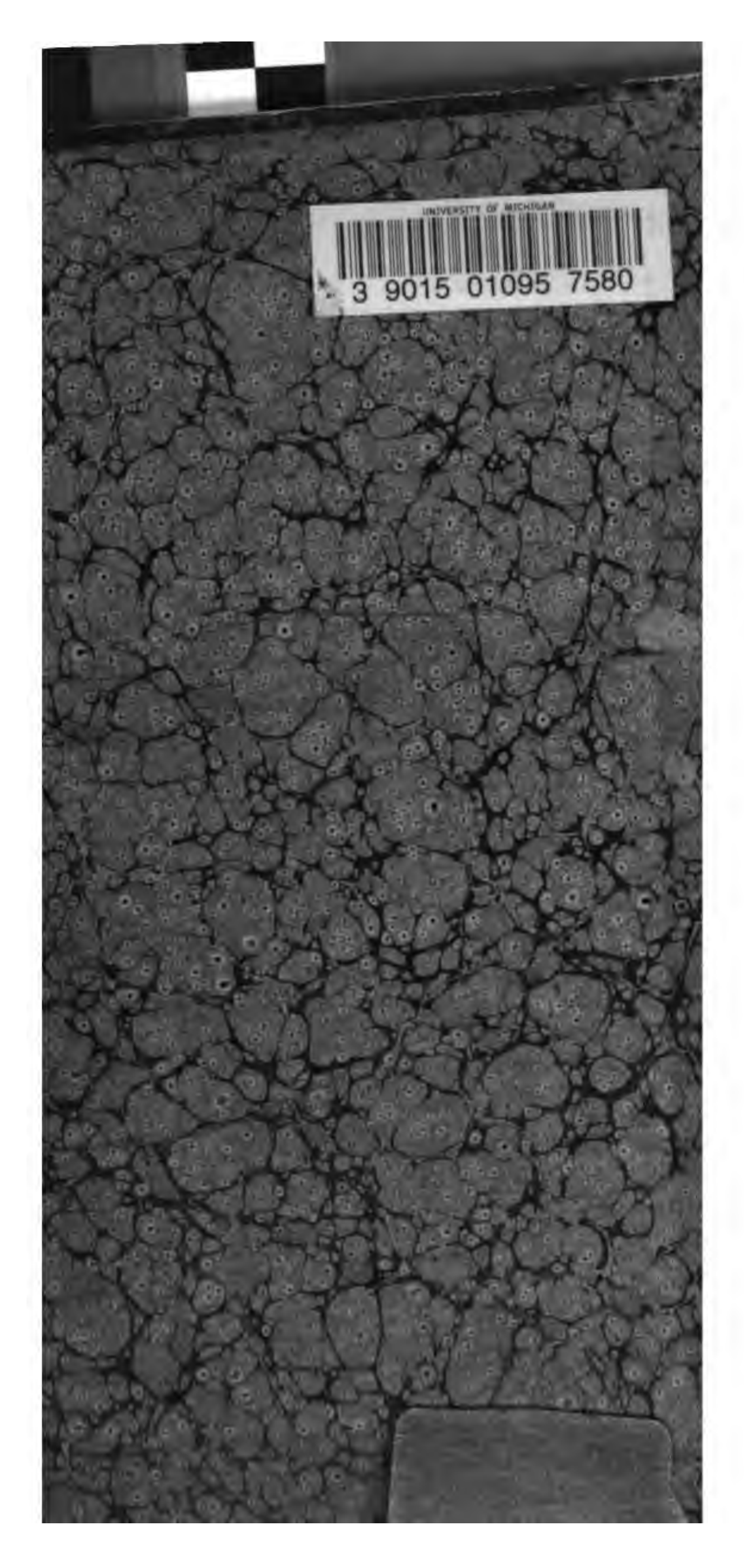
Besançon, Impr. d'Outhenin-Chalandre fils.

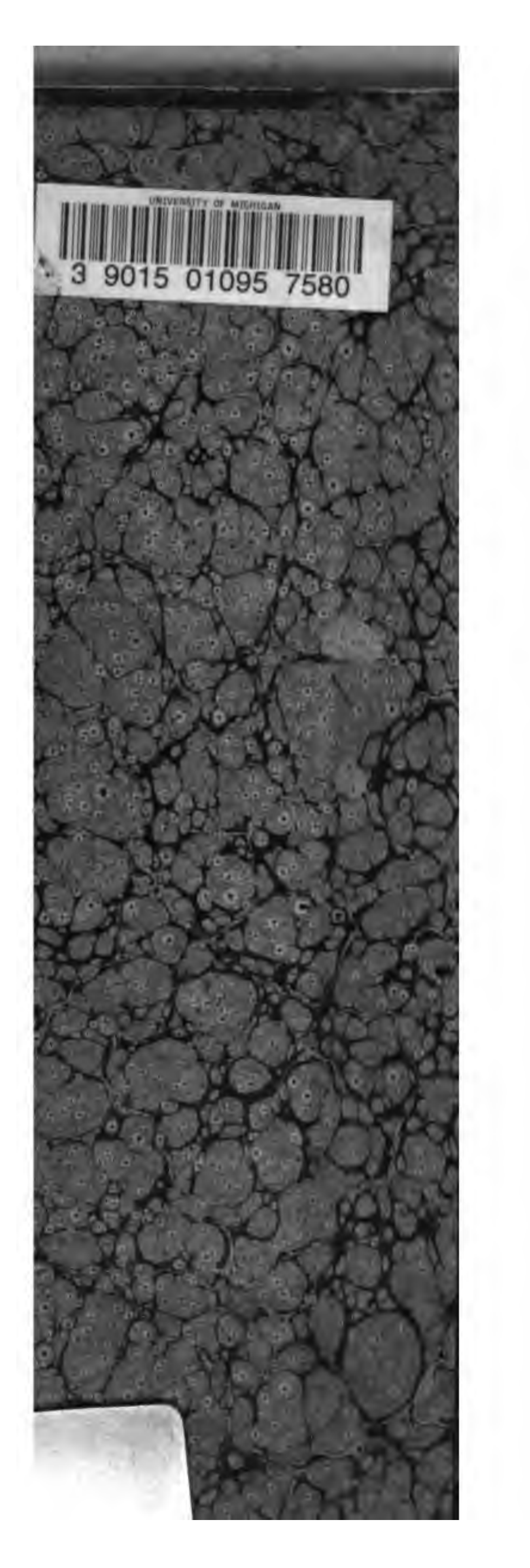


[redacted]






UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01095 7580


UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 01095 7580